

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

**Le jeudi 29 septembre 2016
à 17 h**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 22 septembre 2016

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 29 septembre 2016, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves SAINDON

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 29 septembre 2016

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 29 septembre 2016 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 15 septembre 2016.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 4.04 à 4.06, 20.15 à 20.26, 30.01, 41.02 et 41.03, 43.01 et 51.01.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI à l'exception de l'article 51.01 pour lequel aucun document ne sera livré.

Prenez note que le dossier inhérent à l'article 20.01 de l'ordre du jour a été modifié par addenda. Nous vous invitons à prendre connaissance de cet addenda ayant trait, entre autres, à l'annulation de certains articles de l'appel d'offres initial.

Veillez également noter que le document afférent à l'article 3.02 est maintenant accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 29 septembre 2016**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 août 2016

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 Service du greffe - 1163430016

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activités

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

04.05 Service du greffe - 1163430018

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

04.06 Service du greffe - 1163430019

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 Service de l'environnement - 1162937003

Dépôt du Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Compétence Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi
d'agglomération : que tout autre élément de leur gestion si elles sont
 dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du
 plan de gestion de ces matières

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Service du greffe

Déclaration

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1165271002

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 16-15090 (1 à 3 soumissionnaires par contrat)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.02 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1160206004

Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants
d'agglomération :

20.03 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1165897003

Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois, avec les firmes Électroméga ltée (3 671 692,59 \$, taxes incluses), Orange Traffic inc. (3 694 838,28 \$, taxes incluses), Tacel ltée (808 791,64 \$, taxes incluses), Industries Precision Plus inc. (857 770,99 \$, taxes incluses) et Les Ventes Techniques Trelec enr. (676 053 \$, taxes incluses), pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville - Appel d'offres public 15-14382 (8 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.04 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1163838002

Accorder un contrat à Thibault & Associés pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 16-15106 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.05 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1160077001

Conclure une entente-cadre de gré à gré de services d'entretien préventif et de réparations avec Nederman Canada Limited, pour une durée de 36 mois, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 721 856,13 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.06 Service des infrastructures voirie et transports - 1161009003

Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214716 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.07 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334019

Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1935-AE-16 (2 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.08 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160660009

Autoriser une dépense additionnelle de 325 000 \$, taxes incluses, soit 250 000 \$ pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance et 75 000 \$ d'incidences, dans le cadre du contrat accordé à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses

Compétence Annexe du décret - Parc du Mont-Royal
d'agglomération :

20.09 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1167231042

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 721 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329408 (5 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.10 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1160298002

Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier, pour une somme maximale de 546 386,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 15156 (2 soum.- 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.11 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1161630003

Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réalisation des projets du programme de protection de bâtiments corporatifs, dans le cadre du contrat accordé à Riopel + Associés Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000 \$ à 550 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.12 Service des infrastructures voirie et transports - 1163493002

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente mois avec Axor Experts-Conseils inc. (1 953 612,08 \$, taxes incluses) et Les Services exp. inc., (1 106 979,30 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15232 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du
d'agglomération : domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,
dans un secteur de l'agglomération désigné comme le
centre-ville

20.13 Service de la culture - 1160230005

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Philippe Allard et Justin Duchesneau, artistes en arts visuels, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public intitulée « Le Joyau royal et le Mile doré », au site McTavish de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 137 970 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du
d'agglomération : domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,
dans un secteur de l'agglomération désigné comme le
centre-ville

20.17 Service de l'environnement - 1162621003

Autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage des résidus mélangés, dans le cadre du contrat accordé à 142975 Canada Itée (Mironor) (CG15 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.18 Service des infrastructures voirie et transports - 1166086001

Accorder un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours « Vivre le chantier Sainte-Cath! », pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 800 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.19 Le Sud-Ouest, Direction des travaux publics - 1167353001

Accorder un contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211613 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.23 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334015

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 mètres cubes, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 23 951 419,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06C (13 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.24 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334021

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Allia Infrastructures ltée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7309-AE (8 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.25 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1164069005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2017, des espaces aux 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, et 6^e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.26 Service du développement économique - 1161084002

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) à l'égard des dates de remise des documents et de la date de fin de la convention

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

30 – Administration et finances

30.01 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1163113003

Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports - Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prenne en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

41 – Avis de motion

41.01 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1165925002

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

41.02 Service de l'eau - 1162839002

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

41.03 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation -
1166692003

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture

42.01 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160390007

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

42.02 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316018

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté
urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence
appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu
d'une disposition législative, à l'organisme auquel la
municipalité a succédé

42.03 Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1161213004

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

Compétence Annexe du décret - Mise en oeuvre de l'entente-cadre entre
d'agglomération : la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des
 Communications et la Bibliothèque nationale du Québec

42.04 Direction générale , Contrôleur général - 1165019001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

43 – Avis de motion et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

43.01 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme -
 1162622007

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté
 urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence
 appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu
 d'une disposition législative, à l'organisme auquel la
 municipalité a succédé

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 25 août 2016
17 h**

**Séance tenue le jeudi 25 août 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, M. Mitchell Brownstein, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Manon Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Jane Guest, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, Mme Karen Messier, à titre de représentante du maire de la Ville Beaconsfield, M. Lionel Perez, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, Mme Christina Smith, à titre de représentante du maire de la Ville de Westmount, M. William Steinberg, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Morris Vesely

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Chantal Rouleau

AUTRES PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement . Le maire, M. Denis Coderre, intervient pour souhaiter un bon anniversaire au conseiller Alan DeSousa.

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bruce Walker	M. Russell Copeman	Bilan des plaintes reçues par le Service de l'environnement entre 2011 et 2015 concernant la pollution atmosphérique ainsi que celles reçues pour la même période concernant l'usine d'équarrissage Sanimax Dépôt de documents

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 07.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG16 0445

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 août 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 20.19.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG16 0446

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 juin 2016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 juin 2016 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 août 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1^{er} juin au 31 juillet 2016.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} juin au 31 juillet 2016.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} juin au 31 juillet 2016.
-

CG16 0447

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « L'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires »

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « L'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires », et le conseil en prend acte.

04.04 1163430015

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG16 0448

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite à la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725)

Le porte-parole de l'assemblée dépose les commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite à la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725), et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG16 0449

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2015 conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.01 1164217002

CG16 0450

Dépôt des bilans des années 2014 et 2015 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose les bilans des années 2014 et 2015 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.02 1161887001

CG16 0451

Dépôt du Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.03 1162937002

CG16 0452

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2016 comparé avec le 30 juin 2015

Le porte-parole de l'assemblée dépose la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2016 comparé avec le 30 juin 2015, et le conseil en prend acte.

07.04 1165205006

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

15 - Déclaration

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0453

Autoriser une dépense additionnelle de 314 433,70 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux, dans le cadre des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)(CE13 1835), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 142 082,99 \$ à 1 456 516,69 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1151;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation des contrats pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2016 et l'hiver 2017, pour la somme maximale de 314 433,70 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) (CE13 1835), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 142 082,99 \$ à 1 456 516,69 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1164512001

CG16 0454

Autoriser une dépense additionnelle de 125 330,11 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 014,65 \$ à 384 344,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1152;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 125 330,11 \$, taxes incluses, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 014,65 \$ à 384 344,76 \$, taxes incluses;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166135008

CG16 0455

Autoriser une dépense additionnelle de 478 583,47 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de la convention de services professionnels d'actuares intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 810 764,99 \$ à 3 289 348,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1157;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat, en support au Bureau des régimes de retraite, pour la somme maximale de 478 583,47 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) (CE10 1968), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 810 764,99 \$ à 3 289 348,46 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1163720002

CG16 0456

Accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1161;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$, pour l'année 2016, au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques;
- 2 - d'autoriser le virement d'une somme de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;

- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1165917002

CG16 0457

Autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième option de prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 784 722,69 \$ à 9 730 903,37 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1208;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 784 722,69 \$ à 9 730 903,37 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1166710001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0458

Accorder un contrat à Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 700 221,42 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15330 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1209;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 700 221,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15330 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1163438005

CG16 0459

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 1 694 457,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6862 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1212;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 694 457,52 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 658 240,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6862;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1164956012

CG16 0460

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et l'instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7307-AE (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1213;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et l'instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7307-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1163334011

CG16 0461

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3290-AE-15 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1214;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3290-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1163334013

CG16 0462

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 827-855, rue Crémazie Est - Dépense totale de 674 301,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5828 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1219;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 674 301,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel nord du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 827-855, rue Crémazie Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 042,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5828;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1165015004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0463

Accorder un contrat à Le Groupe Saint-Lambert pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 260 312,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5841 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1217;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 260 312,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Le Groupe Saint-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 177 530,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5841;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1165350006

CG16 0464

Conclure une entente de service entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de trois ans, pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale annuelle estimée à 467 840,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1221;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'entente de services par lequel la Corporation d'urgences-santé s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale annuelle de 427 200 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1163687001

CG16 0465

Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1222;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de partage des actifs CLD / FLI / FLS entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1167386001

CG16 0466

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 mètres carrés, à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 mètres carrés, à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$, taxes incluses - Dépense totale de 2 666 263 \$, taxes incluses, pour le loyer et les travaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1224;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 mètres carrés, à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 mètres carrés, à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins d'espace à bureaux, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire de location du Service des ressources humaines conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4 - d'autoriser des dépenses de 619 715,25 \$, taxes incluses, incluant les contingences, pour les travaux d'aménagement et de 183 960 \$, taxes incluses, pour les incidences;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1164069003

CG16 0467

Approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 - Dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1226;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de huitième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, pour une dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1165840008

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.18 et 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0468

Accorder un soutien financier de 508 000 \$ à divers organismes, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1231;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 508 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
Jeunesse au soleil	Nourrir l'espoir	90 000 \$
Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal	Solidarité	75 000 \$
Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal	Soulager la faim et nourrir l'espoir	100 000 \$
Moisson Montréal Inc.	Optimisation de la distribution	178 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents	65 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1165066006

CG16 0469

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 \$ à La Rue des Femmes de Montréal et l'Association d'entraide Le Chaînon inc., pour l'année 2016, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports conformément aux indications budgétaires / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1232;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 \$ à deux organismes, soit 102 960 \$ à La Rue des Femmes de Montréal pour la réalisation du projet « Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités » et 54 318 \$ à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. pour la réalisation du projet « Accueil de nuit », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1166794006

CG16 0470

Autoriser une dépense additionnelle de 659 520,32 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de douze mois, pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires, dans le cadre des contrats accordés à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. et Sanexen Services Environnementaux inc. (CG13 0331), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 184 060,90 \$ à 11 843 581,22 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1268;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 659 520,32 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de douze mois, pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires, dans le cadre des contrats accordés à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. et Sanexen Services Environnementaux inc. (CG13 0331), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 184 060,90 \$ à 11 843 581,22 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1167315002

Article 20.19

Retiré (voir l'article 3.01)

CG16 0471

Accorder un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP - Dépense totale de 623 834,26 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1272;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gray Matter Systems s'engage à fournir à la Ville les services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP utilisées pour faire le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds, pour une somme maximale de 623 834,26 \$, taxes incluses (385 356,91 \$ USD sans taxes), selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1167246001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0472

Prendre acte des modifications à l'imputation de la dépense découlant de l'octroi des contrats visés à la résolution CG16 0177

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1267;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de prendre acte des modifications à l'imputation de la dépense découlant de l'octroi des contrats visés à la résolution CG16 0177 du 24 mars 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier addenda.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1166682002

CG16 0473

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 794-AE-16 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1277;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux mécaniques et civils de la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 794-AE-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1163334016

CG16 0474

Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$, taxes incluses, pour des travaux situés sur la propriété de l'Université de Montréal, entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1279;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$, taxes incluses, pour les travaux situés sur la propriété de l'Université de Montréal, entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1165249001

CG16 0475

Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc. pour la reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR - réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 674 270,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 287402 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1282;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 674 270,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 770,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287402 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
M. Mitchell Brownstein
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
Mme Karen Messier
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Christina Smith
M. William Steinberg
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.24 1167231032

CG16 0476

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 315 457,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6868 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1283;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 315 457,40 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 823,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6868;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1160504006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0477

Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes, pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (CG10 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1284;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes, pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (CG10 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1166316017

CG16 0478

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux d'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord, situé au 827, rue Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 536 816,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5845 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1285;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 536 816,95 \$, taxes incluses, pour le projet de construction d'un escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B du Centre Opérationnel Nord, situé au 827, rue Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 477 170,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5845;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1165895001

CG16 0479

Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Dépense totale de 1 487 962,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331401 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1287;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 487 962,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Elisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Les Paysagistes Damiano inc. (9045-6823 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 338 653,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331401;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1164139005

CG16 0480

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 510 677,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331701 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1291;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 510 677,25 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot – 1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 125 677,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331701;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.29 1163493001

CG16 0481

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville, dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 3 503 533 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258301 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1292;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 503 533 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 269 150 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1167231037

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0482

Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau, pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour les sommes maximales de 275 940 \$ et de 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 (1 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1294;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver deux projets de convention par lesquels la seule firme soumissionnaire, STI Maintenance inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour les sommes maximales de 275 940 \$ et de 569 126,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15138 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1163613002

CG16 0483

Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1300;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1163334014

CG16 0484

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1302;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes, le tout aux entiers frais de la Ville de Montréal et aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer le projet d'acte, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1164956013

CG16 0485

Approuver le projet d'entente d'occupation par lequel la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, utilisé pour le poste de quartier 4 pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 271 970 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1305;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente d'occupation par lequel la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un local d'une superficie de 437,67 mètres carrés dans l'immeuble situé au 4139, boulevard des Sources, pour les besoins du poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuels d'environ 127 197 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 271 970 \$.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1164565005

CG16 0486

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2016 / Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et de 60 000 \$ en 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1309;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme à but non lucratif Cyclo-Club Lachine pour la réalisation des Mardis cyclistes de Lachine de 2016 à 2018;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 95 000 \$ pour 2017 et 60 000 \$ pour 2018;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Mitchell Brownstein
M. Edward Janiszewski
Mme Karen Messier
Mme Christina Smith
M. William Steinberg
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.35 1166340004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0487

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, de 2 800 000 \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1310;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 2 800 000 \$ au Festival International de Jazz de Montréal pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan, située au 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1151103003

CG16 0488

Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 2 716 980,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15220 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1342;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 716 980,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15220 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1163542001

CG16 0489

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 993 754,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6874 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1354;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 993 754,06 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 968 754,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6874 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1164956014

CG16 0490

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 544 682,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288703 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1349;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 544 682,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 873,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288703 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.39 1167231040

CG16 0491

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination du 200-300, rue Bellechasse - Dépense totale de 3 861 748,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5847 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1351;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 861 748,03 \$, taxes incluses, pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et les travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 510 680,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5847;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1167248001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0492

Accorder un contrat à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15149 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1355;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SPB Psychologie organisationnelle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15149 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1166750002

CG16 0493

Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016 / Accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et de 11 408 314 \$, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) / Autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1357;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

- 2 - d'accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et 11 408 314 \$, majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, de compétence d'agglomération, vers le Service de la culture ;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 3 000 000 \$, plus un ajustement récurrent pour l'indice des prix à la consommation (IPC), sur le montant total de la contribution pour les exercices 2017 à 2020 ;
- 5 - d'autoriser le maire de Montréal, M. Denis Coderre, à signer le projet d'entente-cadre pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 6 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1161213001

CG16 0494

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1359;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation, ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, constitué des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue Saint-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 20 373 570 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Edward Janiszewski
Mme Karen Messier
M. Edgar Rouleau
Mme Christina Smith
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.43 1164435006

CG16 0495

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1360;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation, ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, constitué du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toutes constructions qui y sont érigées, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 310 997,50 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Edward Janiszewski
Mme Karen Messier
M. Edgar Rouleau
Mme Christina Smith
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.44 1164435005

CG16 0496**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres, pour une période approximative de 8 mois, avec Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 931 149,89 \$) pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 16-15141 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1344;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes indiqués et les participants concernés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15141 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>FIRMES</u>	<u>PARTICIPANTS</u>	<u>SEL TRAITÉ (groupe B)</u>
	<u>SEL RÉGULIER (groupe A)</u>	
Compass Minerals	Anjou - Lachine - Lasalle -Le Plateau Mont-Royal - Le Sud Ouest - L'île Bizard-Sainte-Genevieve – Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Montréal-Nord – Pierrefonds-Roxboro – Rivière-des-Prairies –Pointe-aux-Trembles – Rosemont-La Petite-Patrie -Saint Laurent -Saint Léonard – Villeray-St-Michel-Parc- Extension - Village De Senneville - Ville de Côte-St-Luc - Ville de Dollard-Des-Ormeaux - Ville de Dorval et Ville de L'île de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal Ouest - Ville de Ste-Anne-De-Bellevue - Ville de Westmount	Ville de Westmount Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Ahuntsic -Cartierville – Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace - Outremont - Verdun – Ville-Marie - Ville de Baie D'Urfé - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1167315003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 et 20.47 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0497

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5853 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1353;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 323 663,86 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 070 156,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5853;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.46 1165891002

CG16 0498

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Généphi inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6853 (2 soum.) / Autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1366;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 284 767,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents;
- 3 - d'accorder à Construction Généphi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 000 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6853;

4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des 11 nouvelles structures;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1166316014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0499

Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2016 afin de réaliser des travaux requis à l'édicule Cabot de la station de métro Atwater

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1172;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1 300 000 \$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016, conditionnellement à la signature d'une entente relative à la réalisation et au financement des travaux de réaménagement de l'édicule Cabot de la station de métro Atwater à l'automne 2016;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 300 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160093002

CG16 0500

Accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,28 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre derniers versements de soutien financier aux six organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1248;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,31 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre derniers versements de soutien financier aux six organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016 relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'imputer ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1165175016

CG16 0501

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 76 724 020, 63 \$ de la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1251;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 76 724 020,63 \$ de la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1163894006

CG16 0502

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public (RCG 15-091)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 août 2016 par sa résolution CE16 1249;

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de modifier le titre et l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public (RCG 15-091) par le remplacement des mots : « d'infrastructures du domaine public » par les mots : « reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin ».

Adopté à l'unanimité.

30.04 1154360002

CG16 0503

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1319;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre-ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1160615002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0504

Donner un accord de principe sur le développement du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal relatif au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1264;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

Et résolu :

- 1 - d'attester de la conformité du tracé du Sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;
- 2 - de s'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation;
- 3 - de s'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention;
- 4 - de s'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien;
- 5 - de s'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet;
- 6 - d'autoriser le Directeur de la direction des transports à agir pour et au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1154368008

CG16 0505

Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1323;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une appropriation de 1 750 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la réalisation du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) strictement pour bonifier l'activité des nids de poules ;
- 2 - d'autoriser une appropriation de 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le programme d'implantation des rues piétonnes et partagées en arrondissements (élaboration de concept d'aménagement, consultations publiques, conception de plans de marquage et de signalisation, réalisation de marquage dans la rue et achat de mobilier urbains divers);
- 3 - d'autoriser une appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante, relevé de potentiel de corrosion et inspection générale pour connaître le mieux possible l'état de certaines structures;

- 4 - d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la préparation des avant-projets du projet de raccordement Cavendish;
- 5 - d'autoriser une appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions;
- 6 - d'autoriser une appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'avant-projet (volet aménagement), d'études environnementales et géotechnique et la réalisation des plans et devis des réaménagements requis d'un projet-pilote de navette fluviale entre Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le centre-ville dès juin 2017;
- 7 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatifs à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie;
- 8 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'avant projet préliminaire, revue de la documentation existante et production de deux options d'aménagement pour la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointe-aux-Trembles;
- 9 - d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de prolongement de Souigny et l'Assomption et nouvel accès au port;
- 10 - d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'un avant-projet préliminaire pour le réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges/Remembrance;
- 11 - d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction clientèle;
- 12 - d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'accompagnement du CERIU pour des études techniques dans le cadre du projet pilote de la Galerie multi-réseaux;
- 13 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude de faisabilité d'ingénierie, des options d'aménagement et concept d'aménagement final ainsi qu'une planification participative pour une acceptabilité sociale dans le cadre du projet de la Plaza St-Hubert;
- 14 - d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables externe ou interne ;
- 15 - d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication pour mobilité dans le cadre du projet Turcot;
- 16 - d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure;
- 17 - d'autoriser une appropriation de 48 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication dans le cadre du projet SRB Pie IX;
- 18 - d'autoriser une appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique;
- 19 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des plans de marquage et de signalisation de voies cyclables 2017;
- 20 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et la détermination des besoins et priorités d'interventions;
- 21 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation) du raccordement du boulevard Langelier;

22 -d'autoriser une appropriation de 15 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une séance publique d'information et frais connexes de communications pour le remplacement du pont Jacques-Bizard;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1165056001

CG16 0506

Autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1368;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

Et résolu :

d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1166708005

CG16 0507

Approuver la Politique de gestion contractuelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2016 par sa résolution CE16 1369;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Bergeron

Et résolu :

d'approuver la Politique de gestion contractuelle, jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1164990001

CG16 0508

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1160390007

CG16 0509

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1166316018

CG16 0510

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1161213004

CG16 0511**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)****AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel. Le Code de conduite des employés est modifié pour tenir compte des nouvelles dispositions de l'article 284 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* encadrant les activités de nature partisane pouvant être exercées par des employés municipaux durant une campagne électorale ou référendaire.

De plus, le projet de règlement introduit dans le code une interdiction de faire des annonces à propos de projets, de contrats et de subventions lors d'activités de financement politique tant que la décision finale sur la réalisation du projet, la conclusion du contrat et l'octroi de la subvention n'est pas prise par l'autorité compétente.

41.04 1165019001

CG16 0512**Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement**

Attendu qu'une copie du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1100;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1161322004

Règlement RCG 16-047

CG16 0513

Approbation du Règlement R-166 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 962 913 \$ pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures - Phase 1

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2016 par sa résolution CE16 1331;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-166 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cinquante-trois millions neuf cent soixante-deux mille neuf cent treize dollars (53 962 913 \$) pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) phase 1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1166213004

CG16 0514

Nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juillet 2016 par sa résolution CE16 1170;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1162577023

À 17 h 53,

Le maire, M. Denis Coderre, informe les membres du conseil de sa rencontre avec le consul général d'Italie à la suite du tremblement de terre survenu le 24 août dernier dans le centre de ce pays. À cet effet, il indique que la Ville arbore le drapeau italien et que les drapeaux de la Ville ont été mis en berne. Il informe également l'assemblée qu'à la suite de sa rencontre avec le président du congrès italo-canadien et avec le président de la Croix-Rouge canadienne, il a été convenu que les Montréalais pourront faire des dons auprès de la Croix-Rouge canadienne afin de répondre aux mesures d'urgence. Le maire profite de l'occasion pour offrir sa solidarité et ses sympathies à la communauté italienne et aux familles éprouvées.

À 17 h 54, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Benoit Dorais
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
29 SEPTEMBRE 2016

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} au 31 AOÛT 2016

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ARIMA CONSEILS INC.	100% AGGLO	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIRECTION DES OPÉRATIONS	1150741001	OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME ARIMA CONSEILS INC. AFIN D'ÉLABORER ET DIFFUSER UN PROGRAMME DE PRÉVENTION CENTRÉ SUR LES RESPONSABILITÉS, LES OBLIGATIONS ET LES ENGAGEMENTS DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE RESPECT DE LA PERSONNE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR LA SOMME MAXIMALE DE 186 661,92 \$ TAXES INCLUSES, À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 15-14365 - 9 SOUMISSIONNAIRES.	CE16 1397	2016-08-25	186 662,00 \$
BEAUDOIN-HURENS INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	1160490001	ACCORDER UN CONTRAT À BEAUDOIN-HURENS INC. POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA PRODUCTION D'UN AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE POUR DEUX SECTEURS SPÉCIFIQUES DE LA RUE SHERBROOKE EST ET LA MISE À JOUR DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT GLOBAL, ENTRE LA 40E RUE ET LA RUE NOTRE-DAME POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 176 778,66 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC # 16-15351 - 4 SOUMISSIONNAIRES DONT 3 CONFORMES.	CE16 1297	2016-08-12	176 779,00 \$
LALEMA INC.	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1161541003	EXERCER L'OPTION DE PROLONGATION DE DEUX (2) ANS AVEC LA FIRME LALEMA INC., POUR LA FOURNITURE D'ABSORBANTS GRANULAIRES À BASE D'ARGILE EN SACS – APPEL D'OFFRES PUBLIC 12-12553 (6 SOUMISSIONS) – SOMMAIRE DÉCISIONNEL ORIGINAL 1135344001 – (MONTANT ESTIMÉ DE L'ENTENTE 44 144.89 \$).	CE16 1274	2016-08-12	44 145,00 \$
GROUPE M.E.A.S. INC	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1163334017	ACCORDER UN CONTRAT À GROUPE M.E.A.S. INC POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DE CONDUITES DE 12 PO. EN ACIER INOXYDABLE SUR LE SYSTÈME D'EAU DE REFROIDISSEMENT À LA STATION DE POMPAGE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 316 008.79 \$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES 1374-AE - 8 SOUMISSIONNAIRES.	CE16 1396	2016-08-25	316 008.79 \$
GASTIER M.P.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1163334018	ACCORDER UN CONTRAT À GASTIER M.P. INC. POUR LES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES ET DE TÉLÉMÉTRIE AU BASSIN ET À L'ÉDICULE MARC-AURÉLE-FORTIN POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 263 772,14 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 3285-AE-16 - 2 SOUMISSIONNAIRES	CE16 1350	2016-08-18	263 772,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1163438006	ACCORDER TROIS CONTRATS DE DÉNEIGEMENT D'UNE DURÉE DE TROIS ANS A: 9200-2427 QUÉBEC INC. (PAYSAGISTE MONTRÉAL) AU MONTANT DE 248 231,03 \$ TAXES INCLUSES POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE (LOT 1) ET À LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC. AU MONTANT DE 341 475,61 \$ TAXES INCLUSES POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LOT 2) ET DE 106 581,89 \$ TAXES INCLUSES POUR LE RÉSEAU DES INTERCEPTEURS (LOT 3) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15398 (13 SOUMISSIONNAIRES)	CE16 1394	2016-08-25	106 581,89 \$
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1163438006	ACCORDER TROIS CONTRATS DE DÉNEIGEMENT D'UNE DURÉE DE TROIS ANS A: 9200-2427 QUÉBEC INC. (PAYSAGISTE MONTRÉAL) AU MONTANT DE 248 231,03 \$ TAXES INCLUSES POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE (LOT 1) ET À LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC. AU MONTANT DE 341 475,61 \$ TAXES INCLUSES POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LOT 2) ET DE 106 581,89 \$ TAXES INCLUSES POUR LE RÉSEAU DES INTERCEPTEURS (LOT 3) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15398 (13 SOUMISSIONNAIRES)	CE16 1394	2016-08-25	341 475,61 \$
9200-2427 QUÉBEC INC. (PAYSAGISTE MONTRÉAL)	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1163438006	ACCORDER TROIS CONTRATS DE DÉNEIGEMENT D'UNE DURÉE DE TROIS ANS A: 9200-2427 QUÉBEC INC. (PAYSAGISTE MONTRÉAL) AU MONTANT DE 248 231,03 \$ TAXES INCLUSES POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE (LOT 1) ET À LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC. AU MONTANT DE 341 475,61 \$ TAXES INCLUSES POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LOT 2) ET DE 106 581,89 \$ TAXES INCLUSES POUR LE RÉSEAU DES INTERCEPTEURS (LOT 3) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15398 (13 SOUMISSIONNAIRES)	CE16 1394	2016-08-25	248 231,00 \$
"LES INDUSTRIES HALRAI INC."	100% AGGLO	SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL	DIRECTION DES SERVICES CORPORATIFS	1164472015	ACCORDER UN CONTRAT À "LES INDUSTRIES HALRAI INC.", PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE CAISSE FOURGON AMÉNAGÉE, ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES, POUR LES BESOINS DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 183 672,56 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15392 - 6 SOUMISSIONNAIRES	CE16 1395	2016-08-25	183 673,00 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL	DIRECTION	1164956011	ACCORDER UN CONTRAT À NORTRAX QUÉBEC INC., POUR LA FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE ARTICULÉE SUR PNEUS D'UNE CAPACITÉ NOMINALE MINIMALE DE 5,2 VG3 POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 454 173,54 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC (16-15319) - 2 SOUMISSIONNAIRES	CE16 1211	2016-08-03	454 174,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ROCKEFELLER PHILANTHROPY ADVISORS, INC	100% AGGLO	DIRECTION GÉNÉRALE	CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	1166083002	APPROUVER L'ENTENTE DE SUBVENTION DE "ROCKEFELLER PHILANTHROPY ADVISORS, INC" POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE RÉSILIENCE URBAINE À MONTRÉAL, APPROUVER LA CRÉATION DU BUREAU DE LA RÉSILIENCE À LA DIRECTION GÉNÉRALE, AUTORISER UN VIREMENT DE 50 000 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES CONTINGENTES IMPRÉVUES D'ADMINISTRATION VERS LE BUREAU DE LA RÉSILIENCE AINSI QU'AUTORISER UN AJUSTEMENT RÉCURRENT DU MÊME MONTANT À LA BASE BUDGÉTAIRE DU BUREAU DE LA RÉSILIENCE POUR 2017 ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES, ET ÉDICTER EN VERTU DE L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT 14-012 « RÉGLEMENT SUR LES SERVICES » UNE ORDONNANCE AFIN DE MODIFIER LE 1ER PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT POUR CRÉER LE BUREAU DE LA RÉSILIENCE.	CE16 1358	2016-08-18	1,00 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1166133002	CONCLURE AVEC ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. 436 214,29 \$ (TAXES INCLUSES), HAZMASTERS INC. 45 185,18 \$ (TAXES INCLUSES), LINDE CANADA LTÉE 70 307,82 \$ (TAXES INCLUSES) ET MCCORDICK GLOVE & SAFETY 73 523.04 \$ (TAXES INCLUSES), DES ENTENTES-CADRES COLLECTIVES POUR UNE PÉRIODE DE TRENTE-SIX (36) MOIS, AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION JUSQU'À VINGT-QUATRE (24) MOIS SUPPLÉMENTAIRES, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS. APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-14653 (12 SOUM.)	CE16 1270	2016-08-15	436 214,29 \$
HAZMASTERS INC.	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1166133002	CONCLURE AVEC ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. 436 214,29 \$ (TAXES INCLUSES), HAZMASTERS INC. 45 185,18 \$ (TAXES INCLUSES), LINDE CANADA LTÉE 70 307,82 \$ (TAXES INCLUSES) ET MCCORDICK GLOVE & SAFETY 73 523.04 \$ (TAXES INCLUSES), DES ENTENTES-CADRES COLLECTIVES POUR UNE PÉRIODE DE TRENTE-SIX (36) MOIS, AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION JUSQU'À VINGT-QUATRE (24) MOIS SUPPLÉMENTAIRES, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS. APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-14653 (12 SOUM.)	CE16 1270	2016-08-15	45 185,18 \$
LINDE CANADA LTÉE	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1166133002	CONCLURE AVEC ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. 436 214,29 \$ (TAXES INCLUSES), HAZMASTERS INC. 45 185,18 \$ (TAXES INCLUSES), LINDE CANADA LTÉE 70 307,82 \$ (TAXES INCLUSES) ET MCCORDICK GLOVE & SAFETY 73 523.04 \$ (TAXES INCLUSES), DES ENTENTES-CADRES COLLECTIVES POUR UNE PÉRIODE DE TRENTE-SIX (36) MOIS, AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION JUSQU'À VINGT-QUATRE (24) MOIS SUPPLÉMENTAIRES, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS. APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-14653 (12 SOUM.)	CE16 1270	2016-08-15	70 307,82 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MCCORDICK GLOVE & SAFETY	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1166133002	CONCLURE AVEC ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. 436 214,29 \$ (TAXES INCLUSES), HAZMASTERS INC. 45 185,18 \$ (TAXES INCLUSES), LINDE CANADA LTÉE 70 307,82 \$ (TAXES INCLUSES) ET MCCORDICK GLOVE & SAFETY 73 523.04 \$ (TAXES INCLUSES), DES ENTENTES-CADRES COLLECTIVES POUR UNE PÉRIODE DE TRENTE-SIX (36) MOIS, AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION JUSQU'À VINGT-QUATRE (24) MOIS SUPPLÉMENTAIRES, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS. APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-14653 (12 SOUM.)	CE16 1270	2016-08-15	73 523.04 \$
PETITES-MAINS	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1166135007	OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR UNE PÉRIODE DE DIX-SEPT (17) MOIS À L'ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE PETITES-MAINS, POUR LA FOURNITURE DE T-SHIRTS À L'USAGE DU PERSONNEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL. MONTANT TOTAL ESTIMÉ : 175 416,44 \$ (TAXES INCLUSES).	CE16 1205	2016-08-03	175 416,00 \$
ALI EXCAVATION INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1167231034	ACCORDER UN CONTRAT À ALI EXCAVATION INC., POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE DANS L'EMPRISE D'HYDRO-QUÉBEC, ENTRE LE CHEMIN DE L'ANSE-À-L'ORME ET LA RUE TIMBERLEA-TRAIL DANS LES VILLES DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE ET DE KIRKLAND. - DÉPENSE TOTALE DE 229 443,57 \$ (CONTRAT: 204 443,57 \$ + INCIDENCES: 25 000,00 \$), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 286301 - 7 SOUMISSIONNAIRES.	CE16 1220	2016-08-03	204 444,00 \$
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1167231035	ACCORDER UN CONTRAT À DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LA RUE NOTRE-DAME (PCPR 2016). ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE. DÉPENSE TOTALE DE 225 943,27 \$ (CONTRAT: 199 943,27 \$ + INCIDENCES: 26 000,00 \$), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 324012 - 6 SOUMISSIONNAIRES	CE16 1281	2016-08-12	199 943,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 18

TOTAL : 3 137 004,79 \$

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
29 SEPTEMBRE 2016

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} AU 31 AOÛT 2016

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MONTREAL, CAPITALE DE L'AVIATION CIVILE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION	1161084001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 50 000 \$ À «MONTREAL, CAPITALE DE L'AVIATION CIVILE» POUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE MONTREAL 2016, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE 175 MS AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE16 1313	2016-08-12	50 000,00 \$
VÉLO QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	1161637003	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ DE 30 000 \$ À VÉLO QUÉBEC POUR L'ORGANISATION DU CONGRÈS SUR LE VÉLO D'HIVER («WINTER CYCLING CONGRESS») QUI SE DÉROULERA À MONTREAL DU 8 AU 10 FÉVRIER 2017.	CE16 1400	2016-08-25	30 000,00 \$
ALTERGO	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1161643002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 65 000 \$, POUR L'ANNÉE 2016, SOIT 50 000 \$ À ALTERGO EN COMPLÉMENT DU SOUTIEN FINANCIER DÉJÀ ACCORDÉ POUR LE PROJET « PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ÎLE DE MONTREAL (PALÎM) » ET 15 000 \$ À ESPACE MULTISOLEIL POUR LE PROJET « OBJECTIF INTÉGRATION LOISIRS », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2016 - 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1315	2016-08-12	50 000,00 \$
ESPACE MULTISOLEIL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1161643002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 65 000 \$, POUR L'ANNÉE 2016, SOIT 50 000 \$ À ALTERGO EN COMPLÉMENT DU SOUTIEN FINANCIER DÉJÀ ACCORDÉ POUR LE PROJET « PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ÎLE DE MONTREAL (PALÎM) » ET 15 000 \$ À ESPACE MULTISOLEIL POUR LE PROJET « OBJECTIF INTÉGRATION LOISIRS », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2016 - 2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1315	2016-08-12	15 000,00 \$
TABLE DE QUARTIER LAC ST-LOUIS/DORVAL (TQS)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1163220005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 16 380 \$, POUR L'ANNÉE 2016, À TABLE DE QUARTIER LAC ST-LOUIS/DORVAL (TQS) POUR LA RÉALISATION DE SON PLAN D'ACTION TERRITORIAL EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 - 2017) - VILLE LIÉE DE POINTE-CLAIRE / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1363	2016-08-18	16 380,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
SOCIÉTÉ POUR L'ORGANISATION DU FORUM MONDIAL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE 2016	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1165008003	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ DE 25 000 \$ À LA SOCIÉTÉ POUR L'ORGANISATION DU FORUM MONDIAL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE 2016 RELATIF À LA MISE EN PLACE DU CENTRE INTERNATIONAL DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES EN ÉCONOMIE SOCIALE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1306	2016-08-12	25 000,00 \$
SOCIÉTÉ POUR L'ORGANISATION DU FORUM MONDIAL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE 2016	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1165008004	ACCORDER UNE CONTRIBUTION NON RÉCURRENTÉ DE 26 000 \$ À LA SOCIÉTÉ POUR L'ORGANISATION DU FORUM MONDIAL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE 2016 RELATIF À LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT LORS DU GSEF2016 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE 175 MS AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC / APPROUVER UN PROJET DE PROTOCOLE À CET EFFET	CE16 1365	2016-08-18	26 000,00 \$
FORUM DES CITOYENS AÎNÉS DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1165066008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 99 956,81 \$ À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, EN LIEN AVEC LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1234	2016-08-03	20 000,00 \$
LA MAISONNÉE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1165066008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 99 956,81 \$ À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, EN LIEN AVEC LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1234	2016-08-03	35 000,00 \$
THÉÂTRE APHASIQUE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1165066008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 99 956,81 \$ À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, EN LIEN AVEC LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1234	2016-08-03	5 000,00 \$
ALTERGO	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1165066008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 99 956,81 \$ À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, EN LIEN AVEC LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1234	2016-08-03	10 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (AQDR) AHUNTSIC - ST-LAUREN	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1165066008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 99 956,81 \$ À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, EN LIEN AVEC LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1234	2016-08-03	10 000,00 \$
LES YMCA DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1165066008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 99 956,81 \$ À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, EN LIEN AVEC LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1234	2016-08-03	19 957,00 \$
COLLECTIF VERS UN FSM AU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1165917004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 30 000 \$ À COLLECTIF VERS UN FSM AU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT FORUM SOCIAL MONDIAL 2016 QUI SE TIENDRA À MONTRÉAL DU 9 AU 14 AOÛT 2016 / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 30 000 \$ EN PROVENANCE DES DÉPENSES CONTINGENTES IMPRÉVUES D'ADMINISTRATION D'AGGLOMÉRATION VERS LE BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1308	2016-08-10	30 000,00 \$
MAISON D'HAÏTI	52,38% AGGLO 47,62% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE	1165970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 63 000 \$ À DEUX ORGANISMES, SOIT 30 000 \$ À MAISON D'HAÏTI POUR LE PROJET « DES FAMILLES BIEN ANCRÉES DANS LEUR MILIEU POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE » ET 33 000 \$ À LE CONSEIL DES ÉDUCATEURS NOIRS DU QUÉBEC INC. POUR LE PROJET « SOUTIEN AUX FAMILLES DE JEUNES NOIRS ANGLOPHONES POUR LA LUTTE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE VILLE-MIDI 2016-2017 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1403	2016-08-25	30 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LE CONSEIL DES ÉDUCATEURS NOIRS DU QUÉBEC INC.	52,38% AGGLO 47,62% VILLE	DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE	1165970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 63 000 \$ À DEUX ORGANISMES, SOIT 30 000 \$ À MAISON D'HAITI POUR LE PROJET « DES FAMILLES BIEN ANCRÉES DANS LEUR MILIEU POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE » ET 33 000 \$ À LE CONSEIL DES ÉDUCATEURS NOIRS DU QUÉBEC INC. POUR LE PROJET « SOUTIEN AUX FAMILLES DE JEUNES NOIRS ANGLOPHONES POUR LA LUTTE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE VILLE-MIDI 2016-2017 ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1403	2016-08-25	33 000,00 \$
COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC (CDRHPNQ)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166367003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 30 000 \$ À LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC (CDRHPNQ) AFIN DE RÉALISER LE PROJET « ATESSSEUN ! ATELIERS EMPLOI AUTOCHTONES », POUR L'ANNÉE 2016, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1233	2016-08-03	30 000,00 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DES AVEUGLES DU QUÉBEC (ASAQ)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	1 500,00 \$
ASSOCIATION DU BMX FLATLAND AU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	6 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
TENNIS CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	5 000,00 \$
TENNIS CANADA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	5 000,00 \$
CLUB DE PLONGEON CAMO MONTREAL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	7 500,00 \$
SQUASH QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	10 000,00 \$
FÉDÉRATION DE PATINAGE DE VITESSE DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	2 500,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
FONDATION ÉLITE JUNIOR TENNIS I.D.S.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	5 000,00 \$
CLUB DE HANDBALL CELTIQUE DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	3 700,00 \$
CLUB DE PLONGEON CAMO MONTRÉAL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	7 000,00 \$
FÉDÉRATION DE PATINAGE DE VITESSE DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	2 500,00 \$
DANSE SPORT QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	5 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
TOURNOI BANTAM/MIDGET DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	9 000,00 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	5 000,00 \$
CLUB DES CITADINS DE L'UQAM	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	6 000,00 \$
RSEQ MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	9 000,00 \$
RSEQ MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	9 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MULTISPORTS MÉTRO	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	6 000,00 \$
MONTREAL CHINESE CULTURAL & ARTS FOUNDATION (MCCAF)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	6 000,00 \$
JUDO QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	8 500,00 \$
NORTH SHORE CHEERLEADING	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1167307002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTAL DE 128 200 \$ À 17 ORGANISMES POUR 21 ÉVÉNEMENTS, DANS LE CADRE DE LA 2E DATE DE DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016.	CE16 1362	2016-08-18	9 000,00 \$

NOMBRE DE SUBVENTIONS : 38

TOTAL : 563 537,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
26 septembre 2016**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
01 au 31 août 2016
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
3W GIANT MART INC.	1141744	02 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1210 SPVM FORMATION / MATELAS FERME DE GYMNASTIQUE	Police	Activités policières	3 622,07 \$
3W GIANT MART INC.	1144284	17 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement de la facture #PO8854 pour achats de matelas ferme de gymnastique et arts martiaux pour Aréna Michel Normandin	Police	Activités policières	3 464,59 \$
9055-0344 QUEBEC INC.	DEU22492	22 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Facture 16129	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 164,32 \$
9055-0344 QUEBEC INC.	DEU22792	23 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Transport de désableur facture 16153	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 690,17 \$
911 PRO INC.	1141927	03 AOÛT 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / AMENAGEMENT DE DIX (10) VEHICULES TOYOTA COROLLA 2016	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	4 094,51 \$
911 PRO INC.	1141940	03 AOÛT 2016	LAVERDIERE, GISELE	SPVM PARC-AUTO / DYNAMX SPEAKER	Police	Activités policières	5 905,55 \$
9292624 CANADA ASSOCIATION	1136875	16 AOÛT 2016	GUERIN, SERGE	Contribution financière à Innocité Mtl pour l'événement Démo Day Montréal survenu le 9 juin 2016 - Alexandre Dion.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 997,50 \$
9293-8836 QUEBEC INC.	1098776	17 AOÛT 2016	FABIEN, FRANCOIS	Etude d'architecture du réseau vidéo, à haut niveau, basée sur la technologie MPLS. Autoriser une dépense de gré à gré. Cadre PTI 68111.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 748,94 \$
A.S.N. INC.	1146481	30 AOÛT 2016	LANDRY, MANON	Achat approuvé (dérogation signée) Écran pour affichage caméras de rues (incluant frais recyclage) - Vidéosurveillance	Police	Activités policières	2 019,95 \$
ABB INC.	DEU22927	16 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Laser ABB et 4 Blocs - Entretien des analyseurs S.E.C. FTIR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 135,17 \$
ABB INC.	DEU22927	11 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Laser ABB et 4 Blocs - Entretien des analyseurs S.E.C. FTIR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 735,95 \$
ABLOY CANADA INC.***	1095237	11 AOÛT 2016	GUERIN, CAROLE	Bon de commande ouvert - divers bâtiments du SIM - pour les clés et les serrures pour l'année 2016	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	3 674,56 \$
ABRAXIS LLC	DEP14650	25 AOÛT 2016	PERIARD, MICHEL	Besoin d'un lecteur de bandelettes cyanobactéries/cyanotoxine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 795,77 \$
ACCENT IMPRESSION INC.	1143341	11 AOÛT 2016	COTE, BERNARD	Achat - Devis no 13819 Dépliant + cahier L'évaluation de votre propriété40,000 dépliant total La visite de votre propriété	Évaluation foncière	Évaluation	3 876,14 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1093025	24 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	COMMANDE OUVERTE POUR CERTIFICATION DE LIGNES DE VIE EN 2016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 624,69 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1144662	18 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	Commande spéciale - Urgence Coquille auditive	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 072,45 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1144829	19 AOÛT 2016	MIZOGUCHI, ALEXANDRE	BATTERIE POUR LAMPE PELICAN 9430 ET COMBINAISON CPF 3 - ÉQUIPES GST ET GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	3 772,94 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP14404	01 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Formation et essais d'ajustement sur APR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 342,09 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP14680	29 AOÛT 2016	VENDETTI, PERRY	Divers achats entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 088,24 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP14692	30 AOÛT 2016	MARTEL, SIMON	ACKLANDS GRAINGER- Outillage atelier UPC	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 258,80 \$
ACTION TARGET INC.	1144415	18 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	Remplacement de l'écran de contrôle de la salle de tir nord	Police	Activités policières	10 421,28 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP14410	01 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de produit pour transmetteur et cuvette AccView en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 362,90 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP14412	05 AOÛT 2016	MARSAN, ANDRE	Pieces pour chloration	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 496,41 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP14528	11 AOÛT 2016	MARTEL, SIMON	AESL - Pompe pour éjecteur de chlore au Réservoir Pointe-Claire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 185,33 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP14642	25 AOÛT 2016	REBSSEL, VINCENT	Pièces pour les afficheurs de Chlore pour la salle de chlore et la salle des cylindres CL2	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 165,38 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP14675	29 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Remplacement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pièces HF SCIENTIFIC en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 042,84 \$
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP14675	30 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Remplacement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pièces HF SCIENTIFIC en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 247,89 \$
AFI EXPERTISE INC.	1101227	17 AOÛT 2016	FABIEN, FRANCOIS	71350 - Spécialiste en migration Lotus Notes - AFI Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 641,96 \$
ADICENT TECHNOLOGIES CANADA INC.	1093784	04 AOÛT 2016	ARBIC, DENISE	Commande ouverte 2016 - Fournitures et matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	8 399,00 \$
AIR AMBIANT AIRCOM	1116784	30 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2015-1170 SPVM 2620 / NETTOYAGE DES CONDUITS D'AIR ET DES SYSTÈMES DE VENTILATION APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2015-1170 3 soumissionnaires conformes en annexe	Police	Activités policières	4 409,47 \$
ALCARRIÈRE TECHNOLOGIES INC.	1143339	11 AOÛT 2016	BORNAIS, LUC	Soumission QS024880. Achat pieces de remplacement pour les surpresseurs Becker	Environnement	Protection de l'environnement	5 188,87 \$
ALCARRIÈRE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1143378	11 AOÛT 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM INVENTAIRE. EXTINCTEUR CO2 20 LIVRES DM 237427	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 246,66 \$
ALBECO INC.	DEU22819	17 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Manchons d'accouplement Wood's, Roulements à palier Fatnir et autres articles de roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	359,58 \$
ALBECO INC.	DEU22819	08 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Manchons d'accouplement Wood's, Roulements à palier Fatnir et autres articles de roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 745,01 \$
ALTEL INC	1142292	04 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	SPVM DRM / ACCESSOIRES POUR CARTE D'IDENTIFICATION	Police	Activités policières	6 775,89 \$
ANDRE FILION & ASSOCIES INC	1142846	09 AOÛT 2016	CELESTIN, JEAN ERNST	SPVM	Police	Activités policières	5 249,37 \$
ANODISATION QUEBEC INC.	1144035	16 AOÛT 2016	TREMBLAY, GINA	Projet Anamnèse II pour le parc du CESM	Culture	Autres - activités culturelles	2 632,46 \$
APL SONORISATION	1142214	04 AOÛT 2016	ANGERS, VERONIQUE	Samedis Parcs-nature - Accorder un contrat à APL pour la location de sonorisation pour le spectacle Les surs Boulay 20 août 2016 pour un montant maximal de 2359.86\$ taxes incluses	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 154,87 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
APPLIED ELECTRONICS LIMITED	1143918	16 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	Carte vidéo pour matrice EXTRON et installation pour le 1441 St-urbain	Police	Activités policières	5 337,56 \$
ARCHITECTES PAYSAGISTES ILYA LIPOV	1142102	03 AOÛT 2016	DRAPEAU, MATHIEU	Architectes paysagistes pour l'élaboration de perspectives visuelles - Réaménagement Square Viger - Entente finale de paiement	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	16 164,18 \$
AREO-FEU LTEE	1145677	25 AOÛT 2016	CARRIERE, SYLVAIN	AREO-FEU - Renouvellement des licences MODTECH STANDARD ** Pour la période du 2016/10/15 au 2017/10/14 en référence au devis no. 51536	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 061,46 \$
AREO-FEU LTEE	1145757	29 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Hydraulique Patrick Coutu soum. 51559	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	104,99 \$
AREO-FEU LTEE	1145757	25 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Hydraulique Patrick Coutu soum. 51559	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 406,86 \$
AREO-FEU LTEE	1146409	30 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Hydraulique Patrick Coutu	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 018,39 \$
AREO-FEU LTEE	DEP14456	03 AOÛT 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	étagère a boyaux	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 414,71 \$
AREO-FEU LTEE	DEP14670	29 AOÛT 2016	TURCOT, DANIEL	Boyaux de pompier et adaptateurs pour désinfection	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 057,45 \$
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1142112	03 AOÛT 2016	CARRIER, JEAN	100% vigilant - Affichage vertical juin, juillet et octobre 2016 + impression des affiches	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	46 313,14 \$
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1142127	03 AOÛT 2016	CARRIER, JEAN	Pénalité de bris de contrat d'affichage BIXI	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 959,15 \$
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1143699	12 AOÛT 2016	MASSE, FRANCOIS	Fabrication de plusieurs affiches - Factures 2015	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	14 382,27 \$
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU23041	22 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	1 Automate GE Versamax et 1 Automate GE Quickpanel pour Versamax - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 235,50 \$
AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	1141971	03 AOÛT 2016	ANGERS, VERONIQUE	Accorder un contrat de serv. techniques à AVIZO Experts-Conseils pour la réalisation d'une campagne de mesure de débit au collecteur pluvial Beausoleil (Coulée Grou - Plan de l'eau) somme max. de 9 026.12\$ taxes incluses.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 242,04 \$
AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	1144259	17 AOÛT 2016	DEVEAU, DOMINIQUE	Contrat de service professionnel pour le contrôle de la qualité de l'eau - prélèvements et analyse d'eau potable - appel d'offres sur invitation 16-14825	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	53 440,61 \$
AV-TECH INC.	DEU22494	23 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	vérification et réparation de barrière Facture 269195	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 097,86 \$
AZAMIT INC.	1144766	19 AOÛT 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Contrat 16-1708 - Accorder un contrat de services professionnels à Azamit pour la conception et l'accompagnement d'une œuvre de mosaïcultures. Prof. responsable : Marie-Claude Séguin	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 782,29 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	1128075	03 AOÛT 2016	RABY, MICHEL	2016 - Inspection fédérale St Michel + Remplacement cellules charge balance	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 881,92 \$
BATTISTA TURCOT ISRAEL CORBO S.E.N.C.	1145865	26 AOÛT 2016	LIRIANO GARCIA, MIRIAM	avocats dossier police appel ST	Dépenses communes grands parcs,	Autres - Administration générale	8 203,33 \$
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1142211	04 AOÛT 2016	DRAPEAU, MATHIEU	1462-i-007 Services de nettoyage et d'inspection télévisée de conduite d'égout au sous-sol (Maison Mary-Dorothy-Molson	verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 675,29 \$
BELANGER SAUVE	1144436	18 AOÛT 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 16-001816	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 605,56 \$
BELANGER SAUVE AVOCATS	1141903	02 AOÛT 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 16-001971	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 103,34 \$
BELANGER SAUVE AVOCATS	1141904	02 AOÛT 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 16-001815	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 468,52 \$
BELL CANADA	52621825320160801	22 AOÛT 2016	VALCOURT, NANCY	Facture Bell Août 2016 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 443,18 \$
BELL CANADA	c5001196ccg976	01 AOÛT 2016	BENOIT, NADINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	5 727,88 \$
BELL CANADA	c5001196ccg976	16 AOÛT 2016	BENOIT, NADINE	Compte 50011969	Police	Activités policières	4 983,40 \$
BELL CANADA	1143384	11 AOÛT 2016	GUERIN, CAROLE	Travaux préparatoires du système d'appel au combat Valcom à la caserne 63 - Incidence 13302	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des installations - Séc. incendie	8 669,35 \$
BELL CANADA	1145879	29 AOÛT 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	Achat - l'acquisition de deux serveurs UCS Cisco auprès de la firme BELL pour SPVM	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 705,14 \$
BELL CANADA	DEU20044	08 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	INSTALLATION DE NOEUDS EN HAUTE DISPONIBILITÉ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 412,09 \$
BENOIT GOUDREULT, ARCHITECTE	DEU22902	10 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Services d'architecte pour 8 Bassins	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 763,84 \$
BENTLY NEVADA BIO SERVICE	DEU21645	01 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Kit de sonde Bently-Nevada - Soufflante Centrifuge 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 541,23 \$
MONTREAL INC. BLUEWAVE	DEU22758	01 AOÛT 2016	FONTAINE, RICHARD	Neutralisant d'Odeurs Odocontrol - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 236,81 \$
INNOVATIONS INC.	DEU22886	10 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	ÉQUIPEMENT - STATION DE TRAVAIL, SOURIS, SAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 699,23 \$
BMR MATCO RAVARY	DEU23005	17 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	PLYWOOD BCFIR BEAU 2 COTÉS 3/4" X 4' X 8'	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 932,30 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1145396	24 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Hydraulique soum. 5840 Patrick Coutu	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	3 547,52 \$
BOUYT INC	1143287	11 AOÛT 2016	GUERIN, CAROLE	SI - Chaises droites pour cuisines des casernes	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	5 157,07 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BOUTY INC	DEP14688	30 AOÛT 2016	GIRARD, MARIE- JOSEE	Mobilier pour complexe B, nouvel aménagement bureau de Marie Josée Girard et ancien bureau transformé en un enclave de travail.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 025,33 \$
BOUTY INC	DEU22861	11 AOÛT 2016	RIOUX, GHISLAINE FONTAINE,	6 CHAISES A ROULETTES ET DOSSIERS (ALAIN CHARRON ET MICHEL VERREAULT)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 057,36 \$
BRAULT MAXTECH INC.	DEU22770	01 AOÛT 2016	RICHARD	1 BROYEUR DE MARQUE BORGER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 672,53 \$
BUANDERIE VILLERAY LTEE	1093285	23 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	LAVAGE DE SARRAUS ET SALOPETTES POUR 2016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 598,50 \$
BURO DESIGN INC.	1144746	19 AOÛT 2016	DURAND, MATHIEU	Acquisition de dessus de table.	Police	Activités policières	2 834,66 \$
C.R.I. ENVIRONNEMENT INC	1143169	10 AOÛT 2016	MOISE, CARL	2016 - Récupération et disposition de déchets dangereux autres que des RDD - 6 écocentres (CRI)	Environnement	Matières recyclables - autres	2 194,24 \$
CADENAS EXPERTS	1100079	02 AOÛT 2016	VENNE, NADINE	REMPLACEMENT DES CADENAS MASTER PRO-SERIES 6121LFKA - POUR CAGE OXYGÈNE - ÉQUIPE PREMIERS RÉPONDANTS	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 539,43 \$
CADILLAC CHEVROLET BUICK GMC DU WEST ISLAND LTEE	a651721	06 AOÛT 2016	Système PARCAUTOSPVMM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:423740	Police	Activités policières	3 311,82 \$
CAFE DU PARQUET	1143103	10 AOÛT 2016	BARTH, SIMONETTA	Paiement pour le traiteur "Café du Parquet" pour nourriture et breuvages pour les 3 rencontres planification stratégique 2020	Police	Activités policières	4 377,40 \$
CALA CANADIAN ASSOCIATION FOR LABORATORY ACCREDITATION INC.	1145416	24 AOÛT 2016	ARBIC, DENISE	échantillons pour évaluation de performance	Environnement	Traitement des eaux usées	2 750,67 \$
CANADA ONLINE INC	1141461	15 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	DVD JVC	Police	Activités policières	3 142,70 \$
CANAFLEX INC.	1143803	15 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM HYDRAULIQUE. BOYAUX AMKUS AVEC ATTACHES, SOUMISSION 570163	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 141,52 \$
CARMICHAEL LTEE	1141948	03 AOÛT 2016	LALONDE, SOPHIE	Installation d'émetteurs Nederman aux camions des casernes 03, 23, 45 et 51	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 907,97 \$
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	009639	31 AOÛT 2016	Système PARCAUTOSPVMM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:424839	Police	Activités policières	3 378,60 \$
CD NOVA-TECH INC. CENTRE DE	1141866	02 AOÛT 2016	CLOUTIER, MARIEKE	Soumission Tor 64-063-0816, date 2.08.2016. Achat pour RSQA. C. Roy.	Environnement	Protection de l'environnement	2 200,53 \$
CONSERVATION DU QUEBEC	1142208	04 AOÛT 2016	DRAPEAU, MATHIEU	1402-1-010 - Diverses expertises pour déterminer et rehausser des stratigraphie pour connaître les couleurs d'origine des peintures Maison Mary-Dorothy-Molson	Environnement Grandes parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	6 208,54 \$
CENTRE DE L'AUTO RENE DOYON	17198a	10 AOÛT 2016	Système PARCAUTOSPVMM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:423675	Police	Activités policières	2 004,09 \$
CENTRE DE PIÈCES GAGNON	1093295	23 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	FOURNITURE DE PIÈCES ET ACCESSOIRES POUR MATÉRIEL ROULANT EN 2016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,62 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	29504	10 AOÛT 2016	Systeme PARCAUTOSPVM	Entretien et reparation SPVM NoFactMaximo:424062	Police	Activités policières	2 024,26 \$
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	29541	10 AOÛT 2016	Systeme PARCAUTOSPVM	Entretien et reparation SPVM NoFactMaximo:424182	Police	Activités policières	2 342,11 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	am001593	01 AOÛT 2016	VALCOURT, NANCY	Facture CSPQ Juin 2016 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	9 648,71 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	am001594	01 AOÛT 2016	VALCOURT, NANCY	Facture CSPQ Juin 2016 approuvée par S.Carriere	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	4 249,01 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	am002498	26 AOÛT 2016	VALCOURT, NANCY	Facture CSPQ (01) Août 2016 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 428,01 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	am002499	26 AOÛT 2016	VALCOURT, NANCY	Facture CSPQ (02) Août 2016 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 388,22 \$
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1142520	05 AOÛT 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM ÉLECTRICITÉ. UNIDEN BCD 536 HP BALAYEUR D'ONDES	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 566,96 \$
CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'EAU	1142353	04 AOÛT 2016	LOGE, HERVE	Mandat à un organisme à but non lucratif pour l'évaluation d'un procédé de recirculation d'eau -des appareils de refroidissement/climatisation utilisant de l'eau potable dans les commerces-convention de services techniques - 14 juillet 2016	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	11 186,42 \$
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC	1095775	03 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	2016 - ETALONS CERTIFIES MATERIEL DE REFERENCE EXTERNE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 676,17 \$
CENTRE NATIONAL DE CYCLISME DE BROMONT	1142949	09 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement de la facture #5194 en lien avec la formation moniteur vélo donné du 25 au 29 avril 2016	Police	Activités policières	5 015,16 \$
CENTRE SHELL GUAY INC.	64173	10 AOÛT 2016	Systeme PARCAUTOSPVM BEAUDIN,	Entretien et reparation SPVM NoFactMaximo:423765	Police	Activités policières	2 178,75 \$
CHEMISE EMPIRE LTEE	1146004	26 AOÛT 2016	ALEXANDRE	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 749,50 \$
CHRISTINE JOHNSON	1142300	04 AOÛT 2016	LALONDE, CAROLE	Achat de chien DINO - Contrat 90010800090H129	Police	Activités policières	3 260,25 \$
CINEPLEX ENTERTAINMENT LIMITED PARTNERSHIP	1146122	29 AOÛT 2016	BIRON, PAULE	RÈGLEMENT HORS COUR gdd2167398004 Service - Hébergement 2016Application 100 % vigilant - Facture 10306	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 551,71 \$
CLIENT MOBILE	1141863	02 AOÛT 2016	LALONDE, ERIC		Police	Activités policières	3 357,50 \$
CLOTURE SOLIVAL INC. CLUB L'ESPOIR	DEP14529	11 AOÛT 2016	MARTEL, SIMON	Installation de clôture autour du réservoir Pointe-Claire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 446,26 \$
JEUNESSE	1145247	23 AOÛT 2016	LAUZON, MARC	Achat d'équipement ligues de soccer PDQ 30	Police	Activités policières	5 000,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
COALITION MONTREAL	coalitionrec17082016	19 AOÛT 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 671,33 \$
COFOMO INC.	1104735	17 AOÛT 2016	FABIEN, FRANCOIS	68255 - Architecte en infrastructure technologique - COFOMO.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	24 511,64 \$
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1146301	30 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement de facture #90997026 pour le cours Tech. d'enquête sur les crimes majeurs du 11 au 22 janvier 2016	Police	Activités policières	2 872,88 \$
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1146303	30 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement de la facture #90999120 pour cellphone seizure & analysis course du 14 au 23 mars 2016	Police	Activités policières	8 154,59 \$
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1146307	30 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement de la facture #90997046 pour le cours Examineur en informatique judiciaire du 11 au 29 janvier 2016	Police	Activités policières	8 304,51 \$
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1146310	30 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement de la facture #91004045 pour le cours d'analyse-la preuve par internet du 11 au 22 avril 2016	Police	Activités policières	8 546,29 \$
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1146320	30 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement de la facture #91009563 pour le cours Gestion des cas graves-Chef d'équipe du 24 mai au 2 juin 2016 et le cours Policiers techniciens des explosifs du 24 mai au 24 juin 2016	Police	Activités policières	12 496,93 \$
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1146337	30 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement de la facture #91007476 pour le cours technologie numérique pour enquêteurs du 3 au 12 mai 2016	Police	Activités policières	4 637,12 \$
COMMUNICATIONS RADIO INMO INC.	1146016	29 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	Achat de charger	Police	Activités policières	2 219,54 \$
COMPILEATION DE BASE DE DONNEES TRAFFIC INC.	1146450	30 AOÛT 2016	PELLERIN, GUY	Projet de justification des passages pour piétons à mi-bloc - Réalisation 34 comptages en tronçons	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	17 398,11 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU22888	08 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ROUE DENTE 54 DENTS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 021,92 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU23190	30 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Réducteurs Eurodrive avec roues et adaptateurs - Convoyeur au Bloc C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 461,39 \$
COMPUGEN INC.	1145290	23 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Achat de 10 écrans 21.5 pouces, format 16:9, de 5 ordinateurs de bureau modèle: DLL-SFFOptiplex_1A et de 5 suites office	Police	Activités policières	5 844,29 \$
CONNEXION LAVAGE PRESSION INC.	DEP14478	04 AOÛT 2016	PERIARD, MICHEL	BCO 2016 Nettoyage de graffetis par la CIE Connexion	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 349,12 \$
CONSEIL DU BATIMENT DURABLE DU CANADA / CANADA GREEN BUILDING COUNCIL	1143756	15 AOÛT 2016	BLAIN, ERIC	Frais d'administration au Conseil du bâtiment durable du Canada pour l'inscription du projet de construction du Centre de traitement des matières organiques par compostage de Saint-Laurent	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	2 320,22 \$
GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ca213057258	01 AOÛT 2016	RONDEAU, RONALD	Numérisation/ ceuillette de données mensuel Juin 2016 CGI	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 575,97 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ca213057710	18 AOÛT 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Numérisation frais fixes de base mensuel - CGI - Période Septembre 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	38 635,40 \$
CONSULTATION TK CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP14523	11 AOÛT 2016	HERISCHI, BABAK VERREAULT, MICHEL	Paiement de services professionnels	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 357,82 \$
CONVAL QUEBEC	DEU22949	12 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Actionneur électrique Bettis - Incinérateur 3 au 4e Bloc C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 859,88 \$
CONVAL QUEBEC	DEU22981	15 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2 interrupteurs Magnetrol - Dégazeur Bloc C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 079,81 \$
CONVAL QUEBEC	DEU23167	29 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	VANNE AISCO - URGENCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 486,74 \$
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1145142	23 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2016-2018 TRAVAUX DE REPARATIONS MINORES AUX TOITURES SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION JEAN-R.-MARCOTTE, AO P16-058-AE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 399,00 \$
CPU DESIGN INC.	1141961	03 AOÛT 2016	FARIAS, DANIEL	Acquisition d'imprimante, douchette et lecteur de carte mémoire.	Police	Activités policières	3 585,33 \$
CPU SERVICE INC.	1144919	22 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	Réparation micro-ordinateur	Police	Activités policières	3 522,34 \$
DANS LA FOULE INC.	1141968	03 AOÛT 2016	ANGERS, VERONIQUE	Samedis Parcs-nature - Accorder un contrat à Dans la foule pour assurer le personnel de sécurité et médical lors des événements pour un montant maximal de 3 169.85\$ taxes incluses	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 908,15 \$
DELOM SERVICES INC	DEP12631	08 AOÛT 2016	TURCOT, DANIEL VERREAULT, MICHEL	Chateaufort-Remise à neuf de la pompe Y1 (moteur)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	14 464,99 \$
DELOM SERVICES INC	DEU22960	12 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	47 Balais de Moteur Mersen - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 207,37 \$
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1143775	25 AOÛT 2016	ARBIC, DENISE	ACHAT DE CONSOMMABLES - LABO CHIMIE	Environnement	Traitement des eaux usées	17,85 \$
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1143775	24 AOÛT 2016	ARBIC, DENISE	ACHAT DE CONSOMMABLES - LABO CHIMIE	Environnement	Traitement des eaux usées	1 921,27 \$
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1143775	15 AOÛT 2016	ARBIC, DENISE	ACHAT DE CONSOMMABLES - LABO CHIMIE	Environnement	Traitement des eaux usées	1 921,27 \$
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1143775	23 AOÛT 2016	ARBIC, DENISE	ACHAT DE CONSOMMABLES - LABO CHIMIE	Environnement	Traitement des eaux usées	17,85 \$
DESMARAIS CONCEPT	1146006	26 AOÛT 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 150,26 \$
DHB RESSOURCES INC.	DEU22697	18 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	REMISE A NEUF DE 2 SOUPAPES LESLIE, 2" ET 3", CODE 2A4B2U ET 2A4B2ALA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 672,04 \$
DISTRIBUTION CRANE CO	DEP14606	24 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Remplacement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de Joint d'étanchéité American Toruseal en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 536,02 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP14405	01 AOÛT 2016	MARSAN, ANDRE	DUBO - Inventaire Électricité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 638,62 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP14488	05 AOÛT 2016	MARSAN, ANDRE	Raccordement électrique de la guérite stationnement pavillon administratif, Raccordement au panneau 7P25 cir #20 d'un dévidoir garage porte #1 et terminaux et câblage pour moteur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 068,90 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP14517	11 AOÛT 2016	PERIARD, MICHEL	Besoin de convecter pour local des préposés	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 135,50 \$
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEU23088	23 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Echafaudage pour Démontage de Pompe GMP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 713,38 \$
ECO-COMPTEUR INC.	1144330	17 AOÛT 2016	LEFEBVRE, SERGE	Devis D-024228 pour téléchargement de données et entretien compteurs - automne 2016	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 834,66 \$
ECO-COMPTEUR INC.	1144334	17 AOÛT 2016	LEFEBVRE, SERGE	Devis D-024230 - Entretien Notre-Dame et St-Urbain & achat Uzelt	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 519,70 \$
ECOLAB	1143791	15 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM LAVAGE. DETERGENT FLEX D # 74118, 208 LITRES / 209.1 KG, CODE 6200349	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 464,42 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1143123	10 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement facture #FA00107237 des frais d'inscription -Contrôle de foule du 30 mai au 3 juin 2016	Police	Activités policières	5 759,77 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1143126	10 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	PAIEMENT FACTURE #FA00107252 DES FRAIS D'INSCRIPTION - IDENTIFICATION DE VÉHICULE DU 30 MAI AU 10 JUIN 2016	Police	Activités policières	3 463,53 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1143131	10 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	PAIEMENT FACTURE #FA00107354 POUR CHAMBRE ET REPAS EN OCCUPATION SIMPLE LORS DE LA FORMATION - INVESTIGATION D'UNE SCENE D'INCENDIE DONNÉE DU 2 MAI AU 10 JUIN 2016	Police	Activités policières	12 283,54 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1143342	11 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	paiement des frais de formation -Activité d'intégration en enquête policière du 23 mai au 2 juin 2016 -Facture #FA00107265	Police	Activités policières	28 388,62 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1143346	11 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	paiement des frais de formation-Agent évaluateur-Pratique du 24 au 27 mai 2016-Facture #FA107362	Police	Activités policières	4 183,75 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1143356	11 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION -Evaluation du risque associé à une intervention dynamique et des frais de formation du 7 juin 2016 -Facture #FA00107245	Police	Activités policières	3 665,12 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1143361	11 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	DES FRAIS DE FORMATION PLUS HÉBERGEMENT POUR UN EJOURNÉE en occupation simple du 4 au 15 avril 2016-facture FA00107083	Police	Activités policières	3 605,14 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1143366	11 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement facture #FA00106931 pour les frais d'inscription-opération filet -Le commandant - et Hébergements pour une journée en occupation simple du 13 au 17 juin 2016	Police	Activités policières	6 064,63 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1143369	11 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement facture #FA00106800 pour les frais d'inscription - Cinémontre Laser -Requalification du 13,14,20,21,25,26,28 avril et 3,4,5 mai 2016	Police	Activités policières	2 302,38 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ELECTROMEGA LTEE	1142725	08 AOÛT 2016	SELLAM, AMIEROUCH	60006.01 Coffrets de télécommunication à double compartiment (respectant le devis de VDM DT-4213 r0) - Electromega.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	34 039,46 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1142289	04 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	SPVM TECHNOLOGIE / ENCODEUR VIDÉO	Police	Activités policières	5 825,71 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1144903	22 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	1001.0010000.107145.02101.53603.014016.0000.000000.061700.0000.00000	Police	Activités policières	3 567,96 \$
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1146276	30 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	Achat de caméra et accessoire	Police	Activités policières	7 584,88 \$
CHAUFFANTS BUCAN INC.	1142074	03 AOÛT 2016	BORNAIS, LUC	Éléments chauffants Bucan 2016	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	16 936,59 \$
EMD MILLIPORE CORPORATION	1145904	26 AOÛT 2016	BOISVERT, ANDRE	Frais de transport selon le poids	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 912,16 \$
ENCADREX INC.	1146407	30 AOÛT 2016	COTE, BERNARD	Encadrement de 6 cartes déjà montées sur carton. Avec plexiglass sans-reflet. Cueillette des livres et livraison inclus.	Évaluation foncière	Évaluation	3 779,55 \$
ENDRESS & HAUSER CANADA LTEE	DEP14674	29 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Remplacement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pièces ENDRESS & HAUSER en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 147,93 \$
ENDRESS & HAUSER CANADA LTEE	DEU23159	29 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Transmetteur et Indicateur Endress & Hauser - Incinérateur 2 et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 354,29 \$
ENLOBE CORP.	1144586	18 AOÛT 2016	DRAPEAU, MATHIEU	Commande de fondations et des dalles de béton de la maison du chauffeur de l'ancien domaine Ogilvie et du mortier de ses murs de maçonnerie.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	6 364,34 \$
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1144668	18 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	Commande spécial - urgence SIM Cache oreille	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 771,67 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL	1144668	12 AOÛT 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Commande de dépenses communes de soutien de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 890,65 \$
EQUIPEMENT QIP	DEU22857	04 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Valves Orbinox aux presses Fournier	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 968,52 \$
INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1142988	09 AOÛT 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM TUYAUX. TUYAUX 4PO STORZ DE 25 PIEDS, SOUMISSION 31216	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 981,64 \$
INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1143857	15 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM APRIA. SOUMISSION 031217 POUR CHEF S. LECOURS	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 676,04 \$
INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1146416	30 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Hydraulique Patrick Coutu soum. 031411	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 325,48 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	1142136	03 AOÛT 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	70900 - ClusterNet interconnect cluster, 16pt, 10gb (X1960-R6) - ESI Technologies; 70900 - Power Cable North America, R6 (X800E-R6) - ESI Technologies; 70900 - Supportedge premium 4HR Onsite (CS-O2-4HR) - ESI Technologies; 70900 - SFP + Opt	Technologies de l'information	Gestion de l'information	20 067,72 \$
ESRI CANADA LIMITED	1126764	17 AOÛT 2016	FABIEN, FRANCOIS	Octroyer un contrat à la firme ESRI Canada pour le recours à des services professionnels en technologies de l'information (Application GEOLOC : migration d'ArcGIS), pour une somme maximale de 24 719,63 \$, taxes incluses.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 557,04 \$
ESRI CANADA LIMITED	1145676	25 AOÛT 2016	CARRIERE, SYLVAIN	ESRI Canada - Renouvellement de licences - Pour la période du 2016-11-01 au 2017-10-31 / Pour géomatique du RAO *** ArcGIS for Desktop Standard Concurrent Use Primary Maintenance ** DEVIS #96030915	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 270,37 \$
EVANGELISTA SPORTS INC.	1144806	19 AOÛT 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Équipement de sport pour enfant pour le mondial	Police	Activités policières	2 484,90 \$
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	e4029	11 AOÛT 2016	PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:424338	Police	Activités policières	2 404,29 \$
EXFO INC.	1142702	08 AOÛT 2016	SELLAM, AMIEROUCH	Autoriser une dépense gré à gré; firme EXPO INC; acquisition d'un OTDR* incluant ses accessoires complémentaires reliés à cette acquisition dans le cadre du projet PTI 68111 et Modernisation télécommunications.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 504,54 \$
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1142925	09 AOÛT 2016	BIRON, PAULE	expert dossier 13-000716	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 280,23 \$
CHAMBRES IMMOBILIERES DU QUEBEC	1057825	24 AOÛT 2016	COTE, BERNARD	Achat de 30 accès à Centris pour la période du 01 juillet au 30 décembre 2016 - Service de l'évaluation foncière.	Évaluation foncière	Évaluation	4 724,44 \$
FIDUCIE DESJARDINS INC.	1145215	23 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Honoraires annuels du fiduciaire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 223,11 \$
FIKE CANADA INC	DEU23129	25 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	12 Disques de rupture Fike - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 597,82 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1093813	17 AOÛT 2016	LAROCHE, LAURENT	Commande ouverte 2016 - Produits chimiques et matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	4 199,49 \$
FLINT TRADING INC	1144371	17 AOÛT 2016	LEFEBVRE, SERGE	Soumission 00177817 produits de marquage pour SAS-VÉLO Dutrisac qui sera implanté par l'équipe de Rosemont	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 403,05 \$
FUTECH ST-LAURENT INC	DEU22710	02 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Relais Multifonctions 3-PH 690V	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 834,66 \$
GABRIEL BEGIN	1127094	23 AOÛT 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Gabriel Begin pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 000,00 \$
GAETANTGP INC.	1142414	04 AOÛT 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	Impression des couverture pour calepins de notes - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 936,58 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GAGNON CHARLES- ALEXANDRE	1144059	16 AOÛT 2016	GUERIN, SERGE	Services à accompagner la mise en œuvre et l'organisation de missions commerciales ainsi que sur la réflexion entourant la mise en œuvre de la Maison des régions. Entente signée le 8 août et 15 août 2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 650,00 \$
GANTS ET SECURITE MC CORDICK INC.	947841	29 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	PRODUITS DE SÉCURITÉ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 706,53 \$
GASCON A.-G. INC.	1145364	24 AOÛT 2016	LAVIGNE, DANIELLE	Mandat d'arpentage à la caserne 66 - Incidence 14344	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	3 368,87 \$
GDCF INC.	1144095	16 AOÛT 2016	GUERIN, SERGE	Contrat en relation de travail pour une rencontre les 15 et 16 août 2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 619,45 \$
GE WATER & PROCESS TECHNOLOGIES CANADA	DEU22801	01 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques - Traitement de l'Eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 687,79 \$
GE WATER & PROCESS TECHNOLOGIES CANADA	DEU23109	24 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	10 Chaudières 20L produits chimiques - Traitement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 413,51 \$
GESTION PFB	1144295	17 AOÛT 2016	MOISE, CARL	2016 - Services de réparations diverses dans les / ecocentres (Gestion PFB)	Environnement	Matériaux secs - traitement	6 047,27 \$
GETINGE CANADA LIMITEE	1136833	02 AOÛT 2016	BOISVERT, ANDRE	Réparation autoclave	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 279,39 \$
GHD CONSULTANTS LTEE	1145353	24 AOÛT 2016	GIRARD, NORMAND	Contrôle qualité et supervision de la gestion des sols contaminés pour les travaux de reconstruction du mur de soutènement de la cour des Carrières - Incidence 14677	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	6 487,87 \$
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1141767	02 AOÛT 2016	GAGNON, ISABELLE	PROJET 2016-1184 SPVM QG / PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE CLOISON	Police	Activités policières	22 793,65 \$
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1093610	24 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	Réparation de camions Freightliner	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 199,50 \$
GRADEN INSTRUMENTS INC.	DEU22923	11 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Kit de Tubes O.I. Analytical - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 403,93 \$
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU22854	04 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Articles Électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 508,17 \$
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU22918	15 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN C.C.M. POUR L'USOC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	49 913,16 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU23003	16 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	200 Réduits Thomas & Betts - Mises au normes des branchements 600V	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 016,49 \$
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU23149	26 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	41 Interrupteurs Allen-Bradley - Système de collecte des écumes et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 721,85 \$
COLOMBO GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1383423	18 AOÛT 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 26 au 02 Juillet 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 265,59 \$
COLOMBO GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1384142	18 AOÛT 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 03 au 09 Juillet 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 929,66 \$
GROUPE ENVIRONEX	1142963	09 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2016 - TESTS L. PNEUMOPHILA SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 099,75 \$
GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC.	1141956	03 AOÛT 2016	LALONDE, SOPHIE	remplacement des fenêtres, de mise aux normes de la plomberie et de la distribution électrique au garage des Carrières - Incidence 14677	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	3 500,43 \$
GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC.	1141963	03 AOÛT 2016	LALONDE, SOPHIE	Supervision des travaux en condition d'amiante du projet de remplacement des fenêtres au garage Dickson - Incidence 14707	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 708,48 \$
GROUPE HEMISPHERES INC.	1146113	29 AOÛT 2016	LEFEBVRE, SERGE	BCO - Capture et relocalisation d'espèces d'herpétofaune dans le Parc-Nature de l'Anse-à-l'Orme	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 680,93 \$
GROUPE L T I	DEP14628	23 AOÛT 2016	VENDETTI, PERRY	MP 4 mois Tribologique Prise d'échantillonnage d'huile	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 267,73 \$
GROUPE LINCORA INC	1142382	04 AOÛT 2016	LALONDE, SOPHIE	Achat de classeurs connexe aux travaux d'aménagement du Service de l'approvisionnement au 255 Crémazie est	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	35 681,64 \$
GROUPE LINCORA INC	1146473	30 AOÛT 2016	GUERIN, MARIO	Classeur, étagère et armoire de rangement Voûte	Police	Activités policières	12 073,56 \$
GROUPE TRIUM INC.	1141864	02 AOÛT 2016	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 005,68 \$
GROUPE-CONSEIL STRUCTURA INTERNATIONAL	1036049	08 AOÛT 2016	DRAPEAU, MATHIEU	maçonnerie du chantier de rénovation de la Maison Eustache-Rouleau suite aux investigations. Chargé de dossier: Jean-François Hallé	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 808,43 \$
GRUES MAURICE GENDRON LTEE	1145335	24 AOÛT 2016	LAVIGNE, DANIELLE	Location, installation et transports de 8 blocs de béton à la caserne 51 - Incidence 14658	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 529,14 \$
GUILLAUME LATROMPETTE GUILLEVIN	1141827	02 AOÛT 2016	ANGERS, VERONIQUE	pour la production, réalisation et post-production d'un projet vidéo à tourner le 20 août 2016	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 089,25 \$
INTERNATIONAL CIE	923802	26 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT - EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 961,98 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode16	08 AOÛT 2016	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires-Hainault,Gravel-huissiers de justices-2016- période 16	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 197,96 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode17	19 AOÛT 2016	COLOMBE LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 17 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 079,16 \$
HELP / SYSTEMS LLC	1044425	24 AOÛT 2016	COTE, BERNARD	Renouvellement et support du logiciel IBM ShowCase du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 - Support informatique	Évaluation foncière	Évaluation	2 321,00 \$
HERBERT BROWNSTEIN	cherchebrownstein8juin	05 AOÛT 2016	SIMARD, JEAN- SEBASTIEN	services communs - remboursement de l'essence et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 660,62 \$
HERCULES SLR INC	DEP14505	09 AOÛT 2016	MARSAN, ANDRE	Achat d'un Pallonier cap. 2600lbs AVEC ELINGUES DE CHAINE tel que soumis par Hercules SLR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 180,47 \$
HEWITT EQUIPEMENT LTEE	DEP14411	08 AOÛT 2016	MARSAN, ANDRE	travaux génératrice D398' controleur et disjoncteur _ Usine Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 168,61 \$
HEWITT EQUIPEMENT LTEE	DEP14584	19 AOÛT 2016	TURCOT, DANIEL	travaux de démantèlement de la génératrice des services auxiliaires de la station Vincent d'Indy	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 210,88 \$
HMI CONSTRUCTION INC.	DEP14610	23 AOÛT 2016	TURCOTTE, CAROLINE	Besoin d'excaver pour passer fibre optique pour nouvelle guérite	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 \$
HOSKIN SCIENTIFIQUE LTEE	DEU22968	15 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Courantomètre Hach FH950 et équipement - Ozonisation de l'Eau Phase 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 568,57 \$
HOULE ARPEUTEURS- GEOMETRES	1142753	08 AOÛT 2016	TREMBLAY, KATIE	Facture - Levée typographique pour diverses rues et ruelles de Montréal.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	27 065,78 \$
HYDRO-QUEBEC	1140365	17 AOÛT 2016	BERNIER, LISE	CONTRAT 6548-i Travaux civils au 1023 rue de la Gauchetière ouest (alimentation)	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 280,32 \$
IAN HUGHES	1143133	10 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE VERREAULT, MICHEL	PAIEMENT DES FRAIS DE FORAMTION BROMONT NOUVEAUX FORMATEURS DES 25,26,27,28,29 AVRIL 2016	Police	Activités policières	3 550,00 \$
IBM CANADA LTEE	DEU22827	10 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	ACHAT LICENCES MAXIMO ACTIFS LINÉRAIRES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 606,90 \$
IMPRIME-EMPLOI IMPRIMERIE DE LA RIVE- SUD LTEE	DEU23133	30 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	Plan de communication - Projet Salaberry	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 948,05 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1135299	11 AOÛT 2016	DUPERE, PIERRE	Soumission #51274 en date du 29 juin 2016 pour 10400 cibles pour la division de la formation.	Police	Activités policières	7 241,28 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1142405	04 AOÛT 2016	DESORMEAUX, LISE	Impression de calepins de notes - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 649,37 \$
IMRICO LTEE (PREFAIR)	1140586	05 AOÛT 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bottes maître-chien - Inventaire SPVM 2/08	Approvisionnement	vêtement et équipement de travail	3 464,60 \$
INFORMATIQUE PRO- CONTACT INC.	1106260	17 AOÛT 2016	FABIEN, FRANCOIS	68111 Modernisation télécom - Installation de bornes Wi-Fi arrondissement Pierrefonds-Roxboro. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 369,98 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INGETEC EXPERTS- CONSEILS EN BATIMENTS INC	1145889	26 AOÛT 2016	GIRARD, NORMAND	Surveillance en continue des travaux sur la toiture du garage des Carrières - Incidence 14677	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	3 991,20 \$
INNOTEX	1145891	26 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	Inspections avancées selon Entente: 899907 fact. 0019520	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 851,48 \$
INNOTEX	1146536	31 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. INSPECTIONS AVANCÉES SELON ENTENTE 899907, FACTURE ET BON DE LIVRAISON # FAC0000019594	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 066,68 \$
INNOVATION DIAGNOSTICS	1142100	12 AOÛT 2016	LAROCHE, LAURENT	RÉPARATION ET ENTRETIEN D'APPAREILS DE LABORATOIRE	Environnement	Inspection des aliments	2 750,00 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1141565	01 AOÛT 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9751, BONS DE LIVRAISON 5699-5700	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 323,89 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1141566	01 AOÛT 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURES 9752 et 9756, BON DE LIVRAISON 5699-5700	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 417,10 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1142069	03 AOÛT 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURES 9803 et 9804, BON DE LIVRAISON 6052	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 227,81 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1142516	05 AOÛT 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9835, BONS DE LIVRAISON 6054	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 874,49 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1142519	05 AOÛT 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9836, BONS DE LIVRAISON 6054	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 763,37 \$
J & R AUTO SERVICE INC.	28888	31 AOÛT 2016	Systeme PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:424986	Police	Activités policières	3 239,20 \$
JAS FILTRATION INC.	DEU22942	12 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	1224 Filtres à Air Dustlok Panel - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 421,77 \$
JOHN CRANE CANADA INC.***	DEU22775	01 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Joints Mécaniques John Crane - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 368,84 \$
KAESER COMPRESSEURS INC.	DEP14659	26 AOÛT 2016	REBELJ, VINCENT	Entretien compresseur Kaeser Usine Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 493,88 \$
KLINKAU AMERICA INC.	1117344	01 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	11 Membranes et plaques de filtre-presses	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 798,33 \$
KONCAS RECYCLAGE	1142077	03 AOÛT 2016	RABY, MICHEL	2016 - CRD - Montréal Nord	Environnement	Matériaux secs - traitement	22 823,53 \$
L MCCOMBER LTEE	1141606	01 AOÛT 2016	RAIL, CHRISTIANNE	Gré à gré. -Prestation finaliste - Concours « Vivre le chantier Sainte- Cath ». DEM. Anjali Mishra. BC ouvert	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 737,03 \$
LA PERSONNELLE, ASSURANCE GENERALE INC.	1145182	23 AOÛT 2016	GUAY, PATRICE	règlement dossier 15-005591 réclamations	Dépenses communes	Autres - Administration générale	30 647,85 \$
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC.	DEU12118	09 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	TESTS DE LÉGIONELLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 015,76 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LACHAPELLE LOGISTIQUE INC.	1143379	11 AOÛT 2016	LALONDE, SOPHIE	Déménagement du mobilier dans les roulottes à la caserne 63 - Incidence 14338	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	8 346,51 \$
LACHAPELLE LOGISTIQUE INC.	1146040	29 AOÛT 2016	LAVIGNE, DANIELLE	Déménagement du mobilier dans la caserne temporaire à la caserne 71 - Incidence 13693	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 124,95 \$
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1141856	02 AOÛT 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	6746-i Fourniture et installation de 30 panneaux de chantiers selon la soumission 135919 en date du 18-07-2016	Grandes parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 418,49 \$
LAUSERCO INC.	1141954	04 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2016-2017, RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE POUR SERVEURS HP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 917,15 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	DEU22558	02 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	12 Inserts au Filtre presse 04 + 100 meules Walter au Filtre-Pressé 05	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 300,44 \$
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	DEU22137	18 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	MG - REFECTION DU JOINT DE DILATATION D'UN RESERVOIR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 371,16 \$
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	DEU22137	05 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	MG - REFECTION DU JOINT DE DILATATION D'UN RESERVOIR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 056,71 \$
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	DEU22866	05 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Réfection d'un joint de dilatation - Réservoir 3 des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 134,95 \$
LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MONTREAL LTEE	1145954	26 AOÛT 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Fourniture de voiturette électrique à plate-forme de marque et modèle Taylor-Dunn, Bigfoot48V tel que décrit à l'article 1 de l'appel d'offres 16-15472 (incluant le droit spécifique sur les pneus). CLIENT INTERNE : Claude	Matériel roulant et ateliers	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	18 018,21 \$
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	DEU22814	01 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Matériel pour réparation des cadenas de sécurité - Michel G. Paquet	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 446,43 \$
LES BALANCES LEDUC & THIBEAULT SCALES INC.	1142068	03 AOÛT 2016	BORNAIS, LUC	Balances Leduc anneau de suspension 2016	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 154,88 \$
LES BALANCES LEDUC & THIBEAULT SCALES INC.	1142070	03 AOÛT 2016	BORNAIS, LUC	Balance Leduc démantèlement	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	7 521,29 \$
LES BLUEBEAR (T.M.)	1145307	23 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	Licence Lace principale du 30 septembre au 30 septembre 2017	Police	Activités policières	8 399,00 \$
LES CHAINES & ENGRENAGES GLOBAL	DEU23121	25 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT MAILLONS DE CHAINES DE TYPE 260	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31 438,30 \$
LES CONSULTANTS S.M. INC.	DEP14565	16 AOÛT 2016	CARRIERE, ANNIE	service professionnels afin de préparer les plans et devis pour fourniture et installation de passerelles aux filtres 1 à 6 à l'usine de Pierrefonds.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 226,56 \$
LES CONSULTANTS S.M. INC.	DEP14566	16 AOÛT 2016	CARRIERE, ANNIE	projet 2015-25 services professionnels pour préparer les plans et devis pour fourniture et installation de plates-formes d'accès à l'usine de Pierrefonds.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 907,52 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES CONSULTANTS S.M. INC.	DEP14595	19 AOÛT 2016	CARRIERE, ANNIE	Contrat 2014-47 Services professionnels - inspection de la dalle située à l'élévation - Réservoir Vincent-d'Indy - Chambre de vanne ouest.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 076,70 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU22763	01 AOÛT 2016	FONTAINE, RICHARD	4 Boisseaux Dezurik avec Joints d'étanchéité et 1 Kit de Garniture Dezurik - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 034,97 \$
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	DEU22806	01 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Contrôleur de combustion incluant boîtier couvercle et amplificateur et Détecteur de présence de flamme Fireye - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 769,82 \$
LES DISTRIBUTEURS LITRON LTEE	DEU22790	02 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	DB ECLARAGE RC LIGHTING PONTS DÉSSABLEURS, DENIS BEGIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 908,89 \$
LES DISTRIBUTEURS LITRON LTEE	DEU22903	09 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	5 Lampes LED RC - Eclairage chargement des cèdres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 713,93 \$
LES ENT. DM LEO INC.	56364	03 AOÛT 2016	PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Police	Activités policières	3 476,16 \$
LES ENTREPRISES DUCKBILL INC.	1146020	29 AOÛT 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	NoFactMaximo:423577	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	16 997,48 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1136102	25 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	2016 À 2018 - REPARATION DE MOTEURS ELECTRIQUES SUR DEMANDE POUR UNE PERIODE DE 2 ANS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU22176	01 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	REPARATION DU COMPRESSEUR DE DEMARRAGE DES GENERATRICES, REMI BEAUDRY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 150,69 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU22257	08 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	ESTIMATION ET REPARATION MOTEUR SEW EURO R133 EL-MO-1079 GEN 85-11-006	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 357,51 \$
LES ENTREPRISES VENTEC INC	1146089	29 AOÛT 2016	CORBEIL, JASMIN	10-0005 - Réalisation de modifications de l'observatoire de tortues au parc-nature du Cap Saint-Jacques, appel d'offres sur invitation	verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	6 120,77 \$
LES GRUES BELLERIVE INC.	1116515	24 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	LOCATION DE GRUES AVEC OPÉRATEUR SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 897,75 \$
LES INDUSTRIES IVERCO INC.	1144635	18 AOÛT 2016	LAVIGNE, DANIELLE	Travaux, livraison, installation et démontage d'un abri temporaire à la caserne 51 - Incidence 14658	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	3 943,86 \$
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1116246	31 AOÛT 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel pour le magasin SPVM	Approvisionnement	Vetement et équipement de travail	27 973,91 \$
LES ISOLATIONS GENERALES APT INC.	DEU23011	17 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Drain isolé à la salle des Pompes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 393,71 \$
LES LOGICIELS LIBRES LINAGORA INC.	1126391	17 AOÛT 2016	FABIEN, FRANCOIS	Appel d'offres sur invitation # 10-10050 - recours à des services professionnels en TI (Mandat # 2 : Spécialistes en infrastructure infonuagique) - Projet # 70900.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	35 477,38 \$
LES LOGICIELS LIBRES LINAGORA INC.	1126517	17 AOÛT 2016	FABIEN, FRANCOIS	Appel d'offres sur invitation # 10-10050 - recours à des services professionnels en TI (Mandat # 1 : Spécialiste en plateformes de développement) - Projet # 70900.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 058,46 \$
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1145600	25 AOÛT 2016	MOISE, CARL	2016 - Réfection d'asphalte à l'écocentre Petite-Patrie de 3 sections devant l'abri des RDD et quai 4, 7 et 8	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 396,35 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU22983	16 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	1 Pompe et Moteur March en Kynar - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 982,69 \$
LES PROS DU CAMION	1111662	23 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION DE CAMIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 399,00 \$
LES SERVICES EXP INC.	1144990	22 AOÛT 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	16-1711 - Services professionnels - Réalisation d'une analyse de capacité portante - Tronçon du tunnel Ville-Marie - Réaménagement du square Viger - Entente-cadre 1040893	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	24 929,28 \$
LES SERVICES EXP INC.	1145078	22 AOÛT 2016	PAQUETTE, CAROLE	16-1710: SP pour la réalisation d'une analyse de capacité portante du tronçon du tunnel Ville-Marie entre les rues St-Denis et Berri dans le cadre du réaménagement des îlots I & II du square Viger. Chargé de dossier: Wade Eide	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	30 815,93 \$
LES SERVICES EXP INC.	1145369	24 AOÛT 2016	LAVIGNE, DANIELLE	Surveillance environnementale lors des travaux d'excavation de sol à la caserne 71 - Incidence 13693	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	12 718,19 \$
LES SERVICES EXP INC.	1145618	25 AOÛT 2016	DRAPEAU, MATHIEU	Services professionnels en ingénierie mécanique et la gestion du cahier des charges concernant le désamiantage et la gestion du plomb à la Maison Thomas-Brunet du parc nature du Cap Saint-Jacques	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	16 621,62 \$
LGT INC.	DEU22846	10 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	SERVICES PROFESSIONNELS D'UN SPECIALISTE EN AMÉNAGEMENT DE SALLES INFORMATIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	64 961,02 \$
LOCATION SAUVAGEAU INC.	DEP14110	22 AOÛT 2016	PERIARD, MICHEL	Location temporaire d'un pick up avec ridel, car la camionnette ben basculente non disponible	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 666,49 \$
LUCINDA TECHNOLOGY SOLUTIONS	1144684	19 AOÛT 2016	DURAND, MATHIEU	Acquisition de support de moniteur pour module détection.	Police	Activités policières	4 057,77 \$
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP14640	24 AOÛT 2016	REBELJ, VINCENT	Fusibles de type "GE current limiting fuse", Voltage rating 5.08 kV, current 12R, Interr. Rating: 50kA, voir détails...	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 067,31 \$
LX SIM INC.	1141561	01 AOÛT 2016	LALONDE, SOPHIE	Services professionnels en ingénierie mécanique lié à la fabrication de bagues d'attaches de feux de circulation et quincaillerie afférente pour les lampadaires du Quartier des Spectacles - Contrat 14886	Gestion et planification immobilière	Signalisation lumineuse	19 685,16 \$
M.G.B. ELECTRIQUE INC.	DEP14587	25 AOÛT 2016	REBELJ, VINCENT	Fusibles USAGÉES de type "GE current limiting fuse", Voltage rating 5.08 kV, current 12R, Interr. Rating: 50kA, voir détails...	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 354,36 \$
MACONNERIE JEAN BEDARD INC.	1145360	24 AOÛT 2016	LAVIGNE, DANIELLE	Réalisation d'ouvertures exploratoires et des carottages à la caserne 48 - Incidence 14339	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	15 019,51 \$
MAHEU ET MAHEU INC.	1093824	24 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	SERVICES D'UN EXTERMINATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
MARINE OUDILLE-MONDOLONI	1131114	12 AOÛT 2016	MOISE, CARL	2016 - Projet recensement ecocentres + Projet caractérisation matières recyclables	Environnement	Matériaux secs - traitement	870,36 \$
MARINE OUDILLE-MONDOLONI	1131114	25 AOÛT 2016	MOISE, CARL	2016 - Projet recensement ecocentres + Projet caractérisation matières recyclables	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 897,95 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MARMEN INC.	DEU22919	11 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT CARTOUCHES DE BROYEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 488,30 \$
MARMEN INC.	DEU22920	11 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT COURONNES DE COUTEAUX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 522,38 \$
MARMEN INC.	DEU22973	15 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	3 Impulseurs Hayward Gordon - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 251,98 \$
MATHESON VALVES & FITTING LTEE	DEU22976	15 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Robinets Vanne Acier Coulé Velan - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 275,61 \$
MATHESON VALVES & FITTING LTEE	DEU23119	25 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Manomètre et 2 Isolateurs Ashcroft - Pompe Centrifuge 011	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 215,24 \$
COMMUNICATION ET MARKETING INC.	1141683	01 AOÛT 2016	GUERIN, SERGE	Service - Production multimédia.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 199,50 \$
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU23018	18 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE CONDUITE DE RECIRCULATION DE GAZ À L'INCINÉRATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 133,55 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	1141923	03 AOÛT 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / AMENAGEMENT DE DIX (10) VEHICULES TOYOTA COROLLA 2016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 779,55 \$
MEGS INC.	1093817	05 AOÛT 2016	ARBIC, DENISE	Commande ouverte 2016 - fourniture gaz	Environnement	Traitement des eaux usées	21 627,42 \$
MERSEN CANADA DN. LTEE	DEP14666	26 AOÛT 2016	PERIARD, MICHEL	Balais pour Moteur POMPE U HP	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 861,97 \$
MGB ASSOCIES INC.	1138168	25 AOÛT 2016	GIRARD, NORMAND	Travaux de réfections des blocs sanitaires au sous-sol de la Maison Smith - Contrat 14900	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	11 527,63 \$
MICHEL DALLAIRE ET ASSOCIES ARCHITECTES	DEU22784	01 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU LABORATOIRE D'ANALYSE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN R. MARCOTTE,	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	71 897,54 \$
MILLBROOK TACTICAL INC	1141550	01 AOÛT 2016	FRAPPIER, MARIO	ARMURERIE / ÉQUIPEMENT GTI	Police	Activités policières	3 151,05 \$
TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1142931	09 AOÛT 2016	MILANO, NICODEMO	Location - Automobile juillet 2016	Police	Activités policières	8 145,95 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	de160823	23 AOÛT 2016	RODOFIL, MYRIAM	Remise des taxes sur acquisition (2) d'imme	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	33 935,95 \$
MINISTRE DES FINANCES	1142107	03 AOÛT 2016	CLOUTIER, MARIEKE	Facture 41015-DB8, date 03.08.2016. Service-chimie organique (Laval). Projet Turcot.	Environnement	Protection de l'environnement	25 545,90 \$
MINISTRE DES FINANCES	1143784	15 AOÛT 2016	PICHET, PHILIPPE	Factures diverses - Commissaire à la déontologie policière.	Police	Activités policières	40 879,59 \$
MINISTRE DES FINANCES	1143787	15 AOÛT 2016	CELESTIN, JEAN ERNST	Factures diverses pour Commissaire à la déontologie policière.	Police	Activités policières	6 912,80 \$
MINISTRE DES FINANCES	1143790	15 AOÛT 2016	CELESTIN, JEAN ERNST	Factures diverses pour Commissaire à la déontologie policière.	Police	Activités policières	4 342,21 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MINISTRE DES FINANCES	1144179	17 AOÛT 2016	PICHET, PHILIPPE	Factures diverses commissaire à la déontologie policière.	Police	Activités policières	7 976,54 \$
MINISTRE DES FINANCES	1144181	17 AOÛT 2016	PICHET, PHILIPPE	Factures diverses commissaire à la déontologie policière.	Police	Activités policières	10 818,19 \$
MINISTRE DES FINANCES	1145291	23 AOÛT 2016	CARDINAL, ALAIN	honoraires commission déontologie police ST	Police	Activités policières	2 063,58 \$
MIR SYSTEM INC.	1143897	15 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	Entretien annuel sur équipements transmetteurs et récepteurs vidéo	Police	Activités policières	11 023,69 \$
MISTRAS SERVICES INC.	DEP11807	15 AOÛT 2016	LABERGE, ANNE-MARIE	Service de plongeurs pour retrait des poutrelles à l'usine Atwater	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 761,18 \$
MMS LASER	ROS821270	01 AOÛT 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	COUPE AU LASER POUR PIECES PROTECTIONS LATERAL POUR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	3 441,71 \$
MNP LLP	1141837	02 AOÛT 2016	PILON, BRUNO	Acquisition de write blocker pour station de travail.	Police	Activités policières	7 874,06 \$
MNP LLP	1142309	04 AOÛT 2016	FARIAS, DANIEL	Acquisition de write blocker.	Police	Activités policières	4 078,76 \$
MONIQUE LAFORGE	1146216	29 AOÛT 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	16-1680 - Accorder un contrat de services pro. à Monique Laforge pour rédaction de 81 textes d'interprétation sur des éléments du patrimoine et du paysage du ch. de la Côte-des-Neiges, somme max. 23 971.08\$ tx. et imprévus inclus	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21 888,79 \$
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	1146212	29 AOÛT 2016	MASSE, PAUL	Acquisition d'un véhicule Dodge Grand Caravan par entente contractuelle d'achat 693411	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	27 904,27 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1142703	08 AOÛT 2016	BARTH, SIMONETTA	Services professionnels pour le programme d'aide aux employés - Paiement factures 390088 - 30 juin 2016	Police	Activités policières	3 800,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1142706	08 AOÛT 2016	BARTH, SIMONETTA	Services professionnels pour le programme d'aide aux employés - Paiement factures 408590 - Juillet 2016	Police	Activités policières	4 351,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1144333	17 AOÛT 2016	BLAIN, ERIC	Facture 411056, date 31.08.2016. No de client 66988. Rapport juillet-2016.	Environnement	Protection de l'environnement	7 250,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1145133	23 AOÛT 2016	TAILLEFER, PATRICK	Paiement facture pour le programme PAÉE	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	4 408,00 \$
MOUSQUETONS & CIE INC.	DEP14540	12 AOÛT 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Recertification niveau 2 de treuils + remplacement d'adaptateurs treuil / potence	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 663,81 \$
MOUVEMENT CA BOUGE !	1165008002270716	03 AOÛT 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	000-1165008002 - Contribution financière pour le projet de plateforme de sociofinancement «La Ruche Montréal» pour les années 2016,2017,2018 et 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	30 000,00 \$
MP REPRODUCTIONS INC.	1143832	15 AOÛT 2016	DRAPEAU, MATHIEU	10-0802-1-002 impression de bannières pour l'aménagement du chantier dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 325,47 \$
NATIONAL PROCESS EQUIPEMENTS INC	DEU22935	11 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Couvercle de succion Wemco à remplacer	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 978,56 \$
NETZSCH CANADA INC	DEU22688	09 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT POMPE A BOUES NETZSCH 4NE100	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	42 658,52 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
NETZSCH CANADA INC NORBEC	DEU22780	01 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	6 Garnitures à Angle NEMO - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 638,86 \$
COMMUNICATION	1144615	18 AOÛT 2016	VINCENT, ERIK	Achat de commutateur POE Kramer	Police	Activités policières	2 362,12 \$
NORDIKEAU INC	DEP14533	12 AOÛT 2016	MARSAN, ANDRE	Etude méthodologique pour la vérification des débitmètres aux usines Atwater et Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 834,66 \$
OMR ALLIAGES INC	1016343	25 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	ELECTRODES À SOUDER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 624,69 \$
OPALE INTERNATIONAL INC.	1142028	23 AOÛT 2016	HUARD, FRANCOIS	GANT DE SIGNALISATION CUIR BLANC ETE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	106,63 \$
OPALE INTERNATIONAL INC.	1142028	03 AOÛT 2016	HUARD, FRANCOIS	GANT DE SIGNALISATION CUIR BLANC ETE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	30 536,42 \$
ORIGINE THATCH	DEP14574	18 AOÛT 2016	MARTEL, SIMON	Moteur pour Ponton	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 864,18 \$
OSTI INC. (OZONE SYSTEMS & TECHNOLOGY INTERNATIONAL INC.)	DEU21641	22 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	P.A.L - OZONE IN AMBIENT AIR MONITOR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 962,52 \$
P.E.S. CANADA INC.	1146136	29 AOÛT 2016	MASSE, PAUL	Installation de vertex et setcom sur 18 motocyclettes	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	6 299,25 \$
P.J. MACHINAGE	DEU23070	23 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 089,25 \$
P.T.S. ELECTRIQUE LTEE	DEP14656	26 AOÛT 2016	VENDETTI, PERRY	Achat de kit de MALI (mise à la terre) pour entretien de entrée électrique de l'usine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 002,00 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2016periode16	08 AOÛT 2016	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires-Paquette & associés,Huissiers de justices 2016-période 16-Paquette et associés	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 636,02 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2016periode17	19 AOÛT 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 17 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 179,98 \$
PAUL DUCHAINE	1144047	16 AOÛT 2016	TREMBLAY, GINA	Projet Anamnèse II pour le parc du CESM 2017	Culture	Autres - activités culturelles	22 047,37 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm51	18 AOÛT 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-51	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 690,83 \$
PERCOLAB INC.	1146149	29 AOÛT 2016	LAURIN, CLAUDE	Mandat vise à retenir des services professionnels en communication et relation citoyenne afin de soutenir la Ville de Montréal dans l'organisation d'une activité d'information publique pour les résidents du secteur Griffintown.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	22 309,68 \$
PETITE CAISSE - SPVM	20160811	27 AOÛT 2016	BOISCLAIR, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 504,92 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc15082016	16 AOÛT 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 500,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PETITE CAISSE - SPVM	pc160818	19 AOÛT 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 840,00 \$
PNEUS SP INC.	539520	10 AOÛT 2016	PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Police	Activités policières	6 636,83 \$
PNEUS SP INC.	540430	18 AOÛT 2016	PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM	Police	Activités policières	3 022,94 \$
POMPACTION INC.	DEU23079	23 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Pompes Grundfos au Lac des Régates	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 211,18 \$
POMPES & MOTEURS REAL JEAN LTEE	1146398	30 AOÛT 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Electricité Martin Thiffault Pompes	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 370,13 \$
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP14497	05 AOÛT 2016	VENDETTI, PERRY	Palan Vulcan 2 tonnes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 973,68 \$
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP14497	24 AOÛT 2016	VENDETTI, PERRY	Palan Vulcan 2 tonnes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	641,74 \$
PORTES DE GARAGE NADEAU INC.	1116196	01 AOÛT 2016	DEBELLEFEUILLE, CLAUDIE	ENTRETIEN ET REPARATION DE PORTES DE GARAGE SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 246,87 \$
PRO REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1093672	24 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	FOURNITURE DE PEINTURE SICO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 \$
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEP14572	18 AOÛT 2016	MARTEL, SIMON	Faire le changement de l'éthylène glycol par du propylène glycol	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 151,37 \$
PRODUITS DE SERVICES PUBLICS INNOVA INC.	1142878	09 AOÛT 2016	LAMARRE, JEAN	SANS FRAIS - Support pour ligne de - modèle IN-2374 selon la soumission 19072016 datée du 19 juillet 2016	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 548,02 \$
PRODUITS DE SERVICES PUBLICS INNOVA INC.	DEP14541	12 AOÛT 2016	GIRARD, MARIE-JOSEE	Remise à neuf de 2 potences et 4 barricades - Xtirpa	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 144,38 \$
PRODUITS SANY PRO-LINE FITTINGS EAST INC.	1093657	29 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN SANITAIRES ET DE NETTOYAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 674,56 \$
PROSPEK-CREATION INC.	DEP14430	03 AOÛT 2016	MARTEL, SIMON	Achat de Vanne drain TRUMBULL salle compresseurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 501,33 \$
PROSPEK-CREATION INC.	1145721	25 AOÛT 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels octroyé à la firme Prospek - Création pour réaliser le plan de stratégie de communication de l'Association Centre-Ville Lachine.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 955,46 \$
PRO-VERT SUD-OUEST	1143945	16 AOÛT 2016	MOISE, CARL	2016 - Contrat avec Provert-Sud Ouest pour le transport des matières organiques de Rosemont à Québec (Pro-Vert)	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	2 309,73 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	1145770	25 AOÛT 2016	GOUPIL, SYLVIE	Deviation du cadre du système de détection périmétrique dans le secteur du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site Atwater - Incidence 14837	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 503,32 \$
PSP ARGENTINO	1145166	23 AOÛT 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM	Approvisionnement grands parcs,	Vêtement et équipement de travail	10 315,02 \$
PUBINTERACTIVE SG INC.	1143526	12 AOÛT 2016	ANGERS, VERONIQUE	Accorder un contrat à PUB interactive pour le lancement du nouveau site PARCS-NATURE.COM	verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 467,21 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PURIBEC INC.	DEP14422	01 AOÛT 2016	PERIARD, MICHEL	Achat et remplacement de résine cation Kinetico, de gravier pour 8 adoucisseurs et travail de remplacement sur 4 adoucisseurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 637,09 \$
QUINCAILLERIE J. CARRIER INC.	DEU22766	09 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	OUTILLAGE DIVERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 986,23 \$
QUINCAILLERIE J. CARRIER INC.	DEU22961	12 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Bureau Jobox - Démontage d'une Pompe GMP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 797,92 \$
QUINCAILLERIE J. CARRIER INC.	DEU23025	18 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	100 Cables de verrouillage + 2 Cables Super Vee - Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 179,02 \$
RADHYPIS INC.	1142888	09 AOÛT 2016	GUAY, PATRICE	expert dossier pluie 08-002165	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 603,78 \$
KATIMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.	1143576	12 AOÛT 2016	COTE, BERNARD	Renouvellement de la publication Analyse et prévision du marché des bureaux de Montréal - Édition 2016-2021 - Facture FAC1368573.	Évaluation foncière	Évaluation	7 937,05 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1145684	25 AOÛT 2016	FOUCAULT, PIERRE	facture de juillet 2016 #1800001240 pour les machines de prise d'empreintes de la GRC au comptoir de service du MVA	Police	Activités policières	5 950,00 \$
REMATECH DIV. BREMO INC.	DEU22682	11 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	EA DI: 954255 FAIRE REPARER LES DEUX PLAQUES DE FILTRE PRESSE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 212,52 \$
REMATECH DIV. BREMO INC.	DEU23084	29 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	REFECTION DES BOISSEAUX, REMI BEAUDRY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 243,06 \$
REMCO AIR INC.	1146173	29 AOÛT 2016	MASSE, PAUL	Fourniture et installation d'une unité d'air climatisé-chauffage autonome à l'intérieur d'un véhicule Fort transit Connect	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	10 341,27 \$
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	1014782	24 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	TRAVAUX ET PIECES DE RESSORTS SUR CAMIONS POUR 2015	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 880,24 \$
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	1145233	23 AOÛT 2016	BIRON, PAULE	expert dossier 16-000368	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 839,93 \$
ROBERT COUTU	rechcoutu20160608	04 AOÛT 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	expert dossier 16-000368 soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 660,62 \$
RODNEY HUNT-FONTAINE LTEE	DEP14576	22 AOÛT 2016	VENDETTI, PERRY	Remplace le DEP11253 - Paiement de facture de Rexnord Industries en lien avec DEP11253 qui a été annulé et que nous avons reçu les articles (Info Sylvain Caplette)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 970,07 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1664136285	26 AOÛT 2016	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Juillet 2016 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 374,74 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1664136285	26 AOÛT 2016	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Juillet 2016 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	93,59 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1664136285	26 AOÛT 2016	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Juillet 2016 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	1 576,54 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	tr0015742016	01 AOÛT 2016	BENOIT, NADINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	17 322,94 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	tr0015762016	01 AOÛT 2016	BENOIT, NADINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	11 023,69 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1145184	23 AOÛT 2016	REEVES, CHANTAL	Frais de transport	Police	Activités policières	2 038,59 \$
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	DEP14457	03 AOÛT 2016	HERISCHI, BABAK	BCO 2016 - Rogers communication sans fil - Paiement des factures mensuelles	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	38 320,44 \$
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	20160759	31 AOÛT 2016	BENOIT, NADINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	3 884,54 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1145656	25 AOÛT 2016	CARDINAL, ALAIN	avocats dossier police #877	Police	Activités policières	4 805,69 \$
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	1093617	01 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	PIECES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN 2016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 \$
SANDWICHES ET SALADES ARISTO SANDWICHES ET	1141592	01 AOÛT 2016	HARVEY, DOMINIC	Repas de détenus pour le mois de juillet 2016	Police	Activités policières	2 225,58 \$
SALADES ARISTO SAINTEN SERVICES	1145296	23 AOÛT 2016	BIANCHI, GUY	repas détenus Soutien Est	Police	Activités policières	2 293,83 \$
ENVIRONNEMENTAUX INC.	DEP14531	12 AOÛT 2016	MARSAN, ANDRE	Disposer de 4 colonnes de mesure de pression au mercure de marque Meriam Instrument.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 094,50 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode16	08 AOÛT 2016	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires-Saulnier,Robillard.Lortie-Huissiers de justice-2016- période 16	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 427,93 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode17	19 AOÛT 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 17 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 116,24 \$
SCP SCIENCE.	DEU22869	05 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Molybdate de lithium 40 litres - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 051,71 \$
SCP SCIENCE.	DEU22869	10 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Molybdate de lithium 40 litres - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	92,39 \$
SECURITE LANDRY INC	1145355	24 AOÛT 2016	BERTRAND, MARTIN	Divers équipements SST	Police	Activités policières	2 635,08 \$
SERRURIER BEAUBIEN	1143943	16 AOÛT 2016	MOISE, CARL	2016 - Eco St-Laurent - Installation du système Abloy - 15 serrures de type mortaises(Serrurier Beaubien)	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 052,51 \$
SERVICES DE SANTE MEDISYS S.E.C.	DEU22906	09 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Campagne de Vaccination Antigrippale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 409,47 \$
SERVICES PROFESSIONNELS BRIO INC.	1143352	11 AOÛT 2016	LALONDE, SOPHIE	Installation du câblage téléphonique et réseaux à la caserne 63 - Incidence 14338	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	8 563,91 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SERVICES TECHNIQUES CLAUDE DROUIN INC.	DEP14498	08 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de Garniture Tressee, New england packing en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 365,92 \$
SERVICES TECHNIQUES CLAUDE DROUIN INC.	DEP14613	23 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de garniture tressé pour pompe en prévision de divers activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 365,92 \$
SIGNALISATION 10-10	1145860	26 AOÛT 2016	ANGERS, VERONIQUE	Location de panneaux de signalisation - table de pique-nique - cônes -etc. en vue d'un évènement dans les parcs-nature	verdissement et mont grands parcs, Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 462,06 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9597651323	01 AOÛT 2016	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires-poste/messagerie- Poste Canada manifestes-2016 facture -9597641323/ période 19-07-016 @ 22-072016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 208,39 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9598157010	05 AOÛT 2016	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires -cour municipale -poste cetifié 2016 période du 25 au 29 juillet	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 102,39 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9598581196	18 AOÛT 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9598581196 - Période 30-07-2016 @ 05-08-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 520,97 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9599015382	23 AOÛT 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9599015382 - Période 06-08-2016 @ 12-08-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 150,56 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9599462197	25 AOÛT 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9599462197 - Période 13-08-2016 @ 19-08-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 145,62 \$
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1142257	04 AOÛT 2016	BUSSIERES, CLAUDE	Facture A49633 du 19 juillet 2016 - Frais de location pour espace de stationnement pour véhicules de police du SPVM	Police	Activités policières	4 921,78 \$
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1146170	29 AOÛT 2016	LONGPRE, ERIC	ACHAT DE ONZE (11) CARTES D'AUTOBUS OPUS POUR LES BESOINS DES CHAUFFEURS DU PARC AUTO DU SPVM	Police	Activités policières	9 926,40 \$
SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU	14305	11 AOÛT 2016	ARION BARBU, SIMONA	Dépenses encourues dans le cadre du programme triennal	Dépenses de contributions	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 103 600,00 \$
SOCIETE POUR L'ORGANISATION DU FORUM MONDIAL SUR L'ECONOMIE SOCIALE 2016	1165008003010816	29 AOÛT 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD1165008003 - Contribution financière relatif à la mise en place du Centre International de transfert des connaissances en économie sociale	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 000,00 \$
SOCIETE POUR L'ORGANISATION DU FORUM MONDIAL SUR L'ECONOMIE SOCIALE 2016	116500800401082016	29 AOÛT 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1165008004 - Contribution financière relatif à la promotion de l'entrepreneuriat lors du GSEF2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	23 000,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOCIÉTÉ XYLEM CANADA	DEU22754	01 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Impulseur en Stainless pour Pompe Flygt - Gérald Bolduc	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 193,26 \$
SOLUTION ROSE SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEP14635	24 AOÛT 2016	PERIARD, MICHEL	BCO - nettoyage de linge Arc Flash des electriciens pouvant contenir de l'amiante	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 \$
SOLUTIONS AQUAVIDYA INC.	1142819	08 AOÛT 2016	GUAY, PATRICE	7 Capteurs de gaz Scott Bacharach - Magasin expert dossier 08-002165	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 585,92 \$
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1140910	11 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	2016-2017, RENOUELEMENT LICENCES AUTODESK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 982,33 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	1145153	23 AOÛT 2016	COTE, BERNARD	Epson PowerLite 99 WH - Projecteur LCD - 3000 lumens - WXGA (1280 x 800) - 16:10 - HD 720p - LAN - Epson Brighter Futures Education Program avec 2 ans de programme Epson Road Service Program - Produit 3675752. Soumission #8254646	Évaluation foncière	Évaluation	2 600,96 \$
SPICA ACOUSTIQUE	DEU23152	29 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Formation Division PR - Caserne 29 - Insonorisation du poste de travail de Johanne Payment	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 643,07 \$
STAFF PERSONNEL EVENEMENTIEL INC.	1142910	09 AOÛT 2016	GUERIN, CAROLE	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	8 760,52 \$
STATION SERVICE ELM LTD.	1142346	04 AOÛT 2016	ANGERS, VERONIQUE	Samedis parcs-nature - Accorder un contrat à STAFF Personnel événementiel inc. pour les agents d'information pour les navettes, kiosques ainsi que les stationnements des événements	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	9 716,59 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	72616	31 AOÛT 2016	PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:424886	Police	Activités policières	2 614,40 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU22833	03 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Ligne de Vie North Mécanique des Eaux + Outils pour Manoeuvre des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 064,90 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU22894	10 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Outils et Rangement pour Automatisation - PTI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 488,72 \$
STEPHANIE BIRBE STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	DEU23102	24 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Cordage de sécurité DBI Sala - Espace clos	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 674,56 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1074802	03 AOÛT 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services techniques pour assister le service de développement économique dans des mandats de communication en lien avec la réorganisation du développement économique local (Stéphanie Birbe).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 248,00 \$
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIONS INC	1142762	08 AOÛT 2016	GUAY, PATRICE	avocats dossier Ricard	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 708,68 \$
	1144245	17 AOÛT 2016	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat d'étuis à pistolet sur entente cadre permanente - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	35 422,78 \$
	1101973	17 AOÛT 2016	FABIEN, FRANCOIS	74561 - Service pro. - Analyste d'affaires - Systematix - AOI.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 278,12 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
T MENTOR INC	1145340	24 AOÛT 2016	CAZELAIS, ANDRE	Accompagnement technologique pour la bonification de la régie technique du Quartier des spectacles	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 676,81 \$
TAXELCO INC.	1145733	26 AOÛT 2016	GUERIN, SERGE	BCO - Taxelco (Téo Taxi) pour frais - Transport en commun, taxi, stationnement. Mai à décembre 2016	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 009,47 \$
TEAMSTUDIO INC.	1107553	17 AOÛT 2016	FABIEN, FRANCOIS	71350 - Analysis (Catalog Scan, Usage auditing et Analyser, 2 ans de maintenance) - Teamstudio.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 533,06 \$
TECHNI-LIGNES PLUS	1144106	16 AOÛT 2016	LEFEBVRE, SERGE	Soumission travaux marquage pour lien cyclable selon plan # 1602 - Poirier Cavendish-Thimens	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 863,55 \$
TECHNI-LIGNES PLUS	1144107	16 AOÛT 2016	LEFEBVRE, SERGE	Soumission travaux marquage lien cyclable selon plan # 1545 Halpern 1-3/3/	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 018,44 \$
TECHNI-LIGNES PLUS	1144366	17 AOÛT 2016	LEFEBVRE, SERGE	Soumission travaux marquage lien cyclable plan # 0908 Senkus-Cordner	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 228,39 \$
TECHNO CVC INC	1142843	08 AOÛT 2016	LIEBMANN, RICHARD	Achat de batterie 9V pour la prévention au incendie	Securite incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	3 869,84 \$
TECHNO-CONTACT INC.	DEU22842	10 AOÛT 2016	HALLE, BRUNO	divers article pour l'échantillonnage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 094,79 \$
TELECON INC	1085700	16 AOÛT 2016	SELLAM, AMIEROUCH	Services techniques pour des travaux de câblage et de raccordements de fibres optiques pour des projecteurs situés dans le Vieux Montréal dans le cadre du projet PTI 68111 et Modernisation télécommunications.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	42 884,38 \$
TETRA TECH QI INC.	1143271	11 AOÛT 2016	BLAIN, ERIC	Contrat de services professionnel pour évaluation des opportunités qu'offre la technologie actuelle pour la télégestion 2016 - Frais publicité. No de facture 4992249MON, no de compte 30000111.	Environnement	Protection de l'environnement	58 275,41 \$
THE GAZETTE	1141719	02 AOÛT 2016	RABY, MICHEL	2016 - Frais publicité. No de facture 4992249MON, no de compte 30000111.	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 647,21 \$
THE GAZETTE	1141934	03 AOÛT 2016	RABY, MICHEL	2016 - Piblicité pour l'Écocentre Saint Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 730,04 \$
TRERIVIO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	1145439	24 AOÛT 2016	ARBIC, DENISE	PIECES POUR ICAPQ	Environnement	Traitement des eaux usées	3 280,73 \$
TOTAL CANADA INC.	DEP14611	23 AOÛT 2016	TURCOT, DANIEL	Huile pompe U Mc Tavish	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 240,67 \$
TRANE CANADA UCL	DEU23035	23 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Entretien des 3 Tours d'eau - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 671,96 \$
TRANSMISSION CR	019152	04 AOÛT 2016	PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:423754	Police	Activités policières	2 126,00 \$
TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC.	1051331	19 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2015-2016, REAPPROVISIONNEMENT ARTICLES SANTÉ ET SÉCURITÉ, FOURNITURE ET LIVRAISON A/O P15-025-AE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
UAP INC.	1104980	25 AOÛT 2016	SHOONER, MICHEL	Commande ouverte pour la fourniture de pièces automobiles selon l'entente partenariat avec l'UMQ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
UNITED RENTALS (TMA#518086)	DEU21953	01 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	LOCATION D'UN GENIE LIFT Z34/22N	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 918,65 \$
UNITED RENTALS (TMA#518086)	DEU23002	17 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Nacelles articulées louées 4 mois - Démontage de la Pompe GMP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 556,52 \$
USI-POMPES INC.	DEU22141	11 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	SOUSSION MONT-08-06-16 RECONDITIONNER POMPE SANS COLONNE EN ACIER INOX ET SES 2 BRIDES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 102,39 \$
USI-POMPES INC.	DEU22746	04 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Réparer Pompe Ingersoll Rand - Désinfection Eau Procédé 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 288,77 \$
V SPEC TECHNO INC.	3746	10 AOÛT 2016	PARCAUTOSPVM	Systeme NoFactMaximo:424040	Police	Activités policières	2 729,28 \$
V SPEC TECHNO INC.	3756	06 AOÛT 2016	PARCAUTOSPVM	Systeme NoFactMaximo:423946	Police	Activités policières	2 729,28 \$
V SPEC TECHNO INC.	3757	06 AOÛT 2016	PARCAUTOSPVM	Systeme NoFactMaximo:423945	Police	Activités policières	2 729,28 \$
V SPEC TECHNO INC.	3769	17 AOÛT 2016	PARCAUTOSPVM	Systeme NoFactMaximo:424456	Police	Activités policières	2 160,64 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	2016periode16	08 AOÛT 2016	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires-Valade & associés-huissiers de justices 2016-période 16	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 506,47 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	2016periode17	19 AOÛT 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 17 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 922,82 \$
VENTILATION MANIC INC.	DEU23112	24 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	PTK - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CONDUITE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 097,13 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP13802	03 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de sonde d'hydrocarbure et de solution tampon en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 389,08 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP14484	05 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pièces Veolia pour le système Actiflo de Pierrefonds en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	24 944,81 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP14504	09 AOÛT 2016	MARSAN, ANDRE	Estimation /réparation DR-5000	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 364,85 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP14589	19 AOÛT 2016	MARSAN, ANDRE	VEOLIA-Achat de module optique pour analyseur de chlore CL-17	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 114,57 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP14604	24 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pièces Veolia pour le système Actiflo de Pierrefonds en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 629,87 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP14673	29 AOÛT 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pièces Veolia/Hach en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 374,44 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 AOÛT AU 31 AOÛT 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
VESTECHPRO CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN HABILLEMENT	1146352009040816	09 AOÛT 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1146352009 - Accorder un soutien financier conformément à l'appel de projet printemps 2014 du PRAM-Est	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 000,00 \$
VICI VALCO INSTRUMENTS CANADA	1143856	15 AOÛT 2016	RABY, MICHEL	Soumission 10433, daté 11.08.2016. Achat pour RSQA.	Environnement	Protection de l'environnement	3 406,01 \$
VILLE DE DOLLARD-DES- ORMEAUX	1142212	04 AOÛT 2016	GIRARD, SYLVIE	Carburant (essence, diesel) - Consommation essence D.D.O. couvrant la période du mois de Juin 2016.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 925,94 \$
VIP PRODUCTIONS	1140225	02 AOÛT 2016	BISSONNETTE, DANIEL	Animation Montréal en Fêtes 2015	Culture	Autres - Activités récréatives	5 249,37 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU23161	29 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	Transmetteur et Détecteur interrupteur Milltronics - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 806,19 \$
VSYS SOLUTIONS INC	DEU23022	22 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	LICENCES VMWARE HORIZON ET SUPPORT POUR 1 AN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 582,47 \$
WÄRTSILÄ CANADA, INCORPORATED	DEP14480	10 AOÛT 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	soumission pour sablage et traitement impulseur de recharge pour pompe Y 1 et 2	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 380,61 \$
WATERISAC	DEP14510	09 AOÛT 2016	HERISCHI, BABAK	Paiement des droits annuel des membres WaterISAC	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 917,30 \$
WEBSTEIN	1127259	17 AOÛT 2016	FABIEN, FRANCOIS	68111 Modernisation télécom - Conseiller en réseau pour la transition des services cellulaires. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 530,15 \$
WESTECH INDUSTRIAL LTD	DEU23140	29 AOÛT 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Blocs assemblés et autres pour Analyseur Thermox - Arrêt majeur de l'Incinérateur 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 275,62 \$
WORKSHOP ARCHITECTURE INC	1142056	03 AOÛT 2016	RAIL, CHRISTIANNE	Projet Sainte-Catherine - Prestation finale concours « vivre le chantier Sainte-Cath ». DEM. Anjali Mishra. Gré à gré. AO concours : CE16 0402	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	23 134,42 \$
WSP CANADA INC.	DEP14542	12 AOÛT 2016	HERISCHI, BABAK	Services professionnels par WSP Canada Inc. pour l'audit quinquennal (art 53.2 RQEP) des usines Atwater, Charles J. Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	79 790,50 \$



Dossier # : 1163430016

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité

Il est recommandé au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-02 16:14

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163430016

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et au Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le bilan de la cinquième année d'activité de cette commission a été produit et déposé à la séance du conseil municipal du 21 mars 2016 et à la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016. Le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 6 avril 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0560 - 6 avril 2016 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-02

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation
Tél : 514 872-6957
Approuvé le : 2016-09-02

Dossier # : 1163430016

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation

Objet : Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa cinquième année d'activité



[Réponse CE- 5e bilan CEC 1163430016_v2.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS PORTANT SUR LE BILAN DE SA CINQUIÈME ANNÉE D'ACTIVITÉS

Mise en contexte

La Commission sur l'examen des contrats a déposé le bilan de sa cinquième année d'activités, l'année 2015, assorti de recommandations au conseil municipal du 21 mars 2016 et au conseil d'agglomération du 24 mars 2016. Le comité exécutif en a été saisi le 6 avril 2016.

Commentaires d'ordre général

Dans son rapport, la Commission rend compte du travail accompli et formule neuf recommandations traitant des thèmes suivants : processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats (R-1 à R-5); renseignements contenus dans les sommaires décisionnels (R-6 à R-8) et estimation des coûts (R-9). Le comité exécutif souhaite répondre à ces recommandations.

Recommandations à l'égard des processus d'appel d'offres et octroi de contrats

R-1

Que l'administration s'assure d'une meilleure coordination dans le temps du lancement des appels d'offres de façon à favoriser une saine concurrence entre les soumissionnaires et l'obtention de prix plus compétitifs.

Réponse à R-1

Notre Administration a posé plusieurs gestes pour favoriser une saine concurrence entre les fournisseurs et entrepreneurs lors des appels d'offres lancés par la Ville de Montréal. À cet égard, des efforts constants sont réalisés par les services pour améliorer la planification des travaux et la sollicitation des marchés. Par exemple, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) amorce la programmation de l'exécution des travaux deux ans à l'avance et a comme objectif de lancer ou d'octroyer 70 % des contrats d'une année avant la fin de l'année précédente; objectif atteint pour les travaux planifiés en 2016.

Au cours des deux dernières années, le nombre de soumissionnaires a augmenté de façon notable, notamment dans les appels d'offres des travaux d'infrastructures, avec comme résultat une tendance marquée de baisse des prix.

Mentionnons également la directive introduite en vue d'éviter de lancer des appels d'offres pendant les vacances de l'industrie de la construction, afin de permettre à un maximum d'entreprises de soumissionner.

Enfin, l'expertise développée à l'interne par les économistes de la construction et les spécialistes en approvisionnement permet une analyse fine des marchés et de leurs tendances. Toutes ces mesures permettent d'obtenir les meilleurs prix possibles.

Notons également notre préoccupation d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix avec l'introduction du Programme d'évaluation des fournisseurs à l'automne 2015 ainsi que l'utilisation de clauses de qualification et d'expérience dans des projets majeurs d'infrastructures.

R-2

Que les unités d'affaires, à l'instar du Service de l'approvisionnement, développent des stratégies novatrices et inspirées des meilleures pratiques en matière de sollicitation des marchés dans le but de favoriser en tout temps une saine concurrence et l'obtention des meilleurs prix.

Réponse à R-2

Tel que mentionné à la réponse de R-1, la recherche de stratégies novatrices de sollicitation des marchés est continue et le comité exécutif souhaite informer les membres du conseil que notre Administration a innové depuis deux ans en introduisant notamment de nouvelles dispositions contractuelles, tels une clause de bonis et des critères de qualification renforcés dans certains contrats de construction. Cette nouvelle disposition tient compte de la complexité de certains chantiers dans des secteurs urbains particulièrement denses, où l'impact des travaux est important sur les résidents, la circulation et l'activité économique, lorsqu'il s'agit d'une rue commerciale.

Aussi, la stratégie d'approvisionnement des contrats de réhabilitation des conduites d'eau et d'égout par chemisage a été modifiée afin de les morceler pour faciliter l'arrivée de nouvelles entreprises dans ce secteur d'activité.

Un autre exemple est le contrat de colmatage de nids-de-poule où l'appel d'offres a innové en établissant l'utilisation de différentes méthodes dépendamment de la période de l'année, en changeant les parcours interarrondissements selon les besoins et en exigeant la géolocalisation par GPS du colmatage des nids-de-poule.

Dans d'autres cas, un découpage des projets par zone géographique est pratiqué pour favoriser la proximité des matières premières ou des services connexes, ce qui réduit les coûts, ou encore plusieurs projets sont regroupés sous un même appel d'offres, pour augmenter l'intérêt des soumissionnaires potentiels.

R-3

Que l'administration établisse des critères de détermination du coût des contingences dans un contrat selon la nature des travaux requis et les caractéristiques propres à chaque type de contrat.

R-4

Qu'une reddition de comptes de l'utilisation des contingences soit réalisée annuellement et soit soumise aux conseils municipal et d'agglomération.

Réponse à R-3 et à R-4

Le comité exécutif mentionne qu'en matière d'analyse de l'utilisation des contingences, une directive établissant des balises existe déjà et que les services ont à leur disposition des grilles d'analyse pour évaluer les montants requis.

À titre informatif, en 2015 au SIVT, pour des travaux totalisant 67,6 M\$, 4,8 M\$ ont été dépensés en contingences, soit 6,7 % et donc bien en dessous du 10 à 15 % de contingences habituellement projetées. En 2014, ce pourcentage était de 7,3 % et en 2013 de 8,2 %.

Enfin, les bilans de l'utilisation des contingences du SIVT et du Service de l'eau se retrouvent en données ouvertes sur le portail de la Ville et sont donc disponibles en tout temps.

R-5

Que l'octroi de tout contrat ou la conclusion de toute entente-cadre se fasse au montant soumis par l'adjudicataire.

Réponse à R-5

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission que l'octroi de contrats et la conclusion d'ententes-cadres se font au montant soumis par l'adjudicataire et non sur un estimé de la consommation future. Cette pratique est en vigueur à la Ville depuis que la Commission d'examen des contrats en a fait la recommandation dans le dossier SMCE125309007-2. Exceptionnellement, un dossier soumis à la Commission en 2015 ne suivait pas cette règle mais la décision prise par les instances la respectait (CG15 0626 - 1153190002).

Recommandations à l'égard des renseignements contenus dans les sommaires décisionnels et de l'information soumise à la Commission

R-6

Que les unités d'affaires s'assurent de consigner dans leurs sommaires décisionnels les renseignements pertinents relatifs à d'autres contrats passés ou présents relevant du même projet ou se déroulant dans un même environnement, de façon à donner une vue d'ensemble du contexte du contrat.

Réponse à R-6

L'information relative à l'état d'avancement d'un projet ou d'un programme nécessitant plusieurs octrois de contrats est déjà indiquée au dossier, conformément au guide d'élaboration des GDD en matière d'octroi de contrats. Par ailleurs, il souligne que les dossiers décisionnels ne sont pas un outil de reddition de comptes et que cette information ne vise donc pas à fournir une évaluation qualitative du déroulement des travaux, mais bien à indiquer où se situe un contrat précis au sein de l'ensemble des contrats requis pour un projet spécifique.

R-7

Qu'une reddition de comptes relative au versement de bonis et à l'application de pénalités soit réalisée annuellement et soit soumise aux conseils municipal et d'agglomération.

Réponse à R-7

Les clauses contractuelles relatives aux bonis et aux pénalités n'étant qu'un élément parmi plusieurs autres pour évaluer la qualité du travail réalisé par les cocontractants et la gestion d'un projet, les services procèdent à un post mortem de tout projet ou contrat, incluant les clauses contractuelles de bonis et pénalités, afin d'améliorer continuellement notre expertise en matière de gestion.

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission qu'il existe également le Programme d'évaluation des fournisseurs qui permet d'écartier pour deux ans tout fournisseur qui n'a pas donné un rendement satisfaisant.

R-8

Que la Commission soit informée à huis clos et de façon nominative des motifs de désistement des preneurs du cahier des charges dans les dossiers de contrats pour lesquels elle reçoit un mandat.

Réponse à R-8

Le comité exécutif n'a pas d'objection à ce que soit rétablie la pratique voulant que les membres de la Commission aient accès aux informations relatives aux motifs de désistement de façon nominative en autant que cette information soit traitée de façon confidentielle et ce, afin de préserver des informations qui peuvent avoir une incidence sur la concurrence.

Recommandations à l'égard de l'estimation des coûts

R-9

Que les unités d'affaires, dans des situations qui s'y prêtent, s'assurent de présenter dans les sommaires décisionnels les coûts de construction et de réalisation au mètre linéaire.

Réponse à R-9

Le comité exécutif considère généralement que le coût au mètre linéaire ne constitue pas un outil représentatif de comparaison entre différents contrats. Outre le fait qu'il puisse être techniquement difficile de ramener toutes les composantes d'une soumission au seul aspect unidimensionnel d'un « coût linéaire », il est tout à fait normal de rencontrer des différences de prix linéaire même dans le cas de travaux qui peuvent sembler similaires à première vue, en raison de la grande variabilité des facteurs influençant les coûts (nature des travaux dans un même contrat, volumes, exigences spécifiques, emplacement, nature des sols, profondeur, période d'exécution, mesures de mitigation renforcées, compétition du marché, etc.). Pour cette raison, le comité exécutif ne retient pas cette recommandation.

Par ailleurs, il importe au comité exécutif de rappeler qu'il existe différentes catégories d'estimation. Le coût budgétaire projeté dans le PTI, celui inscrit à la programmation annuelle, celui figurant dans le sommaire décisionnel lors de l'octroi du contrat et le coût réel diffèrent en fonction du temps entre chacune de ces étapes, de l'évolution du marché et des problèmes ou situations particulières rencontrés en cours de contrat, le cas échéant.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats pour la quantité et la qualité du travail accompli pendant sa cinquième année d'existence, en 2015, et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.



Dossier # : 1163430018

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014

Il est recommandé au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-09-20 10:46

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163430018

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014

CONTENU

CONTEXTE

La Commission sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, les 17 et 19 juin 2015, sur le Rapport annuel 2014 du vérificateur général de la Ville de Montréal. Le rapport de la commission, produit à la suite de cette étude publique, a été déposé à la séance du conseil municipal du 17 août 2015 et à celle du conseil d'agglomération du 20 août 2015. Le 2 septembre 2015, le comité exécutif fut saisi de ce rapport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1635 - 2 septembre 2015 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-09-20

Dossier # : 1163430018

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2014



[Réponse CE-VG 2014 1163430018.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION AYANT ÉTUDIÉ LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – EXERCICE 2014

Mise en contexte

La Commission permanente sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, les 17 et 19 juin 2015, sur le Rapport annuel 2014 du vérificateur général de la Ville de Montréal. À cette occasion, M. Jacques Bergeron, vérificateur général, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission.

La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 29 juin 2015. Ces recommandations ont été déposées au conseil municipal le 17 août 2015 et au conseil d'agglomération le 20 août 2015. Le comité exécutif en a été saisi le 2 septembre 2015.

Commentaire général

Le comité exécutif constate que la Commission a choisi pour la première fois de reformuler l'ensemble des recommandations émises par le vérificateur général, en plus de lui adresser également quelques autres recommandations. Le comité exécutif rappelle que :

- Il a déjà indiqué en juin 2015 qu'il accueillait les recommandations du vérificateur général et qu'il considérait ce rapport comme partie intégrante des outils d'amélioration continue de la Ville;
- Les unités concernées ont toutes déposé des plans d'action en regard des recommandations du VG et une reddition de comptes annuelle sera faite au conseil municipal selon les mécanismes en vigueur;

Dans ce contexte, le comité exécutif ne juge pas utile de répondre à chacune des 149 recommandations du rapport et se concentrera sur la douzaine de recommandations que la commission formule en propre et qui portent sur les sujets suivants : la mise en œuvre des recommandations du VG (R-4 et 5), la protection des systèmes informatiques et les télécommunications (R-6, 17 et 18), la réglementation en matière de branchement d'égout et d'occupation du territoire (R-51 et 52); la continuité des affaires (R-82, 83 et 84); l'analyse des travaux de voirie (R-87) et finalement, la participation des élus au conseil d'administration d'organismes à but non lucratif (R-89).

Mise en œuvre des recommandations du VG

R-4

Que l'Administration fasse preuve de rigueur pour que les nouvelles cibles de performance établies par la Direction générale au cours de l'année 2013 soient mises en œuvre en 2014 en communiquant quelles actions sont prioritaires en terme de cibles à atteindre : 70 % pour la première année et 90 % pour la deuxième année (CFA);

R-5

Que, dans les recommandations du vérificateur général et de cette commission, tout élément qui concerne la sécurité des citoyens soit fixé en priorité de traitement au moment des suivis et de l'élaboration des plans d'action des services corporatifs, des arrondissements et des organismes concernés (CFA);

Réponse à R-4 et R-5

Le comité exécutif a déjà eu l'occasion de mentionner, en réponse à une recommandation similaire à R-4 formulée par la commission en 2014, qu'il ne considère pas utile d'établir des objectifs quantitatifs de mise en œuvre des recommandations de VG. Les cibles auxquelles la commission se réfère n'existent donc plus. La direction générale est mandatée pour mettre en œuvre les recommandations pertinentes du vérificateur général dans un ordre de priorité et à un rythme garantissant la meilleure optimisation de la gestion de la Ville, étant entendu que les problématiques touchant les services à la population, dont celui de la sécurité, doivent normalement recevoir une attention particulière.

Protection des systèmes informatiques et télécommunications

R-6

Que les plans d'action soient réalisés par les unités d'affaires pour s'assurer de protéger adéquatement les systèmes d'information jugés critiques ou essentiels (CFA);

Réponse à R-6

Le comité exécutif assure aux membres de la commission que les unités d'affaires font tout le nécessaire pour mettre en œuvre les plans d'action visant à protéger leurs systèmes informatiques avec le soutien du Service des technologies de l'information, pour qui l'amélioration de la sécurité de l'information est une préoccupation constante.

R-17

Que l'Administration, accompagnée du Bureau de la Ville intelligente, du Bureau de la performance organisationnelle et du Service des technologies de l'information, intègre les différents paramètres stratégiques, incluant des objectifs quantifiables et mesurables en adéquation avec ceux-ci, et adopte des orientations en matière de télécommunications avant de débiter le processus d'appel d'offres (CFA);

R-18

Que l'Administration mette en œuvre une stratégie rigoureuse pour mitiger les risques liés aux nouvelles orientations adoptées (CFA);

Réponse à R-17 et R-18

Le comité exécutif informe les membres de la commission qu'un nouveau modèle de gestion des télécommunications a été établi, visant notamment à doter la Ville d'un réseau de fibres dont elle sera largement propriétaire et qu'elle gèrera de façon à optimiser la connectivité et l'interopérabilité des systèmes. Les appels d'offres en la matière ont été préparés conformément aux orientations stratégiques de ce nouveau modèle et découpés en plusieurs lots pour favoriser la concurrence. À la suite de ces appels d'offres, deux premiers contrats ont été octroyés visant respectivement la bonification du réseau fibre et la location des circuits. Le nouveau modèle de télécommunication a été lancé, dont le volet migration de la location des circuits de

Telus vers Bell (nouveau contractant) qui est réalisé à plus de 50% et sera complété fin 2016. Un second volet à savoir la 1^{ère} phase de pose de la fibre doit débiter cet automne dans l'arrondissement de Ville-Marie.

La mitigation des risques associés au changement d'orientation comporte plusieurs mesures, notamment un meilleur contrôle de l'utilisation du contrat actuel afin de prolonger sa durée, à travers un moratoire sur les acquisitions. L'établissement d'une liste des services critiques à prioriser dans le nouveau contrat, une planification rigoureuse de la transition de la location des circuits et la mise en place d'un centre d'opérations du réseau (COR) sont en cours.

L'harmonisation et le suivi de règlements

R-51

Harmoniser la réglementation actuelle de manière à ce qu'un seul règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal à l'égard de la gestion des branchements d'égouts. Dans le cadre de ce règlement, le propriétaire doit maintenir le branchement d'égout de son bâtiment en bon état d'entretien sur toute sa longueur jusqu'au point de raccordement à l'égout public (Règlement C1-1, Art. 89.13). Cette pratique est actuellement en vigueur dans 16 des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. À cette fin, accorder une période de sursis de cinq ans aux propriétaires des arrondissements d'Anjou, de Pierrefonds-Roxboro et de l'Île-Bizard-Ste-Geneviève qui ne sont pas soumis à la réglementation qui prévaut pour 89% des bâtiments raccordés au réseau d'égout (CFA);

R-52

Que l'Administration mette en place des mécanismes de reddition de comptes pour obtenir un portrait exact de l'application de ces deux réglementations (CFA);

Réponse à R-51 et R-52

En ce qui concerne la gestion des branchements d'égout, le comité exécutif rappelle qu'il s'est plutôt prononcé pour une réglementation uniformisée en vertu de laquelle le citoyen n'est responsable que de la portion du branchement située sur sa propriété, la Ville se chargeant quant à elle de ce que l'on retrouve dans le domaine public, comme c'est le cas dans la majorité des municipalités du Québec (voir à ce sujet la réponse du CE au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs déposée au conseil du 21 septembre 2015). En ce qui concerne la mise en place de mécanismes de reddition de comptes pour les 2 règlements visés par la recommandation, le comité exécutif mentionne que les fonctionnaires municipaux mettent tous les jours en application un nombre considérable de règlements portant sur des sujets variés. Il s'attend à ce que cela soit fait avec rigueur et que les unités administratives puissent répondre de leurs actions sur demande et en tout temps.

La continuité des affaires

R-82

Que le Service des incendies de Montréal développe un processus de continuité des affaires sur d'autres fonctions critiques, jugées orphelines par le vérificateur général (CFA);

R-83

Que la démarche sur la continuité des affaires et la confection des plans de contingence soit partagée avec tous les élus en plus des personnes impliquées (CFA);

R-84

Que, compte tenu de la notion de ville résiliente, les services administratifs de première ligne [ceux reliés aux demandes de citoyens] fassent partie intégrante du plan (CFA);

Réponse à R-82, 83 et 84

Le comité exécutif informe les membres de la commission qu'en réponse aux recommandations du VG en la matière, un plan d'action a été établi et sera coordonné par la direction de la sécurité civile pour doter les 4 services visés par le VG (Service de l'eau, SIM, SPVM et STI) d'un plan de continuité des affaires et pour proposer une politique de continuité des affaires. Ce plan s'étale sur 3 ans (2016-2018) et a débuté avec l'embauche au printemps 2016 d'une ressource spécialisée. Sa mise en œuvre permettra l'élaboration d'outils de gestion qui seront par la suite mis à la disposition de l'ensemble des arrondissements et unités administratives souhaitant élaborer leur propre plan de gestion de la continuité des affaires.

Analyse des travaux de voirie

R-87

Que, d'une façon similaire, le vérificateur général soit invité à procéder à une analyse économique et qualitative des réfections et de l'entretien des rues du réseau artériel réalisés par la Ville de Montréal par rapport à celles exécutées en arrondissements (CFA);

Réponse à R-87

Le comité exécutif rappelle que depuis 2013, l'administration a posé plusieurs actions pour améliorer l'efficacité de ses opérations. C'est ainsi que le Service de la performance organisationnelle a été créé en 2014 avec le mandat de soutenir les unités administratives dans l'optimisation de leur gestion par la mise en œuvre de chantiers d'amélioration de la performance et de démarches d'étalonnage.

Un des chantiers mis sur pied vise l'implantation de la gestion par activités, méthode comptable reconnue qui permet de calculer le coût complet d'un service en calculant l'ensemble des ressources consommées par chacune des activités requises pour le livrer, ce qui fournit une information essentielle au moment de prendre une décision relative à l'impartition ou l'exercice en régie de certaines opérations. Un autre chantier porte sur l'optimisation des activités réalisées par les équipes des travaux publics, dont le colmatage des nids-de-poules. Les travaux, débutés en septembre 2015, réunissent le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, le Service des technologies de l'information ainsi que les directions des travaux publics en arrondissement. Mentionnons également le chantier d'harmonisation des devis, qui permettra une meilleure analyse et une gestion plus efficiente des contrats, grâce à un processus harmonisé des appels d'offres publics d'exécution des travaux et une nouvelle documentation de référence simplifiée. Par ailleurs, la participation depuis deux ans au Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REM Canada, auparavant appelé Ontario municipal benchmarking initiative - OMBI) permet également à la Ville de comparer ses

résultats à ceux d'autres villes canadiennes. Les résultats analysés de 111 indicateurs de performance de la Ville de Montréal, fruit des démarches d'étalonnage avec REM Canada et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ont été rendus publics en novembre 2015.

Le comité exécutif considère qu'il est préférable pour Montréal de poursuivre les efforts visant à améliorer sa performance organisationnelle globale plutôt que de s'attarder à des études comparatives internes. Cela dit, si le vérificateur général souhaite procéder à l'analyse décrite par la commission, le comité exécutif l'assure de la collaboration des services concernés.

Participation des élus au conseil d'administration d'organismes sans but lucratif

R-89

Qu'à la lumière de ce jugement, l'Administration reconnaisse la place des élus sur les conseils d'administration des sociétés paramunicipales et les organismes à but non lucratif (CFA);

Réponse à R-89

Le comité exécutif rappelle que depuis quelques années, les préoccupations des citoyens à l'égard des élus, des institutions et de la gouvernance des organisations ont beaucoup évolué. Les valeurs d'éthique et de loyauté sont, à juste titre, au cœur de ces préoccupations. Pour répondre aux attentes des citoyens, un élu doit éviter de se placer dans une situation qui pourrait engendrer des conflits de loyauté, potentiels ou apparents. Bien que dans certains cas, la présence d'un élu à titre de membre à part entière d'un conseil d'administration puisse se justifier, le comité exécutif considère que ces cas sont l'exception et que, de façon générale, la participation d'élus au conseil d'administration d'organismes liés à la Ville doit se faire à titre d'observateur et sans droit de vote.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur les finances et l'administration pour la qualité du rapport produit sur le rapport du vérificateur général – exercice 2014 et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.



Dossier # : 1163430019

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015

Il est recommandé au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-20 10:46

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163430019

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015

CONTENU

CONTEXTE

La Commission sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, le 31 mai 2016, sur le Rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville de Montréal. Le rapport de la commission, produit à la suite de cette étude publique, a été déposé à la séance du conseil municipal du 20 juin 2016 et à celle du conseil d'agglomération du 22 juin 2016. Le 6 juillet 2016, le comité exécutif fut saisi de ce rapport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1191 - 6 juillet 2016 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-09-20

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION AYANT
ÉTUDIÉ LE RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL –
EXERCICE 2015**

Mise en contexte

La Commission permanente sur les finances et l'administration a tenu une étude publique le 31 mai 2016 sur le Rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville de Montréal. À cette occasion, M. Jacques Bergeron, vérificateur général, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission.

La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 8 juin 2016. Ces recommandations ont été respectivement déposées aux conseils municipal et d'agglomération les 20 et 22 juin 2016. Le Comité exécutif en a été saisi le 6 juillet 2016.

Commentaire général

Dans son rapport, la Commission émet 7 recommandations, dont 3 portent sur le suivi des recommandations du VG (R-1, R-2 et R-4), une sur le contenu de ses rapports (R-3), une sur le contenu des dossiers décisionnels (R-5) et deux sur la Commission sur l'examen des contrats (R-6 et R-7). Dans le présent document, le comité exécutif répond à chacune de ces recommandations.

Suivi des recommandations du VG

R-1

Les membres de la Commission ont statué, aux fins d'analyse du rapport, d'appuyer l'ensemble des recommandations afférentes au chapitre d'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information. En conséquence, toutes les recommandations présentes dans le rapport du VG doivent être répondues au même titre que celles élaborées par les membres et qui sont présentées dans le présent rapport.

R-2

Que l'Administration s'assure du suivi des recommandations du vérificateur général auprès des services corporatifs et des arrondissements afin que ces dernières soient mises en application dans les plus brefs délais et selon les cibles de performance que la Direction générale de la Ville s'est elle-même fixées, soit:

- 70 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la première année suivant leur publication ;

- 90 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la deuxième année suivant leur publication.

R-4

Que la Direction générale de la Ville s'engage à rencontrer en séance de travail la Commission d'ici la fin de l'année afin de formuler des explications sur les retards dans la mise en œuvre des recommandations du VG et que cet exercice soit reconduit chaque année, le cas échéant.

Réponse à R-1, R-2 et R-4

Le comité exécutif a déjà mentionné qu'il considère les rapports annuels du vérificateur général comme un des outils d'amélioration continue dont dispose l'administration municipale et il est donc favorable à ce que les recommandations qu'ils contiennent soient éventuellement mises en application. Il réitère cependant le point de vue émis lors de ses deux précédentes réponses à la Commission, soit qu'il ne lui semble pas pertinent de fixer des cibles quantitatives de réalisation sur des horizons à court terme. Certaines recommandations du VG sont d'une haute importance stratégique et il est nécessaire d'y apporter une attention immédiate. D'autres peuvent être mises en application lors de révisions de procédures ou à l'occasion de réorganisations administratives, ou encore, nécessitent un renouvellement d'équipements, informatiques ou autres, toutes choses qui ne se font pas toujours dans les 12 ou 24 mois suivant le dépôt des rapports du VG.

À titre d'exemple, il rappelle qu'en 2014, lorsque le VG a fait état de possibles problèmes de collusion dans les contrats de déneigement et de collecte des matières résiduelles, l'administration a réagi rapidement en centralisant les processus d'appels d'offres. Ces actions allaient dans le sens des recommandations du VG, qui souhaitait que la direction générale dresse le portrait des contrats octroyés en ces matières par les arrondissements et le dépose aux instances politiques, afin de sensibiliser les élus à la répartition des contrats sur le territoire. Il s'agissait là de répondre à des enjeux majeurs, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on recommande de joindre systématiquement aux dossiers une preuve de paiement de la contribution aux fins de parcs, procédure certes souhaitable mais d'une importance stratégique nettement moindre.

Le comité exécutif souligne également que comme toutes les organisations performantes, la Ville de Montréal évolue, s'adapte et ajuste constamment ses modes de gestion : plusieurs gestes posés depuis l'automne 2013 ont d'ailleurs modifié de facto la façon dont l'administration poursuit la réalisation des objectifs et orientations de la Ville. En ce qui concerne le suivi des recommandations du VG, bien que l'objectif soit de toutes les mettre en œuvre, l'accent est surtout mis sur la mise en œuvre de ses recommandations les plus significatives.

Finalement, le comité exécutif informe les membres de la Commission que le directeur général est disponible pour les rencontrer.

Contenu du rapport du vérificateur général

R-3

Que des tableaux détaillant les retards dans la mise en œuvre des recommandations du VG par unité d'affaires et par année, tels que ceux déposés en séance de travail par le

bureau du VG et présents en ANNEXE 2, soient systématiquement fournis dans les futurs rapports du VG afin de faciliter le suivi des plans d'action des unités administratives de la Ville par la Commission et par les élus du conseil municipal.

Réponse à R-3

Le comité exécutif considère que c'est au vérificateur général de déterminer ce qu'il souhaite inclure ou non dans son rapport annuel.

Contenu des sommaires décisionnels

R-5

Que les sommaires décisionnels de la Ville soient bonifiés et détaillés de manière à inclure les éléments mentionnés par l'IG dans son rapport 2015 et listés dans l'ANNEXE 3 et d'inclure systématiquement les informations relatives aux autorisations de l'AMF fournissant aux instances l'assurance que l'adjudicataire recommandé est conforme aux lois, tel que suggéré par le VG dans sa recommandation 4.2.B.

Réponse à R-5

Le comité exécutif rappelle aux membres de la Commission que le processus décisionnel a évolué depuis quelques années. La publication en 2011 de guides d'élaboration des dossiers décisionnels et leur mise à jour régulière a beaucoup contribué à en uniformiser et à en améliorer le contenu. Cependant, une certaine latitude est toujours laissée aux responsables de ces dossiers quant aux informations à y inclure, ce qui peut amener des disparités à ce niveau, disparités que l'on peut constater quant on compare les dossiers décisionnels soumis à certains conseils d'arrondissement et ceux traités par les instances centrales.

L'administration est présentement engagée dans une révision en profondeur du processus décisionnel et des outils de support à la décision. Une des orientations retenues est l'implantation d'un mode d'élaboration des dossiers décisionnels plus dirigé, garantissant donc une plus grande standardisation des informations fournies aux élus quelle que soit l'instance décisionnelle concernée. La nature des informations à fournir sera déterminée dans le cadre des travaux de ce chantier.

Commission d'examen des contrats

R-6

Que soit ajoutée aux sommaires décisionnels soumis à la Commission sur l'examen des contrats l'information relative aux résultats des contrats antérieurs en lien avec le contrat étudié, notamment en ce qui a trait aux dépassements du coût, à l'utilisation des contingences et aux retards dans leur réalisation.

R-7

Que soient soumis à la Commission sur l'examen des contrats les rapports de clôture de projet et redditions de comptes des contrats qui ont été étudiés par cette dernière.

Réponse à R-6-et R-7

Le comité exécutif réfère les membres de la Commission à l'article 2 des règlements 11-007 et RCG 11-008, article qui décrit le mandat de la commission d'examen des contrats et qui se lit comme suit :

« 2. La commission exerce les fonctions suivantes par rapport aux contrats qui lui sont soumis conformément aux critères établis par le conseil et à l'article 3 :

1° s'assurer de la conformité du processus d'appel d'offres;

2° proposer des améliorations à ce processus, le cas échéant

Après examen, la commission fait les recommandations qu'elle juge appropriées. Ces recommandations doivent être jointes au dossier décisionnel relatif au contrat et sont, le cas échéant, soumises au conseil au même moment que ce dernier.

... »

Le comité exécutif ne voit pas en quoi les recommandations 6 et 7 peuvent s'inscrire dans le cadre de ce mandat et ne les retient donc pas.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur les finances et l'administration pour la qualité du rapport produit sur le Rapport du vérificateur général – Exercice 2015 et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.



Dossier # : 1162937003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - dépôt pour information

Il est recommandé :

de prendre acte du dépôt pour information du : Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-16 17:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1162937003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - dépôt pour information

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (Plan directeur) a été adopté à l'unanimité, par le conseil d'agglomération, le 27 août 2009. Les actions du Plan directeur visent à diminuer les quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination et à augmenter les quantités de matières récupérées conformément aux objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le Plan directeur propose 49 actions. L'action 10.1 spécifie qu'un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur doit être réalisé tous les ans, et qu'un portrait de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal doit être effectué aux deux ans. Le *bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* a été rédigé pour réaliser cette action.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0588, le 29 octobre 2015 : déposer le document intitulé "Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal".
CG09 0346, le 27 août 2009 : adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le *bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* illustre graphiquement les données relatives à la récupération (matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques dangereux, matériaux secs et encombrants), à l'élimination (ordures ménagères, matériaux secs et encombrants) et à la génération (récupération et élimination) des matières résiduelles, pour l'agglomération et pour chaque

administration locale. Il présente également la progression vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015*.

- La collecte des matières recyclables a permis de détourner de l'élimination 165 755 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération, en baisse de 2 % par rapport à 2014. Le taux de récupération s'établit à 58,2 %, soit à moins de 12 % de l'objectif gouvernemental qui est de 70 %.
- La collecte des matières organiques a permis de récupérer 61 638 tonnes de matières, en hausse de 21 % par rapport à 2014. Le taux de récupération atteint 17 %, soit à 43 % de l'objectif gouvernemental qui est de 60 %.
- Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 3 441 tonnes de résidus domestiques dangereux (RDD) ont été détournées de l'élimination. Du total, 80 % de tous les RDD l'ont été par le réseau des écocentres. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015* n'a pas d'objectif de récupération pour les RDD.
- Près de 147 600 tonnes de matériaux secs et d'encombrants ont été récupérées, en hausse de 8 % par rapport à 2014. Le taux de récupération s'établit à 64 %, soit à 6 % de l'objectif gouvernemental qui est de 70 %.
- Le grand total pour toutes les matières récupérées est de 380 428 tonnes, en hausse de 5 % par rapport à 2014.
- Le grand total pour toutes les matières éliminées est de 569 263 tonnes, en baisse de 2 % par rapport à 2014. Malgré cette baisse, il reste encore plus de 120 000 tonnes de matières recyclables dans les ordures ménagères.
- Le grand total généré est de 949 691 tonnes, en légère hausse de 0,5 % par rapport à 2014.

JUSTIFICATION

Cette publication est le seul document qui présente l'ensemble des informations sur les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées par les administrations locales. Les arrondissements, les villes liées et les services centraux peuvent utiliser des données fiables et comparables d'une année à l'autre. Sa diffusion permettra d'informer la Communauté métropolitaine de Montréal des résultats obtenus dans l'agglomération de Montréal comme prévu par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan directeur s'inscrit dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 sous le troisième principe «Une protection accrue de l'environnement» dans l'orientation «Pratiquer une gestion responsable des ressources». La diffusion de ce bilan permet de rendre compte de l'action 23, soit : implanter des mesures de réduction et de valorisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale représentant l'agglomération de Montréal, doit transmettre annuellement à la Communauté métropolitaine de Montréal et à d'autres organismes (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, RECYC-QUÉBEC) les informations qui permettent de quantifier et de qualifier la gestion des matières résiduelles sur le territoire de

l'agglomération de Montréal. Chaque année, un bilan est publié afin d'informer les administrations locales, la population et les groupes intéressés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 14 septembre 2016
Conseil municipal : 26 septembre 2016
Conseil d'agglomération : 29 septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-5287
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-15

Michel RABY
C/d controle des rejets industriels

Tél : 514 872-8878
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Éric BLAIN

C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

Tél : 514 872-3935

Approuvé le : 2016-08-16

BILAN 2015 DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

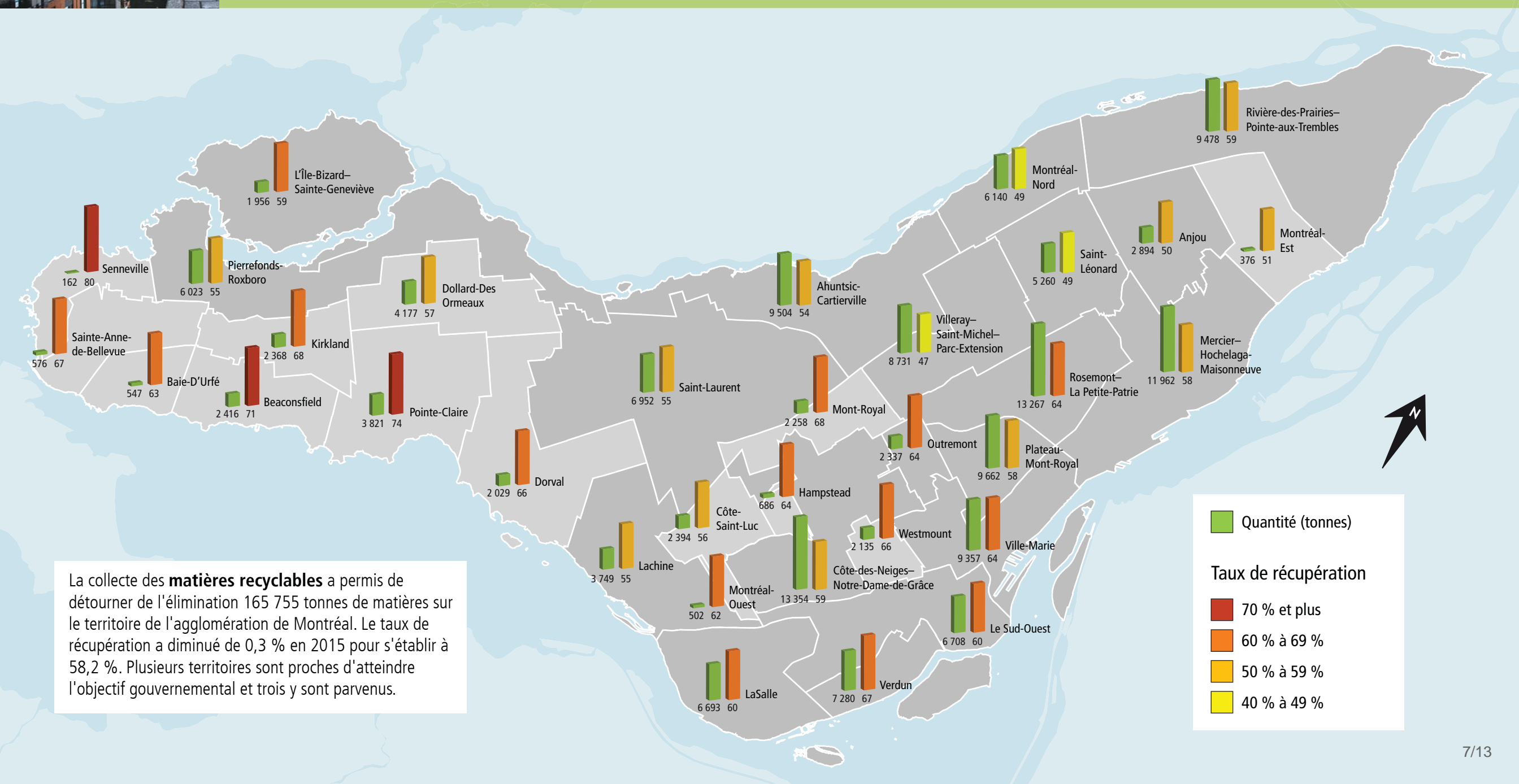
Réduire pour mieux grandir



MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES EN 2015

OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION : 70 %

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 58 %



La collecte des **matières recyclables** a permis de détourner de l'élimination 165 755 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Le taux de récupération a diminué de 0,3 % en 2015 pour s'établir à 58,2 %. Plusieurs territoires sont proches d'atteindre l'objectif gouvernemental et trois y sont parvenus.

■ Quantité (tonnes)

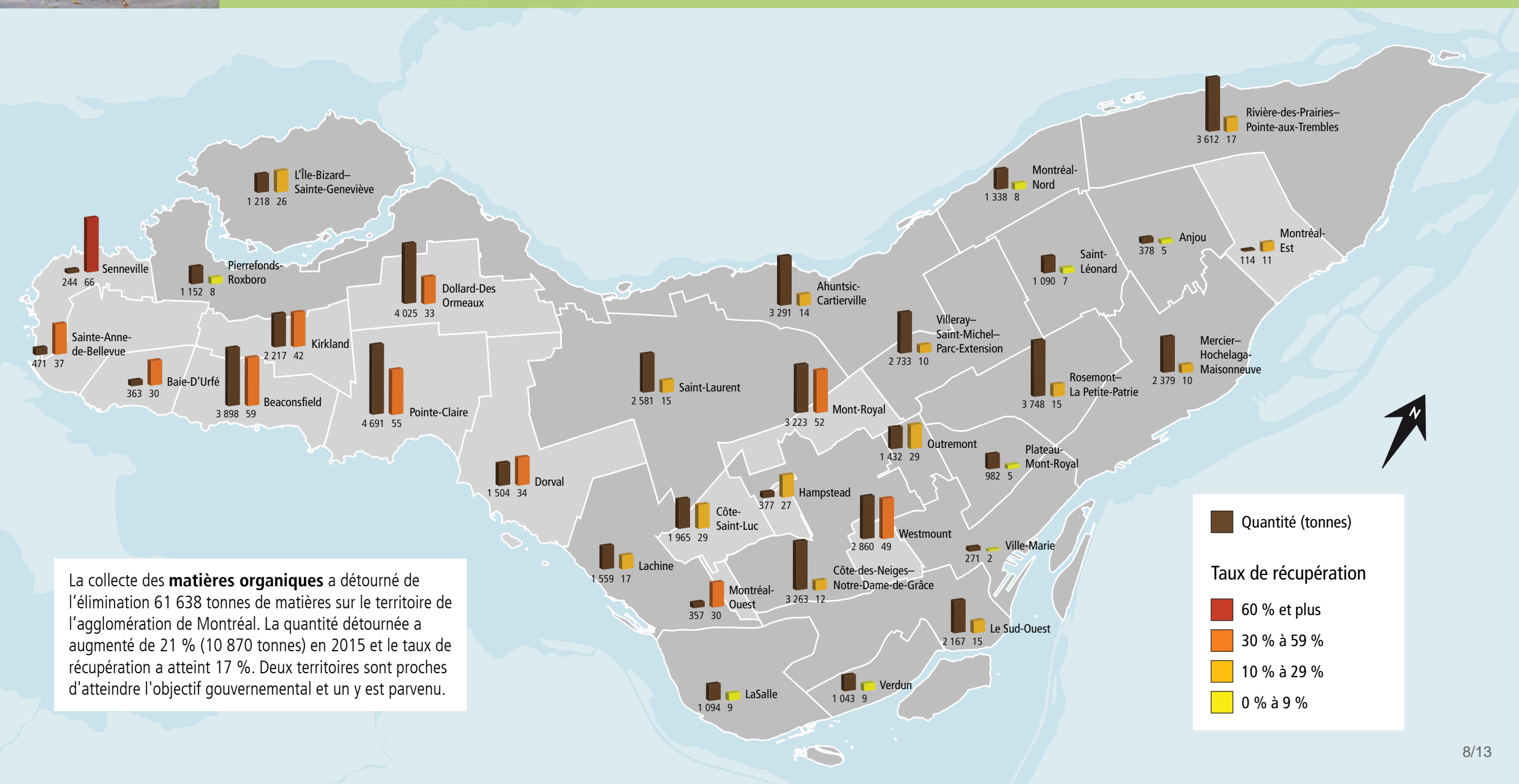
Taux de récupération

- 70 % et plus
- 60 % à 69 %
- 50 % à 59 %
- 40 % à 49 %

MATIÈRES ORGANIQUES RÉCUPÉRÉES EN 2015

OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION : 60 %

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 17 %



La collecte des **matières organiques** a détourné de l'élimination 61 638 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération de Montréal. La quantité détournée a augmenté de 21 % (10 870 tonnes) en 2015 et le taux de récupération a atteint 17 %. Deux territoires sont proches d'atteindre l'objectif gouvernemental et un y est parvenu.

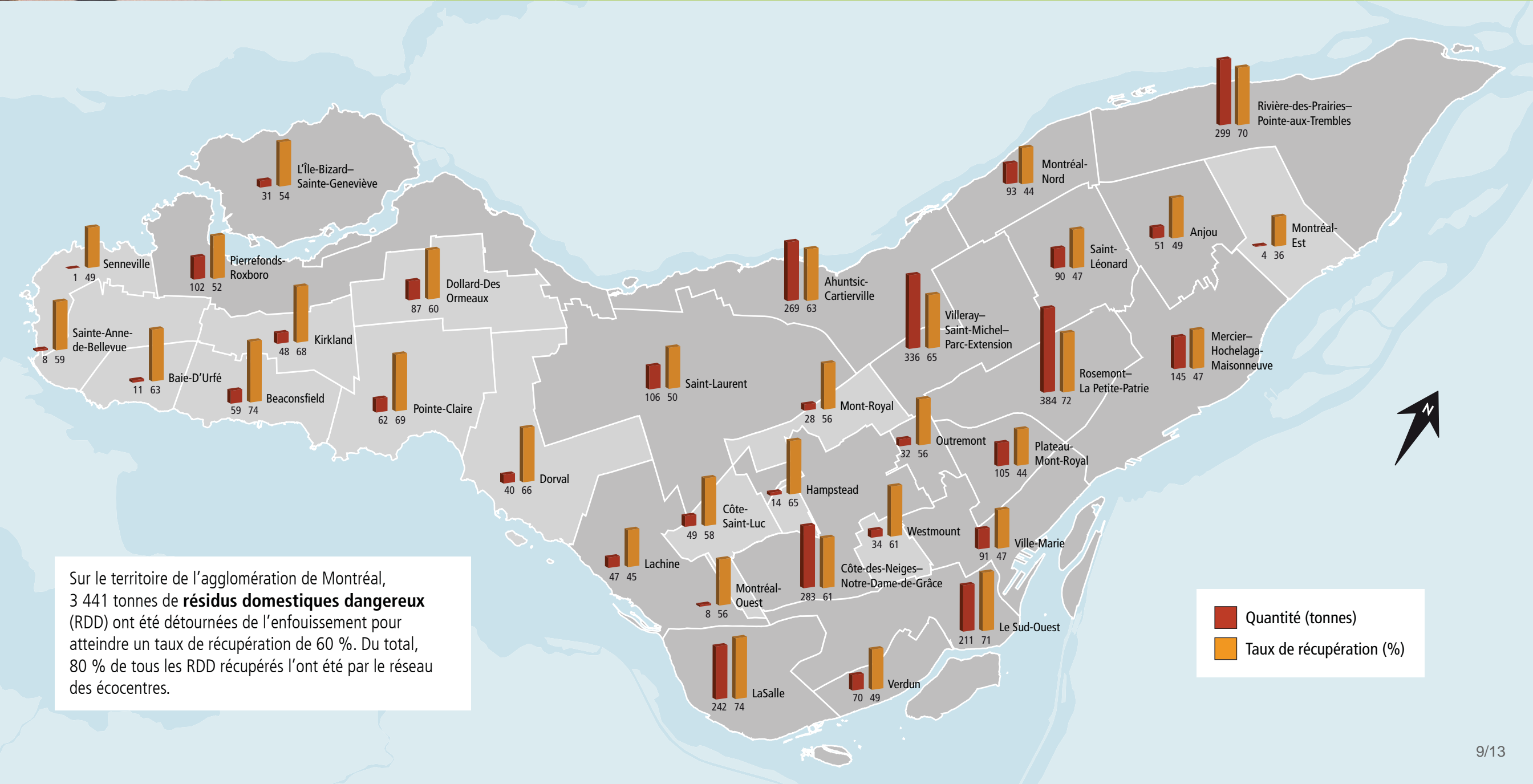
Quantité (tonnes)

Taux de récupération

- 60 % et plus
- 30 % à 59 %
- 10 % à 29 %
- 0 % à 9 %

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX RÉCUPÉRÉS EN 2015

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 60 %



Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 3 441 tonnes de **résidus domestiques dangereux** (RDD) ont été détournées de l'enfouissement pour atteindre un taux de récupération de 60 %. Du total, 80 % de tous les RDD récupérés l'ont été par le réseau des écocentres.

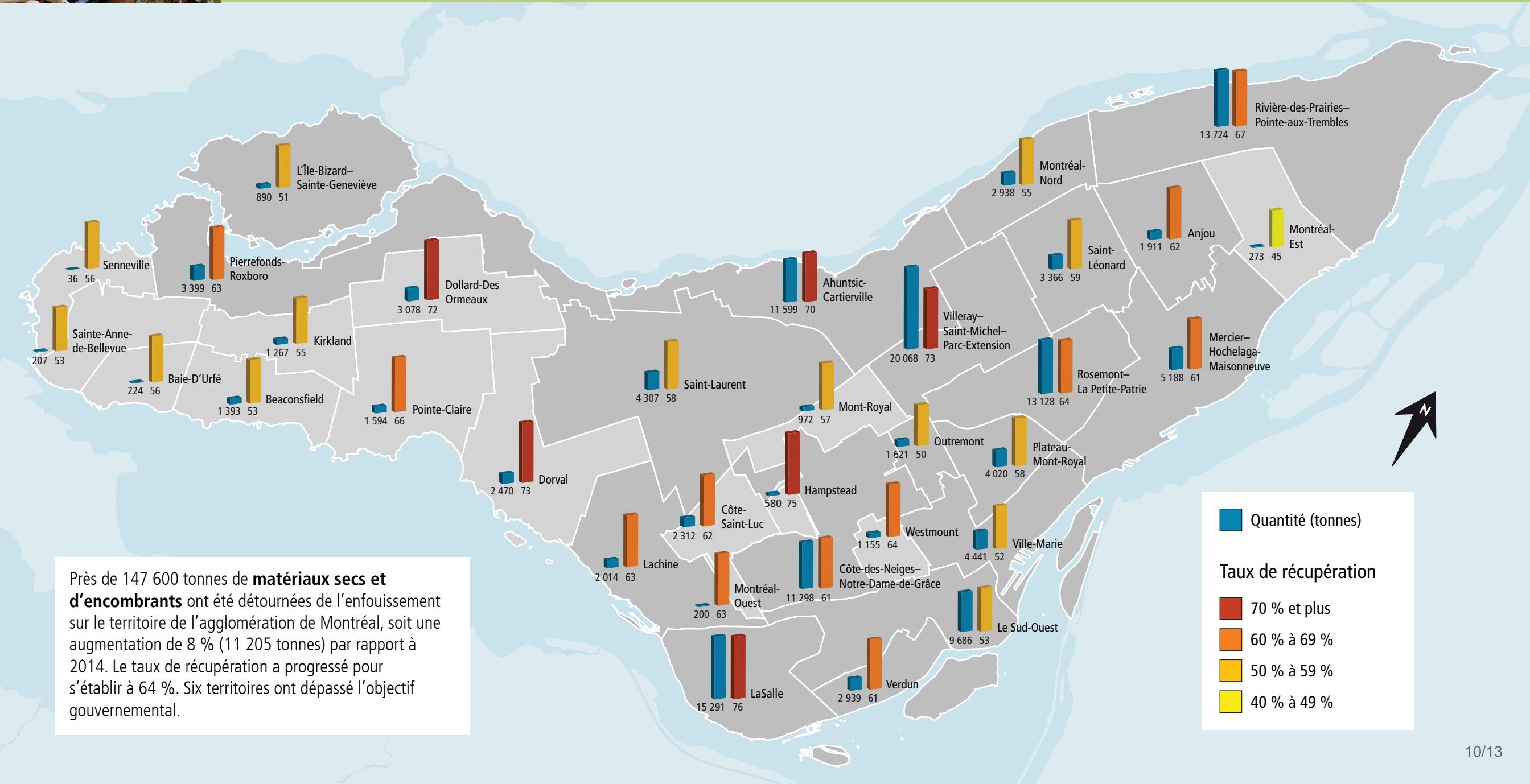
■ Quantité (tonnes)
■ Taux de récupération (%)



MATÉRIAUX SECS ET ENCOMBRANTS RÉCUPÉRÉS EN 2015

OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION : 70 %

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 64 %



Près de 147 600 tonnes de **matériaux secs et d'encombrants** ont été détournées de l'enfouissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, soit une augmentation de 8 % (11 205 tonnes) par rapport à 2014. Le taux de récupération a progressé pour s'établir à 64 %. Six territoires ont dépassé l'objectif gouvernemental.

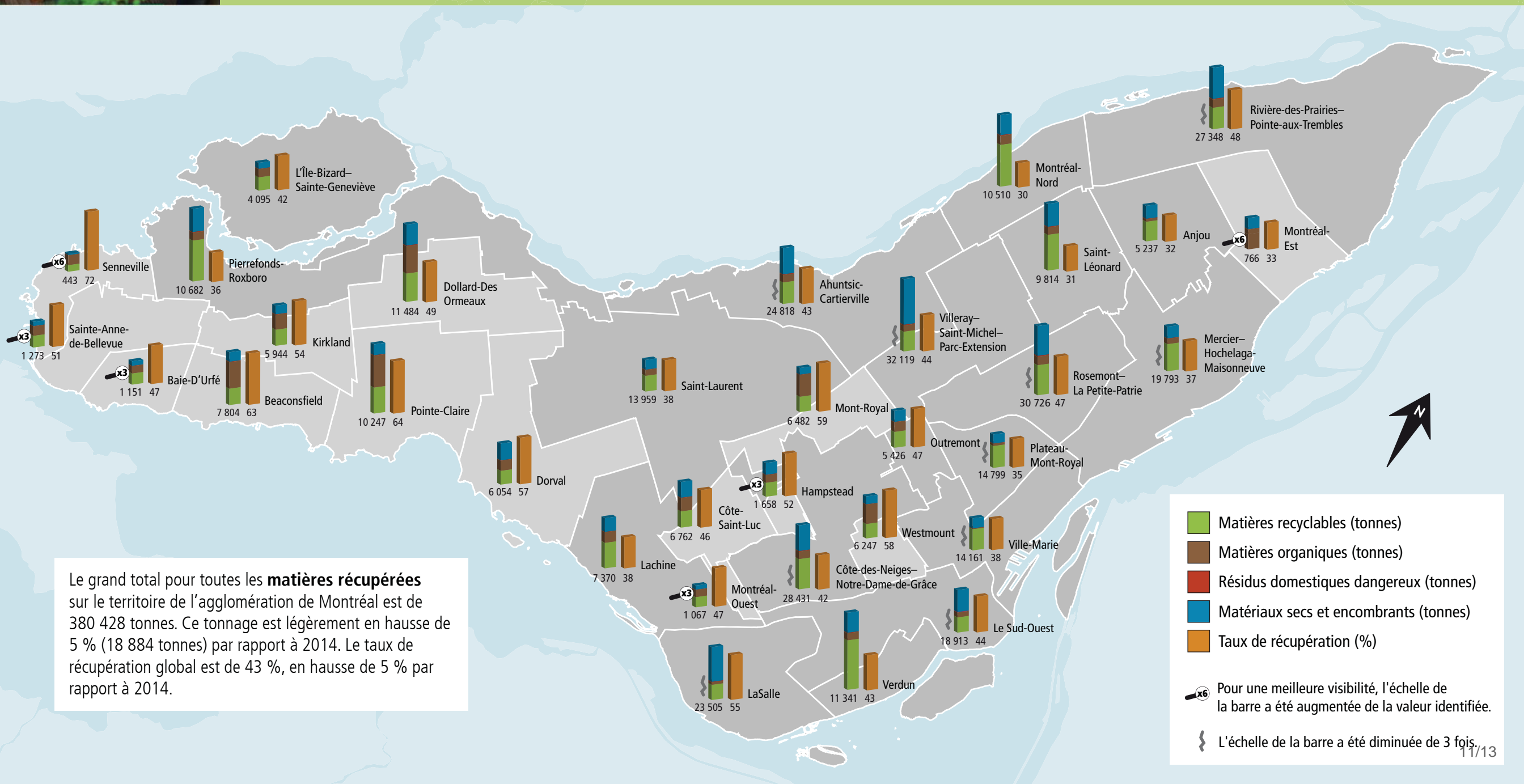
■ Quantité (tonnes)

Taux de récupération

- 70 % et plus
- 60 % à 69 %
- 50 % à 59 %
- 40 % à 49 %

GRAND TOTAL RÉCUPÉRÉ EN 2015

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 43 %



Le grand total pour toutes les **matières récupérées** sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de 380 428 tonnes. Ce tonnage est légèrement en hausse de 5 % (18 884 tonnes) par rapport à 2014. Le taux de récupération global est de 43 %, en hausse de 5 % par rapport à 2014.

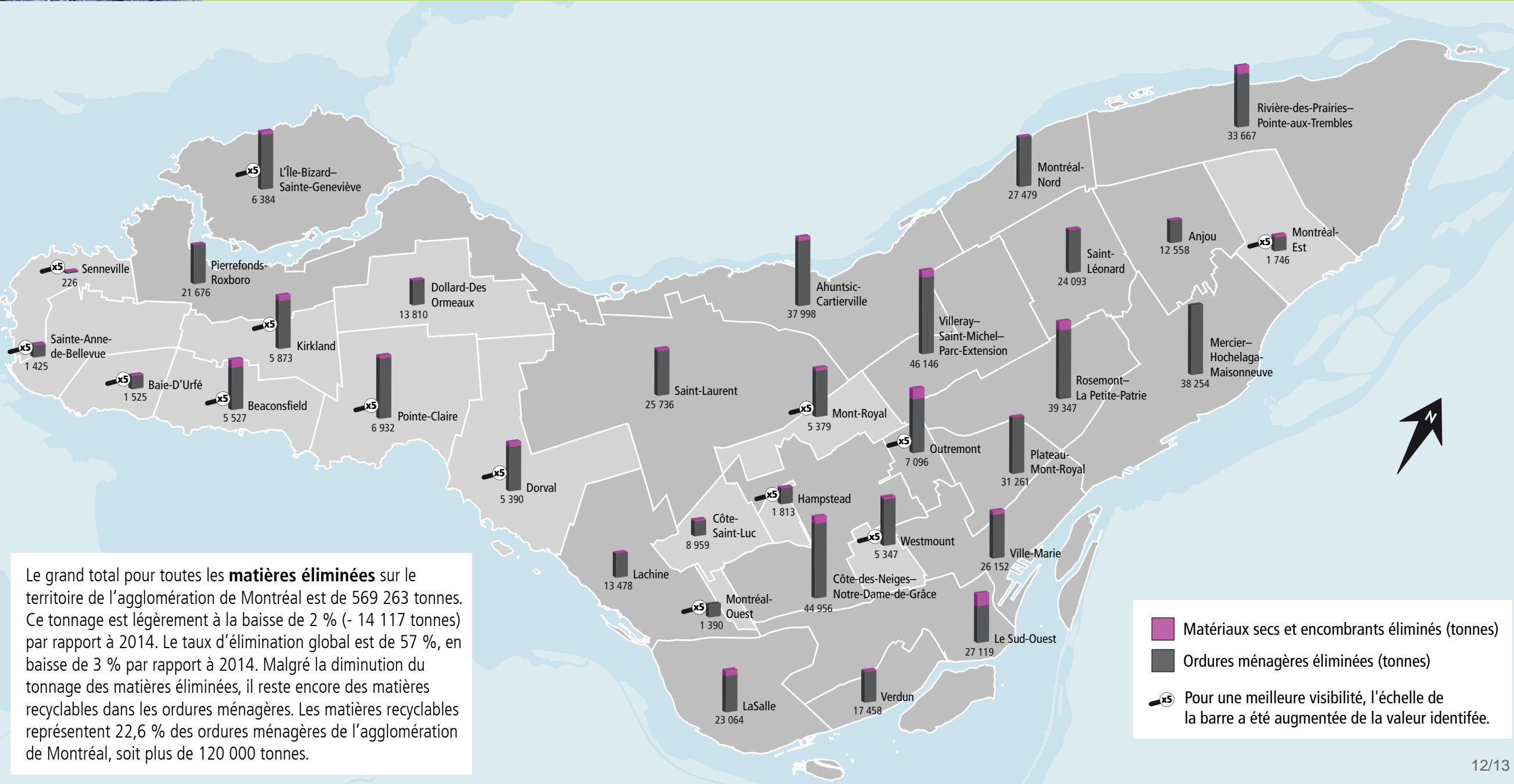
- Matières recyclables (tonnes)
- Matières organiques (tonnes)
- Résidus domestiques dangereux (tonnes)
- Matériaux secs et encombrants (tonnes)
- Taux de récupération (%)

Pour une meilleure visibilité, l'échelle de la barre a été augmentée de la valeur identifiée.

L'échelle de la barre a été diminuée de 3 fois.

GRAND TOTAL ÉLIMINÉ EN 2015

ORDURES MÉNAGÈRES / MATÉRIAUX SECS ET ENCOMBRANTS



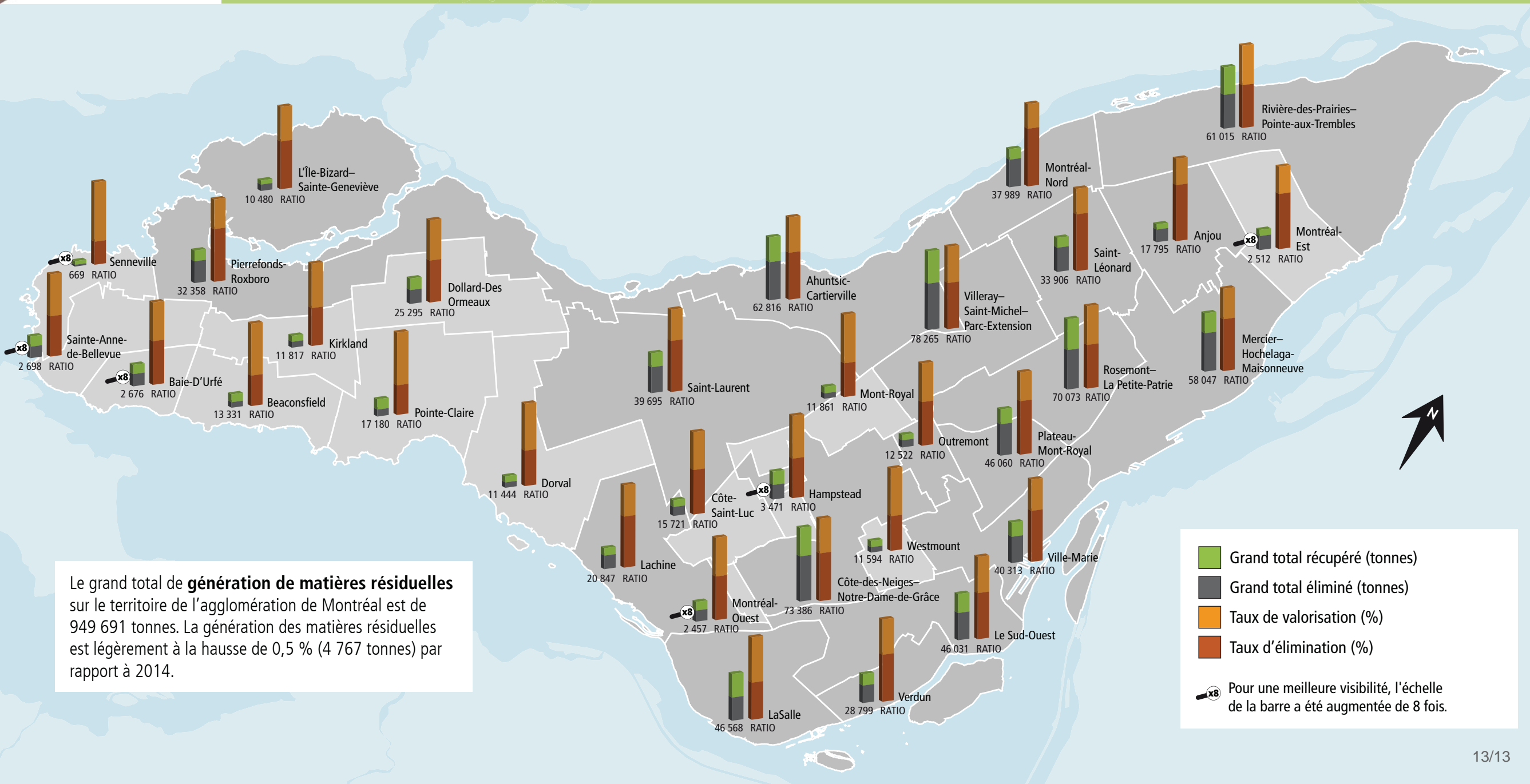
Le grand total pour toutes les **matières éliminées** sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de 569 263 tonnes. Ce tonnage est légèrement à la baisse de 2 % (- 14 117 tonnes) par rapport à 2014. Le taux d'élimination global est de 57 %, en baisse de 3 % par rapport à 2014. Malgré la diminution du tonnage des matières éliminées, il reste encore des matières recyclables dans les ordures ménagères. Les matières recyclables représentent 22,6 % des ordures ménagères de l'agglomération de Montréal, soit plus de 120 000 tonnes.

- Matériaux secs et encombrants éliminés (tonnes)
- Ordures ménagères éliminées (tonnes)
- Pour une meilleure visibilité, l'échelle de la barre a été augmentée de la valeur identifiée.



GRAND TOTAL GÉNÉRÉ EN 2015

ÉLIMINÉ ET RÉCUPÉRÉ



Le grand total de **génération de matières résiduelles** sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de 949 691 tonnes. La génération des matières résiduelles est légèrement à la hausse de 0,5 % (4 767 tonnes) par rapport à 2014.

- Grand total récupéré (tonnes)
- Grand total éliminé (tonnes)
- Taux de valorisation (%)
- Taux d'élimination (%)
- Pour une meilleure visibilité, l'échelle de la barre a été augmentée de 8 fois.



(1)

Dossier # : 1165271002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure 6 ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090 - (1 à 3 soumissionnaires par contrat) - Montant total des ententes : 6 414 854,80 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'abroger la résolution CE16 1411 du 31 août 2016;
2. de conclure 6 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles J. Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
3. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15090 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firme	Articles
Kemira Water solutions Canada Inc (Somme totale : 2 541 671,85 \$, taxes incluses)	Article 1 Alufer : 933 884,44 \$ Article 3 Aluminate SAX-23 : 240 734,66 \$ Article 9 PAX XL-3932 : 827 820 \$ Article 14 Sulfate d'aluminium acidifié à 5% : 539 232,75 \$

Produits Chimiques CCC Itée. (Somme totale : 460 742,19 \$, taxes incluses)	Article 4 Charbon activé : 460 742,19 \$
Brenntag Canada Itée. (Somme totale : 952 441,40 \$, taxes incluses)	Article 5 Chlore liquide 68 kg : 19 448,02 \$ Article 6 chlore liquide 907.2 kg : 572 431,78 \$ Article 13 soude caustique liquide 50 % : 360 561,60 \$
Veolia Water Technologie Canada inc. (Somme totale : 249 380,78 \$, taxes incluses)	Article 11 Polymère Hydrex : 249 380,78 \$
Univar Canada Itée. (Somme totale : 564 067,35 \$, taxes incluses)	Article 12 Silicate de sodium : 431 156,25 \$ Article 15 Thiosulfate de calcium 30 % : 132 911,10 \$
K + S Sel Windsor Itée. (Somme totale : 1 646 551,23 \$, taxes incluses)	Article 16 Sel-chlorure de sodium pour la production d'hypochlorite de sodium 0.08 % : 1 646 551,23 \$
Total des ententes : 6 414 854,80 \$	

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-20 12:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 31 août 2016

Résolution: CE16 1411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles J. Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15090 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>
Kemira Water solutions Canada inc. (Somme totale : 2 541 671,85 \$, taxes incluses)	Article 1 Alufer : 933 884,44 \$ Article 3 Aluminat SAX-23 : 240 734,66 \$ Article 9 PAX XL-3932 : 827 820 \$ Article 14 Sulfate d'aluminium acidifié à 5% : 539 232,75 \$
Produits Chimiques CCC Itée (Somme totale : 596 700,13 \$, taxes incluses)	Article 4 Charbon activé : 460 742,19 \$ Article 10.1 Polydadmac (en tote de 1000L) C-592 : 67 260,38 \$ Article 10.2 Polydadmac C-592 (en vrac de 10 tonnes métriques) : 68 697,56 \$
Brenntag Canada Itée (Somme totale : 952 441,40 \$, taxes incluses)	Article 5 Chlore liquide 68 kg : 19 448,02 \$ Article 6 chlore liquide 907.2 kg : 572 431,78 \$ Article 13 soude caustique liquide 50 % : 360 561,60 \$
Norkem inc. (Somme totale : 629 373,15 \$, taxes incluses)	Article 2 Aluminat de sodium SAX-20 : 109 686,15 \$ Article 8 PAX XL-1900 (PAX XL-19) : 519 687 \$
Veolia Water Technologie Canada inc. (Somme totale : 249 380,78 \$, taxes incluses)	Article 11 Polymère Hydrex : 249 380,78 \$
Univar Canada Itée	Article 12 Silicate de sodium : 431 156,25 \$

(Somme totale : 564 067,35 \$, taxes incluses)

Article 15 Thiosulfate de calcium 30 % : 132 911,10 \$

K + S Sel Windsor Itée

(Somme totale : 1 646 551,23 \$, taxes incluses)

Article 16 Sel-chlorure de sodium pour la production d'hypochlorite de sodium 0.08 % : 1 646 551,23 \$

SNF Canada Itée

(Somme totale : 164 989,12 \$, taxes incluses)

Article 18.1 Polydadmac C-595 (en tote de 1000 L) : 82 494,56 \$

Article 18.2 Polydadmac C-595 (en vrac de 10 tonnes métriques) : 82 494,56 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1165271002
/lc

Pierre DESROCHERS

Président du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier adjoint

(certifié conforme)

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 1er septembre 2016

IDENTIFICATION

Dossier # :1165271002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure 6 ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090 - (1 à 3 soumissionnaires par contrat) - Montant total des ententes : 6 414 854,80 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet de recommander un octroi partiel des contrats visés par l'appel d'offres 16-15090.

Six (6) articles du bordereau de soumission sont annulés de l'appel d'offres concernant quatre (4) produits chimiques, soit :

Article 2 : Aluminate de sodium SAX-20

Article 8 : PAX XL-1900

Article 10.1 : Polydadmec C-592 (en tote de 1000 L)

Article 10.2 : Polydadmec C-592 (en vrac de 10 tonnes métriques)

Article 18.1 : Polydadmec C-595 (en tote de 1000 L)

Article 18.2 : Polydadmec C-595 (en vrac de 10 tonnes métriques)

L'article 10 du Cahier des clauses particulières du cahier de charges permet à la Ville d'annuler un ou plusieurs articles du bordereau de soumission.

L'annulation de ces six (6) articles au bordereau de prix permettra à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau de revoir les exigences et spécifications techniques pour ces articles, de même que la possibilité de présenter ou non des produits équivalents, et de retourner en appel d'offres avant la fin de cette année.

L'annulation de ces six articles au bordereau des prix n'a pas d'impact à court terme sur les opérations des usines.

Puisque ces six (6) articles du bordereau sont annulés, six (6) ententes d'achat

contractuelles sont à conclure pour une durée de 36 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés aux usines de production d'eau potable pour un montant total des ententes de 6 414 854,80 \$, taxes incluses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

André MARSAN
Chef de l'exploitation des usines

514 872-5090

Tél :

Télécop. : 514 872-8146

Dossier # : 1165271002

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -

Objet : Conclure 6 ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090 - (1 à 3 soumissionnaires par contrat) - Montant total des ententes : 6 414 854,80 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[AO16-15090 Intervention 20 sept 2016.pdf](#)[16-15090 tcp - 20 sept 2016.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Francesca RABY
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514-872-4907

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

Danielle CHAURET
Chef de section

Tél : 514-872-5282

Division : Division Acquisition de biens et services

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :
 Titre de l'appel d'offres :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs
 Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Produits chimiques Chemtrade Canada Itée	1 992 373,03 \$	<input type="checkbox"/>	
K + S Sel Windsor Itée	1 646 551,23 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Art 16
Veolia water technologies Canada Inc.	249 380,78 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Art 11
Cleartech industries Inc.	163 264,50 \$	<input type="checkbox"/>	
Produits chimiques CCC Itée	1 087 643,38 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Art 4
Univar Canada Itée	1 642 274,16 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Art 12 Art 15
Brenntag Canada Inc.	1 406 592,65 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Art 5 Art 6 Art 13
SNF Canada Itée	329 978,25 \$	<input type="checkbox"/>	
Norkem Inc.	629 373,15 \$	<input type="checkbox"/>	
Kemira water solutions Canada Inc.	3 765 212,80 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Art 1 Art 3 Art 9 Art 14

Information additionnelle

5 désistements: (2) aucune motif évoqué, (2) spécifications demandées du produit non rencontrées, (1) délai de soumission/d'octroi et délai de livraison hors d'atteinte

Préparé par : Le - -

TITRE : Fourniture et livraison de produits chimiques pour les usines d'eau potable				Ouverture des soumissions												No soumission 16-15090			
				Jour 20			Mois 6			Année 2016									
AGENT D'APPROVISIONNEMENT : Francesca Raby																			
NOM DU FOURNISSEUR :				CLEARTECH INDUSTRIES INC.		VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.		PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE		BRENNTAG CANADA INC.		UNIVAR CANADA LTD.		K+S SEL WINDSOR LTÉE		PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE		KERIMA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	
Adjudicataire :						article 11		article 4		article 5 article 6 article 13		article 12 article 15		article 16				article 1 article 9 article 3 article 14	
Numéro de soumission :				18428		18429		18432		18433		18434		18435		18436		18437	
N° art	Description	Quantité prév. (36 mois)	Unité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Alufer (ALS-2260)	5 415	T.M.													225,00 \$	1 218 375,00 \$	150,00 \$	812 250,00 \$
3	Aluminate de sodium « Han flocc » (SAX-23)	380	T.M.															551,00 \$	209 380,00 \$
4	Charbon actif en poudre (Type COL-PL60-800)	175	T.M.					2 289,90 \$	400 732,50 \$			3 233,00 \$	565 775,00 \$						
5	Chlore liquide 68 kg (Cylindre retournable 68 kg)	125	Cylindre de 68 kg							135,32 \$	16 915,00 \$								
6	Chlore liquide 907,2 kg (Cylindre retournable 907,2 kg)	700	Cylindre de 907,2 kg							711,25 \$	497 875,00 \$								
7	Hypochlorite de sodium 12%, 20 L (Contenant retournable 20 L)	300	Contenant de 20 L																
9	PAX-XL 3932 G	600	T.M.															1 200,00 \$	720 000,00 \$
11	Polymères Hydrex 3511 (gros sac 750 kg)	30 000	KG			7,23 \$	216 900,00 \$												
12	Silicate de sodium	1 000	T.M. base liquide					427,00 \$	427 000,00 \$	395,00 \$	395 000,00 \$	375,00 \$	375 000,00 \$						
13	Soude caustique liquide 50%	800	T.M. base liquide							392,00 \$	313 600,00 \$	465,00 \$	372 000,00 \$						
14	Sulfate d'aluminium acidifié 5%	3 500	T.M.													147,00 \$	514 500,00 \$	134,00 \$	469 000,00 \$
15	Thiosulfate de calcium 30% P/V	100	T.M.	1 420,00 \$	142 000,00 \$							1 156,00 \$	115 600,00 \$						
16	Sel - Chlorure de sodium - pour la production d'hypochlorite	5 750	T.M.											249,06 \$	1 432 095,00 \$				
17	PAX-XL6 Poly-chlorure d'aluminium liquide (à titre indicatif seulement)	1	T.M.																325,00 \$
TOTAL AVANT TAXES :					142 000,00 \$		216 900,00 \$		827 732,50 \$		1 223 390,00 \$		1 428 375,00 \$		1 432 095,00 \$		1 732 875,00 \$		2 210 630,00 \$
T.P.S. 5 % :					7 100,00 \$		10 845,00 \$		41 386,63 \$		61 169,50 \$		71 418,75 \$		71 604,75 \$		86 643,75 \$		110 531,50 \$
T.V.Q. 9,975 % :					14 164,50 \$		21 635,78 \$		82 566,32 \$		122 033,15 \$		142 480,41 \$		142 851,48 \$		172 854,28 \$		220 510,34 \$
MONTANT TOTAL :					163 264,50 \$		249 380,78 \$		951 685,44 \$		1 406 592,65 \$		1 642 274,16 \$		1 646 551,23 \$		1 992 373,03 \$		2 541 671,84 \$
CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE :				Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	
CONFORMITÉ TECHNIQUE :				Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Non-conformité article 1		Conforme	
CONDITION DE PAIEMENT :				Net 30 jours		Net 30 jours		Net 30 jours		Net 30 jours		Net 30 jours		Net 30 jours		Net 30 jours		Net 30 jours	
DÉLAI DE LIVRAISON :				Urgente : 1 à 2 jours ouv. Régulière : 3 à 4 jours ouv.		48 heures		Urgente : 3 jours ouv. Régulière : 7 jours ouv.		48 heures		Urgente : 2 à 3 jour ouv. Régulière : 5 jours ouv.		Urgente : 8 heures Régulière : 3 jours ouv.		48 heures		48 heures	
SIGNATURE :				Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
GARANTIE DE SOUMISSION :				Chèque #8403909 43 500,00 \$		Cautionnement 5 %		Chèque #366408 100 000,00 \$		Chèque #188395 116 489,22 \$		Chèques #012746, #012729 13 000,00 \$ et 70 000,00 \$		Cautionnement 5 %		Cautionnement de 5 %		Cautionnement 5 %	

Remarque :
adjudicataire recommandé

Rempli par :	Jour	Mois	Année
Catherine Desmeules	20	9	2016

Approuvé par :	Jour	Mois	Année
	20	9	2016

Dossier # : 1165271002

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -

Objet : Conclure 6 ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090 - (1 à 3 soumissionnaires par contrat) - Montant total des ententes : 6 414 854,80 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP1165271002-ADDENDA.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : (514) 280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

Kalina RYKOWSKA
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-7598

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1160206004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Il est recommandé :

1- D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-18 15:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160206004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CONTENU

CONTEXTE

En 2001, le SPVM a acquis les droits d'utilisation des applications du logiciel SIGAL de la firme Technomedia Formation inc.. Ce logiciel est une suite de solutions intégrées qui harmonise les outils notamment des processus d'évaluation de rendement, de gestion des compétences et des activités de formation. Il est utilisé pour les 4 300 policiers du SPVM depuis son implantation en 2002. En 2005, le même logiciel a été renouvelé sur la base d'une nouvelle version permettant la gestion du plan de développement professionnel des 2 700 employés civils du SPVM.

En 2008, le contrat d'entretien a été renouvelé pour 3 ans (31 août 2009 au 25 août 2012) avec l'ajout d'un nouveau module de gestion des activités de recrutement du personnel et pour la normalisation des deux versions du logiciel pour le personnel policier et civil.

En février 2010, Technomedia Formation inc. a procédé à l'harmonisation des applications pour les policiers et les civils afin d'avoir une seule application informatique pour l'ensemble du personnel du SPVM, soit 7 000 employés policiers et civils.

En novembre 2010, le SPVM exige de Technomedia Formation inc. la régularisation de nombreuses anomalies soulevées dans les trois modules (formation, rendement et recrutement) du logiciel.

En mars 2011, suite à l'insatisfaction du SPVM quant à la régularisation des anomalies identifiées, le SPVM exige auprès de Technomedia Formation inc. un plan de redressement balisé par des livrables spécifiques et des dates butoirs afin de résoudre l'intégralité des non-conformités dites essentielles pour le bon fonctionnement du logiciel SIGAL. Encadrée par

des suivis opérationnels périodiques, la firme Technomedia Formation inc. s'est engagée depuis avril 2011 à respecter les livrables du plan de redressement. Cette démarche était rattachée à des dispositions et des pénalités en cas de non-respect qualitatif et selon des échéances fixées.

En mars 2012, des pourparlers, ont permis d'aboutir dans un premier temps, à une prolongation sans frais du contrat du 31 août au 31 décembre 2012. Deuxièmement, à une proposition de renouvellement du contrat pour une période de 36 mois, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

La soumission du fournisseur pour le service d'entretien du système SIGAL pour l'année 2017 sera au même coût qu'au contrat pour les années 2015 et 2016, soit 150 000,00 \$ avant les taxes.

Le renouvellement du service d'entretien pour l'année 2017 permettra de maintenir l'application SIGAL fonctionnelle, et ce, jusqu'à l'arrivée du nouveau système de gestion des ressources humaines (Transfo-RH) de la Ville de Montréal. Le nouveau système viendra combler ultérieurement le besoin au niveau de la gestion de la performance. Pour ces raisons, le contrat avec Technomedia doit être maintenu.

L'objet de ce présent dossier décisionnel est d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0623 - 29 octobre 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

CG13 0153 - 30 mai 2013 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 387,50\$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 10 octobre 2012 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur

CG08 0595 - 27 novembre 2008 - Octroyer un contrat à Technomedia Formation inc. pour l'ajout d'un nouveau module de recrutement du personnel et la normalisation des deux versions (personnel civil et policier) déjà disponibles dans le logiciel SIGAL utilisé par le SPVM et autoriser le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGAL pour la période du 31 août 2009 au 30 août 2012 - Dépense totale 785 611 \$, taxes incluses (gré à gré - fournisseur unique).

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Techomedia. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le

cadre de ce contrat.

La firme Technomedia n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

JUSTIFICATION

Dès le début de l'implantation du progiciel par le fournisseur en 2001, plusieurs adaptations ont été faites afin de tenir compte du contexte spécifique du SPVM.

Le logiciel SIGAL permet au SPVM :

- de connaître en temps réel le pourcentage d'employés civils qui réalisent un processus de développement ;
- de faire des suivis du développement des compétences des employés du SPVM ;
- de permettre aux employés (policiers et civils) du SPVM le suivi du développement de leurs compétences dont le développement d'habiletés par le biais d'activités de formation et de leur performance par le moyen des appréciations du rendement ;
- de supporter les gestionnaires dans le développement des compétences de leurs employés par la gestion de la performance ;
- d'augmenter les performances globales de l'organisation ;
- d'alléger les tâches administratives et le suivi logistique ;
- d'évaluer la performance globale d'un employé en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et de l'évaluation des compétences ;
- de gérer l'information dont l'accès et la diffusion sont limités aux personnes autorisées à la connaître ;
- de protéger l'intégrité des données et des transactions des opérations qui circulent sur le réseau du SPVM.

Le renouvellement du présent contrat est seulement d'un an, car un nouveau système qui remplacera la version actuelle de SIGAL est en cours d'analyse à la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bon fonctionnement du système SIGAL ne peut être assuré sans le renouvellement du contrat d'entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : septembre 2016;
- Période d'entretien : janvier 2017 au décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mary PETTI, Service des technologies de l'information

Lecture :

Mary PETTI, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 244-2519
Télécop. : 514 280-3451

ENDOSSÉ PAR

Érik VINCENT
Chef de division

Tél : 514 280-2947
Télécop. : 514 280-3193

Le : 2016-08-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Tél : 514 280-6959
Approuvé le : 2016-08-17

Tél : 514 280-2005
Approuvé le : 2016-08-18

CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissante et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelées la « **Ville** »

ET : **TECHNOMEDIA FORMATION INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, 5e étage, Montréal, QC H3A 3C8, agissant et représentée par Alain Latry, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé le « **Contractant** »

N° d'inscription T.P.S. : 891812992
N° d'inscription T.V.Q. : 1019288958

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Contractant rend des services d'entretien du logiciel SIGAL à la Ville en vertu d'un contrat intervenu entre la Ville et le Contractant, approuvé par la résolution CG15 0623, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 (ci-après le « Contrat d'entretien »);

ATTENDU QUE le Contrat d'entretien vient à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE les Parties désirent conclure une nouvelle convention pour les services d'entretien du logiciel SIGAL pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le Contractant est la seule entreprise qui possède tous les droits et autorisations requis pour distribuer, entretenir et offrir des services en relation avec le logiciel SIGAL;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, le terme suivant signifie :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du service de police de la Ville ou son représentant dûment autorisé;

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à effectuer le service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal et à accorder à la Ville une licence d'utilisation du logiciel SIGAL.

ARTICLE 3 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et prend fin le 31 décembre 2017.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 4.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 4.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 4.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 5.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 5.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement déterminés par le Directeur;

- 5.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 5.4 obtenir l'autorisation écrite du Directeur avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 5.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 5.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 5.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 5.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

ARTICLE 6 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 6.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 6.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention;
- 6.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention;
- 6.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 7 **HONORAIRES**

- 7.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent soixante-douze mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante cents (172 462,50 \$) couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant à partir du 1^{er} janvier 2017. Cette somme est payable en un seul versement, sur réception de la facture.
- 7.2 Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

- 7.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 8 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omission s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 7.1.

ARTICLE 9 **DROIT D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 7, le Contractant:

- 9.1 Garantit à la Ville qu'il est le titulaire ou l'usager autorisé de tout droit de propriété intellectuelle qu'il utilise pour l'exécution de ses services et qu'il ne viole aucun brevet, marque de commerce, secret industriel ou droit d'auteur, ayant acquitté tous les droits ou redevances dus à cet égard.
- 9.2 accorde à la Ville une licence non-exclusive d'utilisation des fonctionnalités présentes ou futures des modules Formation et Rendement du logiciel SIGAL, aux fins internes du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM).
- 9.3 Tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 10 **RÉSILIATION**

- 10.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 10.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 10.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 11
CONDITIONS GÉNÉRALES

11.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

11.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

11.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

11.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, Greffier

Le ^e jour de 20

TECHNOMEDIA FORMATION INC.

Par : _____
Alain Latry, Président

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Dossier # : 1160206004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Code financier GDD 1160206004.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller en gestion des ressources
financières
Tél : 280-2930

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

Line DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources
financières - C/E
Tél : 514 280-2192
Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier - Pôle sécurité
publique - SPVM



Dossier # : 1165897003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_ voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Électroméga Ltée (3 671 692,59\$ avec taxes incluant un montant de 57 487.50\$ de contingence), Orange Traffic Inc. (3 694 838,28\$ avec taxes), Tacel Ltée (808 791,64\$ avec taxes), Industries Precision Plus inc. (857 770,99\$ avec taxes) et Les Ventes Techniques Trelec enr (676 053,00\$ avec taxes), des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville -Appel d'offres public # 15-14382 (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes cadres, pour une période de 24 mois, à compter de la date d'émission des ententes, pour la fourniture sur demande des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas ou seuls soumissionnaires conformes, ou fournisseur unique, pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission respective, ajustés selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public # 15-14382 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Prix (Taxes et contingences incl.)	Articles/ Description / Commentaire
Électroméga Ltée	3 671 692,59\$	1: Tête de feux véhiculaires 2: Montage 5: Aldis / Fournisseur unique 11: Feux sonores (FS) / Fournisseur unique 13: LB 15: Coffret STI 18: Switch enfichable
Tacel Ltée	808 791,64\$	3: Btn piéton / Seul soumissionnaire conforme 14: Coffret 60A
Orange Trafic inc	3 694 838,28\$	4: Détecteur véhiculaire 6: Wave Tronix / Fournisseur unique 8: Potences FS / Seul soumissionnaire conforme 12: GPS 19: Switch rail / Seul soumissionnaire conforme 20: Tête de feux piéton

Ventes Techniques Trelec enr.	676 053,00\$	9: Metric / Fournisseur unique
Industries Précision Plus	857 770,99\$	10: Struc. Spéciales

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-11 15:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
 Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165897003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Électroméga Ltée (3 671 692,59\$ avec taxes incluant un montant de 57 487.50\$ de contingence), Orange Traffic Inc. (3 694 838,28\$ avec taxes), Tacel Ltée (808 791,64\$ avec taxes), Industries Precision Plus inc. (857 770,99\$ avec taxes) et Les Ventes Techniques Trelec enr (676 053,00\$ avec taxes), des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville -Appel d'offres public # 15-14382 (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses pratiques usuelles, la ville tient un stock de pièces d'équipements de feux de circulation en prévision de ses besoins d'entretien des feux existant et d'installation de nouveaux feux. À cette fin, elle sollicite régulièrement le marché afin de renouveler son stock.

Le présent dossier fait suite à l'appel d'offre numéro 15-14382 et a pour objet de conclure cinq (5) ententes cadres pour une période de 24 mois, afin d'assurer l'approvisionnement des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville:

1. L'entente à conclure avec Électroméga Ltée concerne sept (7) articles de l'appel d'offre (1,2,5,11,13,15 et 18) et comporte une prévision de consommation estimée à 3 671 692.59\$, avec taxes,
2. L'entente à conclure avec Orange Trafic inc. concerne six (6) articles de l'appel d'offre (4, 6, 8, 12, 19 et 20) et comporte une prévision de consommation estimée à 3 697 692.59\$, avec taxes,
3. L'entente à conclure avec Tacel Ltée concerne deux (2) articles de l'appel d'offre (3 et 14) et comporte une prévision de consommation estimée à 808 791.64\$, avec taxes,
4. L'entente à conclure avec Industries Précision Plus inc. concerne l'article 10 de l'appel d'offre et comporte une prévision de consommation estimée à 857 770.99\$, avec taxes,

5. L'entente à conclure avec Ventes Techniques Trelec enr. concerne l'article 9 de l'appel d'offre et comporte une prévision de consommation estimée à 676 053.00\$, avec taxes.

Ces marchandises seront tenues en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal afin de préparer la prise en charge par l'entrepreneur désigné pour leur installation aux intersections spécifiées par la Ville.

L'appel d'offres a été lancé le 29 juin 2015 pour une période de 37 jours de calendrier et un report de la date initiale de soumission de 6 jours a eu lieu. L'ouverture des soumissions a donc été réalisée le 12 août 2015. Il a été publié dans SEAO et dans La Presse.

Initialement, les soumissions étaient valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 8 février 2016. Cette validité a ensuite été repoussée jusqu'au 31 octobre 2016 à la suite de l'acceptation des fournisseurs de maintenir le coût de leur soumission (voir les confirmations en pièces jointes).

Sept addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés.

- Addenda 1 publié le 10 juillet 2015: Amendement
- Addenda 2 publié le 21 juillet 2015: Questions / Réponses
- Addenda 3 publié le 23 juillet 2015: Amendement et report de date d'ouverture au 12 août 2015
- Addenda 4 publié le 29 juillet 2015: Amendement
- Addenda 5 publié le 4 août 2015: Amendement
- Addenda 6 publié le 6 août 2015: Amendement
- Addenda 7 publié le 10 août 2015: Question / Réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0033 - 29 janvier 2015 - Annuler le contrat accordé, pour l'article 13 seulement de l'appel d'offres # 12-12548, à Power-Lite Industries inc (CG13 0117) et conclure avec Lampadaires Feralux inc, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, au montant de 3 303 214,72\$ taxes comprises, pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation, suite à l'appel d'offres public 14-13744 (3 soumissionnaires).

CG13 0286 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$).

CM12 0114 - 20 février 2012 - Autoriser la prolongation pour une période additionnelle de 12 mois, de 2 ententes-cadres conclues avec Électroméga Ltée et Nedco div. Rexel Canada, pour la fourniture sur demande de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de

signalisation, suite à l'appel d'offres public 09-11112.

CG09 0420 - 24 septembre 2009 - Conclure trois ententes-cadre d'une durée de 24 mois avec Électroméga Ltée, Nedco div. Rexel Canada et Métal Pôle-Lite pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation - Appel d'offres public 09-11112 (9 soum.)

DESCRIPTION

Fourniture sur demande des équipements de feux de circulation selon les spécifications et devis fournis par la Ville, pour une période de 24 mois, à compter de la date d'émission des ententes.

L'appel d'offre sous-jacent au présent dossier concernait vingt (20) articles d'équipement de feu de circulation:

1. Tête de feux de circulation à DEL,
2. Montages de feux de circulation,
3. Boutons piétons,
4. Détecteur véhiculaire par vidéo -TraficCam,
5. Détecteur véhiculaire par vidéo - Aldis,
6. Détecteur véhiculaire par radar - WaveTronix,
7. Système de caméras motorisées de type PTZ,
8. Membrures (potences) pour feux sonores,
9. Ensemble de connecteurs Meltric,
10. Structures spécialisées,
11. Tête de feux sonores,
12. Interface GPS pour cabinet du contrôleur,
13. Bride d'alimentation pour cabinet sur fût,
14. Coffret de branchement 60A,
15. Coffret de télécommunication (coffret STI),
16. Étiquette d'identification de câbles,
17. Fibre optique (câble O),
18. Commutateur Ethernet enfichable,
19. Commutateur Ethernet sur rail,
20. Feux piétons à décompte numérique.

Sur un total de douze (12) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé des offres dont une a été déclarée non-conforme.

Conformité administrative:

Excepté une soumission qui a été déclarée non conforme administrativement, car la firme n'a pas soumis de garantie de soumission selon les dispositions prévues au cahier des charges, toutes les offres déposées à la Ville ont été jugées conformes.

Des soumissions conformes ont été reçues pour dix-sept (17) des vingt (20) articles et aucune soumission n'a été reçue pour les articles 7, 16 et 17. Ces derniers articles sont des équipements spécialisés qui seront ajoutés dans le prochain appel d'offres des équipements de télécommunications.

Conformité technique:

À la suite de l'analyse de la conformité technique, les offres pour les articles 3 et 20 de Orange Traffic et Électroméga, respectivement, ont été déclarées non conformes.

JUSTIFICATION

Cet appel d'offres comprend une clause relative à l'absence de collusion, manœuvres frauduleuses ou malversation au cours des cinq ans précédant l'appel d'offres. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction des transports a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 9 842 247.14 \$, avec taxes, pour l'ensemble des articles. Cette estimation a été effectuée selon le prix des produits tenus en inventaire au Centre de distribution Montréal, ainsi que le prix payé pour des achats à la pièce effectués précédemment par le service utilisateur.

En excluant les trois articles (7, 16 et 17), pour lesquels aucune soumission a été reçue, l'estimé préalable à la dépense s'élève à 9 703 228.89 \$. Pour les dix-sept articles, la dépense totale des cinq (5) ententes cadres pour une période de 24 mois est de 9 709 146.50 \$, avec taxes. Ce montant inclut une contingence de 57 487.50 \$, avec taxes, à l'entente avec Électroméga pour la modification, par l'adjudicataire, de câble électrique de l'article 11 -*Tête de feux sonores* dans le but de satisfaire aux exigences du chantier. Ce montant représente dans l'ensemble une somme des prix soumis à un coût supérieur de 0.06% aux estimations totales.

Résultats de l'appel d'offres

Article 1 - Tête de feux de circulation à DEL

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	1 296 183 \$	0,00 \$	1 490 287 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	1 477 712 \$	0,00 \$	1 698 999 \$
3	TACEL LTÉE	Oui	1 955 056 \$	0,00 \$	2 247 825 \$
4	GENERAL TRAFFIC EQUIPMENT	Non	979 145 \$		
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			1 521 400 \$	0 \$	1 749 230 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 812 370 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					21,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					757 538 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					50,8%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-258 943 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-14,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					208 713 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					14,0%
Notes : L'article 1.3 a été annulé --> Voir addenda n° 4					

Article 2 - Montages de feux de circulation

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)	
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	697 775 \$	0,00 \$	802 266 \$	
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	804 351 \$	0,00 \$	924 802 \$	
3	TACEL LTÉE	Oui	818 133 \$	0,00 \$	940 648 \$	
4						
5						
Estimation des professionnels						
Internes	<input checked="" type="checkbox"/>	Externes	<input checked="" type="checkbox"/>	576 425 \$	0 \$	662 745 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					889 239 \$	
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					10,8%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					138 382 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					17,2%	
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					139 522 \$	
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					21,1%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					122 536 \$	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					15,3%	

Les écarts entre l'estimation et les soumissions sont essentiellement dus à l'ajout des exigences de la Régie de bâtiment du Québec (RBQ).

Article 3 - Boutons piétons

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	148 750 \$	0,00 \$	171 025 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Non	137 550 \$		
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			190 000 \$	0 \$	218 453 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-47 428 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-21,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Article 4 - Détecteur véhiculaire par vidéo -TraficCam,

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	1 076 462 \$	0,00 \$	1 237 662 \$
2	TACEL LTÉE	Oui	1 840 333 \$	0,00 \$	2 115 922 \$
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			1 199 000 \$	0 \$	1 378 550 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 676 792 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					35,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					878 261 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					71,0%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-140 889 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-10,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					878 261 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					71,0%

Article 5 - Détecteur véhiculaire par vidéo - Aldis

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGALTÉE	Oui	285 324 \$	0,00 \$	328 051 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			194 000 \$	0 \$	223 051 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					105 000 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					47,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique, voir fichier 15-14382 - soumissionnaire unique.xls et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

L'écart entre l'estimation et la soumission est essentiellement dû au taux de change actuel ainsi qu'au faible volume d'achat.

Article 6 - Détecteur véhiculaire par radar – WaveTronix

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	634 876 \$	0,00 \$	729 948 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			585 800 \$	0 \$	673 523 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					56 425 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					8,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique, voir fichier 15-14382 - soumissionnaire unique.xls et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

Article 7 - Système de caméras motorisées de type PTZ

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	AUCUN SOUMISSIONNAIRE POUR CET ARTICLE				
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>					68 985 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Article 8 - Membrures (potences) pour feux sonores

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	36 445 \$	0,00 \$	41 903 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			8 050 \$	0 \$	9 255 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					32 648 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					352,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme et avec un écart très important entre l'estimation et la soumission en raison de son faible volume d'achat, l'ajout de nouvelles exigences sur sa conception et l'ajout des exigences de la Régie de bâtiment du Québec (RBQ).

Article 9 - Ensemble de connecteurs Meltric

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	VENTES TECHNIQUES TRELEC ENR.	Oui	588 000 \$	0,00 \$	676 053 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			510 000 \$	0 \$	586 373 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					89 680 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					15,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique, voir fichier 15-14382 - *soumissionnaire unique.xls* et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

Article 10 - Structures spécialisées

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.	Oui	746 050 \$	0,00 \$	857 771 \$
2	MÉTAL POLE-LITE INC.	Oui	901 290 \$	0,00 \$	1 036 258 \$
3	LAMPADAIRES FERLUX INC.	Oui	988 543 \$	0,00 \$	1 136 577 \$
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			786 750 \$	0 \$	904 566 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 010 202 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					17,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					278 806 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					32,5%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-46 795 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-5,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					178 487 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					20,8%

Article 11 -Tête de feux sonores

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGALITÉ	Oui	239 580 \$	50 000,00 \$	332 945 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			285 000 \$	50 000 \$	385 166 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-52 221 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-13,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cet article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme puisqu'il est distributeur unique, voir fichier 15-14382 - soumissionnaire unique.xls et la lettre de confirmation de manufacturier en pièce jointe.

Article 12 - Interface GPS pour cabinet du contrôleur

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	152 000 \$	0,00 \$	174 762 \$
2	TACEL LTÉE	Oui	265 000 \$	0,00 \$	304 684 \$
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			55 000 \$	0 \$	63 237 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					239 723 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					37,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					129 922 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					74,3%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					111 525 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					176,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					129 922 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					74,3%

L'écart entre l'estimation et la soumission est essentiellement dû au faible volume d'achat pour une pièce qui fait partie d'un ensemble d'équipement, soit une unité de contrôle de feux de circulation. Le prix unitaire estimé a été calculé selon le coût global d'achat de cet ensemble.

Article 13 - Bride d'alimentation pour cabinet sur fût

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	96 496 \$	0,00 \$	110 946 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	197 228 \$	0,00 \$	226 763 \$
3	LAMPADAIRES FERALUX INC.	Oui	373 312 \$	0,00 \$	429 215 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			146 000 \$	0 \$	167 863 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)					
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					255 642 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%)					
((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					130,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)					
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)					318 269 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)					
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					286,9%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)					
(la plus basse conforme - l'estimation)					-56 917 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)					
((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-33,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)					
(la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					115 817 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)					
((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					104,4%

Article 14 - Coffret de branchement 60A

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	554 700 \$	0,00 \$	637 766 \$
2	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	566 700 \$	0,00 \$	651 563 \$
3	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	825 000 \$	0,00 \$	948 544 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			600 000 \$	0 \$	689 850 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					745 958 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					17,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					310 777 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					48,7%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-52 083 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-7,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					13 797 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					2,2%

Article 15 - Coffret de télécommunication (coffret STI)

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	472 250 \$	0,00 \$	542 969 \$
2	TACEL LTÉE	Oui	512 250 \$	0,00 \$	588 959 \$
3	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	642 858 \$	0,00 \$	739 125 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			500 000 \$	0 \$	574 875 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					623 685 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					14,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					36,1%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-31 906 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-5,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					45 990 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					8,5%
Notes : Quantité requises = 250 --> Voir addenda n° 7					

Article 16 - Étiquette d'identification de câbles

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	AUCUN SOUMISSIONNAIRE POUR CET ARTICLE				
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>					86 231 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Article 17 - Fibre optique (câble O)

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	AUCUN SOUMISSIONNAIRE POUR CET ARTICLE				
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>					48 290 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission) Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation) Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Article 18 - Commutateur Ethernet enfichable

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	55 862 \$	0,00 \$	64 228 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	63 631 \$	0,00 \$	73 160 \$
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			64 000 \$	0 \$	73 584 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					68 694 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					7,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					13,9%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-9 356 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-12,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					8 932 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					13,9%

Article 19 - Commutateur Ethernet sur rail

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	45 459 \$	0,00 \$	52 266 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			48 000 \$	0 \$	55 188 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-2 922 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-5,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Pour cette article, un seul fournisseur a déposé une offre conforme en raison de son faible volume d'achat pour un équipement très spécialisé.

Article 20 - Feux piétons à décompte numérique

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	1 268 360 \$	0,00 \$	1 458 297 \$
2	TACEL LTÉE	Oui	1 356 000 \$	0,00 \$	1 559 061 \$
3	ELECTROMEGA LTÉE	Non	939 400 \$		
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			1 120 000 \$	0 \$	1 287 720 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 508 679 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					3,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					100 764 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					6,9%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					170 577 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					13,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					100 764 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					6,9%
Notes : Article de remplacement de l'article 1.3 --> Voir addenda n° 4					

Pour cet article, l'écart entre l'estimation et la soumission est essentiellement dû au fait que c'est un nouveau produit conforme d'un nouveau fournisseur.

L'ensemble de produits est requis pour remplacer les feux de circulation à plusieurs intersections, dans le cadre du Projet de signalisation lumineuse de la Ville de Montréal. Dans un tel contexte, le service utilisateur doit s'assurer que les produits nécessaires pour la réalisation du projet visé sont disponibles au Centre de distribution de la Ville de Montréal, pour les entrepreneurs ayant obtenu le contrat d'installation de ces équipements.

Ces marchandises sont aussi requises par les équipes de la Ville chargées d'assurer l'entretien du réseau des feux de circulation. La conclusion des ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

De plus, en installant des feux à DEL, la Ville de Montréal pourra réduire sa facture de consommation d'électricité.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation, ajustées en prévision des besoins pour les deux (2) prochaines années, et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de

prix en vue de la conclusion des ententes cadres.

Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'émission de l'entente.

Par la suite, une demande écrite de révision de prix accompagnée des pièces justificatives pourra être soumise à la Ville pour les douze mois subséquents selon les dispositions prévues au cahier des charges..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes sans imputation budgétaire pour la fourniture, sur demande, des équipements de feux de circulation.

Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. La Direction des Transports est le principal utilisateur de ces ententes-cadres.

Les composantes de feux de circulation pourraient être requis pour des travaux réalisés dans le secteur du centre-ville et donc impliquer des dépenses d'agglomération.

Cette marchandise est tenue en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal et est accessible, sur demande soumise à la Direction des Transports, à l'ensemble des arrondissements et des services municipaux de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce.

Si l'acquisition de lampes à diodes pour feux de circulation ne se réalise pas, la Ville ne pourra ni réduire sa facture de consommation d'électricité ni compléter son projet de signalisation lumineuse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne sera transmise aux utilisateurs, afin de les informer de la conclusion des ententes cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes cadres suite à l'approbation de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Tél : 514-872-5181
Télécop. : 514-872-6767

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-31

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Tél : 514 872-5181
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-07-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-08-11

Dossier # : 1165897003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Objet :	Conclure avec les firmes Électroméga Ltée (3 671 692,59\$ avec taxes incluant un montant de 57 487.50\$ de contingence), Orange Traffic Inc. (3 694 838,28\$ avec taxes), Tacel Ltée (808 791,64\$ avec taxes), Industries Precision Plus inc. (857 770,99\$ avec taxes) et Les Ventes Techniques Trelec enr (676 053,00\$ avec taxes), des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville -Appel d'offres public # 15-14382 (8 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Nouvelle Appel D'offres 06-06-2016.pdf](#)



[15-14382 Tableaux d'analyse finale - sans contingences CB 2016-06-28.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-28

Richard DAGENAIS
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	articles
Orange Trafic inc (Articles 4, 6, 8, 12, 19 et 20)	3 694 838,28 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Électroméga ltée (Articles 1, 2, 5, 11, 13, 15 et 18)	3 614 205,10 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Industries Précision Plus inc (Article 10)	857 770,99 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Tacel ltée (Articles 3 et 14)	808 791,64 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ventes Techniques Trelec enr (Article 9)	676 053,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

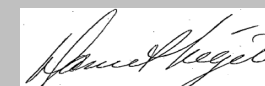
Aucune offres n'a été déposée pour les articles 7, 16 et 17. Un article peut être composé de plusieurs sous-articles, Certains équipements très spécialisés sont proposés par des soumissionnaires unique. Les prix seront ajustés en cours de contrat et ce selon les dispositions prévues au cahier des charges,

Préparé par : Daniel Léger

Le 2 - 6 2016

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Daniel Léger
2	Titre de l'appel d'offres	PRÉACHAT - FEUX DE CIRCULATION À DEL, MONTAGES, CAISSONS DE SERVICES, COFFRETS DE BRANCHEMENT, DÉTECTEURS VÉHICULAIRES, TÊTES DE FEUX SONORES, SYSTÈMES DE CAMÉRAS MOTORISÉES, BOUTONS PIÉTONS, INTERFACE GPS ET ACCESSOIRES CONNEXES - PROJET SIGNALISATION LUMINEUSE - 24 MOIS
3	Description (si nécessaire en complément du titre)	
4	No de l'appel d'offres	15-14382
5	Préposée au secrétariat	Annie Emond (jeudi 10 septembre 2015)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	Mercredi 12 août 2015
8	Service requérant	Service des infrastructures, de la voirie et des transports
9	Requérant	Chheng Bun



#	Soumissionnaire	Commentaires	Conditions de paiement	Garantie de soumission	%/\$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	TACEL LTÉE	Cautonnement de soumission de 2 %	30 jours	Fournie	%	6 à 10 semaines	Conforme	15257
2	ORANGE TRAFIC INC.	Cautonnement de soumission de 2 %	Net 30 jours	Fournie	%	4 à 8 semaines	Conforme	15256
3	ELECTROMEGA LTÉE	Cautonnement de soumission de 2 %	Net 30 jours	Fournie	%	8 à 20 semaines	Conforme	15255
4	GENERAL TRAFFIC EQUIPMENT	Aucune garantie de soumission n'a été fournie	30 jours	Non fournie		Non spécifié	Non conforme	15252
5	VENTES TECHNIQUES TRELEC ENR.	Chèque au montant de 16 901,33 \$	Net 30 jours	Fournie	\$	4 à 6 semaines	Conforme	15258
6	INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.	Chèque au montant de 17 162,32 \$	Net 30 jours	Fournie	\$	16 à 24 semaines	Conforme	15259
7	MÉTAL POLE-LITE INC.	Chèque au montant de 18 800,00 \$	Net 30 jours	Fournie	\$	10 semaines ou 70 jours calendriers	Conforme	15253
8	LAMPADAIRES FERALUX INC.	Cautonnement de soumission de 2 %	Net 30 jours	Fournie	%	14 semaines	Conforme	15254

Appel d'offres : 15-14382

Article 1

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	1 955 056 \$	0,00 \$	2 247 825 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	1 477 712 \$	0,00 \$	1 698 999 \$
3	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	1 296 183 \$	0,00 \$	1 490 287 \$
4	GENERAL TRAFFIC EQUIPMENT	Non	979 145 \$		
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			1 521 400 \$	0 \$	1 749 230 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 812 370 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					21,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					757 538 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					50,8%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-258 943 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-14,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					208 713 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					14,0%

Notes : L'article 1.3 a été annulé -- > Voir addenda n° 4

Appel d'offres : 15-14382

Article 2

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	818 133 \$	0,00 \$	940 648 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	804 351 \$	0,00 \$	924 802 \$
3	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	697 775 \$	0,00 \$	802 266 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			576 425 \$	0 \$	662 745 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					889 239 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					10,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					138 382 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					17,2%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					139 522 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					21,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					122 536 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					15,3%

Article 3

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	148 750 \$	0,00 \$	171 025 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Non	137 550 \$		
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			190 000 \$	0 \$	218 453 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-47 428 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-21,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Appel d'offres : 15-14382

Article 4

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	1 840 333 \$	0,00 \$	2 115 922 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	1 076 462 \$	0,00 \$	1 237 662 \$
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			1 199 000 \$	0 \$	1 378 550 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 676 792 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					35,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					878 261 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					71,0%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-140 889 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-10,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					878 261 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					71,0%

Appel d'offres : 15-14382

Article 5

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	285 324 \$	0,00 \$	328 051 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			194 000 \$	0 \$	223 051 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					105 000 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					47,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Appel d'offres : 15-14382

Article 6

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	634 876 \$	0,00 \$	729 948 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			585 800 \$	0 \$	673 523 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					56 425 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					8,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Appel d'offres : 15-14382

Article 7

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	AUCUN SOUMISSIONNAIRE POUR CET ARTICLE				
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>					68 985 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Appel d'offres : 15-14382

Article 8

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	36 445 \$	0,00 \$	41 903 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			8 050 \$	0 \$	9 255 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					32 648 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					352,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Appel d'offres : 15-14382

Article 9

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	VENTES TECHNIQUES TRELEC ENR.	Oui	588 000 \$	0,00 \$	676 053 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			510 000 \$	0 \$	586 373 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					89 680 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					15,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) (((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Appel d'offres : 15-14382

Article 10

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.	Oui	746 050 \$	0,00 \$	857 771 \$
2	MÉTAL POLE-LITE INC.	Oui	901 290 \$	0,00 \$	1 036 258 \$
3	LAMPADAIRES FERALUX INC.	Oui	988 543 \$	0,00 \$	1 136 577 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			786 750 \$	0 \$	904 566 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 010 202 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					17,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					278 806 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					32,5%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-46 795 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-5,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					178 487 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					20,8%

Appel d'offres : 15-14382

Article 11

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	239 580 \$	50 000,00 \$	332 945 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			285 000 \$	50 000 \$	385 166 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-52 221 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-13,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Appel d'offres : 15-14382

Article 12

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	265 000 \$	0,00 \$	304 684 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	152 000 \$	0,00 \$	174 762 \$
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			55 000 \$	0 \$	63 237 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					239 723 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					37,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					129 922 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					74,3%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					111 525 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					176,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					129 922 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					74,3%

Appel d'offres : 15-14382

Article 13

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	197 228 \$	0,00 \$	226 763 \$
2	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	96 496 \$	0,00 \$	110 946 \$
3	LAMPADAIRES FERALUX INC.	Oui	373 312 \$	0,00 \$	429 215 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			146 000 \$	0 \$	167 863 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					255 642 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					130,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					318 269 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					286,9%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-56 917 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-33,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					115 817 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					104,4%

Article 14

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	554 700 \$	0,00 \$	637 766 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	825 000 \$	0,00 \$	948 544 \$
3	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	566 700 \$	0,00 \$	651 563 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			600 000 \$	0 \$	689 850 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					745 958 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					17,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					310 777 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					48,7%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-52 083 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-7,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					13 797 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					2,2%

Appel d'offres : 15-14382

Article 15

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	512 250 \$	0,00 \$	588 959 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	642 858 \$	0,00 \$	739 125 \$
3	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	472 250 \$	0,00 \$	542 969 \$
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			500 000 \$	0 \$	574 875 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					623 685 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					14,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					36,1%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-31 906 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-5,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					45 990 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					8,5%

Notes : Quantité requises = 250 --> Voir addenda n° 7

Appel d'offres : 15-14382

Article 16

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	AUCUN SOUMISSIONNAIRE POUR CET ARTICLE				
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>					86 231 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Article 17

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	AUCUN SOUMISSIONNAIRE POUR CET ARTICLE				
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>					48 290 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission) Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation) Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Appel d'offres : 15-14382

Article 18

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	63 631 \$	0,00 \$	73 160 \$
2	ELECTROMEGA LTÉE	Oui	55 862 \$	0,00 \$	64 228 \$
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			64 000 \$	0 \$	73 584 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)					68 694 \$
(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%)					7,0%
((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)					0 \$
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)					13,9%
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)					-9 356 \$
(la plus basse conforme - l'estimation)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)					-12,7%
((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)					8 932 \$
(la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)					13,9%
((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Appel d'offres : 15-14382

Article 19

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	45 459 \$	0,00 \$	52 266 \$
2					
3					
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			48 000 \$	0 \$	55 188 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					-2 922 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					-5,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					

Article 20

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans tx)	Contingences (sans tx)	Total (tx et contingences inc.)
1	TACEL LTÉE	Oui	1 356 000 \$	0,00 \$	1 559 061 \$
2	ORANGE TRAFIC INC.	Oui	1 268 360 \$	0,00 \$	1 458 297 \$
3	ELECTROMEGA LTÉE	Non	939 400 \$		
4					
5					
Estimation des professionnels					
Internes <input checked="" type="checkbox"/> Externes <input checked="" type="checkbox"/>			1 120 000 \$	0 \$	1 287 720 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumission)					1 508 679 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)					3,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					100 764 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)					6,9%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$) (la plus basse conforme - l'estimation)					170 577 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)					13,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) (la deuxième plus basse conforme - la plus basse conforme)					100 764 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((la deuxième plus basse conforme - la plus basse) / la plus basse x 100)					6,9%

Notes : Article de remplacement de l'article 1.3 --> Voir addenda n° 4



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 15-14382

Numéro de référence : 905844

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Préachat feux circ Del mont caissons serv coffret branc dét véh tête feux son sys caméras moto bouton piéton int gps acc conn proj sign lum - 24 mois

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Econolite Canada 2285, rue Michelin Laval, QC, h7l 5b8 http://www.econolite.ca NEQ : 1167220418	Monsieur Simon Benazdean Téléphone : 450 934-6535 Télécopieur : 877 855-7599	Commande : (982594)	2467362 - 15-14382
		2015-07-02 17 h 20	Addenda No. 1
		Transmission	2015-07-10 10 h 55
		2015-07-02 17 h 20	- Courriel
		2015-07-02 17 h 20	2475656 - 15-14382
		Transmission	Addenda No. 2
		2015-07-02 17 h 20	2015-07-21 10 h 18
			- Courriel
			2476623 - 15-14382
			Addenda No. 3
			(devis)
			2015-07-23 10 h 02
			- Courriel
			2476624 - 15-14382
			Addenda No. 3
			(plan)
			2015-07-23 10 h 02
			- Courriel
			2478476 - 15-14382
			Addenda No. 4
			2015-07-29 15 h 24
			- Courriel
			2480261 - 15-14382
			Addenda No. 5
			2015-08-04 14 h 21
			- Courriel
			2481141 - 15-14382

			Addenda No 6 2015-08-06 12 h 52 - Courriel 2482332 - 15-14382 Addenda No. 7 2015-08-10 22 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Électroméga Ltée. 105 Avenue Liberté Candiac, QC, J5R 3X8 http://www.electromega.com NEQ : 1143177658	Monsieur Pascal Lamoureux Téléphone : 450 635-1020 Télécopieur : 450 635-1021	Commande : (984208) 2015-07-07 15 h 37 Transmission : 2015-07-07 15 h 37	2467362 - 15-14382 Addenda No. 1 2015-07-10 10 h 55 - Courriel 2475656 - 15-14382 Addenda No. 2 2015-07-21 10 h 18 - Courriel 2476623 - 15-14382 Addenda No. 3 (devis) 2015-07-23 10 h 02 - Courriel 2476624 - 15-14382 Addenda No. 3 (plan) 2015-07-23 10 h 02 - Courriel 2478476 - 15-14382 Addenda No. 4 2015-07-29 15 h 24 - Courriel 2480261 - 15-14382 Addenda No. 5 2015-08-04 14 h 21 - Courriel 2481141 - 15-14382 Addenda No 6 2015-08-06 12 h 52 - Courriel 2482332 - 15-14382 Addenda No. 7 2015-08-10 22 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
franklin-empire inc 215 fortin Québec, QC, g1m 3m2	Monsieur Gino Breton Téléphone	Commande : (985257) 2015-07-09	2467362 - 15-14382 Addenda No. 1 2015-07-10 10 h 55

<http://www.feinc.com> NEQ : : 418 683-1727 11 h
 1143945633
 Télécopieur :
 :
 2015-07-09
 11 h

Transmission

- Courriel
 2475656 - 15-14382
 Addenda No. 2
 2015-07-21 10 h 18
 - Courriel

2476623 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (devis)
 2015-07-23 10 h 02
 - Courriel

2476624 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (plan)
 2015-07-23 10 h 02
 - Courriel

2478476 - 15-14382
 Addenda No. 4
 2015-07-29 15 h 24
 - Courriel

2480261 - 15-14382
 Addenda No. 5
 2015-08-04 14 h 21
 - Courriel

2481141 - 15-14382
 Addenda No 6
 2015-08-06 12 h 52
 - Courriel

2482332 - 15-14382
 Addenda No. 7
 2015-08-10 22 h 15
 - Courriel

Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan)
 : Courrier
 électronique

General Traffic Equipment Corp
 259 Broadway
 8455699000
 Newburgh, NY, 12550
 NEQ : 8455699000

[Monsieur Raymond Staffon](#)
 Téléphone : 845 569-9000
 Télécopieur : 845 569-1800

Commande : (990303)
 2015-07-22
 11 h 39
Transmission
 :
 2015-07-22
 11 h 39

2467362 - 15-14382
 Addenda No. 1
 2015-07-22 11 h 39
 - Téléchargement

2475656 - 15-14382
 Addenda No. 2
 2015-07-22 11 h 39
 - Téléchargement

2476623 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (devis)
 2015-07-23 10 h 02
 - Courriel

2476624 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (plan)
 2015-07-23 10 h 02
 - Courriel

2478476 - 15-14382
 Addenda No. 4

2015-07-29 15 h 24
 - Courriel
 2480261 - 15-14382
 Addenda No. 5
 2015-08-04 14 h 21
 - Courriel
 2481141 - 15-14382
 Addenda No 6
 2015-08-06 12 h 52
 - Courriel
 2482332 - 15-14382
 Addenda No. 7
 2015-08-10 22 h 15
 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan)
 : Courrier
 électronique

Industries Precision Plus Inc. 1565 JEAN LACHAINE Sainte-Catherine, QC, J5C 1C2 NEQ : 1149662901	Monsieur SYLVAIN PELLAND Téléphone : 450 635-8685 Télécopieur : 450 635-8287	Commande : (984607) 2015-07-08 10 h 56 Transmission : 2015-07-08 10 h 56	2467362 - 15-14382 Addenda No. 1 2015-07-10 10 h 55 - Courriel 2475656 - 15-14382 Addenda No. 2 2015-07-21 10 h 18 - Courriel 2476623 - 15-14382 Addenda No. 3 (devis) 2015-07-23 10 h 02 - Courriel 2476624 - 15-14382 Addenda No. 3 (plan) 2015-07-23 10 h 02 - Courriel 2478476 - 15-14382 Addenda No. 4 2015-07-29 15 h 24 - Courriel 2480261 - 15-14382 Addenda No. 5 2015-08-04 14 h 21 - Courriel 2481141 - 15-14382 Addenda No 6 2015-08-06 12 h 52 - Courriel 2482332 - 15-14382 Addenda No. 7 2015-08-10 22 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier
---	--	---	---

			électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lampadaires Feralux Inc.. 2250 rue Bombardier Sainte-Julie, QC, J3E 2L6 NEQ : 1141918830	Madame Régine Gamache Téléphone : 450 649-4114 Télécopieur : 450 649-4940	Commande : (985310) 2015-07-09 11 h 47 Transmission : 2015-07-09 11 h 47	2467362 - 15-14382 Addenda No. 1 2015-07-10 10 h 55 - Courriel 2475656 - 15-14382 Addenda No. 2 2015-07-21 10 h 18 - Courriel 2476623 - 15-14382 Addenda No. 3 (devis) 2015-07-23 10 h 02 - Courriel 2476624 - 15-14382 Addenda No. 3 (plan) 2015-07-23 10 h 02 - Courriel 2478476 - 15-14382 Addenda No. 4 2015-07-29 15 h 24 - Courriel 2480261 - 15-14382 Addenda No. 5 2015-08-04 14 h 21 - Courriel 2481141 - 15-14382 Addenda No 6 2015-08-06 12 h 52 - Courriel 2482332 - 15-14382 Addenda No. 7 2015-08-10 22 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Métafab (1996) inc. 4155, Jean-Marchand Québec, QC, G2C 2J2 NEQ : 1142499764	Monsieur Michel Lamoureux Téléphone : 418 840-3684 Télécopieur : 418 840-4431	Commande : (980829) 2015-06-29 15 h 31 Transmission : 2015-06-29 15 h 31	2467362 - 15-14382 Addenda No. 1 2015-07-10 10 h 55 - Télécopie 2475656 - 15-14382 Addenda No. 2 2015-07-21 10 h 18 - Télécopie 2476623 - 15-14382 Addenda No. 3 (devis) 2015-07-23 14 h 29

- Télécopie
 2476624 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (plan)
 2015-07-23 10 h 18
 - Messagerie
 2478476 - 15-14382
 Addenda No. 4
 2015-07-29 15 h 25
 - Télécopie
 2480261 - 15-14382
 Addenda No. 5
 2015-08-04 15 h 05
 - Messagerie
 2481141 - 15-14382
 Addenda No 6
 2015-08-06 12 h 52
 - Télécopie
 2482332 - 15-14382
 Addenda No. 7
 2015-08-10 22 h 15
 - Télécopie
 Mode privilégié
 (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan)
 : Messagerie
 (Purolator)

Métal Pole-Lite Inc.
 405, rue Saint-Louis
 Saint-Jean-sur-Richelieu,
 QC, J3B1Y6
 NEQ : 1140611261

[Madame
 Guylaine
 Toupin](#)

Téléphone
 : 514 312-7405

Télécopieur
 : 514 312-7409

Commande
 : **(992262)**

2015-07-30
 11 h 26

Transmission
 :

2015-07-30
 11 h 26

2467362 - 15-14382
 Addenda No. 1
 2015-07-30 11 h 26
 - Téléchargement
 2475656 - 15-14382
 Addenda No. 2
 2015-07-30 11 h 26
 - Téléchargement
 2476623 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (devis)
 2015-07-30 11 h 26
 - Téléchargement
 2476624 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (plan)
 2015-07-30 11 h 26
 - Téléchargement
 2478476 - 15-14382
 Addenda No. 4
 2015-07-30 11 h 26
 - Téléchargement
 2480261 - 15-14382
 Addenda No. 5
 2015-08-04 14 h 21
 - Courriel
 2481141 - 15-14382
 Addenda No 6
 2015-08-06 12 h 52
 - Courriel

			2482332 - 15-14382 Addenda No. 7 2015-08-10 22 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Orange Traffic 18195 J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J0E7 NEQ : 1164353626	Madame Philippe Fugère Téléphone : 450 477-5262 Télécopieur :	Commande : (981101) 2015-06-30 9 h 30 Transmission : 2015-06-30 9 h 30	2467362 - 15-14382 Addenda No. 1 2015-07-10 10 h 54 - Courriel 2475656 - 15-14382 Addenda No. 2 2015-07-21 10 h 18 - Courriel 2476623 - 15-14382 Addenda No. 3 (devis) 2015-07-23 10 h 02 - Courriel 2476624 - 15-14382 Addenda No. 3 (plan) 2015-07-23 10 h 16 - Messagerie 2478476 - 15-14382 Addenda No. 4 2015-07-29 15 h 24 - Courriel 2480261 - 15-14382 Addenda No. 5 2015-08-04 14 h 21 - Courriel 2481141 - 15-14382 Addenda No 6 2015-08-06 12 h 52 - Courriel 2482332 - 15-14382 Addenda No. 7 2015-08-10 22 h 15 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Orange Traffic 18195 J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J0E7 NEQ : 1164353626	Monsieur Patrick Lauziere Téléphone : 450 477-5262	Commande : (991016) 2015-07-24 12 h 36 Transmission :	2467362 - 15-14382 Addenda No. 1 2015-07-24 12 h 36 - Téléchargement 2475656 - 15-14382 Addenda No. 2

Télécopieur : 2015-07-24 12 h 36
 2015-07-24 12 h 36
 - Téléchargement
 2476623 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (devis)
 2015-07-24 12 h 36
 - Téléchargement
 2476624 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (plan)
 2015-07-24 12 h 36
 - Aucun
 2478476 - 15-14382
 Addenda No. 4
 2015-07-29 15 h 24
 - Courriel
 2480261 - 15-14382
 Addenda No. 5
 2015-08-04 14 h 21
 - Courriel
 2481141 - 15-14382
 Addenda No 6
 2015-08-06 12 h 52
 - Courriel
 2482332 - 15-14382
 Addenda No. 7
 2015-08-10 22 h 15
 - Courriel
 Mode privilégié
 (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan)
 : Courrier
 électronique

Tacel ltée
 8008 Jarry
 Montréal, QC, H1J 1H5
<http://www.tacel.ca> NEQ :
 1147386263

Monsieur Gil
Marques
 Téléphone : 514 252-4443

Télécopieur : 514 252-6915

Commande : (983555)
 2015-07-06 17 h 09
Transmission
 :
 2015-07-06 17 h 09

2467362 - 15-14382
 Addenda No. 1
 2015-07-10 10 h 55
 - Télécopie
 2475656 - 15-14382
 Addenda No. 2
 2015-07-21 10 h 18
 - Télécopie
 2476623 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (devis)
 2015-07-23 10 h 03
 - Télécopie
 2476624 - 15-14382
 Addenda No. 3
 (plan)
 2015-07-23 10 h 17
 - Messagerie
 2478476 - 15-14382
 Addenda No. 4
 2015-07-29 15 h 25
 - Télécopie

2480261 - 15-14382
 Addenda No. 5
 2015-08-04 15 h 04
 - Messagerie

2481141 - 15-14382
 Addenda No 6
 2015-08-06 12 h 52
 - Télécopie

2482332 - 15-14382
 Addenda No. 7
 2015-08-10 22 h 15
 - Télécopie

Mode privilégié
 (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan)
 : Messagerie
 (Purolator)

<p>Trelec 324 Racette Saint-Augustin-de- Desmaures, QC, G3A 1R2 http://www.trelec.ca NEQ : 2240497752</p>	<p>Monsieur Michel Trepanier Téléphone : 418 878-8919 Télécopieur : 418 878-8920</p>	<p>Commande : (981196) 2015-06-30 11 h Transmission : 2015-06-30 11 h 58</p>	<p>2467362 - 15-14382 Addenda No. 1 2015-07-10 10 h 55 - Courriel</p> <p>2475656 - 15-14382 Addenda No. 2 2015-07-21 10 h 18 - Courriel</p> <p>2476623 - 15-14382 Addenda No. 3 (devis) 2015-07-23 10 h 02 - Courriel</p> <p>2476624 - 15-14382 Addenda No. 3 (plan) 2015-07-23 10 h 16 - Messagerie</p> <p>2478476 - 15-14382 Addenda No. 4 2015-07-29 15 h 24 - Courriel</p> <p>2480261 - 15-14382 Addenda No. 5 2015-08-04 14 h 21 - Courriel</p> <p>2481141 - 15-14382 Addenda No 6 2015-08-06 12 h 52 - Courriel</p> <p>2482332 - 15-14382 Addenda No. 7 2015-08-10 22 h 15 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
---	--	--	---

Ville de Montréal - Direction du greffe. 275 rue Notre-Dame Est Suite R-134 Montréal, QC, H2y 1c6 NEQ :	Madame	Commande	2467362 - 15-14382
	MEYRANIE ST-	: (997715)	Addenda No. 1
	HILAIRE	2015-08-12 8	2015-08-12 8 h 59 -
	Téléphone	h 59	Téléchargement
	: 514 872-0509	Transmission	2475656 - 15-14382
		:	Addenda No. 2
	Télécopieur	2015-08-12 8	2015-08-12 8 h 59 -
	: 514 872-5655	h 59	Téléchargement
			2476623 - 15-14382
			Addenda No. 3
			(devis)
			2015-08-12 8 h 59 -
			Téléchargement
			2476624 - 15-14382
			Addenda No. 3
			(plan)
			2015-08-12 8 h 59 -
			Téléchargement
			2478476 - 15-14382
			Addenda No. 4
			2015-08-12 8 h 59 -
			Téléchargement
			2480261 - 15-14382
			Addenda No. 5
			2015-08-12 8 h 59 -
			Téléchargement
			2481141 - 15-14382
			Addenda No 6
			2015-08-12 8 h 59 -
			Téléchargement
			2482332 - 15-14382
			Addenda No. 7
			2015-08-12 8 h 59 -
			Téléchargement
			Mode privilégié
			(devis) : Ne pas
			recevoir

Le site officiel des
appels d'offres du
Gouvernement du
Québec.

Les avis publiés sur le site
proviennent des ministères et
organismes publics, des

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics](#)

[hors Québec](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions
d'utilisation](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



[Registre des entreprises non admissibles](#)



[Autorité des marchés financiers](#)





Service de l'approvisionnement
Direction de l'approvisionnement
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR COURRIEL

Le 18 août 2016

Monsieur Sylvain Pelland
Industries Précision Plus inc.
1565, rue Jean Lachaine
Sainte-Catherine (Québec) J5C 1C2

Courriel : s.pelland@iprecisionplus.com

Objet : Demande de prolongation du délai initial de validité de la soumission déposée et avenant de la caution couvrant ce délai
Appel d'offres n° 15-14382
FEUX DE CIRCULATION À DEL, MONTAGES, CAISSONS DE SERVICE, COFFRETS DE BRANCHEMENT, DÉTECTEURS VÉHICULAIRES, TÊTES DE FEUX SONORES, SYSTÈMES DE CAMÉRAS MOTORISÉES, BOUTONS PIÉTONS, INTERFACE GPS ET ACCESSOIRES CONNEXES-PROJET DE SIGNALISATION LUMINEUSE-24 MOIS

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres mentionné en objet, dont l'ouverture a eu lieu le 12 août 2015, le délai initial de validité de la soumission, spécifié à la clause 11 des clauses administratives particulières est insuffisant pour compléter le processus d'analyse des offres reçues.

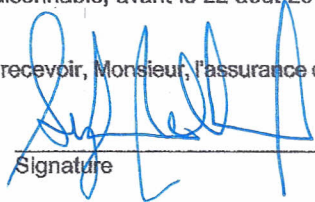
La Ville de Montréal demande à chacun des soumissionnaires de transmettre son acceptation ou refus de maintenir intégralement, **jusqu'au 31 octobre 2016**, la soumission déposée par celui-ci. À cet effet, veuillez confirmer votre choix en apposant votre signature à l'endroit approprié sur le présent document.

Veuillez noter que seul un soumissionnaire ayant confirmé son acceptation du délai demandé pourra être considéré dans le processus d'octroi, d'un éventuel contrat dans le cadre de l'appel d'offres 15-14382. De plus si la garantie de soumission a été fournie sous la forme d'un cautionnement de soumission accompagné de la lettre d'engagement de la firme de caution, votre acceptation doit être accompagnée de l'avenant de la caution couvrant la période de prolongation demandée.

Veuillez nous retourner votre réponse, dans un délai raisonnable, avant le 22 août 2016, par télécopieur au numéro 514 872-9693.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :


Signature


Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date


Daniel Léger
Agent d'approvisionnement II

Courriel : dleger@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1059
Télé. : 514 872-9693

DL/ml

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction de l'approvisionnement
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR COURRIEL

Le 18 août 2016

Monsieur Thierry Lamoureux
Vice-président opérations
Électroméga Ltée
105, avenue Laliberté,
Cardiac (Québec) J5R 3X8

Courriel : tlamoureux@electromega.com

Objet : Demande de prolongation du délai initial de validité de la soumission déposée et avenant de la caution couvrant ce délai
Appel d'offres n° 15-14382
FEUX DE CIRCULATION À DEL, MONTAGES, CAISSONS DE SERVICE, COFFRETS DE BRANCHEMENT, DÉTECTEURS VÉHICULAIRES, TÊTES DE FEUX SONORES, SYSTÈMES DE CAMÉRAS MOTORISÉES, BOUTONS PIÉTONS, INTERFACE GPS ET ACCESSOIRES CONNEXES-
PROJET DE SIGNALISATION LUMINEUSE-24 MOIS

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres mentionné en objet, dont l'ouverture a eu lieu le 12 août 2015, le délai initial de validité de la soumission, spécifié à la clause 11 des clauses administratives particulières est insuffisant pour compléter le processus d'analyse des offres reçues.


La Ville de Montréal demande à chacun des soumissionnaires de transmettre son acceptation ou refus de maintenir intégralement, jusqu'au 31 octobre 2016, la soumission déposée par celui-ci. À cet effet, veuillez confirmer votre choix en apposant votre signature à l'endroit approprié sur le présent document.

Veuillez noter que seul un soumissionnaire ayant confirmé son acceptation du délai demandé pourra être considéré dans le processus d'octroi, d'un éventuel contrat dans le cadre de l'appel d'offres 15-14382. De plus si la garantie de soumission a été fournie sous la forme d'un cautionnement de soumission accompagné de la lettre d'engagement de la firme de caution, votre acceptation doit être accompagnée de l'avenant de la caution couvrant la période de prolongation demandée.

Veuillez nous retourner votre réponse, dans un délai raisonnable, avant le 22 août 2016, par télécopieur au numéro 514 872-9693.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :



Signature

2016-08-22
Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date


Daniel Léger
Agent d'approvisionnement II

Courriel : dléger@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1059
Téléco. : 514 872-9693

DL/ml

Service de l'approvisionnement
Direction de l'approvisionnement
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR COURRIEL

Le 18 août 2016

Monsieur Michel Trépanier, ing
Ventes Techniques Trelec enr.
324 route Racette
Saint-Augustin de-Desmaures (Québec) G3A 1R2

Courriel : michel@trelec.ca

Objet : Demande de prolongation du délai initial de validité de la soumission déposée et avenant de la caution couvrant ce délai
Appel d'offres n° 15-14382
FEUX DE CIRCULATION À DEL, MONTAGES, CAISSONS DE SERVICE, COFFRETS DE BRANCHEMENT, DÉTECTEURS VÉHICULAIRES, TÊTES DE FEUX SONORES, SYSTÈMES DE CAMÉRAS MOTORISÉES, BOUTONS PIÉTONS, INTERFACE GPS ET ACCESSOIRES CONNEXES-PROJET DE SIGNALISATION LUMINEUSE-24 MOIS

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres mentionné en objet, dont l'ouverture a eu lieu le 12 août 2015, le délai initial de validité de la soumission, spécifié à la clause 11 des clauses administratives particulières est insuffisant pour compléter le processus d'analyse des offres reçues.

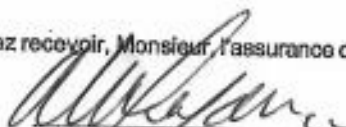
La Ville de Montréal demande à chacun des soumissionnaires de transmettre son acceptation ou refus de maintenir intégralement, jusqu'au 31 octobre 2016, la soumission déposée par celui-ci. À cet effet, veuillez confirmer votre choix en apposant votre signature à l'endroit approprié sur le présent document.

Veuillez noter que seul un soumissionnaire ayant confirmé son acceptation du délai demandé pourra être considéré dans le processus d'octroi, d'un éventuel contrat dans le cadre de l'appel d'offres 15-14382. De plus si la garantie de soumission a été fournie sous la forme d'un cautionnement de soumission accompagné de la lettre d'engagement de la firme de caution, votre acceptation doit être accompagnée de l'avenant de la caution couvrant la période de prolongation demandée.

Veuillez nous retourner votre réponse, dans un délai raisonnable, avant le 22 août 2016, par télécopieur au numéro 514 872-9893.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :


Signature

18 AOUT 2016
Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date


Daniel Léger
Agent d'approvisionnement II

Courriel : dleger@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1059
Télééc. : 514 872-9893

DL/ml

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction de l'approvisionnement
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR COURRIEL

Le 18 août 2016

Monsieur Yassine Benamghar
Directeur des opérations
Tacel Itée
8008, rue Jarry
Montréal (Québec) H1J 1H5

Courriel : yassine.benamghar@tacel.ca

Objet : Demande de prolongation du délai initial de validité de la soumission déposée et avenant de la caution couvrant ce délai
Appel d'offres n° 15-14382
FEUX DE CIRCULATION À DEL, MONTAGES, CAISSONS DE SERVICE, COFFRETS DE BRANCHEMENT, DÉTECTEURS VÉHICULAIRES, TÊTES DE FEUX SONORES, SYSTÈMES DE CAMÉRAS MOTORISÉES, BOUTONS PIÉTONS, INTERFACE GPS ET ACCESSOIRES CONNEXES-PROJET DE SIGNALISATION LUMINEUSE-24 MOIS

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres mentionné en objet, dont l'ouverture a eu lieu le 12 août 2015, le délai initial de validité de la soumission, spécifié à la clause 11 des clauses administratives particulières est insuffisant pour compléter le processus d'analyse des offres reçues.


La Ville de Montréal demande à chacun des soumissionnaires de transmettre son acceptation ou refus de maintenir intégralement, **jusqu'au 31 octobre 2016**, la soumission déposée par celui-ci. À cet effet, veuillez confirmer votre choix en apposant votre signature à l'endroit approprié sur le présent document.

Veuillez noter que seul un soumissionnaire ayant confirmé son acceptation du délai demandé pourra être considéré dans le processus d'octroi, d'un éventuel contrat dans le cadre de l'appel d'offres 15-14382. De plus si la garantie de soumission a été fournie sous la forme d'un cautionnement de soumission accompagné de la lettre d'engagement de la firme de caution, votre acceptation doit être accompagnée de l'avenant de la caution couvrant la période de prolongation demandée.

Veuillez nous retourner votre réponse, dans un délai raisonnable, avant le 22 août 2016, par télécopieur au numéro 514 872-9693.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :


Signature

2016-08-18
Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date


Daniel Léger
Agent d'approvisionnement II

Courriel : dleger@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1059
Télééc. : 514 872-9693

DL/ml

Service de l'approvisionnement
Direction de l'approvisionnement
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR COURRIEL

Le 18 août 2016

Monsieur Philippe Fugère
VP Dév. Des affaires
Orange Traffic Inc
18195, rue J.-A.-Bombardier
Mirabel (Québec) J7J 0E7

Courriel : admin@orangetraffic.com

Objet : Demande de prolongation du délai initial de validité de la soumission déposée et avenant de la caution couvrant ce délai
Appel d'offres n° 15-14382
FEUX DE CIRCULATION À DEL, MONTAGES, CAISSONS DE SERVICE, COFFRETS DE BRANCHEMENT, DÉTECTEURS VÉHICULAIRES, TÊTES DE FEUX SONORES, SYSTÈMES DE CAMÉRAS MOTORISÉES, BOUTONS PIÉTONS, INTERFACE GPS ET ACCESSOIRES CONNEXES-PROJET DE SIGNALISATION LUMINEUSE-24 MOIS.

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres mentionné en objet, dont l'ouverture a eu lieu le 12 août 2015, le délai initial de validité de la soumission, spécifié à la clause 11 des clauses administratives particulières est insuffisant pour compléter le processus d'analyse des offres reçues.


La Ville de Montréal demande à chacun des soumissionnaires de transmettre son acceptation ou refus de maintenir intégralement, jusqu'au 31 octobre 2016, la soumission déposée par celui-ci. À cet effet, veuillez confirmer votre choix en apposant votre signature à l'endroit approprié sur le présent document.

Veuillez noter que seul un soumissionnaire ayant confirmé son acceptation du délai demandé pourra être considéré dans le processus d'octroi, d'un éventuel contrat dans le cadre de l'appel d'offres 15-14382. De plus si la garantie de soumission a été fournie sous la forme d'un cautionnement de soumission accompagné de la lettre d'engagement de la firme de caution, votre acceptation doit être accompagnée de l'avenant de la caution couvrant la période de prolongation demandée.

Veuillez nous retourner votre réponse, dans un délai raisonnable, avant le 22 août 2016, par télécopieur au numéro 514 872-9693.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :

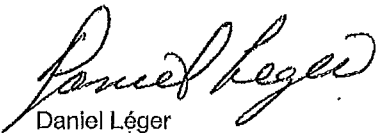
Signature 

Date 18-08-16

Je refuse le délai de prolongation :

Signature _____

Date _____


Daniel Léger
Agent d'approvisionnement II

Courriel : dleger@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1059
Télec. : 514 872-9693

DL/ml



Dossier # : 1163838002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, incluant taxes et contingences - Appel d'offres public 16-15106 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Thibault & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15106;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-01 16:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163838002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, incluant taxes et contingences - Appel d'offres public 16-15106 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dispose de ressources lui permettant de répondre à divers types d'intervention spécialisée. Parmi ces équipes, le groupe d'intervention en matières dangereuses (GIMD) est appelé à intervenir en présence d'une substance toxique. Ce groupe d'intervention en matières dangereuses dispose d'une vaste gamme d'outils lui permettant de déceler, de contrôler, de limiter et de stabiliser les déversements et fuites de matières dangereuses. Cette équipe est également formée pour décontaminer les gens ainsi que l'équipement, de même que pour intervenir lors d'un événement susceptible d'être un acte de terrorisme.

Le présent dossier vise le remplacement du véhicule d'intervention en matières dangereuses (unité 1729) qui a dépassé son espérance de vie utile. Le nouveau véhicule permettra de répondre à l'évolution des besoins de cette équipe spécialisée. Des techniciens experts en matières dangereuses et CBRN du SIM ont élaboré les besoins du nouveau véhicule.

L'appel d'offres public a été lancé sur SÉAO le 29 février 2016 pour une ouverture de soumissions le 25 avril 2016, permettant ainsi 55 jours aux preneurs de cahiers de charge pour déposer une proposition. Deux addenda ont été émis le 4 mars 2016 et le 12 avril 2016. Le premier addenda concerne le report de la date d'ouverture des soumissions du 30 mars au 25 avril 2016. Le deuxième addenda porte principalement sur l'augmentation de la capacité des essieux/suspension et pneus des ponts avant et arrière. Il y a aussi une précision concernant l'ajustement des sièges arrière.

Les soumissions sont valides 150 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions du 25 avril 2016. Une demande de prolongation du maintien de l'offre des soumissionnaires a été acceptée par les soumissionnaires jusqu'au 1er novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

La présente acquisition d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses permettra le remplacement de l'unité 1729 qui a dépassé sa vie utile. L'unité 1729 (382-91285) mise en service en 1991 atteint 25 années de service et sera mise au rancart.

JUSTIFICATION

Tableau des preneurs de cahiers de charge

Preneurs du cahier de charge	Soumissions déposées		% de preneurs soumissionnaires
	Oui	Non	
7	2	5	28,6%

Motifs de non dépôt de soumissions : Cinq des sept preneurs de cahiers des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : le produit sollicité n'est pas dans leurs fabrications standards d'équipements.

Les soumissions ont été évaluées en fonction de la conformité technique par l'unité requérante.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes	Total
Thibault & Associés (2968-8280 Québec inc.)	1 063 137,03 \$
Super Vacuum Manufacturing Co., Inc.	1 073 875,70 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 052 021,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	1 068 506,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	0,51%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	10 738,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	1,01%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	11 115,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-0,50%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 116 293,88 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 019 325,11 \$ (net de ristourne) sera financé par les règlements d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-033 et RCG 16-018. Cette acquisition est prévue au programme de remplacement de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le décaissement sera effectué en 2018, compte tenu du délai de fabrication de 600 jours.

La dépense totale de 1 116 293,88 \$ inclut des contingences de 5 %, soit de 53 156,85 \$ pour des modifications apportées à la suite de la rencontre de préfabrication.

Les besoins technologiques et de radiocommunications pour ce véhicule feront l'objet d'un appel d'offres distinct.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce camion permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines puisque son moteur, si on le compare avec celui du véhicule à être remplacé, est :

- plus efficace au niveau de la consommation de carburant;
- muni d'une technologie à l'urée qui diminue encore plus les émissions de gaz nocifs pour l'environnement ;
- muni d'un filtre à particules qui empêche l'émission dans l'environnement de particules solides (suies) nocives pour la santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le remplacement de l'unité 1729 permettra :

- d'assurer la couverture de risques pour les équipes spécialisées;
- de réduire les coûts d'entretien et le temps d'immobilisation de l'unité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande : septembre 2016

Délai de fabrication : 600 jours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 23 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves TOUSIGNANT
Chef aux opérations

Tél : 514 872-8281
Télécop. : 514 872-6894

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-6894

Le : 2016-06-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

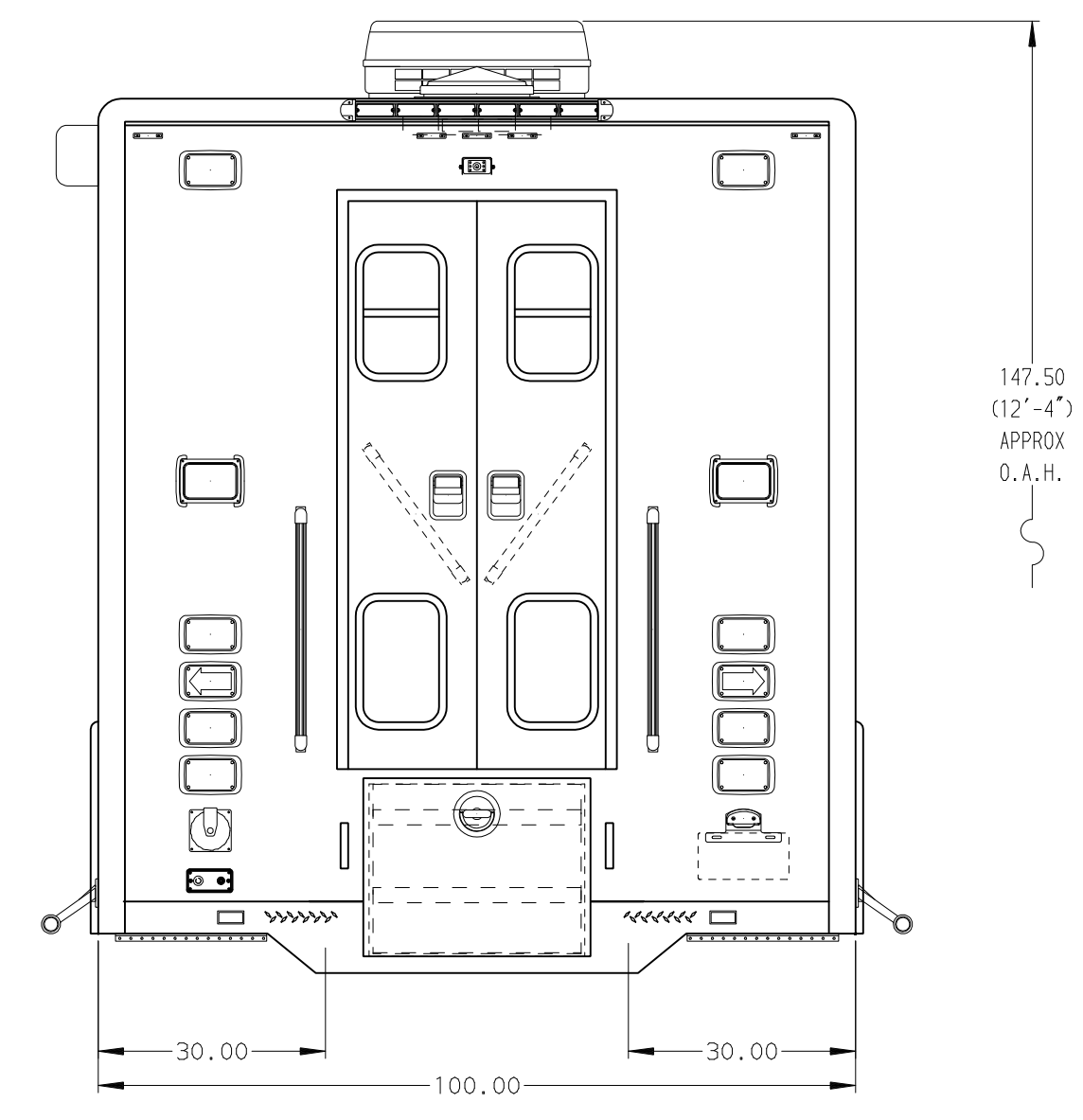
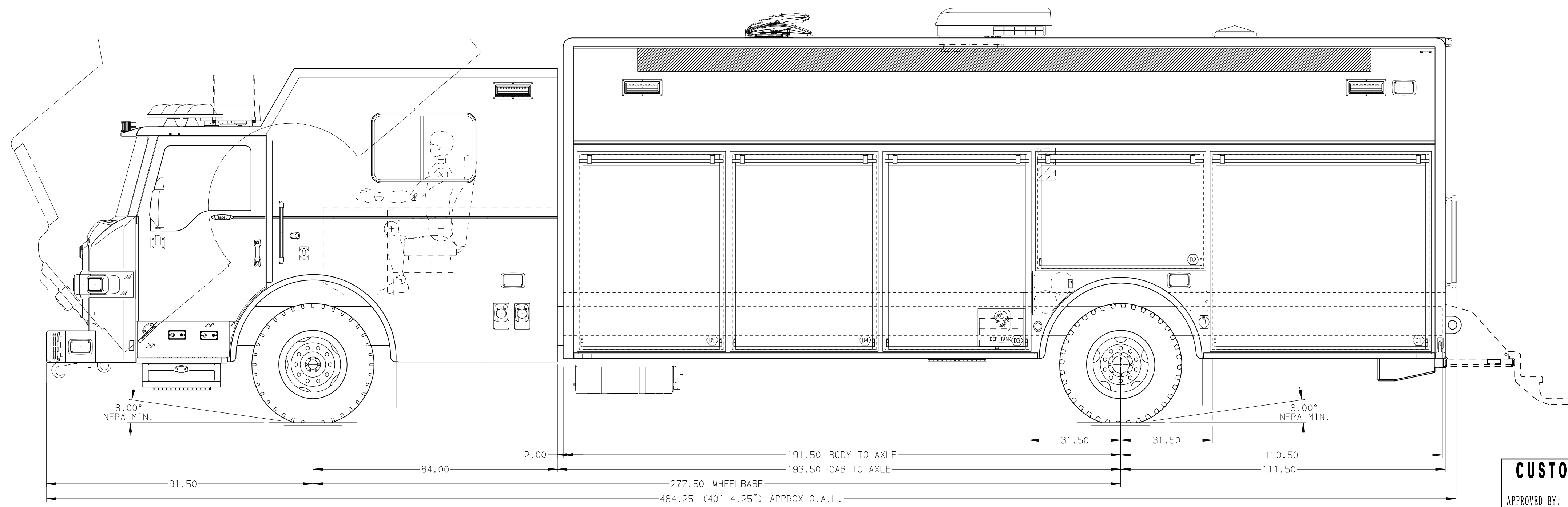
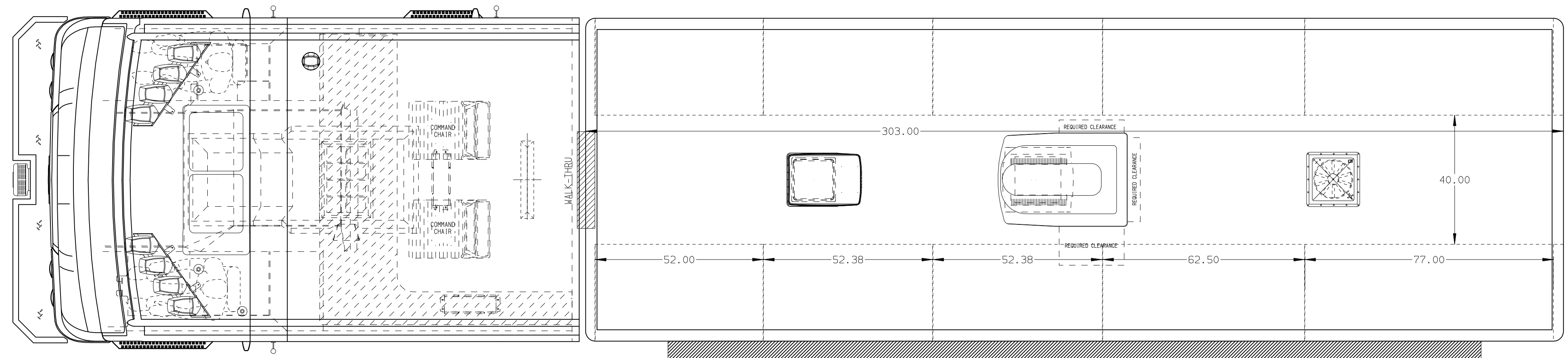
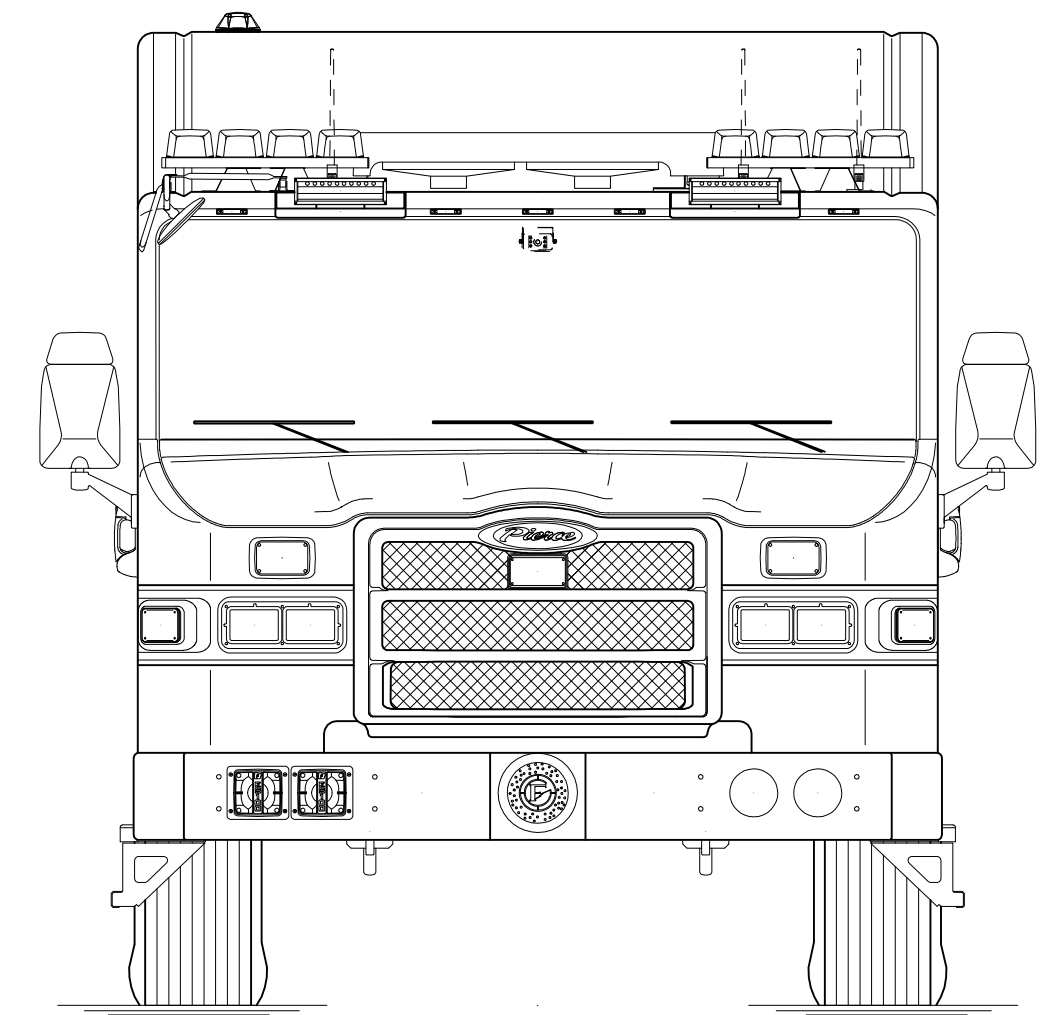
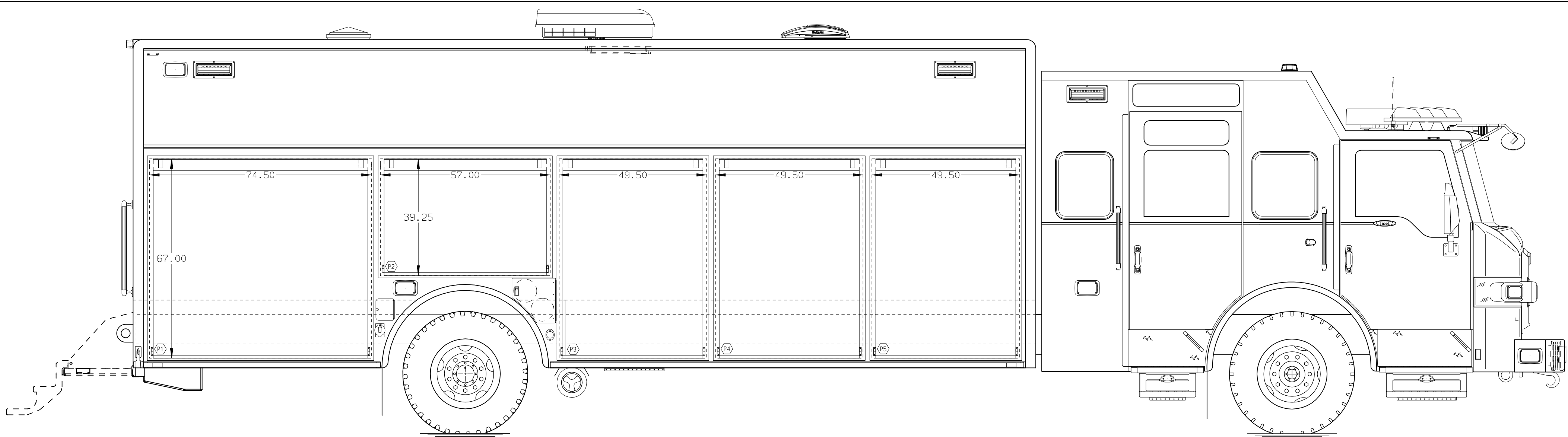
Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et
de la planification

Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2016-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2016-09-01



NOTE
DIMENSIONS SHOWN ARE APPROXIMATE AND ARE SUBJECT TO MINOR DEVIATIONS AS MAY OCCUR OR BE NECESSARY IN CONSTRUCTION. MINOR DETAILS NOT SHOWN.

NOTES:
1. ONAN 25kW SINGLE PHASE PTO DRIVEN GENERATOR LOCATED BETWEEN THE FRAME RAILS

CLEAR DOOR WIDTH KEY	
AMOR ROLL UP DOORS:	-1 7/8"
GORTITE ROLL UP DOORS:	-2 3/4"
PIERCE DOUBLE LAP DOORS:	-4 1/4"
PIERCE LIFT-UP LAP DOORS:	-1 1/2"
(EX: 60" F-F = 1 7/8" = 58 1/8" CLEAR) (F-F) = FRAME TO FRAME	

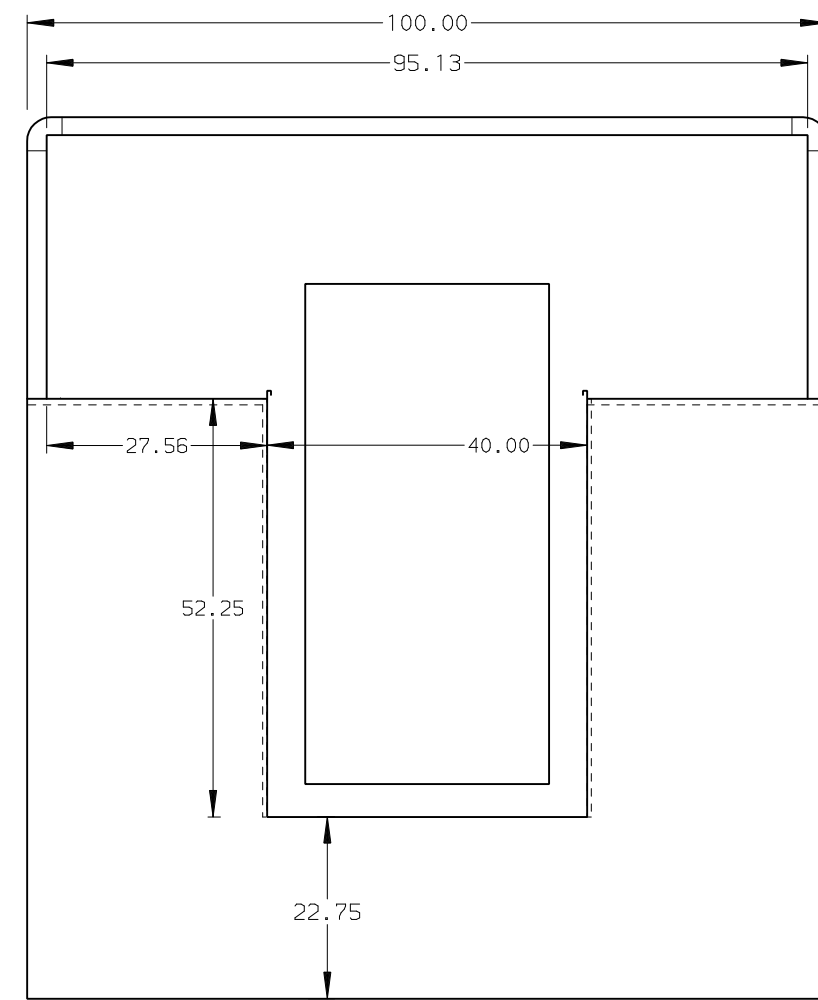
CUSTOMER APPROVAL	
APPROVED BY:	_____
DATE:	_____

Pierce MANUFACTURING INC.

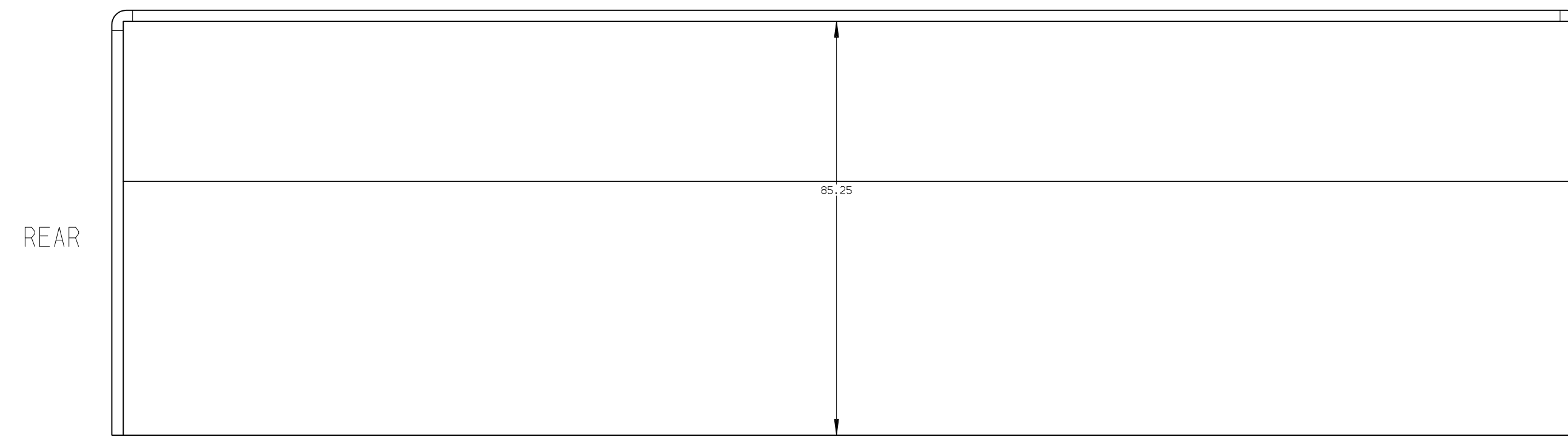
TITLE: HEAVY DUTY RESCUE WALK-IN
FOR: MONTREAL BID #491

DWG NO. 04-2459-SH1

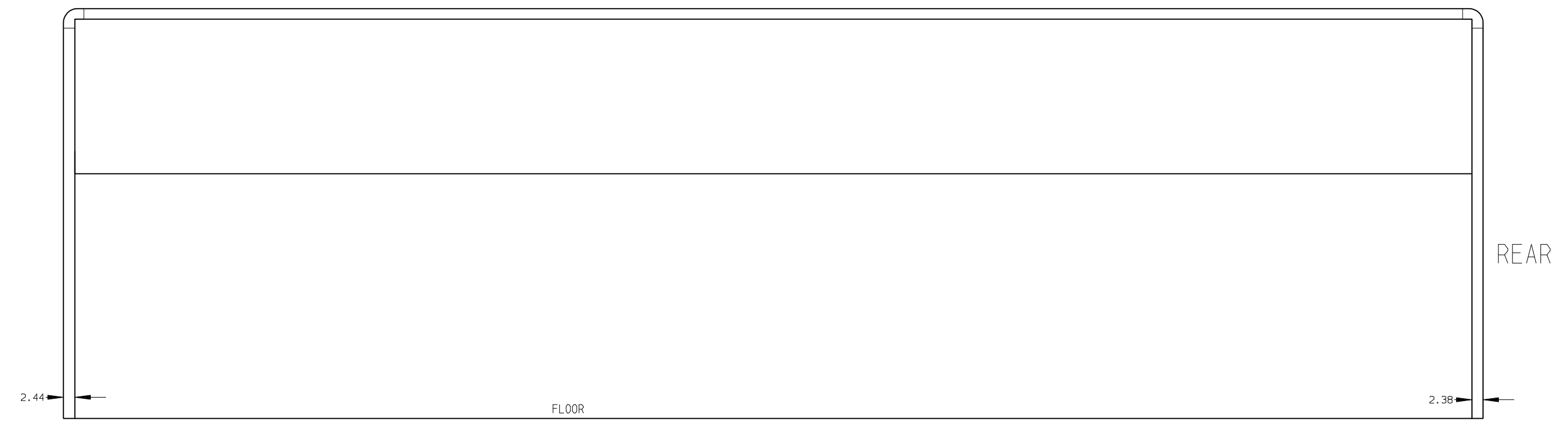
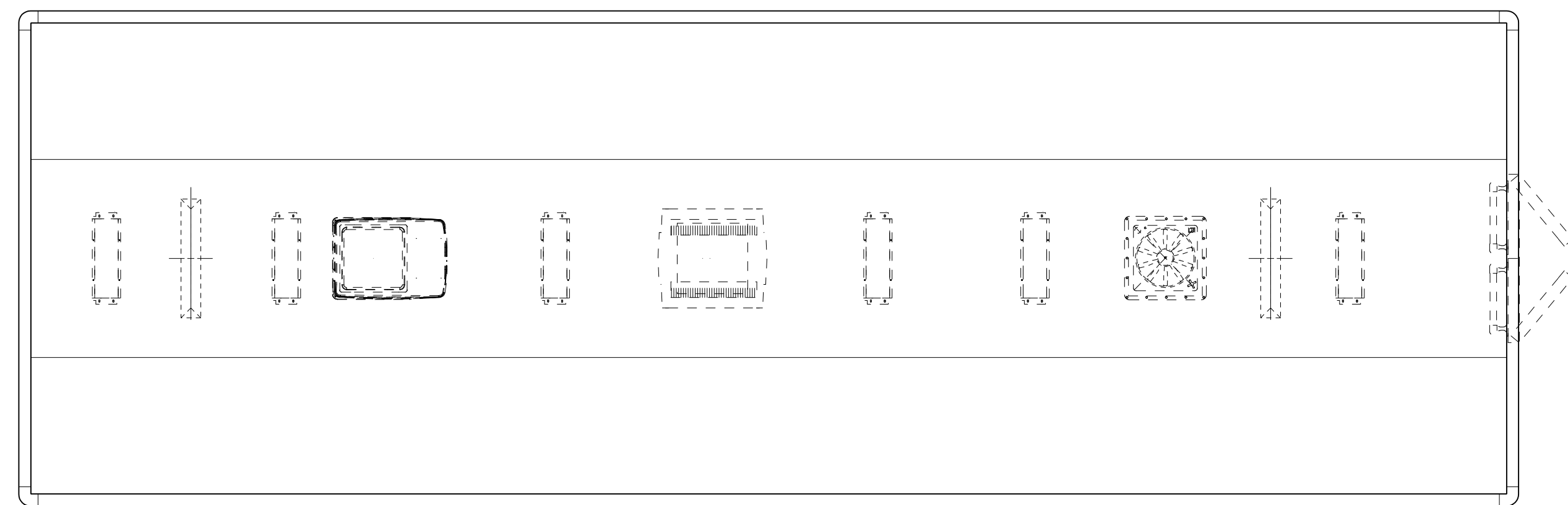
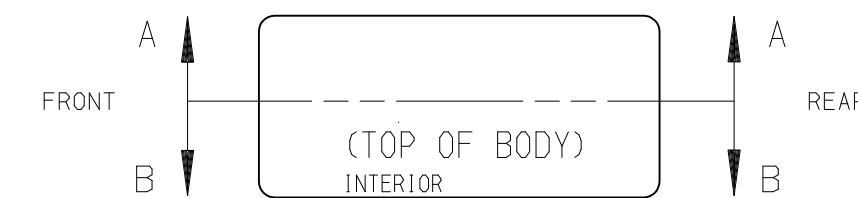
JOB NO.	PRELIM
SCALE	1:24
DATE	_____
DRAWN BY	DHE
CHECKED BY	SBR
SHEET NO.	1 OF 1



VIEWED FROM REAR
LOOKING TOWARDS THE FRONT



DRIVER SIDE INTERIOR SECT. B-B



PASSENGER SIDE INTERIOR SECT. A-A

NOTE
DIMENSIONS SHOWN ARE APPROXIMATE AND ARE SUBJECT TO MINOR DEVIATIONS AS MAY OCCUR OR BE NECESSARY IN CONSTRUCTION. MINOR DETAILS NOT SHOWN.

NOTES:

CUSTOMER APPROVAL							JOB NO.	PRELIM
APPROVED BY: _____							SCALE	DATE
DATE: _____							1:24	
				CHASSIS DATA	TITLE	HEAVY DUTY RESCUE WALK-IN	DRAWN BY	08APR16
				MAKE	FOR	MONTREAL	CHECKED BY	08APR16
				MODEL		BID #491	SBR	
14	APR16	DHE	-		DWG NO.	04-2459-SH2	SHEET SIZE	SHEET NO.
REV	DATE	BY	CH				D	2 OF 2

Dossier # : 1163838002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, incluant taxes et contingences - Appel d'offres public 16-15106 (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention.pdf15106 DET CAH FINAL.pdf15106 PV.pdf16-15106 -tcp.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514 872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
2968-8280 QUÉBEC INC. (THIBAUT ET ASSOCIÉS)	1 063 137,03 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
SUPER VACUUM MANUFACTURING CO.	1 073 875,70 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Raisons de non-dépôt de soumissions :
Cinq des sept preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : le produit sollicité n'est pas dans leurs fabrications standards d'équipements.

Préparé par : Le - -

Tableau de prix

Appel d'offres public

TITRE: Acquisition d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses pour les besoins du service de Sécurité incendie de Montréal		Ouverture des soumissions			No soumission	
		jour	mois	année		
		25	4	2016	16-15106	
		Thibault & Associés (2968-8280 QUÉBEC INC.) 17790 *			Super Vacuum Manufacturing Co., Inc. 17791	
Article		Qtée	Motant total		Prix unitaire	Motant total
1	Acquisition d'un véhicule d'intervention, composé d'une boîte en aluminium montée sur un châssis de camion à cabine avancée avec les caractéristiques, les équipements et les accessoires selon les caractéristiques décrites au devis.	1	924 650,00 \$	924 650,00 \$	933 990,00 \$	933 990,00 \$
2	Droit spécifique à tous les pneus neufs, selon les dimensions décrites à la clause n° 14 des clauses administratives particulières.	6	3,00 \$	18,00 \$	3,00 \$	18,00 \$
TOTAL AVANT TAXES :				924 668,00 \$		934 008,00 \$
T.P.S. 5 % :				46 233,40 \$		46 700,40 \$
T.V.Q. 9,975 % :				92 235,63 \$		93 167,30 \$
MONTANT TOTAL :				1 063 137,03 \$		1 073 875,70 \$
CONDITION DE PAIEMENT :			Net 30 jours		Net 30 jours	
DÉLAI DE LIVRAISON :			600 jours		360 à 390 jours	
CLAUSE PÉNALITÉ ACTIVE:			Oui		Oui	
SIGNATURE :			Oui		Oui	
GARANTIE DE SOUMISSION :			Oui		Oui	
ACHAT DU CAHIER DES CHARGES VIA SEAO			Oui		Oui	
VÉRIFICATIONS - REQ - AMF - RENA - LNPC			Oui		AMF	
Numéro de NEQ			1147359138		Entreprise Américaine	

Remarque :

Correction - Erreur de transcription

Plus bas soumissionnaire conforme administrativement

Vérifié par: Renée Veillette/hm	Jour	Mois	Année
	4	5	2016

Renée Veillette



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15106

Numéro de référence : 958241

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses pour les besoins du Service de Sécurité incendie de Montréal

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	Monsieur Éric Chagnon Téléphone : 450 651- 2240 Télécopieur : 450 651- 1970	Commande : (1079680) 2016-03-01 8 h 57 Transmission : 2016-03-01 8 h 57	2559224 - 16-15106 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-04 9 h 51 - Télécopie 2578706 - 16-15106 Addenda No 2 2016-04-12 14 h 38 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Industries Lafleur Inc 2359 boul Fiset Sorel-Tracy, QC, J3P 5K2 http://www.industrieslafleur.com NEQ : 1148865182	Monsieur Pierre Thibault Téléphone : 450 743- 3918 Télécopieur : 450 743- 3906	Commande : (1080031) 2016-03-01 11 h 56 Transmission : 2016-03-01 11 h 56	2559224 - 16-15106 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-04 9 h 51 - Télécopie 2578706 - 16-15106 Addenda No 2 2016-04-12 14 h 39 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan)



			: Messagerie (Purolator)
<p>Maxi Métal Inc.. 9345 25e Avenue est Saint-Georges, QC, G6A 1L1 http://www.maximetal.com NEQ : 1165903171</p>	<p>Madame Chantal Tanguay Téléphone : 418 228-6637 Télécopieur : 418 228-0493</p>	<p>Commande : (1079484) 2016-02-29 17 h 13 Transmission : 2016-02-29 17 h 13</p>	<p>2559224 - 16-15106 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-04 9 h 50 - Courriel 2578706 - 16-15106 Addenda No 2 2016-04-12 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Super Vacuum Manufacuriing Co., Inc. 30686-A Matsqui Place Abbotsford, BC, V2T6L4 NEQ :</p>	<p>Monsieur Sean Montague Téléphone : 604 743-0090 Télécopieur : 604 504-2415</p>	<p>Commande : (1080345) 2016-03-01 16 h 32 Transmission : 2016-03-01 16 h 32</p>	<p>2559224 - 16-15106 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-04 9 h 50 - Courriel 2578706 - 16-15106 Addenda No 2 2016-04-12 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Supervac 2000 1170 , chemin Industriel Lévis, QC, G7A 1B3 http://www.supervac2000.com NEQ : 1148087365</p>	<p>Monsieur Réjean Lachance Téléphone : 418 839-5702 Télécopieur : 418 839-1816</p>	<p>Commande : (1093873) 2016-03-23 11 h 48 Transmission : 2016-03-23 11 h 48</p>	<p>2559224 - 16-15106 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-23 11 h 48 - Téléchargement 2578706 - 16-15106 Addenda No 2 2016-04-12 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Techno Feu inc 105 route Marie-Victorin Saint-François-du-Lac, QC, J0G 1M0 NEQ : 1165947418</p>	<p>Monsieur Francois Proulx Téléphone : 450 568-2777 Télécopieur : 450 568-0211</p>	<p>Commande : (1079842) 2016-03-01 10 h 18 Transmission : 2016-03-01 10 h 18</p>	<p>2559224 - 16-15106 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-04 9 h 50 - Courriel 2578706 - 16-15106 Addenda No 2 2016-04-12 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier</p>

			électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Thibault & Associés. 2250 Andre C Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 NEQ : 1147359138	Monsieur Jean Thibault Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur : 877 641-7605	Commande : (1080084) 2016-03-01 13 h 12 Transmission : 2016-03-01 13 h 12	2559224 - 16-15106 Addenda No 1 - Report de date 2016-03-04 9 h 50 - Courriel 2578706 - 16-15106 Addenda No 2 2016-04-12 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 



Dossier # : 1163838002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Accorder un contrat à Thibault & Associés, pour la fourniture d'un véhicule d'intervention en matières dangereuses, composé d'une boîte de type Walk-In/Walk-Around de 24' montée sur un châssis à cabine avancée et surbaissée avec partie arrière aménagée en poste de travail, de marque-modèle Pierce Impel (châssis) et Pierce HDR Walk-In (boîte en aluminium), pour une somme maximale de 1 116 293,88 \$, incluant taxes et contingences - Appel d'offres public 16-15106 (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1163838002 Véhicule interv mat dangereuse SIM.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lyne LAMBERT
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-1093

Co-auteur:
Abdel Yahyaoui
Agent comptable analyste
514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Michel T TREMBLAY
Conseiller en gestion des ressources
financière - C/E

Tél : 514 872-0470

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1160077001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services d'entretien préventif et de réparations avec la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 721 856,13 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers;

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, conformément aux documents de l'offre de cette firme en date du 22 août 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce au rythme des besoins à combler. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-01 16:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160077001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services d'entretien préventif et de réparations avec la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 721 856,13 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte 67 casernes. Afin de se conformer aux exigences du règlement sur la santé et la sécurité du travail, relativement aux normes d'exposition aux fumées de diesel dans les casernes de pompiers de Montréal, et à la demande de la CSST, le SIM s'est engagé à mettre en place un programme afin de doter l'ensemble des casernes d'un système de captation des gaz à la source d'ici la fin de 2018.

En 2015, 47 casernes étaient munies d'un système de captation des gaz à la source, soit l'équivalent de 105 baies de garage. À terme, 65 casernes seront munies d'un système de captation des gaz à la source, ce qui représente 181 baies de garage. Deux casernes font exception : la caserne 30, située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, qui, vu l'étroitesse des baies de garage, sera munie d'un système de ventilation et d'extraction des gaz et la caserne saisonnière de l'Île Sainte-Hélène dont le camion est stationné à l'extérieur dans un abri temporaire.

Le programme d'entretien préventif, prévu dans la présente entente pour une durée de 36 mois, est en soi complémentaire et indissociable du programme d'acquisition des systèmes de captation des gaz à la source. Le SIM doit s'assurer que l'ensemble des systèmes est en bon état et que les réparations sont effectuées dans des délais restreints. Les systèmes de captation Nederman ont une durée de vie d'environ 25 ans. Les premiers systèmes ont été acquis dans les années 2000.

La firme Nederman Canada Limited, à titre de fabricant du système de captation des gaz Magna, est le seul entrepreneur autorisé à effectuer le service et les réparations de son système et est donc considéré comme fournisseur unique pour la présente entente. De plus, la garantie du système Magna n'est valable que si les réparations ou modifications sont effectuées par un représentant autorisé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0463 - 20 décembre 2012 - Conclure une entente-cadre de services d'entretien préventif et de réparations avec la firme Nederman Canada, fournisseur unique, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 406 089,83 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CE11 1025 - 6 juillet 2011 - Accorder un contrat à la firme Nederman Canada, pour l'entretien et la réparation des systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une durée d'un an, au prix total approximatif de 74 791,19 \$ taxes incluses - (fournisseur unique)

DESCRIPTION

Cette entente d'une durée de 36 mois comprend deux volets, à savoir :

- **Les services de base**
 - quatre inspections d'entretien préventif
- **Les services additionnels**
 - main-d'oeuvre pour réparations diverses à la suite des inspections ou des bris occasionnels
 - acquisition de pièces de remplacement
 - acquisition de receveurs radio et transmetteurs afin d'assurer la compatibilité des systèmes de l'ancienne et de la nouvelle génération

Les services de base et les services additionnels sont définis dans la convention de services d'entretien préventif et de réparation. Les taux horaires pour les réparations et le coût des pièces sont définis dans les annexes de la convention.

JUSTIFICATION

L'entretien préventif assure le maintien de l'actif en bon état, prolonge la durée de vie et réduit les bris occasionnels tout en générant des économies. De plus, en concluant une entente d'entretien, le SIM bénéficie de rabais de l'ordre de 25 % sur les pièces de remplacement.

L'offre de la firme Nederman porte sur les services de base, comprenant les quatre entretiens préventifs. Les services additionnels, dont la main-d'oeuvre, les pièces et les matériaux seront facturés au coût selon la convention.

Soumissionnaire	Prix de base (avec taxes)	Total
Nederman Canada Limited	125 579,14 \$	125 579,14 \$
Dernière estimation réalisée (interne)	123 627,42 \$	123 627,42 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (L'adjudicataire – l'estimation)		1 951,72 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire – estimation / estimation) X 100		1,58 %

L'écart entre l'offre de la firme Nederman pour les services de base et l'estimé interne du SIM est de l'ordre de 1,6 %, ce qui est très raisonnable. Les taux horaires pour les services additionnels ont quant à eux subi une hausse de 6 % par rapport aux taux de 2015, passant

de 105 \$ à 111 \$. Cette hausse s'explique par le fait que Nederman avait sous-estimé ses frais dans la dernière entente, l'augmentation de 6 % tient compte des coûts réels de l'historique des trois dernières années. Pour ce qui est du coût des pièces, une hausse d'environ 9 % est en grande partie attribuable au taux de change.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation globale de l'entente tient compte de l'ajout progressif de nouveaux systèmes de captation d'ici 2018. Conséquemment, l'estimation du coût des entretiens préventifs, des réparations diverses et l'acquisition de pièces augmenteront proportionnellement en fonction des ajouts de nouveaux systèmes de captation.

Le montant total s'élève à 721 856,13 \$ taxes incluses, selon la répartition suivante :

	2016	2017	2018	2019	Total
Services de base	30 477,57 \$	47 440,98\$	54 799,96 \$	54 799,96 \$	187 518,47 \$
Services additionnels					
Réparations diverses	21 937,23 \$	89 084,90 \$	96 188,17 \$	79 105,63 \$	286 315,93 \$
Pièces de remplacement	10 025,82 \$	40 713,85 \$	43 960,21 \$	36 153,10 \$	130 852,98 \$
Receveurs et transmetteurs	82 794,65 \$	-	-	-	82 794,65 \$
Contingences 5 %	7 261,76 \$	8 861,99 \$	9 747,42 \$	8 502,93 \$	34 374,10 \$
Total	152 497,03 \$	186 101,72 \$	204 695,76 \$	178 561,62 \$	721 856,13 \$

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement du SIM, à même un budget prévu pour l'entretien préventif, les réparations et l'acquisition de pièces. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les systèmes de captation des gaz à la source améliore la qualité de vie, la santé et la sécurité des pompiers dans les casernes. Le programme d'entretien préventif permet de prolonger la durée de vie des systèmes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les systèmes de captation des gaz doivent être fonctionnels afin d'assurer la santé et la sécurité au travail des pompiers et de rencontrer les exigences du règlement sur la santé et la sécurité du travail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de l'entente-cadre : 29 septembre 2016
Entrée en vigueur de l'entente-cadre : 30 septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 29 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GUÉRIN
Chef de section - ressources matérielles

Tél : (514) 872-8196
Télécop. : (514) 868-1082

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

Le : 2016-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et de la planification

Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2016-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2016-09-01

**LISTE DES INSTALLATIONS
SYSTÈME DE CAPTATION DES GAZ**

Caserne	Date d'acquisition	Date d'installation	Installateur	Marque	Commentaires
3	1er octobre 2009	15 mars 2010	Carmichael	Nederman	
04	16 octobre 2002	17 octobre 2002	Gepro	Nederman	
05	10 septembre 2001		Gepro	Nederman	
08	31 août 2006		Gepro	Nederman	
09	3 octobre 2011	5 mars 2012	Carmichael	Nederman	
10	24 novembre 2004	08 décembre 2004	Gepro	Nederman	
13	23 août 2004	28 septembre 2004	Gepro	Nederman	
14		mai 2004	Syaroco	Nederman	
15	1er octobre 2009	22 mars 2010	Carmichael	Nederman	
16	1er octobre 2009	22 mars 2010	Carmichael	Nederman	
19	10 septembre 2001	2001	Gepro	Nederman	
20		22 février 2001	Gepro	Nederman	
21	18 novembre 2015	12 juillet 2016	Procova inc.	Nederman	
22	18 novembre 2015	12 juillet 2016	Procova inc.	Nederman	
25	23 août 2004	01 septembre 2004	Gepro	Nederman	
26	11 septembre 2008	07 novembre 2008	Carmichael	Nederman	
27	17 mai 2000		Gepro	Nederman	
28	14 octobre 2015	12 avril 2016	Roland Grenier Construction Ltée	Nederman	
29	16 octobre 2002	21 octobre 2002	Gepro	Nederman	
32		28 février 2014	Cosoltec inc.	Nederman	
33		décembre 2006	Gepro	Nederman	
34	17 octobre 2000		Gepro	Nederman	
35	29 août 2005	04 novembre 2005	Gepro	Nederman	
37	29 août 2005	13 novembre 2005	Gepro	Nederman	
38	11 septembre 2008	20 janvier 2009	Carmichael	Nederman	
39	31 août 2006		Gepro	Nederman	
40	31 août 2006	2006 et 10-10-2008	Gepro	Nederman	
41	24 novembre 2004	20 décembre 2004	Gepro	Nederman	
42	29 août 2005	24 novembre 2005	Gepro	Nederman	
44	11 septembre 2008	20 janvier 2009	Carmichael	Nederman	
46	31 août 2006		Gepro	Nederman	
47	27 octobre 2003	05 novembre 2003	Gepro	Nederman	
48		juillet 2002	Gepro	Nederman	
49	27 octobre 2003	05 novembre 2003	Gepro	Nederman	
50	17 octobre 2000		Gepro	Nederman	
52		avril 2006	Construction Gerpro inc.	Nederman	
53		avril 2006	Construction Des-Sard inc.	Nederman	
54		avril 2006	Construction Des-Sard inc.	Nederman	
56		2006	Gepro	Nederman	
	22 avril 2009	10 novembre 2011	Quadrax et ass.	Nederman	3e baie
57	04-Nov-15	06-May-16	Procova inc.	Nederman	
58		mars 2006	Autre	Nederman	
59		7 janvier 2014	Construction Vennes et fils	Nederman	
62	11 septembre 2008	30 octobre 2008	Carmichael	Nederman	
64	Inconnu		Inconnu	Inconnu	Non fonctionnel
65	20 mai 2009	21 janvier 2011	Norgéreq ltée	Nederman	
66	05 octobre 2005		Gepro	Nederman	
67	2011		Quadrax et ass.	Nederman	
72	1er octobre 2009	Fin août 2010	Carmichael	Nederman	
73	1er octobre 2009	12 mars 2010	Carmichael	Nederman	
74	3 octobre 2011	6 mars 2012	Carmichael	Nederman	
75		14 décembre 2015	Quadax et ass. EG	Nederman	
77	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Nederman	
78	25 novembre 2015		Gaston Champoux inc.	Nederman	en cours d'installation
Services techniques		août 2003	Promecanic	Nederman	Mis hors fonction

Total	54
--------------	-----------

Nb de casernes ayant un système de capation fonctionnel 52
 Nd de casernes ayant un système de captation à la source Nederman 52
 Nb de caserne n'ayant pas de système de captation à la source 14

Le 12 Novembre 2015/November 12, 2015

LETTRE DE SERVICE

Sujet: Service, manutention et réparation des systèmes d'extraction de gaz d'échappement pour les véhicules d'urgence du Service d'Incendie de la Ville de Montréal.

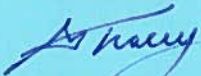
A qui de droit,

Cette correspondance est pour confirmer que Nederman Canada et le seul entrepreneur autorisé à effectuer le service, la manutention et les réparations des systèmes Magna de Nederman pour l'extraction des gaz d'échappement des véhicules d'urgence du Service d'Incendie de la Ville de Montréal.

L'équipement spécialisé et spécifique de Nederman est utilisé pour l'extraction de gaz d'échappement des véhicules d'urgences. A titre de manufacturier de l'équipement, Nederman Canada offre un service complet ainsi que l'entretien du système afin d'assurer une fonctionnalité optimale et ce en vertu de l'accord de service et d'entretien préventif coordonné avec la Ville de Montréal.

Nederman Canada est déterminé à maintenir les systèmes de captation en excellent état au plus grand bénéfice de la Ville de Montréal.

Sincèrement



Gerry Tracey
National Projects Manager

No GDD :

1160077001

Budget de fonctionnement

Imputation de la dépense :

2016

<i>1001-0010000-106011-02203-55403-000000-0000-000000-060045-00000-00000</i>	54 492.66
--	-----------

<i>1001-0010000-106011-02203-56508-000000-0000-000000-060045-00000-00000</i>	84 757.46
--	-----------

Total dépense **139 250.12**

2017	2018	2019	Total
132 758.50	146 772.97	130 037.97	464 062.10
37 177.17	40 141.53	33 012.60	195 088.76
169 935.68	186 914.51	163 050.56	659 150.87

Nederman Canada

Sommaire décisionnel :

1160077001

	2016	2017	2018	2019	Total
106011-02203-55403-000000-0000-000000-060045					
Entretien préventif	26 508.00	41 262.00	47 662.50	47 662.50	163 095.00
Réparations diverses	19 080.00	77 481.97	83 660.07	68 802.46	249 024.51
Contingences	<u>6 315.95</u>	<u>7 707.75</u>	<u>8 477.86</u>	<u>7 395.46</u>	<u>29 897.02</u>
Sous-Total	51 903.95	126 451.72	139 800.43	123 860.43	442 016.53
TPS	2 595.20	6 322.59	6 990.02	6 193.02	22 100.83
TVQ	<u>5 177.42</u>	<u>12 613.56</u>	<u>13 945.09</u>	<u>12 355.08</u>	<u>44 091.15</u>
	59 676.57	145 387.87	160 735.54	142 408.53	508 208.50
106011-02203-56508-000000-0000-000000-060045					
Pièces de remplacement	8 720.00	35 411.05	38 234.58	31 444.31	113 809.94
Émetteur et transmetteurs	<u>72 011.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>72 011.00</u>
Sous-Total	80 731.00	35 411.05	38 234.58	31 444.31	185 820.94
TPS	4 036.55	1 770.55	1 911.73	1 572.22	9 291.05
TVQ	<u>8 052.92</u>	<u>3 532.25</u>	<u>3 813.90</u>	<u>3 136.57</u>	<u>18 535.64</u>
	92 820.47	40 713.85	43 960.21	36 153.10	213 647.63
<i>Total taxes incluses</i>	152 497.03	186 101.72	204 695.75	178 561.62	721 856.13
<i>Total crédits</i>	139 250.12	169 935.68	186 914.51	163 050.56	659 150.87

ANNEXE 1

LISTE DES CASERNES DE POMPIERS POSSÉDANT UN SYSTÈME

List of Firehalls with a System

Caserne#	Adresse
3	256, rue Young, Montréal
4	5260, rue Van Horne, Montréal
5	75, rue Ontario, Montréal
8	11371, rue Notre-Dame Est, Montréal
9	8100, boul. Saint-Michel, Montréal
10	1445, rue St-Mathieu, Montréal
13	3250, rue Ste-Catherine Est, Montréal
14	8216, boul. Maurice-Duplessis, RDP, Montréal
15	1255, rue Richmond, Montréal
16	1041, rue Rachel Est, Montréal
19	2000, rue de Lorimier, Montréal
20	920, rue St-Urbain, Montréal
25	1212, rue Drummond, Montréal
26	2151, av. Mont-Royal Est, Montréal
27	5353, rue Gatineau, Montréal
29	5375, 1ère Avenue, Montréal
32	16101, rue Sherbrooke Est, RDP/PAT, Montréal
33	6040, boul. Monk, Montréal
34	5369, ch. De la Côte-St-Antoine, Montréal
35	10827, rue Lajeunesse, Montréal
37	795, rue Jarry, Montréal
38	14201, rue Sherbrooke Est, Montréal
39	2915, rue Monsabre, Montréal
40	8639, av. Pierre-de-Coubertin, Montréal
41	7505, av. Champagneur, Montréal
42	4180, rue de Salaberry, Montréal
44	12145, Boul. Rivière-des-Prairies, Montréal
46	4760, av. Cumberland, Montréal
47	2111, rue St-Zotique, Montréal
48	3616, rue Hochelaga, Montréal
49	10, rue Chabanel, Montréal
50	6490, 30ième Avenue, Montréal
52	300, Surrey Drive, Baie d'Urfé
53	310, Beaurepaire Drive, Beaconsfield
54	3048, boul. St-Charles, Kirkland
56	230, boul. Chèvremont, Ile-Bizard
58	13, rue Centre Commercial, Roxboro
59	1866, boul. de Pierrefonds, Montréal
62	150, rue Avro, Dorval
65	1300, av. Dollard, LaSalle
66	4398, boul. LaSalle, Verdun

67	911, boul. René-Lévesque, Ile-des-Soeurs
72	2727, boul. Poirier, St-Laurent
73	820, rue St-Germain, St-Laurent
74	10, av. Roosevelt, Mont-Royal
75	40, av. St-Just, Outremont
77	114, av. Westminster Nord, Montréal-Ouest

ANNEXE 2

LISTE DES TÂCHES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

Systèmes d'extraction pour véhicule d'urgence, Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

Caserne # _____

Système pour camion # _____

	État :	1	2	3
1	Vérifier l'état général de l'embout. Nettoyer l'intérieur et les surfaces de contact de l'embout.			
2	Vérifier l'état général de l'électroaimant. Vérifier les raccords électriques et le fonctionnement du commutateur de l'électroaimant. Nettoyer la plaque d'ancrage et son support. Vérifier l'aspiration du ou des ventilateurs.			
3	Vérifier que le chariot roule librement sur toute la longueur du rail. Si nécessaire, nettoyer les chemins de roulement du chariot dans le rail.			
4	Vérifier que le tuyau remonte correctement et qu'il ne traîne pas sur le sol. Si nécessaire, régler la puissance du levage de l'équilibreur.			
5	Vérifier l'état général des roues de l'équilibreur et de la corde.			
6	Vérifier le bon fonctionnement du coupe-circuit.			
7	Vérifier l'état général de tous les boyaux, des raccords et des colliers de serrage. Vérifier que l'embout soit orienté vers l'avant, dans le sens de conduite, quand il n'est pas branché sur le véhicule.			
8	Vérifier le bon fonctionnement des aimants de débranchement. S'assurer de son positionnement, afin qu'il déconnecte le boyau, avant la porte de sortie du véhicule.			
9	Vérifier le bon fonctionnement de l'amortisseur de profilé et/ou de la butée.			
10	Vérifier l'état général et la solidité de la suspension mécanique du rail.			
11	Vérifier l'état général des conduits d'évacuation, incluant les joints d'expansion, les attaches et suspensions, les raccords mécaniques et les scellements des joints.			
12	Vérifier le ou les ventilateurs d'aspiration. Vérifier la condition de la ou des courroies, si applicable. Lubrifier selon les recommandations du fabricant, si applicable.			
13	Vérifier le bon fonctionnement du démarrage automatique du ou des ventilateurs d'aspiration, si les véhicules sont équipés d'un émetteur radio.			
14	Vérifier le bon fonctionnement du sélecteur localisé sur la façade du panneau de contrôles.			
15	Vérifier le bon fonctionnement du ou des démarreurs magnétiques. Vérifier pour la présence d'usure, de marques d'arc électrique ou de crevasses, sur les contacts.			
16	Vérifier le bon fonctionnement de tous les commutateurs, relais, démarreurs, disjoncteurs, transformateurs et raccords. Resserrer les raccords électriques, si nécessaire. Vérifier la condition générale du filage d'alimentation électrique.			
17	Pour le MagnaRail, s'assurer que les frotteurs en graphite, du boîtier de débranchement, se connectent correctement aux pistes du profilé d'alimentation sur le rail et ce, sur toute la longueur du rail.			
18	Mesurer au démarreur, et enregistrer le voltage et l'ampérage du ou des ventilateurs.			

Légende : 1 : Intervention immédiate requise

2 : Intervention requise durant les 9 prochains mois (Avant la prochaine visite d'entretien)

3 : Aucune intervention requise

Technicien : _____

ANNEXE 3

Coordonnées du contact de Ingénierie Carmichael Ltée

Phillipe Veillette
(514) 735-4361
(514) 805-6489

pveillette@carmichael-eng.ca

3822, avenue de Courtrai
Montréal, QC H3S 1C1
Canada

ANNEXE 4

FRAIS POUR RÉPARATIONS ET SERVICES DE BASE EN DEHORS DU CÂDRE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF INDIQUÉS AUX ANNEXES 1 ET 2

Year 1/Année 1 (2016)

Repair/Service Rates//Réparations/Frais de service		
Date	Hourly Rate/Tarif horaire	Vehicle / Truck Charge-Frais de véhicule/camion
Regular/Régulier	\$ 111.00/hr	\$ 77.00/ service call/Appel de service
Overtime/Surtemps	\$ 185.50/hr	\$ 77.00/ service call/Appel de service

Year 2/Année 2 (2017)

Repair/Service Rates//Réparations/Frais de service		
Date	Hourly Rate/Tarif horaire	Vehicle / Truck Charge-Frais de véhicule/camion
Regular/ Régulier	\$ 114.50/hr	\$ 77.00/ service call/Appel de service
Overtime/Surtemps	\$ 191.00/hr	\$ 77.00/ service call/Appel de service

Year 3/Année 3 (2018)

Repair/Service Rates//Réparations/Frais de service		
Date	Hourly Rate/Tarif horaire	Vehicle / Truck Charge-Frais de véhicule/camion
Regular/ Régulier	\$ 118.00/hr	\$ 77.00/ service call/Appel de service
Overtime/Surtemps	\$ 196.50/hr	\$ 77.00/ service call/Appel de service

SOUSSION

Vendu à: Ville de Montreal
Contact: Nancy Goulet
Adresse: 2455 Vimont

Ville: Montreal
Province: Quebec
Code Postal: H1V 3R1
Courriel: ngoulet@ville.montreal.qc.ca
Tél : (514) 872-8283
Télé :

Date	# de soumission
04/15/16	GXLTO1207-04

Représentant	Termes	Transport
Gerry Tracey	Net 30 Days	Collect
Industry Code-Mandatory		
EMST		
Order Type - Mandatory		
CDS		

ANNEXE 5

Pieces de remplacement pour systeme Magna - Prix 2016

Prices discounted 25%

Prices shown reflect Net cost to Ville de Montreal - Toutes taxes et frais de transport extra

Qtée	# d'item	Description	Prix unitaire	Prix total
Pieces Communes a tous les systemes Magna				
1	20371698	Nederman - Shock absorber for Trolley stop on exhaust rail 920. For speed 15 - 25 km/h. (To be fitted on the trolley stop at the end of the rail, where the disconnection takes place)	\$696.46	\$696.46
1	20373370	Nederman - Electromagnetic unit 6" incl. V.D.R	\$1,071.63	\$1,071.63
1	20802264	Nederman - Magna HB Nozzle for low level (LL) exhaust pipes. 160 mm diameter, 600 mm long	\$939.73	\$939.73
1	20372003	Nederman - Anchor plate standard.	\$154.08	\$154.08
1	20373374	Nederman - Nozzle Complete HL incl. electromagnet	\$2,439.72	\$2,439.72
1	20801369	Nederman - Radio transmitter for vehicle. Allows automatic start/stop of the fan. Control box not included.	\$364.96	\$364.96
1	20374635	Nederman - Automotive connectors Kit for Magna system. Consists of 4 male and 4 female connectors	\$337.50	\$337.50
1	20371195	Nederman - Spare Part MagnaSystem Hose.Lower.	\$332.91	\$332.91
Added parts *				
1	20343396*	Nederman Spare Part Rails 915 Rail wheels. set.	\$134.66	\$134.66
1	20371194*	Nederman Spare Part MagnaSystem Nozzle frame and rubber collar	\$285.63	\$285.63
1	86900103*	Nederman Magna Oval Nozzle 160 mm (6") for dual exhaust	\$1,041.38	\$1,041.38
1	20814463*	Nederman Scoop Nozzle HB 600 for Magna system, 160 mm (6") diameter hose	\$985.58	\$985.58

Nous offrons une garantie limitée de 3 ans sur nos produits

Tout produit, service d'installation ou tout autre service émit en commande chez Nederman Canada sont sujet à des frais de cancellation de 25% si la commande est annulée par la compagnie qui a émit le bon de commande ou par un de ses partenaires autorisés.

Qtée	# d'item	Description	Prix unitaire	Prix total
Pieces pour systeme Magna Track				
1	20371959	Nederman - Spare Part MagnaSystem Disconnection box	\$450.36	\$450.36
1	20371856	Nederman - Spare Part MagnaSystem Horizontal hose 9m.	\$2,366.01	\$2,366.01
1	20371857	Nederman - Spare Part MagnaSystem Horizontal hose 11.5m	\$3,019.68	\$3,019.68
1	20371858	Nederman - Spare Part MagnaSystem Horizontal hose 15m.	\$3,717.09	\$3,717.09
1	20371859	Nederman - Spare Part MagnaSystem Transformer.	\$447.93	\$447.93
1	20345709	Nederman - Sliding blocks kit 20 pcs	\$215.46	\$215.46
1	20371977	Nederman - Mounting chain with bracket 2 pcs	\$289.98	\$289.98
1	20371975	Nederman - Spare Part MagnaSystem Disconnection magnet	\$98.82	\$98.82
1	20371972	Nederman - Length of Track, 1180 mm long, includes 1 track connection piece	\$302.94	\$302.94
1	20371974	Nederman - Length of Track for end section, 1180 mm long, includes 1 track connection piece and end cap	\$303.75	\$303.75
1	20373997	Nederman - Drum/wheel for 831	\$527.31	\$527.31
1	20371686	Nederman - Spare Part MagnaSystem Trolley incl. balancer and 90° bend	\$1,772.28	\$1,772.28
1	20346648	Nederman - Spare Part MagnaSystem Stop pipe with cord diameter 4mm.L=6.6m.	\$133.65	\$133.65
1	20371695	Nederman - Wheel set for trolley	\$175.77	\$175.77
1	20372153	Nederman - Spare Part MagnaSystem Vertical hose.	\$1,212.57	\$1,212.57
*20372153 replaces 20374406				
1	20801864	Nederman - MAGNATRACK® HS. Extraction unit for low level (LL) exhaust pipes. Includes vertical hose 160 mm diameter, length 4 m, trolley, balancer, electro-magnet assembly, anchor plate and disconnection box	\$3,249.32	\$3,249.32
*20371864 replaces 20374280				
1	20371968	Nederman - Spare Part MagnaSystem Vertical hose 6" 3m	\$1,313.01	\$1,313.01
1	20374137	Nederman - Vertical hose	\$1,330.83	\$1,330.83
1	20371699	Connection Hose from Magna Track to ducting, 1 m x 160 mm	\$382.37	\$382.37
Pieces pour systeme Magna Rail				
1	20373809	Nederman - Rail 920/2,5m	\$1,057.86	\$1,057.86
1	20373810	Nederman - Rail 920/5m	\$1,740.69	\$1,740.69
1	20373811	Nederman - Mounting bracket for exhaust rail 920, kit of 5 pcs.	\$470.61	\$470.61
1	20373813	Nederman - Joint piece rail(2x)	\$262.44	\$262.44

Nous offrons une garantie limitée de 3 ans sur nos produits

Tout produit, service d'installation ou tout autre service émit en commande chez Nederman Canada sont sujet à des frais de cancellation de 25% si la commande est annulée par la compagnie qui a émit le bon de commande ou par un de ses partenaires autorisés.

Qtée	# d'item	Description	Prix unitaire	Prix total
1	20373814	Nederman - End stop complete	\$132.03	\$132.03
1	20321437	Nederman - End cover with connection. Diam. 160mm Pair	\$304.92	\$304.92
1	20374026	Nederman - Collector band 2m piece	\$262.44	\$262.44
1	20373836	Nederman - Trolley stop for Rail 920	\$287.30	\$287.30
1	20373826	Nederman - Rubber lip 20 pair meter	\$1,233.63	\$1,233.63
1	20373830	Nederman - Rubber lip 30 pair meter	\$1,909.98	\$1,909.98
1	20374028	Nederman - Suction trolley MR complete	\$2,890.08	\$2,890.08
20374028 replaces 20374429				
1	20374386	Nederman - Wheels, 2pcs, spare part 400/1500	\$281.88	\$281.88
1	20373371	Nederman - Hose vertical complete 6" 2m	\$1,284.66	\$1,284.66
1	20373329	Nederman - Hose vertical complete 6" 3m	\$1,219.86	\$1,219.86
1	20373330	Nederman - Hose vertical complete 6" 4m	\$1,763.37	\$1,763.37
1	20374027	Nederman - Balancer MR	\$467.37	\$467.37
1	20372157	Nederman - Spare Part MagnaSystem Transformer	\$381.14	\$381.14
1	20374031	Nederman - Disconnection box MR	\$714.42	\$714.42
1	20374030	Nederman - Collector arm complete	\$175.77	\$175.77
New Generation Transmitters & Receivers Subject to special pricing consideration - 50% discount will be applied to all transmitters and receivers ordered as replacement parts in 2016 - Prices quoted below reflect a 50% discount applied				
1	20376723	Nederman Generation 3 radio transmitter for vehicle. Allows automatic start/stop of the fan. Control box supplied separately	\$230.53	\$230.53
1	20376724	Nederman Generation 3 radio receiver for automatic start/stop of the fan. Control box supplied separately	\$744.94	\$744.94

Nous offrons une garantie limitée de 3 ans sur nos produits

Tout produit, service d'installation ou tout autre service émit en commande chez Nederman Canada sont sujet à des frais de cancellation de 25% si la commande est annulée par la compagnie qui a émit le bon de commande ou par un de ses partenaires autorisés.

Nederman Canada 5775 McLaughlin Rd. Mississauga, ON, L5R 3P7 Téléphone: 905-366-2200 Télécopieur: 905-366-2206
Sans Frais: 1-866-332-2611 -www.nederman.com

Qtée	# d'item	Description	Prix unitaire	Prix total
------	----------	-------------	---------------	------------

SVP prenez note de la notice qui fait suite (Politique de Nederman)

a) Si aucune date n'a été spécifiée lors de la commande, la date de livraison sera automatiquement générée par le système comme étant le 31 Décembre, ceci sera confirmé au client. Une fois que le client nous aura transmis une date de livraison, celle-ci sera modifiée et reconfirmée avec le client.

b) Dû aux contraintes de fabrication et planification logistique, les changements aux dates de livraison ne seront pas acceptés dix (10) jours ouvrables avant la date prévue.

c) Les commandes affichant une date de livraison précise ou avec la mention ASAP seront livrées en conséquence et selon les disponibilités de l'inventaire.

Sous-total	\$47,909.29
------------	-------------

Total	\$47,909.29
--------------	--------------------

F.A.B. notre entrepôt, Mississauga, ON, taxes en sus

Soumission valide pour 60 jours

Net 30 jours

Nous offrons une garantie limitée de 3 ans sur nos produits

Tout produit, service d'installation ou tout autre service émit en commande chez Nederman Canada sont sujet à des frais de cancellation de 25% si la commande est annulée par la compagnie qui a émit le bon de commande ou par un de ses partenaires autorisés.

Nederman Canada 5775 McLaughlin Rd. Mississauga, ON, L5R 3P7 Téléphone: 905-366-2200 Télécopieur: 905-366-2206
 Sans Frais: 1-866-332-2611 -www.nederman.com



ANNEXE 6
COÛTS DES SERVICES ANNUELS
 Cost for annual service

Caserne #	Adresse	Coût Annuel		
		Annuel 1 (1 Visite) 2016	Annuel 2 (1 Visite) 2017	Annuel 3 (2 Visite) 2018
3	256, rue Young, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
4	5260, rue Van Horne, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
5	75, rue Ontario, Montreal	\$675	\$692	\$1,415
8	11371, rue Notre-Dame Est, Montréal	\$675	\$692	\$1,415
9	8100, boul. Saint-Michel, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
10	1445 rue St-Mathieu, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
13	3250, rue Ste-Catherine Est, Montréal	\$675	\$692	\$1,415
14	8216, boul. Maurice-Duplessis, RDP, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
15	1255, rue Richmond, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
16	1041, rue Rachel Est, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
19	2000, rue de Lorimier, Montréal	\$959	\$984	\$2,015
20	920, rue St-Urbain, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
25	1212, rue Drummond, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
26	2151, av. Mont-royal Est, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
27	5353, rue Gatineau, Montréal	\$463	\$474	\$972
29	5375, 1 ere Avenue, Montréal	\$675	\$692	\$1,415
32	16101, rue Sherbrooke Est, RDP/PAT, Montreal	\$514	\$525	\$1,077
33	6040, boul. Monk, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
34	5369, ch. De la Cote-St-Antoine, Montréal	\$463	\$474	\$972
35	10827, rue Lajeunesse, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
37	795, rue Jarry, Montréal	\$514	\$525	\$1,077

Nederman

38	14201, rue Sherbrooke Est, Montreal	\$811	\$831	\$1,705
39	2915, rue Monsabre, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
40	8639, av. Pierre-de-Coubertin, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
41	7505, av. Champagneur, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
42	4180, rue deSalaberry, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
44	12145, boul. Rivière-des-Prairies, Montréal	\$675	\$692	\$1,415
46	4760, av. Cumberland, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
47	2111, rue St-Zotique, Montréal	\$675	\$692	\$1,415
48	3616, rue Hochelaga, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
49	10, rue Chabanel, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
50	6490, 30 eme Avenue, Montréal	\$514	\$525	\$1,077
52	300, Surrey Drive, Baie d'Urfé	\$514	\$525	\$1,077
53	310, Beaurepaire drive, Beaconsfield	\$388	\$398	\$815
54	3048, boul. St-Charles, Kirkland	\$388	\$398	\$815
56	230, boul. Chèvremont, Ile-Bizard	\$675	\$692	\$1,415
58	13, rue Centre Commercial, Roxboro	\$388	\$398	\$815
59	18661, boul de Pierrefonds, Montreal	\$811	\$831	\$1,705
62	150, rue Avro, Dorval	\$388	\$398	\$815
65	1300, av. Dollard, LaSalle	\$811	\$831	\$1,705
66	4398, boul. LaSalle, Verdun	\$811	\$831	\$1,705
67	911, boul. René-Lévesque, Ile-des-Soeurs	\$514	\$525	\$1,077
72	2727, boul. Poirier, St-Laurent	\$675	\$692	\$1,415

Nederman

73	820, rue St-Germain, St-Laurent	\$675	\$692	\$1,415	
74	10, av. Roosevelt, Mont-Royal	\$514	\$525	\$1,077	
75	40, av. St-Just, Outremont	\$514	\$525	\$1,077	
77	114, av. Westminister Nord, Montréal- Ouest	\$388	\$398	\$815	
sous-total		\$26,508	\$27,124	\$55,591	\$109,223.00
Taxes		\$3,969.57	\$4,061.82	\$8,324.75	\$16,356.14
total		\$30,447.57	\$31,185.82	\$63,915.75	\$125,579.14 *

*Coût de l'entretien préventif régulier visites. N'inclut pas le coût des pièces

*Cost of scheduled preventative maintenance visits, cost of parts not included

Annexe 7

MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE DE PRODUITS ET SERVICES SUR LES LIEUX :

- 1) Les termes définis utilisés ici, sans définition, prendront le sens mis de l'avant dans la convention à laquelle l'Annexe 7 est jointe.
- 2) Nederman entreprendra et coordonnera les services sur les équipements prévus à la convention à laquelle cette Annexe est jointe. Ces services seront entrepris par un technicien qualifié et consistera en une série d'observations, relevés, diagnostiques, ajustements et le remplacement de filtres consommables et lubrifiants, déterminés à la discrétion de Nederman ou tel que convenu avec la Ville. Après chaque inspection, le technicien désigné soumettra une copie de son rapport d'inspection à la Ville, afin de rapporter ses observations.
- 3) Nederman fournira également des services de diagnostic, réparation et remplacement disponibles sur appel, à la demande de la Ville et ce vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine, avec un temps de réponse de quatre (4) heures, à être facturé sur une base horaire et matériel, selon les tarifs convenus au préalable entre les Parties. Après chaque appel de service, le technicien désigné soumettra à la Ville une copie de son rapport de bon de travail, afin de rapporter ses observations et réparations. Nederman peut également fournir les mêmes services sur une base forfaitaire, après entente préalable avec la Ville.
- 4) Tous les services seront effectués durant les heures normales de bureau, entre 8 h et 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des congés fériés. Le service d'urgence sera disponible en dehors de ces heures aux taux convenus au préalable entre les Parties.
- 5) Il est entendu que la Ville opérera le Système et tous les équipements selon le manuel publié par le fabricant et selon les instructions de Nederman. De plus, la Ville devra aviser Nederman de toutes conditions anormales.
- 6) Lorsque le Système ou toute pièce d'équipement du Système devient défectueux, et requiert au-delà d'une réparation normale, ou si des pièces ne sont pas raisonnablement faciles à obtenir, le remplacement de ces équipements sera effectué aux frais de la Ville sur acceptation du devis préparé par Nederman et, si non remplacé, Nederman ne sera plus dans l'obligation de réparer ou d'entretenir ces équipements.
- 7) Nederman ne sera pas tenue responsable des dépenses encourues pour retirer, remplacer ou remettre en état, toute partie de structure de bâtiment nécessaire pour effectuer ses services.
- 8) La Ville accepte d'assumer tous les coûts liés aux appels de service ou tout travail supplémentaire dûment demandé et autorisé au préalable par son personnel, sur une base de temps et matériaux, qu'il soit demandé par écrit ou verbalement, le tout conformément aux dispositions déjà prévues dans la convention.
- 9) Il est de la responsabilité de la Ville d'assurer l'accès à tout le Système et tout équipement associé nécessaire pour que Nederman puisse remplir ses obligations découlant de la convention. Tout temps perdu dû à un accès inadéquat sera facturé en surplus de l'évaluation des coûts, selon les tarifs convenus entre les Parties.

- 10) Lorsque nécessaire et tel que requis, la Ville accepte de rendre disponible, sans frais, ses services à Nederman, les agents de Nederman, ses employés et sous-traitants aux emplacements figurant à l'Annexe 1. Ces services incluront l'électricité pour trois (3) phases, 110/220 volts, 60 hertz, suffisamment d'eau potable et d'eau à des fins de construction, un flux d'eau, de l'air comprimé en quantité suffisante pour opérer de l'équipement le nécessitant, du gaz combustible, des installations sanitaires et un service de téléphone.
- 11) La Ville sera responsable, à ses frais et dépens, d'obtenir toutes les licences et permis nécessaires afin que Nederman puisse effectuer les services et reconnaît que les coûts d'obtention de ces licences et permis ne sont pas inclus dans le prix.

12) Garantie

a) Nederman garantit que les services faisant l'objet des présentes sont fournis selon les règles de l'art. Cette garantie sera de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date des services effectués. Toutefois, si un vice ou une malfaçon devait exister ou apparaître en dedans de quatre-vingt-dix (90) jours après que les services aient été effectués, Nederman entreprendra, à ses frais, des mesures correctives rapides, tel que précisé ici, afin de corriger le vice ou la malfaçon, en autant, cependant, que Nederman ait reçu, dans les plus brefs délais, un avis écrit spécifiant un tel vice ou malfaçon. Les responsabilités de Nederman sous la garantie sont conditionnelles à ce que la Ville ait respecté ses obligations en vertu de la convention, cette Annexe 7, et toute autre convention entre la Ville et Nederman relative à cette convention, incluant, sans s'y limiter, le paiement en entier des produits et services.

b) Nederman garantit que les produits sont exempts de défauts. Cette garantie sera de douze (12) mois suivant la livraison du produit. Sur livraison, si tout produit ou toute pièce de celui-ci ne satisfait pas aux exigences des garanties, la Ville devra alors, sur découverte de tels défauts ou non-conformités, promptement (et dans tous les cas à l'intérieur de vingt (20) jours ouvrables de la découverte), aviser Nederman de tels défauts ou non-conformités. Pour autant que la Ville respecte toutes ses obligations en vertu de la convention, cette Annexe 7 et tout autre convention entérinée par la Ville et Nederman en rapport avec la convention, incluant, sans s'y limiter le paiement en entier pour les produits et services, Nederman réparera ou remplacera tout produit ou recommencera tout service non conforme, ou, si de l'avis de Nederman, agissant de façon raisonnable, la réparation, le remplacement ou la remise en état serait commercialement impraticable, Nederman émettra un remboursement ou un crédit à la Ville pour le montant du prix attribuable au défaut du produit ou service. La Ville devra accorder à Nederman l'occasion et le temps raisonnable nécessaire afin de corriger ces défauts ou non-conformités. Cette garantie ne s'appliquera pas à tout produit qui n'a pas été utilisé ou entretenu conformément au mode d'emploi ou qui a été endommagé accidentellement, ou tout produit ayant des défauts attribuables de quelque façon que ce soit à l'installation, la modification ou la réparation réalisée par toute autre partie que Nederman; ou si (i) la Ville ou un tiers modifie ou répare le produit sans l'approbation préalable écrite de Nederman; ou si (ii) après la découverte du défaut, la Ville ne parvient pas à prendre des mesures rapides et raisonnables afin de prévenir que la défektivité devienne plus sérieuse. Cette garantie est sujette à et sera effective seulement si toutes les conditions suivantes sont rencontrées : (i) les directives de Nederman quant à l'utilisation et l'entretien ont été suivies; (ii) le produit et les produits associés, machinerie et équipement ont été utilisés dans des conditions normales d'opération ou dans des

conditions jusqu'ici spécifiées par Nederman ou la Ville et convenu par Nederman; ou si (iii) le produit a été entreposé, opéré et entretenu correctement et n'a pas été affecté par un mauvais usage, la négligence ou un accident; ou si (iv) la Ville n'a pas tenté de ou effectué des travaux correctifs sans avoir obtenu le consentement écrit de la nature des dépenses des dits travaux auprès de Nederman au préalable; et si (v) Nederman a reçu un avis de toute défectuosité au plus tard vingt (20) jours après que la Ville en ait pris connaissance pour la première fois. Les garanties précédentes dans les paragraphes (a) et (b) de cette **Section 12** seront nulles et ne s'appliqueront pas si toutes pièces non d'origine (incluant toutes pièces récupérées ou réutilisées) ont été utilisées dans le Système duquel ce produit fait partie.

(c) L'exécution de tous services par Nederman à l'égard de tout équipement, produits, accessoires, matériaux ou fournitures non fabriqués par Nederman, autre que le Système, sont spécifiquement exclus de la garantie figurant dans cette **Section 12**. Toutes garanties à l'égard de tout produit ou équipement fourni par Nederman, mais non fabriqué par Nederman, sera limité à leurs garanties respectives du manufacturier, s'il y en a une, que Nederman pourrait être autorisé à transférer à la Ville. Nederman ne donne aucune garantie concernant tout équipement, accessoires, matériaux ou fournitures fournis par la Ville.

(d) Nederman ne donne aucune garantie sur la main-d'œuvre et les matériaux de pièces récupérées ou réutilisées et, d'aucune façon, ne sera responsable dans l'éventualité de leur défaillance..

(e) LES GARANTIES DANS CETTE **SECTION 12** SONT EXCLUSIVES AU LIEU ET PLACE DE TOUT AUTRE, VISENT SEULEMENT LA VILLE ET NE COUVRENT PAS LES EFFETS D'ABRASION, CORROSION, EXPLOSION, ÉROSION OU CHIMIQUES, OU AUTRE DÉTÉRIORATION OU DÉGRADATION DES PRODUITS OU PIÈCES DE CELLES-CI DÛ À L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE OÙ LE PRODUIT EST SITUÉ, OU DÛ AU BRUIT ÉLECTRIQUE OU ÉLECTROMAGNÉTIQUE DE L'ENVIRONNEMENT OU DES CONDITIONS ANORMALES DE TEMPÉRATURES OU DE SALETÉS. SAUF POUR LES GARANTIES CONTENUES DANS LA **SECTION 12** DE CETTE CONVENTION, NEDERMAN DÉCLINE EXPRESSÉMENT ET LA VILLE RENONCE À TOUTES REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES, EXPRESSE OU IMPLICITE, PAR RAPPORT AU PRODUIT ET DOCUMENTATION ET SERVICES RELIÉS, DÉCOULANT DE LA CONDUITE HABITUELLE DES ACTIVITÉS OU DE PRATIQUES COMMERCIALES, INCLUANT, MAIS NON LIMITÉ AUX, GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET QU'ILS CONVIENNENT À UN USAGE PARTICULIER OU TOUT AUTRE SUJET, EXPRESSE OU IMPLICITE, DÉCOULANT D'UNE LOI (STATUTAIRE OU AUTRE). NEDERMAN NE GARANTIT PAS QUE L'UTILISATION DU PRODUIT SERA SANS FAUTES OU ININTERROMPU. AUCUNE INFORMATION ÉCRITE OU VERBALE OU CONSEILS DONNÉS PAR NEDERMAN OU SES EMPLOYÉS SERA CONSIDÉRÉ COMME GARANTIE OU, D'UNE FAÇON OU D'UNE AUTRE, N'AUGMENTERA LA PORTÉE DE CETTE GARANTIE. CE PARAGRAPHE SURVIVRA APRÈS LA RÉSILIATION OU L'ANNULATION DE CETTE CONVENTION.

(f) Les garanties dans cette **Section 12** constituent l'entière et exclusive responsabilité de Nederman pour toute réclamation ou dommages pour rupture de garantie liée aux produits et services. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE CONTENUE DANS CETTE CONVENTION OU DANS TOUT AUTRE DOCUMENT OU CONVENTION RELIÉ AUX DISPOSITIONS DES PRODUITS ET SERVICES, DANS AUCUN CAS NEDERMAN NE DEVRA ÊTRE RESPONSABLE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ENVERS LA VILLE POUR TOUT DOMMAGES, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS OU REVENUS, PERTE DE VALEUR DE BIENS INCORPORELS

(GOODWILL) DE LA VILLE, COÛTS RELIÉS À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, FRAIS GÉNÉRAUX, PERTES DE PROFITS, COÛTS DE CAPITAL, OU PERTES D'USAGE SUITE À OU RELIÉS À TOUTE RUPTURE DE GARANTIE CONCERNANT LES PRODUITS ET SERVICES.

13) Nederman et/ou ses sous-traitants s'engagent à ne pas travailler à des heures impliquant le paiement de primes (tout taux de rémunération indiqué dans la feuille de frais, autre que le taux de rémunération normal) sans le consentement écrit préalable de la Ville, exception faite où l'approbation n'est pas nécessaire lorsque du travail en temps supplémentaire est requis sur une base irrégulière et rendu nécessaire par la nature intrinsèque des travaux impliqués, tels que terminer de verser du béton ou si du travail en temps supplémentaire est nécessaire afin de s'assurer un nombre adéquat de travailleurs en quantité et en qualité pour exécuter des services de façon soignée et professionnelle et afin de compléter le travail dans le plus court délai réalisable. Le taux est basé sur huit (8) heures de travail consécutives par jour, du lundi au vendredi inclusivement et n'inclut pas le montant des avantages salariaux pour le temps supplémentaire ou pour du travail effectué le samedi, dimanche ou les jours fériés. Le taux sera ajusté par la quantité d'avantages salariaux payés et les coûts afférant à l'égard de toutes les heures supplémentaires et tout le travail effectué le samedi, dimanche et les jours fériés à la demande de la Ville ou requis à cause d'omissions de la Ville ou ses autres sous-traitants ou dans le but de sécuriser ou maintenir une main-d'œuvre adéquate, en qualité et en quantité, afin d'effectuer une installation de manière soignée et professionnelle et pour terminer une installation dans le plus court délai réalisable.

14) Indemnisation

(a) Sous réserve de la Section 12 des présentes, Nederman s'engage à défendre, protéger, indemniser et dégager de toute responsabilité la Ville et ses dirigeants, directeurs, employés et agents contre toutes réclamations, pertes, dépenses (incluant les frais d'avocats raisonnables), dommages, demandes, jugements, causes d'action, recours et responsabilité civile, contrats ou cause de toute autre nature et toutes poursuites en diffamation, quels qu'ils soient (ci-après dans ce paragraphe et les suivants collectivement désignés « **réclamations** »), dans la mesure où ils sont causés par ou résultent de (i) tout manquement de Nederman à la présente convention ou (ii) toute négligence ou faute intentionnelle de la part de Nederman à l'égard de l'exécution de ses obligations en vertu de la présente convention. Une telle obligation d'indemniser ne s'appliquera pas dans la mesure où les résultats de la réclamation proviennent de la négligence ou de la faute intentionnelle de la Ville ou une partie liée.

(b) La Ville accepte de et défendra, protégera, indemnifiera et tiendra indemne Nederman et ses dirigeants, directeurs, employés et agents de et envers toutes réclamations dans la mesure où elles sont causées par ou résultent de (i) tout manquement de la Ville à la présente convention, (ii) toute négligence ou faute intentionnelle de la part de la Ville à l'égard de l'exécution de ses obligations en vertu de la présente convention incluant, mais sans s'y limiter, la négligence de la Ville dans la mauvaise installation, assemblage, ajustement, modification, altération, réparation, usage, opération ou entretien de tout produit ou équipement ou composante de ceux-ci ou toutes conditions dans toutes les casernes identifiées à l'Annexe 1, sauf lorsqu'effectués conformément aux instructions de Nederman. Une telle obligation d'indemniser ne s'appliquera pas dans la mesure où toute réclamation résulte de la négligence ou de la faute intentionnelle de Nederman ou une partie liée.

(c) Pour toute réclamation d'indemnisation, provenant autant de la Ville que de Nederman, la Partie réclamante devra alors informer par écrit promptement l'autre Partie, décrivant la réclamation avec suffisamment de détails. La Partie indemnissante aura le droit de tenir et de contrôler, par l'intermédiaire d'un avocat de son propre choix, toute réclamation d'un tiers, recours ou poursuite, mais la Partie réclamante peut, à sa convenance, participer à la défense d'une telle réclamation, recours ou poursuite à ses propres frais et dépens.

- 15) NONOBTANT TOUTES DISPOSITIONS CONTRAIRES CONTENUES DANS CETTE CONVENTION OU DANS TOUT AUTRE DOCUMENT OU CONVENTION RELIÉE À CETTE CONVENTION OU LA FOURNITURE DES PRODUITS ET SERVICES, EN AUCUN CAS NEDERMAN NE SERA TENUE RESPONSABLE ENVERS LA VILLE, SUR LA BASE DE TOUTE THÉORIE JURIDIQUE, POUR TOUT ACTE OU OMISSION, CONCERNANT LA PERFORMANCE OU L'INEXÉCUTION PAR NEDERMAN DE SES OBLIGATIONS EN VERTU DES DISPOSITIONS DE CETTE CONVENTION, SAUF ET EXCEPTÉ TEL QUE PRÉVU AUX PRÉSENTES. EN AUCUN CAS NEDERMAN NE SERA TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, PUNITIFS, EXEMPLAIRES, DOMMAGES-INTÉRÊTS DIRECTS OU CONSÉCUTIFS, MÊME SI NEDERMAN A ÉTÉ AVISÉ, DANS TOUS LES CAS, DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Toute réclamation faite par la Ville à Nederman pour rupture de contrat ou garantie, responsabilité absolue ou basée sur la négligence, doit être faite à Nederman en dedans d'un (1) an suite à la cause de l'action et tout recouvrement en découlant sera limité au remplacement d'un produit défectueux, la réexécution de tous services défectueux ou pour les dommages n'excédant pas le moindre de (a) le montant du coût attribuable aux produits et services défectueux et (b) dix pourcent (10 %) du coût total payé pour les produits et services en vertu de la convention.
- 16) Tous les coûts, dessins, plans, divulgations, spécifications, modèles ou information technique ou d'affaire fournis à un moment quelconque par Nederman à la Ville, devront demeurer la propriété exclusive de Nederman. La Ville traitera l'ensemble de ces informations de façon strictement confidentielle, n'utilisera ni ne divulguera à aucune personne ou entité cette information confidentielle et retournera toutes copies de cette information confidentielle promptement à Nederman à sa demande, le tout sujet aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c.A-2.1) .
- 17) Aucune Partie aux présentes ne sera tenue responsable de tout délai ou défaillance dans l'exécution de la présente convention, dans la mesure où de telles défaillances sont causées par un événement qui échappe à son contrôle raisonnable, incluant, mais sans s'y limiter, une action gouvernementale, le feu, une explosion, un désastre naturel, une inondation, une guerre, une émeute, un accident, des blocus, des insurrections, des émeutes, des épidémies, des tremblements de terre, des ouragans, des tornades, des inondations, des tempêtes de neige ou de grêle anormales, des conflits de travail, une pénurie de main-d'œuvre ou de matériaux, les augmentations de coûts de matériaux, les difficultés de transports, actions de l'ennemi public, l'existence de toute circonstance rendant l'exécution commerciale impraticable.
- 18) La renonciation par une Partie de toute violation ou dispositions contenues dans la convention ou cette Annexe 7, ne constitue pas une renonciation à d'autres violations par l'autre Partie. Le délai ou l'incapacité de toute Partie de faire respecter ses droits en vertu de la convention ou de l'Annexe 7, ne doit pas être considéré comme une renonciation audits droits.

Dossier # : 1160077001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure une entente-cadre de services d'entretien préventif et de réparations avec la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 721 856,13 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[2016 08 30 convention visée.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, chef de division droit contractuel
Tél : 514-872-8323

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-30

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division - droit contractuel
Tél : 514-872-8323
Division : Affaires civiles

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

30 AOÛT 2016

Maurice G. Gauthier
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATIONS

ENTRE : **NEDERMAN CANADA LIMITED**, personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont l'adresse est le 5865, McLaughlin Road, Unit 1, Mississauga, Ontario, L5R 1B8, agissant et représentée par M. Gerry Tracey, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

No d'inscription T.P.S. : 105836613
No d'inscription T.V.Q. : 1003859720

(ci-après désignée « **Nederman** » ou « **Firme** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL** personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

No d'inscription T.P.S. : 121364749
No d'inscription T.V.Q. : 1006001374

(ci-après désignée « **Ville** »)

(ci-après également individuellement et collectivement désignées « **Partie** » et « **Parties** »)

ATTENDU QUE la Ville désire conclure un contrat d'entretien préventif et de réparations avec Nederman;

ATTENDU QUE le système d'extraction de fumée Magna est conçu et fabriqué par Nederman pour capter et évacuer les gaz directement à la sortie des gaz d'échappement des véhicules d'urgence, lequel système est installé dans plusieurs casernes de pompiers de la Ville (« **Système** »);

ATTENDU QUE les composantes principales du Système sont, sans limitation, le ventilateur d'évacuation ainsi que les conduits, les contrôles, le chariot (équipé d'un équilibreur en forme de cône), un boyau flexible vertical et/ou horizontal avec un embout HB Nederman ainsi qu'un électroaimant;

ATTENDU QUE Nederman est la seule entreprise autorisée et reconnue par le manufacturier pour effectuer l'entretien et les réparations sur le Système;

ATTENDU QUE Nederman effectuera toutes les inspections et ajustements nécessaires au bon fonctionnement du Système de chaque caserne de pompiers pour s'assurer que celui-ci respecte les normes du manufacturier;

ATTENDU QUE toute réparation ou tout appel de service non inclus dans le prix indiqué à l'article 4.1 des présentes et dont le coût total, excluant les taxes, dépasse mille dollars (1 000 \$) doit être autorisé au préalable par le Directeur;

ATTENDU QUE le travail doit toujours être effectué par la Firme au meilleur coût possible (réparation ou remplacement) pour la Ville;

ATTENDU QUE la Ville maintiendra un inventaire de pièces de rechange dont la composition sera basée sur l'historique des besoins;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à Nederman;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

- 1.1 La Ville retient les services de la Firme qui accepte d'exécuter les travaux décrits à l'article 3 (Obligations de la Firme), conformément à la présente convention et à ses Annexes.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

- 2.1 Dans la présente convention (en plus d'autres termes définis aux présentes), à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :
- 2.1.1 « **Annexe 1** » : Liste des casernes de pompiers possédant un Système;
 - 2.1.2 « **Annexe 2** » : Liste des tâches d'entretien préventif;
 - 2.1.3 « **Annexe 3** » : Coordonnées du contact de Ingénierie Carmichael Ltée;
 - 2.1.4 « **Annexe 4** » : Frais pour réparations et service de base en dehors du cadre d'entretien préventif;

- 2.1.5 « **Annexe 5** » : Liste des pièces de remplacement pour le Système - prix 2016;
- 2.1.6 « **Annexe 6** » : Coût des services annuels;
- 2.1.7 « **Annexe 7** » : Modalités et conditions de vente de produits et services sur les lieux;
- 2.1.8 « **Directeur** » : Le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal.
- 2.2 Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de les répéter tout au long.
- 2.3 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition inconciliable des Annexes.

ARTICLE 3 **OBLIGATIONS DE LA FIRME**

En contrepartie du paiement par la Ville de la somme indiquée à l'article 4 (Prix), la Firme doit fournir à la Ville les services suivants :

Les Services de base :

- 3.1 Une (1) fois tous les deux cent soixante dix (270) jours de calendrier («**Période d'inspection** »), effectuer une inspection d'entretien préventif dans chaque caserne de pompiers listée à l'Annexe 1 pour un total de quatre (4) inspections dans chacune des dites casernes, durant toute la durée de la présente convention, afin d'y effectuer les tâches listées à l'Annexe 2 («**Services de base** »);
- 3.2 fournir au Directeur, pour approbation, dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, un calendrier écrit des Services de base pour la première Période d'inspection. Par la suite, au plus tard trente (30) jours avant la fin de chaque Période d'inspection subséquente, fournir au Directeur, pour approbation, un calendrier des Services de base pour la Période d'inspection suivante;
- 3.3 pour la première Période d'inspection, le calendrier de l'inspection d'entretien préventif sera flexible afin de permettre de devancer une inspection d'entretien préventif, si un appel de service est logé pour une caserne de pompiers dont l'inspection était prévue ultérieurement à l'horaire préalablement approuvé;



- 3.4 pour chacune des Périodes d'inspection subséquentes prévues à la convention, le calendrier d'inspection sera flexible afin de permettre de devancer une inspection si un appel de service est logé pour une caserne de pompiers dont l'inspection était due dans les soixante (60) jours suivant la date de l'appel de service;
- 3.5 advenant que de nouveaux Systèmes soient installés dans des casernes de pompiers existantes ou dans de nouvelles casernes durant la période de la convention, la Firme s'engage à fournir les mêmes services que ceux prévus à la présente convention, et ce, à des tarifs identiques selon le type de caserne (Annexe 6).

Les Services additionnels :

- 3.6 répondre à tout appel de service autre que de Services de base (« **Services additionnels** ») fait par le Directeur ou son représentant dans un délai de vingt-quatre (24) heures maximum et effectuer les réparations appropriées dans un délai convenu avec le Directeur, ou son représentant autorisé, aux tarifs des Annexes 4 et 5;
- 3.7 lors d'une inspection de l'entretien préventif, advenant un bris non inclus dans les Services de base ou si, en cours d'exécution de l'entretien préventif, la Firme se rend compte que des pièces endommagées ou brisées doivent être remplacées, elle doit effectuer la réparation. La Ville accepte d'assumer tous les coûts relatifs à l'appel de service ou le travail supplémentaire, pour les Services additionnels au coût de main-d'œuvre et matériaux, indiqués aux Annexes 4 et 5. À cet égard, si le coût total pour les Services additionnels avant taxes est de plus de mille dollars (1 000 \$), il doit au préalable être autorisé par le Directeur, par écrit (incluant, sans y être limité, par courrier électronique);

Général :

- 3.8 lors d'un appel pour des Services de base ou des Services additionnels, si une réparation non-prévue doit être effectuée, offrir la première heure de main d'œuvre afférente à ce travail sans frais pour la Ville;
- 3.9 lorsqu'un Service de base ou un Service additionnel nécessite plus d'une (1) visite à une caserne, facturer un (1) seul frais de camion à la Ville;
- 3.10 élaborer un inventaire de pièces de rechange pour le Système basé sur l'historique des besoins, conjointement avec la Ville;
- 3.11 récupérer et réutiliser les pièces des Systèmes existants appartenant à la Ville si la qualité des pièces usagées fournies par la Ville permet de les remettre en fonction, sans que le bon fonctionnement des Systèmes ne

soit compromis. A cet égard, ces pièces usagées de même que des pièces neuves seront disponibles au dépôt situé au 6650, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec; s'il est impossible de réutiliser une pièce usagée, la Firme doit utiliser une pièce neuve de l'inventaire de la Ville, si cette dernière est disponible;

- 3.12 sur demande du Directeur, fournir à la Ville toute information, tout rapport ou document se rapportant exclusivement à l'exécution de tous les services;
- 3.13 toujours accorder à la Ville un rabais de vingt-cinq pour-cent (25%) sur le prix des pièces de remplacement des Systèmes. La Firme devra fournir à la Ville une nouvelle liste de prix (Annexe 5 uniquement) à chaque année pour la durée de la convention. Cette liste reflétera la variation de coût d'acquisition encourue et sera soumise au Directeur pour approbation préalable;
- 3.14 toutes les inspections, ajustements et essais des Systèmes seront réalisés conformément aux normes du manufacturier;
- 3.15 la Firme ne pourra, en aucun temps, facturer à la Ville les frais de service en surtemps indiqués à l'Annexe 4, sans avoir préalablement obtenu une autorisation écrite du Directeur;

ARTICLE 4 **PRIX**

- 4.1 En contrepartie de l'exécution par la Firme des Services de base et des obligations qui lui incombent en vertu de cette convention autres que les Services additionnels, la Ville s'engage à lui verser, pour toute la durée de la présente convention, une somme maximale de cent vingt cinq mille cinq cent soixante-dix neuf dollars et quatorze cents (125 579,14 \$) incluant la taxe applicable sur les produits et services (**T.P.S.**) et la taxe de vente du Québec (**T.V.Q.**) étant entendu que les Services additionnels incluant, sans s'y limiter, la main-d'œuvre, les pièces et les matériaux, seront sujets à des frais supplémentaires indiqués à la présente convention;
- 4.2 la Firme doit présenter à la Ville une facture mensuelle pour les Services de base rendus dans le cadre de la présente convention;
- 4.3 la Firme doit présenter une facture mensuelle distincte de celle prévue à l'article 4.2 pour les Services additionnels et pour tout bien fourni dans le cadre de la présente convention;

- 4.4 la Ville ne paie une facture que si elle respecte toutes les modalités prévues à la présente convention et qu'elle correspond aux services effectivement rendus par la Firme;
- 4.5 aucun paiement effectué par la Ville ne doit être considéré comme une indication que les travaux ont été réalisés à la satisfaction de cette dernière.

ARTICLE 5 **REPRÉSENTANTS DES PARTIES**

- 5.1 Aux fins de l'exécution de la présente convention, les représentants des Parties sont :

POUR LA VILLE :

Carole Guérin
Chef de section – Section immobilière
Service de sécurité incendie de Montréal
514-872-8196 (téléphone)
514-868-1082 (télécopieur)
cguerin@ville.montreal.qc.ca

POUR LA FIRME :

Yvan Williams
Directeur régional des ventes Québec Ouest et la Vallée de l'Outaouais
905-366-2200 (téléphone)
905-366-2206 (télécopieur)
Yvan.williams@nederman.com

Une Partie à la présente convention peut changer de représentant. Dans ce cas, elle doit aviser l'autre Partie du nom du remplaçant de celui-ci, de son adresse et de toute autre information s'y rapportant.

ARTICLE 6 **EXCLUSIVITÉ**

- 6.1 La Firme et ses filiales représentent et garantissent à la Ville que la Firme est la seule entreprise autorisée par le manufacturier du Système à effectuer l'entretien préventif et toutes les réparations nécessaires au fonctionnement de celui-ci. En cours d'exécution de la présente convention, advenant qu'une autre entreprise que la Firme soit autorisée



par le manufacturier du Système à effectuer cet entretien ou toute réparation, la Firme devra en aviser la Ville sans délai.

ARTICLE 7 **DURÉE, RENOUELEMENT ET RÉSILIATION**

- 7.1 La présente convention prend effet à sa date de signature la plus tardive par toutes les Parties pour une durée de trente-six (36) mois;
- 7.2 chaque Partie peut résilier cette convention sans aucune responsabilité si l'autre Partie est en défaut de respecter toute obligation importante de cette convention. La résiliation sera effective trente (30) jours suivant l'avis de celle-ci à moins qu'il n'ait été remédié au défaut à l'intérieur de ce délai.

ARTICLE 8 **ASSURANCES**

- 8.1 La Firme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 8.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 8.3 Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. La Firme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9 **INDEMNISATION**

- 9.1 Nonobstant l'article 14 de l'Annexe 7 des présentes, la Firme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de cette convention; elle prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous



jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcées contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

ARTICLE 10 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 10.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 4 (Prix).

ARTICLE 11 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

11.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

11.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

11.4 Représentations de la Firme

La Firme n'est pas la mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des Parties.



11.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être transférés ni cédés sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

11.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de la Firme

La Firme fait élection de domicile au 5865 McLaughlin Road, Unit 1, Mississauga, Ontario, L5R 1B8 et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur national de projets. Pour le cas où elle changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, la Firme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4040 Avenue Du Parc, Montréal, Québec, H2W 1S8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

11.10 Exemple ayant valeur d'original

Cette convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES,
À LA DATE ET AUX ENDROITS INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR
SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____^e jour de _____ 2016

À _____

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

Yves Saindon, greffier

Le _____^e jour de _____ 2016

À _____

NEDERMAN CANADA LIMITED

Par :

Gerry Tracey
Directeur national de projets

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération du ____^e jour
de _____, 2016 (Résolution CG16 _____).

Dossier # : 1160077001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure une entente-cadre de services d'entretien préventif et de réparations avec la firme Nederman Canada Limited, fournisseur unique, d'une durée de 36 mois, pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de pièces pour les systèmes de captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers, pour une somme maximale de 721 856,13 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Nederman 2016 à 2019.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hélène MAURICE
Conseillère en gestion des ressources
financières
Direction du conseil et du soutien financier –
Point de service Sécurité incendie
Tél : 514-872-6012

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-31

Hélène DÉRY
Conseiller(ere) chef d'équipe en gestion -
finances

Tél : 514 872-9782
Division : Direction du conseil et du soutien
financier – Point de service Sécurité incendie



Dossier # : 1161009003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Électricité Grimard inc., pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 214716 (2 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 818 634,09\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214716;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-06 09:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Électricité Grimard inc., pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 1 818 634,09\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 214716 (2 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la

destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

L'étape 1 ayant été essentiellement complétée en décembre 2014, on complète avec le présent dossier les travaux de l'étape 2 qui correspond au remplacement de l'autoroute Bonaventure par un boulevard urbain.

Déjà, les travaux de reconfiguration de la bretelle de sortie reliant l'autoroute Ville-Marie au boulevard Robert-Bourassa sont en cours à la suite de la décision CG15 0413.

L'entente entre la Ville et le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET). adoptée par la décision CG15 0484 prévoit que l'implantation d'un système de transport intelligent est requis pour que cette bretelle puisse être ouverte à la circulation, ce qui est prévu en décembre prochain.

Le présent dossier porte sur ces travaux de système de transport intelligent (STI) qui comprennent la fourniture, le transport, l'installation, la mise en service, la configuration, le raccordement physique et l'intégration au « Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine » (CGMU) de la Ville de Montréal ainsi que l'intégration au « Centre Intégré de Gestion de la Circulation (CIGC) » du MTMDET.

Les systèmes qui seront intégrés dans cette phase sont des caméras de télésurveillance PTZ et un système de détection de file d'attente à la sortie de la bretelle du tunnel Ville-Marie (Nazareth). Ces équipements seront reliés par un système de télécommunication par fibre optique qui fera le lien entre les différentes intersections ainsi que le CGMU et le CIGC.

En 2017, à la suite d'un deuxième appel d'offres, il est prévu de compléter le système de transport intelligent spécifique au projet Bonaventure qui mettra en réseau l'ensemble des feux de circulation du secteur.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Le lot lié au présent dossier est décrit dans le tableau ci-dessous.

	Montant prévu au dossier décisionnel	Date de début	Date de fin
Lot 31T - Implantation des équipements et mise en réseau STI temporaire nécessaire à la réouverture de la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie vers le nouveau boulevard urbain.	1 818 634.09 \$, taxes incluses	octobre 2016	Décembre 2016

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés et subséquents est présentée en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction de la DI du SIVT a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) de la DI du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat et d'en gérer la réalisation.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214716) s'est déroulé du 20 juillet 2016 au 24 août 2016. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 22 décembre 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 36 jours, ce qui excède le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	22 août 2016	Clarification au devis de feux de circulation ainsi que certaines clarifications au devis de maintien de la circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de

reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la

réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier (voir croquis en pièce jointe) sont décrits au tableau « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils correspondent au :

- Lot 31T – Implantation des équipements et mise en réseau STI temporaire nécessaire à la réouverture de la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie vers le nouveau boulevard urbain.

L'implantation du lot 31T constitue la première phase d'implantation du STI. Cette phase initiale est nécessaire à la réouverture de la bretelle de sortie de Nazareth de l'autoroute Ville-Marie.

Dans une phase subséquente, le reste des équipements permettant une gestion optimale du réseau pourront être implantés. Comme mentionné précédemment, ces interventions s'inscrivent dans le cadre du protocole d'entente entre la Ville et le MTMDET (CG15 0484 - 20 août 2015).

Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %.

JUSTIFICATION

Justification des travaux prévus

Le cœur du Projet Bonaventure réside dans le remplacement de l'actuelle autoroute Bonaventure par un boulevard urbain au niveau du sol entre les rues Wellington et Notre-Dame. Pour assurer la mobilité adéquate et répondre au protocole d'entente liant la Ville de Montréal et le MTMDET, la Ville doit entre autres réaliser, à partir de la seconde moitié de 2016, les travaux liés au présent dossier et présentés dans la rubrique « Description ».

Analyse des soumissions

Sur 17 preneurs du cahier des charges, 2 firmes ont déposé une soumission et 15 n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 11.76% et 88.23%. Le faible pourcentage de soumissions s'explique par le fait que certains preneurs du cahier des charges sont des firmes d'ingénierie et que ce domaine étant hautement spécialisé plusieurs sous-traitants d'équipements sont nécessaires pour pouvoir soumissionner.

La liste des preneurs du cahier des charges apparaît en pièce jointe.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(taxes incluses)	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Électricité Grimard inc. (Licence RBQ # 1163-8350-95) (Attestation Revenu Québec valide du 19 août au 30 novembre 2016)	1 581 420,94 \$	237 213,15 \$	1 818 634,09 \$
2 Systèmes Urbains inc.	2 461 582,32 \$	369 237,36 \$	2 830 819,67 \$
Estimation des professionnels externes	1 251 729,37 \$	187 759,41 \$	1 439 488,78 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			2 324 726,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			27,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	1 012 185,58 \$
		(%)	55,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	379 145,31 \$
		(%)	26,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	1 012 185,58 \$
		(%)	55,7%

L'écart de 26,3% entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation externe est lié à la nature des travaux à réaliser. Il s'agit d'un domaine technologique spécialisé et les données de références sont rares. L'exactitude de l'estimation a donc été affectée par la complexité du projet.

Il est aussi important de souligner que l'estimation externe provient du concepteur responsable de l'élaboration des plans et devis puisqu'aucune firme spécialisée en estimation normalement mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction, ne se jugeait compétente pour effectuer le travail de façon assez précise vu la nature hautement spécialisée du mandat.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ.

Ce dossier est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Électricité Grimard inc. a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 21 février 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 818 634,09 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 1 581 420,94 \$ pour les travaux et un montant de 237 213,15 \$ pour les contingences.

Le coût net à la charge des contribuables montréalais lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale est de 1 660 655,33 \$.

Dépenses assumées par l'agglomération - Service des infrastructures, de la voirie et des transports

La dépense totale sera assumée à 100 % par le budget d'immobilisations du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure via le règlement d'emprunt RCG 11-018.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le but de répondre à l'orientation et aux objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal ainsi qu'à la stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020, qui visent notamment à créer une société sans gaspillage en maximisant la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, l'ensemble des lots de travaux liés au présent dossier en particulier et au Projet Bonaventure en général contribuera entre autres à :

- l'amélioration de la fiabilité des temps de parcours et de la ponctualité des autobus locaux et métropolitains;
- favoriser la mobilité urbaine efficiente au centre-ville;
- l'amélioration de l'accès des autobus métropolitains au terminus centre-ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier global de réalisation et l'échéance du Projet Bonaventure.

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que les travaux liés au présent dossier soient complétés d'ici la fin de 2016. .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : septembre 2016
- Début des travaux : octobre 2016
- Fin des travaux : décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François HUBERT
Ingénieur chargé de projets

Tél : 514 872-4371
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-01

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-09-02



LÉGENDE

● Lot 31T

RÉSULTATS DE SOUMISSION

SOUMISSION NO: 214716
 ANNONCE NO: 24 DATE DE L'ANNONCE: 20/07/2016
 DATE D'OUVERTURE: 24/08/2016
 DÉCRET: 1049-2013
 CHARGÉ DE PROJET: Jérémie Carrière
 CHARGÉ DE CONFORMITÉ: François Hubert

TITRE: Implantation d'un système de transport intelligent (STI) dans le cadre du projet Bonaventure.

PRÉPARÉ PAR:

DATE DE TRAITEMENT: 30-Aug-16

RÉSULTATS DE SOUMISSION

(taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Électricité Grimard inc. (Licence RBQ # 1163-8350-95) (Attestation Revenu Québec valide du 19 août au 30 novembre 2016)	1 581 420.94 \$	237 213.15 \$	1 818 634.09 \$
2 Systèmes Urbains inc.	2 461 582.32 \$	369 237.35 \$	2 830 819.67 \$
Estimation des professionnels externes	1 251 729.37 \$	187 759.41 \$	1 439 488.78 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			2 324 726.88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			27.8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	1 012 185.58 \$ 55.7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	379 145.31 \$ 26.3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	1 012 185.58 \$ 55.7%

En ce qui concerne les informations relatives à l'analyse des résultats de soumission, veuillez vous référer aux rubriques "Description" et "Justification" du document "Complément au guide de rédaction des dossiers décisionnels".

FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1			
2			
3			

Caution

Description	Coût	Date de début	Date de fin
Travaux complétés ou en cours			
<p>Lot 1 - Rues Ottawa (entre les rues Dalhousie et Duke) et Dalhousie (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire. (CG12 0010)</p> <p><i>Note : le tronçon « Dalhousie - de Nazareth » a été retiré du contrat en raison d'imprévis survenus lors du chantier. Ces interventions ont été intégrées dans le contrat approuvé en vertu de la résolution CG14 0152.</i></p>	3 395 297,69 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
<p>Lot 1B - Rue Ottawa (entre les rues Dalhousie et de Nazareth) : construction d'un égout sanitaire.</p> <p>Lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa) : construction d'un égout sanitaire, remplacement des infrastructures souterraines, remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de même que réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 15 - Rue de Nazareth (entre les rues Brennan et Wellington) : remplacement des infrastructures souterraines, construction d'un égout sanitaire et réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 19 - Rue Wellington (entre les rues Ann et Prince) : remplacement des infrastructures souterraines de même que réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 21 - Dessous de l'autoroute Bonaventure (entre les rues Brennan et Wellington) : prolongement de l'égout sanitaire jusqu'à la chute à neige « Wellington ». (CG14 0152)</p> <p><i>Note : pour des raisons d'ordre administratif, la portion des travaux du lot 6D portant sur les trottoirs a été retirée du contrat et intégrée dans celui approuvé en vertu de la résolution CG15 0023.</i></p>	14 457 641,57 \$, taxes incluses, pour les lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (un seul contrat)	avril 2014	décembre 2014
<p>Lot 2 - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation.</p> <p>Lot 3 - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation. (CG11 0320)</p>	2 686 783,92 \$, taxes incluses, pour les lots 2 et 3 (un seul contrat)	octobre 2011	mars 2012
<p>Lot 2A - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation.</p> <p>Lot 3A - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation. (CE11 1882)</p>	195 632,01 \$, taxes incluses, pour les lots 2A et 3A (un seul contrat)	février 2012	août 2012
<p>Lot 5A - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des utilités publiques (Bell).</p> <p>Lot 5C - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines.</p> <p>Lot 6C - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Notre-Dame) : construction d'un égout sanitaire, élargissement de la chaussée et remplacement des infrastructures souterraines. (CG12 0359)</p> <p><i>Note : les lots 5A et 5C ont été en grande partie retirés du contrat en raison d'imprévis survenus lors du chantier. Ces lots sont intégrés dans le contrat faisant l'objet du présent dossier.</i></p>	3 119 819,81 \$, taxes incluses, pour les lots 5A, 5C et 6C (un seul contrat)	décembre 2012	juillet 2013
<p>Lot 6A - Rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures liées au réseau technique de Bell.</p> <p>Lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa) : remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs</p>	10 443 514,69 \$, taxes incluses, pour les lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A (un seul contrat)	février 2015	juillet 2015

est de même que réalisation de travaux de chaussée. Lot 6E - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est, réalisation de travaux de chaussée et aménagement d'un embarcadère d'autobus. Lot 6F - Rue de Nazareth (entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures souterraines. Lot 6G - Rues Notre-Dame, Saint-Maurice et Saint-Paul (entre la limite ouest du viaduc ferroviaire du Canadien National et la rue Duke) : construction de nouveaux massifs pour la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Lot 20D - Sortie « Mansfield » de l'autoroute Ville-Marie : aménagement d'une baie de virage à droite additionnelle pour les véhicules voulant accéder à la rue Saint-Jacques à partir de la sortie de l'autoroute. Lot 23 - Sortie « de Nazareth » de l'autoroute Ville-Marie : construction du mur ouest de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie. Lot 30A - Rue Notre-Dame (entre les rues de Nazareth et Duke) : reconstruction d'infrastructures souterraines. (CG15 0023)			
Lot 7 - Rue Brennan (entre les rues Ann et Duke) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire. (CG12 0273)	3 100 001,23 \$, taxes incluses	novembre 2012	juillet 2013
Lot 8 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion est). Lot 8A - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : réalisation de travaux de structures préparatoires aux lots 8 et 27. Lot 26A - Secteur délimité par les rues Brennan et Duke de même que par la rampe de sortie de l'autoroute Bonaventure : réalisation de travaux de chaussée (aménagement d'une voie temporaire de circulation). Lot 27 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion ouest). Lot 29 - Autoroute Bonaventure (entre les rues Wellington et William) : abatement.	24 218 587,47 \$, taxes incluses	mars 2015	automne 2016
Lot 14 - Îlot délimité par les rues de la Commune et de Nazareth de même que par l'autoroute Bonaventure : réaménagement d'une cour de voirie (travaux relevant de la Direction des stratégies et transactions immobilières). (CG13 0230)	1 185 139,26 \$, taxes incluses	juillet 2013	novembre 2013
Lot 17 - Rue William (entre les rues Dalhousie et Duke) : remplacement du collecteur d'égout. Lot 18 - Rue William (entre les rues Dalhousie et Duke) : remplacement des infrastructures autres que le collecteur d'égout et réalisation de travaux de chaussée. (CG14 0205)	5 231 100,00 \$, taxes incluses, pour les lots 17 et 18 (un seul contrat)	juin 2014	décembre 2014
CSEM (contrat 1241) : déplacement de réseaux dans les rues William (entre les rues de l'Inspecteur et Prince) et Ottawa (entre les rues Ann et de Nazareth).	1 492 896,73 \$, taxes incluses	février 2012	novembre 2012
CSEM (contrat 1242) : déplacement de réseaux dans les rues Wellington (entre les rues Ann et Prince) et de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa).	333 742,68 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
CSEM (contrat 1261) : déplacement de réseaux dans la rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques).	165 941,73 \$, taxes incluses	novembre 2012	mars 2013

Travaux à venir			
Lot 21A - Dessous de l'actuelle l'autoroute Bonaventure (entre les rues Brennan et Wellington) : branchement de l'égout sanitaire à la chute à neige « Wellington ».	à venir	2017	2017
Lot 26B - Secteur délimité par les rues Brennan et Duke de même que par l'actuelle rampe de sortie de l'autoroute Bonaventure : remplacement des infrastructures souterraines et réaménagement.	à venir	2017	2017
Lot 31 – Réseaux artériel et local (plusieurs tronçons situés principalement dans le quadrilatère « de Nazareth / Saint-Jacques / Duke / Wellington ») : réalisation de diverses interventions en matière de circulation afin d'assurer la fonctionnalité et la sécurité des liens entre le futur boulevard urbain et l'autoroute Ville-Marie.	à venir	2017	2017
Lot 32 - Îlots centraux (entre les rues Brennan et Saint-Jacques) : implantation d'œuvres d'art.	à venir	2017	2017
Lot 33 - Îlots centraux (entre les rues Brennan et Saint-Jacques) : aménagement de lieux publics et de trottoirs.	à venir	2017	2017
Lot 35 - Aire d'exercice canin située au coin nord-ouest de l'intersection « Duke-Brennan » : réaménagement.	à venir	2017	2017
Lot 36 - Rue Saint-Maurice (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée.	à venir	2017	2017
Lot 37 - Rue Saint-Paul (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée.	à venir	2017	2017
Lot 38 - Rue William (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs.	à venir	2017	2017
Lot 39 - Rue Ottawa (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs.	à venir	2017	2017
Lot 40A - Rue Wellington (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs.	à venir	2017	2017
Lot 41A - Rue Brennan (entre la rue de la Commune et la rampe « Brennan ») : remplacement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée.	à venir	2017	2017
Lot 41B - Rue Brennan (entre les rues de Nazareth « est » et Duke) : remplacement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée.	à venir	2017	2017
Lot 42 - Rue de la Commune (entre les rues Wellington et Duke) : réalisation de travaux de chaussée.	à venir	2017	2017

Le 21 février 2014

ÉLECTRICITÉ GRIMARD INC.
A/S MONSIEUR JACQUES GRIMARD
1235, RUE BERSIMIS
CHICOUTIMI (QC) G7K 1A4

N° de décision : 2014-CPSM-1011484
N° de client : 3000146066

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉLECTRONIQUE GRIMARD
- GRIMARD ÉLECTRICITÉ
- GRIMARD 2006

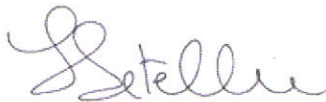
une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). ÉLECTRICITÉ GRIMARD INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 février 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 214716

Numéro de référence : 999777

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Implantation d'un système de transport intelligent (STI) dans le cadre du projet Bonaventure.

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> ACQ Métropolitaine 8245, boul. du Golf, suite 100 Montréal, QC, H1J0B2 http://www.acq.org/region-metropolitaine.html NEQ :	Madame Sophie Quenneville Téléphone : 514 355-3245 Télécopieur :	Commande : (1161771) 2016-08-08 15 h 21 Transmission : 2016-08-08 15 h 21	2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 34 - Courriel 2640177 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (devis) 2016-08-22 13 h 10 - Courriel 2640178 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (bordereau) 2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement 2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 10 h 31 - Courriel 2640207 - 214716_Addenda #1-F 2016-08-22 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> CIMA+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	Commande : (1156739) 2016-07-20 14 h 32 Transmission : 2016-07-20 14 h 32	2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 34 - Courriel 2640177 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (devis) 2016-08-22 13 h 10 - Courriel 2640178 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (bordereau) 2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement 2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 10 h 31 - Courriel 2640207 - 214716_Addenda #1-F 2016-08-22 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Nathalie Côté Téléphone : 514 331-7944	Commande : (1161544) 2016-08-08 11 h 53 Transmission : 2016-08-08 17 h 25	2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 34 - Courriel

Télécopieur
: 514 331-2295

2640177 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1 (devis)
2016-08-22 13 h 10 - Courriel

2640178 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1
(bordereau)
2016-08-22 13 h 10 -
Téléchargement

2640205 - 214716_Addenda #1-C
2016-08-22 10 h 31 - Courriel

2640207 - 214716_Addenda #1-F
2016-08-22 10 h 30 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Daktronics Canada inc.
1130, rue Lévis, bureau 4
Terrebonne, QC, J6W 5S6
NEQ : 1142224667

[Monsieur Daniel
Brault](#)
Téléphone : 450
492-1003
Télécopieur
: 450 492-6066

Commande : (1156760)
2016-07-20 14 h 56
Transmission :
2016-07-20 14 h 56

2640172 - 214716_Addenda #1
2016-08-22 10 h 34 - Courriel

2640177 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1 (devis)
2016-08-22 13 h 10 - Courriel

2640178 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1
(bordereau)
2016-08-22 13 h 10 -
Téléchargement

2640205 - 214716_Addenda #1-C
2016-08-22 10 h 31 - Courriel

2640207 - 214716_Addenda #1-F
2016-08-22 10 h 30 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Électricité Grimard Inc.
1235 Bersimis
Chicoutimi, QC, G7K 1A4
<http://www.grimard.ca> NEQ :
1141847179

[Monsieur
Jacques Grimard](#)
Téléphone : 418
549-0745
Télécopieur
: 418 545-7942

Commande : (1156241)
2016-07-19 15 h 50
Transmission :
2016-07-19 15 h 50

2640172 - 214716_Addenda #1
2016-08-22 10 h 34 - Courriel

2640177 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1 (devis)
2016-08-22 13 h 10 - Courriel

2640178 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1
(bordereau)
2016-08-22 13 h 10 -
Téléchargement

2640205 - 214716_Addenda #1-C
2016-08-22 10 h 31 - Courriel

2640207 - 214716_Addenda #1-F
2016-08-22 10 h 30 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Électroméga Ltée.
105 Avenue Liberté
Candiac, QC, J5R 3X8
<http://www.electromega.com> NEQ :
1143177658

[Monsieur Pascal
Lamoureux](#)
Téléphone : 450
635-1020

Commande : (1156567)
2016-07-20 11 h 10
Transmission :
2016-07-20 11 h 10

2640172 - 214716_Addenda #1
2016-08-22 10 h 34 - Courriel

2640177 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1 (devis)
2016-08-22 13 h 10 - Courriel

Télécopieur
: 450 635-1021

2640178 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1
(bordereau)
2016-08-22 13 h 10 -
Téléchargement
2640205 - 214716_Addenda #1-C
2016-08-22 10 h 31 - Courriel
2640207 - 214716_Addenda #1-F
2016-08-22 10 h 30 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Gastier M.P. Inc.
10400 boul du Golf
Montréal, QC, H1J 2Y7
<http://www.gastier.com> NEQ :
1168999176

[Madame Nathalie
Inkel](#)
Téléphone : 514
325-4220
Télécopieur
: 514 325-3822

Commande : (1161329)
2016-08-08 10 h
Transmission :
2016-08-08 15 h 11

2640172 - 214716_Addenda #1
2016-08-22 10 h 34 - Courriel
2640177 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1 (devis)
2016-08-22 13 h 10 - Courriel
2640178 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1
(bordereau)
2016-08-22 13 h 10 -
Téléchargement
2640205 - 214716_Addenda #1-C
2016-08-22 10 h 31 - Courriel
2640207 - 214716_Addenda #1-F
2016-08-22 10 h 30 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Le Groupe LML Ltée
360 boul du Séminaire Nord Bureau 22
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1
<http://www.groupeuml.ca> NEQ :
1169018786

[Madame Nancy
Ross](#)
Téléphone : 450
347-1996
Télécopieur
: 450 347-8509

Commande : (1156509)
2016-07-20 10 h 03
Transmission :
2016-07-20 10 h 03

2640172 - 214716_Addenda #1
2016-08-22 10 h 34 - Courriel
2640177 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1 (devis)
2016-08-22 13 h 10 - Courriel
2640178 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1
(bordereau)
2016-08-22 13 h 10 -
Téléchargement
2640205 - 214716_Addenda #1-C
2016-08-22 10 h 31 - Courriel
2640207 - 214716_Addenda #1-F
2016-08-22 10 h 30 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Les Constructions et Pavage Jeskar
Inc.
5181 Amiens, suite 202
Montréal, QC, H1G 6N9
NEQ : 1145922051

[Monsieur Richard
Morin](#)
Téléphone : 514
327-5454
Télécopieur
: 514 327-4198

Commande : (1156459)
2016-07-20 9 h 22
Transmission :
2016-07-20 13 h 38

2640172 - 214716_Addenda #1
2016-08-22 10 h 34 - Courriel
2640177 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1 (devis)
2016-08-22 13 h 10 - Courriel
2640178 - 214716_Formulaire de
soumission ADDENDA #1
(bordereau)

			2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement
			2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 10 h 31 - Courriel
			2640207 - 214716_Addenda #1-F 2016-08-22 10 h 30 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Les entreprises d'électricité Renaissance inc 23 avenue Milton Montréal, QC, H8R1K6 NEQ :	Madame Louise Genest Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1156466) 2016-07-20 9 h 28 Transmission : 2016-07-20 9 h 28 2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 34 - Courriel 2640177 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (devis) 2016-08-22 13 h 10 - Courriel 2640178 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (bordereau) 2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement 2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 10 h 31 - Courriel 2640207 - 214716_Addenda #1-F 2016-08-22 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1155855) 2016-07-19 9 h 28 Transmission : 2016-07-19 11 h 01 2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 34 - Courriel 2640177 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (devis) 2016-08-22 13 h 10 - Courriel 2640178 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (bordereau) 2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement 2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 10 h 31 - Courriel 2640207 - 214716_Addenda #1-F 2016-08-22 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Orange Traffic 18195 J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J0E7 http://www.orangetraffic.com NEQ : 1164353626	Monsieur Patrick Lauziere Téléphone : 450 477-5262 Télécopieur :	Commande : (1157391) 2016-07-21 23 h 41 Transmission : 2016-07-22 4 h 11 2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 34 - Courriel 2640177 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (devis) 2016-08-22 13 h 10 - Courriel 2640178 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (bordereau) 2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement

			2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 10 h 31 - Courriel
			2640207 - 214716_Addenda #1-F 2016-08-22 10 h 30 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Pomerleau Inc... 500, rue St-Jacques, 11e étage Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	Commande : (1156454) 2016-07-20 9 h 18 Transmission : 2016-07-20 9 h 18
			2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 34 - Courriel
			2640177 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (devis) 2016-08-22 13 h 10 - Courriel
			2640178 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (bordereau) 2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement
			2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 10 h 31 - Courriel
			2640207 - 214716_Addenda #1-F 2016-08-22 10 h 30 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Rogers Solutions d'affaires 800 de la Gauchetière ouest Portail Nord-E Montréal, QC, H5A 1K3 NEQ : 3363131296	Monsieur Fabien Mariou Téléphone : 438 837-0542 Télécopieur :	Commande : (1156480) 2016-07-20 9 h 39 Transmission : 2016-07-20 9 h 39
			2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 34 - Courriel
			2640177 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (devis) 2016-08-22 13 h 10 - Courriel
			2640178 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (bordereau) 2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement
			2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 10 h 31 - Courriel
			2640207 - 214716_Addenda #1-F 2016-08-22 10 h 30 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1157060) 2016-07-21 10 h 05 Transmission : 2016-07-21 10 h 05
			2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 34 - Courriel
			2640177 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (devis) 2016-08-22 13 h 10 - Courriel
			2640178 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (bordereau) 2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement
			2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 10 h 31 - Courriel

2640207 - 214716_Addenda #1-F
2016-08-22 10 h 30 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Systèmes Urbains Inc. 8345 Pascal Gagnon Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y5 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	Commande : (1156354) 2016-07-20 7 h 21 Transmission : 2016-07-20 7 h 21	2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 34 - Courriel 2640177 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (devis) 2016-08-22 13 h 10 - Courriel 2640178 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (bordereau) 2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement 2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 10 h 31 - Courriel 2640207 - 214716_Addenda #1-F 2016-08-22 10 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Tacel Itée 8008 Jarry Montréal, QC, H1J 1H5 http://www.tacel.ca NEQ : 1147386263	Monsieur Yassine Benamghar Téléphone : 514 252-4443 Télécopieur : 514 252-6915	Commande : (1160334) 2016-08-03 12 h Transmission : 2016-08-03 12 h	2640172 - 214716_Addenda #1 2016-08-22 10 h 35 - Télécopie 2640177 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (devis) 2016-08-22 13 h 25 - Messagerie 2640178 - 214716_Formulaire de soumission ADDENDA #1 (bordereau) 2016-08-22 13 h 10 - Téléchargement 2640205 - 214716_Addenda #1-C 2016-08-22 11 h 02 - Télécopie 2640207 - 214716_Addenda #1-F 2016-08-22 10 h 30 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	--	--	--

Dossier # : 1161009003

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction ,
Division des grands projets 4

Objet :

Accorder un contrat à Électricité Grimard inc., pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 1 818 634,09\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 214716 (2 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1161009003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Preposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-02

Paul KANAAN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-2857

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163334019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses, - Appel d'offres 1935-AE-16 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1935-AE-16;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-12 17:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses, - Appel d'offres 1935-AE-16 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean R.-Marcotte (Station) est dotée de quatre incinérateurs servant à brûler les boues recueillies au cours de ses opérations. Ces incinérateurs sont en opération depuis 1988 et requièrent régulièrement la remise à neuf de certaines composantes majeures. L'expérience acquise au cours des dernières années confirme la nécessité d'une remise à niveau majeure du réfractaire et de l'acier sur chacun des quatre incinérateurs de la Station à tous les deux ans. Les incinérateurs 2 et 4 sont remis à niveau en alternance avec les incinérateurs 1 et 3.

La planification des arrêts des incinérateurs nos 2 et 4 à planchers multiples est donc à nouveau effectué cette année pour leur remise à niveau à compter de la première semaine du mois de novembre 2016 pour le premier et en janvier 2017 pour le second. Lors de ces arrêts, l'inspection des différents planchers par le personnel expérimenté de la Station permettra de préciser lesquels doivent être reconstruits. L'ampleur des travaux ainsi que les travaux supplémentaires sont normalement couverts dans le coût du contrat.

Un appel d'offres a été lancé le 20 juin 2016 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 juillet 2016. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %. Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0546 - 24 septembre 2015 - Accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 675,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1924-AE-15 (1153334025);

CG14 0342 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Reftech International inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 553 013,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1915-AE (2 soum.) 1143334018;

CG13 0316 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 662 248,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1912-AE (1133334017).

DESCRIPTION

L'envergure des travaux à réaliser à l'intérieur de l'incinérateur nos 2 et 4 sera précisée lors de l'inspection après la mise hors service et le nettoyage de ceux-ci. Il est très probable que deux planchers sur les onze de l'incinérateur devront être reconstruits ainsi que les briques d'assises des planchers à reconstruire, que des bras racleurs, des cages des brûleurs et des arches d'autres planchers endommagés devront être remis à neuf. Toutefois, année après année, des travaux récurrents sont effectués et sont reliés à l'usage intensif des incinérateurs. À cet effet, le bordereau des prix comprend l'ensemble des travaux qui pourraient être exécutés mais qui ne seront confirmés qu'une fois les incinérateurs inspectés.

Certaines parties de parois des gaines des gaz et la cheminée d'urgence sont souvent corrodées de façon importante par les gaz de combustion. Le cas échéant, le remplacement des sections endommagées exigera obligatoirement la réfection du revêtement métallique, les ancrages, les blocs isolants, le béton réfractaire etc. Ces travaux permettront, le cas échéant, de maintenir l'intégrité de la structure métallique et d'éliminer les risques d'émission de gaz toxiques d'incinération dans le bâtiment des boues causés par des perforations dans les gaines d'acier, ce qui pourrait mettre en péril la santé et la sécurité de notre personnel.

Ce type de travaux exige une main-d'œuvre spécialisée, dans des conditions très difficiles et en majeure partie sous des conditions de haute sécurité reliées à des travaux en espaces clos.

JUSTIFICATION

Des mesures préventives ont été prises régulièrement pour conserver ces équipements en bon état depuis la mise en opération de ces incinérateurs. Cependant, des travaux de remise à neuf sont nécessaires afin d'éviter l'apparition de points chauds sur les parois d'acier de la gaine de dérivation des gaz et l'émission de gaz toxiques dans le bâtiment.

Durant une période d'environ six semaines, la capacité d'incinération de la Station d'épuration sera donc réduite de 25 %, rendant les opérations d'incinération plus vulnérables en cas d'imprévus sur les trois autres incinérateurs en activité.

Les arrêts planifiés de ces incinérateurs est prévu en novembre 2016 et en janvier 2017, périodes de l'année durant lesquelles la Station d'épuration reçoit normalement moins d'eaux usées à traiter, minimisant ainsi la vulnérabilité des opérations d'incinération en cas d'imprévus.

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux ont présenté une soumission. Seuls des entrepreneurs spécialisés dans ce genre de travaux sont en mesure de soumissionner, ce qui explique le nombre relativement réduit de soumissionnaires.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Les Entreprises de Construction Refrabec inc.	533 623.69 \$	53 362.37 \$	586 986.06 \$
2. Reftech International inc.	548 235.29 \$	54 823.53 \$	603 058.82 \$
Estimation interne des professionnels	552 581.35 \$	55 258.13 \$	607 839.48 \$
Coût moyen des soumissions reçues			595 022.44 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			1.37%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			16 072.76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			2.74%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(20 853.42 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-3.43%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			16 072.76 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			2.74%

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme est favorable de 3,43 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Entreprises de Construction Refrabec inc. au montant de sa soumission, soit 586 986,06 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Les Entreprises de Construction Refrabec inc. 925 boul. Lionel-Boulet Varennes, Québec - no de licence 2755-8618-54 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec expirant le 31 octobre 2016 avec sa soumission.

Les soumissionnaires n'avaient pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et Les Entreprises de Construction Refrabec inc. ne possède pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de 586 986,06 \$ taxes incluses incluant 53 562,37 \$ pour

les contingences. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2016-2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 535 996,51 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation – Infrastructure municipales

DEEU	2016	2017	Total
1030.0010000.103065.04141.55402.000000.0000.000000.056003.000000.000000			
(AF-Fonds de l'eau-Agglomération / budget régulier / Entretien / traitement des eaux usées / Entr.Rép. - Infrastructure municipales / Général/ secteur boues)	267 998.26 \$	267 998.25 \$	535 996.51 \$
	267 998.26 \$	267 998.25 \$	535 996.51 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Recyclage des biosolides de la station d'épuration

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte génère annuellement 300 000 tonnes humides de gâteaux et ces gâteaux de boues, une fois incinérés, génèrent 45 000 tonnes de cendres, qui sont ensuite enfouies au lieu d'enfouissement technique.

- Le recyclage des biosolides de la station d'épuration est un élément important du développement durable compte tenu de leur quantité et qualité. Tout est mis en oeuvre pour identifier des avenues de recyclage.
- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a adopté en 2011 la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont l'objectif principal est d'atteindre un taux de recyclage de 100% pour 2020. La station d'épuration vise plutôt une stratégie de recyclage multiapproche et progressive de ses biosolides au cours des prochaines années.
- Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles prévoit, à la Mesure no 3 : « Acheminer les boues valorisables vers une filière de valorisation ».
- La qualité et la quantité des boues de Montréal doivent être tenues en compte dans le choix des filières de recyclage. La situation de Montréal n'est pas la même que pour des municipalités qui génèrent moins de boues et ont moins d'établissements industriels.

Études sur le remplacement des incinérateurs

- Une première étude sur le remplacement des incinérateurs a été réalisée afin d'explorer diverses avenues et d'autres études sont nécessaires et à venir afin de raffiner les solutions en fonction de la grande production de boues de la station d'épuration.
- Diverses options au remplacement des incinérateurs sont à l'étude dont la biométhanisation, le séchage thermique ainsi que d'autres types de technologies d'incinération moins énergivores et émettant moins de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- En cas de capacité d'incinération inférieure aux besoins, les boues devront être disposées dans un site d'enfouissement;
- La disposition au site d'enfouissement est cependant dispendieuse, soit ± 100 \$ / tonne et le coût journalier d'enfouissement s'élève en moyenne à 15 000 \$ (7 semi-remorques).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : novembre 2016

Fin des travaux : mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-05

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop. : 280-4387

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien
Tél : 514 280-4098
Approuvé le : 2016-08-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-08-12



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 1935-AE-16

Numéro de référence : 991979

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Axiome Construction inc. 1400, Sauvé Ouest, suite 250 Montréal, QC, H4N 1C5 NEQ : 1144235620	<u>Monsieur Jean Rahme</u> Téléphone : 514 856-2371 Télécopieur : 514 956-7852	Commande : (1143866) 2016-06-21 11 h 12 Transmission : 2016-06-21 13 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Refrabec 925, boul. Lionel-Boulet Varenes, QC, J3X 1P7 NEQ : 1142873794	<u>Monsieur Sylvain Ouellet</u> Téléphone : 450 449-5390 Télécopieur : 450 449-5520	Commande : (1144253) 2016-06-22 7 h 13 Transmission : 2016-06-22 7 h 55	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Englobe 1080, Beaver Hall, bureau 200 Montréal, QC, H2Z 1S8 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	<u>Madame Isabelle Langlois</u> Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	Commande : (1143947) 2016-06-21 12 h 43 Transmission : 2016-06-21 12 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 NEQ : 1164575657	<u>Monsieur Yanick Gougeon</u> Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	Commande : (1145520) 2016-06-23 16 h 06 Transmission : 2016-06-23 21 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Reftech International Inc. 1700 50e Avenue Montréal, QC, H8T2V5 NEQ : 1169291144	<u>Monsieur Paul Guillard</u> Téléphone : 514 633-8665 Télécopieur : 514 633-8665	Commande : (1144647) 2016-06-22 13 h 38 Transmission : 2016-06-22 13 h 38	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1163334019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,06 \$, taxes incluses, - Appel d'offres 1935-AE-16 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1163334019 InterventionFinancière1.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : (514) 280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-08

Bruno LAGACÉ
Conseiller en gestion des ressources financières

Tél : (514) 280-4195

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1160660009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance (218) dans le cadre du contrat accordé à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses, et le montant total du budget d'incidences de 110 000,00 \$ à 185 000,00\$. taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense supplémentaire de 325 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance (218) dans le cadre du contrat accordé à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) un surplus contractuel total de 250 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser une somme supplémentaire de 75 000 \$ pour les incidences, majorant ainsi le budget de celles-ci de 110 000 \$ à 185 000 \$;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-02 16:59

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160660009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance (218) dans le cadre du contrat accordé à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses, et le montant total du budget d'incidences de 110 000,00 \$ à 185 000,00\$. taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 1800, Chemin Remembrance, est le bâtiment de service du parc du Mont-Royal occupé par le Service des travaux publics de l'Arrondissement Ville-Marie, responsable de l'entretien du parc. Il s'agit d'un édifice de quelque 485 mètres carrés d'aire de bâtiment avec façades en pierres et toit en cuivre à double versants construit en 1961 dans le secteur de la clairière entre la maison Smith et le Pavillon du Lac-aux-Castors, tout près de la cavalerie. Il comporte un étage de bureaux et un sous-sol où sont situés les garages. Trois abris pour matériaux en vrac, construits de façon temporaire avec de gros blocs de béton massifs empilés, se retrouvent dans la cour de service située derrière le bâtiment, du côté sud.

Après 55 ans, la toiture de cuivre, les portes et fenêtres, les chaudières du système de chauffage, le réseau de plomberie et les appareils d'éclairage sont rendus à la limite de leur durée de vie utile et doivent être refaits. Des infiltrations d'eau au sous-sol sont à corriger, des dalles de béton doivent être réparées. L'accessibilité universelle du bâtiment est à faire et les abris pour matériaux en vrac doivent être reconstruits de façon permanente, car ils ne sont plus sécuritaires dans leur état existant. En même temps, le magasin doit être réaménagé pour mieux satisfaire les besoins de l'occupant.

Des plans et devis ont donc été préparés à cet effet par des firmes externes. Suite à un appel d'offres public en février 2016, un contrat a été octroyé à la fin mai et les travaux ont débuté en juin 2016.

Cependant, dès le départ, plusieurs imprévus sont survenus et ont grevé rapidement les budgets pour travaux contingents et pour travaux incidents.

Dans ce contexte, les budgets pour travaux contingents et incidents seront vraisemblablement insuffisants pour terminer le chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0337 - 19 mai 2016 Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance - Dépense totale de 2 322 682,96 \$, taxes incluses.

CG15 0502 - 20 août 2015 Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils Ltée pour la réalisation de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs pour une somme maximale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une majoration :

1. du montant maximal du contrat de la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) afin de permettre à l'entrepreneur de finir la réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance (218) incluse au contrat, mais dont les travaux sont d'une plus grande ampleur qu'initialement prévu en raison des imprévus de chantier;
2. du montant du budget d'incidences devenu trop restreint pour couvrir les frais de laboratoire, la surveillance en résidence des travaux de toiture, la location de roulottes pour la relocalisation temporaire des occupants durant les travaux, les frais de déménagement et l'achat d'équipements premiers suite aux travaux, pour lesquels il avait été prévu.

Le contrat initial au montant de 2 212 682,96 \$ taxes incluses (TI) comportait un budget de contingences de 288 610,82 \$ TI, soit 15 % du coût soumis pour les travaux. En raison de la quantité et des coûts importants des imprévus de chantier, ce budget de contingences est devenu insuffisant pour y faire face et pour terminer les travaux inclus au contrat avant l'hiver.

L'augmentation du budget de contingences requise est ventilée ainsi :

- 288 610,82 \$ TI : budget de contingences initial, soit 15 % du coût soumis par DEVCOR, i.e. 1 924 072,14 \$ TI;
- 250 000,00 \$ TI : montant de l'augmentation du budget de contingences (soit + 86,6 % du coût du budget de contingences initial);
- 538 610,82 \$ TI : nouveau budget de contingences après augmentation, soit 28,0 % du coût soumis par DEVCOR, i.e 1 924 072,14 \$ TI.

La valeur du contrat sera ainsi majorée de 2 212 682,96 \$ TI à 2 462 682,96 \$ TI, soit une augmentation de 11,3 %.

L'augmentation du budget d'incidences requise est quant à elle ventilée ainsi :

- 110 000,00 \$ TI : budget d'incidences initialement voté, soit 5 % du coût du contrat de construction initial;
- 75 000,00 \$ TI : montant de l'augmentation du budget d'incidences (soit + 68,2 % du coût du budget d'incidences initial, i.e. 110 000,00 \$ TI);
- 185 000,00 \$ TI : nouveau budget d'incidences après augmentation, soit 7,5 % du coût du contrat de construction augmenté, i.e. 2 462 682,96 \$ TI.

La dépense totale, après subvention, sera ainsi majorée de 1 978 206,62 \$, taxes incluses, \$ à 2 303 206,62 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 10,8 %.

JUSTIFICATION

Les imprévus ayant grevé le budget de contingences ont été de trois natures :

1. Des exigences rattachées à l'émission du permis de construction telle que celle du ministère de la Culture et des communications du Québec, émise après l'appel d'offres, d'installer une toiture de cuivre sur les abris pour matériaux en vrac;
2. Des coûts rattachés au déménagement des occupants dans des roulottes plutôt que dans les espaces disponibles au Chalet du Mont-Royal tel qu'ils l'avaient d'abord prévu;
3. Des coûts rattachés à des conditions de chantier non prévisibles telles qu'une cheminée devant être reconstruite et non simplement rejointoyée ou à des conditions de site différentes de celles envisagées à partir des expertises préalables.

Par ailleurs, les dépenses incidentes se sont aussi avérées plus importantes que prévues en raison notamment de conditions de sols différentes à réexpertiser ou le changement de scénario pour la relocalisation des occupants. De plus, les retards dans les travaux exigeront une relocalisation des occupants plus longue que prévue exigeant des frais additionnels de location de roulottes-bureaux et d'entretien des roulottes sanitaires les desservant.

En date du 31 juillet 2016 :

- le degré d'avancement des travaux était d'environ 17 %;
- le budget pour travaux contingents était déjà engagé à hauteur de quelque 45 % alors que d'autres imprévus tels que des sols contaminés pointaient à l'horizon;
- le budget d'incidences était déjà engagé à 99% alors que des frais additionnels relatifs à la prolongation de la relocalisation des occupants allaient devoir être encourus.

Dans ce contexte, le budget pour travaux contingents et le budget d'incidences seront vraisemblablement insuffisants pour terminer le chantier sans craindre d'avoir à l'arrêter soudainement en cas d'autres imprévus importants, faute d'argent pour continuer les travaux. En conséquence, les budgets de contingences et d'incidences doivent être augmentés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) sera augmenté de 250 000 \$ TI (+11,3%). De plus, le budget d'incidences initial sera augmenté de 75 000\$ (+ 68,2%). Les travaux sur lesquels portent ces augmentations ne sont pas subventionnables dans le cadre de l'Entente MCCQ-Ville.

L'augmentation de 325 000 \$, taxes incluses, de la dépense initiale qui en découle sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070 du règlement - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles. Le total de la dépense sera alors porté à 2 303 206,62 \$ TI. Le calcul des coûts est annexé en pièces jointes. Le coût net de l'augmentation, après ristourne de taxes, représente 296 768,32 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'Agglomération. Le montant sera entièrement dépensé en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont déjà inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ensemble des travaux sont prévus pour être terminés pour décembre 2016. Un arrêt de chantier en raison de fonds insuffisants pour faire face aux nouveaux imprévus occasionnerait des coûts additionnels relatifs aux conditions d'hiver requises pour terminer le chantier ou des frais de démobilisation / remobilisation si le contrat était terminé au printemps suivant.

De plus, les travaux qui seraient retardés dans le cas d'un tel arrêt du chantier seraient ceux de la reconstruction des abris à matériaux en vrac. Or, les travaux publics de l'Arrondissement de Ville-Marie ont absolument besoin de ces abris pour l'entretien du parc du Mont-Royal dès le début de l'hiver.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin des travaux décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José PIERRE, Ville-Marie
Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Claude DUBOIS, 24 août 2016
Liette CHARLAND, 24 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-1019
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-23

Normand GIRARD
Chef de division
Division-projets corporatifs

Tél : 514 872-7853
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Normand GIRARD
Chef de division
Division-projets corporatifs
En remplacement de Sophie Lalonde
Directrice-Direction gestion des projets
immobiliers

Tél : 514 872-7853
Approuvé le : 2016-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-09-01

Projet : Appel d'offres 5796

Description : Contrat de construction à DEVCOR (1994) pour le 1800, ch. Remembrance (218), toiture et al.

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total	
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Prix forfaitaire	0,0%	1 673 470,01 \$	83 673,50 \$	166 928,63 \$	1 924 072,14 \$
		0,0%				
		0,0%				
	Admin et profits	0,0%	inclus			
	Divers - Autres trav.	0,0%	inclus			
	Sous-total :	100,0%	1 673 470,01 \$	83 673,50 \$	166 928,63 \$	1 924 072,14 \$
Contingences	15,0%	251 020,50 \$	12 551,03 \$	25 039,29 \$	288 610,82 \$	
Total - Contrat :		1 924 490,51 \$	96 224,53 \$	191 967,93 \$	2 212 682,96 \$	
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	5,0%	95 672,97 \$	4 783,65 \$	9 543,38 \$	110 000,00 \$
	Subvention :		299 609,78 \$	14 980,49 \$	29 886,08 \$	344 476,34 \$
Coût des travaux (Montant à autoriser)			1 720 553,70 \$	86 027,69 \$	171 625,23 \$	1 978 206,62 \$
Ristournes:	Tps	100,00%		86 027,69 \$		86 027,69 \$
	Tvq	50,0%			85 812,62 \$	85 812,62 \$
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		1 720 553,70 \$	- \$	171 625,23 \$	1 806 366,32 \$

Projet : Appel d'offres 5796

Description : Augmentation au contrat de construction à DEVCOR (1994) pour le 1800, ch. Rem.

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total	
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Prix forfaitaire	0,0%	- \$	- \$	- \$	
		0,0%				
		0,0%				
		0,0%				
	Admin et profits	0,0%	inclus			
	Divers - Autres trav.	0,0%	inclus			
Sous-total :	100,0%	- \$	- \$	- \$	- \$	
Contingences		217 438,57 \$	10 871,93 \$	21 689,50 \$	250 000,00 \$	
Total - Contrat :		217 438,57 \$	10 871,93 \$	21 689,50 \$	250 000,00 \$	
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :		65 231,57 \$	3 261,58 \$	6 506,85 \$	75 000,00 \$
Subvention :						
Coût des travaux (Montant à autoriser)			282 670,15 \$	14 133,51 \$	28 196,35 \$	325 000,00 \$
Ristournes:	Tps	100,00%		14 133,51 \$		14 133,51 \$
	Tvq	50,0%			14 098,17 \$	14 098,17 \$
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		282 670,15 \$	- \$	28 196,35 \$	296 768,32 \$

Projet : Appel d'offres 5796

Description : Contrat de construction à DEVCOR (1994) pour le 1800, ch. Rem., après augmentation.

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total	
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Prix forfaitaire	0,0%	1 673 470,01 \$	83 673,50 \$	166 928,63 \$	1 924 072,14 \$
		0,0%				
		0,0%				
	Admin et profits	0,0%	inclus			
	Divers - Autres trav.	0,0%	inclus			
	Sous-total :	100,0%	1 673 470,01 \$	83 673,50 \$	166 928,63 \$	1 924 072,14 \$
Contingences	28,0%	468 459,07 \$	23 422,95 \$	46 728,79 \$	538 610,82 \$	
Total - Contrat :		2 141 929,08 \$	107 096,45 \$	213 657,43 \$	2 462 682,96 \$	
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	7,5%	160 904,54 \$	8 045,23 \$	16 050,23 \$	185 000,00 \$
	Subvention :		299 609,78 \$	14 980,49 \$	29 886,08 \$	344 476,34 \$
Coût des travaux (Montant à autoriser)			2 003 223,85 \$	100 161,19 \$	199 821,58 \$	2 303 206,62 \$
Ristournes:	Tps	100,00%		100 161,19 \$		100 161,19 \$
	Tvq	50,0%			99 910,79 \$	99 910,79 \$
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		2 003 223,85 \$	- \$	199 821,58 \$	2 103 134,64 \$

Dossier # : 1160660009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance (218) dans le cadre du contrat accordé à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses, et le montant total du budget d'incidences de 110 000,00 \$ à 185 000,00\$. taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous sommes d'avis que l'augmentation des coûts rattachés au déménagement des occupants dans des roulottes, des conditions non prévisibles telles qu'une cheminée devant être reconstruite et non simplement rejointée et des exigences rattachées à l'émission du permis de construction constituent une modification accessoire à la convention. Cette modification ne change pas la nature de la convention quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel

Tél : 514-872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-31

Marie-Andrée SIMARD
Che de division, droit contractuel, Service des affaires juridiques

Tél : 514-872-1200

Division :

Dossier # : 1160660009

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 250 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, Chemin Remembrance (218) dans le cadre du contrat accordé à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) (CG16 0337) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 212 682,96 \$ à 2 462 682,96 \$, taxes incluses, et le montant total du budget d'incidences de 110 000,00 \$ à 185 000,00\$. taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1160660009 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0946

Co-auteur
Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable analyste
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point
De Service HDV
Tél 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Michel T TREMBLAY
Conseiller en gestion des ressources
financières- C/E

Tél : 514 872-0470

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1167231042

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 2 721 000,00 \$ (Contrat: 2 661 000,00 \$ + incidences: 60 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329408 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 721 000,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 661 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329408 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 32,07 % par l'agglomération, pour un montant de 872 707,12 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-01 10:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231042

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 2 721 000,00 \$ (Contrat: 2 661 000,00 \$ + incidences: 60 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329408 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction de l'émission de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés en travaux de réhabilitation de conduites d'égout depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Déjà en 2016, trois (3) contrats d'envergure ont été octroyés pour des travaux de même nature sur le territoire de la Ville de Montréal (CM16 0607, CM16 0340, CG16 0198). Étant donné les besoins importants en réhabilitation de conduites d'égout, en particulier pour les arrondissements Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie, le Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures (DI) afin de préparer les documents requis au lancement d'un 4^e appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0607 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$) - Appel d'offres public 329407 - 3 soumissionnaires (1164102005);

CM16 0340 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Achues-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 948 323,80 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Ouest: 3 868 323,80 \$ + incidences: 80 000,00\$) - Appel d'offres public 329405 - 4 soumissionnaires (1154102008);

CG16 0198 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$) - Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires (1154102009);

CG15 0283 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est - Dépense totale de 11 604 938,58 \$ taxes incluses (contrat 11 424 938,58 \$ + incidences 180 000 \$) - Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires (1154822009);

CG15 0281 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest - Dépense totale de 11 840 000,22 \$ taxes incluses (contrat 11 665 000,22 \$ + incidences 175 000 \$) - Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires (1154822010).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural en 2016 sera de 36,2 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0.84 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 2,9 km. La liste des rues où les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire et des sous-traitants, sur les équipements, sur les produits de chemisage, sur la planification et la gestion des travaux sont insérées aux documents d'appel d'offres (articles 1.1 et 1.2 des clauses administratives particulières).

Il est prévu que les travaux devront être réalisés à l'intérieur de quatre-vingt-dix (90) jours mais la Ville se réserve le droit de reporter ou annuler certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 241 909,09 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 60 000,00 \$, taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder. Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt ainsi que les exigences techniques des articles 1.1 et 1.2 des clauses administratives particulières).

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie à partir de l'historique des appels d'offres de même nature depuis 2008 et ce en tenant compte de l'évolution du coût du marché.

L'écart défavorable de 439 377,17 \$ (+19.8 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels peut s'expliquer par la complexité des secteurs (Ville-Marie et Plateau Mont-Royal) et par les carnets de commandes bien remplis des soumissionnaires à cette période de l'année.

Suite à une analyse plus détaillée des prix des bordereaux de soumission, l'écart pourrait aussi s'expliquer par la nécessité de l'installation d'une gaine plus performante, à prix unitaire plus élevé que l'estimation, à cause de l'état de dégradation avancée des conduites, ainsi que par les plus faibles quantités des items du bordereau avec des prix unitaires plus élevés par rapport à ceux des autres contrats déjà octroyés.

Malgré cet écart, le Service de l'eau appuie la recommandation de l'octroi du contrat. Les conduites d'égout à réhabiliter sont déjà en mauvais état et le report des travaux peut entraîner une plus grande détérioration des conduites et rendre le chemisage impossible. Le coût d'une reconstruction sera alors bien plus élevé. La Division de la conception des travaux appuie également la recommandation de l'octroi du contrat malgré l'écart.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 721 000,00 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 60 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 67,93 % par la Ville centre pour un montant de 1 848 292,88 \$ taxes incluses.
- 32,07 % par l'agglomération pour un montant de 872 707,12 \$ taxes incluses puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-Ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations»,

La dépense totale de 2 721 000,00 \$, taxes incluses représente un coût net de 2 484 635,69 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- # 16-026 « PG Renouv. Rés. second. AQ et ÉG », pour un montant de 1 687 737,77 \$
- # RCG 16-026 « PG Renouv. Réseau AQ et ÉG » pour un montant de 796 897,92 \$.

La dépense est admissible à une subvention estimée à 1 929 962,57 \$ au programme d'aide financière du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU), laissant un emprunt net estimée à 554 673,12 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 décembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances

décisionnelles visées
Début des travaux : octobre 2016
Fin des travaux : janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau
Claude DUBOIS, Ville-Marie
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Claude DUBOIS, 25 août 2016
Kathy DAVID, 25 août 2016
Benoît MALETTE, 25 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique FILION
Ingénieur(e)

Tél : 514 872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en
remplacement du directeur de service

Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2016-08-30

Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2016-08-30

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	329408
No du GDD :	1167231042
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	18 - 7 - 2016	Ouverture originalement prévue le :	17 - 8 - 2016
Ouverture faite le :	17 - 8 - 2016	Délai total accordé aux soumissionnaires :	29 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
10 - 8 - 2016	Modification au plan de la rue Plessis et de nouvelles inspections ont été ajoutées sur clé USB	aucun	

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	7	Nbre de soumissions reçues	5	% de réponses	71
		Nbre de soumissions rejetées	1	% de rejets	20,0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>			
Les Excavations Lafontaine inc.		Informations manquantes pour respecter les exigences et l'expertise de la firme inscrites aux articles 1.1 et 1.2 des clauses administratives particulières.			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :		15 - 12 - 2016
Prolongation de la validité de la soumission de :			Date d'échéance révisée :		JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
CLEAN WATER WORKS INC.	2 419 090,91	241 909,09	2 661 000,00	
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	2 450 000,00	245 000,00	2 695 000,00	
SADE CANADA INC.	3 955 026,17	395 502,62	4 350 528,79	
9215-2909 QUÉBEC INC. (FJORD FUSION)	4 995 234,89	499 523,49	5 494 758,38	
Estimation interne		2 019 656,59	201 966,24	2 221 622,83
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation				19,8%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse				1,3%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)						
	N.A.	OK	N.A.	OK		
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Recommandation			
Nom du soumissionnaire :	CLEAN WATER WORKS INC.		
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	2 661 000,00		
Montant des incidences (\$):	60 000,00		
Date prévue de début des travaux :	17 - 10 - 2016	Date prévue de fin des travaux :	27 - 01 - 2017

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Direction des infrastructures
 Division de la conception des travaux

LISTE DES RUES - GLOBAL

Travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage sur diverses rues - arrondissements Plateau Mont-Royal et Ville-Marie

Soumission 329408

Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Corpo ou Agglo	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)
PMR-2016-14A, 14B, 14C		Plateau-Mont-Royal	Saint-André	Mont-Royal	Boucher	Corpo	Rigide	600x900 / 750	985
PMR-2016-15		Plateau-Mont-Royal	Rachel	Saint-André	du Parc-Lafontaine	Corpo	Rigide	600x900	187
VM-2016-28		Ville-Marie	Jeanne-Mance	Président-Kennedy	Sherbrooke	Agglo	Rigide	600	187
VM-2016-29		Ville-Marie	Saint-Christophe	De Maisonneuve	Ontario	Agglo	Rigide	600x900	260
VM-2016-30		Ville-Marie	Seymour	René-Lévesque	Tupper	Agglo	Rigide	600x900	164
VM-2016-31		Ville-Marie	Plessis	De Maisonneuve	Logan	Corpo	Rigide	600x900	101
VM-2016-32A, 32B		Ville-Marie	Dorion	La Fontaine	Sherbrooke	Corpo	Rigide	600x900	690
VM-2016-33		Ville-Marie	Saint-Mathieu	Joseph-Manseau	Sainte-Catherine	Agglo	Rigide	600x900	307

Total (m) 2881

ACTIFS VISÉS PAR LES TRAVAUX

Soumission: 329408
 Titre: Travaux de réhabilitation des conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal.

Arrondissements: Le Plateau—Mont-Royal et Ville-Marie

Voirie				
	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée				
Trottoir, Bordure et Mail				

Égout / Aqueduc			
Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
Égout réhabilitation sans tranchée 600 mm	187	m	
Égout réhabilitation sans tranchée 750 mm	25	m	
Égout réhabilitation sans tranchée 600 X 900 mm	2669	m	

Éclairage			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

Feux			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

CSEM			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

Préparé par:	Dominique Filion ing.	Date:	24/08/2016
--------------	-----------------------	-------	------------

Liste des contrats octroyés - Travaux de réhabilitation de conduite secondaire d'égout

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	No Contrat	Partenariat	Entrepreneur	Montant octroyé (\$)	Longueur octroyée (m)	Coût moyen au ml (\$/m)	Remarques
1081140001	2008	9838	UX-08-001	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	1 040 461,34 \$	1 251	831,70 \$	
1090746001	2009	9886	UX-09-001	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	7 857 845,87 \$	7 631	1 029,73 \$	
1095106001	2009	9910	UX-09-004	DGSRE	M.S.C Réhabilitation	4 421 297,56 \$	3 144	1 406,27 \$	
1103228003	2010	9956	UX-10-001	DGSRE	Véolia	10 601 008,62 \$	12 620	840,02 \$	
1113228001	2011	9979	UX-11-001	DGSRE	Insituform	11 899 926,67 \$	14 490	821,25 \$	
1123228001	2012	10017	UX-12-001 OUEST	DGSRE	Clean Water Works	11 093 809,55 \$	11 300	981,75 \$	
1123228001	2012	10017	UX-12-001 EST	DGSRE	Clean Water Works	11 625 563,13 \$	11 800	985,22 \$	
1134551001	2013	10066	UX-13-001 EST	DGSRE	Clean Water Works	13 735 862,52 \$	17 000	807,99 \$	Contrat octroyé en 2013, travaux réalisés en 2013 et 2014.
1134551005	2013	10066	UX-13-002 OUEST	DGSRE	Insituform	12 824 384,04 \$	15 000	854,96 \$	Contrat octroyé en 2013, travaux réalisés en 2013 et 2015.
1134551009	2013	10125	UR-13-236	DGSRE	Clean Water Works	2 827 581,09 \$	1 700	1 663,28 \$	Travaux de gainage réalisés sur la rue Sainte-Catherine.
1144551001	2014	10139	UX-14-299	DGSRE	Insituform	14 868 969,27 \$	17 000	874,65 \$	Contrat octroyé en 2014, travaux réalisés en 2014 et 2015.
1144551001	2014	10139	UX-14-300	DGSRE	Clean Water Works	11 478 456,08 \$	14 200	808,34 \$	Contrat octroyé en 2014, travaux réalisés en 2014 et 2015.
1154822009	2015	322002	UX15252	DGSRE	Sade Canada	11 424 938,58 \$	18 729	610,01 \$	Contrat octroyé en 2015, travaux réalisés en 2015 et 2016.
1154822010	2015	322001	UX15253	DGSRE	Clean Water Works	11 665 000,22 \$	17 680	659,79 \$	Contrat octroyé en 2015, travaux réalisés en 2015 et 2016.
1154102009	2016	329406	329406	DGSRE	Insituform	11 277 000,00 \$	14 420	782,04 \$	Contrat en cours, octroyé en 2016.
1154102008	2016	329405	329405	DGSRE	Sade Canada	3 868 323,80 \$	6 635	583,02 \$	Contrat en cours, octroyé en 2016.
1164102005	2016	329407	329407	DGSRE	Sade Canada	10 728 272,00 \$	13 250	809,68 \$	Contrat en cours, octroyé en 2016.
1167231042	2016	329408	329408	DGSRE	Clean Water Works	2 661 000,00 \$	2 881	923,64 \$	Contrat en processus d'octroi.
TOTAL						165 899 700 \$	200 731		

Soumission 329408 – Travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Applicable à toutes les rues	<p>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques sont décrites à l'annexe C1 du cahier C.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger les aires de travail et les excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes; - Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d'indication contraire tel que décrit à l'annexe C1; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et passages piétonniers libres d'obstacles. Sinon fournir la signalisation complète afin que les piétons et cyclistes puissent contourner l'obstacle; - L'entrepreneur doit en tout temps laisser une voie carrossable pour les services d'urgence.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de signaleur(s) qualifié(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes. - En présence d'école, de corridor scolaire et/ou de parc, l'entrepreneur doit prévoir : présence d'un signaleur, réalisation des travaux en été, maintien de la circulation piétonnière, sécurisation des matériaux entreposés dans la rue; - En présence d'hôpital, l'entrepreneur doit prévoir : présence d'un signaleur, maintien des accès aux services d'urgence, maintien de la circulation piétonnière et à mobilité réduite, sécurisation des matériaux entreposés dans la rue; - Dans un secteur commercial, l'entrepreneur doit prévoir : maintien des zones de livraison et débarcadères, maintien des accès aux commerces, maintien de la circulation piétonnière, sécurisation des matériaux entreposés dans la rue; - Dans un secteur résidentiel, l'entrepreneur doit prévoir : stationnement interdit de 7h00 à 19h00 seulement, si possible, maintien de la circulation piétonnière, sécurisation des matériaux entreposés dans la rue; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec déplacement à pied et/ou présence d'un signaleur; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou relâchement sur un maximum d'un tronçon. La STM doit être avisée de la date et de la nature des entraves au moins trente (30) jours à l'avance, par courriel à l'adresse suivante : gestiondesreseaux@stm.info avec copie conforme à l'adresse suivante : info.entraves@stm.info. Si des arrêts d'autobus doivent être déplacés ou si une ligne d'autobus doit être détournée, la STM doit également en être avisé dix (10) jours à l'avance. - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si spécifié à l'annexe C1;

Préparé par : Annie Constantin, ing., Les Consultants SMi
 Extrait du résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts 329407
 Pour : Planification intégrée et gestion des impacts Direction des transports

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0101

Québec, le 13 juin 2013

4-1

Clean Water Works Inc.
À l'attention de : Monsieur Jocelyn Chouinard
1800, Bantree Street
Ottawa (Ontario) K1B 5L6

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Clean Water Works Inc.
Autorisation n°2013-CPSM-0101 n° d'identification de l'Autorité : 2700007337**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous

- CWW RÉHABILITATION

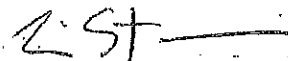
une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65-1 (la « LCOP »). Clean Water Works Inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 juin 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,



Eric Stevenson

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090



Code d'identification : 2700007937 Aide | Déconnexion

SERVICES EN LIGNE DE L'AUTORITÉ

1 877 626-0337

Accueil	Dossier client	Contrats publics	Autres
---------	----------------	------------------	--------

Suivi des demandes

- Le document a été ajouté à la demande.

Carte de crédit -- Pour des raisons de sécurité, n'indiquez pas de numéro de carte de crédit dans un document électronique que vous transmettez à l'Autorité. Utilisez plutôt l'onglet État de compte/Paiement de votre dossier client ou procédez par la poste pour effectuer votre paiement.

La colonne « statut » indique l'état actuel de votre demande. Pour plus de détails sur les différents statuts possibles, veuillez consulter l'aide en ligne.

Département Afficher

Date	N° de demande	Type de demande	Statut	Date statut	Formulaire soumis	Ajout de document
2016-07-21	1631138813	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	En attente d'un avis de l'UPAC	2016-08-22		
2016-07-21	1631139242	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	Demande traitée	2016-07-21		
2016-07-04	1631122402	Demande d'information générale	Demande traitée	2016-07-13		
2016-02-09	1630988239	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public	En analyse à l'Autorité	2016-02-10		
2016-02-09	1630988999	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	En attente d'un avis de l'UPAC	2016-02-10		
2016-02-09	1630988633	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	Demande traitée	2016-02-09		

Afficher les items 1 - 6 de 6

[Retour au menu](#)



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

7

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 329408

Numéro de référence : 998691

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com NEQ : 1164980162	<u>Monsieur Nicolas Brennan</u> Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	Commande : (1155944) 2016-07-19 10 h 40 Transmission : 2016-07-19 10 h 48	2635659 - 329408_Addenda 1 2016-08-10 15 h 44 - Courriel 2635661 - VM-2016-31 Rév 1 Plessis De Maisonneuve à Logan 2016-08-11 16 h 30 - Messagerie 2635663 - 329408_Formulaires de soumission (devis) 2016-08-10 15 h 47 - Courriel 2635664 - 329408_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-08-10 15 h 47 - Téléchargement 2635671 - 329408_addenda no1_support électronique 2016-08-11 14 h 41 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Construction Camara 1041-5, route Harwood Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 http://constructioncamara.ca NEQ : 1164339989	<u>Monsieur Alexandre Dubé</u> Téléphone : 450 455-9726 Télécopieur : 450 455-4165	Commande : (1156869) 2016-07-20 17 h 59 Transmission : 2016-07-21 2 h 41	2635659 - 329408_Addenda 1 2016-08-10 15 h 44 - Courriel 2635661 - VM-2016-31 Rév 1 Plessis De Maisonneuve à Logan 2016-08-11 16 h 29 - Messagerie 2635663 - 329408_Formulaires de soumission (devis) 2016-08-10 15 h 47 - Courriel 2635664 - 329408_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-08-10 15 h 47 - Téléchargement 2635671 - 329408_addenda no1_support électronique 2016-08-11 14 h 39 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Fjord Fusion Inc. 581 Terrasse Cyr Ste-Dorothee Laval, QC, H7X2H9 NEQ : 1166189440	<u>Monsieur Eric Martin</u> Téléphone : 418 545-1698 Télécopieur : 418 545-1206	Commande : (1157329) 2016-07-21 15 h 59 Transmission : 2016-07-21 16 h 06	2635659 - 329408_Addenda 1 2016-08-10 15 h 44 - Courriel 2635661 - VM-2016-31 Rév 1 Plessis De Maisonneuve à Logan 2016-08-11 16 h 28 - Messagerie 2635663 - 329408_Formulaires de soumission (devis) 2016-08-10 15 h 47 - Courriel 2635664 - 329408_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-08-10 15 h 47 - Téléchargement 2635671 - 329408_addenda no1_ support électronique 2016-08-11 14 h 36 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	---

<input type="checkbox"/> Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com NEQ : 1144751931	<u>Monsieur Nicolas Sauvé</u> Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	Commande : (1156001) 2016-07-19 11 h 25 Transmission : 2016-07-19 11 h 42	2635659 - 329408_Addenda 1 2016-08-10 15 h 44 - Courriel 2635661 - VM-2016-31 Rév 1 Plessis De Maisonneuve à Logan 2016-08-11 16 h 27 - Messagerie 2635663 - 329408_Formulaires de soumission (devis) 2016-08-10 15 h 47 - Courriel 2635664 - 329408_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-08-10 15 h 47 - Téléchargement 2635671 - 329408_addenda no1_ support électronique 2016-08-11 14 h 35 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	---

<input type="checkbox"/> LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com NEQ : 1143662378	<u>Monsieur Mathieu Lafontaine</u> Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	Commande : (1156369) 2016-07-20 8 h Transmission : 2016-07-20 8 h 15	2635659 - 329408_Addenda 1 2016-08-10 15 h 45 - Télécopie 2635661 - VM-2016-31 Rév 1 Plessis De Maisonneuve à Logan 2016-08-11 16 h 29 - Messagerie 2635663 - 329408_Formulaires de soumission (devis) 2016-08-10 15 h 48 - Télécopie 2635664 - 329408_Formulaires de soumission (bordereau)
---	--	---	---

2016-08-10 15 h 47 -
Téléchargement
2635671 - 329408_ addenda
no1_ support électronique
2016-08-11 14 h 38 -
Messagerie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Manorex Inc 1555 Chicoiné Vaudreuil-Dorion, QC, J7V8P2 NEQ : 1170763842	<u>Monsieur Luc Charbonneau</u> Téléphone : 514 977-2688 Télécopieur :	Commande : (1155684) 2016-07-18 16 h 53 Transmission : 2016-07-18 17 h 46	2635659 - 329408_Addenda 1 2016-08-10 15 h 44 - Courriel 2635661 - VM-2016-31 Rév 1. Plessis De Maisonneuve à Logan 2016-08-11 16 h 31 - Messagerie 2635663 - 329408_Formulaires de soumission (devis) 2016-08-10 15 h 47 - Courriel 2635664 - 329408_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-08-10 15 h 47 - Téléchargement 2635671 - 329408_ addenda no1_ support électronique 2016-08-11 14 h 44 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> Sade Canada Inc. 1564, rue Ampère Québec, QC, G1P 4B9 NEQ : 1169540235	<u>Madame Guylaine Fortin</u> Téléphone : 581 300-7233 Télécopieur : 581 300-7234	Commande : (1156320) 2016-07-19 17 h 43 Transmission : 2016-07-19 17 h 58	2635659 - 329408_Addenda 1 2016-08-10 15 h 44 - Courriel 2635661 - VM-2016-31 Rév 1 Plessis De Maisonneuve à Logan 2016-08-11 16 h 27 - Messagerie 2635663 - 329408_Formulaires de soumission (devis) 2016-08-10 15 h 47 - Courriel 2635664 - 329408_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-08-10 15 h 47 - Téléchargement 2635671 - 329408_ addenda no1_ support électronique 2016-08-11 14 h 33 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	---	--	---

Dossier # : 1167231042

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 2 721 000,00 \$ (Contrat: 2 661 000,00 \$ + incidences: 60 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 329408 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1167231042 Info-Comptable.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources financières,
Tél : 514-872-6052

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-30

Lucie M PICARD
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 868-4966
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1160298002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier pour une somme maximale de 546 386,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 15156 - (2 soumissionnaires - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies Ltd., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier, pour une somme maximale de 546 386, 49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15156 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-17 13:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160298002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier pour une somme maximale de 546 386,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 15156 - (2 soumissionnaires - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau de conduites principales d'aqueduc comprend 771 km de conduites de différents matériaux; de ce nombre, environ 115 km sont en béton-acier de type SSP-381. L'intégrité structurale de ces conduites est assurée par un cylindre d'acier et des armatures enroulées en spirale autour de ce cylindre. L'exposition des tuyaux à des agents agressifs provoque une perte d'épaisseur des parois du cylindre d'acier et la corrosion des armatures. Une exposition prolongée à ces mêmes agents agressifs causera des fuites et un bris éventuel des tuyaux.

En effet, le 30 octobre 2015, un bris d'aqueduc est survenu sur le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Villeray causant d'importants dégâts sur la chaussée, des impacts considérables sur la circulation, l'inondation de plusieurs résidences riveraines et des baisses de pression importantes. Afin d'évaluer le risque de bris sur ce type de conduite, la vérification de l'épaisseur résiduelle du cylindre d'acier est parmi les méthodes les plus utilisées. Ce mode d'inspection permettra d'identifier les zones de faiblesse et d'intervenir à temps. De plus, le coût d'inspection est évalué à environ 1,5% du coût d'un remplacement complet des conduites.

Actuellement la Ville ne dispose pas de contrat de services professionnels pour effectuer ce genre d'inspection. La Ville ne dispose pas non plus de ressources à l'interne pour effectuer ce type d'inspection, puisqu'il s'agit de travaux très spécialisés utilisant des technologies spécifiques qui sont pour la plupart brevetées.

L'appel d'offres public a été publié dans le quotidien le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 14 mars 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu au Service du greffe le 11 avril 2016. La durée de la publication a été de vingt-sept (27) jours. La durée initiale de validité des soumissions était de 180 jours, soit jusqu'au 8 octobre 2016. Toutefois, une prolongation de la validité des soumissions a été obtenue jusqu'au 6 avril 2017.

Quatre (4) addenda ont été publiés afin de clarifier certains articles du devis.

addenda 1 - 30 mars 2016 - Clarification sur les documents

addenda 2 - 30 mars 2016 - Modifications apportées au devis

addenda 3 - 30 mars 2016 - Report de la date d'ouverture des soumissions à la demande de la Direction de l'approvisionnement

addenda 4 - 31 mars 2016 - Report de la date d'ouverture des soumissions à la demande de la Direction de l'approvisionnement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Pure Technologies Ltd., pour l'auscultation de plusieurs tronçons de conduites en béton-acier de type SSP-381 / C-303 , pour une période de deux ans débutant en 2016 et se terminant en 2018.

La méthode d'auscultation des conduites choisie est l'évaluation de l'épaisseur des cylindres d'acier avec une technique d'inspection électromagnétique. L'équipement d'inspection peut être introduit et véhiculé dans la conduite par un robot ou une équipe de techniciens.

Cette première campagne d'une durée de deux ans vise les conduites de plus grand diamètre, soit 900 mm et 1200 mm. Sur les 115 kilomètres de conduites, 10 km ont été sélectionnés pour auscultation. Le tableau suivant fournit un résumé des auscultations à venir dans le cadre du contrat à octroyer.

Auscultation prévue: Total de 10 km sur les 115 km				
Année	2016	2017	2018	Total du contrat
km par année	3,0 km	4,0 km	3,0 km	10 km
% par année	2,60 %	3,50 %	2,60 %	8,7 %

Parmi les conduites sélectionnées dans le cadre de ce mandat, nous trouvons la conduite de 1200 mm de diamètre du boulevard Pie-IX et la conduite de 1200 mm de la rue Adam.

Le fournisseur sera rémunéré en fonction de l'avancement réel des travaux en utilisant les prix unitaires décrits au bordereau des prix.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût du contrat, soit 49 671,49 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir durant les travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 16-15156, à deux (2) enveloppes, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission, soient Pure Technologie Ltd et PICA Corp. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu la note de passage, soit la firme Pure Technologie Ltd.

La firme Pure Technologies Ltd., une entreprise canadienne dont le siège social est à Calgary, est parmi les principaux fournisseurs de services à l'échelle mondiale pour l'évaluation des conduites en béton-acier en utilisant une inspection électromagnétique.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Pure Technologies Ltd.	76,7	2,32	496 715,00 \$	49 671,49 \$	546 386,49 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			412 760,25 \$	41 276,03 \$	454 036,28 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					92 350,21 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100					20,34 %

L'écart défavorable de 20,34 % (92 350,21 \$) entre l'estimation réalisée à l'interne et le seul soumissionnaire conforme est réparti dans tous les articles du bordereau, mais principalement aux articles ci-dessous :

- inspection et analyse des conduites 1200 mm et 900 mm : écart de 26 320 \$ (+16 %);
- émission du rapport : 23 042,25 \$ (+114 %);
- profilage au laser en même temps que l'inspection : 4 700 \$ (+20 %);
- prise en charge des accès existants : 15 000 \$ (+30 %);
- coût d'inspection au mètre : 20 243,37 \$ (+ 10,7%).

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la firme Pure Technologies Ltd détient une autorisation de l'AMF, en date du 8 août 2016, portant le numéro 3000872128, valide jusqu'au 7 août 2019, une copie est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 546 386,49 \$, taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* »

Pour l'année 2016, la dépense s'élève à 200 000,00 \$, et est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. La balance du contrat, soit un montant de 346 386,49 \$ sera priorisée aux budgets de fonctionnement des exercices 2017 et 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en réduisant les fuites d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'auscultation qui découle du présent appel d'offres, permettra de connaître l'état réel de ces conduites et d'identifier à temps les zones de faiblesse pour ainsi éviter des situations lourdes de conséquences sur la sécurité publique et le bien-être des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Septembre 2016
Début des travaux : Septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge Martin PAUL
Ingénieur

Tél : 514 872-9557
Télécop. : 514 -872-2898

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-14

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI

Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411

Approuvé le : 2016-08-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE

Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2016-08-17

Dossier # : 1160298002

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs

Objet : Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier pour une somme maximale de 546 386,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 15156 - (2 soumissionnaires - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[15156 Det Cah Final.pdf](#)[16-15156 intervention.pdf](#)[16-15156 tableau.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-26

Claude HOULE
Chef de section
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Pure Technologie Ltd.	546 386,49 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un preneur nous a indiqué avoir acheté les documents pour son information. Deux preneurs n'ont pas retourné le formulaire de désistement

Préparé par :

Le - -

16-15156 - Services professionnels pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des conduites en béton acier TYPE SSP-381 / C303

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux similaires</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	20%	20%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Pure Technologies Ltd	3,67	8,00	16,00	16,00	18,33	14,67	76,7	546 386,49 \$	2,32	1	Heure	26-04-2016 15 h 00
PICA Corp.	2,83	6,67	13,33	8,00	17,50	13,67	62,0			Non conforme	Lieu	9515 St-Hubert, Montréal,
							-		-			
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15156

Numéro de référence : 962290

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des conduites en béton acier - TYPE SSP-381 / C303

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Englobe 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval, QC, H7S2E4 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281- 5173 Télécopieur : 450 668- 5532	Commande : (1088199) 2016-03-15 10 h 39 Transmission : 2016-03-15 10 h 39	2571075 - 16-15156 Addenda 1 2016-03-30 7 h 03 - Courriel 2571382 - 16-15156 Addenda No 2 2016-03-30 9 h 26 - Courriel 2571487 - 16-15156 Addenda No 3 - Report de date 2016-03-30 10 h 57 - Courriel 2572259 - 16-15156 Addenda No 4 - Report de date 2016-03-31 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R	Madame Carole Haley Téléphone	Commande : (1103990) 2016-04-11 11 h 02	2571075 - 16-15156 Addenda 1 2016-04-11 11 h 02 - Messagerie

6C3 NEQ : 1142136077	: 450 623- 2200 Télécopieur : 450 623- 3308	Transmission : 2016-04-11 11 h 02	2571382 - 16-15156 Addenda No 2 2016-04-11 11 h 02 - Messagerie 2571487 - 16-15156 Addenda No 3 - Report de date 2016-04-11 11 h 02 - Messagerie 2572259 - 16-15156 Addenda No 4 - Report de date 2016-04-11 11 h 02 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
-------------------------	---	---	--

Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com NEQ : 1165310831	Madame Josée Laberge Téléphone : 418 654- 9600 Télécopieur :	Commande : (1088932) 2016-03-16 9 h 02 Transmission : 2016-03-16 9 h 02	2571075 - 16-15156 Addenda 1 2016-03-30 7 h 03 - Courriel 2571382 - 16-15156 Addenda No 2 2016-03-30 9 h 26 - Courriel 2571487 - 16-15156 Addenda No 3 - Report de date 2016-03-30 10 h 57 - Courriel 2572259 - 16-15156 Addenda No 4 - Report de date 2016-03-31 9 h 01 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	---	---

Pica Corp. 4909 75 ave. Edmonton, AB, T6B 2S3 NEQ :	Monsieur Edward Brain Téléphone : 514 703- 9009 Télécopieur :	Commande : (1089177) 2016-03-16 11 h 09 Transmission : 2016-03-16 11 h 09	2571075 - 16-15156 Addenda 1 2016-03-30 7 h 03 - Courriel 2571382 - 16-15156 Addenda No 2 2016-03-30 9 h 26 - Courriel 2571487 - 16-15156 Addenda No 3 - Report de date 2016-03-30 10 h 57 - Courriel 2572259 - 16-15156 Addenda No 4 - Report de date
--	--	---	---

2016-03-31 9 h 01 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Pure Technologies
6169 Cedar St
Halifax, NS, B3H2J8
NEQ :

[Monsieur
Cameron
White](#)
Téléphone
: 905 624-
1040
Télécopieur
:

**Commande
: (1089108)**
2016-03-16
10 h 31
Transmission
:
2016-03-16
10 h 31

2571075 - 16-15156
Addenda 1

2016-03-30 7 h 03 -
Courriel

2571382 - 16-15156
Addenda No 2

2016-03-30 9 h 26 -
Courriel

2571487 - 16-15156
Addenda No 3 - Report
de date

2016-03-30 10 h 57 -
Courriel

2572259 - 16-15156
Addenda No 4 - Report
de date

2016-03-31 9 h 01 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Le site officiel des
appels d'offres du
Gouvernement du
Québec.

Les avis publiés sur le site
proviennent des ministères et
organismes publics, des
municipalités, des organisations
des réseaux de la santé et des
services sociaux ainsi que de
l'éducation.

Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)


[UPAC-Signaler un
acte répréhensible](#)


Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics
hors Québec](#) 

[Registre des
entreprises non
admissibles](#) 

[Autorité des
marchés financiers](#)


À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions
d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Le 8 août 2016

TECHNOLOGIES PURE CANADA
A/S MONSIEUR JOHN FRANCIS ELLIOTT
705, 11 AVE SW
CALGARY (AB) T2R 0E3

N° de décision : 2016-CPSM-1043238

N° de client : 3000872128

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

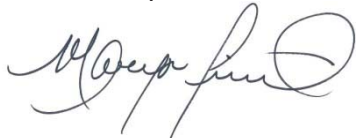
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous PURE TECHNOLOGIES CANADA LTD, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). TECHNOLOGIES PURE CANADA est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 août 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Maryse Pineault, avocate
Directrice principale des opérations d'encadrement de la distribution

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1160298002

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies pour l'évaluation de l'épaisseur résiduelle des parois des conduites principales d'aqueduc en béton-acier pour une somme maximale de 546 386,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16 15156 - (2 soumissionnaires - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP1160298002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU -
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-21

Kalina RYKOWSKA
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-7598

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, Greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

PURE TECHNOLOGIES LTD, personne morale ayant son domicile au 855, 2nd Street S.W., suite 4500, Calgary, T2P 4K7, agissant et représenté par Reid McDougall, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 20 août 2015 tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 892234154

N° d'inscription T.V.Q. :

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service de l'eau ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 7 Mars 2016 relatifs à la détection de fuites sur les conduites principales à l'aide d'une technique intrusive;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 6 avril 2016;

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir des ressources techniques spécialisées dans l'évaluation de l'épaisseur résiduelle du cylindre d'acier sur des conduites principales d'aqueduc en béton-acier de type SSP-381 / C-303 à l'aide d'une méthode électromagnétique.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement du mandat en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier.
- 6.11 assurer la calibration de toute son instrumentation et ce, même si la Ville ne peut fournir de sections de conduites;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cinq cent quarante six mille trois cent quarante-six dollars et quarante-neuf sous (546 386,49 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : selon l'avancement réel des services professionnels fournis à chaque mois rémunérable en accord avec les prix unitaires fournis au bordereau des prix soumis dans son offre de service.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 **HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de2016

Pure Technologies ltd.

Par : _____
Reid McDougall, Vice-président

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.



Dossier # : 1161630003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Riopel + Associés Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295) majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000,00 \$ à 550 000,00 \$, taxes incluses - Contrat 12227. Autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs : Réfection d'enveloppe et mise aux normes.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda no. 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Riopel + Associés, Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieur en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000,00 \$ à 550 000,00 \$, taxes incluses ;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs : Réfection d'enveloppe et mise aux normes ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense supplémentaire sera assumée entièrement par les services corporatifs.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2016-09-02 16:08

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161630003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Riopel + Associés Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295) majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000,00 \$ à 550 000,00 \$, taxes incluses - Contrat 12227. Autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs : Réfection d'enveloppe et mise aux normes.

CONTENU

CONTEXTE

Pour la réalisation du programme triennal d'immobilisations 2007-2009 de la Ville de Montréal, la Division de la gestion immobilière a eu recours à des consultants externes pour la réalisation des projets de maintien d'actifs de bâtiments corporatifs. Ce processus identifie des ressources externes pour mettre en œuvre plusieurs projets.

Dans le cadre du contrat 12227 (octroyé le 30 août 2007), les professionnels ont été mandatés pour réaliser les trois projets suivants :

1. L'ex-station de pompage Graig (0171) - Réfection de la toiture de divers travaux,
2. Le 1500 Des Carrières (0105) - Réfection de la toiture et divers travaux,
3. Le Centre Strathearn (2453) - Réfection de la toiture, divers travaux et conformité du 4e étage.

À ce jour, tous les projets du mandat initial sont terminés et les services professionnels sont complétés à l'exception du projet de réfection de la toiture et divers travaux au Centre Strathearn. Ce projet a été divisé en deux phases distinctes. En 2012, un projet a été ajouté à cette liste pour des travaux d'aménagement d'une toilette dans un kiosque au Parc Jeanne-Mance (0395). Ce projet est également terminé. Actuellement, le solde des honoraires professionnels est utilisé pour réaliser le dernier projet au Centre Strathearn devant refaire la toiture de l'appentis arrière et divers travaux sur l'enveloppe du bâtiment. L'appel d'offres pour la construction de ce projet est complété. À ce niveau d'avancement, les besoins à couvrir par ce projet impliquent l'autorisation d'une dépense supplémentaire pour les services professionnels afin d'être en mesure de mettre en œuvre les travaux et de compléter le chantier.

Faits à souligner, le Centre Strathearn est un cas particulier dans le parc immobilier de la Ville de Montréal. L'école Strathearn a été acquise par la SHDM vers la fin des années 80 afin d'en faire un centre interculturel. Le bâtiment a été rénové et transformé en 1990 pour

accueillir différents partenaires impliqués dans les domaines de la diversité social et de la culture. Par la suite, il a été intégré au parc immobilier de la Ville en 2001 lors des fusions municipales. Il s'agit d'un immeuble de suites louées par la Ville et occupées exclusivement par des partenaires municipaux (16). En raison de son état (rénové) à l'époque, peu d'intervention importante ont été effectuée sur ce bâtiment depuis son intégration au parc immobilier de la Ville. Conséquemment, il y avait peu de documents attestant de l'état (seulement l'audit), aucun plan de la construction originale (datant de 1912 par le Cabinet Nobbs and Hyde) et peu de plan sur les interventions effectuées même lors de la transformation majeure de 1990 par la SHDM. Afin d'être en mesure de planifier adéquatement les travaux, des expertises en relation directe avec les travaux à faire devaient être effectuées sur l'immeuble. La Ville a aussi effectué des recherches auprès de différents fonds d'archives (SHDM, Fonds Nobbs de l'université McGill, etc.) pour enrichir la documentation sur cet édifice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0295 - 30 août 2007 - Le Conseil d'agglomération accordait un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Riopel + Associés, architectes, Nacev Consultant inc. en génie mécanique et électrique et à Pasquin St-Jean et associés, experts-conseils en structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 500 000,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 07-10398 (7 soum.) et approuvait un projet de convention à cet effet.

CG16 0183 - 24 mars 2016 - Le Conseil d'agglomération autorisait la cession du contrat de services professionnels 12227 intervenu entre la Ville de Montréal et Nacev Consultants inc. (CG07 0295) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions et approuvait un projet de convention à cet effet.

CG16 0184 - 24 mars 2016 - Le Conseil d'agglomération autorisait la cession des droits et obligations du contrat de services professionnels 12227 intervenu entre la Ville de Montréal et Pasquin St-Jean et associés inc. (CG07 0295) en faveur de Beaudoin Hurens inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions et approuvait un projet de convention à cet effet de même que la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc. à compter du 3 octobre 2014.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à augmenter le contrat de services professionnels des firmes Riopel + Associés Architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil afin de leur permettre de rendre les services professionnels requis durant le chantier à l'édifice du Centre Strathearn, selon les plans et devis élaborés pour la phase 2 du projet à réaliser dans ce bâtiment. Les clauses du contrat demeurent les mêmes à l'exception du montant maximal qui augmente de 50 000,00 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Selon le contrat initial, l'état des dépenses et le solde disponible au contrat 12227 au début de la phase 2 du projet au Centre Strathearn sont tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Bâtiments	Statut	Projets	Honoraires (tx inc.)
1) Ex-station de pompage Craig (0171)	Terminé	Réfection de la toiture	50 715,53 \$
2) Édifice du 1500 Des Carrières (0105)	Terminé	Réfection de la toiture	264 351,81 \$

3) Kiosque du parc Jeanne-Mance (0395)	Terminé	Aménagement de services	15 075,89 \$
4) Centre Strathearn (2453) - Phase 1	Terminé	Travaux de conformité au 4e	31 496,47 \$
Sous-total :			361 639,70 \$
Contrat initial * :			500 000,00 \$
Solde disponible (tx inc.) :			138 360,03 \$

* Note : Le montage financier au dossier décisionnel initial n'incluait pas de postes des dépenses incidentes pour la réalisation d'expertise ou de dépenses accessoires au contrat.

La phase 1 des travaux au Centre Strathearn consistait à compléter l'intégrité des séparations coupe-feu du 4e étage afin d'assurer un accès sécuritaire vers les issues. Ces travaux ont été réalisés dans un bâtiment occupé ce qui pourrait expliquer la division en deux phases distinctes. Les interventions à effectuer dans la phase 2 du projet au Centre Strathearn consistent à rénover les revêtements extérieurs (notamment celui de crépi des murs ouest et nord), à refaire la toiture de la partie arrière et à remplacer des portes extérieures à l'arrière. L'étude actualisée des besoins et de l'état de l'immeuble a permis de déceler d'autres problèmes devant être résolues à court terme soient :

1. Des réparations à effectuer sur certains murs, à la limite des propriétés voisines et du domaine public où l'espace est restreint.
2. L'état des portes extérieures avant, l'absence de système de contrôle d'accès efficace et une problématique d'intrusion possible.
3. L'état du mur nord, avec un massif de maçonnerie en surplomb et une fissure au parapet.
4. La présence d'amiante dans le crépi du mur nord et dans certains produits de toiture (scellant d'étanchéité).

Toutes ces problématiques et les interventions à effectuer dans la phase 2 ont entraîné l'exécution de relevés et d'expertises supplémentaires (avec sondages destructifs et travail en hauteur à 5 reprises). Les exigences réglementaires pour les travaux à effectuer sur l'enveloppe ont impliqué une révision architecturale au CCU de l'arrondissement considérant également que le mur nord est identifié par le Service de la Culture comme site prioritaire pour l'intégration d'une murale urbaine en 2017.

L'état de la situation et des besoins pour ce projet sont maintenant tel qu'indiqué au tableau suivant :

Centre Strathearn / Réfection d'enveloppe	Honoraires (tx inc.)
Services professionnels	
Relevés :	9 433,03 \$
Services de base * :	95 767,43 \$
Consultant en hygiène industrielle :	12 605,86 \$
Sous-total :	117 806,32 \$
Contingences (15%) :	17 670,95 \$
Sous-total - Services de base :	135 477,27 \$
Services supplémentaires - Expertises	
Maçonnerie, parapet et mur nord **:	27 291,74 \$
Verdissement du toit :	14 429,21 \$
Arpentage du site :	3 161,81 \$
Sous-total - Services supplémentaires :	44 882,76 \$

Provision pour services supplémentaires :	8 000,00 \$
Total requis :	188 360,03 \$
Solde disponible :	138 360,03 \$
Dépenses additionnelles :	50 000,00 \$

* Note : Les services de base incluent la surveillance en résidence de la toiture.

** Note : Montant total pour 4 expertises à des emplacements différents du bâtiment.

La dépense additionnelle à prévoir est de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels, majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000,00 \$ à 550 000,00 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 10 % par rapport au montant de la convention originale. Comme il n'y avait pas de poste pour les dépenses incidentes au contrat, les services supplémentaires pour les expertises dans ce projet, impliquant le recours à des sous-traitants, totalisent 44 882,76 \$ et sont puisées à même les honoraires professionnels. En considérant uniquement les dépenses de ce projet sans les dépenses requises pour les expertises en services supplémentaires, l'augmentation ne serait pas requise. La dépense additionnelle peut donc être directement reliée à l'état de l'édifice, au peu de documents de référence disponible et aux besoins de recourir à des expertises pour connaître l'état et la composition du bâtiment.

En définitive, la portée des travaux inclus au projet est principalement la même que celle définie dans le mandat original, c'est la complexité de réalisation qui est supérieure étant donné l'état de certaines composantes de l'immeuble et le peu d'informations sur les constituantes physiques. Les travaux planifiés sont tous requis sur le bâtiment dans les meilleurs délais car ils sont liés à des problématiques de vétusté et de sécurité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de 50 000,00 \$ (taxes incluses) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif selon les instructions inscrites à l'intervention du Services des finances. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville de Montréal (PDDÉVM) est mise en oeuvre. L'expertise sur le verdissage de la toiture est en lien avec les énoncés de la PDDÉVM. Les professionnels effectuent la planification du projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé, la réduction des déchets de construction, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation des honoraires professionnels demandée vise à compléter le projet en assurant la surveillance du chantier jusqu'à la fin des travaux. Ces travaux doivent être effectués préalablement à la mise en oeuvre d'une murale en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise. Les directives sur l'habillage de chantier sont incluses dans le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CG : 29 septembre 2016

Réalisation des travaux : Octobre 2016 à juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gina TREMBLAY, Service de la culture
Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc FERLAND
Gestionnaire immobilier, architecte p.a. Leed
BD+C

Tél : 872-3782
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-15

Normand GIRARD
Chef de division-projets corporatifs

Tél : 514 872-7853
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Normand GIRARD
Chef de division-projets corporatifs
Tél : 514 872-7853

En remplacement de Mme Sophie Lalonde,
Directrice, Direction de la gestion des projets immobiliers, SGPI.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-1049

(Vacances du 18 août au 9
septembre 2016)

Approuvé le : 2016-09-01

Approuvé le : 2016-09-01

Dossier # : 1161630003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Riopel + Associés Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295) majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000,00 \$ à 550 000,00 \$, taxes incluses - Contrat 12227. Autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs : Réfection d'enveloppe et mise aux normes.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous sommes d'avis que la modification demandée, qui représente 10% de la valeur du contrat initial, peut être qualifiée d'accessoire au contrat au sens de la valeur, étant entendu par ailleurs que cette modification ne change pas la nature du contrat

FICHIERS JOINTS



[05a2_C12227_ADD_No.1_CSP_A_IG_160812_vF_01-09-16.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guyline VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-01

Guyline VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875
Division : droit contractuel

ADDENDA No. 1
CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

(CG07 0295)
Contrat 12227



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **RIOPEL + ASSOCIÉS, ARCHITECTES**, société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au 777, rue de la Commune Ouest, suite 400, Montréal, Québec, H3C 1Y1 agissant et représentée par Sylvie St-Martin, architecte, se déclarant elle-même être associée et être dûment autorisée à agir aux fins des présentes tel qu'elle le déclare ;

N° d'inscription T.P.S. : 805031341 RT 0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1211604791

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le
« **Coordonnateur** »

ET : **BEAUDOIN HURENS INC**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 255, boul. Crémazie est, 9^e étage, Montréal, Québec, H2M 1M2, représentée par Norman Hurens, Président du Conseil d'administration, dûment autorisé à agir aux fins de présentes tel qu'il le déclare ;

N° d'inscription T.P.S. : 143123495R

N° d'inscription T.V.Q. : 1022694789

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** »

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de services professionnels le 30 août 2007 (résolution CG07 0295 / Contrat 12227), ci-après appelée la « Convention initiale » ;

ATTENDU QUE la Ville a initié, tel que prévu à la Convention initiale, la phase 2 du projet au Centre Strathearn (#2453) afin d'effectuer la réfection de la toiture et divers travaux ;

ATTENDU QUE l'étude actualisée des besoins et de l'état de l'immeuble a permis de déceler des problèmes de sécurité et de vétusté devant être résolus à court terme ;

ATTENDU QUE les problématiques soulevées ont nécessités des relevés supplémentaires et des expertises avec sondages destructifs vu l'absence de documents sur la construction originale et vu le peu de documents disponibles des rénovations subséquentes ;

ATTENDU QUE la présence d'amiante dans les finis extérieurs à démolir a rendu nécessaire l'ajout de services professionnels pour un consultant en hygiène industrielle ;

ATTENDU QUE les exigences du CCU de l'arrondissement ont eu un impact sur la portée des travaux prévus pour l'enveloppe du bâtiment ;

ATTENDU QUE les exigences du CCU de l'arrondissement ont eu un impact à la hausse sur le coût des travaux ;

ATTENDU QUE la convention initiale doit être révisée afin d'augmenter le contrat de services professionnels de manière à assurer la surveillance de chantier et tenir compte des conditions particulières du projet ;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2

Le premier alinéa de l'article 5.1 de la Convention modifié est remplacé par le suivant :

« 5.1 HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution par l'Architecte et l'Ingénieur de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de cinq cent cinquante mille dollars (550 000,00 \$), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q). »

ARTICLE 3

Les autres dispositions de la Convention initiale demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS EXEMPLAIRES, À LA DATE
INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le ^e jour de 2016
VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016
RIOPEL + ASSOCIÉS, ARCHITECTES

Par : _____
Sylvie St-Martin, architecte associée

Le ^e jour de 2016
BEAUDOIN HURENS INC.

Par : _____
Normand Hurens
Président du conseil d'administration

Dossier # : 1161630003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Riopel + Associés Architectes, société d'architectes et Beaudoin Hurens inc. ingénieurs en mécanique, électricité, électronique, ingénieur en structure et génie civil (CG07 0295) majorant ainsi le montant total du contrat de 500 000,00 \$ à 550 000,00 \$, taxes incluses - Contrat 12227. Autoriser une dépense additionnelle de 50 000,00 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat de services professionnels des projets du programme de protection de bâtiment corporatifs : Réfection d'enveloppe et mise aux normes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1161630003 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0946
Abdelkodous YAHYAOU
Comptable analyste
514 872 5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-18

Michel T TREMBLAY
Conseiller en gestion des ressources
financières- C/E
Tél : 514 872-0470

Division : Service des finances - Point de service HDV



(1)

Dossier # : 1163493002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente (30) mois avec les firmes suivantes: Axor Experts-Conseils Inc. (1 953 612,08\$) et Les Services exp. Inc., (1 106 979,30\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15232 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15232) et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
 - Axor Experts Conseils Inc ==> 1 953 612,08\$
 - Les Services exp. Inc. ==> 1 106 976,30\$
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-19 15:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163493002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente (30) mois avec les firmes suivantes: Axor Experts-Conseils Inc. (1 953 612,08\$) et Les Services exp. Inc., (1 106 979,30\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15232 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'atteindre les objectifs de réalisation visés dans son plan d'action, la Ville de Montréal s'adjoint le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels ciblés en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public, en surveillance de travaux, en ingénierie des sols et géoenvironnement. Ces services professionnels sont requis en support au travail des équipes responsables de la gestion des grands projets d'envergures.

En vertu de la loi 76 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux", l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été publié du 22 juin 2016 au 20 juillet 2016 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO (n. réf. 991776). La durée de publication a été de 28 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant cent quatre-vingts (180) jours de calendriers qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 16 janvier 2017.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 7 juillet 2016: Report de date d'ouverture de soumission.
- Addenda 2 émis le 13 juillet 2016: Répondre à des questions techniques formulées par des preneurs de cahiers des charges et émission d'un nouveau bordereau des quantités et des prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0244 - Le 21 avril 2016 - Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes suivantes: Les Services EXP. Inc. (1 980 444,38\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 185 392,25\$), Stantec Experts-Conseils Ltée (815 000,29\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15079 - 8 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

CG16 0242 - Le 21 avril 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul (phase 1 - lot 2B), pour une somme maximale de 724 923,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15056 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM15 0987 - Le 18 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie IX - Sherbrooke, pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14301 (5 soum.)

CG15 0406 - Le 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Axor Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown, pour une somme maximale de 783 094,73 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14443 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0215 - Le 1 mai 2014 - Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+, AXOR Experts-conseils et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 14-13260 (11 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Approuver les projets de conventions et conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public, en surveillance de travaux en ingénierie des sols et géoenvironnement pour les différents grands projets d'envergures sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces services professionnels sont requis en support aux équipes des grands projets pour réaliser différents projets de natures diverses allant de l'aménagement du domaine public, à la mise à niveau des infrastructures, égout, aqueduc, à la construction de chaussée, de trottoir, de pistes cyclables, d'éclairage de rue, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique.

Compte tenu des nombreux projets majeurs inscrits aux portefeuilles des Divisions des grands projets, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) désire conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total maximum de 3 060 591,38\$ incluant les taxes et pour une période de trente (30) mois.

Suite au lancement de l'appel d'offres public no. 16-15252, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes:

- Axor Experts Conseils Inc ==> 1 953 612,08\$
- Les Services EXP. Inc. ==> 1 106 979,30\$

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires par catégorie d'employés. Contrairement au

contrat # 2, le contrat # 1 comprend les services d'ingénierie des sols et de géoenvironnement.

Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des besoins prévisionnels pour les trente (30) prochains mois. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Les durées des ententes-cadres sont établies sur une période de trente (30) mois à compter de la signature de la convention ou pour des enveloppes budgétaires maximales telles que détaillées ci-haut, selon la première des deux éventualités.

Les projets de convention de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques pour les conventions de services professionnels ayant un coût avec taxes excédant 50 000 \$ et sont présentées en pièces jointes au présent dossier.

Sur treize (13) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), sept (7) firmes ont déposé une soumission pour chacune des ententes-cadres visées par l'appel d'offres. Sur ces sept (7) soumissions, six (6) soumissions étaient conformes aux exigences administratives du Service de l'approvisionnement et se sont qualifiées à l'issue de l'évaluation de leur offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreux grands projets en cours de réalisation et des projets pour les années à venir, le SIVT anticipe une insuffisance de ressources techniques spécifiques au sein de ses directions pour répondre aux besoins lors des périodes de pointe en 2016, 2017 et 2018. Dans ce contexte, il est requis de retenir les services professionnels d'experts-conseils pour réaliser des mandats de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement d domaine public et en surveillance de travaux, dans le cadre des différents grands projets à réaliser par la Ville de Montréal.

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de deux (2) adjudicataires.

Contrat # 1 - AXOR Experts-Conseils inc.			
Soumissionnaires	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1. AXOR Experts-Conseils inc.	0,818	0,67	1 953 612,08 \$
2. Les services exp. Inc.	0,808	0,64	2 035 034,51 \$
3. Beaudoin Hurens Inc.	0,8	0,59	2 201 685,02 \$
4. WSP Canada inc.	0,787	0,58	2 216 859,42 \$
5. Les consultants S.M. inc.	0,818	0,57	2 313 496,60 \$
6. SNC-Lavalin inc.	0,802	0,55	2 355 418,00 \$
7. CIMA S.E.N.C.	0,782	Non conforme *	
Estimation interne			2 369 435,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)			(415 822,92 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation)*100			-18%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ième note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ième meilleure note finale - adjudicataire)			81 422,43 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ième note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)*100			4%
* La firme CIMA S.E.N.C. n'a pas utilisé le bordereau modifié par l'addenda, ainsi la firme s'est rendue non conforme.			

Contrat # 2 - Les Services exp inc.			
Soumissionnaires	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1. Les services exp. Inc.	0,808		1 106 979,30 \$
2. Les consultants S.M. inc.	0,818		1 160 097,75 \$
3. WSP Canada inc.	0,787		1 150 900,00 \$
4. SNC-Lavalin inc.	0,802		1 211 123,66 \$
5. Beaudoin Hurens Inc.	0,8		1 269 094,05 \$
6. CIMA S.E.N.C.	0,782	Non conforme *	
7. AXOR Experts-Conseils inc.	0,818	adjudicataire contrat #1	
Estimation interne			1 311 003,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)			(204 023,70 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation)/estimation)*100			-16%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)			53 118,45 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire)*100			5%
* La firme CIMA S.E.N.C. n'a pas utilisé le bordereau modifié par l'addenda, ainsi la firme s'est rendue non conforme.			

Comme la firme Axor Experts Conseils inc., a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, elle devient non éligible pour le contrat #2. La firme Les Services exp. inc., a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat # 2.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Les montants soumis par les firmes ayant obtenu les meilleurs pointages pour les deux (2) mandats au terme du comité d'évaluation sont plus bas que les estimations internes. Cet écart est à l'avantage de la Ville pour ce scénario d'heures prévisionnelles.

L'écart favorable entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaires est de 18% pour le contrat # 1 et de 16% pour le contrat # 2.

Nous pouvons noter une légère baisse dans les taux horaires des ingénieurs, professionnels et techniciens dans chacun des deux (2) contrats par rapport aux estimations internes.

Toutes les firmes ayant fait l'objet de cette évaluation qualitative possèdent un certificat de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La firme AXOR experts-conseils détient son autorisation de l'AMF depuis le 5 mars 2015 et la firme exp., depuis le 14 mars 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de préparation de plans et devis, de surveillance des travaux et de gestion de projets dans le cadre des grands projets à la Ville de Montréal. Les différents mandats seront effectués sur demande du SIVT qui assurera la gestion desdits services. Ces ententes pourraient donc impliquer des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés au centre-ville ou relevant de la compétence de l'agglomération.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

La Division des grands projets - portefeuille #2 du SIVT s'assurera de la disponibilité des crédits et effectuera le suivi des enveloppes et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 3 060 591,38\$ incluant les taxes sur une période de trente (30) mois.

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets des divisions des grands projets du SIVT ou d'autres unités municipales pour lesquels le SIVT offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 2 ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2016-2018 et au budget de fonctionnement 2016-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les grands projets comporteront des aménagements particuliers qui permettront de:

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente le long des rues;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes expertes permettra de soutenir efficacement les divisions des Grands projets du SIVT dans les différentes phases de réalisation et de répondre à plusieurs demandes concurrentes, même en période de pointe. Advenant un retard ou un refus de conclure ces ententes-cadres, plusieurs grands projets seraient retardés et les divisions des Grands projets ne seraient pas en mesure de respecter les engagements de leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi des contrats : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des contrats : Octobre 2016

Fin des contrats : Mars 2019 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires (selon la première occurrence).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre BOSSÉ
ingenieur(e) charge(e) de planification

Tél : 514 280-2342
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-08-15

514 872-3683

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-08-19

Le 5 mars 2015

AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR JACQUES GRENIER
5101, BUCHAN, BUREAU 400
MONTRÉAL (QC) H4P 1S4

N° de décision : 2015-CPSM-1012553
N° de client : 3000392192

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

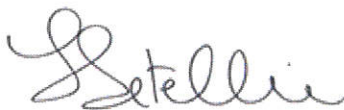
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la LCOP). AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à :

AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.
5101, RUE BUCHAN, PORTE 400
MONTREAL (QUEBEC) H4P 1S4

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168297498

Elle atteste que l'entreprise désignée ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
 - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à l'entreprise désignée.

Numéro de l'attestation : 008150-BKTB-0300423

Date et heure de délivrance de l'attestation : 10 juin 2016 à 8 h 23 min 22 s

Date de fin de la période de validité de l'attestation : 30 septembre 2016

Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette attestation sur le site Internet de Revenu Québec, à l'adresse www.revenuquebec.ca.

Assurez-vous que l'attestation a été délivrée dans le délai prévu par la législation en vigueur.

Le 8 mars 2016

ATELIER CIVILITI INC.
A/S MONSIEUR PETER SOLAND
5778, RUE SAINT-ANDRÉ
MONTRÉAL (QC) H2S 2K1

N° de décision : 2016-CPSM-1014158

N° de client : 3000648951

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

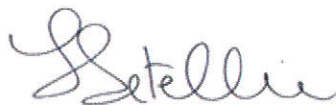
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). ATELIER CIVILITI INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 mars 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 3 octobre 2014

GRUPE ABS INC.
A/S MONSIEUR DOMINIC STE-MARIE
17, DE L'INDUSTRIE
SAINT-RÉMI (QC) J0L 2L0

N° de décision : 2014-CPSM-1051557
N° de client : 3000144512

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LABORATOIRE A.B.S., LABORATOIRE ABS et SOLUTIONS OCRE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). GROUPE ABS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **2 octobre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec, le 14 mars 2014

Les Services EXP inc.
À l'attention de : Madame Amélie Bérard
150, rue de Vimy
Sherbrooke (Québec) J1J 3M7

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public
Autorisation n° 2014-CPSM-0010 n° d'identification de l'Autorité : 2700027173

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXP SERVICES INC.
- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »). Les Services EXP inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Dossier # : 1163493002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente (30) mois avec les firmes suivantes: Axor Experts-Conseils Inc. (1 953 612,08\$) et Les Services exp. Inc., (1 106 979,30\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15232 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



16-15232 Intervention contrat 1.xls16-15232 Intervention contrat 2.xls



16-15232 Tableau de résultat contrat 1.pdf16-15232 Tableau de résultat contrat 2.pdf



15232 Det Cah Final.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-18

Claude HOULE
Chef de Section
Tél : 514 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Axor Experts-Conseils inc.	1 953 612.08 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	contrat 1
Les Services EXP inc.	2 035 034.51 \$	<input type="checkbox"/>	
Beaudoin Hurens inc.	2 201 685.02 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Consultants S.M. inc.	2 313 496.60 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-Lavalin inc.	2 355 418.00 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP Canada inc.	2 216 859.42 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des 13 preneurs de documents, 6 firmes n'ont pas déposées de proposition. Les raisons de désistement sont les suivantes: 2 firmes ont déposées à titre de sous-traitant pour une autre firme, 1 firme n'avait pas de ressources disponibles pour ce mandat. Au moment de rédiger cette intervention, les 3 autres firmes n'ont pas donné de motif malgré la relance.

Préparé par :

Matthieu Crôteau

Le

5	-	8	-	2016
---	---	---	---	------

16-15232 - Services professionnels en ingénierie, ingénierie des sols et aménagement du domaine public – Divers projets 2016-2018

	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté à ce mandat	Qualification et expérience du coordonnateur et du chargé de projet affecté à ce mandat	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	CONTRAT 1
FIRME	5%	10%	10%	20%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
Les Services EXP inc.	3,50	8,33	7,00	16,00	23,67	22,33	80,8	2 035 034,51 \$	0,64	2	Heure	lundi 01-08-2016 14 h 00
Beaudoin Hurens inc.	3,67	8,00	7,33	16,00	23,67	21,33	80,0	2 201 685,02 \$	0,59	3	Lieu	801 Brennan, salle 10145
Les Consultants S.M. inc.	3,83	8,00	7,00	17,00	23,67	22,33	81,8	2 313 496,60 \$	0,57	5		
SNC-Lavalin inc.	3,83	7,67	8,00	16,33	23,33	21,00	80,2	2 355 418,00 \$	0,55	6		
WSP Canada inc.	3,67	7,33	7,33	16,33	23,67	20,33	78,7	2 216 859,42 \$	0,58	4		
CIMA S.E.N.C.	3,67	8,00	7,33	15,33	22,33	21,50	78,2			non-conforme*		
AXOR Experts-Conseils inc.	3,83	8,00	8,33	17,00	24,00	20,67	81,8	1 953 612,08 \$	0,67	1		
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Matthieu Crôteau											

Multiplicateur d'ajustement
10000

*n'a pas utilisé le bordereau modifié par addenda

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les Services EXP inc.	1 106 979.30 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	contrat 2
Beaudoin Hurens inc.	1 269 094.05 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Consultants S.M. inc.	1 160 097.75 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-Lavalin inc.	1 211 123.66 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP Canada inc.	1 150 900.00 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des 13 preneurs de documents, 6 firmes n'ont pas déposées de proposition. Les raisons de désistement sont les suivantes: 2 firmes ont déposées à titre de sous-traitant pour une autre firme, 1 firme n'avait pas de ressources disponibles pour ce mandat. Au moment de rédiger cette intervention, les 3 autres firmes n'ont pas donné de motif malgré la relance.

Préparé par : Matthieu Crôteau

Le 5 - 8 - 2016

#N/A

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté à ce mandat</i>	<i>Qualification et expérience du coordonnateur et du chargé de projet affecté à ce mandat</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 2</i>
FIRME	5%	10%	10%	20%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
Les Services EXP inc.	3,50	8,33	7,00	16,00	23,67	22,33	80,8	1 106 979,30 \$	1,182	1	Heure	lundi 01-08-2016 14 h 00
Beaudoin Hurens inc.	3,67	8,00	7,33	16,00	23,67	21,33	80,0	1 269 094,05 \$	1,024	5	Lieu	801 Brennan, salle 10145
Les Consultants S.M. inc.	3,83	8,00	7,00	17,00	23,67	22,33	81,8	1 160 097,75 \$	1,136	2		
SNC-Lavalin inc.	3,83	7,67	8,00	16,33	23,33	21,00	80,2	1 211 123,66 \$	1,075	4		
WSP Canada inc.	3,67	7,33	7,33	16,33	23,67	20,33	78,7	1 150 900,00 \$	1,118	3		
CIMA S.E.N.C.	3,67	8,00	7,33	15,33	22,33	21,50	78,2		-	non-conforme*		
AXOR Experts-Conseils inc.	3,83	8,00	8,33	17,00	24,00	20,67	81,8		-	adjudicataire contrat 1		
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Matthieu Crêteau											

Multiplicateur d'ajustement
10000

*n'a pas utilisé le bordereau modifié par addenda



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15232

Numéro de référence : 991776

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en ingénierie, ingénierie des sols et aménagement du domaine public - Divers projets 2016-2018

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 287-8500 Télécopieur : 514 287-8600	Commande : (1146084) 2016-06-27 14 h 05 Transmission 2016-06-27 14 h 05	2622802 - 16-15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel 2625744 - 16-15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16-15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc.	Madame	Commande	2622802 - 16-

5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com NEQ : 1168297498	Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	: (1144377) 2016-06-22 9 h 14 Transmission : 2016-06-22 9 h 14	15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel 2625744 - 16-15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16-15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Beaudoin Hurens 255 boul Crémazie Est 9e Etage Montréal, QC, H2M 1M2 http://www.beaudoinhurens.ca NEQ : 1148115281	Monsieur Charles Mousseau ing Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	Commande : (1144483) 2016-06-22 10 h 36 Transmission : 2016-06-22 13 h 33	2622802 - 16-15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel 2625744 - 16-15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16-15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIMA+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462	Commande : (1148076) 2016-06-30 13 h 33 Transmission : 2016-07-07 11 h 21 - Courriel	2622802 - 16-15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel

	Télécopieur : 514 281- 1632	2016-06-30 13 h 33	2625744 - 16- 15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16- 15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 339- 0602 Télécopieur : 514 333- 4674	Commande : (1144539) 2016-06-22 11 h 27 Transmission : 2016-06-22 11 h 27	2622802 - 16- 15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 22 - Télécopie 2625744 - 16- 15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 57 - Télécopie 2625745 - 16- 15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe ABS 7950, rue Vauban Montréal, QC, H1J 2X5 NEQ : 1165977969	Madame Diane Lajoie Téléphone : 450 454- 5644 Télécopieur : 450 454- 5645	Commande : (1145553) 2016-06-23 17 h 06 Transmission : 2016-06-23 17 h 06	2622802 - 16- 15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel 2625744 - 16- 15232 Addenda No 2 (devis)

			2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16- 15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed Serkhane Téléphone : 514 393- 8000 Télécopieur : 514 390- 6534	Commande : (1146166) 2016-06-27 15 h 16 Transmission : 2016-06-27 15 h 16	2622802 - 16- 15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel 2625744 - 16- 15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16- 15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupe-sm.com NEQ : 1143019660	Madame Cynthia Fournier Téléphone : 450 651- 0981 Télécopieur : 450 651- 9542	Commande : (1144789) 2016-06-22 15 h 38 Transmission : 2016-06-22 15 h 38	2622802 - 16- 15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel 2625744 - 16- 15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16- 15232 Addenda No 2

			(bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 425, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 1001 Montréal, QC, H3A 3G5 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1144454) 2016-06-22 10 h 09 Transmission : 2016-06-22 10 h 09	2622802 - 16- 15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel 2625744 - 16- 15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16- 15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services intégrés Lemay et associés inc. 780, ave Brewster, 4e étage Montréal, QC, H4C 2K1 http://www.lemayonline.com NEQ : 1149007115	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 787- 3322 Télécopieur : 514 935- 8137	Commande : (1147276) 2016-06-29 11 h 11 Transmission : 2016-06-29 11 h 11	2622802 - 16- 15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel 2625744 - 16- 15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16- 15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement


			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626- 2054 Télécopieur :	Commande : (1145138) 2016-06-23 10 h 10 Transmission : 2016-06-23 10 h 10	2622802 - 16- 15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel 2625744 - 16- 15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16- 15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 NEQ : 1169711510	Madame Rachel Pelletier Téléphone : 514 257- 0707 Télécopieur : 514 257- 2804	Commande : (1147070) 2016-06-29 8 h 54 Transmission : 2016-06-29 8 h 54	2622802 - 16- 15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Télécopie 2625744 - 16- 15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 57 - Télécopie 2625745 - 16- 15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. *Important*: ce compte dessert tous les bureaux de WSP au Québec. Si vous désirez transmettre une invitation à soumissionner à un de nos bureaux en particulier ou obtenir la liste de nos bureaux, svp contacter martine.gagnon@wspgroup.com 5355, boul. des Gradins Québec, QC, G2J 1C8 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Commande : (1144728) 2016-06-22 14 h 49 Transmission : 2016-06-22 14 h 49	2622802 - 16-15232 Addenda No 1 - Report de date 2016-07-07 11 h 21 - Courriel 2625744 - 16-15232 Addenda No 2 (devis) 2016-07-13 11 h 56 - Courriel 2625745 - 16-15232 Addenda No 2 (bordereau) 2016-07-13 11 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

ANNEXE 3
CONVENTION

Avril 2016

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CGxx xxxx et de l'article 96 de la loi sur les cités et villes;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET :

Axor experts-conseils inc., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 5101, rue Buchan, bureau 400, Montréal, QC. H4P 1S4., agissant et représentée par M. Denis Courchesne dûment autorisé en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 4 juillet 2016;

CI-APRÈS APPELÉ(E) LE "CONTRACTANT"

No d'inscription T.P.S. : 101518958
No d'inscription T.V.Q. : 1002119508

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
GÉNÉRALITÉS

1.1 Champ d'application:

Cette convention s'applique à tous les services fournis à la Ville et requis pour réaliser le Projet.

1.2 Politique de gestion contractuelle:

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (ci-après appelée « Politique ») s'applique à la présente convention en faisant les adaptations nécessaires;

1.3 Définitions:

Dans cette convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

1.3.1 "Directeur":

Le Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville ou son représentant dûment autorisé;

1.3.2 "Contractant":

Personne morale, société ou individu auquel les travaux décrits à l'article 2 ont été confiés, ou leurs mandataires dûment habilités à agir en leur nom;

1.3.3 "Ingénieur":

Un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie-conseil;

1.3.4 "Patron":

Le professionnel désigné par le Contractant pour assumer la gérance, la coordination et la supervision des services prévus aux présentes, ce rôle pouvant être dévolu à différents professionnels, à tour de rôle;

1.3.5 "Personnel auxiliaire":

Le personnel du Contractant autre que le personnel professionnel ou technique; il comprend la dactylo, l'aide technique, le chaîneur, le jalonneur et l'homme de mire;

1.3.6 "Personnel de soutien":

Le personnel journalier employé par le Contractant, autre que le personnel professionnel, technique ou auxiliaire; il comprend le peseur, le pointeur et le commis;

1.3.7 "Coût des salaires":

La somme totale de la rémunération payée au personnel du Contractant assigné au travail technique, incluant les frais des services exécutifs, administratifs et de secrétariat;

1.3.8 "Projet":

Le Projet de construction ou de réfection de diverses infrastructures municipales;

1.3.9 "Annexe A":

Le devis technique de l'appel d'offres en ingénierie, ingénierie des sols et aménagement du domaine public – Divers projets 2016-2018 sur le territoire de la Ville de Montréal juin 2016;

1.3.10 "Annexe B":

L'offre de services, en date du 20 juillet 2016, présentée par le Contractant;

1.3.11 "Annexe C":

Politique de gestion contractuelle de la Ville

ARTICLE 2

OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes qui font partie intégrante des présentes sans qu'il soit nécessaire de les annexer physiquement, à réaliser les travaux d'arpentage, de conception, de confection des plans et profils, d'implantation de repères, d'émission de listes des points d'alignement et de nivellement pour les travaux de trottoirs, de rues, d'égouts et d'aqueducs, de conception d'éclairage, d'aménagement géométrique particulier qui seront réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal.

Avant chaque demande de prestation de services le Consultant devra proposer au Directeur une estimation budgétaire d'honoraires détaillé indiquant les ressources proposées ainsi que le nombre d'heures projetées pour chacune de celle-ci. Le Consultant n'est pas rémunéré pour la préparation d'une estimation budgétaire d'honoraires.

La Ville ne s'engage pas à confier au Consultant un nombre minimal de services professionnels à réaliser ni à lui payer un montant minimal d'honoraires.

ARTICLE 3

INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes A et B qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte de l'Annexe A prévaut sur toute disposition de l'Annexe B qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte de l'Annexe C prévaut sur toute disposition de la Convention et des Annexes A et B qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4

DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, en conformité de l'échéancier spécifié à l'Annexe A, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5

OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à:

- 5.1 ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui lui seront fournis par la Ville ou ses mandataires, sans l'autorisation écrite du Directeur;
- 5.2 collaborer entièrement avec la Ville et la Directrice, de même qu'avec les personnes à qui la Ville aurait confié certains éléments du Projet;
- 5.3 n'aliéner d'aucune façon les droits et prérogatives de la Ville;
- 5.4 ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui lui sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit de la Ville;
- 5.5 tenir confidentiels les données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution; le Contractant devra obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à d'autres fins;
- 5.6 n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire directement ou indirectement dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction ou l'exécution des ouvrages visés par la présente convention; toutefois, la possession de moins d'un pour cent (1 %) des actions réellement émises d'une personne morale dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'est pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 5.7 fournir, à ses frais, une copie reproductible sur film polyester sensibilisé à émulsion d'argent d'une épaisseur minimum de 0,102 mm et sur support informatique réalisé avec le logiciel Microstation ou tout autre logiciel compatible avec Microstation, des plans et devis préliminaires et définitifs pour l'appel d'offres, des plans et devis définitifs pour fins de construction et des plans et devis «tels que construits», ainsi que copie papier de ceux-ci;
- 5.8 fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation du Projet;
- 5.9 suivre les normes que le Directeur exige pour la présentation des dessins, des plans et de tout autre document nécessaire;
- 5.10 préparer et remettre, à l'intérieur de l'échéancier, les devis et autres documents nécessaires en conformité avec les exigences du Directeur;
- 5.11 préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant le Projet, ainsi que tout rapport jugé nécessaire par le Directeur;
- 5.12 préparer tout rapport jugé nécessaire par la Ville et le transmettre au Directeur selon les modalités qu'il lui indique, notamment un rapport faisant état de

CONVENTION

- l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités ainsi que les rapports de surveillance de chantier;
- 5.13 conserver pendant une période de cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou après règlement ou jugement final, s'il y a réclamation ou litige, copie des calculs, notes, croquis et autres documents qui ont servi à établir les quantités, les paiements et les modifications aux plans et devis;
- 5.14 tenir un journal de ses opérations; ce journal devra être conservé durant cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou jusqu'à jugement ou règlement final s'il y a réclamation ou litige et il sera mis, en tout temps, à la disposition de la Ville ou de ses représentants autorisés;
- 5.15 communiquer par écrit à la Ville le nom du Patron et du chargé de Projet, ainsi que la liste du personnel affecté aux différentes étapes du Projet, la qualification des membres de ce personnel et le salaire réellement versé à chacun d'eux;
- 5.16 commencer les travaux seulement après en avoir reçu l'ordre écrit du Directeur et confirmation de l'acceptation du budget d'honoraires pour chaque commande;
- 5.17 agir avec compétence et diligence pour assurer le respect du calendrier des travaux;
- 5.18 voir à ce que les lois et tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables au Projet soient respectés ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains; le Contractant sera responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non respect des droits des tiers;
- 5.19 planifier et superviser la mise en place de toutes les mesures nécessaires en vue de respecter la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- 5.20 coordonner activement la préparation du Projet avec les divers intervenants de la Ville ainsi qu'avec les diverses entreprises d'utilités publiques et autres organismes externes et municipalités impliqués dans le dossier;
- 5.21 planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur la circulation des piétons et des véhicules lors des travaux;
- 5.22 recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques existantes tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 5.23 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables sur les biens et services, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 5.24 tenir compte des heures et des dépenses telles que définies, dévolues et encourues en relation avec le Projet;

CONVENTION

- 5.25 collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant cette dernière à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires;
- 5.26 planifier la réalisation du Projet de façon à ne pas gêner aucunement la circulation ferroviaires à moins d'obtenir une autorisation expresse du C.N. ou du C.P. selon le cas;
- 5.27 utiliser un appareil photographique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur), lorsque le Directeur demande la prise de photos;

ARTICLE 6

OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit:

- 6.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 6.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 6.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 7

SERVICES COUVERTS PAR LA CONVENTION

Cette convention couvre notamment les divers services professionnels décrits ci-après:

7.1 Préparation de plans de « l'existant » et « tel que construit »

Le Contractant réalise le relevé complet de la situation existante, ainsi que la mise en plan complète de ce relevé selon les exigences de la Ville. Il fourni à la Ville ce plan sous la forme de fichier format Microstation version 8.

Le Contractant procède également à un relevé final après construction et fourni un plan tel que construit. Il doit fournir à la Ville ce plan sous la forme de fichier format Microstation version 8.

7.2 Implantation

Le Contractant effectue l'implantation des zones de réfections de pavage et de trottoir ainsi que l'implantation des points de repère requis en vue de la conception des listes de points de trottoir, listes de points de cours d'eau, listes de pavages

CONVENTION

(sections et intersections) et liste de points égout et d'aqueduc. Il doit fournir à la Ville une copie des documents (plans, carnets de notes, etc.) ayant servi à l'implantation.

7.3 Arpentage

Le Contractant effectue l'arpentage (nivellement) nécessaire à la conception des listes de points mentionnées au paragraphe précédent. Il doit fournir à la Ville une copie des carnets de notes (ou autre document) des relevés d'arpentage effectués.

7.4 Préparation de la liste de points

Le Contractant effectue la conception des listes de points de trottoir, listes de points de cours d'eau et listes de pavages (sections et intersections). Il doit fournir une copie de ces listes à la Ville ainsi qu'aux entrepreneurs retenus par celle-ci pour l'exécution des travaux.

7.5 Calculs hydrauliques

Le Contractant réalise les différents calculs permettant l'analyse hydraulique d'un secteur donné. Il détermine pour des tronçons précis les diamètres, les pentes, ou toutes autres données techniques demandées par le Directeur.

7.6 Préparation des plans et devis et aménagement particulier

Le Contractant doit valider auprès des compagnies d'utilités publiques concernées l'état de leur réseau respectif. Il doit consulter les arrondissements concernés en ce qui a trait aux problématiques d'opération.

Les plans et devis doivent être réalisés en fonction des standards de la Division de la conception et de la réalisation des travaux. Ces standards sont fournis au Contractant par l'ingénieur du Projet de la Division, avant le début du mandat.

Les travaux de préparation des plans et devis comprennent, sans s'y limiter :

7.6.1 la préparation des plans et devis propres aux besoins du Projet;

7.6.2 les relevés de détails, les tracés et les profils nécessaires à la préparation des plans définitifs;

7.6.3 la préparation des devis complets et des documents de soumission, y compris les addendas;

7.6.4 les bordereaux de quantité avec prix unitaires estimatifs pour les travaux qu'il est d'usage d'accorder à prix unitaire;

7.6.5 la révision, s'il y a lieu, de l'estimation préliminaire;

7.6.6 l'analyse des soumissions, les explications des écarts, s'il y a lieu, et les recommandations appropriées quant à leur acceptation ou leur rejet;

CONVENTION

Les demandes d'appels d'offres publics, les annonces dans les journaux, la publication dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que l'ouverture des soumissions seront réalisées par la Ville.

La vente des documents d'appel d'offres sera effectuée par SEAO.

7.7 Gestion d'exécution des travaux et surveillance

Le Contractant doit fournir un technicien inspecteur résidant, ayant au moins 10 ans d'expérience dans des travaux similaires.

Dans l'exécution de ses fonctions le technicien inspecteur :

- assure la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- s'assure que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément au cahier des prescriptions normalisées de la Ville et aux plans et devis;
- procède aux mesurages appropriés, s'assure du respect des quantités et prépare la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- émet les avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;
- assure un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- prépare tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville;

Si la gestion de l'exécution des travaux est confiée au Contractant, ce dernier prend en charge, par l'entremise de son chargé de Projet, notamment la coordination avec les différents intervenants, l'administration des travaux, la préparation des décomptes progressifs et l'analyse des réclamations, le tout tel que plus amplement détaillé ci-dessous.

Les services durant la construction comprennent :

7.7.1 Des services rendus au bureau qui sont :

7.7.1.1 les conseils à la Ville sur les problèmes techniques qui peuvent survenir au cours de la construction et nécessitent considération sans visite au chantier;

7.7.1.2 la vérification et l'approbation des dessins d'atelier et des dessins des fabricants afin de s'assurer qu'ils respectent les plans et devis émis par l'ingénieur;

7.7.1.3 la correspondance relative aux travaux de construction;

7.7.1.4 l'approbation de substituts dans les méthodes et les matériaux après entente avec le Directeur;

7.7.1.5 le contrôle du respect de l'échéancier des travaux et de ses enveloppes budgétaires.

7.7.2 Des services en résidence au chantier qui sont :

7.7.2.1 assurer la surveillance complète des travaux selon les plans et devis;

7.7.2.2 affecter au chantier le personnel en mesure de dispenser les conseils techniques requis pour la bonne exécution des travaux et d'en faire l'inspection, dont un ingénieur ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans des travaux similaires;

7.7.2.3 assurer la coordination des travaux entre les différents services de la Ville et les autres intervenants;

7.7.2.4 s'assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux plans et devis;

7.7.2.5 émettre les avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;

7.7.2.6 procéder aux mesurages appropriés et préparer les pièces justificatives et la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;

7.7.2.7 préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville accompagnés de notes explicatives ou de croquis justifiant ces travaux;

7.7.2.8 faire la vérification des demandes de paiement, et préparer les décomptes progressifs et finals selon les formulaires de la Ville;

7.7.2.9 faire les recommandations quant à la réception provisoire et à la réception définitive des travaux;

7.7.2.10 rédiger et distribuer à qui de droit les procès-verbaux des réunions de chantier et de celles tenues avec la Ville;

7.7.2.11 prendre au moyen d'un appareil doté d'un système de datation permanent (dos-dateur), des photos des ouvrages faisant partie du Projet, en s'assurant de conserver une illustration de chaque phase importante des travaux et de tout manquement ou anomalie dans l'exécution de ceux-ci;

7.7.2.12 procéder à l'enregistrement vidéo des lieux, avant le début des travaux, tenir en tout temps ces renseignements à la disposition du Directeur sur demande de celui-ci et les remettre à la Ville à la fin des travaux.

CONVENTION

7.7.3 Le Contractant doit remettre à la Ville, au moment de l'acceptation provisoire des travaux, un certificat de conformité des travaux signé et scellé par l'ingénieur responsable.

7.7.4 Le Contractant prendra note que le contrôle de la qualité des matériaux, lorsque requis, sera assuré par le Laboratoire de la Ville.

7.8 Gestion des impacts et communication:

Consiste à fournir sur demande de la Ville certains services en communication.

Si la Ville requiert les services d'un chargé de communication, celui-ci sera responsable du volet information au citoyen, il devra posséder une excellente maîtrise du français parlé et écrit.

Le chargé de communication pourrait être appelé à exécuter en tout ou en partie les tâches décrites au devis technique de l'appel d'offres à savoir l'annexe A.

7.9 Assistance technique après la construction:

Les relevés des travaux tels que construits sont effectués par le Contractant et la mise à jour des plans et profils et ces mêmes plans sont préparés pour la Ville en prévision d'autres travaux dans les années à venir.

ARTICLE 8

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU PROJET

Le chargé de Projet et tout le personnel présentés dans l'offre de services du Contractant (Annexe B), devront être effectivement affectés au Projet. Toute substitution éventuelle devra se faire sur approbation écrite préalable du Directeur, avec du personnel de formation et d'expérience équivalentes ou supérieures.

ARTICLE 9

HONORAIRES

9.1 Les honoraires dus au Contractant, en contrepartie des services rendus et des dépenses encourues par celui-ci, ne pourront excéder la somme maximale de un million six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-deux dollars (1 699 162.00 \$), plus les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ).

9.2 Aucuns honoraires ne seront payables au Contractant pour les services applicables à des reprises de travaux de construction résultant d'erreurs ou d'omissions de la part du Contractant ou de son personnel.

CONVENTION

- 9.3 Le Contractant est tenu d'aviser la Ville par écrit lorsque les coûts des services et des dépenses atteindront 15 %, 50 % et 75 % de la somme susdite.
- 9.4 La responsabilité pouvant être imputée à la Ville en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 9.1.
- 9.5 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 9.6 À sa discrétion, la Ville pourra requérir du Contractant des services professionnels complémentaires dont le coût sera acquitté à même la somme maximale mentionnée à l'article 9.1. La nature et le coût de tous les services complémentaires devront faire l'objet d'une entente écrite entre le Consultant et le Directeur avant d'être exécutés.

ARTICLE 10

CALCUL DES HONORAIRES

La rémunération du Contractant pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire ou forfaitaire et se conformera aux critères suivants:

- 10.1 Méthode horaire: Si la méthode horaire est retenue par la Ville, le prix soumis dans la proposition de mandat ou dans le programme de travail constitue un maximum. Aucuns honoraires supplémentaires ne seront payés sauf si la Ville a accepté une modification du programme de travail avant la réalisation des travaux justifiant une augmentation des honoraires. Les honoraires seront payés mensuellement sur présentation d'une facture dûment justifiée.
- 10.2 Méthode forfaitaire: Si la méthode forfaitaire est retenue par la Ville, le forfait est négocié entre les représentants de la Ville et de la firme et est évalué à partir de l'estimation du nombre d'heures nécessaires à l'accomplissement du mandat, sur la base des taux prévus soumis au bordereau. Les forfaits convenus sont fixes et aucune révision de prix ne peut être exigée par la firme ou par la Ville. Les honoraires seront payés selon les modalités décrites dans le programme de travail accepté par la Ville.
- 10.3 La Ville convient de payer la firme selon les modalités décrites à l'article 9 «Honoraire» du présent document. Le Contractant doit s'y référer afin de s'assurer que les différents prix soumis couvrent l'ensemble des activités et des services requis.
- 10.4 Tous les honoraires et dépenses relatifs au personnel de gestion, de soutien et de secrétariat pour les tâches courantes effectuées par un bureau d'ingénieurs-conseils doivent être inclus et répartis équitablement dans les taux horaires indiqués au bordereau des prix.
- 10.5 Dans le cas où des employés de la firme travaillent dans les locaux de la Ville, les heures rémunérées sont des heures effectivement travaillées. Les jours fériés, les

CONVENTION

vacances, les absences pour maladie et toutes les heures d'absence pour d'autres raisons ne seront pas payées.

- 10.6 Pour les fonctions non couvertes par les bordereaux de prix, les honoraires applicables sont convenus entre la Ville et la firme et doivent être acceptés par la Ville avant le début des travaux.
- 10.7 La Ville retiendra le paiement de toute facture qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes sur les biens et les services (TPS et TVQ), le montant réclamé à cet effet et le numéro d'inscription approprié.

ARTICLE 11

MODE DE PAIEMENT

- 11.1 Le Contractant est payé dans les trente (30) jours de l'approbation par la Directrice de son relevé mensuel d'honoraires et de dépenses, eu égard à l'avancement du Projet.
- 11.2 Le paiement d'un compte ne constitue pas une acceptation sans réserve de ce compte. La Ville se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des comptes déjà payés.
- 11.3 Pour être conforme, tout compte devra être présenté selon les directives émises par la Directrice avec les pièces justificatives afférentes. Une photocopie des feuilles de temps, originalement signées par un responsable du Contractant, tiendra lieu de pièces justificatives pour les salaires et honoraires. Les activités effectuées par le Contractant durant la période de facturation devront être décrites et documentées à la satisfaction de la Directrice.
- 11.4 Le Contractant doit tenir un registre exact de tout le temps que le patron et le personnel de son cabinet consacrent à l'accomplissement des services à être rémunérés selon la méthode horaire ainsi que de toutes les dépenses remboursables et conserver les pièces à l'appui.
- 11.5 Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les travaux et services sont en totalité ou en partie complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.

ARTICLE 12

ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

- 12.1 Le Contractant devra fournir la preuve qu'il est assuré pour la responsabilité civile-patronale et pour la responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. La police doit contenir une protection d'un montant minimum de:

CONVENTION

12.1.1 deux millions de dollars (2 000 000 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile-patronale; et

12.1.2 deux millions de dollars (2 000 000 \$) par réclamation dans le cas de la responsabilité professionnelle.

Pour les travaux en chantier, la couverture des risques spéciaux devra être incluse.

12.2 À la signature de la convention, le Contractant devra fournir à la Ville une attestation des polices d'assurance émises à ces fins ou, à la demande du Directeur, une copie certifiée de ces polices. Par la suite, le Contractant devra soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de copies dûment certifiées du certificat de renouvellement. À défaut par le Contractant de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à ses frais.

12.3 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur aux frais du Contractant, à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance responsabilité professionnelle.

12.4 Chacune des polices d'assurance ci-avant mentionnées devra comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville.

12.5 La Ville devra aussi être désignée comme coassurée du Contractant sur la police de responsabilité civile-patronale.

ARTICLE 13

ABANDON OU SUSPENSION DU PROJET / RÉSILIATION DE LA CONVENTION

13.1 Si le Projet est abandonné ou suspendu en tout ou en partie par la Ville, le Contractant sera payé pour les services rendus jusqu'à cette date en fonction de l'avancement du Projet, sur présentation de pièces justificatives.

13.2 Le Contractant devra alors livrer à la Ville toutes les données, notes, rapports et autres documents concernant le Projet, préparés à la date de l'avis de l'abandon ou de la suspension de celui-ci.

13.3 Le Contractant n'aura aucun recours contre la Ville pour la perte de tous profits anticipés ou dommages occasionnés du fait de l'abandon ou de la suspension du Projet.

13.4 Dans le cas d'impossibilité d'agir par la suite de maladie grave, d'incapacité légale ou de décès, le Contractant ou ses représentants légaux doivent, sans délai, faire continuer l'exécution de la convention par un autre contractant ou un autre

CONVENTION

consultant accepté par écrit, par la Ville. À défaut, la Ville verra elle-même à son remplacement.

- 13.5 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps par avis écrit. Les dispositions des articles 13.1 à 13.3 s'appliquent en cas de telle résiliation, sous réserve des recours de la Ville pour les dommages résultant de l'inexécution par le Contractant de l'une ou l'autre des obligations contenues à la présente convention et aux Annexes.

ARTICLE 14

SIGNATURES LIANT LE CONTRACTANT

- 14.1 Vis-à-vis de la Ville, est censé valablement autorisé par le Contractant, tout écrit signé de sa part par la ou les personne(s) dûment autorisée(s) à signer, suivant la résolution fournie à la signature de la présente convention.
- 14.2 Le Contractant peut donner à la Ville un avis écrit l'informant qu'une ou plusieurs personnes, autres que celles mentionnées dans la résolution, sont autorisées à signer une ou plusieurs catégories d'écrits engageant la responsabilité du Contractant envers la Ville; s'il est signé par une des personnes mentionnées à la résolution, l'avis est censé valablement autorisé et donné par le Contractant et prend effet sur réception par la Ville.
- 14.3 En l'absence de tel avis, la Ville peut traiter comme valablement autorisé par le Contractant, tout autre écrit qui lui paraît l'être et qui est signé pour celui-ci, par une personne autre que celles mentionnées à la résolution.

ARTICLE 15

DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 9, le Contractant :

- 15.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 15.2 garantit à la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 15.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 16

ÉLECTION DE DOMICILE

CONVENTION

Aux fins de la présente, la Ville et le Contractant élisent respectivement domicile comme suit :

La Ville : **VILLE DE MONTRÉAL**
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec
H2Y 1C6

a/s de la Greffier de la Ville

Le Contractant: Axor experts-conseils inc.
5101, rue Buchan, bureau 400,
Montréal, Québec.
H4P 1S4

a/s M. Denis Courchesne

ARTICLE 17

CLAUSES GÉNÉRALES

- 17.1 Le Contractant n'aura aucun recours en recouvrement ou en dommages-intérêts contre la Ville pour des coûts dépassant la somme maximale mentionnée à l'article 9 (Honoraires).
- 17.2 La présente convention lie les héritiers et ayants droit des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 17.3 Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.
- 17.4 Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 17.5 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 17.6 La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

CONVENTION

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ ième jour de ____, 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Colette Fraser, greffière adjointe

Le _____ ième jour de _____, 20__

Axor experts-conseils inc.

Denis Courchesne.

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

ANNEXE 3
CONVENTION

Avril 2016

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CGxx xxxx et de l'article 96 de la loi sur les cités et villes;

CI-APRÈS APPELÉE LA "VILLE"

ET :

Les Services exp. inc., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 425, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 1001, Montréal, QC. H3A 3G5, agissant et représentée par M. Guillaume Halde dûment autorisé en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 28 octobre 2013;

CI-APRÈS APPELÉ(E) LE "CONTRACTANT"

No d'inscription T.P.S. : 89463 7008 RT0001
No d'inscription T.V.Q. : 1217145241 TQ0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
GÉNÉRALITÉS

1.1 Champ d'application:

Cette convention s'applique à tous les services fournis à la Ville et requis pour réaliser le Projet.

1.2 Politique de gestion contractuelle:

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (ci-après appelée « Politique ») s'applique à la présente convention en faisant les adaptations nécessaires;

1.3 Définitions:

Dans cette convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

1.3.1 "Directeur":

Le Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville ou son représentant dûment autorisé;

1.3.2 "Contractant":

Personne morale, société ou individu auquel les travaux décrits à l'article 2 ont été confiés, ou leurs mandataires dûment habilités à agir en leur nom;

1.3.3 "Ingénieur":

Un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou le détenteur d'un permis temporaire émis par cet Ordre qui, dans la pratique privée, exerce le génie-conseil;

1.3.4 "Patron":

Le professionnel désigné par le Contractant pour assumer la gérance, la coordination et la supervision des services prévus aux présentes, ce rôle pouvant être dévolu à différents professionnels, à tour de rôle;

1.3.5 "Personnel auxiliaire":

Le personnel du Contractant autre que le personnel professionnel ou technique; il comprend la dactylo, l'aide technique, le chaîneur, le jalonneur et l'homme de mire;

1.3.6 "Personnel de soutien":

Le personnel journalier employé par le Contractant, autre que le personnel professionnel, technique ou auxiliaire; il comprend le peseur, le pointeur et le commis;

1.3.7 "Coût des salaires":

La somme totale de la rémunération payée au personnel du Contractant assigné au travail technique, incluant les frais des services exécutifs, administratifs et de secrétariat;

1.3.8 "Projet":

Le Projet de construction ou de réfection de diverses infrastructures municipales;

1.3.9 "Annexe A":

Le devis technique de l'appel d'offres en ingénierie, ingénierie des sols et aménagement du domaine public – Divers projets 2016-2018 sur le territoire de la Ville de Montréal juin 2016;

1.3.10 "Annexe B":

L'offre de services, en date du 20 juillet 2016, présentée par le Contractant;

1.3.11 "Annexe C":

Politique de gestion contractuelle de la Ville

ARTICLE 2

OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes qui font partie intégrante des présentes sans qu'il soit nécessaire de les annexer physiquement, à réaliser les travaux d'arpentage, de conception, de confection des plans et profils, d'implantation de repères, d'émission de listes des points d'alignement et de nivellement pour les travaux de trottoirs, de rues, d'égouts et d'aqueducs, de conception d'éclairage, d'aménagement géométrique particulier qui seront réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal.

Avant chaque demande de prestation de services le Consultant devra proposer au Directeur une estimation budgétaire d'honoraires détaillé indiquant les ressources proposées ainsi que le nombre d'heures projetées pour chacune de celle-ci. Le Consultant n'est pas rémunéré pour la préparation d'une estimation budgétaire d'honoraires.

La Ville ne s'engage pas à confier au Consultant un nombre minimal de services professionnels à réaliser ni à lui payer un montant minimal d'honoraires.

ARTICLE 3

INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes A et B qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte de l'Annexe A prévaut sur toute disposition de l'Annexe B qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte de l'Annexe C prévaut sur toute disposition de la Convention et des Annexes A et B qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4

DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, en conformité de l'échéancier spécifié à l'Annexe A, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5

OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à:

- 5.1 ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui lui seront fournis par la Ville ou ses mandataires, sans l'autorisation écrite du Directeur;
- 5.2 collaborer entièrement avec la Ville et la Directrice, de même qu'avec les personnes à qui la Ville aurait confié certains éléments du Projet;
- 5.3 n'aliéner d'aucune façon les droits et prérogatives de la Ville;
- 5.4 ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui lui sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit de la Ville;
- 5.5 tenir confidentiels les données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution; le Contractant devra obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à d'autres fins;
- 5.6 n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire directement ou indirectement dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la construction ou l'exécution des ouvrages visés par la présente convention; toutefois, la possession de moins d'un pour cent (1 %) des actions réellement émises d'une personne morale dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'est pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 5.7 fournir, à ses frais, une copie reproductible sur film polyester sensibilisé à émulsion d'argent d'une épaisseur minimum de 0,102 mm et sur support informatique réalisé avec le logiciel Microstation ou tout autre logiciel compatible avec Microstation, des plans et devis préliminaires et définitifs pour l'appel d'offres, des plans et devis définitifs pour fins de construction et des plans et devis «tels que construits», ainsi que copie papier de ceux-ci;
- 5.8 fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation du Projet;
- 5.9 suivre les normes que le Directeur exige pour la présentation des dessins, des plans et de tout autre document nécessaire;
- 5.10 préparer et remettre, à l'intérieur de l'échéancier, les devis et autres documents nécessaires en conformité avec les exigences du Directeur;
- 5.11 préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant le Projet, ainsi que tout rapport jugé nécessaire par le Directeur;
- 5.12 préparer tout rapport jugé nécessaire par la Ville et le transmettre au Directeur selon les modalités qu'il lui indique, notamment un rapport faisant état de

CONVENTION

- l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités ainsi que les rapports de surveillance de chantier;
- 5.13 conserver pendant une période de cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou après règlement ou jugement final, s'il y a réclamation ou litige, copie des calculs, notes, croquis et autres documents qui ont servi à établir les quantités, les paiements et les modifications aux plans et devis;
- 5.14 tenir un journal de ses opérations; ce journal devra être conservé durant cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou jusqu'à jugement ou règlement final s'il y a réclamation ou litige et il sera mis, en tout temps, à la disposition de la Ville ou de ses représentants autorisés;
- 5.15 communiquer par écrit à la Ville le nom du Patron et du chargé de Projet, ainsi que la liste du personnel affecté aux différentes étapes du Projet, la qualification des membres de ce personnel et le salaire réellement versé à chacun d'eux;
- 5.16 commencer les travaux seulement après en avoir reçu l'ordre écrit du Directeur et confirmation de l'acceptation du budget d'honoraires pour chaque commande;
- 5.17 agir avec compétence et diligence pour assurer le respect du calendrier des travaux;
- 5.18 voir à ce que les lois et tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux applicables au Projet soient respectés ainsi que les droits des tiers ou propriétaires riverains; le Contractant sera responsable des frais encourus par la Ville qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non respect des droits des tiers;
- 5.19 planifier et superviser la mise en place de toutes les mesures nécessaires en vue de respecter la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- 5.20 coordonner activement la préparation du Projet avec les divers intervenants de la Ville ainsi qu'avec les diverses entreprises d'utilités publiques et autres organismes externes et municipalités impliqués dans le dossier;
- 5.21 planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur la circulation des piétons et des véhicules lors des travaux;
- 5.22 recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques existantes tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 5.23 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables sur les biens et services, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 5.24 tenir compte des heures et des dépenses telles que définies, dévolues et encourues en relation avec le Projet;

CONVENTION

- 5.25 collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant cette dernière à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention et ce, sans frais supplémentaires;
- 5.26 planifier la réalisation du Projet de façon à ne pas gêner aucunement la circulation ferroviaires à moins d'obtenir une autorisation expresse du C.N. ou du C.P. selon le cas;
- 5.27 utiliser un appareil photographique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur), lorsque le Directeur demande la prise de photos;

ARTICLE 6

OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit:

- 6.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 6.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 6.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 7

SERVICES COUVERTS PAR LA CONVENTION

Cette convention couvre notamment les divers services professionnels décrits ci-après:

7.1 Préparation de plans de « l'existant » et « tel que construit »

Le Contractant réalise le relevé complet de la situation existante, ainsi que la mise en plan complète de ce relevé selon les exigences de la Ville. Il fourni à la Ville ce plan sous la forme de fichier format Microstation version 8.

Le Contractant procède également à un relevé final après construction et fourni un plan tel que construit. Il doit fournir à la Ville ce plan sous la forme de fichier format Microstation version 8.

7.2 Implantation

Le Contractant effectue l'implantation des zones de réfections de pavage et de trottoir ainsi que l'implantation des points de repère requis en vue de la conception des listes de points de trottoir, listes de points de cours d'eau, listes de pavages

CONVENTION

(sections et intersections) et liste de points égout et d'aqueduc. Il doit fournir à la Ville une copie des documents (plans, carnets de notes, etc.) ayant servi à l'implantation.

7.3 Arpentage

Le Contractant effectue l'arpentage (nivellement) nécessaire à la conception des listes de points mentionnées au paragraphe précédent. Il doit fournir à la Ville une copie des carnets de notes (ou autre document) des relevés d'arpentage effectués.

7.4 Préparation de la liste de points

Le Contractant effectue la conception des listes de points de trottoir, listes de points de cours d'eau et listes de pavages (sections et intersections). Il doit fournir une copie de ces listes à la Ville ainsi qu'aux entrepreneurs retenus par celle-ci pour l'exécution des travaux.

7.5 Calculs hydrauliques

Le Contractant réalise les différents calculs permettant l'analyse hydraulique d'un secteur donné. Il détermine pour des tronçons précis les diamètres, les pentes, ou toutes autres données techniques demandées par le Directeur.

7.6 Préparation des plans et devis et aménagement particulier

Le Contractant doit valider auprès des compagnies d'utilités publiques concernées l'état de leur réseau respectif. Il doit consulter les arrondissements concernés en ce qui a trait aux problématiques d'opération.

Les plans et devis doivent être réalisés en fonction des standards de la Division de la conception et de la réalisation des travaux. Ces standards sont fournis au Contractant par l'ingénieur du Projet de la Division, avant le début du mandat.

Les travaux de préparation des plans et devis comprennent, sans s'y limiter :

7.6.1 la préparation des plans et devis propres aux besoins du Projet;

7.6.2 les relevés de détails, les tracés et les profils nécessaires à la préparation des plans définitifs;

7.6.3 la préparation des devis complets et des documents de soumission, y compris les addendas;

7.6.4 les bordereaux de quantité avec prix unitaires estimatifs pour les travaux qu'il est d'usage d'accorder à prix unitaire;

7.6.5 la révision, s'il y a lieu, de l'estimation préliminaire;

7.6.6 l'analyse des soumissions, les explications des écarts, s'il y a lieu, et les recommandations appropriées quant à leur acceptation ou leur rejet;

CONVENTION

Les demandes d'appels d'offres publics, les annonces dans les journaux, la publication dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que l'ouverture des soumissions seront réalisées par la Ville.

La vente des documents d'appel d'offres sera effectuée par SEAO.

7.7 Gestion d'exécution des travaux et surveillance

Le Contractant doit fournir un technicien inspecteur résidant, ayant au moins 10 ans d'expérience dans des travaux similaires.

Dans l'exécution de ses fonctions le technicien inspecteur :

- assure la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- s'assure que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément au cahier des prescriptions normalisées de la Ville et aux plans et devis;
- procède aux mesurages appropriés, s'assure du respect des quantités et prépare la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- émet les avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;
- assure un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- prépare tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville;

Si la gestion de l'exécution des travaux est confiée au Contractant, ce dernier prend en charge, par l'entremise de son chargé de Projet, notamment la coordination avec les différents intervenants, l'administration des travaux, la préparation des décomptes progressifs et l'analyse des réclamations, le tout tel que plus amplement détaillé ci-dessous.

Les services durant la construction comprennent :

7.7.1 Des services rendus au bureau qui sont :

7.7.1.1 les conseils à la Ville sur les problèmes techniques qui peuvent survenir au cours de la construction et nécessitent considération sans visite au chantier;

7.7.1.2 la vérification et l'approbation des dessins d'atelier et des dessins des fabricants afin de s'assurer qu'ils respectent les plans et devis émis par l'ingénieur;

7.7.1.3 la correspondance relative aux travaux de construction;

7.7.1.4 l'approbation de substituts dans les méthodes et les matériaux après entente avec le Directeur;

7.7.1.5 le contrôle du respect de l'échéancier des travaux et de ses enveloppes budgétaires.

7.7.2 Des services en résidence au chantier qui sont :

7.7.2.1 assurer la surveillance complète des travaux selon les plans et devis;

7.7.2.2 affecter au chantier le personnel en mesure de dispenser les conseils techniques requis pour la bonne exécution des travaux et d'en faire l'inspection, dont un ingénieur ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans des travaux similaires;

7.7.2.3 assurer la coordination des travaux entre les différents services de la Ville et les autres intervenants;

7.7.2.4 s'assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux plans et devis;

7.7.2.5 émettre les avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;

7.7.2.6 procéder aux mesurages appropriés et préparer les pièces justificatives et la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;

7.7.2.7 préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville accompagnés de notes explicatives ou de croquis justifiant ces travaux;

7.7.2.8 faire la vérification des demandes de paiement, et préparer les décomptes progressifs et finals selon les formulaires de la Ville;

7.7.2.9 faire les recommandations quant à la réception provisoire et à la réception définitive des travaux;

7.7.2.10 rédiger et distribuer à qui de droit les procès-verbaux des réunions de chantier et de celles tenues avec la Ville;

7.7.2.11 prendre au moyen d'un appareil doté d'un système de datation permanent (dos-dateur), des photos des ouvrages faisant partie du Projet, en s'assurant de conserver une illustration de chaque phase importante des travaux et de tout manquement ou anomalie dans l'exécution de ceux-ci;

7.7.2.12 procéder à l'enregistrement vidéo des lieux, avant le début des travaux, tenir en tout temps ces renseignements à la disposition du Directeur sur demande de celui-ci et les remettre à la Ville à la fin des travaux.

CONVENTION

7.7.3 Le Contractant doit remettre à la Ville, au moment de l'acceptation provisoire des travaux, un certificat de conformité des travaux signé et scellé par l'ingénieur responsable.

7.7.4 Le Contractant prendra note que le contrôle de la qualité des matériaux, lorsque requis, sera assuré par le Laboratoire de la Ville.

7.8 Gestion des impacts et communication:

Consiste à fournir sur demande de la Ville certains services en communication.

Si la Ville requiert les services d'un chargé de communication, celui-ci sera responsable du volet information au citoyen, il devra posséder une excellente maîtrise du français parlé et écrit.

Le chargé de communication pourrait être appelé à exécuter en tout ou en partie les tâches décrites au devis technique de l'appel d'offres à savoir l'annexe A.

7.9 Assistance technique après la construction:

Les relevés des travaux tels que construits sont effectués par le Contractant et la mise à jour des plans et profils et ces mêmes plans sont préparés pour la Ville en prévision d'autres travaux dans les années à venir.

ARTICLE 8

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU PROJET

Le chargé de Projet et tout le personnel présentés dans l'offre de services du Contractant (Annexe B), devront être effectivement affectés au Projet. Toute substitution éventuelle devra se faire sur approbation écrite préalable du Directeur, avec du personnel de formation et d'expérience équivalentes ou supérieures.

ARTICLE 9

HONORAIRES

9.1 Les honoraires dus au Contractant, en contrepartie des services rendus et des dépenses encourues par celui-ci, ne pourront excéder la somme maximale de neuf cent soixante-deux mille huit cents dollars (962 800.00 \$), plus les taxes sur les biens et services (TPS et TVQ).

9.2 Aucuns honoraires ne seront payables au Contractant pour les services applicables à des reprises de travaux de construction résultant d'erreurs ou d'omissions de la part du Contractant ou de son personnel.

CONVENTION

- 9.3 Le Contractant est tenu d'aviser la Ville par écrit lorsque les coûts des services et des dépenses atteindront 15 %, 50 % et 75 % de la somme susdite.
- 9.4 La responsabilité pouvant être imputée à la Ville en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 9.1.
- 9.5 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 9.6 À sa discrétion, la Ville pourra requérir du Contractant des services professionnels complémentaires dont le coût sera acquitté à même la somme maximale mentionnée à l'article 9.1. La nature et le coût de tous les services complémentaires devront faire l'objet d'une entente écrite entre le Consultant et le Directeur avant d'être exécutés.

ARTICLE 10

CALCUL DES HONORAIRES

La rémunération du Contractant pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire ou forfaitaire et se conformera aux critères suivants:

- 10.1 Méthode horaire: Si la méthode horaire est retenue par la Ville, le prix soumis dans la proposition de mandat ou dans le programme de travail constitue un maximum. Aucuns honoraires supplémentaires ne seront payés sauf si la Ville a accepté une modification du programme de travail avant la réalisation des travaux justifiant une augmentation des honoraires. Les honoraires seront payés mensuellement sur présentation d'une facture dûment justifiée.
- 10.2 Méthode forfaitaire: Si la méthode forfaitaire est retenue par la Ville, le forfait est négocié entre les représentants de la Ville et de la firme et est évalué à partir de l'estimation du nombre d'heures nécessaires à l'accomplissement du mandat, sur la base des taux prévus soumis au bordereau. Les forfaits convenus sont fixes et aucune révision de prix ne peut être exigée par la firme ou par la Ville. Les honoraires seront payés selon les modalités décrites dans le programme de travail accepté par la Ville.
- 10.3 La Ville convient de payer la firme selon les modalités décrites à l'article 9 «Honoraire» du présent document. Le Contractant doit s'y référer afin de s'assurer que les différents prix soumis couvrent l'ensemble des activités et des services requis.
- 10.4 Tous les honoraires et dépenses relatifs au personnel de gestion, de soutien et de secrétariat pour les tâches courantes effectuées par un bureau d'ingénieurs-conseils doivent être inclus et répartis équitablement dans les taux horaires indiqués au bordereau des prix.
- 10.5 Dans le cas où des employés de la firme travaillent dans les locaux de la Ville, les heures rémunérées sont des heures effectivement travaillées. Les jours fériés, les

CONVENTION

vacances, les absences pour maladie et toutes les heures d'absence pour d'autres raisons ne seront pas payées.

- 10.6 Pour les fonctions non couvertes par les bordereaux de prix, les honoraires applicables sont convenus entre la Ville et la firme et doivent être acceptés par la Ville avant le début des travaux.
- 10.7 La Ville retiendra le paiement de toute facture qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes sur les biens et les services (TPS et TVQ), le montant réclamé à cet effet et le numéro d'inscription approprié.

ARTICLE 11

MODE DE PAIEMENT

- 11.1 Le Contractant est payé dans les trente (30) jours de l'approbation par la Directrice de son relevé mensuel d'honoraires et de dépenses, eu égard à l'avancement du Projet.
- 11.2 Le paiement d'un compte ne constitue pas une acceptation sans réserve de ce compte. La Ville se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des comptes déjà payés.
- 11.3 Pour être conforme, tout compte devra être présenté selon les directives émises par la Directrice avec les pièces justificatives afférentes. Une photocopie des feuilles de temps, originalement signées par un responsable du Contractant, tiendra lieu de pièces justificatives pour les salaires et honoraires. Les activités effectuées par le Contractant durant la période de facturation devront être décrites et documentées à la satisfaction de la Directrice.
- 11.4 Le Contractant doit tenir un registre exact de tout le temps que le patron et le personnel de son cabinet consacrent à l'accomplissement des services à être rémunérés selon la méthode horaire ainsi que de toutes les dépenses remboursables et conserver les pièces à l'appui.
- 11.5 Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les travaux et services sont en totalité ou en partie complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention.

ARTICLE 12

ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

- 12.1 Le Contractant devra fournir la preuve qu'il est assuré pour la responsabilité civile-patronale et pour la responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. La police doit contenir une protection d'un montant minimum de:

CONVENTION

12.1.1 deux millions de dollars (2 000 000 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile-patronale; et

12.1.2 deux millions de dollars (2 000 000 \$) par réclamation dans le cas de la responsabilité professionnelle.

Pour les travaux en chantier, la couverture des risques spéciaux devra être incluse.

12.2 À la signature de la convention, le Contractant devra fournir à la Ville une attestation des polices d'assurance émises à ces fins ou, à la demande du Directeur, une copie certifiée de ces polices. Par la suite, le Contractant devra soumettre annuellement à la Ville une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de copies dûment certifiées du certificat de renouvellement. À défaut par le Contractant de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à ses frais.

12.3 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur aux frais du Contractant, à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance responsabilité professionnelle.

12.4 Chacune des polices d'assurance ci-avant mentionnées devra comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville.

12.5 La Ville devra aussi être désignée comme coassurée du Contractant sur la police de responsabilité civile-patronale.

ARTICLE 13

ABANDON OU SUSPENSION DU PROJET / RÉSILIATION DE LA CONVENTION

13.1 Si le Projet est abandonné ou suspendu en tout ou en partie par la Ville, le Contractant sera payé pour les services rendus jusqu'à cette date en fonction de l'avancement du Projet, sur présentation de pièces justificatives.

13.2 Le Contractant devra alors livrer à la Ville toutes les données, notes, rapports et autres documents concernant le Projet, préparés à la date de l'avis de l'abandon ou de la suspension de celui-ci.

13.3 Le Contractant n'aura aucun recours contre la Ville pour la perte de tous profits anticipés ou dommages occasionnés du fait de l'abandon ou de la suspension du Projet.

13.4 Dans le cas d'impossibilité d'agir par la suite de maladie grave, d'incapacité légale ou de décès, le Contractant ou ses représentants légaux doivent, sans délai, faire continuer l'exécution de la convention par un autre contractant ou un autre

CONVENTION

consultant accepté par écrit, par la Ville. À défaut, la Ville verra elle-même à son remplacement.

- 13.5 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps par avis écrit. Les dispositions des articles 13.1 à 13.3 s'appliquent en cas de telle résiliation, sous réserve des recours de la Ville pour les dommages résultant de l'inexécution par le Contractant de l'une ou l'autre des obligations contenues à la présente convention et aux Annexes.

ARTICLE 14

SIGNATURES LIANT LE CONTRACTANT

- 14.1 Vis-à-vis de la Ville, est censé valablement autorisé par le Contractant, tout écrit signé de sa part par la ou les personne(s) dûment autorisée(s) à signer, suivant la résolution fournie à la signature de la présente convention.
- 14.2 Le Contractant peut donner à la Ville un avis écrit l'informant qu'une ou plusieurs personnes, autres que celles mentionnées dans la résolution, sont autorisées à signer une ou plusieurs catégories d'écrits engageant la responsabilité du Contractant envers la Ville; s'il est signé par une des personnes mentionnées à la résolution, l'avis est censé valablement autorisé et donné par le Contractant et prend effet sur réception par la Ville.
- 14.3 En l'absence de tel avis, la Ville peut traiter comme valablement autorisé par le Contractant, tout autre écrit qui lui paraît l'être et qui est signé pour celui-ci, par une personne autre que celles mentionnées à la résolution.

ARTICLE 15

DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 9, le Contractant :

- 15.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention;
- 15.2 garantit à la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 15.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 16

ÉLECTION DE DOMICILE

CONVENTION

Aux fins de la présente, la Ville et le Contractant élisent respectivement domicile comme suit :

La Ville : **VILLE DE MONTRÉAL**
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec
H2Y 1C6

a/s de la Greffier de la Ville

Le Contractant: Les Services exp. inc.
425, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 1001,
Montréal, Québec.
H3A 3G5

a/s M. Guillaume Halde

ARTICLE 17

CLAUSES GÉNÉRALES

- 17.1 Le Contractant n'aura aucun recours en recouvrement ou en dommages-intérêts contre la Ville pour des coûts dépassant la somme maximale mentionnée à l'article 9 (Honoraires).
- 17.2 La présente convention lie les héritiers et ayants droit des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- 17.3 Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.
- 17.4 Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.
- 17.5 La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.
- 17.6 La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

CONVENTION

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____ ième jour de ____, 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Colette Fraser, greffière adjointe

Le _____ ième jour de _____, 20__

Les Services exp. inc.

Guillaume Halde.

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.



(1)

Dossier # : 1160230005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services artistiques à Philippe Allard et Justin Duchesneau, artistes professionnels, au montant maximal de 126 472,50\$, taxes et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public "Le Joyau royal et le Mile doré", au site McTavish de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser une dépense totale de 137 970 \$ incluant des incidences de 11 497,50\$

Il est recommandé :

- d'approuver un projet de convention par lequel Philippe Allard et Justin Duchesneau, lauréats du concours, s'engagent à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin pour une somme maximale de 126 472, 50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- d'approuver une dépense totale de 137 970 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 11 497,50\$;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-02 16:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160230005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services artistiques à Philippe Allard et Justin Duchesneau, artistes professionnels, au montant maximal de 126 472,50\$, taxes et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public "Le Joyau royal et le Mile doré", au site McTavish de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser une dépense totale de 137 970 \$ incluant des incidences de 11 497,50\$

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne. » Cette dernière est un projet de legs majeur du 375e anniversaire qui reliera deux lieux emblématiques de la ville. Le Bureau d'art public du Service de la culture (SC) a tenu un concours par avis public, en collaboration avec les cent mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), dans le but d'acquérir une oeuvre d'art public pour le site McTavish de la Promenade. Lors de la première rencontre du jury, tenue le 18 février 2016, les membres du jury ont analysé les 11 candidatures reçues et jugées conformes dans le cadre de l'avis public de concours : ils ont retenu 7 candidatures. Ces dernières ont été soumises aux mécènes de la BAAM qui les ont analysées et ont retenu trois finalistes. Il s'agissait de Philippe Allard et Justin Duchesneau, de Patrick Bérubé et de Cooke-Sasseville. Aux termes de la soirée de prestation des artistes tenue le 22 juin 2016, à laquelle les membres du jury ont également participé, les mécènes ont recommandé la proposition de Philippe Allard et Justin Duchesneau, dont le titre est *Le Joyau royal et le Mile doré*.

Le jury mis sur pied spécifiquement pour ce concours, qui a suivi le processus de sélection, était composé de : Marthe Carrier, directrice, centre d'artistes B-312; André-Louis Paré, directeur et rédacteur en chef, revue *Espace* ; Christine Ross, professeure en histoire de l'art, Université McGill; Marie-Claude Séguin, architecte paysagiste, SGPVMR; Laurent Vernet, commissaire à l'art public, SC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2359 - 23 décembre 2015 - Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM), un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art public au site McTavish de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne." Autoriser une dépense de 22 995\$, taxes incluses, pour la réalisation du concours.

CE15 2339 - 16 décembre 2015 - Accepter les 85 dons individuels des mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM) à la Ville de Montréal, en vue de l'acquisition d'une oeuvre d'art public; autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à chacun des mécènes de la BAAM, d'une valeur totale de 81 500 \$.

CE15 0349 - 4 mars 2015 - Accepter des mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, 27 dons individuels totalisant 18 500 \$, à la Ville de Montréal, en vue de l'acquisition d'une oeuvre d'art public; autoriser l'émission de 27 reçus officiels pour fins d'impôts aux donateurs listés dans le dossier décisionnel, pour une somme totale de 18 500 \$.

CM14 1248 - 16 décembre 2014 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et la Brigade Arts Affaires Montréal (BAAM) relativement aux conditions d'accueil du don d'une oeuvre d'art public à l'occasion du 375e anniversaire de fondation de Montréal.

DESCRIPTION

Les services artistiques des artistes comprennent notamment : les honoraires et les droits d'auteur des artistes; les frais de production des plans, devis et estimations de coût (préliminaires et définitifs) de l'oeuvre; les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'oeuvre; l'achat et la transformation des matériaux; le transport, la fabrication, l'assemblage et l'installation de l'oeuvre; les permis et tous les frais de coordination relatifs à la réalisation et à l'installation de l'oeuvre; les frais d'administration et d'assurance. Les travaux de réalisation seront exécutés selon la maquette et les planches présentées par les artistes lors de la présentation aux mécènes et au jury.

JUSTIFICATION

La Promenade urbaine « Fleuve – Montagne » est un legs majeur du 375e anniversaire de fondation de Montréal. L'intégration de l'art public à ce projet d'aménagement urbain vise à appuyer la qualité des interventions qui seront réalisées et à en faire un élément identitaire majeur. C'est pourquoi la Ville a mis en oeuvre trois projets d'art public pour cette Promenade, afin de proposer des expériences singulières et inédites aux marcheurs pour les inciter à la parcourir et la redécouvrir.

De plus, ce projet met de l'avant l'implication du milieu des affaires dans le développement et le rayonnement de la ville et de l'art public, dans le but de sensibiliser les Montréalais à la question du mécénat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ces contrats de 137 970 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 125 985 \$, net de ristourne de taxes, sera financé par les mécènes de la BAAM et par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération "RCG 16--045 - Acquisition et restauration d'oeuvres d'art public."

La dépense de 125 985 \$ est subventionnée à 79% par les mécènes de la BAAM, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 25 985\$.

Cette dépense sera effectuée comme suit : 31 496, 25 \$ en 2016 et 94 488, 75 \$ en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'oeuvre est composée de 15 éléments verticaux sobres qui se déploient de part et d'autre de la rue McTavish, à la manière d'un portail. Tout en restant accessibles à l'échelle humaine, l'oeuvre comprend sept colonnes dorées en laiton, une colonne centrale en béton translucide faite de cubes en rotation qui s'illumine à la tombée de la nuit, ainsi que sept éléments d'un ou deux pieds de haut en pierre grise de Montréal. Ainsi, cette installation est une métaphore du paysage qui se déploie entre le fleuve et la montagne, faisant la synthèse des bâtiments et de la topographie : la couleur dorée du laiton est une référence au quartier historique du Golden Square Mile, dans lequel l'oeuvre est installée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Installation de l'oeuvre : printemps 2017
- Inauguration de l'oeuvre : mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture. Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude SEGUIN, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Patricia BOUCHARD, Service des communications
Louis-Philippe CHAREST, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Patricia BOUCHARD, 15 août 2016
Louis-Philippe CHAREST, 12 août 2016
Marie-Claude SEGUIN, 12 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET
Commissaire à l'art public

Tél : 514 872-1128
Télécop. : 514 872-1007

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-04

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Tél : 514 872-5592
Télécop. : 514 872-4665

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-09-02

Dossier # : 1160230005

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public

Objet :

Accorder un contrat de services artistiques à Philippe Allard et Justin Duchesneau, artistes professionnels, au montant maximal de 126 472,50\$, taxes et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public "Le Joyau royal et le Mile doré", au site McTavish de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser une dépense totale de 137 970 \$ incluant des incidences de 11 497,50\$

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1160230005.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ibtissam ABDELLAOUI
Préposée au budget
Tél : 514 872 1155

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-16

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-5597

Division : Service des finances

CONTRAT D'EXÉCUTION D'OEUVRE D'ART

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 ;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PHILIPPE ALLARD**, artiste en arts visuels, ayant sa principale place d'affaires au 2272, rue Reading, Montréal (Québec), H3K 1P5;

ET : **JUSTIN DUCHESNEAU**, artiste en arts visuels, ayant sa principale place d'affaires au 2272, rue Reading, Montréal (Québec), H3K 1P5;

TPS : 145438990

TVQ : 1030755410

Ci-après appelés ensemble le « **Contractant** »

ATTENDU QUE le conseil municipal, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté, le 23 décembre 2015, une résolution visant la création d'une œuvre d'art public au site McTavish de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », et qu'il a autorisé les crédits nécessaires à cette fin (CE15 2359);

ATTENDU QU'un concours a été organisé pour le choix de cette œuvre d'art;

ATTENDU QUE le 22 juin 2016, les mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal ont retenu la proposition du Contractant;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans le présent contrat, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

P.A.

- 1.1 « **Responsable** » : la chef de section, Équipements culturels, art public et patrimoine artistique du Service de la culture ou son représentant autorisé;
- 1.2 « **Œuvre d'art** » : l'œuvre intitulée *Le Joyau royal et le Mile doré* décrite à l'Annexe 1 du présent contrat;
- 1.3 « **Maquette** » : la représentation de l'œuvre d'art et du traitement paysager en trois dimensions à l'échelle de 1 :30;
- 1.4 « **Dessins** » : la représentation de l'œuvre d'art en deux dimensions sous forme de modélisations;
- 1.5 « **Annexe 1** » : le document préparé par le Contractant, décrivant l'œuvre d'art et daté du 13 juin 2016;
- 1.6 « **Annexe 2** » : le texte préparé par le Service de la culture de la Ville et intitulé *Cadeau MTL 375^e. Règlement et programme du concours pour une œuvre d'art public au site McTavish* dans sa version finale datée du 23 décembre 2015;
- 1.7 « **Annexe 3** » : le compte rendu de la rencontre d'information aux finalistes, daté du 12 avril 2016;
- 1.8 « **Annexe 4** » : le plan de localisation de l'œuvre d'art au site McTavish de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ».

ARTICLE 2

OBJET

Aux fins des présentes, la Ville retient les services du Contractant qui s'engage à exécuter l'œuvre d'art conformément à la maquette, aux dessins et aux Annexes 1, 2 et 3 du présent contrat, et à l'installer à l'emplacement illustré à l'Annexe 4.

Toute modification aux Annexes 1, 2, 3 et 4 des présentes doit être préalablement approuvée par écrit par les parties.

ARTICLE 3

OBLIGATIONS du CONTRACTANT

Le Contractant s'engage à :

- 3.1 réaliser et installer l'œuvre d'art conformément à la maquette, aux dessins et aux Annexes 1, 2, 3 et 4, le cas échéant, à obtenir l'autorisation écrite du Responsable avant d'apporter des changements qui modifient le concept de l'œuvre d'art tel qu'accepté;
- 3.2 verser leurs honoraires ou leurs salaires, aux personnes dont il s'adjoint les services ou avec qui il collabore pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art,

étant entendu qu'en cas de réclamation ou de poursuite de ces personnes contre la Ville, cette dernière se réserve le droit de retenir le montant réclamé sur les honoraires payables au Contractant;

- 3.3 présenter au Responsable, pour approbation écrite, les plans d'ingénieur et les dessins d'atelier pour la réalisation de l'œuvre d'art et à modifier, à ses frais, lesdits plans et dessins si, de l'avis du Responsable, l'œuvre d'art présente des dangers pour la sécurité du public;
- 3.4 fournir tous les matériaux nécessaires à l'exécution et à l'installation de l'œuvre et procéder à son installation au plus tard le 12 mai 2017 et, le cas échéant, remettre le site en état;
- 3.5 collaborer avec le Responsable et les autres représentants de la Ville, les consultants et les fournisseurs pour assurer, entre autres, le respect du calendrier des travaux;
- 3.6 transmettre au Responsable les rapports d'étape requis montrant l'avancement des travaux et, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, lui transmettre un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts et du respect du calendrier;
- 3.7 préparer un devis d'entretien de l'œuvre d'art;
- 3.8 transmettre au Responsable le devis d'entretien et un avis lui indiquant que l'œuvre d'art est prête pour l'acceptation finale par la Ville, selon la procédure établie par le Responsable;
- 3.9 prendre fait et cause pour la Ville, ses représentants ou ses employés, dans toute réclamation ou poursuite résultant directement ou indirectement du présent contrat, et à tenir la Ville, ses représentants ou ses employés indemnes de toute décision ou jugement qui pourrait être prononcé contre eux en capital, intérêts et frais;
- 3.10 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ; toute facture ne comportant pas ces informations sera retournée au Contractant pour correction, aux frais de ce dernier;
- 3.11 à la demande écrite du Responsable et pour le prix convenu par les parties, rendre des services connexes au présent contrat.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat, la Ville s'engage à :

- 4.1 lui verser une somme forfaitaire de CENT QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (114 975\$) incluant toutes les taxes applicables, payable comme suit :
- TRENTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (34 492, 50\$), lors de la signature du présent contrat;
 - TRENTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (34 492, 50\$), dans les trente (30) jours de l'acceptation par le Responsable d'un rapport d'étape démontrant que l'œuvre d'art a été réalisée à environ 50 %, accompagné d'une facture;
 - TRENTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (34 492, 50\$) dans les trente (30) jours de l'acceptation par le Responsable d'un rapport d'étape démontrant que l'œuvre d'art a été réalisée à environ 75%, accompagné d'une facture;
 - le solde de ONZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (11 497,50\$), dans les trente (30) jours de la remise des documents prévus aux paragraphes 3.7 et 3.8 et de l'acceptation de l'œuvre d'art par le Responsable, accompagnés d'une facture;
- 4.2 lui verser, le cas échéant, conformément aux articles 3.10 et 3.11, une somme n'excédant pas ONZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (11 497,50\$), incluant toutes les taxes applicables;
- 4.3 fournir au Contractant la collaboration du Responsable pour toute question qui pourrait être soulevée quant aux obligations des parties prévues au présent contrat;
- 4.4 aviser immédiatement le Contractant si des modifications sont apportées à l'aménagement et que celles-ci ont une incidence sur l'œuvre d'art; dans ce cas, le Responsable doit voir avec le Contractant à ce que ces modifications respectent les principales données de l'œuvre d'art;
- 4.5 entretenir l'œuvre d'art, conformément au devis d'entretien déposé par le Contractant;
- 4.6 fournir et installer, à ses frais, une plaque d'identification de l'œuvre d'art faite dans un matériau durable, en indiquant le nom du Contractant ou son pseudonyme, le titre de l'œuvre et l'année de sa réalisation. La Ville consultera le Contractant sur la localisation et le texte de la plaque.

ARTICLE 5
ASSURANCES

- 5.1 Le Contractant doit souscrire et maintenir en vigueur, pour la durée du présent contrat, à ses frais et à son nom, une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par événement ou accident, dont une copie doit être remise au Responsable dans les dix (10) jours de la signature des présentes; si le Contractant détient déjà une police d'assurance, il s'engage à la modifier de façon à couvrir l'objet du présent contrat.
- 5.2 Dans tous les cas où le Contractant retient les services d'un sous-traitant aux fins de la réalisation de l'œuvre d'art, le Contractant doit s'assurer, préalablement à l'embauche de ce sous-traitant, que ce dernier détient une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par événement ou accident. Le Contractant devra remettre au Responsable une copie certifiée de cette assurance dans les dix (10) jours de l'embauche de ce sous-traitant.

ARTICLE 6
DOMMAGES

- 6.1 Le Contractant est responsable du paiement des honoraires ou des salaires des personnes dont il s'adjoint les services ou avec qui il collabore pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art. En cas de réclamation ou de poursuite à l'encontre de la Ville à cet égard, cette dernière se réserve le droit de retenir le montant réclamé sur les honoraires payable au Contractant, malgré le paragraphe 4.1 du présent contrat.
- 6.2 Le Contractant est responsable de toute perte ou dommage causé à ou par l'œuvre d'art, par sa faute ou négligence, ou par celle d'une personne agissant sous sa responsabilité, jusqu'à son acceptation finale par le Responsable.
- 6.3 Advenant que l'œuvre d'art soit endommagée ou détruite pendant la période décrite au paragraphe 7.1, le Contractant devra effectuer, à ses frais, le remplacement de l'œuvre d'art ou faire les réparations nécessaires à la satisfaction du Responsable.
- 6.4 La Ville s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour protéger l'œuvre d'art contre les dommages qui pourraient survenir du fait des travaux d'aménagement, jusqu'à la fin de ceux-ci; tout dommage ainsi causé sera réparé aux frais de la Ville après consultation avec le Contractant.

ARTICLE 7
GARANTIES APPLICABLES À L'OEUVRE D'ART

- 7.1 Le Contractant garantit l'œuvre d'art contre tous les bris et les détériorations, pendant une période de trois ans après l'acceptation finale de l'œuvre d'art par le Responsable, exception faite de ces bris et détériorations qui résultent de l'usure normale, du défaut d'entretien, de la négligence ou de l'incurie de la Ville.

- 7.2 Durant cette période, le Contractant s'engage, sur réception d'un avis écrit du Responsable, à effectuer les réparations requises dans un délai convenable, accepté par les parties.

ARTICLE 8

ACCEPTATION DE L'OEUVRE D'ART

- 8.1 Le Responsable devra faire connaître son acceptation ou son refus des travaux dans les quinze (15) jours de la réception de l'avis de remise de l'œuvre d'art et du devis d'entretien.
- 8.2 Le Responsable peut refuser la totalité des travaux ou une partie de ceux-ci s'ils ne sont pas conformes à la maquette, aux dessins ou à tout autre document fourni par le Contractant, et accepté par le Responsable; le Contractant doit, dans ces circonstances, reprendre, à ses frais, les travaux jusqu'à complète satisfaction du Responsable.
- 8.3 Lorsque l'exécution ou l'installation de l'œuvre d'art dépend de l'exécution de travaux préalables exécutés par d'autres personnes, le Contractant s'assurera qu'ils sont à son entière satisfaction et acceptés par le Responsable, avant de commencer son propre travail.
- 8.4 Le fait pour le Contractant de commencer l'exécution ou l'installation de l'œuvre d'art constitue en soi une acceptation du travail préalable.

ARTICLE 9

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

- 9.1 L'œuvre d'art devient la propriété de la Ville à son acceptation finale par le Responsable et les documents d'information, le devis d'entretien et les rapports préparés par le Contractant, dès leur remise à la Ville.
- 9.2 La Ville s'engage à conserver l'œuvre d'art dans son cadre actuel pendant une période de vingt ans. Cependant, la Ville pourra, si l'intérêt public l'exige, après consultation des spécialistes de la Ville mentionnés au dernier paragraphe du présent article, déplacer, relocaliser, entreposer l'œuvre d'art, pourvu que telle mesure prise par la Ville concerne l'ensemble de l'œuvre. Après ladite période de vingt ans, la Ville pourra, en outre, à sa seule discrétion, aliéner ou disposer de l'œuvre d'art. Le Contractant reconnaît expressément que toutes les mesures prises par la Ville en vertu du présent article ne peuvent constituer en aucun cas une atteinte à ses droits moraux.
- 9.3 Si l'œuvre d'art est endommagée ou détériorée, la Ville peut, à son entière discrétion, la faire réparer; dans une telle éventualité, elle doit, sauf en cas d'urgence, demander au Contractant, par écrit, une consultation quant aux mesures à prendre. Si le Contractant ne donne pas suite à cet avis dans les trente (30) jours de son expédition, la Ville pourra procéder aux travaux de sa

propre initiative, mais après consultation d'un de ses spécialistes en la matière, en essayant de respecter l'honneur et la réputation du Contractant.

- 9.4 Le comité exécutif de la Ville, selon l'instance compétente en vertu de la Charte, peut décider des mesures prévues au présent article. Une telle décision ne pourra cependant être prise sans que les spécialistes de la Ville en matière d'œuvres d'art, de planification urbaine et d'aménagement, n'aient été consultés. Les mesures résultant de l'entretien normal de l'œuvre d'art ne sont pas visées par le présent article.

ARTICLE 10 **RÉSILIATION**

- 10.1 La Ville peut résilier en tout temps le présent contrat sur avis écrit au Contractant à cet effet. Sur réception de cet avis, le Contractant doit immédiatement cesser l'exécution de ses travaux. En pareil cas, le Contractant n'aura droit qu'au remboursement des dépenses faites en vertu du présent contrat et à une indemnité de dix pour cent (10 %) de la somme forfaitaire mentionnée à l'article 4 des présentes.
- 10.2 Si la somme déjà reçue par le Contractant en vertu du paragraphe 4.1 excède, au moment de telle résiliation, le montant devant lui être remis conformément au paragraphe 10.1, le Contractant devra rembourser cet excédent à la Ville.
- 10.3 L'œuvre d'art ainsi inachevée demeurera la propriété du Contractant. Si l'œuvre est réalisée sur les lieux mêmes de l'emplacement décrit à l'Annexe 4 des présentes, celle-ci demeurera la propriété du Contractant, à condition que ce dernier en prenne possession et procède, à ses frais, à son enlèvement dans les soixante (60) jours de l'avis de résiliation; à défaut par le Contractant de ce faire dans le délai prescrit, la Ville conservera l'œuvre d'art inachevée en pleine et entière propriété et pourra en disposer à sa guise.
- 10.4 Le Contractant n'a aucun recours à l'encontre de la Ville du fait de cette résiliation.

ARTICLE 11 **DÉCÈS**

- 11.1 En cas de décès du Contractant, le cas échéant, avant qu'il n'ait terminé l'œuvre ou d'une incapacité l'empêchant de la compléter, selon les termes et conditions des présentes, la Ville pourra, à sa discrétion :
- 11.1.1 démanteler ou démolir la partie de l'œuvre d'art déjà exécutée;
- ou
- 11.1.2 faire compléter l'exécution de l'œuvre par une autre personne de son choix, conformément aux plans et devis.

P.A.

- 11.2 La Ville devra commencer l'exécution de l'option retenue dans les six (6) mois de la date du décès ou du début de l'incapacité.

ARTICLE 12

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 12.1 Le Contractant garantit la Ville qu'il est le titulaire des droits d'auteur et de tous les autres droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre d'art et sur les différents documents mentionnés au paragraphe 12.2 ou l'utilisateur autorisé de tous ces droits et déclare qu'il a le pouvoir d'accorder à la Ville les licences ci-après.
- 12.2 Le Contractant conserve ses droits d'auteur sur l'œuvre terminée et accorde à la Ville, qui accepte, une licence lui permettant de représenter ou de reproduire cette œuvre d'art, sous quelque forme que ce soit, à des fins de publicité, d'exposition ou d'archivage. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la licence accordée par le Contractant comprend le droit d'intégrer l'œuvre au site Internet de la Ville.
- 12.3 Le Contractant accorde aussi à la Ville, qui accepte, une licence lui permettant de reproduire tous les documents d'information, le devis d'entretien et les rapports préparés dans le cadre du présent contrat aux seules fins de construction ou d'entretien de l'œuvre d'art; la Ville s'engage à respecter et à faire respecter les secrets de fabrication (savoir-faire) du Contractant.
- 12.4 Les licences décrites aux paragraphes 12.2 et 12.3 du présent article sont non exclusives, incessibles et sont accordées à des fins non commerciales, sans limite territoriale, pour une durée illimitée, en contrepartie d'une somme totale de VINGT MILLE DOLLARS (20 000\$), tel que le déclare le Contractant, laquelle somme est comprise dans la somme forfaitaire prévue au paragraphe 4.1 des présentes. En cas d'aliénation de l'œuvre d'art, ces licences continueront de s'appliquer pour les fins d'archivage seulement.
- 12.5 La Ville s'engage à indiquer le nom ou le pseudonyme du Contractant et, s'il y a lieu, le titre de l'œuvre d'art lors de sa présentation, sous quelque forme que ce soit, à des fins de publicité, d'exposition ou d'archivage.
- 12.6 En cas d'utilisation de l'œuvre d'art ou de toute reproduction de celle-ci par des moyens audiovisuels par le Contractant ou par les personnes qu'il autorise à ce faire, ce dernier s'engage à mentionner ou à exiger de toute autre personne qu'elle mentionne le nom de la Ville comme propriétaire de l'œuvre et l'emplacement de celle-ci.

ARTICLE 13
DÉLAI D'EXÉCUTION

L'œuvre d'art doit être installée sur l'emplacement indiqué à l'Annexe 4, au plus tard le 12 mai 2017, à moins que son installation ne soit retardée par le fait de la Ville, auquel cas, si l'installation devait en être retardée après le 12 mai 2017, la Ville paiera au Contractant, à compter de cette dernière date, les frais d'entreposage de l'œuvre si besoin est, ceux-ci devant être convenus par les parties.

ARTICLE 14
SUSPENSION OU RETARD DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

S'il y a, le cas échéant, suspension des travaux réalisés par la Ville, pour une période excédant six (6) mois, empêchant ainsi ou retardant l'exécution de l'œuvre d'art, la somme versée par la Ville, en vertu de l'article 4, devra être révisée pour tenir compte des nouveaux coûts.

ARTICLE 15
ARRÊT COMPLET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Si un arrêt complet des travaux de la Ville survient, le cas échéant, la Ville doit aviser le Contractant que le contrat est résilié. Dans un tel cas, le Contractant aura droit aux sommes prévues à l'article 10 des présentes.

ARTICLE 16
AVIS

Tout avis ou envoi d'information ou de documents requis en vertu de quelque disposition des présentes, pour être valide et lier les parties, devra être donné par écrit et devra être envoyé aux adresses mentionnées ci-dessous, par huissier, par messenger ou par courrier recommandé, auquel cas il sera considéré avoir été reçu le troisième (3^e) jour suivant la date où il a été posté.

Adresse de la Ville :

Michèle Picard
Chef de section, Équipements culturels, art public et patrimoine artistique
Division du développement culturel, Service de la culture
801, rue Brennan, 5^e étage
Montréal, Québec
H3C 0G4

P.A.

Adresse du Contractant :

Philippe Allard
2272, rue Reading
Montréal (Québec)
H3K 1P5

ARTICLE 17 **DURÉE**

Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et prend fin lorsque toutes les obligations qui y sont énoncées ont été accomplies, mais au plus tard le 12 mai 2017. Les dispositions relatives aux garanties et à la propriété intellectuelle continuent de s'appliquer.

ARTICLE 18 **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

18.1 Élection de domicile

Les parties élisent domicile à l'adresse apparaissant à la première page de la présente entente ou à toute autre adresse dont une partie pourra avertir l'autre partie, par avis écrit, dans le district judiciaire de Montréal.

18.2 Modification

La présente entente ne peut être modifiée qu'avec l'accord écrit des deux parties.

18.3 Invalidité d'une clause

Une disposition du présent contrat jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

18.4 Cession

Le Contractant ne peut céder en tout ou en partie les droits lui résultant du présent contrat sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Ville.

18.5 Lois applicables

Le présent contrat est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

P.A.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À
MONTREAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE
RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016

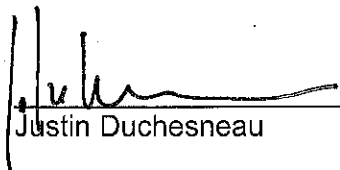
VILLE DE MONTREAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le 3.^e jour de août 2016

LE CONTRACTANT

Par : 
Philippe Allard

Par : 
Justin Duchesneau

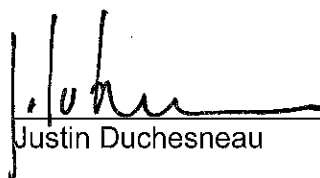
Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Déclaration

Je soussigné, Justin Duchesneau, ayant lu et compris le présent contrat, déclare, à titre de membre du Collectif :

1. je désigne Philippe Allard pour me représenter comme le Contractant;
2. je reconnais :
 - 2.1 qu'un avis donné à la personne désignée au paragraphe 1) constitue un avis qui m'est donné;
 - 2.2 qu'un paiement fait à la personne désignée au paragraphe 1) constitue un paiement qui m'est fait et je renonce à toute réclamation ou poursuite à l'encontre de la Ville quant au paiement des honoraires prévus au présent contrat;
 - 2.3 être solidairement responsable de la réalisation du présent contrat;
3. je concède à la Ville la licence prévue à l'article 12 « Droits d'auteur » du présent contrat, dans les circonstances et aux conditions qui y sont prévues.

Le 3...^e jour de juin... 2016

Par : 
Justin Duchesneau

P.A



LE JOYAU ROYAL ET LE MILE DORÉ

PHILIPPE ALLARD ET JUSTIN DUCHESNEAU

Cadeau MTL 375 Concours d'oeuvre d'Art - Site McTavish 13 juin 2016

LE JOYAU ROYAL ET LE MILE DORÉ

UNE INSPIRATION NÉE DE LA MONTAGNE

Notre projet Le Joyau royal et le Mile doré s'inspire de la montagne et de l'énergie qui s'en émane sur toute la ville. Le Mont-Royal représente le joyau de la ville : la montagne est au cœur du développement et de l'évolution de la ville de Montréal. Elle culmine ici dans notre œuvre comme élément final du parcours Fleuve-Montagne et s'incarne en une sculpture verticale faite d'une forme centrale illuminée pour conclure le parcours de pixels étendu sur la place.

UN PORTAIL ACTUEL

Élément-clé du parcours Fleuve-montagne, Le Joyau royal et le Mile doré agit tel un portail de part et d'autre de la rue qui ouvre le chemin vers la montagne et la met en valeur en tant que source de vie. Notre installation a été conçue comme une entrée symbolique, mais aussi dynamique en guise d'ouverture vers la montagne. Œuvre double, elle est une porte contemporaine se situant à l'ouest et à l'est de la rue McTavish, tout en représentant la montagne elle-même qui émerge d'un côté et de l'autre. Elle se compose de plusieurs éléments sobres qui s'élancent vers le ciel tout en restant accessibles à l'échelle humaine : plusieurs colonnes dorées en laiton, une colonne centrale faite de cubes en rotation qui s'illumine à la tombée de la nuit et quatre colonnes de deux pieds de haut en pierre grise de Montréal qui servent de bancs aux passants.

Avec du recul, au sud de la rue Sherbrooke, les tours de laiton, qui rappellent les immeubles de la ville, deviennent indissociables de la montagne de la même façon qu'on perçoit Montréal vu du fleuve. En jouant de reflets bruns issus de l'oxydation, ces tours font aussi référence à la nature alentour, devenant des rappels visuels des arbres sur la montagne. Les cubes en rotation sur la colonne centrale dessinent quant à eux une courbe subtile pouvant représenter les chemins et les sentiers qui sillonnent le Mont-Royal jusqu'à son sommet.

DYNAMISER LE PARCOURS DE PIXELS

Dans le souci de venir s'intégrer à ce parcours de pixels, notre proposition vient littéralement émerger de celui-ci. La dimension exacte des pixels est reprise et déployée en trois dimensions pour créer un effet optique où les pixels semblent s'extruder du sol et surgir en une série de cubes empilés. Les pixels se métamorphosent en cubes puis en colonne : ils s'élèvent verticalement comme s'ils étaient poussés par une force géologique qui rappelle celle à l'origine du paysage du Mont-Royal.

La tour est composée de cubes de béton translucide éclairés la nuit. Elle se combine avec les bancs et certaines dalles au sol composées de pierres grises de Montréal dans un souci de créer une alliance de matières élégantes et vivantes. Le béton est ici utilisé comme un matériau contemporain qui évolue et permet de moduler de nombreuses variations possibles pour représenter l'évolution de la pierre en granulats : massif le jour, le béton devient lumineux et aérien la nuit. La pierre grise, de son côté, symbolise l'histoire de l'architecture et crée un lien avec le campus McGill et les premières constructions des riches marchands établis dans le quartier du Golden Square Mile.

UN HOMMAGE AU PATRIMOINE ET À L'HISTOIRE

Le Mile carré doré ou Golden Square Mile, fut fondé vers la fin du 18^e siècle par les riches hommes d'affaires de la ville, alors qu'il n'y avait somme toute, pas de centre-ville. De 1850 à 1930, les bourgeois commencèrent à migrer à l'intérieur de Montréal dans cette partie de la ville. Cette période a vu aussi le développement dans la ville des plus belles résidences anglaises près de la rue Sherbrooke Ouest. La communauté comprenait majoritairement des hommes d'affaires venant des Highlands en Écosse. Le quartier a connu des démolitions. Des gratte-ciels ont émergé, mais on a toutefois conservé et parfois intégré des maisons anciennes à des complexes modernes. Lorsque l'on se promène sur la rue Sherbrooke, on peut voir devant quelques édifices jugés patrimoniaux des plaques qui rappellent l'histoire de ces maisons qui portent le nom de leur premier propriétaire. Notons parmi ceux-ci, le nom de Simon McTavish (1750-1804), maître de la Compagnie du Nord-Ouest.

UNE ŒUVRE PENSÉE À L'ÉCHELLE HUMAINE

Notre proposition offre une perspective métaphorique sur le paysage unique de Montréal entre fleuve et montagne. En tant que point culminant de cette traversée de la ville, elle s'en fait la synthèse, symbolisant une vue aérienne possible des immeubles et du relief de la montagne. Vues de loin, ses colonnes dorées évoquent ainsi une série de bâtiments d'un côté et de l'autre de la rue et le paysage architectural du Golden Square Mile. Situé au cœur de l'œuvre, le passant pourra circuler entre les formes verticales. Si elles évoquent de loin des bâtiments miniatures, elles deviennent vues de près des personnages statiques qui semblent peupler la place à l'échelle humaine. Ces sculptures géométriques s'humanisent et s'animent pour habiter le lieu et côtoyer les passants dans un souci de proximité et de dimension humaine retrouvée. Cette référence à l'échelle humaine est au cœur du projet. Elle évoque la ville comme un lieu de vie toujours en mouvement, défini par son paysage de fleuve et de montagne, mais aussi investi par ses habitants et modelé par leurs histoires successives depuis 375 années. Ainsi, notre projet est conçu pour être traversé par les Montréalais lors de leur déambulation vers la montagne ou leur parcours dans le centre urbain. L'installation devient deux haltes de repos pour les marcheurs. L'une se situe à l'ombre du Ginko Biloba et l'autre sous le févier, en équilibre subtil avec la nature : les feuilles jaunes qui se déposent au sol à l'automne se marient de couleur avec les tours dorées.

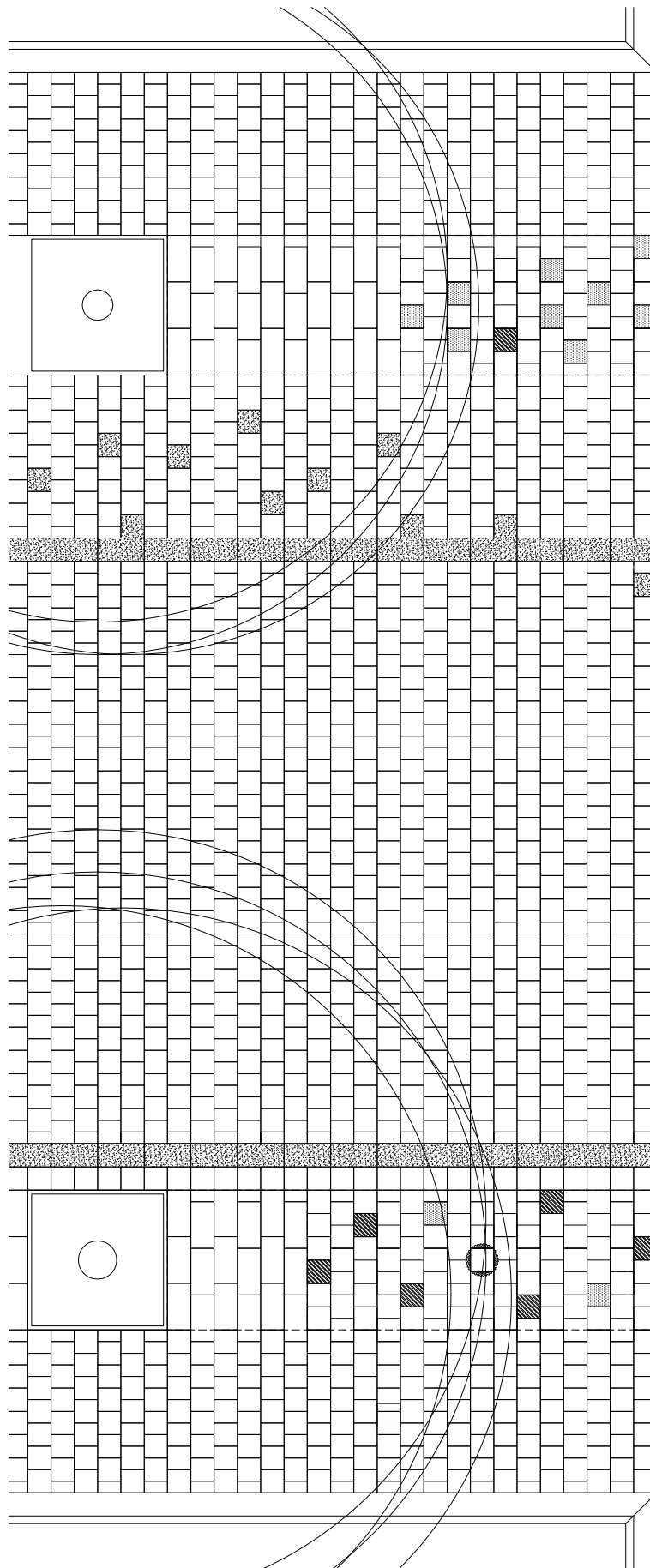
INTERVENTION DOUBLE ET MULTIPLE

En tant que portail symbolique, Le Joyau royal et le Mile doré est une œuvre double, mais aussi une œuvre multiple, qui réconcilie des matières et des formes à la fois simples et variées. En ce sens, elle incarne parfaitement l'idée de multiplication et l'esprit d'accumulation qui sont au cœur de notre pratique. À travers les colonnes qui se multiplient et les cubes qui s'empilent pour former un ensemble harmonieux, nous voulons figurer l'esprit collectif qui se bâtit grâce à la multiplication des forces. De la multiplication à l'unité, l'œuvre est conçue à l'image de l'intérêt collectif et de la force de l'initiative de la Brigade Art Affaire Montréal.



SUGGESTION DE LA DISPOSITION DES CENT NOMS DE LA BAAM





Tel que demandé, il nous fallait réfléchir à un support listant le nom des cent donateurs. Nous suggérons une intégration des noms qui fasse partie intégrale de l'œuvre. Les cent noms sont donc gravés directement sur le cube supérieur de la tour de laiton de quatre pieds de haut côté est de la rue McTavish.



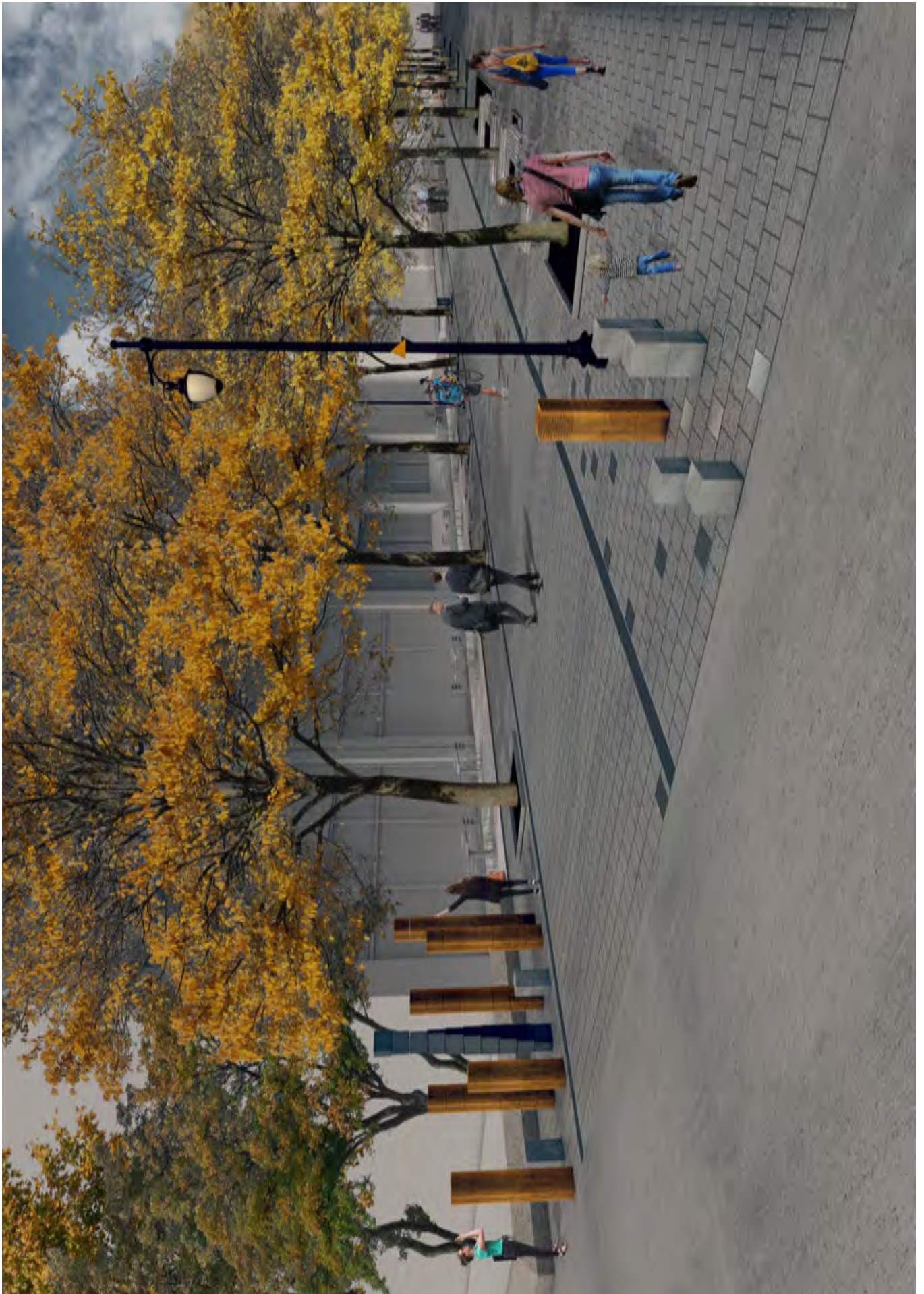
trottoir de la rue Sherbrooke

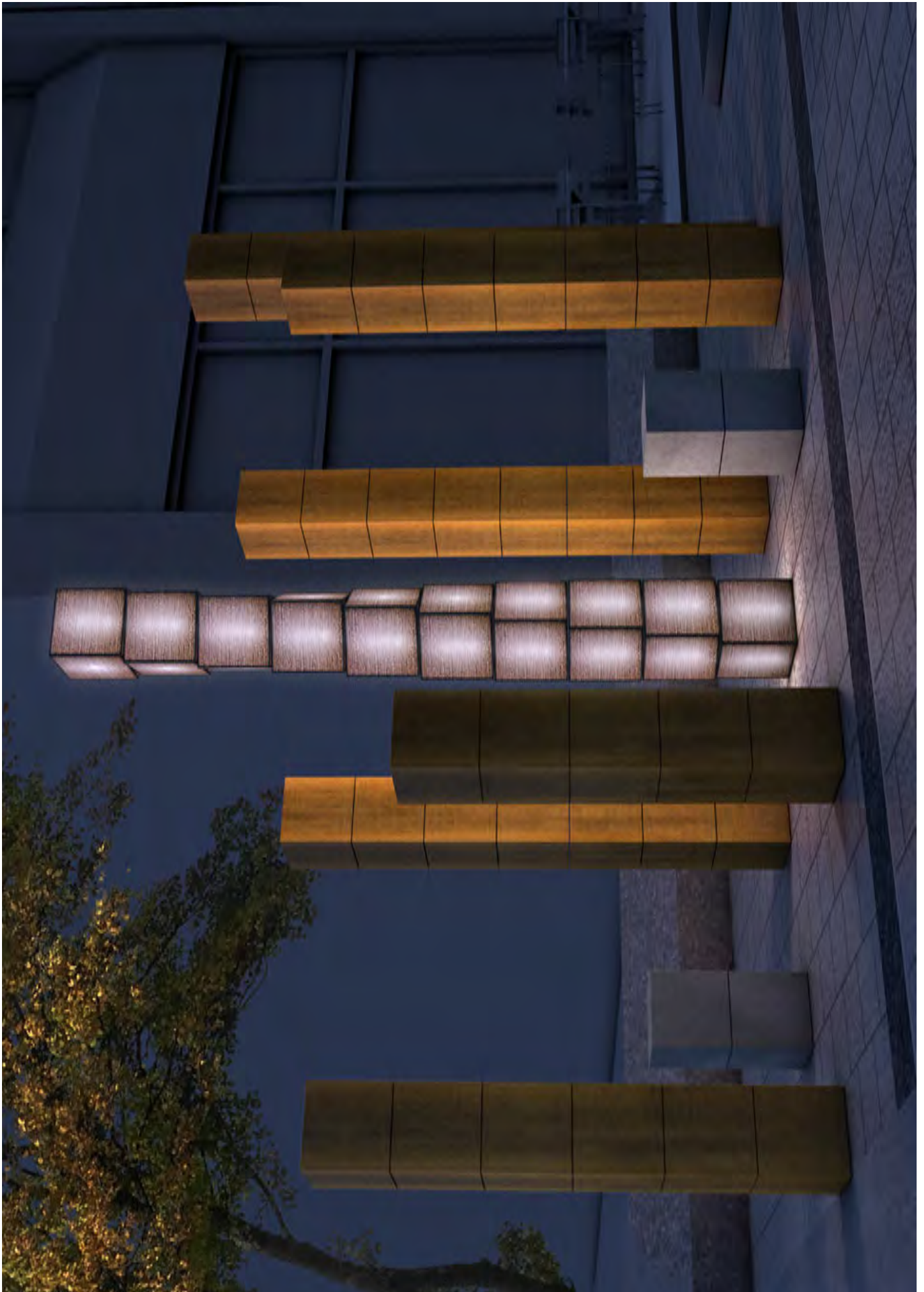
PLAN D'IMPLANTATION DE L'OEUVRE

LÉGENDE

-  PAVÉ & BORDURE DE GRANIT (RAMÈNAGEMENT FUTUR Mc TAVISH)
-  PAVÉS ET ASSISES EN PIERRE CALCAIRE ANSA
-  TOURS DE LAITON
-  TOUR EN BÉTON TRANSLUCIDE

 ZONE D'INTERVENTION DE L'OEUVRE: PROPOSITION DE REMPLACER LES PAVÉS DE BÉTON 300X600 mm PAR DES PAVÉS DE BÉTON DE 300X300 mm AFIN DE RESPECTER L'ESPRIT DU PARCOURS DE PIXELISATION







Annexe technique

description technique: matériaux, finition et traitement et devis d'entretien détaillé
fiches techniques
lettre scellée des ingénieurs et dessins préliminaires
mode de fabrication et assemblage
calendrier de réalisation
budget détaillé

PIERRE CALCAIRE ANSA – PIERRE GRISE DE MONTRÉAL

Pavé au sol

Dimensions : 300 x 300 x 100mm

Assises

Dimensions : 300 x 300 x 400mm

300 x 300 x 700mm

Ancrage au sol

L'ancrage des éléments de pierre se fera au moyen de tiges d'ancrages en acier inoxydable et d'ancrages chimiques. (1)

Finition et traitement

La pierre calcaire aura une finition bouchardée à la main pour tous les éléments et sur toutes les faces visibles. Les joints sont simulés par des traits de scie et ne comportent aucun mortier.

La découpe des blocs se fera de manière à ce que les lits soient à l'horizontale. (2)

La pierre ne requiert aucun traitement, aucun scellement.

Devis d'entretien détaillé (2)

Pour entretenir adéquatement la partie de l'installation en pierre, s'assurer de procéder aux opérations suivantes.

- Inspecter l'œuvre chaque année ou aux 2 ans.
- Éliminer les éclaboussures et les saletés avec un chiffon ou une petite brosse de nylon et de l'eau savonneuse. Proscrire les brosses métalliques.
- Consulter un restaurateur pour le retrait de résidus de colle, de saleté incrustée et de graffitis.
- Confier à des spécialistes l'effacement des graffitis. Une intervention inappropriée peut faire pénétrer la peinture, laisser des fantômes de graffitis, endommager la surface et/ou modifier la porosité de la pierre. Il existe certains traitements protecteurs.
- Retirer les débris végétaux, les mousses et les moisissures noires sur les surfaces et dans les creux à l'aide d'eau et d'une brosse à poils de nylon.
- Dans le cas d'un nettoyage au jet d'eau sous pression, hausser graduellement la pression et ne jamais dépasser une pression de 1 000 PSI. Noter que le nettoyage au jet d'eau peut endommager l'œuvre si elle est en mauvais état. Par ailleurs, il n'a aucun effet sur les croûtes noires dues à la pollution.
- Le retrait des croûtes noires peut nécessiter l'emploi de techniques abrasives comme la microabrasion. Ces techniques doivent être appliquées par un restaurateur, car elles nécessitent plusieurs précautions.
- Éviter les nettoyeurs et produits industriels, parfois acides ou basiques, surtout pour les pierres calcaires qui sont très sensibles.
- S'abstenir d'appliquer de la cire ou tout autre produit dit « protecteur ». Ces produits disponibles dans le commerce modifient les propriétés et l'apparence de la pierre, en plus de provoquer parfois des altérations.
- Avant d'appliquer un enduit tel qu'un anti graffiti, un hydrofuge ou un scellant, consulter un restaurateur, car plusieurs facteurs doivent être considérés.
- Proscrire la pulvérisation d'abrasifs comme le sable ou le verre broyé de type industriel. Les interventions de microabrasion doivent être effectuées par un restaurateur à la suite d'un examen et de tests.

1. Voir lettre de l'ingénieur (Éléma Experts-Conseils inc.) pour la description de la stratégie structurale.

2. Centre de conservation du Québec "Guide pour la conservation des œuvres d'art public", Gouvernement du Québec, 2015, p. 247-260.

LAITON

Comme le laiton est la composante essentielle de l'œuvre, il était primordial de bien choisir le bon type de produit et à la bonne épaisseur. Avec les conseils de la Canadian Brass Company, nous avons choisi le laiton Muntz C280. C'est le seul alliage de laiton qui ne fera pas de vert-de-gris après vingt ans et qui assure une patine brune et brun-noir avec les années. Sa composition de 60 % de cuivre et de 40% de zinc assure la pérennité du matériau et lui permet aussi d'éviter l'effet de dézincification, ce qui produit habituellement des plaques blanchâtres. L'exemple le plus notoire d'application de cet alliage est celui du parement de l'édifice Seagram à New York de Mies van der Rohe. Construit en 1958. Ses panneaux et meneaux de Muntz sont patinés brun-noir et n'ont pas changé de teinte depuis 1980. Avec les réactions atmosphériques, le laiton va garder ses teintes dorées pour environ un an avant de commencer à brunir considérablement. Par contre, selon le contact des mains, les arrêtes des colonnes devraient conserver leur dorure au-delà de la première année.

Bien que majoritairement produit aux États-Unis, le laiton est considéré dans l'industrie métallurgique comme étant très canadien, car les mines de cuivre et de zinc se retrouvent principalement au Canada. C'est un matériau qui était d'ailleurs très présent dans la décoration et l'ornementation du début du siècle partout en Amérique du Nord.

Les cubes formant les tours métalliques seront réalisés en plaque de laiton de type Muntz C280 (60% cuivre / 40% zinc) d'une épaisseur de 3/16".

La structure interne des tours sera réalisée en acier inoxydable ou galvanisé (2).

Dimensions :	300 x 300 x 1200mm x 1
des tours	300 x 300 x 1500mm x 1
	300 x 300 x 1800mm x 1
	300 x 300 x 2100mm x 2
	300 x 300 x 2400mm x 1
	300 x 300 x 2700mm x 1

Ancrage au sol

L'ancrage des éléments de pierre se fera au moyen de tiges d'ancrages en acier inoxydable et d'ancrages chimiques. (1)

Finition et traitement

Aucune finition ni traitement n'est requis.

Devis d'entretien détaillé (2)

Pour entretenir adéquatement la partie de l'installation en laiton, s'assurer de procéder aux opérations suivantes.

- Comme il n'y a aucune patine appliquée sur le laiton et que celui-ci est laissé à l'état brut, ce dernier ne requiert aucun entretien si ce n'est que de nettoyer au jet d'eau à pression de temps à autre pour y retirer des saletés.
- Éviter tout produit à base d'ammoniaque pour l'entretien régulier des laitons, surtout les laitons riches en zinc. Ces produits pourraient entraîner une fissuration par corrosion sous contrainte.
- Faire appel à des professionnels de la conservation pour l'élimination de graffitis sur des métaux cuivreux.
- Ne jamais poncer ni meuler.

1. Voir lettre de l'ingénieur (Éléma Experts-Conseils inc.) pour la description de la stratégie structurale.

2. Centre de conservation du Québec "Guide pour la conservation des œuvres d'art public", Gouvernement du Québec, 2015, p. 178-179

LE BÉTON TRANSLUCIDE

La tour centrale torsadée sera construite avec des cubes (10) de béton translucide superposés aux parois d'une épaisseur de 25mm. Elle sera évidée et la structure interne des tours sera réalisée en acier inoxydable ou galvanisé. (1)

Dimensions : 300 x 300 x 3000mm x 1

Ancrage au sol

L'ancrage des éléments de pierre se fera au moyen de tiges d'ancrages en acier inoxydable et d'un adhésif époxy. (1)

Finition et traitement

Le béton translucide possède un fini poli. Il est livré tel quel et aucun fini de protection n'est appliqué.

Devis d'entretien détaillé

Le béton translucide est un produit préfabriqué. C'est un matériel composé de béton standard haute performance (ciment portland + granulats fins) auquel on ajoute un pourcentage de fibres optiques (d'un diamètre de deux micromètres à deux millimètres) qui permettent de faire passer la lumière. Nous proposons donc le même type d'entretien que pour des œuvres en béton classique. (2)

Pour entretenir adéquatement les œuvres de béton, veiller à :

- Faire une inspection de l'œuvre au moins une fois par année.
- Consulter un restaurateur avant de retirer les graffitis. Le béton étant un matériau poreux, une intervention non appropriée pourrait laisser des traces. Elle risque de faire pénétrer les colorants plus avant dans la matière, pour créer ce qu'on appelle un fantôme de graffiti.
- Contacter également un restaurateur lorsque des taches de corrosion se forment sur la surface d'une œuvre en béton ou en ferrociment.
- Exiger un rinçage en profondeur quand des produits commerciaux sont utilisés pour nettoyer une œuvre ou en retirer un graffiti. Au besoin, demander à un restaurateur comment vérifier le pH de surface, surtout après le recours à des décapants fortement alcalins.
- Si une protection contre les graffitis est souhaitée, consulter un expert ou un restaurateur, pour le choix de l'anti graffiti approprié. La recommandation vaut également pour les protections hydrofuges.

1. Voir lettre de l'ingénieur (Éléma Experts-Conseils inc.) pour la description de la stratégie structurale.

2. Centre de conservation du Québec "Guide pour la conservation des œuvres d'art public", Gouvernement du Québec, 2015, p. 85-102.



Société ANSA inc. est fière d'annoncer la disponibilité de la **PIERRE GRISE DE MONTRÉAL / MONTREAL STONE**

Cette pierre dimensionnelle de calcaire, a façonné l'identité historique et culturelle de l'architecture de la Ville de Montréal. Elle est reconnue pour son apparence unique, sa texture, sa durabilité et sa grande polyvalence.

Depuis 2014, ANSA inc. produit des blocs bruts pour les entreprises de taille de pierre du Québec. La Pierre Grise est donc disponible pour vos projets :

- ◆ Construction
- ◆ Restauration
- ◆ Maçonnerie
- ◆ Aménagement paysager



HISTORIQUE

Depuis le début des années 1800, la pierre de taille a été produite par des carrières exploitant des lits épais de calcaire gris moyen à gris foncé, à teinte légèrement bleutée à grains dominants moyens et fossilifères. Elle est connue et spécifiée aux documents d'appels d'offres de l'époque comme la « Pierre Grise de Montréal »

La Pierre Grise, qui est exploitée dans les carrières ANSA Nord (St-Constant) et ANSA Sud (St-Jacques), est constituée de la même formation géologique de calcaire de St-Martin du groupe de Chazy d'où provenaient les lits de calcaire qui ont été exploités sur les îles de Montréal et de Laval pendant plus de 150 ans.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



La Pierre Grise est un calcaire cristallin réputé pour sa dureté et sa résistance au gel. Elle possède une couleur gris moyen avec une légère teinte bleutée.

ESSAIS	ST-JACQUES	ST-CONSTANT
Résistance en compression	130,1 Mpa	106,8 MPa
Module de rupture	17,52 MPa	18,81 MPa
Densité	169,4 lb/ft ³	168,6lb/ft ³
Absorption	0,17 %	0,24 %
Silice (SiO ₂)	N/D	0,65 %

TYPES DE FINIS

- ◆ Face éclatée (1)
- ◆ Polie (2)
- ◆ Bouchardeée (3)
- ◆ Meulée (4)
- ◆ Layée (5)



À PROPOS DE SOCIÉTÉ ANSA inc.

Fondée en 2007 par deux ingénieurs géologues, ANSA inc. est une entreprise spécialisée dans l'exploitation de carrières de pierre naturelle.

Le savoir-faire de notre équipe passionnée et expérimentée nous permet d'offrir des blocs bruts de grande qualité.

Notre vision est d'offrir une collaboration entière dédiée à la réussite de chacun des projets.



ANSA inc PIERRE GRISE DE MONTRÉAL

Muntz metal, UNS C28000, O61 Temper flat products

Categories: [Metal](#); [Nonferrous Metal](#); [Copper Alloy](#)

Material Notes: Fair to excellent corrosion resistance. Excellent hot formability and forgeability for blanking, forming and bending, hot forging and pressing, hot heading and upsetting, shearing.

Applications: architectural, large nuts and bolts, brazing rod, condenser plates, heat exchanger and condenser tubing, hot forgings.

Test specimen: flat products - 1mm thickness.

Key Words: CDA 280, CZ109, ISO CuZn40, CEN CW509L, yellow metal, 60/40 brass

Vendors: No vendors are listed for this material. Please [click here](#) if you are a supplier and would like information on how to add your listing to this material.

Physical Properties	Metric	English	Comments
Density	8.39 g/cc	0.303 lb/in ³	
Mechanical Properties	Metric	English	Comments
Hardness, Rockwell F	80	80	
Tensile Strength, Ultimate	370 MPa	53700 psi	
Tensile Strength, Yield	145 MPa	21000 psi	
Elongation at Break	45 %	45 %	In 50 mm
Modulus of Elasticity	105 GPa	15200 ksi	
Poissons Ratio	0.346	0.346	
Machinability	40 %	40 %	UNS C36000 (free-cutting brass) = 100%
Shear Modulus	39.0 GPa	5660 ksi	
Shear Strength	275 MPa	39900 psi	
Electrical Properties	Metric	English	Comments
Electrical Resistivity	0.00000616 ohm-cm	0.00000616 ohm-cm	
Thermal Properties	Metric	English	Comments
CTE, linear	20.8 $\mu\text{m/m-}^\circ\text{C}$ @Temperature 20.0 - 300 $^\circ\text{C}$	11.6 $\mu\text{in/in-}^\circ\text{F}$ @Temperature 68.0 - 572 $^\circ\text{F}$	
Specific Heat Capacity	0.375 J/g- $^\circ\text{C}$	0.0896 BTU/lb- $^\circ\text{F}$	
Thermal Conductivity	123 W/m-K @Temperature 20.0 $^\circ\text{C}$	854 BTU-in/hr-ft ² - $^\circ\text{F}$ @Temperature 68.0 $^\circ\text{F}$	
Melting Point	900 - 905 $^\circ\text{C}$	1650 - 1660 $^\circ\text{F}$	
Solidus	900 $^\circ\text{C}$	1650 $^\circ\text{F}$	
Liquidus	905 $^\circ\text{C}$	1660 $^\circ\text{F}$	
Processing Properties	Metric	English	Comments
Annealing Temperature	425 - 600 $^\circ\text{C}$	797 - 1110 $^\circ\text{F}$	
Hot-Working Temperature	625 - 800 $^\circ\text{C}$	1160 - 1470 $^\circ\text{F}$	
Component Elements Properties	Metric	English	Comments
Copper, Cu	59 - 63 %	59 - 63 %	
Iron, Fe	<= 0.070 %	<= 0.070 %	
Lead, Pb	<= 0.30 %	<= 0.30 %	
Zinc, Zn	40 %	40 %	

[References](#) for this datasheet.

Litracon

INTRODUCTION

- Concrete is one of the world's widely used building materials.
- And builders have been using concrete for thousands of years.
- Introduction of fiber optics into the concrete mix has given it a new dimension.
- Now, it seems as if the days of dull, grey concrete are about to end.
- Litracon is a light-transmitting or translucent concrete which is able to move light through concrete up to 20 meters thickness.
- It is a strong, solid material through which light can be easily transmitted.
- Light-transmitting concrete can be used in variety of ways.

OPTICAL FIBER

- Flexible, transparent fiber made up of glass or plastic (as thin as a human hair).
- It transmits light between two ends of the fiber by process of total internal reflection.
- Optical fiber transmits light so effectively that there is almost no loss of light conducted through the fibers.

PRINCIPLE OF OPERATION Optical fiber is made up of three sections:

- 1) CORE –(carries light signals) thin glass center of fiber where light travels
- 2) CLADDING –(keeps light in the core) made of a material which has a lower refractive index than the core(for light to pass from the core out through the cladding, it would have to slow down). Instead, the light waves takes the path of least resistance by reflecting only in the core.
- 3) COATING –(protects the cladding) Plastic coating that protects the fiber from damage.

MANUFACTURING

- Concrete mixture is made up of fine materials only, it contains no coarse aggregate.
- Strands of optical fibers are cast by thousands into concrete.
- Light-transmitting concrete is produced by adding 4% to 5% optical fibers (by volume) into the concrete mixture.
- The fibers run parallel to each other.
- Thickness of the optical fibers can be varied between 2 μm and 2 mm prefabricated according to the requirements.
- The most important requirement for the success of the product is assurance the fiber optic strands make contact with both surfaces; otherwise it loses the ability to transmit.
- An uninterrupted passage through the concrete is achieved by using long molds, which are filled with a thin layer of concrete, before layers of fiber optic strands and more concrete are added until the mold is full.
- From the long molds, the product can be removed, and then cut to length accordingly.

MIXING OF CONCRETE • COMPONENTS OF CONCRETE

- 1) Epoxy matrix from 0% to 90%
- 2) Polycarbonate matrix from 0% to 60%
- 3) Fiberglass from 0% to 10%
- 4) Colloidal silica sol from 0.5% to 5%
- 5) Silica from 0.5% to 10%
- 6) Diethylenetriamine (DETA) from 10% to 50%
- 7) Optical fibers from 0% to 3%
- 8) Portland cement from 0% to 15%

A manufacturing process for translucent concrete comprises of following stages:

- a) Mixing the cement with water according to specific proportions.
- b) Mixing the polymer matrices with the respective catalyst or hardener, and
- c) Mixing the previous two mixtures with the other components in the specific proportions.

The ratio of the polymer matrices and the mortar is at least 1.5:1, and the mixing is done manually or mechanically.

The epoxy matrix or binder used for the formulation of this concrete is diglycidyl ether of bisphenol A (DGEBA). The setting agent used is diethylenediamine (DETA). Silica sol functions as a binding agent.

PRODUCTION METHOD 2.

In the second step, layer of fibers are arranged in the longitudinal direction of the mould.

1. Firstly, in an elongated mold e.g. steel or wood, concrete mix is added.
2. In the third step, the mould is subjected to a mechanical pressure and/or vibration such that the fiber layer is permitted to sink into the cast material to a desired depth.
3. Then, steps one to three is repeated, alternatively steps two to three, until the mold is filled with the cast material and several fiber layers
4. Each layer constitutes of a plurality of parallel fibers, for example some twenty fibers or more per layer.
5. The thickness of the layer and the fibers may suitably be about 1 mm and the number of layers can be some twenty or more.
6. The fiber layers are fed continuously in the mould from a fiber roll via a nozzle that provides for an even distribution.
7. When the cast material has become solidified, the solid moulded body is divided by cutting into separate building blocks.

PROPERTIES

Technical specifications

- a) • Form: prefabricated blocks / panels
- b) • Components: Concrete, Optical fiber
- c) • Cast Material: Fiber Ratio: 1:15 to 1:8
- d) • Density: 2100 – 2400 kg/m³
- e) • Compressive strength varying
- f) • Bending Strength: 7.7 N/mm²

Material performance

- Concrete retains its strength
- High density top layer concrete
- Infused with optical fibers
- Frost and de-icing salt resistant.
- Fire protection.
- Highest UV resistance.

Environment Impact

- When a solid wall has the ability to transmit light, it means that one can use fewer lights during daylight hours.

ADVANTAGES

- 1) Less energy consumption.
- 2) Illuminated Pavements.
- 3) Homogeneous in structure.
- 4) Finishing Surface.
- 5) Routine maintenance not required.

PRODUIT SIMILAIRE

THE FACTS

Available sizes:	Up to 2,500 x 1,200 mm; production of curved slabs is possible!
Thickness:	20 - 50 mm, depending on size of the slab
Colors:	Standard: „concrete-grey“, „black“ und „white“; Other colours on request
Surfaces:	Grinded, blasted, brushed, scorched, satined, factory-impregnated; Grinding, drilling, polishing, sawing, blasting
Concrete type:	High performance concrete UHFB / SCC, flowable / autocompressionable
Fibers:	Max. 360,000 fibers/m ² possible
Fibers Ø:	0.25 - 0.60 mm
Compressive strength:	> 100 N/mm ² , C100/115
Bending tensile strength:	> 10 N/mm ²
Apparent density:	2,300 - 2,400 kg/m ³
Granulation:	0.50 - 2.0 mm
Capillary water absorption:	Water proof (class XC4 acc. to SN EN 206-1)
High freeze-thaw resistance:	High freeze-thaw resistance (class FX4 acc. to SN EN 206-1)
High chloride resistance:	High chloride resistance (class XD3 acc. to SN EN 206-1)



concrete-grey



black



white



Other colours on request

Specification Sheet

lumenfacade™

REMOTE POWER SUPPLY
WHITE & STATIC COLORS

Fiche technique complète sur demande

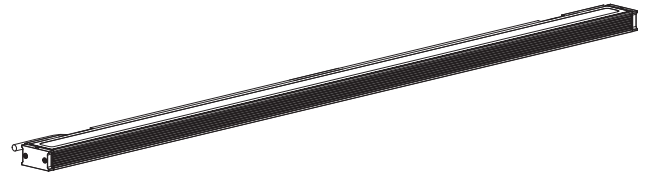
Client _____ Project name _____

Order# _____ Type _____ Qty _____

FEATURES AND BENEFITS

Physical :

- Low copper content extruded aluminum housing
- Electro-statically applied polyester powder coat finish
- Machined aluminum end caps and silicone gaskets
- Stainless steel hardware
- Clear tempered glass
- Asymmetric wallwash, 10° x 10°, 10° x 60°, 30° x 60° or 60° x 60° optics
- IP66
- IK07 rated (asymmetric wallwash lens is IK06 rated)
- Meets 3G ANSI C136.31 Vibration standard for bridge applications
- Corrosion-resistant coating for hostile environments**



*Strain relief connectors and cables by others.

Performance :

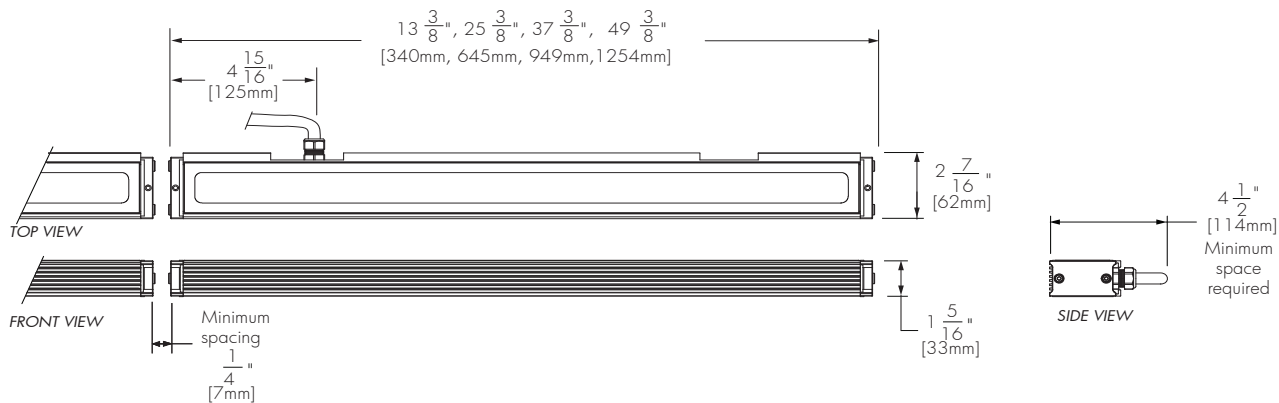
- CRI values: 85+ (2700K), 80+ (3000K), 78+ (4000K)
- Lumen maintenance 120,000 hrs [L70 @ 25°C]
- Lumen measurements comply with LM - 79 - 08 standard
- Resolution per foot or per fixture (see page 6)
- Operating temperatures: -25° C to 50° C [-13F to 122F]

4ft HO 4000K	Delivered Output [lm]	Intensity [peak cd]
10°x10°	-	-
10°x60°	3,692	19,654
30°x60°*	3,584	4,750
60°x60°*	3,676	3,137
WW	3,592	5,159

*Estimated. Consult lumenpulse website for the latest ies files.

Electrical :

- 24V DC luminaire, remote power & data supply for 100 to 277V (required but not included, see page 4 for details)
- Power and data in 1 cable (#16-4)
- 5W/ft version meets ASHRAE standards for linear lighting on building facades
- 8.5W/ft (15.25W/ft HO version)
- Dimming options: 0-10 volt, DMX or DALI



*Asymmetric wallwash lens is IK06 rated.

** Use only when exposed to salt spray and harsh chemicals. This option is not required for normal outdoor exposure!

1/9

© Copyright Lumenpulse 2016

1751 Richardson, Suite 1505
Montreal (Quebec) Canada
H3K 1G6

1.877.937.3003

P.514.937.3003

F. 514.937.6289

info@lumenpulse.com

www.lumenpulse.com

5-year limited warranty.

Consult www.lumenpulse.com
for our complete Standard Terms
and Conditions of Sales.

lumenpulse

Lumenpulse reserves the right to make changes to this product at any time without prior notice and such modification shall be effective immediately.

Specification Sheet

lumenfacade™

REMOTE POWER SUPPLY
WHITE & STATIC COLORS

ACCESSORIES

Order separately

Control Systems:

- LTO2** Lumentouch is a wall mount DMX 512 controller keypad.
- LCU** Lumencue is a USB / mini SD DMX 512 controller.
- LID** LumenID is a diagnostic and addressing DMX 512 controller. It must be specified on all DMX applications. Refer to LID specification sheet for details.
- LTN** Lumentone is a simple pre-programmed DMX 512 controller with a push button rotary dial and live feedback.

Power Supply and Dimming Boxes:

- PSX60, PSX100** Power supply box.
Up to six low voltage power outputs to fixtures or fixture runs.
Refer to PSX60, PSX100 specification sheet for details.

Control and Power Supply Boxes:

- CBX60, CBX100** DMX/RDM control box.
Up to six low voltage power and data outputs to fixtures or fixture runs.
Ethernet enabled option.
Refer to CBX60, CBX100 specification sheet for details.

Radial Louver :

Not suitable for asymmetric wallwash optic

- LOGRRD ___ - ___** Radial louver for Lumenfacade Remote.
Louver blade depth: 7/16" [11mm]; louver blade spacing: 1" [25mm]
 1. Please specify desired nominal length: 1', 2', 3' or 4'.
 2. Please specify finish as BK - Black Sandtex, SI - Silver Sandtex or WH - Smooth white
(Custom color available on request, please specify as CC together with RAL color : _____)

5/9

08/JN/2016
N.Kassabian - Rev.45

© Copyright Lumenpulse 2016

1751 Richardson, Suite 1505
Montreal (Quebec) Canada
H3K 1G6

1.877.937.3003
P.514.937.3003
F. 514.937.6289
info@lumenpulse.com
www.lumenpulse.com

5-year limited warranty.

Consult www.lumenpulse.com
for our complete Standard Terms
and Conditions of Sales.

lumenpulse

Lumenpulse reserves the right to make changes to this product at any time
without prior notice and such modification shall be effective immediately.

Specification Sheet

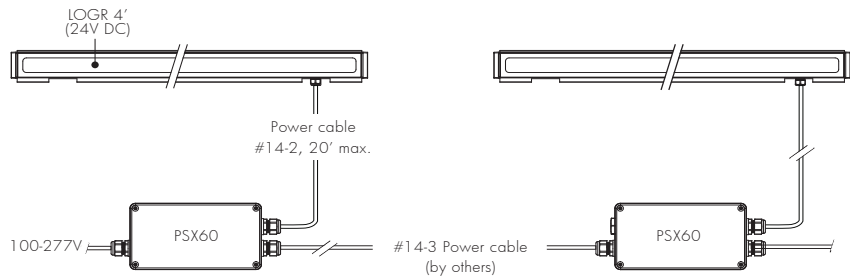
lumenfacade™

REMOTE POWER SUPPLY
WHITE & STATIC COLORS

TYPICAL WIRING DIAGRAMS

4ft Fixture Non-Dimming Version

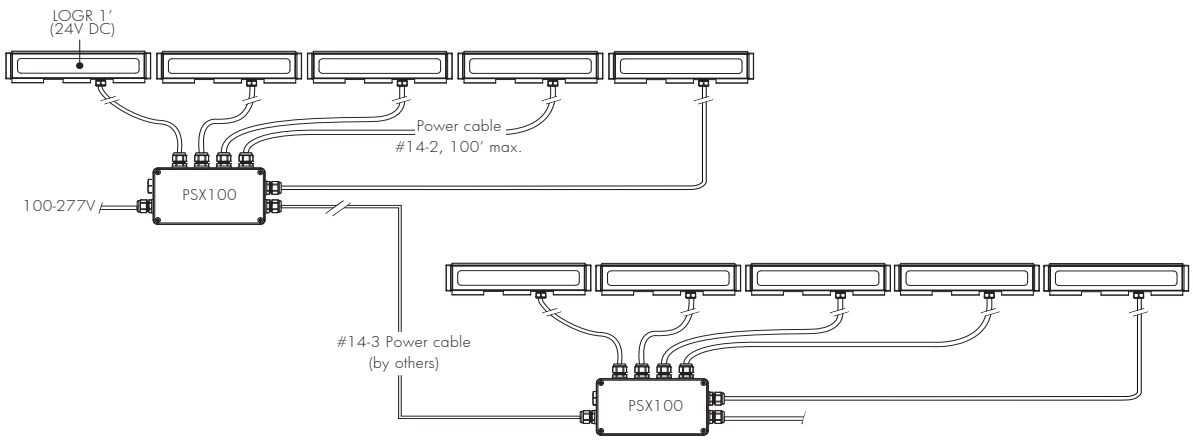
Maximum run length for non-dimming applications:
64 linear feet of fixture - 320' feet maximum cable length.
(Consult factory for custom applications).



American Color Code	CE Color Code	USE
Red	Black	0-10V / Data +
Green	Grey	0-10V / Data -
Black	Brown	Live 100-277V
White	Blue	Neutral

1ft Fixture Non-Dimming Version

Maximum run length for non-dimming applications:
64 linear feet of fixture - 320' feet maximum cable length.
(Consult factory for custom applications).



7/9

08/JN/2016
N.Kassabian - Rev.45

© Copyright Lumenpulse 2016
1751 Richardson, Suite 1505
Montreal (Quebec) Canada
H3K 1G6

1.877.937.3003
P.514.937.3003
F. 514.937.6289
info@lumenpulse.com
www.lumenpulse.com

5-year limited warranty.

Consult www.lumenpulse.com
for our complete Standard Terms
and Conditions of Sales.

lumenpulse

Lumenpulse reserves the right to make changes to this product at any time
without prior notice and such modification shall be effective immediately.

Le 8 juin 2016

Laurent Vernet
Commissaire à l'art public
Bureau d'art public | Division du développement culturel
Service de la culture
801, rue Brennan, 5^e étage, pavillon Duke (bureau 5128.20)
Montréal (Québec) H3C 0G4

projet : Proposition artistique Phil Allard – Rue McTavish
objet : Expertise préliminaire en ingénierie de structure
opus : 16-5510.

Monsieur,

À la demande M. Phil Allard, artiste, Elema a procédé à l'expertise préliminaire de la proposition artistique de ce dernier pour le réaménagement de la rue McTavish à Montréal.

La proposition consiste en l'érection de huit (8) hautes stèles, dont six (6) seront en laiton et d'une (1) en béton translucide. Sept (7) petites stèles en pierre seront également érigées.

Afin d'assurer la sécurité des occupants de l'espace McTavish ainsi que la pérennité de l'œuvre, une stratégie structurale préliminaire a été développée avec M. Allard.



La structure interne des hautes stèles sera réalisée en charpente métallique agissant en cadre rigide. Les modules du cadre seront fixés entre eux à l'aide de connexions boulonnées résistantes au desserrage. Les cadres seront réalisés en acier inoxydable ou en acier galvanisé afin d'assurer leur durabilité. Les cadres seront ancrés à la dalle sur sol en béton à l'aide d'ancrages chimiques et de tiges d'ancrage en acier inoxydable.

Les petites stèles en pierre seront également ancrées à la dalle de béton à l'aide d'ancrages chimiques et de tiges d'ancrage en acier inoxydable.

Les critères de conception pour la structure des stèles seront les suivantes :

- Poids propre
- Charges d'occupation
- Charges d'impact
- Charges de vent
- Charges sismiques

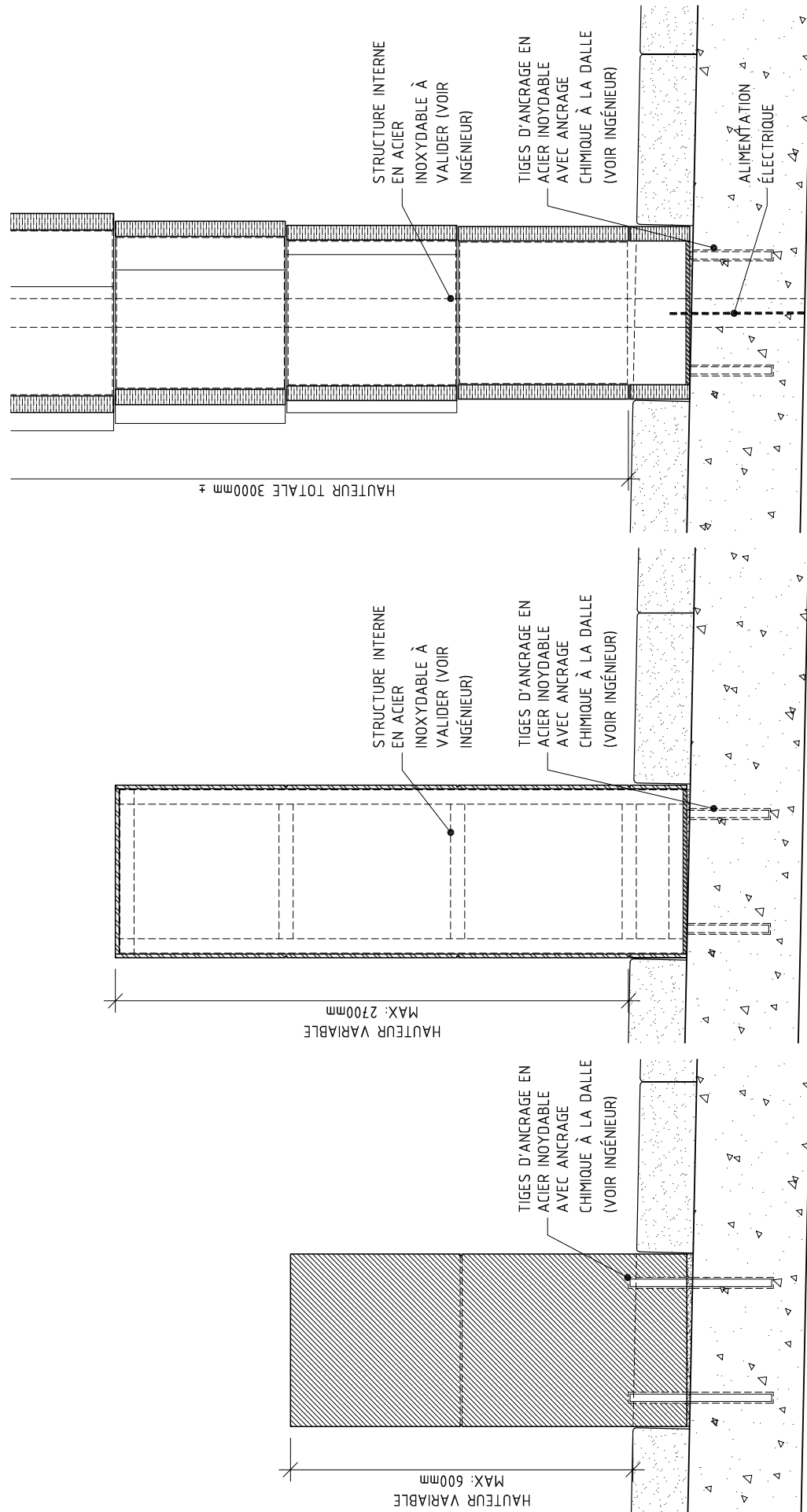
Dans l'éventualité que le projet aille de l'avant, la conception détaillée des éléments structuraux ainsi que des plans d'ingénierie seront réalisés.

Nous terminons en vous remerciant de votre confiance et en espérant le tout conforme à vos attentes. N'hésitez pas, Monsieur, à communiquer avec le soussigné pour obtenir toute information complémentaire.

Félix Bédard, ingénieur
Membre OIQ 5007243
Vice-président | Cofondateur
Elema Experts-Conseils inc.



DESSINS TECHNIQUES PRÉLIMINAIRES



MODE DE FABRICATION ET D'ASSEMBLAGE

Pierre Fournier est le principal sous-traitant qui s'occupera de la mise en œuvre de l'installation. L'assemblage de toutes les composantes sera fait à même son atelier. Selon les recommandations, les dessins techniques et les spécifications de l'ingénieur, des dessins d'ateliers seront produits pour valider la méthode de construction et l'assemblage des différentes parties de l'œuvre.

Assises de pierre calcaire ANSA - Pierre grise de Montréal

Les 7 blocs de pierre ainsi que les pavés seront taillés aux Carrières Ducharme qui prélève son calcaire à la carrière Ansa Nord à St-Constant. Nous avons choisi le fini bouchardé à la main pour créer un lien avec le travail de l'artisan, travail similaire qui se faisait au début du siècle. Chaque module de pierre est prépercé aux quatre coins pour recevoir les tiges d'ancrage lors de l'installation.

Structure interne des tours

La structure interne (charpente) sera fabriquée avec des profilés en acier inoxydable selon la stratégie structurale privilégiée (connexions boulonnée).

- Sept squelettes orthogonaux et réguliers seront construits selon les hauteurs spécifiques des tours de laiton ;
- Dix cubes seront construits indépendamment pour former ultérieurement la tour torsadée en béton translucide ;
- Des plaques en acier et leurs tiges d'ancrage en acier inoxydable seront ensuite soudées aux charpentes internes;
- Chaque charpente sera prépercée afin de fixer mécaniquement l'enveloppe extérieure (laiton ou béton translucide);
- Ces structures seront ensuite peintes à chaud (peinture de revêtement à poudre) pour éviter le contact diélectrique entre deux métaux de nature différente (acier inox et laiton) ;

Assemblage de l'enveloppe extérieure

Laiton

Après consultation avec l'atelier de Pierre Fournier où seront assemblées les tours, il fut décidé de choisir l'épaisseur 3/16 de pouce pour favoriser les soudures au TIG des panneaux de laiton en privilégiant les soudures du côté intérieur. Les coins des enveloppes de laiton seront arrondis afin d'éviter les arêtes vives qui pourraient causer des blessures.

Béton translucide

La compagnie Litracon se spécialise dans la fabrication de bétons composites. Notre choix s'est arrêté sur le Litracon Classic qui contient de la fibre optique ce qui lui permet de laisser passer la lumière.

- Chacun des dix cubes à quatre faces de béton sera préfabriqué selon les spécifications et les techniques de construction développées par Litracon.
- Les dix cubes seront ensuite fixés mécaniquement un à la suite de l'autre aux cadres en acier inoxydable, chaque cube de béton évidé s'y glissant l'un à la suite de l'autre.

Éclairage

Les huit (8) unités de lumière LED sont insérées par le haut, glissant dans leurs rails qui sont fixés à la structure centrale de la tour qui aura été préalablement intégrée à la charpente interne. Une trappe d'accès pour le contrôleur lumineux est prévue à la base de la tour de laiton à droite de la tour torsadée. Cette dernière est fermée à son sommet par une plaque de verre trempé qui laissera passer la lumière naturelle le jour.

Installation

Ancrage à la dalle de béton de toute les tours et assises – site d'implantation

Toutes les tours et les assises sont fixées à la dalle de béton à l'aide d'ancrages chimiques et de tiges d'acier inoxydable soudées aux cadres structuraux. Se référer à la lettre de l'ingénieur.

CALENDRIER DE RÉALISATION

JANVIER 2017

Coordination et préparation des dessins d'atelier (2-3 semaines)

- Coordination, préparation et finalisation des dessins d'atelier (pierre, laiton et béton translucide) selon les spécifications de l'ingénieur.
- Transmission des dessins et coordination avec le sous-traitant Pierre Fournier.
- Transmission des dessins et coordination avec le sous-traitant Litracon.

FÉVRIER 2017

Commande de matériaux et début de la production (2 semaines)

- Coordination, mise en production et préfabrication des dix cubes de béton translucides chez Litracon.
- Commande et achat des feuilles de laiton provenant de chez CBC (fournisseur).
- Livraison, manipulation et découpage des feuilles de laiton chez Daniel Breton (sous-traitant).

MARS 2017

Livraison du matériel et continuité de la production (2 semaines)

- Commande et livraison de l'acier inoxydable pour les structures internes à l'atelier du sous-traitant Pierre Fournier.
- Livraison des feuilles de laiton pré coupées à l'atelier du sous-traitant Pierre Fournier.
- Livraison des dix cubes de béton translucide à l'atelier du sous-traitant Pierre Fournier.
- Coordination pour la gravure des cent noms sur les feuilles de laiton et livraison à l'atelier du sous-traitant Pierre Fournier.
- Coordination et commande des pavés et assises en pierre calcaire ANSA bouchardée avec les Carrières Ducharme.

AVRIL 2017

Production principale (3-4 semaines)

- Construction de la structure (squelettes) en acier inoxydable des huit tours.
- Construction des revêtements de laiton des sept tours.
- Insertion des quatre unités DEL dans la structure de la tour accueillant les cubes de béton translucide.
- Assemblage des huit tours (enveloppes et squelettes).
- Taille des sept assises et quatre pavés de pierre calcaire aux Carrières Ducharmes.

MAI 2017

Coordination et installation (1-2 semaines)

- Coordination avec les travaux publics pour les insertions de dalles de pierres grises de Montréal et de l'entrée électrique (à ajuster selon le calendrier et l'échéancier des travaux à la ville).
- Livraison des assises de pierre et des pavés sur le site de l'installation.
- Livraison des tours sur le site de l'installation.
- Raccordement de la conduite électrique dans la tour de laiton pour le contrôleur.
- Raccordement de la conduite électrique dans la tour torsadée en béton translucide.
- Installation de toutes les unités (tours et assises) avec les ancrages chimiques selon les spécifications de l'ingénieur.
- Raccordement de l'extension au sommet avec les huit unités DEL et tests de fonctionnement.
- Nettoyage et fin des travaux.



Grille de présentation du budget

Concours pour une œuvre d'art public

Cadeau MTL 375e,

Site McTavish

No.		Coût
	PHILIPPE ALLARD ET JUSTIN DUCHESNEAU	
	Philippe Allard : No de fournisseur à la ville de Montréal : 134708	
	Honoraires des professionnels	
	Ingénieur en structure (conception et plans) Félix Bédard (firme Élema inc.)	2000 \$
	Atelier Pierre Fournier. Construction et assemblages. 170 h @ 100/h	17 000 \$
	4 luminaires encastrés + contrôleur (Lumenpulse)	3500 \$
	Ancrages chimiques et Installation Pierre Fournier, estimation	2050 \$
	Location camion-grue 500 \$ / jour pour 2 jours	1000 \$
	sous-total	25 550 \$
	Œuvre	
	laiton Muntz C280 : 6 feuilles 120" (12 250 \$) + 2 feuilles 96" (5100 \$)	17 350 \$
	Livraison laiton	500 \$
	Découpe des feuilles de laiton (sheare) : Daniel Breton	500 \$
	Litracon : 10 carrés de 1 x 1 pieds : 1750 \$ l'unité	17 500 \$
	7 blocs de pierres grises (1800 \$) trouées (750 \$) et livrées (250 \$) + 4 pavés (200 \$)	3000 \$
	Assurances Pierre Tremblay / (œuvre 100 K)	1500 \$
	Différents transports	1100 \$
	sous-total	41 450 \$
	sous-total Honoraires + œuvre	67 000 \$
	Frais d'administration (3%)	3000 \$
	Honoraires et droits d'auteur de l'artiste (10%) + (10%)	20 000 \$
	Frais pour imprévus (10%)	10 000 \$
	sous-total	\$
	Total partiel	100 000 \$
	Taxes	
	TPS 5%	5000 \$
	TVQ 9,975%	9975 \$
	TOTAL GLOBAL	114 975 \$

Cadeau MTL 375^e. Règlement et programme du concours

pour une œuvre d'art public pour le site
McTavish

Table des matières

1. Le contexte administratif	1
1.1. La Brigade Arts Affaires de Montréal	1
1.2. Le projet du Cadeau MTL 375 ^e	1
2. Le contexte du projet	2
3. Le concours d'art public	3
3.1. Les enjeux du concours	3
3.2. Le site d'implantation de l'œuvre	3
3.3. Le programme de l'œuvre	3
4. Les contraintes de l'œuvre	4
5. La conformité	4
6. Le calendrier	4
7. Le budget	5
8. L'échéancier du concours et la date de dépôt	6
9. Le dossier de candidature	6
9.1. Contenu	6
9.2. Format et présentation	7
10. L'admissibilité et l'exclusion des candidats et des finalistes	7
10.1. Admissibilité	7
10.2. Exclusion	8
11. La composition du jury	8
12. Le déroulement du concours	9
12.1. Le rôle du responsable du concours	9
12.2. Les étapes du concours	9
13. Le processus de sélection	10
13.1. Le rôle du jury et des donateurs	10
13.2. Le rôle du comité technique	10
13.3. Les critères de sélection	10
14. La présentation des propositions des finalistes	11
15. Les indemnités	12
15.1. Appel de candidature	12
15.2. Prestation des finalistes	12
15.3. Remboursement de certains frais aux finalistes	12
16. Les suites données au concours	12
16.1. Approbation	12
16.2. Mandat de réalisation	12
17. Les dispositions d'ordre général	13
17.1. Clauses de non-conformité	13
17.2. Droits d'auteur	13
17.3. Clause linguistique	13
17.4. Consentement	13
17.5. Confidentialité	14
17.6. Examen des documents	14
17.7. Statut du finaliste	14

Table des annexes

Annexe 1.

Fiche d'identification du candidat

Annexe 2.

Tracé de la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne »

Annexe 3.

Site d'implantation de l'œuvre d'art public au site McTavish

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

1. Le contexte administratif

Le présent concours s'inscrit dans les legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, qui sera célébré en 2017. Il découle d'une initiative de la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM), un groupe de professionnels de la relève d'affaires, qui souhaite offrir un cadeau aux Montréalais pour cette occasion. Cent donateurs ont ainsi donné mille dollars chacun, afin qu'un artiste professionnel réalise une œuvre d'art public d'une valeur de 100 000\$. Ce sont ces donateurs qui vont choisir les finalistes et le lauréat du concours. Pour y arriver, ils bénéficient de la collaboration d'un jury de sélection, ainsi que du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et du Service de la culture (SC), via son Bureau d'art public.

L'œuvre qui sera sélectionnée dans le cadre de ce concours sera intégrée à la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne. » Il s'agit d'un projet de legs majeur du 375^e anniversaire qui reliera deux lieux emblématiques de la ville. Destiné en premier lieu aux piétons, cette Promenade urbaine traduira la volonté municipale de rééquilibrer les rues en donnant une plus grande place à la mobilité active, en plus d'offrir des trajectoires riches en expériences, dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés. Le SGPVMR est responsable du concept et du tracé de cette première promenade urbaine, et fournit l'expertise en paysage aux fins du présent concours. Les consultants Groupe SMi et Lemay+DAA sont chargés de la conception détaillée et de l'exécution de ce projet, dont la gestion a été confiée au Services des infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT).

Dans le cas du présent partenariat, le Bureau d'art public met à profit son expertise en organisant le processus lié au choix du projet lauréat, puis en faisant le suivi de la réalisation et de l'installation de l'œuvre qui sera inaugurée en 2017. Les œuvres réalisées dans le contexte des projets d'aménagement municipaux font partie intégrante de la collection d'art public de la Ville de Montréal, et le Bureau d'art public en assure la pérennité.

1.1 La Brigade Arts Affaires de Montréal

BAAM est un organisme à but non-lucratif visant à favoriser l'engagement des jeunes professionnels dans la communauté artistique montréalaise, en les attirant vers l'art par des activités participatives et de sensibilisation, en les impliquant dans l'art par le bénévolat et en soutenant le développement philanthropique.

1.2 Le projet du Cadeau MTL 375^e

À l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal, les professionnels de la relève d'affaires montréalais démontrent leur attachement à la ville et à sa créativité en offrant une œuvre d'art public qui sera une source de fierté pour toute la communauté et participera au rayonnement national et international de notre métropole.

Tous les comités de la relève des organismes culturels de Montréal se fédèrent pour trouver 100 mécènes de la relève d'affaires afin de réunir 100 000\$.

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

2. Le contexte du projet

Le projet des Promenades urbaines vise à redonner une place aux piétons dans l'espace urbain, dans le but de renouveler la façon de vivre la ville à pied. Alors qu'un réseau de promenades urbaines sera à terme développé pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, le lien « Fleuve - Montagne » est le premier à se réaliser.

La vision des Promenades urbaines répond à un double objectif. D'une part, ce concept vise à encourager la mobilité : c'est pourquoi des trajectoires paysages suffisamment attrayantes seront proposées aux citoyens, afin de faire naître le plaisir de marcher davantage au quotidien. L'approche employée dans le cadre de la conception de cette première promenade est celle de la *marchabilité* (traduction de *walkability*), qui assure la prise en compte des facteurs environnementaux, humains et d'ambiances favorables à la marche en lien avec les besoins et les usages des piétons. D'autre part, ce concept répond à des préoccupations environnementales actuelles : cela se traduira notamment, dans les aménagements, par l'augmentation du verdissement et de la biodiversité dans les quartiers densément peuplés et par une gestion plus écologique des eaux de ruissellement.

Cinq enjeux ont été retenus pour la première promenade urbaine : l'urbanité, la mobilité active, l'environnement, la participation citoyenne et l'identité montréalaise. À travers ce dernier enjeu, la culture occupera une place importante dans l'expérience du lien « Fleuve – Montagne », comme le déclinent les objectifs qui lui ont été attribués :

- Mettre en valeur l'identité de Montréal en s'appuyant sur son histoire, son patrimoine architectural, ses paysages, son peuple, son caractère.
- Relier des lieux et des éléments identitaires du patrimoine montréalais.
- Favoriser la découverte des différents quartiers, en révélant ou en identifiant des lieux, des paysages, des composantes patrimoniales et culturelles d'intérêt, dans un contexte éducatif ou non.
- Encourager le développement de la culture.
- Améliorer l'attractivité de la ville.
- Projeter la ville dans l'avenir.

D'autres concours d'art public sont également en cours pour identifier, d'ici la fin de 2015, deux autres artistes qui contribueront à cette première Promenade urbaine : le programme du premier concours a pour enjeu de développer des interventions artistiques sur l'ensemble de la promenade; le second vise la conception d'une œuvre d'art numérique qui, via un site Internet ou une application mobile, incitera les marcheurs à faire une expérience singulière de la promenade.

Le tracé de la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne » est composé de neuf tronçons (voir Annexe 2) :

- Rue McGill incluant la rue du Square-Victoria est et la Place D'Youville ouest.
- Côte du Beaver Hall.
- Place Phillips.
- Rue Sainte-Catherine (entre McGill College et square Phillips).
- Avenue McGill College (entre Sherbrooke et Cathcart).
- Rue Sherbrooke (entre University et Peel).
- Rue McTavish (entre Sherbrooke et des Pins).
- Avenue du Docteur-Penfield (entre Peel et l'extrémité de la rampe d'accès depuis McTavish)
- Avenue des Pins (entre Docteur-Penfield et Redpath Crescent).

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

3. Le concours d'art public

3.1. Les enjeux du concours

Le concours s'inscrit dans une démarche qui vise à enrichir la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal, ainsi qu'à promouvoir la qualité des interventions qui sont réalisées en milieu urbain et à développer le sens critique du public. De plus, le projet du Cadeau MTL 375^e met de l'avant l'implication du milieu des affaires dans le développement et le rayonnement de la ville et de l'art public, dans le but de sensibiliser les Montréalais à la question du mécénat.

3.2. Le site d'implantation de l'œuvre

L'œuvre sera installée à l'intersection des rues Sherbrooke Ouest et McTavish et sera ainsi située dans le site patrimonial du Mont-Royal.

La rue McTavish fait partie, avec la rue Sherbrooke et les avenues des Pins et du Docteur-Penfield, d'un secteur où les interventions d'aménagement de la Promenade urbaine seront de nature importante : elles comprendront des travaux d'infrastructures et des modifications à la géométrie des rues. Les aménagements visent l'amélioration du lien entre le parc du Mont-Royal et le campus de l'Université McGill, la mise en valeur de vues donnant sur la montagne et sur le centre-ville et l'innovation en matière de réalisation. Plusieurs enjeux ont été identifiés pour cette section du projet : verdissement, gestion des eaux de pluie, bonification du mobilier urbain, révision de l'éclairage de rue, mise en place d'une signalétique propre à la Promenade « Fleuve – Montagne. »

Alors que la partie nord de la rue McTavish (entre les avenues des Pins et du Docteur-Penfield), fera l'objet d'un précédent positif de rue en partage qui limite la vitesse de circulation véhiculaire à 20 km/h et qui permet aux piétons de circuler en priorité, la partie sud (entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins) sera réaménagée de manière à officialiser sa fonction de rue piétonne. Ouverte sur la montagne ainsi que sur le campus universitaire et son riche patrimoine, la partie sud de la rue McTavish sera un espace public multifonctionnel, qui pourra accueillir plusieurs activités et événements et reconduire notamment celui du marché public à la rentrée scolaire. Par ailleurs, l'escalier menant à l'avenue du Docteur-Penfield sera refait et comptera un nouvel éclairage.

3.3. Le programme de l'œuvre

L'œuvre d'art sera installée au sud de la rue McTavish, en bordure de la rue Sherbrooke, du côté ouest de la rue McTavish. Un rappel pourrait être installé du côté est (voir Annexe 3). L'œuvre sera en dialogue avec la rue Sherbrooke et sera perceptible par les automobilistes qui l'empruntent : son expérience privilégiée sera toutefois à l'échelle du piéton.

De nature sculpturale ou installative, l'œuvre sera constituée d'un ou de plusieurs éléments. La lumière sera utilisée, soit comme matériau dans la composition de l'œuvre ou à des fins de mise en lumière.

L'œuvre s'inscrira en cohérence avec son contexte de création, à savoir :

- les célébrations du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal et le projet porté par la BAAM du Cadeau MTL 375^e;
- la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne » et ses objectifs de développement durable et de mobilité active, et tiendra compte de son implantation dans le site McTavish.

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

Dans cette perspective, l'œuvre sera tournée vers l'avenir, tout en démontrant une sensibilité à l'histoire de Montréal. Elle sera cohérente avec le mouvement citoyen et inclusif que porte le groupe des mécènes, ainsi qu'avec l'engagement qu'il incarne.

Un support listant les cent donateurs qui ont contribué à ce projet accompagnera l'œuvre. Les finalistes pourront faire des propositions quant à l'emplacement et à la forme que prendra ce support.

4. Les contraintes de l'œuvre

Cette commande exclut l'utilisation de l'eau dans les composantes de l'œuvre d'art. Les pièces cinétiques et les mécanismes intégrés sont également exclus. Les pièces en mouvement, même non accessibles, sont exclues.

Le choix des matériaux et le traitement qui leur est accordé doivent tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art. Le traitement, la finition et l'assemblage doivent également présenter une résistance au vandalisme et aux graffitis dans des conditions normales d'exposition dans un espace urbain. Les finalistes devront privilégier des matériaux qui ne nécessitent qu'un entretien minimal, dans les conditions d'exposition énoncées précédemment. L'utilisation de certains matériaux est par ailleurs rejetée ; il s'agit de l'acier peint, du bois et des plastiques. Pour ce qui est du cuivre, il peut être utilisé dans la mesure où le fini ne comporte pas de vernis pour stabiliser la couleur.

L'utilisation de la lumière, bien que permise tant comme matériau de l'œuvre qu'à des fins de mise en valeur, ne doit créer aucune pollution visuelle, *i. e.* que la lumière ne peut être dirigée vers le haut ou dans la rue.

5. La conformité

L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les espaces publics. Le traitement des matériaux ne doit pas présenter de surfaces rugueuses, d'arêtes coupantes, d'aspérités ou de fini présentant des risques de blessures, à moins qu'ils soient hors d'atteinte.

6. Le calendrier

Le calendrier suivant a été développé de manière à ce que l'œuvre d'art soit intégrée inaugurée à l'été 2017.

Date limite de dépôt des candidatures

Rencontre du jury pour la sélection
d'un maximum de dix candidatures

Envoi des résultats de la sélection préliminaire aux candidats

10 février 2016 à midi

semaine du 15 février 2016

semaine du 15 février 2016

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

Sélection des finalistes

Rencontre des donateurs pour la sélection de trois finalistes	24 février 2016
Envoi des réponses aux candidats	26 février 2016
Rencontre d'information aux finalistes	
et signature du contrat de concept artistique	mars 2016
Annonce publique des finalistes	mars 2016

Sélection du lauréat

Dépôt des prestations des finalistes	mai 2016
Rencontre du comité technique	mai 2016
Rencontre des donateurs pour le choix de la proposition gagnante	mai 2016
Envoi des réponses aux finalistes	mai 2016
Octroi de contrat par le comité exécutif	juin 2016
Installation prévue de l'œuvre	printemps 2017
Inauguration	été 2017

Outre la date limite du dépôt des candidatures, le calendrier de travail est sujet à modifications sans préavis.

7. Le budget

Le budget total de l'œuvre d'art est de **100 000\$**, avant taxes. Il comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste;
- Les frais de production des plans, devis et estimations de coût (préliminaires et définitifs) de l'œuvre;
- Les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre;
- Les honoraires d'un ingénieur en structure;
- Le coût des matériaux et des services (les matériaux, la main d'œuvre, la machinerie, l'outillage et les accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre;
- Les traitements spéciaux de protection anti-graffitis, s'il y a lieu.
- La sécurisation du site pendant l'installation de l'œuvre;
- Le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à l'installation et à la réalisation de l'œuvre;
- Le transport, l'installation et la sécurisation de l'œuvre pendant son installation;
- Les dépenses relatives aux déplacements, frais de messageries;
- Un budget d'imprévus d'au moins 10 %;
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination avec le maître d'ouvrage;
- Une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour la durée des travaux ainsi que des assurances contre les pertes d'exploitation, une couverture hors site, une assurance transport, une assurance flottante d'installation tous risques avec valeur de remplacement à neuf. Cette dernière doit couvrir la valeur de l'œuvre avant taxes;

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre comprenant les plans conformes à l'exécution et des photographies des différentes étapes de la fabrication pour des fins non commerciales.

Les coûts suivants seront pris en charge par la Ville, jusqu'à concurrence de 20 000\$, avant taxes :

- Les fondations de l'œuvre en sous-sol;
- Les installations d'alimentation et de raccordement électrique;
- La fourniture des appareils électriques et leur installation, sauf si ceux-ci constituent une composante de l'œuvre.

De plus, la Ville prendra en charge :

- La conception, la réalisation et l'installation du support listant les donateurs;
- Le panneau d'identification de l'œuvre;

8. L'échéancier du concours et la date de dépôt

Le dossier complet doit être reçu par courriel, en un seul envoi, au plus tard le **mercredi 10 février 2016 à midi**.

Le dossier doit être envoyé par courriel (voir les précisions à cet effet au point 9.2) et doit être **reçu** à la date d'échéance.

Courriel : laurent.vernet@ville.montreal.qc.ca

9. Le dossier de candidature

9.1. Contenu

Le candidat doit présenter son dossier de candidature de façon à démontrer l'excellence de ses réalisations et/ou de ses compétences pour la réalisation du projet en concours. Le dossier de candidature doit être présenté en quatre parties. Comme le prévoit la clause linguistique au point 17.3 du présent document, le dossier de candidature doit être présenté en français.

Les documents à produire sont les suivants :

1. Fiche d'identification fournie à l'Annexe 1, remplie, datée et signée par l'artiste.
2. Curriculum vitae d'au plus 5 pages comprenant les données suivantes :
 - La formation;
 - Les expositions solos;
 - Les expositions de groupe;
 - Les collections;
 - Les projets d'art public;
 - Les prix, bourses et reconnaissances obtenus;

Cadeau MTL 375^e :

Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

- Les publications.

3. Démarche artistique

Un texte d'au plus deux pages décrivant la démarche artistique du candidat et dans lequel il explique sa compréhension du projet de Cadeau MTL 375^e de la BAAM. Le candidat est invité à préciser comment il entend aborder le projet d'art public; comment il perçoit son travail au regard du programme. Aucun concept ou projet précis, que ce soit sous la forme de texte ou d'image, ne sera présenté au jury.

4. Dossier visuel

Le candidat doit soumettre au maximum dix (10) illustrations d'œuvres qui démontrent son expertise et son expérience et qui sont significatives en regard du présent concours. Les projets présentés doivent mettre en relief ses réalisations datant d'au plus dix (10) ans. Ils doivent obligatoirement être présentés à partir de photographies identifiées et numérotées.

Le dossier visuel doit être accompagné d'une liste descriptive des 10 photographies détaillant, pour chacune d'entre elles:

- Le titre;
- L'année de réalisation;
- Les dimensions;
- Les matériaux;
- Le contexte (exposition solo ou groupe, commande, etc.);
- S'il s'agit d'une œuvre d'art public : le client, le lieu et le budget.

9.2. Format et présentation

Le dossier doit être envoyé par courriel et respecter les conditions suivantes :

- Les dossiers doivent être présentés en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical. Leur taille maximale est de 5 Mo;
- Les quatre parties du dossier doivent être envoyées dans un seul courriel et dans un seul document pdf, dans l'ordre indiqué ci-dessus;
- Les candidats sont responsables d'envoyer une copie papier du dossier si la version électronique ne peut être téléchargée correctement par le chargé de projet.

10. L'admissibilité et l'exclusion des candidats et des finalistes

10.1. Admissibilité

Le concours s'adresse à tout artiste professionnel de quarante-cinq (45) ans et moins au moment de déposer son dossier de candidature (voir la date au point 8), qui est citoyen canadien, immigrant reçu et habitant au Québec depuis au moins un an. * On entend par artiste professionnel : un créateur ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement, ou les deux; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la *Loi sur le*

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, et sur leurs contrats de diffuseurs.

Le contexte professionnel désigne des lieux et des organismes principalement voués à la diffusion de l'art. Il peut s'agir de centres d'artistes, de centres d'exposition, de galeries d'art, de musées ou d'autres lieux ou organismes de diffusion reconnus, ou encore de participations à des événements où la sélection des participants est faite par des professionnels des arts visuels. Le contexte professionnel exclut le milieu scolaire, c'est-à-dire qu'un étudiant ne peut être candidat au présent concours.

Le terme « artiste », peut désigner un individu seul, un regroupement, une personne morale. S'il s'agit d'un regroupement, un membre doit être désigné comme chargé de projet.

Les personnes ayant un lien d'emploi avec la Ville Montréal, qu'elles aient un statut permanent, occasionnel ou auxiliaire, ne sont pas admissibles au concours. Tout candidat ou finaliste qui se juge en conflit d'intérêt ou pouvant être considéré en conflit d'intérêt : 1) en raison de ses liens avec la Ville, son personnel, ses administrateurs, un membre du jury ou un membre d'une équipe professionnelle affectée au projet, ou 2) en raison de liens familiaux directs, d'un rapport actif de dépendance ou d'association professionnelle pendant la tenue du concours, ne peut participer au concours. Ne peuvent également y participer les associés de ces personnes ni leurs employés salariés.

*Une preuve de citoyenneté, un certificat de résidence permanente ou une preuve de résidence au Québec peut être exigé avant de passer à l'étape suivante du concours.

10.2 Exclusion

Toute candidature ou prestation reçue après les délais de dépôt prescrits à l'article 8 sera automatiquement exclue du concours. La Ville se réserve le droit d'exclure, s'il y a lieu, tout candidat ou finaliste pour non respect partiel ou total des dispositions et des règles du présent concours.

11. La composition du jury de sélection

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours. Le même jury participe à toutes les étapes du processus de sélection. Il est composé de cinq membres dont plus de la moitié est composée de personnes indépendantes de la Ville de Montréal. Le jury réunit les personnes suivantes :

- Trois spécialistes en arts visuels (conservateurs, critiques d'art, commissaires indépendants, muséologues, professeurs) ayant une connaissance de l'art public;
- Un architecte paysagiste du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;
- Le chargé de projet du Bureau d'art public.

Dans le cadre du présent concours, les cent donateurs qui ont contribué au financement du Cadeau MTL 375^e sont impliqués dans le processus de sélection (voir articles 12 et 13).

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

12. Le déroulement du concours

12.1. Le rôle du responsable du concours

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées au chargé de projet. Celui-ci agit comme secrétaire du comité technique et du jury. Le chargé de projet du présent concours est :

Laurent Vernet, commissaire
Bureau d'art public
Courriel : laurent.vernet@ville.montreal.qc.ca

Toutes les demandes de documents et d'information devront lui être acheminées par courriel.

Tous les documents remis par un candidat ou un finaliste sont vérifiés par le chargé de projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité aux articles 8 et 9 du présent règlement. Les candidatures non conformes ne sont pas soumises à l'analyse du jury et des donateurs

12.2. Les étapes du concours

L'évaluation se fait selon la procédure suivante :

Première étape : sélection des finalistes

- Le jury prend connaissance des dossiers de candidature;
- Il sélectionne un maximum de dix candidatures en vue du concours;
- Il émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu.
- Les dix dossiers retenus sont transmis aux donateurs, qui en prennent connaissance;
- Le jury de sélection présente, au cours d'une rencontre avec les donateurs, les dix candidatures qu'il a retenues lors de la sélection préliminaire et répond aux questions des donateurs;
- Les donateurs sélectionnent un maximum de trois finalistes en vue du concours.

Au terme de la première étape, le nom des finalistes est divulgué dès que ceux-ci ont confirmé leur acceptation et signé le contrat de concept artistique.

Deuxième étape : prestations des finalistes

- Le comité technique procède à l'analyse des prestations;
- L'ordre des présentations des finalistes est préalablement déterminé, par tirage au sort ou par ordre alphabétique, au moment de la rencontre d'information avec les finalistes;
- Le jury et les donateurs prennent connaissance des prestations;
- Ils entendent le rapport du comité technique;
- Le jury et les donateurs reçoivent chaque finaliste en entrevue : chacun dispose d'une période de 45 minutes pour la présentation de son concept et pour la période de questions;
- Au terme de sa présentation, le finaliste quitte la salle;
- Au cours des délibérations, le jury revient sur chacune des prestations des finalistes et évalue les propositions au regard de son expertise. En plénière, les donateurs présents sont invités à partager leur évaluation des projets et peuvent questionner les membres de jury;

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

- Les donateurs recommandent, par scrutin électronique qui a lieu dans la semaine suivant les prestations, un projet lauréat à la Ville;
- Le chargé de projet enclenche le processus d'acceptation de la recommandation auprès des instances supérieures;
- L'identité et le concept du lauréat du concours sont dévoilés au moment de l'octroi du contrat par la Ville de Montréal.

Compte-rendu des travaux du jury

À l'issue du concours, les conclusions des délibérations du jury et des donateurs sont consignées par le chargé de projet dans un rapport signé par le représentant des donateurs.

13. Le processus de sélection

13.1. Le rôle du jury et des donateurs

Le jury est consultatif et la décision finale appartient aux donateurs. Le rôle du jury comporte, sans s'y limiter, la sélection de dix candidatures et leur présentation aux donateurs, ainsi que l'évaluation des propositions des finalistes pour le bénéfice des donateurs.

Le rôle des donateurs comprend la sélection de trois finalistes, ainsi que le choix d'un projet gagnant.

Le chargé de projet du Bureau d'art public agit à titre de secrétaire et d'animateur des séances du jury.

13.2. Le rôle du comité technique

Le rôle du comité technique consiste à effectuer une analyse de certains éléments techniques des prestations des finalistes.

Il évalue notamment :

- Les estimations de coût du projet en regard du budget prévisionnel;
- La faisabilité technique du projet;
- La faisabilité du projet en regard de la réglementation existante;
- L'entretien et la durabilité des éléments compris dans le projet.

Le chargé de projet présente par la suite le rapport sommaire du comité technique au jury du concours.

13.3. Les critères de sélection

Le jury et les donateurs utilisent les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des candidatures et des prestations :

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

Première étape du concours : sélection des candidats et finalistes

L'évaluation des dossiers de candidature porte sur les critères suivants :

- Excellence et qualité des projets réalisés;
- Créativité et innovation de la démarche artistique;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables;
- Approche du projet Cadeau MTL 375^e et originalité de l'énoncé d'intention pour le concours d'art public.

Deuxième étape du concours : prestations des finalistes

La deuxième étape du concours est centrée sur la mise en forme plus détaillée du projet artistique, sa réponse précise aux exigences du programme et sa faisabilité. Plus spécifiquement, les finalistes doivent démontrer la signifiante de leur projet sur le site, sa faisabilité technique, sa pérennité et son adéquation avec l'enveloppe budgétaire proposée.

Les prestations des finalistes sont évaluées sur la base des critères d'évaluation suivants :

- intérêt de l'approche conceptuelle;
- intégration du projet dans l'espace d'implantation;
- impact du projet le jour et la nuit, durant les 4 saisons;
- respect des règles de sécurité;
- aspects fonctionnels et techniques;
- pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre;
- adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

14. La présentation des propositions des finalistes

Les finalistes sont invités à venir présenter leur proposition aux membres du jury et aux donateurs. Ils reçoivent une convocation écrite précisant le jour et l'heure de leur convocation, trois semaines avant la rencontre du jury et des donateurs.

Les finalistes doivent produire une maquette présentant l'œuvre d'art et son environnement immédiat. Ils doivent également produire un montage visuel à partir des élévations fournies par la Ville. La nature de ces éléments du matériel de prestation (échelle de la maquette, points de vue et format des montages visuels) sera précisée lors de la rencontre d'information aux finalistes.

Les finalistes doivent soumettre un échantillon de chaque matériau qui composera l'œuvre.

Les finalistes doivent également soumettre, en cinq exemplaires et en format électronique, un document descriptif qui doit comprendre :

- Un texte de présentation de l'œuvre exposant le concept et le parti choisi par l'artiste pour répondre à la commande;
- Une description technique (comprend la liste des matériaux et les fiches techniques si nécessaire, le traitement choisi et la finition, ainsi que le mode de fabrication et d'assemblage. Il doit préciser la solution retenue pour les ancrages, validée par un ingénieur en structure);
- Un calendrier de réalisation pour une installation de l'œuvre en 2017;
- Un budget détaillé à même la grille Excel fournie par la Ville;

Cadeau MTL 375^e :

Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

- Un devis d'entretien détaillé de l'œuvre. Ce document servira à l'évaluation des propositions effectuée par le comité technique. Les artistes n'ont pas à produire de dessins d'atelier à cette étape.

15. Les indemnités

15.1. Appel de candidatures

Aucun honoraire ni indemnité ne sera versé à cette étape du concours.

15.2. Prestations des finalistes

Chaque finaliste ayant présenté devant jury et donateurs une prestation déclarée conforme, recevra en contrepartie, et à la condition d'avoir préalablement signé le contrat soumis par la Ville, des honoraires de **quatre mille cinq cent dollars (4 500\$)**, taxes non comprises, qui lui seront versés à la fin du processus de sélection du projet gagnant et sur présentation d'une facture.

Les frais et honoraires octroyés en vertu du présent règlement sont soumis aux taxes réglementaires, dont la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ). Les finalistes doivent fournir à la Ville, le cas échéant, leur numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. La Ville retiendra le paiement de toute facturation qui n'indiquera pas de façon claire le taux des taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q), les montants réclamés à cet effet ainsi que les numéros d'inscription appropriés.

15.3. Remboursement de certains frais aux finalistes

La Ville s'engage à défrayer les finalistes demeurant à plus de 100 km de Montréal des dépenses de déplacement et d'hébergement qu'ils auront engagées pour assister à la rencontre d'information et pour présenter leur projet devant jury. Les détails sont précisés lors de la rencontre d'information aux finalistes.

16. Les suites du concours

16.1. Approbation

Le projet gagnant doit être approuvé par la Ville de Montréal de même que par toutes les autorités compétentes quant aux codes et normes en vigueur, compte tenu des travaux projetés.

16.2. Mandat de réalisation

La Ville reçoit la décision des donateurs. Si elle endosse cette recommandation, elle négocie avec l'artiste et prépare le contenu du contrat de services artistiques pour la fabrication et l'installation complète de l'œuvre d'art. Par la suite, c'est le comité exécutif qui autorise le contrat de l'artiste.

Cadeau MTL 375^e : Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

La Ville de Montréal, par voie de ses instances décisionnelles, conserve la prérogative d'octroi du contrat au lauréat. Si elle n'endosse pas la recommandation des donateurs, elle doit motiver sa décision.

17. Les dispositions d'ordre général

17.1. Clauses de non-conformité

L'une ou l'autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d'une candidature ou d'une prestation :

- L'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le dossier de candidature ou de prestation du finaliste;
- Le non-respect de toute autre condition indiquée comme étant essentielle dans les instructions remises aux candidats et finalistes, notamment l'omission ou le non respect d'une exigence relative aux éléments qui composent un dossier de candidature ou de prestation.

À la suite de l'analyse de conformité, le chargé de projet fera part de ses observations au jury. Aucune candidature ou prestation jugée non-conforme ne sera pas présentée au jury.

17.2. Droits d'auteur

Chaque finaliste accepte, de par le dépôt de sa prestation, de réserver son concept à la Ville de Montréal et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection du lauréat.

Tous les documents, prestations et travaux, quels que soient leur forme ou support, produits ou réalisés par l'artiste ayant conçu le projet lauréat, dans le cadre du présent concours, demeureront la propriété entière et exclusive de la Ville, qui pourra en disposer à son gré si le contrat de réalisation du projet est confié à cet artiste.

Le finaliste dont le projet est retenu garantit la Ville qu'il détient tous les droits lui permettant d'accorder cette cession. Il se porte garant également, en faveur de la Ville, contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne qui contredirait une telle garantie ou les représentations qui s'y trouvent.

17.3. Clause linguistique

La rédaction de toute communication dans le cadre du concours doit obligatoirement être effectuée en français. Il en est de même de tous les documents exigés pour le dépôt de candidature ou de prestation des finalistes.

17.4. Consentement

En conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Lois refondues du Québec, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

Cadeau MTL 375^e :

Concours pour une œuvre d'art public pour le site McTavish

- Son nom, que sa candidature soit retenue ou non;
- Si sa candidature était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non-conforme, accompagnée des éléments spécifiques de non-conformité.

La Ville de Montréal pourra donc, si elle le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

17.5. Confidentialité

Les finalistes doivent considérer comme strictement confidentiel le contenu des études effectuées dans le cadre de ce concours et ne devront, sans accord écrit préalable, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics les renseignements globaux ou partiels.

Les membres du personnel de la Ville de Montréal de même que les membres du jury et du comité technique, ainsi que les donateurs sont tenus à la confidentialité durant tout le déroulement du concours.

17.6. Examen des documents

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat ou le finaliste reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du concours d'art public et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

La Ville de Montréal se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents de prestation des finalistes avant l'heure et la date limite du dépôt des candidatures et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel de candidatures et sont transmises par écrit aux finalistes.

17.7 Statut du finaliste

Dans le cas où le finaliste n'est pas une personne physique faisant affaires seule, sous son propre nom, et qui signe elle-même les documents d'appel de candidatures, une autorisation de signer les documents doit accompagner la prestation sous l'une des formes suivantes :

- a) Si le finaliste est une personne morale (société incorporée), l'autorisation doit être constatée dans une copie de la résolution de la personne morale à cet effet.
- b) Si le finaliste est une société (société enregistrée) ou fait affaires sous un autre nom que celui des associés, il doit produire une copie de la déclaration d'immatriculation présentée en application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (1993, c.48) du Québec ou tout autre document de même nature d'une autre province attestant l'existence de la société. De plus, dans le cas d'une société, lorsque les documents du finaliste ne sont pas signés par tous les associés, l'autorisation doit être constatée dans un mandat désignant la personne autorisée à signer et signée par tous les associés.
- c) Si le finaliste est un collectif, chacun des membres du collectif doit signer le contrat et tout autre document représentant les intérêts du collectif et/ou du maître d'ouvrage.

Annexe 1. Formulaire d'identification du candidat

Coordonnées du candidat

Nom du candidat

Date de naissance du candidat

Laurent Vernet, commissaire

Chargé de projet

Adresse complète (numéro/rue/ville/code postal)

Téléphone, télécopieur

Adresse de courrier électronique (toutes les communications seront effectuées par courriel dans le cadre de ce concours)

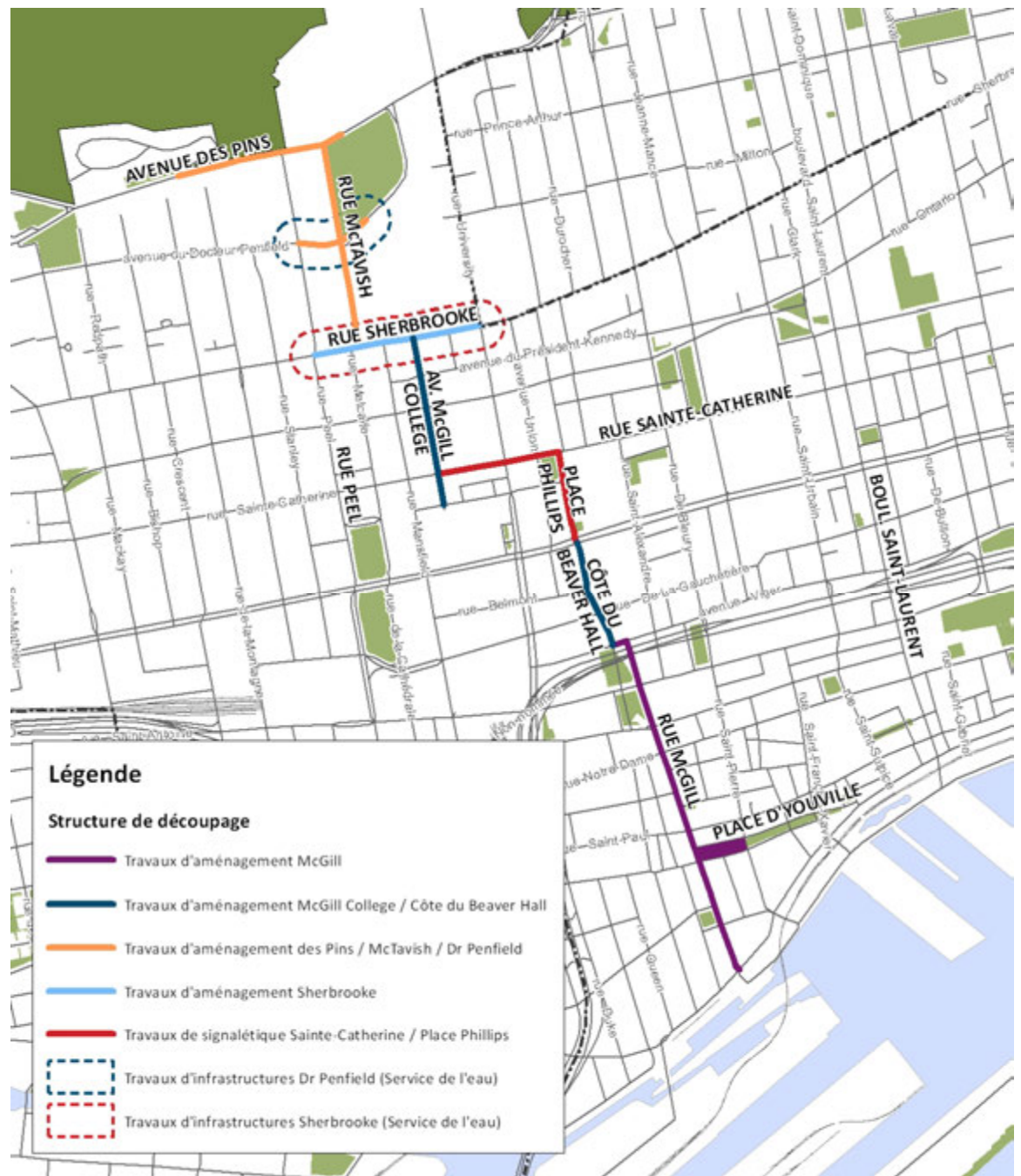
Déclaration de l'artiste

Je déclare, par la présente, que je suis citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e)

Signature

Date

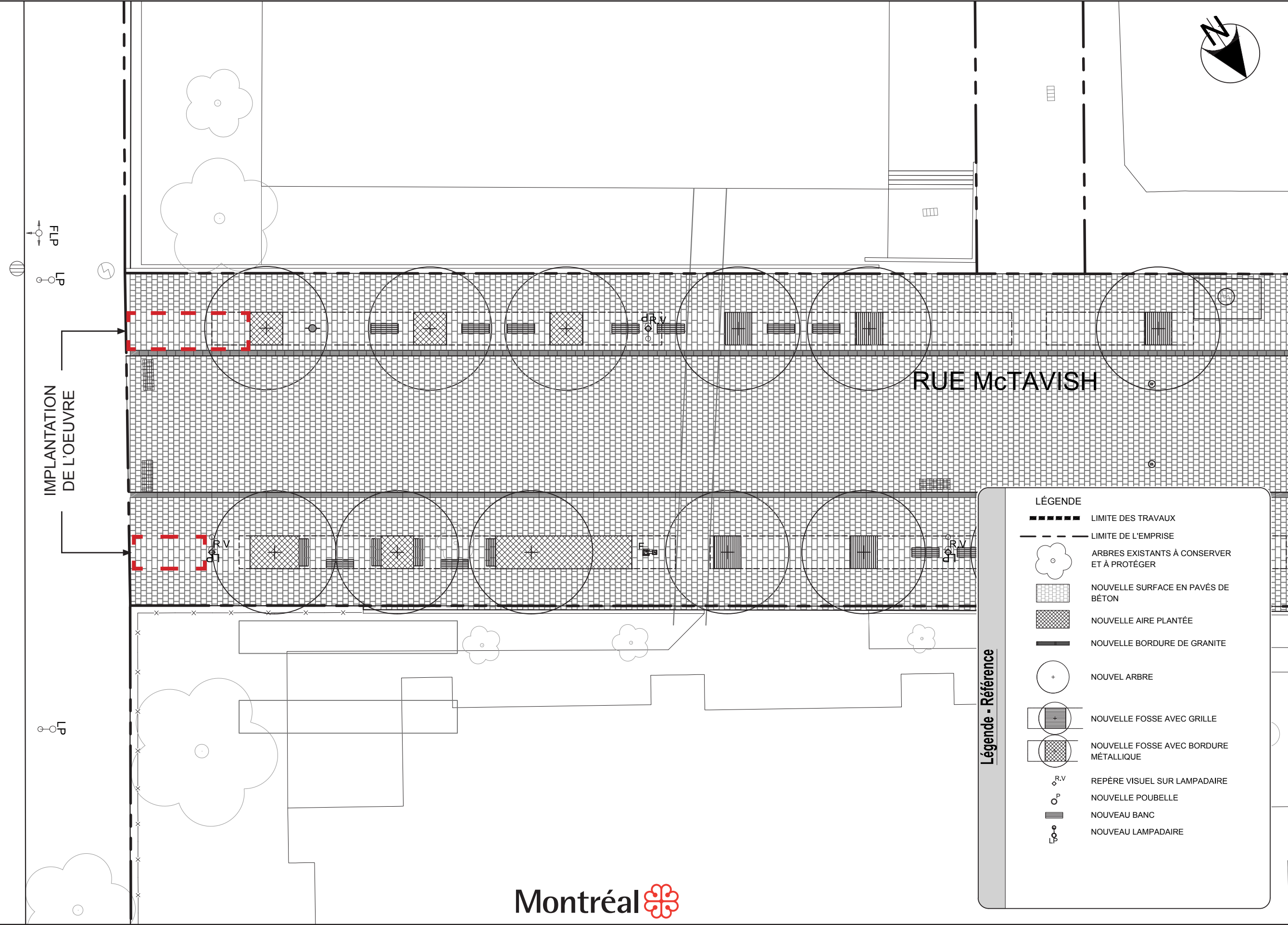
Annexe 2. Tracé de la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne »



Annexe 3.

Site d'implantation de l'œuvre d'art public au site McTavish

RUE SHERBROOKE



IMPLANTATION DE L'OEUVRE

RUE McTAVISH

Légende - Référence

- LIMITE DES TRAVAUX
- LIMITE DE L'EMPRISE
- ARBRES EXISTANTS À CONSERVER ET À PROTÉGER
- NOUVELLE SURFACE EN PAVÉS DE BÉTON
- NOUVELLE AIRE PLANTÉE
- NOUVELLE BORDURE DE GRANITE
- NOUVEL ARBRE
- NOUVELLE FOSSE AVEC GRILLE
- NOUVELLE FOSSE AVEC BORDURE MÉTALLIQUE
- REPÈRE VISUEL SUR LAMPADAIRE
- NOUVELLE POUBELLE
- NOUVEAU BANC
- NOUVEAU LAMPADAIRE



EXTRAIT DU PLAN : FM-5 - PLAN DES SURFACES ET RÉFÉRENCES AUX DÉTAILS /
 PLAN NO : 1521482FM5PSU / FEUILLET : 01 / ÉMIS-RÉV.: 05
 PLAN 1521482FM5PSU PRÉPARÉ PAR : GROUPE SM INC. ET SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS

ÉCHELLE 1:200
 2015-11-10

Rencontre d'information aux finalistes

Cadeau MTL 375 : Concours d'art public pour une œuvre d'art public au site McTavish

Personnes convoquées

Philippe Allard, finaliste

Sébastien Barangé, représentant de la Brigade Arts Affaires de Montréal (par téléphone à la fin de la rencontre)

Patrick Bérubé, finaliste

Louis-Philippe Charest, chargé de projets, Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Jean-François Cooke, finaliste

Justin Duchesneau, finaliste

Isabelle Gay, agente de développement culturel, à titre d'observatrice

Marie-Claude Séguin, architecte paysagiste, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Laurent Vernet, commissaire à l'art public, Service de la culture

Date : mercredi 23 mars 2016 de 13 h 30 à 15 h 30, suivi d'une visite de site

Lieu : Service de la culture de la Ville de Montréal
801, rue Brennan, 10^e étage, salle 10105

Note :

Des précisions et des réponses à des enjeux soulevés lors de la rencontre ont été ajoutées directement dans le compte rendu. Pour faciliter la lecture, ils ont été mis en italique, dans des encadrés.

1. Précisions sur le règlement et le programme de l'œuvre

Laurent Vernet fait la présentation du projet de mécénat et de l'implication des mécènes de la BAAM dans toutes les étapes du processus. Il détaille notamment que ce sont eux qui voteront pour le lauréat du concours. À la toute fin de la rencontre d'information, Sébastien Barangé explique qui est le groupe de mécènes : ce sont des gens motivés, passionnés, impliqués, curieux, ouverts et enthousiastes.

Marie-Claude Séguin fait la présentation du projet d'aménagement de la Promenade urbaine, qui est un legs du 375^e anniversaire de Montréal et qui sera

livré en 2017. L'objectif de la Promenade est de redonner une place au piéton dans la ville, tout en contribuant au verdissage dans les milieux denses. Plus précisément, la Promenade offrira des environnements variés, verts et offrant de multiples possibilités de pauses et de rencontres.

Le document de sa présentation, qui détaille entre autres le mobilier, la signalétique du projet et les traverses piétonnes, est joint en annexe à ce compte rendu.

Laurent Vernet informe les finalistes des deux autres projets d'art public dans la Promenade urbaine, soit celui des interventions artistiques, dont le concours a été remporté par Alexandre David, ainsi que celui de l'œuvre numérique, dont les lauréats sont Projet EVA.

Quant à la rue McTavish sud, où est le site de l'œuvre d'art du présent concours, il est expliqué que ce tronçon sera piétonnier : seuls les véhicules de livraison et d'urgence seront autorisés à y circuler. La chaussée sera rétrécie à 7,5 mètres de largeur et le piéton pourra circuler librement, au milieu de cet espace. Du côté est, il y a un véritable trottoir (à une certaine hauteur du sol), tandis que du côté ouest, il n'y aura pas de trottoir, même si un corridor sera délimité visuellement au sol par une bordure arasée. Louis-Philippe Charest explique que l'éclairage de rue sera au DEL et que la lumière sera blanche, et non jaune.

Sur le plan conceptuel, il est expliqué que cet espace a été réfléchi en lien avec le mont Royal. Il est le piedmont (jusqu'ici, on le percevait au niveau de la rue des Pins) et on vise à y créer une coulée verte symbolique; comme si la montagne se déversait dans la ville.

Il est précisé que pour les sections de la Promenade qui se trouve dans le site du Mont-Royal, comme c'est le cas pour une partie de la rue McTavish, certaines considérations doivent être prises en compte afin de respecter le caractère patrimonial et naturel du site. Par exemple, le choix des matériaux de certaines composantes des aménagements ne peut pas inclure des matériaux trop industriels, comme l'acier intempérique. Il est également précisé que le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) du gouvernement du Québec, qui a le mandat de garder une vue d'ensemble sur le site, doit approuver les aménagements proposés. Un plan des limites du site du Mont-Royal sera fourni aux finalistes. De plus, le MCCQ sera invité à s'impliquer dans le présent projet d'art public en participant au comité technique, ce qui permettra notamment de faire des recommandations, au besoin. En ce sens, les finalistes doivent démontrer qu'ils ont eu le souci de s'intégrer au site, dans le respect de ses caractéristiques patrimoniales et naturelles.

Note :

Les limites du site patrimonial du Mont-Royal sont visibles sur le site suivant : <http://www.cpcq.gouv.qc.ca/index.php?id=74>

Marie-Claude Séguin précise que chacun des tronçons de la Promenade reflète l'identité du secteur. En ce sens, celui de la rue McTavish a été pensé en fonction

de la clientèle jeune et universitaire de McGill : le mobilier a été conçu de façon à accommoder cette clientèle. De manière générale, ce tronçon sera propice à la socialisation.

Au regard de la végétation, la fosse de plantation d'arbres se poursuit sous les trottoirs, pour optimiser la croissance et la santé des arbres (tant des systèmes racinaire que des parties apparentes). Les espèces indigènes sont privilégiées. La végétalisation est pensée en trois strates : arbres, arbustes et herbacés, là où cela est possible.

Des questions des finalistes portent sur le choix des pavages. Les choix sont précisés dans les plans et devis qui sont remis aux finalistes. Le gris a été choisi pour les pavés de béton (comme dans le Quartier international de Montréal). Les bordures de trottoir seront en granite noir.

Laurent Vernet revient sur le programme de l'œuvre d'art. Le site d'implantation principal est situé du côté ouest de la rue McTavish : un site secondaire se trouve du côté est. L'œuvre sera en dialogue avec les piétons, bien qu'elle sera perceptible par les automobilistes et profitera d'une grande visibilité. Les espaces d'intervention sont délimités, dans le document de concours, au sol, mais il n'y a pas de limite de hauteur : cela dit, l'œuvre ne pourra être exclusivement signalétique. Les finalistes doivent tenir compte du fait que la couronne de l'arbre à proximité sera, à maturité, à 10 ou 15 mètres de hauteur. L'essence de l'arbre sera précisée aux finalistes, ainsi que les caractéristiques de son déploiement.

Note :

Du côté ouest de la rue, l'arbre est un Ginkgo biloba (arbre aux 40 écus) dont la hauteur à maturité atteint 20 mètres et qui a une largeur de 10 à 12 mètres. Sa croissance est lente. (Pour plus d'informations, consultez ce site :

<http://www.psn3.com/Ginkgo.biloba/fiche.detaillée.html>)

Du côté est, l'arbre est un Gleditsia triacanthos « Skyline » (Févier d'Amérique) « Skyline ». Sa croissance est rapide. À l'âge adulte, sa hauteur atteint 14-15 mètres et avoir une largeur de 9 à 10 mètres. (Pour plus d'informations, consultez sur ce site :

<http://www.psn3.com/Fevier.americain.Skyline/fiche.detaillée.html>)

Les finalistes doivent faire une proposition pour le support qui sera conçu pour commémorer les cent mécènes qui ont participé au projet du Cadeau MTL 375 : les frais de conception et de réalisation de ce support seront assumés par le Bureau d'art public.

2. Questions concernant les aspects techniques (fondations, ancrages, matériaux prohibés, raccordements électriques)

Laurent Vernet revient sur les contraintes de l'œuvre d'art indiquées au document de concours. Il invite les finalistes à penser ce projet dans une logique de rue (et non de parc ou de place, comme c'est souvent le cas en art public). Les finalistes qui souhaitent utiliser un matériau nouveau, ou qui pourraient être problématiques au regard des contraintes de pérennité sont invités à en soumettre un échantillon à Laurent Vernet. Si ces échantillons lui proviennent dans un délai de deux mois (d'ici le 20 mai), celui-ci pourra obtenir un avis du laboratoire de la Ville.

Louis-Philippe Charest présente les contraintes techniques du site McTavish. En raison des préoccupations liées à l'accessibilité universelle et au déneigement, les finalistes doivent garder un dégagement de 1,8 mètre entre la ligne de lot (les bandes de l'Université McGill). Il ne faut également pas obstruer le corridor de la rue Sherbrooke. Le site est effectivement bordé par des terrasses et murets de l'université, qui feront l'objet d'un réaménagement. Des précisions sont apportées sur la question du déneigement : les finalistes doivent démontrer qu'ils ont réfléchi à la question. Par exemple, un élément de la composition pourrait permettre de protéger l'œuvre et d'éviter l'installation de balises de déneigement. Dans tous les cas, le Bureau d'art public devra obtenir l'avis des responsables du déneigement.

Les finalistes sont invités à s'ancrer à la dalle de trottoir, à travers les pavés de béton : un ancrage chimique pourrait être privilégié. La charge maximale morte leur sera envoyée. La Ville pourra demander à l'entrepreneur général de renforcer ou d'épaissir la dalle, en fonction des spécificités fournies par l'artiste lauréat du concours. Un montant de 20 000\$ est prévu par la Ville à cet effet, mais les informations devront être envoyées rapidement à l'entrepreneur, dès la sélection du lauréat en juin 2016. Les frais de raccord électrique seraient, le cas échéant, pris dans cette même enveloppe budgétaire.

Note :

La charge morte uniforme maximale des trottoirs de la rue McTavish se présente comme suit :

- 1. Pour les dalles de béton sur sol des trottoirs, elle est de 9,6 kpa (200 lb/p²);*
- 2. Pour les dalles de béton structurales des fosses, elle est de 4,8 kpa (100 lb/p²).*

De plus, il n'est pas recommandé d'implanter l'œuvre d'art sur les dalles préfabriquées des fosses. Les finalistes sont responsables de faire une analyse des charges de leur proposition : en effet, des vérifications doivent être effectuées (dalle et remblai), ainsi que pour s'assurer qu'il n'y a pas de charges concentrées excessives une fois l'œuvre d'art conçue et implantée.

3. Précisions sur le budget

Laurent Vernet se réfère au point 7 du document de concours : il confirme que les montants et les allocations précisés n'ont pas changé.

4. Précisions sur le matériel à produire (documents, maquette (échelle), photomontage, échantillons)

Le contenu du document de présentation se trouve dans le document de concours. Les finalistes devront l'envoyer de manière électronique, en le scindant en eux :

- la première partie comprendra la présentation du concept artistique et le visuel de la proposition. Il sera envoyé aux mécènes, préalablement à la rencontre.
- la seconde partie comprendra tous les éléments techniques.

Les finalistes doivent préparer une maquette en trois dimensions. Il est décidé que les finalistes feront produire une seule maquette. Lors de la visite de site, il est décidé que les finalistes devront s'entendre et envoyer au chargé de projet, d'ici le 4 avril, leur décision quant à l'échelle de la maquette et le territoire couvert par celle-ci. Le chargé de projet pourra faire produire le plan à l'échelle demandée et leur envoyer rapidement.

Note :

Dans un courriel de Justin Duchesneau envoyé le 12 avril 2016, les finalistes indiquent qu'ils se sont entendus sur l'échelle de la maquette, qui sera de 1 :25. Un plan délimitant la zone incluse dans la maquette est également jointe au courriel. La Ville produira un plan en ce sens et l'enverra aux finalistes : ce document sera annexé au présent compte-rendu. Le fond de la maquette sera de format A1.

Les finalistes devront produire trois planches, de format A1, montées sur un support rigide de type *foamcore*. Lors de la visite de site, il est décidé qu'un point de vue sera obligatoire : ce sera une vue de la rue McTavish vers le nord, depuis le côté sud de la rue Sherbrooke. Les deux autres vues seront au choix.

Louis-Philippe Charest fera produire les supports visuels pertinents (à déterminer : soit des vues, soit une maquette en format Sketchup). Ceux-ci seront envoyés aux finalistes dans un délai d'environ un mois. Il verra aussi à fournir, si disponible, des élévations des bâtiments environnants.

5. Calendrier (dépôt des propositions, jury, début du contrat du lauréat, de fin des travaux, inauguration)

Les propositions devront être déposées au Bureau d'art public le lundi 6 juin avant midi.

La présentation aux mécènes aura lieu en soirée, le mercredi 15 juin.

Chaque finaliste disposera d'un total de 30 minutes : la présentation devra durer au plus 15 minutes, afin de laisser un minimum de 15 minutes pour la période de question. Les membres du jury et les mécènes seront présents lors de cette rencontre. Il est difficile de prévoir combien de personnes y participeront, mais il sera possible pour les mécènes de voter électroniquement, s'ils sont absents à cette date.

Note :

Ce calendrier est décalé d'une semaine et les contrats ont été modifiés en ce sens. Ainsi :

- Les propositions devront être déposées au Bureau d'art public le lundi 13 juin avant midi;*
- La présentation aux mécènes aura lieu en soirée, le mercredi 22 juin.*

6. Précisions sur les contrats

Les contrats seront envoyés électroniquement aux finalistes à la suite de la rencontre. Les finalistes devront les imprimer en deux copies, recto seulement; parapher toutes les pages et signer à la dernière. Ils devront ensuite envoyer les deux copies signées à Laurent Vernet, par la poste, à l'adresse suivante :

Laurent Vernet
Commissaire à l'art public
Bureau d'art public | Division du développement culturel
Service de la culture

801, rue Brennan, 5e étage, pavillon Duke (bureau 5128.20)
Montréal (Québec) H3C 0G4

7. Séquence de présentation des propositions

Les présentations se feront par ordre alphabétique.

8. Liste des documents et des plans remis aux finalistes

Les documents suivants, qui ont été présentés ou mentionnés lors de la rencontre d'information, sont envoyés de manière électronique et s'ajoutent en annexe au présent compte rendu.

Annexe 1. Présentation : Promenade urbaine « Fleuve –Montagne » datée 23 mars 2016

Annexe 2. Plans et devis du tronçon de la rue McTavish sud.

Annexe 3. Grille budgétaire

Annexe 4. Plan pour la production de la maquette

9. Liste des personnes ressources

Dans le cadre de ce concours, toutes les questions devront être envoyées à Laurent Vernet, chargé de projet, par courriel (laurent.vernet@ville.montreal.qc.ca). Il se chargera d'obtenir les réponses et documents pertinents, qu'il transmettra à l'ensemble de finalistes.

Préparé par Laurent Vernet, 12 avril 2016

Rencontre d'information aux finalistes

Cadeau MTL 375 : Concours d'art public pour une œuvre d'art public au site McTavish

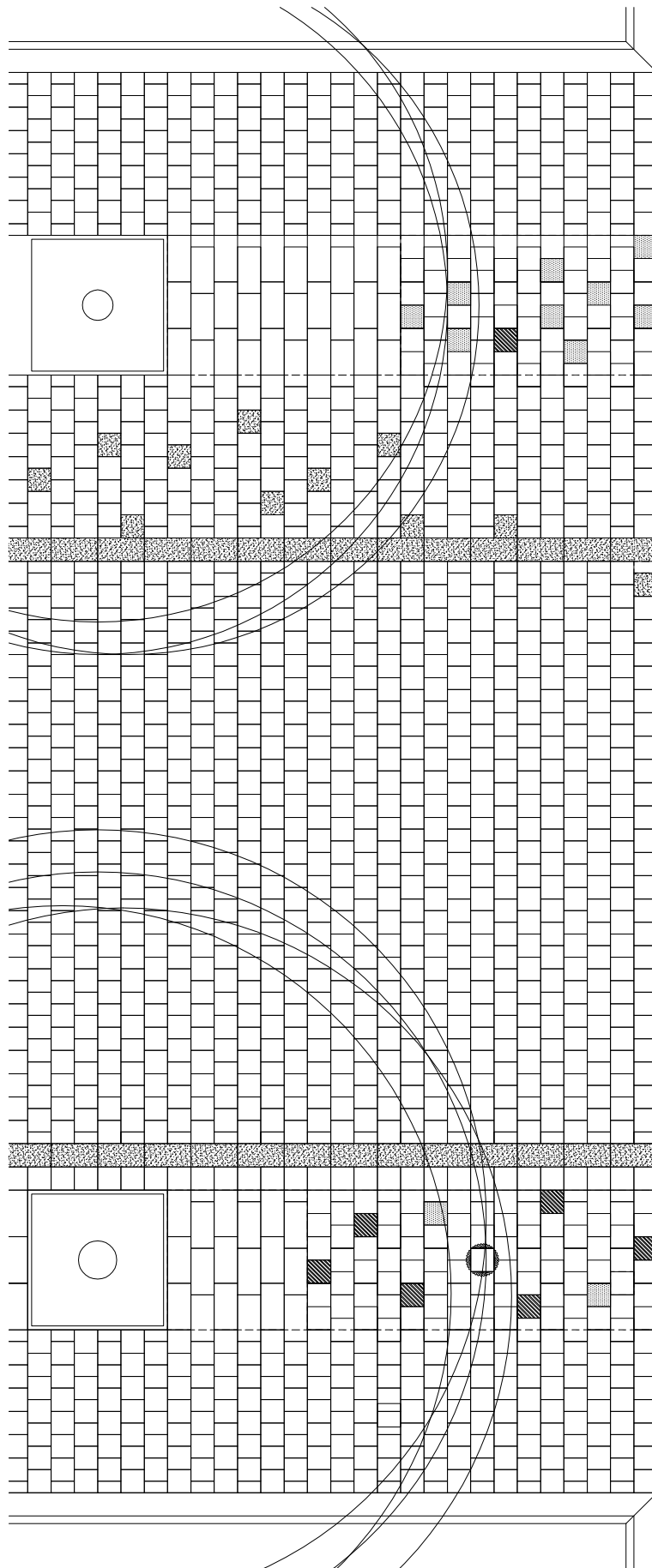
Nombre de page incluant celle-ci : 1

Dans un courriel envoyé le 18 avril 2016, Justin Duchesneau indique que les finalistes se sont entendus sur l'échelle de la maquette, qui sera finalement de 1 :30. Le plan produit par la Ville et transmis par Laurent Vernet par courriel le 13 avril convient et s'ajoute comme Annexe 4 au compte rendu de la réunion d'information aux finalistes. De plus, puisque les finalistes utiliseront tous la même maquette, il est accepté que son fond soit de format A0.

Préparé par :

Laurent Vernet, commissaire à l'art public
Division du développement culturel
Service de la culture





19 avril 2016



trottoir de la rue Sherbrooke

PLAN D'IMPLANTATION DE L'OEUVRE

LÉGENDE

-  PAVÉ & BORDURE DE GRANIT (RAMÈNAGEMENT FUTUR Mc TAVISH)
-  PAVÉS ET ASSISES EN PIERRE CALCAIRE ANSA
-  TOURS DE LAITON
-  TOUR EN BÉTON TRANSLUCIDE

 ZONE D'INTERVENTION DE L'OEUVRE: PROPOSITION DE REMPLACER LES PAVÉS DE BÉTON 300X600 mm PAR DES PAVÉS DE BÉTON DE 300X300 mm AFIN DE RESPECTER L'ESPRIT DU PARCOURS DE PIXELISATION

AVIS PRÉLIMINAIRE DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 22 AVRIL 2016
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Concours d'œuvre d'art – Site McTavish

A16-SC-02

Localisation : Rue McTavish (côté ouest), au coin de la rue Sherbrooke Ouest.

Reconnaissance municipale : Secteur de valeur exceptionnelle Domaine McTavish (Docteur-Penfield et Peel)

Reconnaissance provinciale : Aucune

Reconnaissance fédérale : Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis préliminaire à la demande du Bureau d'art public de la Ville de Montréal.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet propose l'intégration d'une œuvre d'art public au site McTavish qui s'intègre à la Promenade urbaine « Fleuve Montagne ». La démarche du concours ainsi que trois artistes lauréats ont été présentés au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM).

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet sera présenté au Ministère de la Culture et des Communications (MCC) à la demande du Bureau d'Art public de la Ville de Montréal. L'œuvre étant située du côté ouest de la rue McTavish, elle n'est pas comprise dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

La rue McTavish est nommée en l'honneur de Simon McTavish (1750-1804), riche marchand de Montréal lié aux commerces des fourrures. La rue McTavish est ouverte dans les années 1850 lors de la construction du réservoir du même nom. À cette époque, les terres à l'ouest, situées sur l'ancienne propriété de Simon McTavish, sont subdivisées en lots rectangulaires. Le secteur résidentiel se développe principalement entre 1879 et 1900, après l'ouverture des rues Peel et Stanley au nord de la rue Sherbrooke. Les terres à l'est sont quant à elles occupées par le campus de l'Université McGill fondé en 1821 et développé sur l'ancienne propriété de James McGill dès 1829. La rue McTavish constitue une limite entre le secteur résidentiel et l'université jusqu'aux années 1930. Quelques bâtiments universitaires

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

sont alors érigés du côté ouest de cette rue en remplacement de résidences. Vers la fin des années 1960, à l'angle nord-est des rues Sherbrooke Ouest et McTavish, la bibliothèque Mc Lennan est construite selon les plans des architectes Dobus, Stewart et Bourke, sur le site de l'ancien hôtel particulier de l'homme d'affaire Jesse Joseph (1865). À l'angle nord-ouest, le pavillon Samuel-Bronfman est construit en 1971, selon des plans des architectes Chadwick, Pope & Edge, à l'emplacement de la Prince of Wales Terrace (1860), l'une des plus prestigieuses du Square Mile.

Le campus de l'université McGill s'agrandit progressivement et comprend dorénavant la rue McTavish et ses bâtiments. En mai 2010, la rue est piétonnisée entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke Ouest afin de rendre le campus plus convivial. Parallèlement, le site du patrimoine du Mont-Royal est créé en 1987 par la Ville de Montréal. Puis, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal est décrété par le gouvernement du Québec en 2005 et devient le site patrimonial déclaré du Mont-Royal en 2012. La rue McTavish constitue une limite à la fois pour le site du patrimoine du Mont-Royal, au niveau municipal, et pour le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, au niveau provincial.

DESCRIPTION DU PROJET

En avril 2014, la Brigade Arts Affaires de Montréal, un regroupement de jeunes professionnels du milieu des affaires, a approché le Service de la culture, via le Bureau d'art public, afin de proposer un projet de don d'une œuvre d'art public aux Montréalais dans le cadre du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

L'œuvre d'art proposée doit s'implanter du côté ouest de la rue McTavish près de l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest. Un rappel de l'œuvre est également possible du côté est de la rue. Le Bureau d'art public de la Ville de Montréal encadre le processus et guide les jeunes mécènes dans les étapes du concours. Ceux-ci ont jusqu'à maintenant sélectionné trois lauréats sur base de portfolio.

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants du Bureau d'art public de la Ville de Montréal lors de sa réunion du 22 avril 2016. Le CPM souhaite d'emblée saluer l'initiative des jeunes investisseurs ainsi que la démarche exemplaire du Bureau d'art public de la Ville de Montréal. Il le félicite d'ailleurs d'être venu lui présenter le projet en amont de la démarche artistique, à une étape charnière du concours.

Bien que le CPM apprécie le choix du site pour la réalisation de l'œuvre d'art, il lui est difficile d'émettre des commentaires précis à ce stade du processus. Il rappelle l'importance du contexte et la nécessité que l'œuvre dialogue avec son milieu insertion. Le CPM suggère d'ailleurs de fournir aux trois artistes finalistes, en plus des informations techniques sur le carrefour et sur la promenade urbaine, les références sur les édifices actuels et ceux qu'ils ont remplacés. Le CPM croit également que les artistes devraient témoigner explicitement du dialogue qu'entretient l'œuvre d'art avec son environnement lors de la sélection finale et, si possible, que ce point devienne un critère de sélection.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM émet un avis préliminaire dans lequel il suggère au Bureau d'art public de fournir aux artistes les références nécessaires à l'appropriation du contexte d'insertion de l'œuvre et recommande que le dialogue entre l'œuvre d'art et son environnement soit expliqué lors de la présentation finale de l'œuvre. Le CPM invite le Bureau d'art public de la Ville de Montréal à lui présenter le projet lauréat afin qu'il puisse émettre ses commentaires quant à l'intégration de l'œuvre à son contexte.

Président de séance et membre

Original signé

Bernard Vallée

Le 5 mai 2016



(1)

Dossier # : 1167029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour l'exploitation de machines distributrices, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 11 m ² au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1er février 2016, pour une recette totale de 60 696 \$, excluant les taxes.

Il est recommandé :

1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., un espace d'une superficie approximative de 11 m², pour l'exploitation de machines distributrices de produits alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1er février 2016, pour une recette totale de 60 696 \$, excluant les taxes;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-29 10:36

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour l'exploitation de machines distributrices, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 11 m ² au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1er février 2016, pour une recette totale de 60 696 \$, excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CE11 1947, la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc. (le « Locataire ») depuis le 1^{er} janvier 2012, un espace d'une superficie approximative de 11 m², pour l'installation de machines distributrices à des fins de services alimentaires au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal (les « Lieux Loués »). Le bail est échu depuis le 31 janvier 2016.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (le « SGPVMR ») a mandaté le Service de la gestion immobilière et de la planification (le « SGPI ») afin de négocier un projet de prolongation de bail avec le Locataire.

Le SGPVMR projette aménager un café au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, et ce, afin de diversifier et d'améliorer l'offre alimentaire actuelle dans ce lieu emblématique du parc du Mont-Royal. Compte tenu de l'achalandage à cet endroit, il est important de fournir de façon continue un service alimentaire par machines distributrices aux usagers et visiteurs tant que le projet du café ne sera pas opérationnel. La prolongation du bail actuel permettra au SGPVMR de réaliser les différentes étapes en vue du design, de l'aménagement et du choix d'opération du nouveau café.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0084 - Le 26 février 2015 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc. un espace d'une superficie approximative de 11 mètres carrés à des fins de services alimentaires, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 13 mois, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant au 31 janvier 2016, pour un montant total de 29 791,67 \$, excluant les taxes

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue les Lieux Loués au locataire, à des fins de services alimentaires, pour une période de 2 ans, débutant le 1^{er} février 2016, pour une recette totale de 60 696 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du projet de convention de prolongation de bail.

Le bail initial comporte une clause de résiliation avant terme permettant aux deux parties de mettre fin au bail sur préavis de trente (30) jours.

JUSTIFICATION

Cette convention de prolongation a été négociée en collaboration avec le SGPVMR et le SGPI a préparé un projet de bail en regard des paramètres préétablis par le SGPVMR. Les machines distributrices contribuent à offrir à la clientèle qui fréquente ces installations des services alimentaires à un prix abordable.

Ce dossier est présenté après la date de début du bail en raison d'un court délai disponible pour compléter l'entente de prolongation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SGPVMR est responsable de la gestion du bail, incluant la perception du loyer en vertu du bail initial. Voici un résumé des recettes qui seront perçues durant le terme de la location.

	Recette actuelle 1 ^{er} février 2015 au 28 janvier 2016 (12 mois)	Recette 1 ^{er} février au 31 décembre 2016 (11 mois)	Recette 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017 (12 mois)	Recette 1 ^{er} au 31 janvier 2018 (1 mois)	Recettes totales
Recettes	27 500,00 \$	27 544,00 \$	30 598,00 \$	2 554,00 \$	60 696,00 \$
TPS (5 %)	1 375,00 \$	1 377,00 \$	1 529,90 \$	127,70 \$	3 034,80 \$
TVQ (9,975 %)	2 743,13 \$	2 747,51 \$	3 052,15 \$	254,76 \$	6 054,43 \$
Total incluant taxes	31 618,13 \$	31 668,71 \$	35 180,05 \$	2 936,46 \$	69 785,23 \$

Le loyer de la première année de la prolongation a été augmenté de 10 % suivant le résultat des ventes de l'année précédente.

Le loyer négocié est payable d'avance le premier jour du mois, suivant les modalités prévues au projet de bail.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville met à la disposition des usagers des bacs de récupération pour les contenants recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette approbation est requise afin de maintenir l'offre de services alimentaires pour répondre aux besoins de la clientèle qui fréquente le chalet du parc du Mont-Royal. Cela permettra au SGPVMR de planifier les appels de proposition en vue du design, de l'aménagement et de l'exploitation du nouveau café du chalet d'accueil du parc du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du sommaire au Comité exécutif du 14 septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José FROMENT, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

José FROMENT, 15 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc AUCLAIR
Chargé de soutien technique en immobilier

Tél : 514.872.0205
Télécop. : 514.872.8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Suzie DESMARAIS
Chef de division par intérim

Tél : 514 872-6292
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carl BEAULIEU
Chef de division, en remplacement de Francine
Fortin, directrice, jusqu'au 5 septembre 2016

Tél : 514 872-2803

Approuvé le : 2016-08-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

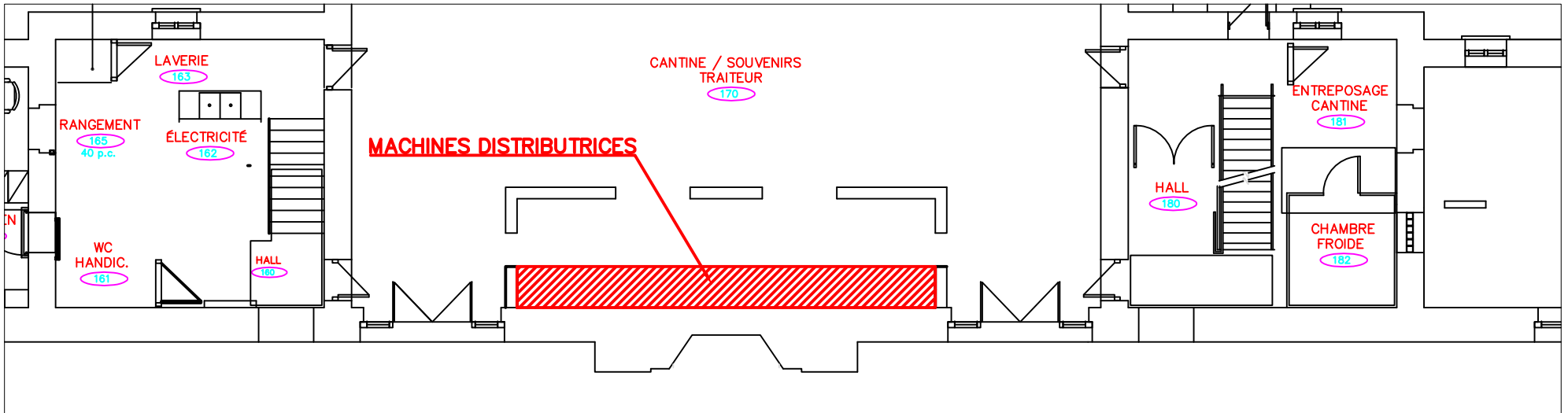
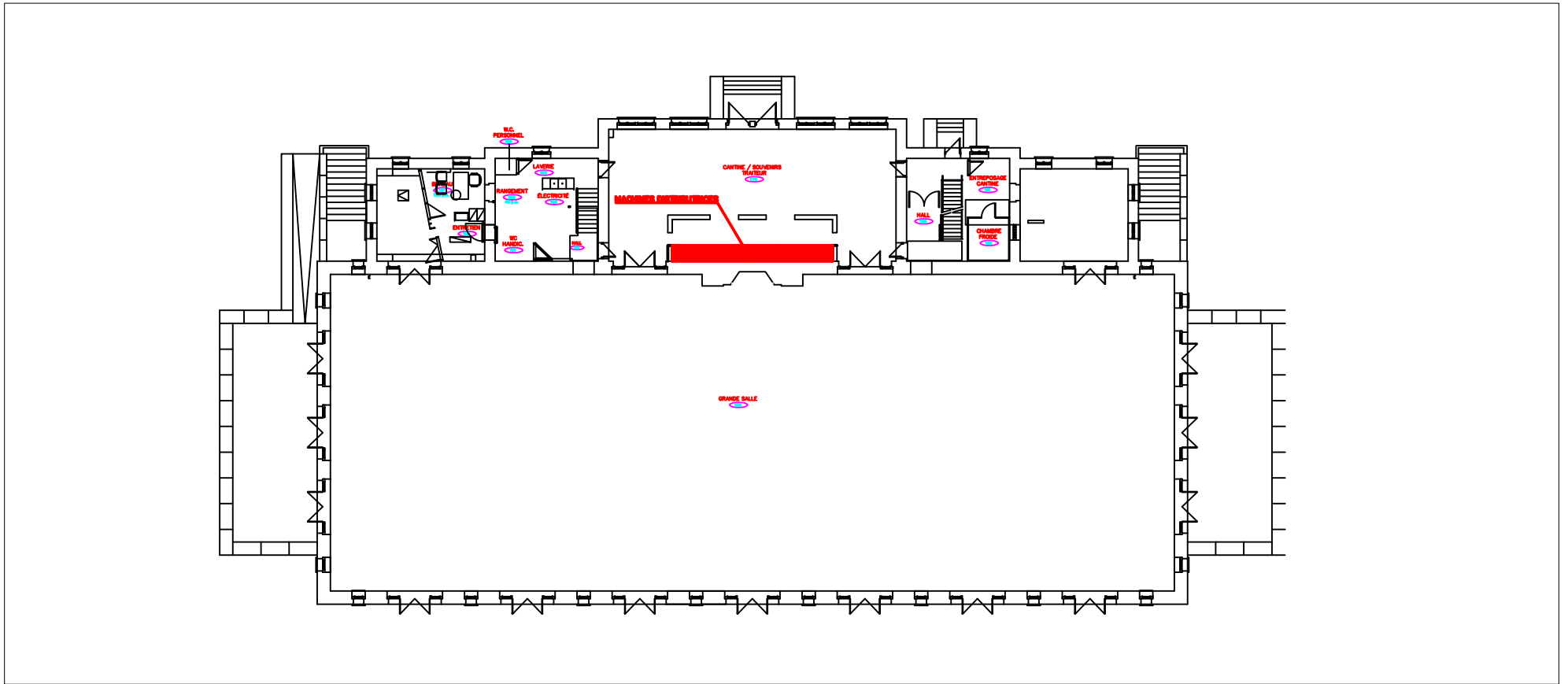
Approuvé le : 2016-08-24



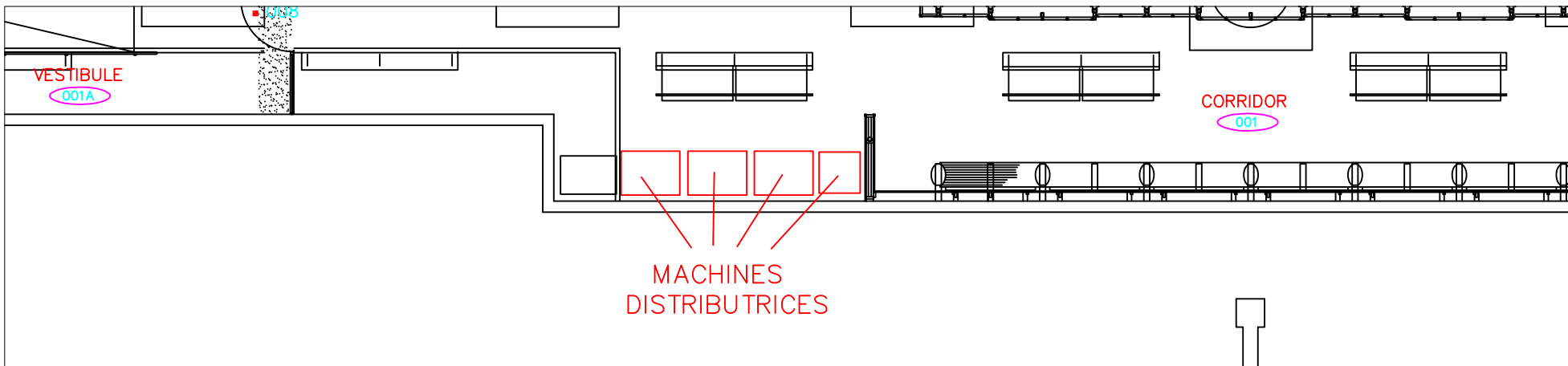
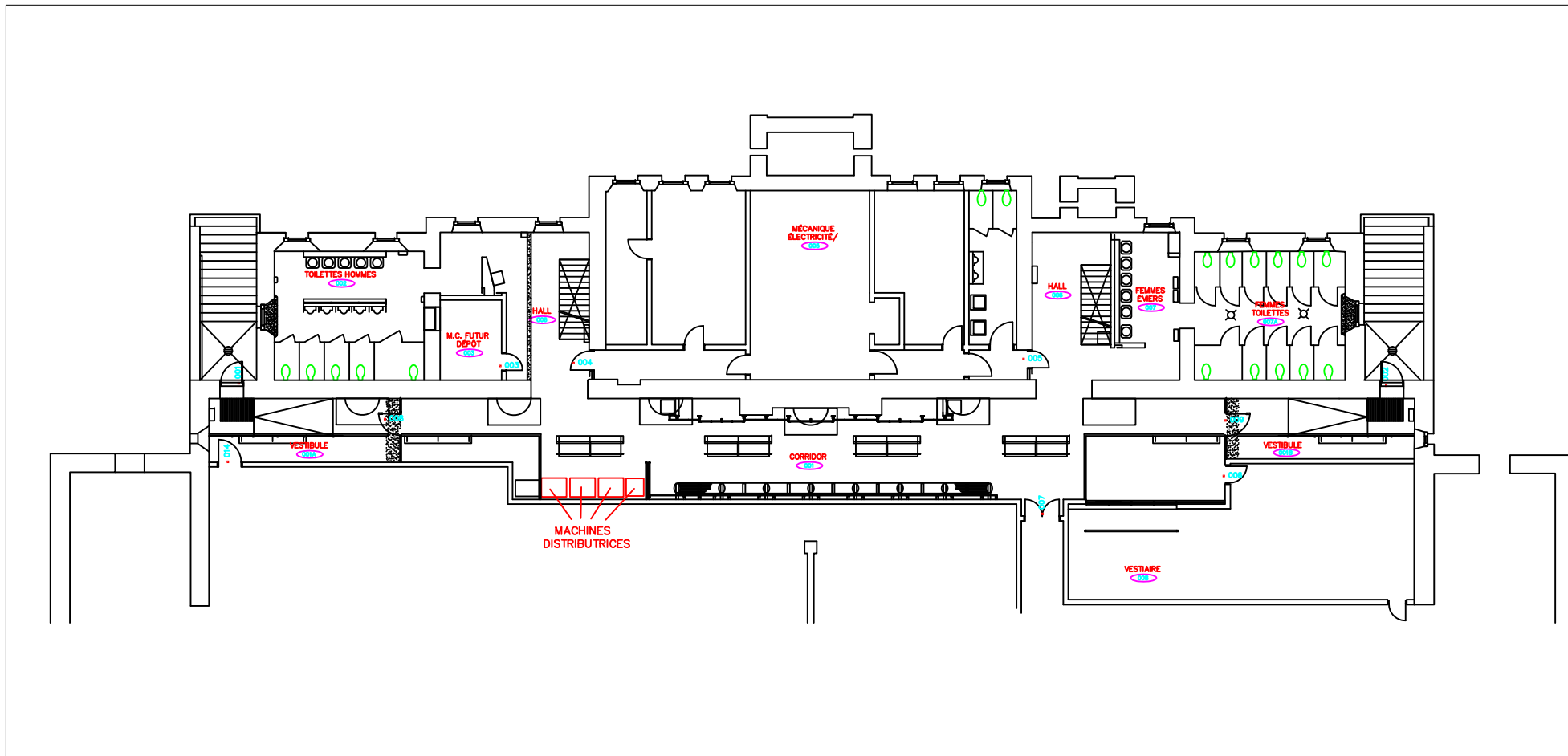
Rez-de-Chaussée

Sous-Sol





Chalet du Mont-Royal - Rez-de-Chaussé



Chalet du Mont-Royal - Sous-Sol

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL

Bail # 0431-102

ENTRE **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____ dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(Ci-après appelée le « Locateur »)

ET **SERVICE DISTRI-BOUFFE D.D. Inc.**, personne morale constituée en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies et maintenant régie par la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège au 3212, rue Francis Hughes, à Laval, province de Québec, H7L 5A7, agissant et représentée par Dominique Campeau, sa présidente, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 4 Septembre 2016.

(Ci-après appelée le « Locataire »)

ATTENDU QUE le Locateur est propriétaire d'un immeuble connu comme étant le Chalet de la Montagne sis sur le lot 4 657 481 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et portant l'adresse civique 1196 Voie Camillien-Houde, Ville de Montréal, Province de Québec (l'« Immeuble »).

ATTENDU QU'aux termes d'un bail signé le 5 mars 2015, intervenu entre la Ville de Montréal et Service Distri-Bouffe D.D.Inc., le Locateur a loué au locataire, un espace situé au rez de chaussée et/ou au sous-sol du Chalet du parc du Mont-Royal, pour l'installation de machines distributrices, ainsi que l'ajout de deux fours micro-onde (ci-après appelé le « Bail »), pour un terme de 13 mois, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 janvier 2016.

ATTENDU QUE les parties souhaitent prolonger la durée du Bail pour une période additionnelle de 2 ans, débutant le 1^{er} février 2016 et se terminant le 31 janvier 2018.

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 **Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 **Durée**

Les parties conviennent de prolonger la durée du Bail pour une période additionnelle de deux (2) ans, débutant le 1^{er} février 2016 et se terminant le 31 janvier 2018.

Paraphes	
Locateur	Locataire

3 Loyer

L'article 6.1 du Renouvellement du Bail intitulé « **LOYER** » est annulé et remplacé comme suit :

Pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, le Locataire s'engage à payer au Locateur, le loyer de base, une somme annuelle de trente mille trois cents dollars (30 048,00 \$) auxquels s'ajoutent les taxes de ventes (TPS et TVQ ou toutes autres taxes, les remplaçant), payable en douze versements égaux et consécutifs de deux mille cinq cent vingt-cinq dollars (2 504,00 \$), d'avance au début de chaque mois.

Pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, le Locataire s'engage à payer au Locateur, le loyer de base, une somme annuelle de trente mille neuf cents dollars (30 648,00 \$) auxquels s'ajoutent les taxes de ventes (TPS et TVQ ou toutes autres taxes, les remplaçant), payable en douze versements égaux et consécutifs de deux mille cinq cent soixante-quinze dollars (2 554,00 \$), d'avance au début de chaque mois.

Les chèques devront être libellés au nom de la Ville de Montréal.

4 Confirmation

Les parties confirment que tous les autres termes et conditions du Bail demeurent inchangés.

POUR LE LOCATEUR :

Signé par le Locateur à Montréal ce ____e jour du mois de _____ 2016

Par _____
Yves Saindon, Greffier

POUR LA LOCATAIRE :

Signé par le Locataire à Montréal ce 4e jour du mois de Juillet 2016

Par _____

Nom : Dominique Campeau

Cette convention de prolongation de bail a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal le _____ (CM _____).

Paraphes	
Locateur	Locataire

Dossier # : 1167029002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations

Objet :

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour l'exploitation de machines distributrices, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 11 m² au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 2 ans, débutant le 1er février 2016, pour une recette totale de 60 696 \$, excluant les taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1167029002 - Certification de fonds.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ibtissam ABDELLAOUI
Préposée au budget

Tél : 514 872 1155

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-01

Ghyslain WILSON
Conseiller en gestion des ressources
financieres

Tél : 514-872-5586

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1163438004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre mois à la compagnie Beauregard Environnement Ltée pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 16-15321 - 2 soumissionnaires.

d'accorder à Beauregard Environnement Ltée, plus bas soumissionnaire conforme selon l'option choisie par la Ville, un contrat d'une durée de vingt-quatre mois pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 \$ taxes incluses, conformément au document d'appel d'offres public 16-14981;

1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-02 09:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163438004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre mois à la compagnie Beauregard Environnement Ltée pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 16-15321 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des opérations régulières de la Station d'épuration et lors d'arrêts annuels d'équipements pour entretien, des camions de pompage et de nettoyage (basse et haute pression) sont requis pour effectuer divers travaux tels que:

- pompage de résidus,
- nettoyage haute pression,
- déblocage de conduites,
- pompage des cendres d'incinérateurs,
- curage et pompage de puisards,
- pompage et disposition d'écumes.

Comme nos besoins sont variés en termes de capacité des véhicules ainsi que des pressions d'utilisation, il ne serait pas économiquement rentable d'acquérir ces types d'équipements.

Les fonds disponibles du contrat en cours seront épuisés à la fin du mois d'août. Il faut donc procéder au renouvellement de ce contrat pour répondre aux besoins opérationnels de la Station d'épuration. Un appel d'offres public a été lancé et publié par le Service des approvisionnements le 2 mai sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Quatre addenda ont été émis, dont deux pour reporter la date d'ouverture et deux autres pour apporter des précisions au niveau des clauses particulières et du bordereau de soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mai 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1365 - 13 août 2015 - Accorder un contrat d'une durée de douze mois à la compagnie Qualivac inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 439 491,94 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 040-033-AE15 - 4 soumissionnaires.

CG13 0008 - 31 janvier 2013 - Accorder à Vacuum National services municipaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage des résidus et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées, au prix total approximatif de 1 225 979.02 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 2047-AE - 2 soumissionnaires.

CG11 0074 - 24 mars 2011 - Octroyer un contrat à Chalifoux Sani-Laurentides inc. pour la location d'équipements avec opérateurs pour le pompage des résidus à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de deux ans, au prix total approximatif de 1 437 407,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2044-AE - 3 soumissionnaires.

CG08 0296 - 19 juin 2008 - Octroyer à Chalifoux Sani-Laurentides inc. le contrat pour la location d'équipements avec opérateurs pour le pompage des résidus à la Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal, pour une durée de deux ans, au prix total approximatif de 842 785,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2041-AE.

DESCRIPTION

Cet appel d'offres couvre la location sur demande d'équipements mobiles spécialisés avec opérateurs et main-d'oeuvre pour une période de douze (option 1), vingt-quatre (option 2) ou trente-six mois (option 3), selon l'option choisie par la Ville. Les équipements mobiles avec opérateur requis sont:

- unité de haute pression 5000 psi;
- unité vacuum conventionnelle 3000 gallons;
- unité de camion aspirateur/dépoussiéreur;
- unité de vacuum de type Supervac 6000 gallons.

JUSTIFICATION

Sept entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre d'entre elles ont présenté une soumission pour l'une ou l'autre des options. Deux entreprises n'ont pas soumissionné parce qu'elles ne possédaient pas tous les équipements demandés et une autre n'a pas donné de raison.

Tableau d'analyse des soumissions			
Appel d'offres public 16-15321 Option 2			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Beauguard Env. Ltée	947 907,48 \$	45 990,00 \$	993 897,48 \$
2. ABC Environnement Inc.	1 094 310,00 \$	45 990,00 \$	1 140 300,00 \$
Estimation interne des professionnels	1 265 069,93 \$	45 990,00 \$	1 311 059,93 \$

Coût moyen des soumissions reçues	1 067 098,74 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	7,37%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	146 402,52 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	14,73%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	(317 162,45 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	-24,19%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	146 402,52 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	14,73%

L'option 2 (vingt-quatre mois) représente l'option la moins coûteuse pour la Ville. L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 24,19 %. Le montant soumissionné s'explique par une augmentation du nombre d'heures au devis. Cette estimation est basée sur le coût moyen des soumissions reçues lors du dernier appel d'offres public effectué en 2015. Elle prend en considération l'ajout de nouvelles exigences dont, entre autres, l'obligation de munir les camions d'un système de repérage géographique (GPS) pour un meilleur suivi sur la disposition des résidus, de nouveaux contrôles sur les entrées et sorties des véhicules et l'ajout de pénalités applicables sur tout retard ou défaut d'exécution. Notre estimation tient compte des variations de prix du carburant.

À noter que la compagnie Beauregard Environnement Ltée fait présentement l'objet d'une poursuite pour avoir enfreint l'article 19 du Règlement RCG 08-41, qui stipule qu'"il est interdit de déverser aux ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal des mélanges de boues de fosses septiques avec des boues de toilettes chimiques ainsi que des boues de fosses septiques ou des boues de toilettes chimiques auxquelles ont été ajoutés d'autres types de déchets". En effet les 28 et 29 octobre 2014, le contenu des citernes de Beauregard Environnement déversé à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte était composé d'un liquide jaune qui est tout à fait anormal par rapport aux produits autorisés. Les Services de l'eau et de l'environnement ont conjointement émis un avis à la compagnie Beauregard les informant de l'infraction présumée, de la révocation de leurs permis de déversement et que le dossier sera transmis à la Direction des poursuites pénales et criminelles de la Ville.

Toutefois, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme; soit Beauregard Environnement Ltée., pour la somme de sa soumission, soit 993 897,48 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Beauregard Environnement Ltée., 18160 rue J.A. Bombardier, Mirabel, QC, J7J 0H5 - NEQ: 1141982521.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour présenter une soumission sur l'option 2 dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Beauregard Environnement Ltée ne détient pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 993 897,48 \$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et seront priorisés au budget 2017-2018.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 907 560,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (43 222,33 \$) et provinciale (43 114,27 \$).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

DEEU	2016	2017	2018	Total
1030.0010000.103064.04141. 54505.014411.0000.000000. 056003.00000.00000				
(AF-Fonds de l'eau-Agglomération / budget régulier / Opération / traitement des eaux usées / Serv. Techn.et matériel roulant avec opérateur / secteur boues)	151 260.15 \$	453 780.44 \$	302 520.29 \$	907 560.88 \$
	151 260.15 \$	453 780.44 \$	302 520.29 \$	907 560.88 \$

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Opération

Objet de dépenses : Service Technique - Équipement et Matériel Roulant / avec opérateur

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat, nous ne pourrions pas effectuer la vidange des trémies à écumes, le nettoyage des incinérateurs et des décanteurs, le déblocage des conduites et autres. Dans une telle situation, ces équipements deviendraient non fonctionnels et nous serions dans l'obligation de déverser au fleuve Saint-Laurent des eaux usées non traitées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: 25 août 2016
- Début du contrat: 29 août 2016
- Fin du contrat: 28 août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dahlia Linetsky, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-14

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Tél : 514 280-4098
Approuvé le : 2016-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-08-01

Dossier # : 1163438004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre mois à la compagnie Beaugard Environnement Ltée pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 16-15321 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



16-15321 Det Cah Final.pdf16-15321 proces verbal.pdf16-15321 tcp option 2.pdf



2016-08-01 Interv EC 1163438004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-01

Claude HOULE
C/S approvisionnement stratégique en biens
Tél : 514-872-5282
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples


Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE	993 897,48 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	Option 2
ABC ENVIRONNEMENT INC.	1 311 059,93 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un (1) preneur nous dit que les spécifications demandées ne sont pas rencontrées, deux (2) que la période de soumission ne convient pas à la compagnie, deux (2) ne voulais pas soumissionner sur l'option 2 et un (1) municipalité.

Préparé par : Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Éliane Clavette 
2	Titre de l'appel d'offres	Service de pompage de résidus pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, Option 2
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	Option 2
4	No de l'appel d'offres	16-15321
5	Préposée au secrétariat	Annie Emond (Jeudi 2 juin 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	Lundi 30 mai 2016
8	Service requérant	Service de l'eau
9	Requérant	Michel Shooner

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE	Cautionnement de soumission de 15 %	Net 30 jours	Fournie	%		Conforme	18233
2	ABC ENVIRONNEMENT INC.	Cautionnement de soumission de 15 %	Net 30 jours	Fournie	%		Conforme	18234
3								

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15321	Titre de l'appel d'offres:		Service de pompage de résidus pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, Option 2			
Éliane Clavette				BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE		ABC ENVIRONNEMENT INC.				
No	Service de pompage de résidus pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, Option 2	Terme	Qtée	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	
Option 2 - Pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2018										
1	Unité de haute pression : 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs Année 2016-2017	1	280	125,00 \$	35 000,00 \$	210,00 \$	58 800,00 \$			
	Unité de haute pression : 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs Année 2017-2018	1	280	125,00 \$	35 000,00 \$	210,00 \$	58 800,00 \$			
1.5	Unité de haute pression : 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs Année 2016-2017	1	28	167,00 \$	4 676,00 \$	300,00 \$	8 400,00 \$			
	Unité de haute pression : 5000 psi (ou équivalent) avec 2 opérateurs Année 2017-2018	1	28	171,00 \$	4 788,00 \$	300,00 \$	8 400,00 \$			
2	Unité vacuum conventionnel : 3000 gallons ou plus / 2000 cfm ou plus (ou équivalent) avec un (1) opérateur Année 2016-2017	1	355	138,00 \$	48 990,00 \$	150,00 \$	53 250,00 \$			
	Unité vacuum conventionnel : 3000 gallons ou plus / 2000 cfm ou plus (ou équivalent) avec un (1) opérateur Année 2017-2018	1	355	141,00 \$	50 055,00 \$	150,00 \$	53 250,00 \$			
3	Unité de supervision incluant superviseur et communication Année 2016-2017	1	20	53,65 \$	1 073,00 \$	60,00 \$	1 200,00 \$			
	Unité de supervision incluant superviseur et communication Année 2017-2018	1	20	56,33 \$	1 126,60 \$	60,00 \$	1 200,00 \$			
4	Aide-opérateur (si requis) Année 2016-2017	1	1300	40,00 \$	52 000,00 \$	40,00 \$	52 000,00 \$			
	Aide-opérateur (si requis) Année 2017-2018	1	1300	40,00 \$	52 000,00 \$	40,00 \$	52 000,00 \$			
4.5	Aide-opérateur (si requis) Année 2016-2017	1	40	54,00 \$	2 160,00 \$	60,00 \$	2 400,00 \$			
	Aide-opérateur (si requis) Année 2017-2018	1	40	56,70 \$	2 268,00 \$	60,00 \$	2 400,00 \$			
5	Unité de camion aspirateur/dépoussiéreur (bag house): 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur Année 2016-2017	1	640	141,00 \$	90 240,00 \$	260,00 \$	166 400,00 \$			
	Unité de camion aspirateur/dépoussiéreur (bag house): 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur Année 2017-2018	1	640	141,00 \$	90 240,00 \$	260,00 \$	166 400,00 \$			
5.5	Unité de camion aspirateur/dépoussiéreur (bag house): 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur Année 2016-2017	1	45	164,00 \$	7 380,00 \$	330,00 \$	14 850,00 \$			

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15321	Titre de l'appel d'offres:		Service de pompage de résidus pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, Option 2																						
Éliane Clavette				BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE		ABC ENVIRONNEMENT INC.																							
No	Service de pompage de résidus pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, Option 2	Terme	Qtée	Coût unitaire Total		Coût unitaire Total		Coût unitaire Total																					
	Unité de camion aspirateur/dépoussiéreur (bag house): 5000 gallons / 3500 cfm (ou équivalent) avec (1) opérateur Année 2017-2018	1	45	168,00 \$	7 560,00 \$	330,00 \$	14 850,00 \$																						
6	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur Année 2016-2017	1	500	158,00 \$	79 000,00 \$	220,00 \$	110 000,00 \$																						
	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur Année 2017-2018	1	500	161,00 \$	80 500,00 \$	220,00 \$	110 000,00 \$																						
6.5	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur Année 2016-2017	1	35	175,00 \$	6 125,00 \$	310,00 \$	10 850,00 \$																						
	Unité vacuum de type Supervac 6000 gallons (ou équivalent) avec opérateur Année 2017-2018	1	35	179,00 \$	6 265,00 \$	310,00 \$	10 850,00 \$																						
7	Disposition écumes lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC Année 2016-2017	1	600000	0,14 \$	84 000,00 \$	0,12 \$	72 000,00 \$																						
	Disposition écumes lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC Année 2017-2018	1	600000	0,14 \$	84 000,00 \$	0,12 \$	72 000,00 \$																						
8	Contingences	1	1	40 000,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$	40 000,00 \$																						
				Total	864 446,60 \$	Total	1 140 300,00 \$	Total																					
				TPS	43 222,33 \$	TPS	57 015,00 \$	TPS																					
				TVQ	86 228,55 \$	TVQ	113 744,93 \$	TVQ																					
				TOTAL	<u>993 897,48 \$</u>	TOTAL	<u>1 311 059,93 \$</u>	TOTAL																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;"><i>Soumissionnaire le moins cher au total</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #e0f0e0;">BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE</td> <td>864 446,60 \$</td> <td style="background-color: #ffe0b2;">+ TPS</td> <td>43 222,33 \$</td> <td style="background-color: #e0f0ff;">+ TVQ</td> <td>86 228,55 \$</td> <td>=</td> <td colspan="2" style="background-color: #e0ffe0;">993 897,48 \$</td> </tr> </table>										<i>Soumissionnaire le moins cher au total</i>										BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE		864 446,60 \$	+ TPS	43 222,33 \$	+ TVQ	86 228,55 \$	=	993 897,48 \$	
<i>Soumissionnaire le moins cher au total</i>																													
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE		864 446,60 \$	+ TPS	43 222,33 \$	+ TVQ	86 228,55 \$	=	993 897,48 \$																					

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	16-15321	Titre de l'appel d'offres	Service de pompage de résidus pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, Option 2			Nom de l'agent d'approvisionnement	Éliane Clavette
Date d'ouverture	Lundi 30 mai 2016	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Service de l'eau	Requérant	Michel Shooner

de résidus pour la station d'épuration des

	Adjudicataire recommandé	
	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE	ABC ENVIRONNEMENT INC.
Total avant taxes	864 446,60 \$	1 140 300,00 \$
TPS	43 222,33 \$	57 015,00 \$
TVQ	86 228,55 \$	113 744,93 \$
TOTAL	993 897,48 \$	1 311 059,93 \$

Commentaires	
--------------	--



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15321

Numéro de référence : 977104

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service pompage résidus pour Station épuration eaux usées Jean-R.-Marcotte

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ABC Environnement inc 143, 21e Rue Crabtree, QC, J0K 1B0 http://www.abcenvironnement.ca NEQ : 1141969957	Monsieur Eugène David Téléphone : 450 754-4033 Télécopieur : 450 389-0983	Commande : (1124658) 2016-05-15 21 h 27 Transmission 2016-05-15 21 h 27	2597810 - 16-15321 Addenda No 1 - Report de date 2016-05-17 8 h 22 - Courriel 2599441 - 16-15321 Addenda No. 2 2016-05-19 8 h 14 - Courriel 2600677 - 16-15321 Addenda No 3 2016-05-20 12 h 50 - Courriel 2601371 - 16-15321 Addenda No. 4 - Report de date 2016-05-24 14 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<p>Beauregard Fosses Septiques. 18160 rue J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J 0H5 NEQ : 1141982521</p>	<p>Madame Dany Fréchette Téléphone : 450 436- 1107 Télécopieur : 450 430- 3638</p>	<p>Commande : (1118079) 2016-05-03 14 h 32 Transmission : 2016-05-03 14 h 32</p>	<p>2597810 - 16- 15321 Addenda No 1 - Report de date 2016-05-17 8 h 23 - Télécopie 2599441 - 16- 15321 Addenda No. 2 2016-05-19 8 h 14 - Télécopie 2600677 - 16- 15321 Addenda No 3 2016-05-20 12 h 51 - Télécopie 2601371 - 16- 15321 Addenda No. 4 - Report de date 2016-05-24 14 h 10 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>environnement rive-nord inc 342 Henry-Bessemer Bois-des-Filion, QC, j6z 4s7 NEQ : 1149480759</p>	<p>Monsieur mathieu madore Téléphone : 450 430- 8666 Télécopieur : 450 435- 9478</p>	<p>Commande : (1123979) 2016-05-13 8 h 15 Transmission : 2016-05-13 8 h 15</p>	<p>2597810 - 16- 15321 Addenda No 1 - Report de date 2016-05-17 8 h 22 - Courriel 2599441 - 16- 15321 Addenda No. 2 2016-05-19 8 h 14 - Courriel 2600677 - 16- 15321 Addenda No 3 2016-05-20 12 h 50 - Courriel 2601371 - 16- 15321 Addenda No. 4 - Report de date 2016-05-24 14 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>

<p>EXCA-VAC 570 desranleau Ouest Saint-Hyacinthe, QC, J2T 2M2 http://www.excavac.net NEQ : 1168352202</p>	<p>Monsieur Patrick De Sylva Téléphone : 514 647-5279 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1129558) 2016-05-24 14 h 40 Transmission : 2016-05-24 14 h 40</p>	<p>2597810 - 16-15321 Addenda No 1 - Report de date 2016-05-24 14 h 40 - Téléchargement 2599441 - 16-15321 Addenda No. 2 2016-05-24 14 h 40 - Téléchargement 2600677 - 16-15321 Addenda No 3 2016-05-24 14 h 40 - Téléchargement 2601371 - 16-15321 Addenda No. 4 - Report de date 2016-05-24 14 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Kelly Sani-Vac inc 100, rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8 NEQ : 1144389088</p>	<p>Monsieur Alain Duchesne Téléphone : 514 453-2279 Télécopieur : 514 453-7388</p>	<p>Commande : (1117354) 2016-05-02 15 h 44 Transmission : 2016-05-02 15 h 44</p>	<p>2597810 - 16-15321 Addenda No 1 - Report de date 2016-05-17 8 h 23 - Télécopie 2599441 - 16-15321 Addenda No. 2 2016-05-19 8 h 15 - Télécopie 2600677 - 16-15321 Addenda No 3 2016-05-20 14 h 06 - Télécopie 2601371 - 16-15321 Addenda No. 4 - Report de date 2016-05-24 14 h 11 - Télécopie Mode privilégié (devis) :</p>



			Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Qualivac Environnement inc. 2100 terry fox suite 315 Laval, QC, h7t3b8 NEQ : 1167567461	Monsieur David Richer Téléphone : 514 437- 0900 Télécopieur :	Commande : (1128836) 2016-05-22 19 h 02 Transmission : 2016-05-22 19 h 02	2597810 - 16- 15321 Addenda No 1 - Report de date 2016-05-22 19 h 02 - Téléchargement 2599441 - 16- 15321 Addenda No. 2 2016-05-22 19 h 02 - Téléchargement 2600677 - 16- 15321 Addenda No 3 2016-05-22 19 h 02 - Téléchargement 2601371 - 16- 15321 Addenda No. 4 - Report de date 2016-05-24 14 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
VEOLIA ES CANADA Services Industriels Inc. 1705 - 3ième Avenue Montréal, QC, H1B 5M9 http://www.veolianorthamerica.com NEQ : 1166357260	Madame Beatrice Archambault Téléphone : 514 645- 1045 Télécopieur : 514 645- 5133	Commande : (1124186) 2016-05-13 10 h 45 Transmission : 2016-05-13 10 h 45	2597810 - 16- 15321 Addenda No 1 - Report de date 2016-05-17 8 h 22 - Courriel 2599441 - 16- 15321 Addenda No. 2 2016-05-19 8 h 14 - Courriel 2600677 - 16- 15321 Addenda No 3 2016-05-20 12 h 50 - Courriel 2601371 - 16- 15321 Addenda No. 4 - Report de date 2016-05-24 14 h

			10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<p>Ville de Montréal - Service du Contrôleur général 1555 Peel, 14e étage Montréal, QC, H3A3I8 NEQ :</p>	<p>Madame CHantal Brisson Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-3628</p>	<p>Commande : (1122856) 2016-05-11 13 h 58 Transmission : 2016-05-11 13 h 58</p>	<p>Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir</p>

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1163438004

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet :

Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre mois à la compagnie Beaugard Environnement Ltée pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 16-15321 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1163438004 InterventionFinancière.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514-280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-01

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : (514) 280-6614

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

Dossier # : 1163433004

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction partenaires d'affaires en communication
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Distributions LG Inc., une entente cadre collective d'une durée de 24 mois avec option d'une prolongation de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public no. 16-15299 (1 soumissionnaire conforme) (montant estimé de l'entente 1 303 816,50 \$)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente cadre collective d'une durée de 24 mois avec option d'une prolongation de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal ;
2. d'accorder à « DISTRIBUTIONS LG INC. », le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public #AO16-15299 et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-06 09:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163433004

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction partenaires d'affaires en communication
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Distributions LG Inc., une entente cadre collective d'une durée de 24 mois avec option d'une prolongation de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public no. 16-15299 (1 soumissionnaire conforme) (montant estimé de l'entente 1 303 816,50 \$)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est appelée à communiquer des informations aux résidents et citoyens des quartiers ou arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris. Ces informations sont relatives à la nature et la durée des travaux, aux voies d'accès alternatives, à la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc. La transmission de ces informations essentielles est réalisée par la distribution d'avis ou de bulletin porte-à-porte aux résidents d'un ou des secteurs ciblés. Ce service sera aussi disponible en tout temps afin d'informer les résidents en cas de situation d'urgence et/ou pour distribution massive.

L'appel d'offres a été annoncé le 29 juin 2016 dans le journal « Le Devoir » et sur le site SÉAO. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 18 juillet 2016. Il y a donc eu un délai de 18 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. Lors du processus, sept (7) firmes se sont procurées le cahier des charges et deux firmes (2) ont déposé une soumission.

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions.

Le Service de l'approvisionnement a entamé des recherches quelques mois avant le lancement du présent appel d'offres afin d'explorer et susciter l'intérêt des principales firmes aptes à répondre à notre besoin spécifique.

Il s'agit d'un très petit marché puisque peu de fournisseurs ont la capacité de coordonner l'impression et la distribution des avis porte-à-porte dans un délai pouvant être très court (12 -24 heures). Une réflexion sera entamée avec les principaux utilisateurs, dont la Direction des infrastructures, la Direction de l'eau, la Direction du transport, pour vérifier si l'utilisation des nouvelles technologies pourrait compléter la distribution de ces avis dans le futur.

Un conseiller en approvisionnement sera mandaté pour faire une veille de marché, élaborer une nouvelle stratégie et préparer le terrain pour le prochain appel d'offres.

Historique des Appels d'offres (AO)

Nous avons lancé depuis février 2015, trois AO. Celui de novembre 2015 n'a pas donné les résultats escomptés, puisque le montant estimé dépassait 1 M\$ et les soumissionnaires devaient fournir une accréditation de l'AMF. Aucun n'a eu le temps nécessaire pour s'y inscrire.

Par ailleurs, compte tenu de l'urgence d'obtenir une nouvelle entente cadre, un des soumissionnaires étant un OSBL, nous avons conclu un contrat gré à gré de 400 515 \$. Ce montant servait à nous dépanner, pendant qu'en parallèle, nous procédions à un nouvel AO. C'était la stratégie adoptée.

Il faut également préciser que le montant de 400 515 \$ n'est pas encore "épuisé" mais bien engagé pour nous permettre de répondre dans un court délai à nos besoins d'information de chantiers.

En effet, il s'agit de sommes engagées pour des projets d'infrastructure urbaine prévus débuter cet été et prochainement. Nous estimons toujours à la hausse ces sommes, en plus de prévoir des contingences de 20%, afin d'être capable d'informer les riverains de toute éventualité sur les chantiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0569 - 13 avril 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Imprime-Emploi, pour la fourniture, sur demande, d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 515,41 \$, taxes incluses. Appel d'offres 15-14652 (3 soumissionnaires) (1163433001).

CG15 0076 - 26 février 2015 - Conclure avec la firme Distributions LG Inc., une entente cadre collective (772 632 \$), d'une durée totale de 36 mois, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis et/ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public no.14-13949 (1 soumissionnaire) (1156133001).

CG12 0342 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre collective (579 474,00 \$) d'une durée de 12 mois, avec option de 2 prolongations de 12 mois supplémentaires chacune, avec Distribution T.I.M. pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 12-12135 (1 soumissionnaire) (1125983003).

CG09 0221 - 18 juin 2009 - Conclure avec la firme Distribution T.I.M. (327 332,50 \$), une entente-cadre de 24 mois pour la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal, suite à l'appel d'offres public 09-11012 (1 soumissionnaire) (1094002002).

CE08 1087 - 11 juin 2008 - Conclure avec la firme Distribution T.I.M. (97 072,50 \$), une entente-cadre pour l'impression, la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal, pour une période de douze (12) mois, suite à l'appel d'offres public 08-10721 (2 soumissionnaires) (1080343003).

DESCRIPTION

Conclusion d'une nouvelle entente pour le service d'impression et de distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletin d'informations sur demande. Cette entente sera valide pour une

période de 24 mois à compter de la date de son émission. Toutefois, à la fin de la période de validité de l'entente et à la suite à l'accord de deux parties, la Ville pourra exercer une option pour la prolongation de l'entente selon les mêmes termes et conditions. L'option de prolongation prévue au contrat est de douze (12) mois pour un maximum d'une prolongation.

Le principal usager est le Service des communications. Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

Délais

Le fournisseur doit être en mesure de compléter une opération de préparation - distribution d'avis, généralement dans les 24 heures suivant l'appel, ou même 12 heures si requis. Aucune somme additionnelle n'est payée pour un traitement en moins de 24 heures.

Distribution

Le fournisseur doit être en mesure de distribuer les avis sur tout le territoire de l'Île-de-Montréal. (les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et les villes liées)

Les avis et bulletins sont distribués de porte-à-porte et déposés dans les boîtes aux lettres des résidences, immeubles multi logements, commerces, etc. Dans les institutions et édifices à bureaux, les avis sont distribués aux occupants de chaque étage, si possible, ou déposés au comptoir d'accueil en nombre suffisant pour les occupants.

Les avis sont aussi déposés dans les boîtes aux lettres indiquant un refus de circulaires.

Les quantités d'avis à distribuer sont variables selon le nombre des résidences à rejoindre. Cependant la quantité moyenne d'avis livrés par distribution en 2015, a été de 1086 avis. À l'occasion, certaines distributions peuvent porter sur 10 000 à 15 000 documents.

Selon les prévisions de la campagne de travaux fin 2013, 2014 et 2015, la quantité d'avis à distribuer est estimée à environ 1 500 000 documents par année. Les périodes très actives de distribution sont l'été et l'automne, incluant la période de vacances de la construction. (La distribution se fait habituellement de jour, en semaine.)

Le soumissionnaire doit être en mesure de soutenir la ville, tant par :

- sa facilité d'être rejoint 24 hres/24 hres, 365 jours par année;
- sa rapidité de réaction à organiser ses ressources de production;
- sa capacité à organiser ses ressources de distribution et à augmenter les effectifs au besoin;
- son rythme de livraison d'avis sur 24 heures.

JUSTIFICATION

Service des communications

Direction des communications

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 16-15299

Titre : Impression et distribution d'avis aux résidents

Description et usage :

Fourniture, sur demande, d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal

Date de lancement :

Date d'ouverture :

Preneurs de cahier des charges (7)

Il y a eu 7 preneurs de cahier de charges dont 5 désistements:

- (2) sans motif
- (2) pas de certification de l'Autorité des marchés financiers
- (1) ne fait pas de porte-à-porte

Soumissionnaires (2)

Analyse des soumissions :

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme. Suite à l'ouverture des soumissions, le plus bas soumissionnaire, Imprime-emploi, s'est avéré non conforme administrativement, n'ayant pas répondu aux exigences minimales du devis d'appel d'offres.

L'offre de l'entreprise **Distributions LG Inc.** est la seule soumission jugée conforme. et cette entreprise est recommandée comme adjudicataire.

· En pièces jointes les tableaux des prix.

· Montant de l'offre de la firme « **Distributions LG Inc.** »

1 134 000,00 \$ + TPS (5 %) 56 700,00 \$ + TVQ (9,975 %) 113 116,50 \$ = 1 303 816,50 \$

Soumissionnaire conforme	Prix (hors taxes)	Montant total (taxes incluses)
Distributions LG Inc.	1 134 000,00 \$	1 303 816,50 \$
Estimation interne	1 293 815,00 \$	1 487 563,80 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)		1 303 816,50 \$
Écart entre la plus basse soumission conforme reçue et la dernière estimation (\$) (la plus basse soumission reçue - estimation interne)		(183 747,30) \$
Écart entre la plus basse soumission conforme reçue et la dernière estimation (%) (la plus basse soumission reçue - estimation interne / estimation X 100)		-12,35%

Remarques:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

Pour ce qui est de la validité de l'estimation, nous sommes à la première année de la création du pôle d'information de chantiers Info-travaux. En effet, avec le rapatriement de la Section Info-travaux du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) au Service des communications, cette section s'occupe désormais de toutes les communications de chantiers des requérants de la Ville. Il est plutôt difficile de connaître avec grande précision le montant nécessaire pour les années à venir, afin de couvrir ce mandat. Et évidemment, l'augmentation du nombre de chantiers année après année vient ajouter un poids supplémentaire sur cette estimation.

Enfin, il est également quasi impossible d'offrir de garantie à savoir si le montant et/ou la durée est bien évaluée puisqu'il s'agit d'une entente cadre VILLE, dans laquelle tous les arrondissements/services centraux peuvent piger.

Voir le tableau qui nous a permis d'arriver à cette estimation dans la rubrique *Pièces jointes* (Calcul Estimation.xls).

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la la firme « **Distributions LG Inc.** » pour une période de vingt-quatre (24) mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, aux prix unitaires soumis, la commande pour une somme maximale de **1 303 816,50 \$** (taxes incluses), pour la fourniture, sur demande, d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal, le tout conformément à l'appel d'offres public no **16-15299**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et ville, le Service des communications a effectué une estimée de la dépense en se basant sur les derniers prix du marché (novembre 2015) et sur l'historique de consommation des trois dernières années. L'analyse des prix soumis révèle un écart entre le seul soumissionnaire conforme « **Distributions LG Inc.** » et l'estimation interne de -12,35%.

En effet « **Distributions LG Inc.** » a présenté des prix unitaires par article semblables aux prix de l'entente actuelle et l'écart de -12,35% représente un écart raisonnable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce service répond aux besoins exprimés par les arrondissements et services centraux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'information aux résidents soulève des questions sur les impacts des travaux, et peut retarder le démarrage de travaux déjà planifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. L'entente sera incluse dans la banque de données du moteur de recherche des ententes valides.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : octobre 2016

Début de contrat : octobre 2016

Une entente-cadre auprès de l'adjudicataire sera émise par le Service de l'approvisionnement suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment la Politique contractuelle et la Politique d'approvisionnement. L'appel d'offres a inclus les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francesca RABY, Service de l'approvisionnement
Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Francesca RABY, 31 août 2016
Badre Eddine SAKHI, 24 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia BEAUCHEMIN
Chef de section - projets de communication

Tél : 514 872-0710
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-23

Louise M TREMBLAY
C/d aff.pub.<<ssmi>>

Tél : 514 872-8653
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Véronique LUSSIER
Directrice - partenaires d'affaires en
communication

Tél : 514 872-9285
Approuvé le : 2016-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Tél : 514 872-3275
Approuvé le : 2016-08-25

Dépenses réelles

2015 456 K\$ (avec LG)

Dépenses réelles

2016 352 K\$ (avec LG)

+116 K\$ (avec Imprime Emploi)

468 K\$ en date d'aujourd'hui, auquel on ajoute

+180 K\$ pour couvrir les besoins des autres services/arrondissements

648 K\$ et les nôtres jusqu'en décembre 2016

l'entente prévue est de 1,2 M\$ soit 2 ans * 648 K\$

No. Client : **16-15299** Jun-16

No. Interne : **APPEL D'OFFRES** Description : Préparer et distribuer porte-à porte les avis aux résidents de l'Île de Montréal

AVEC QUANTITÉS ARRONDIES

Numéro	Description	Quantité bordereau	Unité bordereau	Prix final	Montant final
1	Impression seulement du message variable sur les avis, RECTO VERSO	4 500 000,00	/1000	\$44,89	\$202 005,00
2	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages, RECTO seulement (papier fourni par l'adjudicataire)	1 500 000,00	/1000	\$33,67	\$50 505,00
3	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages, RECTO VERSO (papier fourni par l'adjudicataire)	500 000,00	/1000	\$50,50	\$25 250,00
4	Pliage	4 500 000,00	/1000	\$28,06	\$126 270,00
5	Distribution porte-à-porte des avis et des bulletins d'information	4 500 000,00	/1000	\$197,73	\$889 785,00

Sous total : \$1 293 815,00
Taxe 1 :
Sous total avec
Taxe 2 :
Grand total : \$1 487 563,80

Prix LG (TIM) ancien AO	
P.U.	Total
50	225000
50	75000
70	35000
50	225000
200	900000
	1460000
	\$1 678 635,00

Prix Imprime-Emploi (OBNL)	
P.U.	Total
52	234000
60	90000
67	33500
24	108000
150	675000
	1140500
	\$1 311 289,88

Prix DXP POSTEXPERTS	
P.U.	Total
55	247500
30	45000
47	23500
30,88	138960
165	742500
	1197460
	\$1 376 779,64

Dossier # : 1163433004

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction partenaires d'affaires en communication
Objet :	Conclure avec la firme Distributions LG Inc., une entente cadre collective d'une durée de 24 mois avec option d'une prolongation de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public no. 16-15299 (1 soumissionnaire conforme) (montant estimé de l'entente 1 303 816,50 \$)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[AO16-15299-Tcp.pdf](#)[15299 Det Cah Final.pdf](#)[AO16-15299 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-24

Danielle CHAURET
C/S app.strat.en biens
Tél : (514) 872-1027
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Distributions L.G. inc.	1 303 816,50 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

5 désistements: (2) aucun motif évoqué, (2) pas reçu leur certification de l'AMF, (1) ne fait pas de porte-à-porte

Préparé par : Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Francesca Raby
2	Titre de l'appel d'offres	Impression et distribution d'avis aux résidents
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	16-15299
5	Préposée au secrétariat	Hafida Mouhandiz (25 juillet 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	18-07-2016
8	Service requérant	27 - Service de communication
9	Requérant	Sonia Beauchemin

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	IMPRIME-EMPLOI		30 jours	Non requises			Non conforme	18644
2	DISTRIBUTIONS LG INC		30 jours	Non requises			Conforme	18645

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15299	Titre de l'appel d'offres:		Impression et distribution d'avis aux résidents		
Francesca Raby				Non conforme IMPRIME-EMPLOI		DISTRIBUTIONS LG INC			
No	Articles	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total		
1	Impression sur le document de base seulement du message variable sur les avis, recto verso, conformément au devis technique, #1.1a) et #1.1b). (papier fourni par la Ville de Montréal)		4500	52,00 \$	234 000,00 \$	20,00 \$	90 000,00 \$		
2	Impression sur du papier blanc recyclé pour les secondes feuilles recto seulement, conformément au devis technique. Papier copie 100% recyclé et contenu 100 % postconsommation. Indice de brillance 92. (papier fourni par l'adjudicataire)		1500	60,00 \$	90 000,00 \$	40,00 \$	60 000,00 \$		
3	Impression sur du papier blanc recyclé pour les secondes feuilles recto verso, conformément au devis technique. Papier copie 100% recyclé et contenu 100 % postconsommation. Indice de brillance 92. (papier fourni par l'adjudicataire)		500	67,00 \$	33 500,00 \$	60,00 \$	30 000,00 \$		
4	Pliage, conformément au devis technique, #1.1d).		4500	22,00 \$	99 000,00 \$	12,00 \$	54 000,00 \$		
5	Distribution porte-à-porte des avis et autres documents, conformément au devis technique, #1.2) et #3)		4500	149,00 \$	670 500,00 \$	200,00 \$	900 000,00 \$		
				Total	1 127 000,00 \$	Total	1 134 000,00 \$		
				TPS	56 350,00 \$	TPS	56 700,00 \$		
				TVQ	112 418,25 \$	TVQ	113 116,50 \$		
				TOTAL	1 295 768,25 \$	TOTAL	1 303 816,50 \$		
Soumissionnaire le moins cher au total									
DISTRIBUTIONS LG INC				1 134 000,00 \$	+ TPS	56 700,00 \$	+ TVQ	113 116,50 \$	1 303 816,50 \$



Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats
d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 16-15299

Numéro de référence : 994442

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Impression et distribution d'avis aux résidents


<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
157678 Canada inc / cmi2000 1937 Avenue Garden Mascouche, QC, j7l4a9 NEQ : 1145047750	Monsieur Serge Charbonneau Téléphone : 450 417-3323 Télécopieur :	Commande : (1152472) 2016-07-11 16 h 15 Transmission : 2016-07-11 16 h 15	2623140 - 16-15299 Addenda N° 1 2016-07-11 16 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ateliers TAQ Inc. 515, rue Michel-Fragasso Québec, QC, G2E 5K6 NEQ : 1143013473	Monsieur Richard Emond Téléphone : 418 871-4912 Télécopieur :	Commande : (1149751) 2016-07-05 14 h 57 Transmission : 2016-07-05 14 h 57	2623140 - 16-15299 Addenda N° 1 2016-07-07 21 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Distributions LG Inc. 24, rue Méridien Kirkland, QC, H9J3V8 http://www.distributionlg.com NEQ : 1170388541	Madame Lise Goulet Téléphone : 514 779-0956 Télécopieur : 514 630-9254	Commande : (1147537) 2016-06-29 15 h 44 Transmission : 2016-06-29 15 h 44	2623140 - 16-15299 Addenda N° 1 2016-07-07 21 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DXP Postexperts	Monsieur	Commande	2623140 - 16-15299

(anciennement Poste Destination) 4575 rue Hickmore Montréal, QC, H4T 1S5 http://www.dxp-postexperts.com NEQ : 1167518886	Francois Evraire Téléphone : 514 934-4545 Télécopieur : 514 934-5908	: (1149068) 2016-07-04 14 h 52 Transmission : 2016-07-04 14 h 52	Addenda N° 1 2016-07-07 21 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Enveloppe Laurentide inc. 4880, Hickmore Montréal, QC, H4T 1K6 NEQ : 1144035145	Monsieur Damien Rolland Téléphone : 514 345-9870 Télécopieur : 514 345-0793	Commande : (1151123) 2016-07-07 16 h 23 Transmission : 2016-07-07 16 h 23	2623140 - 16-15299 Addenda N° 1 2016-07-07 21 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Imprime Emploi 5500 rue Fullum bureau 318 Montréal, QC, H2G 2H3 NEQ : 1145581071	Monsieur Michel Morin Téléphone : 514 277-7535 Télécopieur : 514 277-2273	Commande : (1147992) 2016-06-30 11 h 37 Transmission : 2016-06-30 11 h 37	2623140 - 16-15299 Addenda N° 1 2016-07-07 21 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Kayjon Graphiques 1550 Jules Poitras Montréal, QC, H4N 1X7 NEQ : 1143525658	Monsieur Steven James Téléphone : 514 333-1933 Télécopieur : 514 333-3110	Commande : (1148128) 2016-06-30 14 h 24 Transmission : 2016-06-30 14 h 24	2623140 - 16-15299 Addenda N° 1 2016-07-07 21 h 32 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

l'éducation.



admissibles

Autorité des
marchés financiers



© 2003-2016 Tous droits réservés



Dossier # : 1162621003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage des résidus mélangés octroyé à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année de résidus mélangés pour la dernière année du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-12 17:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1162621003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage des résidus mélangés octroyé à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

D'ici 2019, le traitement des matières organiques collectées (résidus alimentaires et mélangés) est confié à des sites de compostage accrédités du secteur privé.

À cet effet, un premier contrat de traitement de résidus mélangés (40 000 tonnes) pour la zone « Ouest » de l'agglomération (voir « Carte_secteurs_E-O.pdf » en pièce jointe) a été octroyé en 2011 et un second contrat a été attribué en 2015 pour une durée de 2 ans (2015-2017).

Le bilan pour les seize mois du contrat, soit du 14 avril 2015 au 31 juillet 2016, est le suivant : 28 191 tonnes de résidus mélangés traités par compostage, donc une balance de 11 809 tonnes. Seulement au cours de la période des feuilles (octobre et novembre), c'est environ 9 000 tonnes qui seront traitées. C'est donc dire que la quantité restante au contrat de 40 000 tonnes sera utilisée d'ici la fin novembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0158 - 26 mars 2015 Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses et un contrat pour le traitement de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13349 (1 soum.).

DESCRIPTION

Le contrat de traitement par compostage des résidus mélangés prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires de la zone « Ouest » de l'agglomération à un site de transfert, le transport vers le site de traitement ainsi que le compostage de la matière. Afin de faire face à l'augmentation de la desserte de la collecte chez les citoyens, l'option de traitement par compostage de 10 000 tonnes de résidus mélangés supplémentaires a été inscrite dans les spécifications du Devis technique à l'**Article 3. Objet des contrats** et se lit comme suit :

La Ville demande des soumissions pour le traitement par compostage des matières organiques dans un lieu de compostage certifié par le MDDELCC. Les résidus verts seront récupérés par l'adjudicataire directement au lieu de réception-transfert de la Ville (CESM) alors que les résidus mélangés seront livrés à l'adjudicataire, à son choix, soit dans un lieu de compostage ou au lieu de réception-livraison de celui-ci.

CONTRAT 2 : Compostage de 20 000 tonnes de résidus mélangés par année avec une option de 10 000 tonnes supplémentaires par année.

L'option de traitement par compostage de 10 000 tonnes de résidus mélangés supplémentaires par année permettra de poursuivre l'implantation de ce service de collecte jusqu'au prochain contrat.

JUSTIFICATION

La zone « Ouest » de l'agglomération compte seize (16) territoires, soit quatre (4) arrondissements de la Ville de Montréal et douze (12) villes liées. À la fin de l'année 2015, 56 400 unités d'occupation (u.o.) étaient desservies par la collecte de résidus mélangés à l'intérieur de neuf territoires. L'implantation est graduelle.

En 2016, trois (3) arrondissements et trois (3) villes liées s'ajoutent aux administrations locales déjà participantes pour la collecte des résidus mélangés (voir tableau RM_implantation 2016.pdf en pièce jointe).

En tout, 87 872 u.o. devraient être desservies à la fin 2016. À 300 kg/u.o./année, soit le rendement observé en 2015, c'est plus de 26 000 tonnes de résidus mélangés qui devraient être générées et qui devront être traitées par compostage.

L'octroi de l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires permettra de maintenir les services de traitement en plus de permettre la poursuite des implantations de cette collecte jusqu'au prochain contrat en avril 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour l'option de 10 000 tonnes supplémentaire s'élève à 827 820 \$ taxes incluses. La répartition des dépenses sera de 579 474 \$ pour l'année 2016 et de 248 346 \$ pour les 3 premiers mois de l'année 2017. Les détails des aspects financiers se retrouvent en pièce jointe.

Cette option n'occasionnera pas d'augmentation du coût unitaire de traitement par compostage des résidus mélangés pour l'agglomération, car le contrat ne prévoit pas de hausse et ni d'ajustement du coût de traitement à la tonne.

Cette dépense est prévue en 2016 au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles - traitement des résidus mélangés. Elle sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement par compostage des résidus mélangés, suite à leur collecte par les territoires la zone « Ouest » de l'agglomération, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce contrat de traitement fait partie intégrante de la priorité *Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, Action 6 - Réduire et valoriser les matières résiduelles - Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de huit logements et moins*, inscrite au plan d'action de l'administration dans le document *Montréal Durable 2016-2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résidus mélangés (résidus verts + résidus alimentaires) représentent environ 47 % des ordures ménagères à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* et par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

L'augmentation du tonnage à traiter permettra la poursuite de la *Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires - 2015-2019* présentée par l'administration en août 2015.

Si ce service n'est pas bonifié, les collectes devront être suspendues et un nouveau contrat devra être octroyé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de la prolongation du contrat par le conseil d'agglomération : octobre 2016

Début prévu de la prolongation du contrat : novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Agent de recherche

Tél : 514 872-0161
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-30

Michel RABY
C/d contrôle des rejets industriels

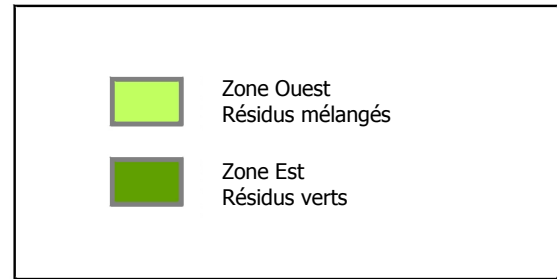
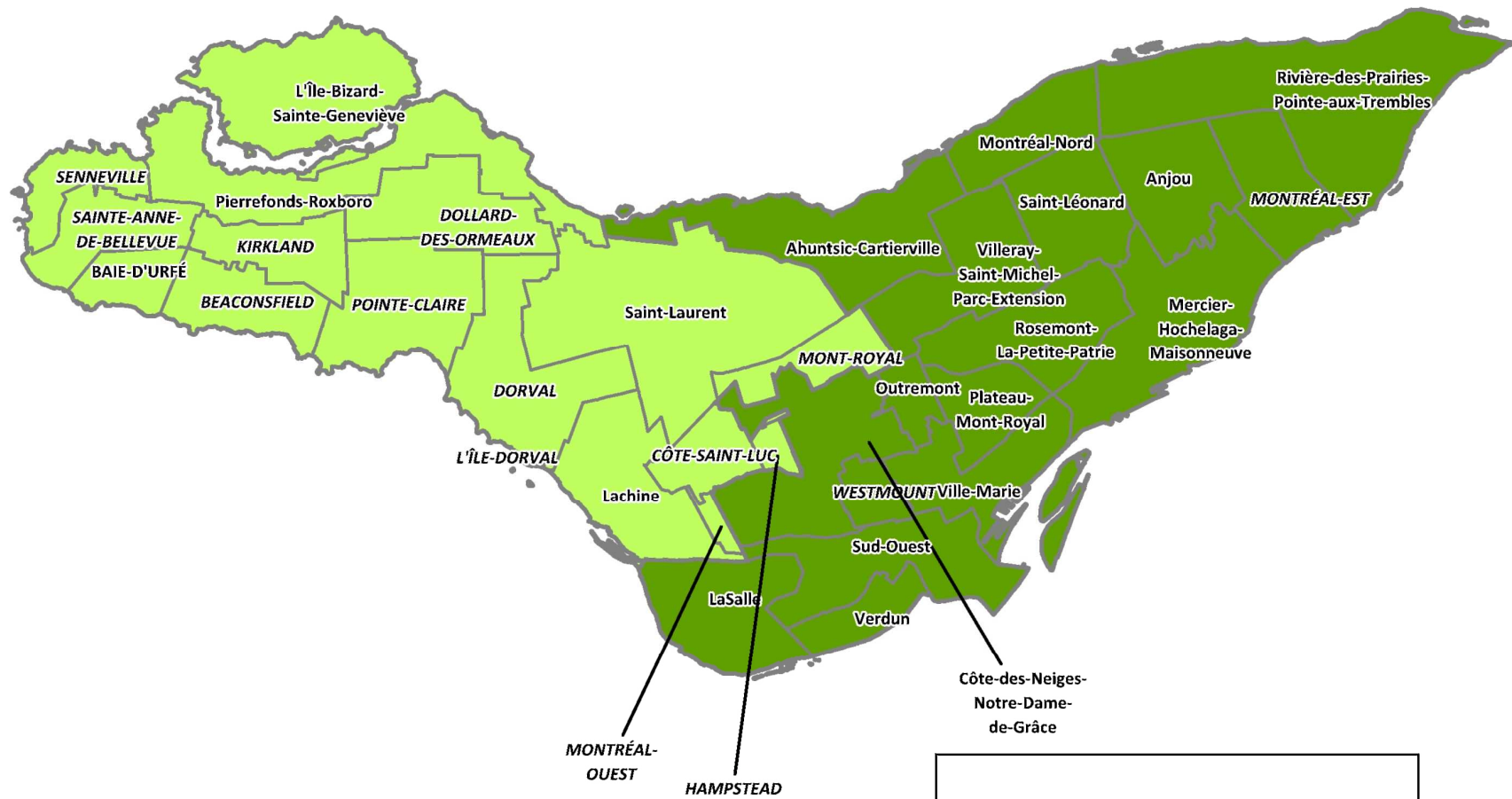
Tél : 514 872-8878
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-09-12

Traitement des matières organiques : zones Est et Ouest



Résidus mélangés

Unités d'occupation (u.o.) desservies

Territoires		Début de la collecte	Nb d'u.o. prévu fin 2016
RM - Secteur Ouest	Baie-D'Urfé	2016	1 321
	Beaconsfield	-	-
	Côte Saint-Luc	Mai 2008	5 000
	DDO	Juin 2012	12 966
	Dorval	Juin 2011	4 846
	Hampstead	Avril 2016	2 012
	Kirkland	Juin 2012	6 200
	Lachine	Mai 2016	6 501
	L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	Mai 2016	6 049
	Montréal-Ouest	Oct. 2013	1 976
	Mont-Royal	Fév. 2016	1 600
	Pierrefonds - Roxboro	Mai 2016	9 201
	Pointe-Claire	Juillet 2008	9 300
	Sainte-Anne-de-Bellevue	Mai 2013	1 585
	Saint-Laurent	Oct. 2015	18 951
	Senneville	Janv. 2013	364
Total		87 872	

Service de l'environnement
 Division Planification et Opération - Gestion des matières Résiduelles
 Évaluation du coût de traitement pour les résidus mélangés 2016 - 2017
 GDD 1162621003

Territoires de l'agglomération	Période / année	Taux	2016	2017	Total
	Mois		2	3.5	5.5
	Contrat 2 - Résidus mélangés (C) / Tonnage prévisionnel	Tonne	7 000	3 000	10 000
Secteur Ouest	Article 1 - Traitement	72.00 \$	504 000 \$	216 000 \$	720 000 \$
	TPS	5%	25 200 \$	10 800 \$	36 000 \$
	TVQ	9.975%	50 274 \$	21 546 \$	71 820 \$
	Total taxes incluses - contrat 2		579 474 \$	248 346 \$	827 820 \$
	Total taxe nette - contrat 2		529 137 \$	226 773 \$	755 910 \$

IMPUTATION et PROVENANCE : 1001.0010000.103161.04333.54503.014479

Note: Aucune indexation n'est prévue pour le contrat de traitement des résidus mélangés

Dossier # : 1162621003

Unité administrative responsable :

Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage des résidus mélangés octroyé à la firme 142975 Canada Ltée (Mironor), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Environnement - GDD 1162621003.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samba Oumar ALI
Préposé au budget
Direction conseil et soutien financier - PS Eau - Environnement
Tél : (514) 872-7232

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-06

Janet MARCEAU
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514 868-3354

Division : Direction conseil et soutien financier - PS Eau - Environnement



Dossier # : 1166086001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé:

1. d'octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva, lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, conformément aux conditions prescrites au règlement du concours.
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 800 000,00 \$, taxes et contingences incluses.
3. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-06 10:08

Signataire :

Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166086001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Projet rue Sainte-Catherine Ouest

En 2013, la Ville de Montréal a entrepris la planification d'un important projet de réaménagement et de remplacement des infrastructures souterraines centenaires de la rue Sainte-Catherine Ouest. La réfection de cette artère emblématique au coeur du plus important pôle économique du Québec est une occasion unique d'offrir aux Montréalais un nouvel aménagement de qualité qui ravive cette destination commerciale, institutionnelle, culturelle, festive et touristique par excellence. Étant donné la complexité du projet, la planification et les travaux se dérouleront en plusieurs phases. La première vise le tronçon de la rue Sainte-Catherine entre les rues De Bleury et Mansfield, incluant le réaménagement du square Phillips, la place du Frère-André et les rues les bordant.

La valorisation des abords du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest

L'ampleur des travaux à effectuer implique l'ouverture de la rue (excavation) sur toute sa largeur et entraîne des entraves majeures à la circulation tant véhiculaire que piétonne durant une longue période. Ces impondérables exigent une sensibilité particulière quant aux impacts et aux inconvénients que subiront les riverains pendant le chantier. Une étude et un atelier de travail portant spécifiquement sur l'atténuation des impacts des travaux de la rue Sainte-Catherine Ouest a démontré la faisabilité d'une intervention permettant d'assurer la sécurité, l'orientation et le confort des usagers aux abords du chantier.

Le concours Vivre le chantier Sainte-Cath!

Le 24 février 2016, nous recevions la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) jointe à ce dossier, autorisant la Ville de Montréal à tenir un concours et octroyer au lauréat un mandat *en vertu d'un règlement de concours substantiellement conforme au Règlement type pour un concours d'architecture, pluridisciplinaire ou de design - version du 16 décembre 2015*.

Le 16 mars 2016, le Comité exécutif autorisait que soit lancé le concours Vivre le chantier Sainte-Cath! portant sur l'atténuation des impacts et la mise en valeur des abords du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, organisé en deux étapes.

Le concours a été organisé et animé par les conseillères professionnelles Véronique Rioux et Sophie Julien. Lors de la première étape, lancée le 18 mars 2016 par le biais de SÉAO, 48 firmes se sont procuré les documents. Le concours a été annoncé dans le journal le Devoir le 18 mars 2016, sur les sites Internet du projet de la rue Sainte Catherine Ouest (<http://realisonsmtl.ca/saintecath>), de Design Montreal (<https://designmontreal.com/concours/vivre-le-chantier-sainte-cath>), ainsi que sur les médias sociaux qu'utilise la Ville de Montréal (facebook et twitter).

Le jury, composé de neuf personnes, s'est réuni une première fois le 18 mai 2016 pour l'analyse des 18 propositions conformes reçues, afin de désigner cinq finalistes.

Le jury était composé des neuf personnes suivantes:

Romain Bonifay, ingénieur civil, responsable de l'ingénierie et de la construction du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, Division des Grands projets, Ville de Montréal

- Marie-Chantal Croft, architecte associée, Coarchitecture;
- Fanny Duguay-Lefebvre, designer urbain associée, Atelier Civiliti;
- Mario Mercier, directeur de création et associé, Compagnie et cie.;
- Emilie F. Grenier, designer d'expériences narratives, récipiendaire de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal;
- Pascal Lefebvre, président et co-fondateur, Piknic Électronik;
- Benoît Lemieux, conseiller senior, Creos;
- André Poulin, directeur général, Société de développement commercial, Destination centre-ville;
- Claude Sirois, vice-président exécutif, centres commerciaux, Amérique du Nord, Ivanhoé Cambridge.

Pascal Lefebvre s'étant retiré suite à la première étape, il a été remplacé pour la deuxième étape par Patrick Morand, architecte et directeur de création, Patrick Morand architecte.

Au terme de la première étape, le jury a désigné les cinq équipes finalistes. Lors de la seconde étape, ces derniers ont préparé puis déposé avant le 15 août 2016 à midi, des prestations, soumises au même jury. Le 24 août dernier, une présentation publique des interventions devant jury a eu lieu au Gesù. Le jury se réunissait par la suite le 25 août 2016 pour l'analyse des prestations des finalistes afin de désigner un projet lauréat, concluant la deuxième étape du concours.

Ce sommaire vise l'octroi d'un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours, selon la recommandation du jury, pour qu'elle puisse finaliser la conception, l'élaboration des plans et devis et le suivi de fabrication et d'implantation d'un projet visant l'atténuation des impacts et la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours. (GDD 1157064001)

CE15 0520 - 25 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme AGC Communications pour la concertation dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 395 877,03\$, taxes incluses (GDD 1156707002)

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest. (GGD 1156086001)

CG15 0207 - 26 février 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (GDD 1156707001)

CG14 0307 - 19 juin 2014 - Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain aux firmes WSP Canada Inc. et Daoust Lestage Inc. pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$, taxes incluses (GDD 1145921001)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'entériner le choix fait par le jury et d'octroyer un contrat de services professionnels en design requis pour la réalisation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, selon les balises décrites dans le Règlement et le Programme du concours. Ce contrat comprendrait les services nécessaires pour compléter la conception de l'intervention, l'élaboration des plans et devis, et le suivi de fabrication et d'implantation des mesures pendant le chantier. La convention balisant le mandat forfaitaire octroyé au mandataire est jointe au dossier. Celle-ci est basée sur le projet de convention visée par le Service des affaires juridiques dans le cadre du concours à l'origine de ce mandat (GDD 1157064001).

JUSTIFICATION

L'atténuation des impacts négatifs des grands chantiers

Depuis maintenant plus de 5 ans, la Ville a entamé une réflexion sur l'atténuation des impacts de ses grands chantiers en milieu urbain. En plus de la perspective internationale apportée lors du colloque *Quel chantier! Le design au secours des grands chantiers urbain* où un atelier spécifique au chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest avait été organisé, une étude recensant les outils et mobiliers actuellement utilisés et une réflexion sur le positionnement corporatif de l'identité visuelle des chantiers ont été entrepris. Tous appuient la conclusion qu'un chantier comme celui de la rue Sainte-Catherine Ouest devrait bénéficier d'une intervention exceptionnelle visant l'atténuation des impacts et la mise en valeur des abords du chantier. Ce sont la conception et l'accompagnement de la mise en oeuvre de cette intervention qui font l'objet du contrat décrit en ce sommaire décisionnel.

Le résultat du concours

Au terme de la première étape, le jury a désigné les cinq équipes finalistes suivantes:

- Groupe A / Annexe U
- Intégral Jean Beaudoin en collaboration avec Arup, Humà Design & Architecture et Novalux
- Kanva architecture inc.
- McComber, Encore heureux, Atelier Chinotto et Hub Studio
- Workshop Architecture

Toutes ces équipes ont déposées des prestations conformes à la deuxième étape. Le projet lauréat désigné par le jury a été proposé par l'équipe Kanva architecture inc.

Le rapport du jury figure en pièces jointes.

Le mandat du lauréat

La formule du concours décrit dès son lancement les livrables et conditions financières du mandat. Les propositions anonymes de la première étape et prestations des finalistes à la deuxième étape sont donc évaluées en fonction de la qualité des concepts et des équipes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires professionnels maximum pour la réalisation du mandat de services professionnels décrit par la convention du lauréat sont de six cent quatre vingt quinze mille dollars (695 000,00 \$), taxes incluses. Ils comprennent les services de base:

- la conception et la préparation des plans et devis, évalués à 60% du mandat de base, soit 357 000\$;

- le suivi de fabrication et d'implantation pour 4 ans, évalué à 40% du montant de base, soit 238 000\$

Se rajoutent à ce montant un montant de 100 000\$ pour des services supplémentaires, non prévus au mandat initial.

Ces montants comprennent toutes les dépenses et taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ).

Le tableau ci-dessous résume les montants prévus à la convention du mandataire:

Description	Montant taxes incluses
Finalisation de la conception et des plans et devis	357 000 \$
Suivi de fabrication et d'implantation pour 4 ans	238 000 \$
SOUS-TOTAL	595 000 \$
Services supplémentaires au besoin	100 000 \$
MAXIMUM TOTAL	695 000 \$

Un budget de dépenses contingentes au contrat, de 105 000 \$ taxes incluses servira à couvrir les honoraires des professionnels relatifs à toute variation mineure du programme établi par la Ville.

Aucune dépense incidente n'est prévue, dans la mesure où tous les services nécessaires à la réalisation du mandat y sont compris. Ce sommaire vise donc l'autorisation des montants suivants:

Description	Montant taxes incluses
Montant au contrat	695 000 \$

Contingences	105 000 \$
SOUS-TOTAL	800 000 \$
Dépenses incidentes	0 \$
TOTAL	800 000 \$

Ces montants seront imputés au PTI du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest selon le calendrier suivant:

2016: 100 000\$

2017: 282 000\$

2018: 104 500\$

2019: 104 500\$

2020: 104 500\$

2021: 104 500\$

Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'atténuation des impacts et la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest vise à faciliter les déplacements piétons des utilisateurs quotidiens et occasionnels de la rue, qu'ils soient travailleurs, commerçant, étudiants, ou touristes. Elle contribue donc:

- à favoriser l'utilisation des modes de transport actifs, et donc réduire la dépendance aux énergies fossiles et l'émission des gaz à effets de serre;
- à encourager la convergence des activités urbaines vers des pôles desservis par les services publics, à consolider les pôles d'activité économique, sociale et culturelle, et donc à limiter l'étalement urbain; et
- à permettre l'information et donc indirectement la participation des citoyens à la vie démocratique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La livraison du projet aux dates attendues

Tout retard dans l'octroi du contrat aurait un impact négatif sur la capacité de la Ville à finaliser les plans et devis et la planification de la gestion des impacts du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest. Conséquemment, les travaux seraient directement retardés et l'échéancier global de livraison compromis.

Le dynamisme du secteur

S'il advenait que le dossier ne soit pas approuvé, les abords du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest ne pourraient tirer parti d'une intervention de mise en valeur réfléchie pour leurs spécificités.

Le maintien de la relation de confiance avec les parties prenantes

Les échanges avec les parties prenantes à propos de la vitalité des abords du chantier demandent un engagement concret de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat: fin septembre 2016

Début du mandat: octobre 2016

Conception : octobre 2016 à mars 2017

Plans et devis: avril 2017 à août 2017

Mise en oeuvre: décembre 2017 à 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

Tél : 514-872-3449

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Christianne RAIL
Chef de section

Tél :

Télécop. :

Le : 2016-08-23

514 872-4854

000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directeur

Tél :

514 872-6855

Approuvé le :

2016-09-06

Québec, le 24 février 2016

Monsieur Alain Marcoux
Directeur général
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.105
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Directeur général,

En application de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), je permets à la Ville de Montréal d'octroyer des contrats de services professionnels aux lauréats d'un concours :

- d'architecture pour la construction de la bibliothèque de Villeray dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (lettre de l'arrondissement du 26 août 2014);
- de design pour l'atténuation des impacts et la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest (résolution du 4 mars 2015 de la Ville de Montréal);
- d'architecture de paysage visant la conception de l'aménagement d'une nouvelle place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, suite au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie (résolution du 11 mars 2015 de la Ville de Montréal).

De plus, ces trois concours devront répondre aux conditions suivantes :

- chaque concours doit être tenu en vertu d'un règlement de concours substantiellement conforme au Règlement type pour un concours d'architecture, pluridisciplinaire ou de design – Version du 16 décembre 2015;

...2

- la somme forfaitaire attribuée à chaque équipe finaliste et au lauréat, advenant le cas où la Ville ne lui octroierait pas un contrat pour la réalisation de son projet, doit être inférieure à 100 000 \$, incluant les taxes;
- dans les 60 jours suivants le dépôt du rapport du jury, la Ville de Montréal doit publier sur son site Internet une déclaration à l'effet que le concours en question a été tenu en conformité avec le *Règlement type* et y joindre les renseignements pertinents à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sylvain Boucher

RAPPORT DU JURY

Vivre le chantier Sainte-Cath

Concours de design pour l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest

Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal
en collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal

Véronique Rioux, designer industriel et
Sophie Julien, architecte paysagiste et designer urbain
Conseillères professionnelles du concours

Approuvé par le jury le 6 septembre 2016



ÉTAPE 1 : PROPOSITIONS ANONYMES DES CONCURRENTS

1. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La composition du jury est la suivante à l'étape 1. Notons que Monsieur André Poulin n'a pu être présent à ce jury et qu'il a été décidé de ne pas le remplacer. Monsieur Romain Bonifay était également absent en raison de la grève des ingénieurs de la Ville de Montréal qui avait lieu ce jour là. Il n'a pas été remplacé. Le jury s'est tenu à sept (7) personnes. Les membres du jury ont désigné Émilie F. Grenier comme présidente du jury.

- Romain Bonifay, ingénieur civil, responsable de l'ingénierie et de la construction du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, Division des Grands projets, Ville de Montréal - ABSENT
- Marie-Chantal Croft, architecte associée, Coarchitecture
- Fannie Duguay-Lefebvre, designer urbain associée, Atelier Civiliti
- Mario Mercier, directeur de création et associé, Compagnie et cie.
- Emilie F. Grenier, designer d'expériences narratives, récipiendaire de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal
- Pascal Lefebvre, président et co-fondateur, Piknic Electronik
- Benoit Lemieux, conseiller senior, Creos
- André Poulin, directeur général, Société de développement commercial, Destination centre-ville - ABSENT
- Claude Sirois, président, Centres commerciaux, Ivanhoé Cambridge

2. CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS

L'analyse de la conformité des propositions s'est effectuée les 5 et 6 mai 2016 en présence des deux conseillères professionnelles du concours et de la responsable de l'aménagement du Projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, Anjali Mishra, urbaniste, Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Division des Grands Projets, Ville de Montréal.

Des non-conformités mineures ont été relevées sur sept (7) des dix-neuf (19) propositions déposées. Les non-conformités concernaient des documents numériques manquants qui ont été transmis dans les 48 heures de la demande des conseillères professionnelle (conformément à l'article 6.3.3 du Règlement du concours).

La proposition 627AL a été déclarée non-conforme pour la raison suivante :

La firme ou l'équipe n'était pas composée d'au moins un designer qui possède minimalement cinq (5) années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'aménagement sur le domaine public. La date d'obtention du diplôme dans les domaines mentionnés au Règlement (architecture, architecture de paysage, urbanisme, design urbain, design d'intérieur, design de l'environnement, design industriel ou design graphique) ne démontrait pas une expérience professionnelle de cinq (5) ans.

La proposition 627AL n'a donc pas été présentée au jury.

3. RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La réunion du jury s'est tenue le 18 mai 2016, à la Ville de Montréal, au 303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage.

4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les membres du jury ont pris connaissance des documents des propositions sur place. Les planches ont été affichées sur les murs d'une grande salle. En premier lieu, les membres du jury ont examiné individuellement l'ensemble des planches déposées afin d'avoir une vue d'ensemble. Les membres du jury ont procédé par la suite à la lecture des propositions. Le jury a procédé d'abord par élimination puis a argumenté pour choisir les cinq (5) propositions finalistes.

Les propositions finalistes sont : 025RU, 067SL, 683HM, 827JF et 992QU.

Les noms des finalistes ont été dévoilés seulement après le choix définitif des membres du jury.

5. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PROPOSITIONS

Un rapport préliminaire du jury a été transmis aux finalistes concernant leur proposition respective uniquement, afin de les informer des arguments exprimés en faveur et en défaveur de celle-ci par le jury.

Les commentaires du jury sont présentés dans les pages qui suivent.

Les critères d'évaluation de l'étape 1 sont les suivants :

Enjeux expérientiels et perceptuels : la pertinence et l'originalité de l'expérience proposée; la capacité d'évolution du projet dans le temps et à travers les saisons; la mise en place d'aménagements qui favorisent l'attractivité et l'intérêt du site pendant toute la durée des travaux; la convivialité des lieux; l'ordre et la lisibilité de l'espace public; la création d'une intervention forte et emblématique; le potentiel d'appropriation par les usagers et les riverains.

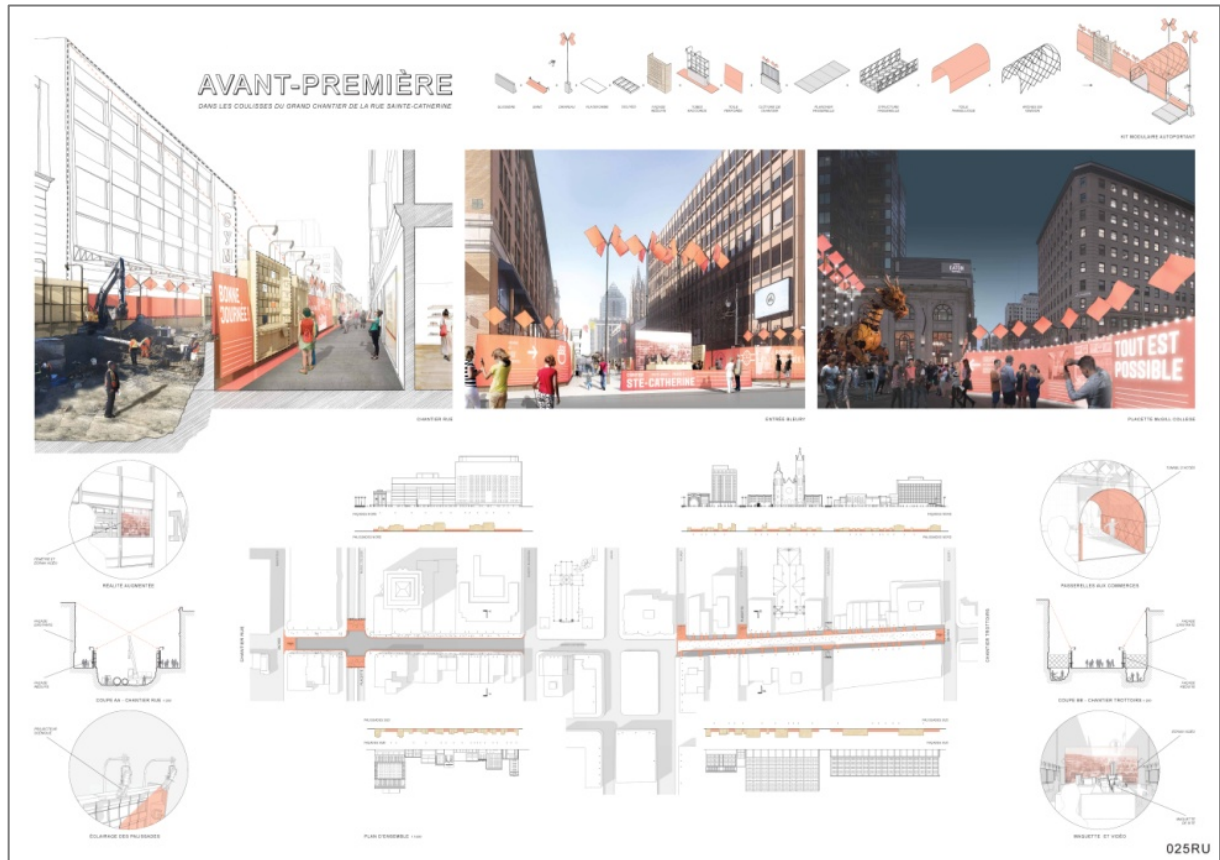
Enjeux esthétiques : le juste rapport d'échelle avec les lieux; l'intégration de l'intervention et la mise en valeur des lieux en lien avec le milieu bâti existant; la résonance avec l'identité de la rue Sainte-Catherine; les qualités visuelles de l'intervention en toute saison, autant de jour que de nuit.

Enjeux de signalétique, communication et diffusion : la capacité de l'intervention à faciliter le déplacement et l'orientation des usagers; la création d'un système de communication innovant et efficace avec les riverains et les visiteurs; le volet informatif du chantier et du futur projet d'aménagement.

Enjeux fonctionnels et opérationnels : la polyvalence et la flexibilité de l'intervention en regard du phasage des travaux et des activités de chantier qui peuvent changer à tout moment; la non-entrave de l'intervention pour l'ensemble des travaux; la capacité de l'intervention à résoudre les principaux irritants du chantier; la conformité aux règles de sécurité des espaces publics; la faisabilité technique et technologique de l'intervention; les faibles exigences d'entretien.

Enjeux environnementaux et écologiques : la sensibilité quant à la cohabitation des différents usagers ainsi que la prise en compte des riverains du secteur; la réduction de l'empreinte écologique liée à la fabrication, au montage, à la période de mise en œuvre et à la fin de vie de l'intervention.

Proposition : 025RU - Avant-première



La proposition a été appréciée par le jury puisqu'elle est bien ancrée dans le contexte de la rue Sainte-Catherine. L'histoire architecturale de la rue, mise en scène sur les éléments structuraux délimitant la zone des travaux, présente un grand potentiel. Les membres du jury ont également souligné la modularité des différentes structures présentées et la réponse probable aux enjeux fonctionnels et opérationnels, les installations étant en surcouche du chantier. Le volet nocturne est aussi bien développé.

Le jury souligne toutefois que les éléments narratifs présentés sur les clôtures et les structures autoportantes devront être conçus de manière à être interchangeables de position sur le chantier (changement de côté de rue ou changement de position est-ouest) puisque des imprévus peuvent contraindre l'entrepreneur à repositionner les éléments rapidement, de même qu'à augmenter ou diminuer leur nombre. À cet effet, les éléments structuraux devront être développés pour être facilement manipulables par la machinerie standard des entrepreneurs. Par le fait même, il est conseillé que les éléments signalétiques de repérage pour les piétons et les commerces puissent se déplacer et se repositionner encore plus rapidement (et sans machinerie lourde) que les structures.

L'équipe doit également réfléchir à son concept de façades réduites, dont celles-ci semblent actuellement positionnées vis-à-vis les bâtiments correspondants. Sachant que ces façades réduites pourraient être amenées à changer de lieu sur le chantier, l'équipe doit proposer une évolution de son concept qui tiendra compte de cette contrainte. Le jury souligne d'ailleurs que la trame narrative derrière la proposition doit être approfondie. Le critère d'évaluation portant sur les enjeux expérimentiels a été jugé le plus faible dans la proposition. La proposition doit être bonifiée de manière à créer une intervention plus emblématique afin d'inciter les visiteurs à aller et revenir sur les lieux.

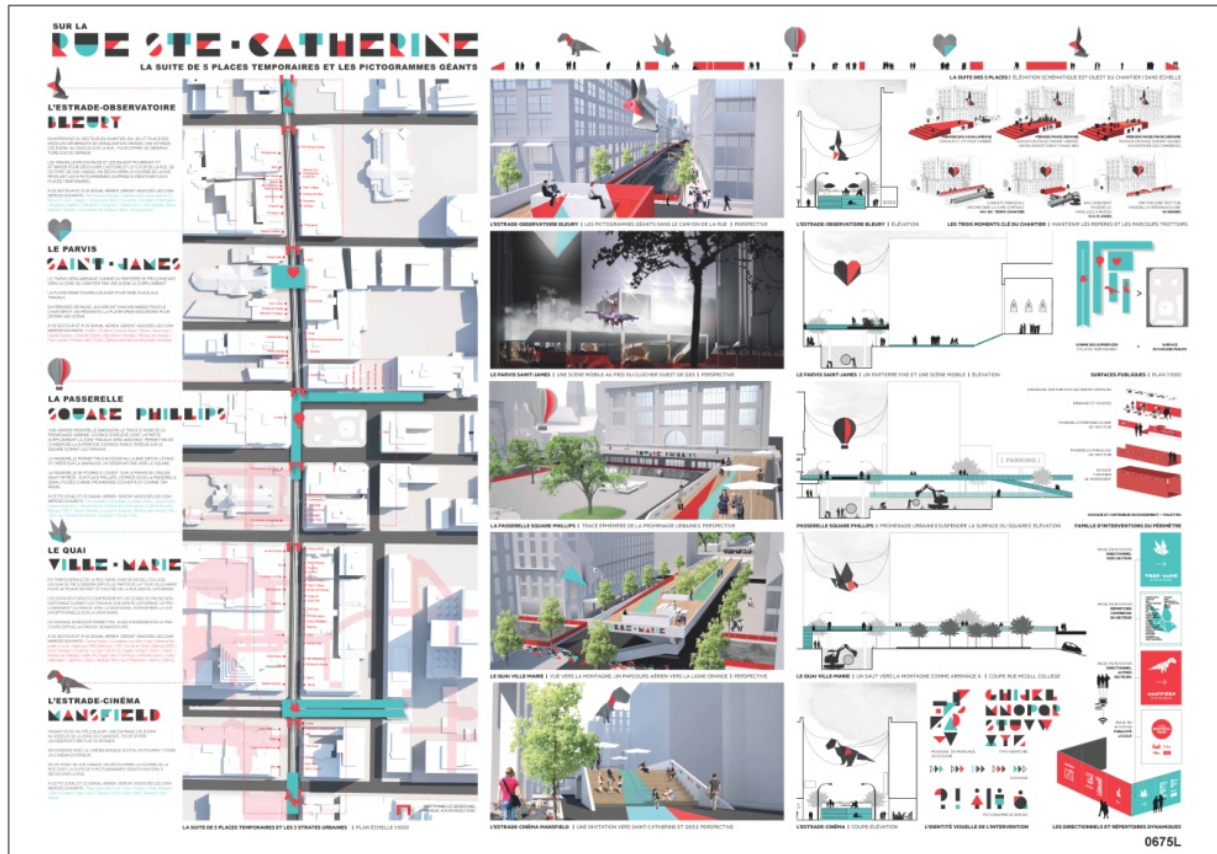
Avis sur les différentes configurations de travaux traitées :

- Travaux au centre de la rue pris en compte
- Travaux sous/sur les trottoirs pris en compte
- Travaux dans les intersections pris en compte
- Travaux ponctuels (type puits d'accès) à développer
- Lacune sur les dispositions prévues lors des travaux du lot 2. À noter que le lot 2 est composé de travaux sur/sous les rues, les trottoirs, mais aussi le réaménagement complet du square Phillips et de la place du Frère André.

Les concepteurs devront détailler un peu plus le fonctionnement des « entrées » à l'étape 2. Celles-ci se déplacent-elles avec le chantier ? La circulation ne sera pas entravée sur toute la longueur de la phase 1 mais uniquement sur la (les) zone(s) des travaux, et ce, pour permettre les détours. Ainsi, on ne peut imaginer que les entrées indiquées au plan soient à ces endroits précis pour toute la durée du chantier. De la même façon, les éléments prévus aux intersections ne pourront pas être présents en permanence.

L'équipe devra également prévoir le passage des véhicules d'urgence au besoin. L'entrepreneur organise son chantier pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence.

Proposition : 0675L - Sur la rue Ste-Catherine



Ce qui a plu au jury dans la proposition présentée est le geste fort, emblématique, à l'échelle de la rue Sainte-Catherine. L'intervention se présente sur plusieurs niveaux, ce qui donnera une perspective intéressante et différents points de vue sur le chantier pour les usagers.

Un des défis du projet sera d'inciter les gens à continuer à se déplacer et à consommer sur l'artère. La proposition aborde peu ce point et s'adresse surtout aux personnes avec une mobilité complète. Les personnes à mobilité réduite ou les familles avec poussette ne pourront pas accéder à une grande partie des installations. De plus, qu'en est-il des commerces qui ont pignon sur rue sous la passerelle en termes de lumière naturelle ou de visibilité ?

Au plan signalétique, graphique et identitaire, le jury met en doute l'efficacité et la pérennité, sur quatre ans, du concept graphique et typographique. Le concept visuel, les icônes et la trame narrative auraient avantage à être mieux ancrés dans l'identité de la rue Sainte-Catherine. Les icônes et l'approche graphique ne viennent pas supporter adéquatement le propos conceptuel, soulignent les membres du jury.

Le jury souligne également que plusieurs éléments (les icônes) semblent accrochés sur les édifices. L'équipe doit avoir les autorisations des propriétaires des édifices concernés pour proposer un tel concept ou soumettre un système qui pourra s'ancrer sur le domaine public.

Le jury souligne que le projet est très ambitieux et sa faisabilité économique a été soulevée comme une incertitude majeure à cette étape-ci. Le prix de ce concept semble hors budget. L'équipe devra démontrer, à la deuxième étape, la faisabilité d'un tel projet, tant au plan constructif que budgétaire.

Plusieurs points ont été soulevés quant aux places temporaires. Le jury souligne que le « Parvis Saint-James », qui se transforme en scène, est un des éléments les moins intéressants de la proposition, d'autant plus que les performances artistiques, qui devront être financées à même le projet, ne semblent pas réalisables sur une période de quatre ans, à l'intérieur du budget disponible.

La « Passerelle square Phillips » est très invasive. Les coupes sur la planche montrent une machinerie qui travaille sous la passerelle dans une excavation, mais il ne faut pas oublier que celle-ci va également rouler et opérer sur du sol remblayé. Cette remarque est d'autant plus importante si l'on considère la largeur de la passerelle représentée sur la vue en plan, largeur quasiment équivalente à la largeur de la rue, ce qui entraîne forcément des travaux au-dessous. Enfin, comment la passerelle sera-t-elle supportée ? Les supports ne vont-ils pas entrer en conflit avec les travaux ?

Le « Quai Ville-Marie » a été apprécié par les membres du jury mais le jury soulève quelques incertitudes. Premièrement, l'accès au stationnement de la Place Ville-Marie en venant du nord sur McGill College sera-il possible ? Deuxièmement, les Promenades urbaines souhaitent aménager McGill College en 2017 au sud de Sainte-Catherine Ouest. Le quai va donc cacher les aménagements prévus. Là encore, comment cette passerelle sera-t-elle supportée ? Les supports ne vont-ils pas entrer en conflit avec les travaux, notamment dans l'intersection Sainte-Catherine Ouest et McGill College ?

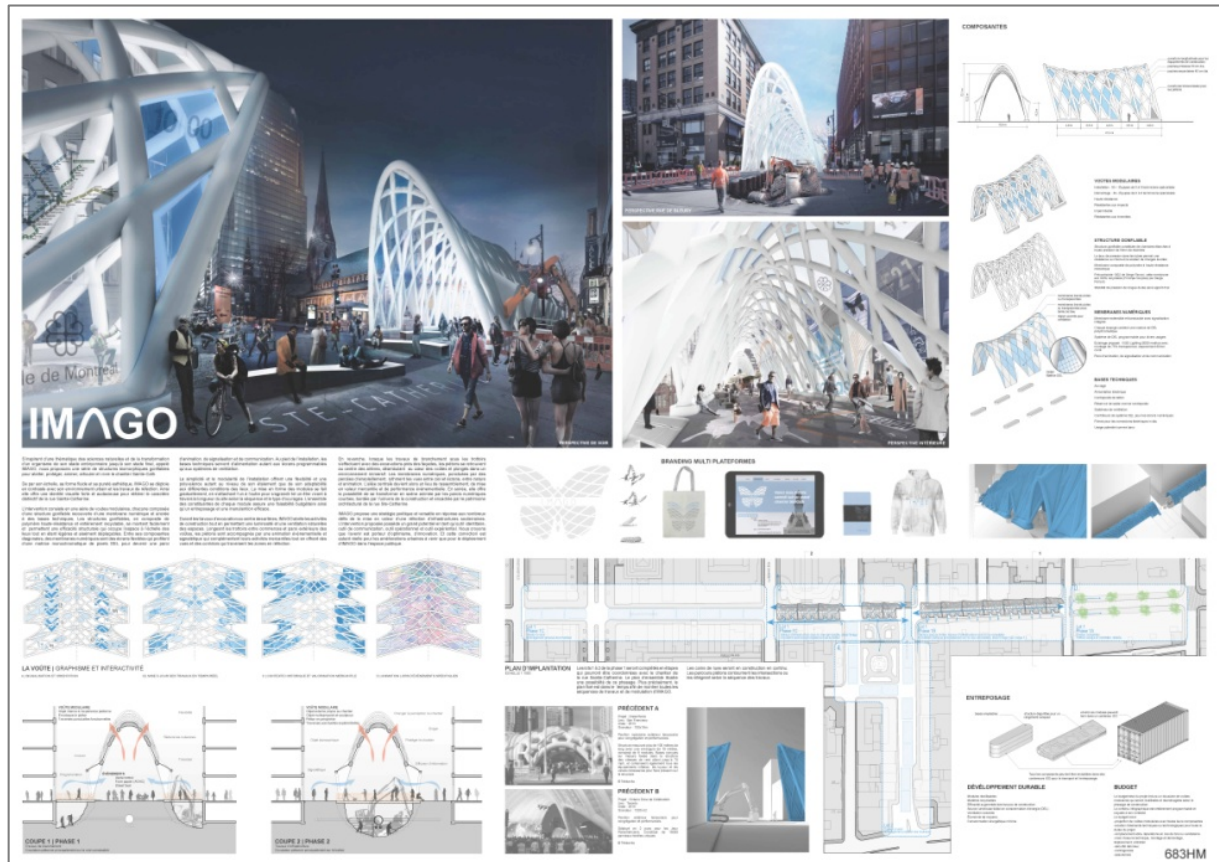
Concernant « L'estrade-observatoire Bleury », faudra-t-il prévoir des accords avec le Quartier des spectacles ? De façon générale, le jury se demande si les places temporaires pourront être montées et démontées rapidement.

Avis sur les différentes configurations de travaux traitées :

- Travaux au centre de la rue pris en compte
- Travaux sous/sur les trottoirs pris en compte
- Travaux dans les intersections à développer
- Travaux ponctuels (type puits d'accès) à développer
- Travaux du lot 2 pris en compte au moins autour du square Phillips mais la place du Frère André n'est pas traitée. À noter que le lot 2 est composé de travaux sur/sous les rues, les trottoirs, mais aussi le réaménagement complet du square Phillips et de la place du Frère André.

Le concept prend pour acquis une temporalité du chantier rythmée par l'activité de la rue. Nous ne pouvons présumer du phasage du chantier, voire il y a une possibilité pour des travaux en continu sur 20 ou 24h par jour et 6 ou 7 jours semaines. L'objectif est de diminuer la durée du chantier.

Proposition : 683HM - Imago



Ce qui a plu au jury dans la proposition présentée est le grand geste, emblématique, à l'échelle de la rue Sainte-Catherine. L'intervention est attractive, inédite. L'appel est fort. Les gens vont certainement se déplacer pour voir les installations. La structure est enveloppante, permettant aux usagers de vivre une expérience riche. Le branding multiplateforme est également un élément complémentaire intéressant, souligne le jury. À cet effet, les membres du jury mentionnent que l'équipe aurait avantage à s'adjoindre les services d'un spécialiste en branding et communication, si cette facette du projet souhaite être développée.

À la deuxième étape, les membres du jury voudront mieux comprendre comment fonctionnent les membranes numériques et comment celles-ci pourront être utilisées efficacement pour diriger et informer les usagers, notamment dans un environnement de jour.

Au plan technique et opérationnel, la proposition, telle que soumise, présente plusieurs lacunes. La compréhension du fonctionnement et des contraintes d'un chantier n'est pas démontrée à l'intérieur de la proposition. Des règles strictes encadrent notamment la délimitation des aires de travail et la proposition ne s'y conforme pas dans sa forme actuelle. Qu'apportent les structures au plan fonctionnel, dans un contexte de chantier ? En quoi répondent-elles aux besoins ? Comment celles-ci pourront se remiser et se déplacer aisément et rapidement (d'est en ouest ou du nord au sud) lors de changement de phase ou d'imprévus ? Comment gère-t-on les imprévus de chantier, le déplacement rapide des clôtures et autres mobiliers règlementaires, qui ne pourront être remplacés par les structures gonflables ? Les structures étant monumentales et comportant des éléments électriques et électroniques, la modularité et la robustesse de la proposition sont à démontrer.

Le jury souligne également que l'équipe devra faire des validations de la fonctionnalité de son concept, notamment pour la configuration lorsque les travaux sont au centre de l'artère. Les entrepreneurs peuvent-ils effectuer avec sécurité et efficacité toutes les manœuvres nécessaires ? Ont-ils le dégagement latéral et en hauteur requis ? Le jury s'inquiète également de la sécurité en lien avec l'accumulation de neige et de glace sur de telles structures. La proposition devra évoluer pour prendre en compte les différentes contraintes du projet à l'étape 2.

Avis sur les différentes configurations de travaux traitées :

- Travaux au centre de la rue pris en compte
- Travaux sous/sur les trottoirs pris en compte
- Travaux dans les intersections à développer
- Travaux ponctuels (type puits d'accès) à développer
- Travaux du lot 2 pris en compte pour la partie rue/trottoirs, mais rien de prévu pour la partie square Phillips et place du Frère André. À noter que le lot 2 est composé de travaux sur/sous les rues, les trottoirs, mais aussi le réaménagement complet du square Phillips et de la place du Frère André.

Proposition : 827JF - Haute Couture



La proposition a plu au jury pour son impact considérable dans l'espace. L'intervention se présente sur plusieurs niveaux, ce qui donnera une perspective intéressante et différents points de vue sur le chantier pour les usagers. Les solutions présentées sont en lien avec les contraintes d'un chantier et la modularité est un élément fort de la proposition. Les traverses et entrées pour les commerces sont mises en valeur et témoignent d'une bonne compréhension des besoins.

Les interventions sont en surcouches du chantier, ce qui présente un avantage appréciable au niveau opérationnel. Le volet nocturne est aussi bien développé. Les toiles gigantesques sont intéressantes puisqu'elles incitent les gens à traverser le chantier. Il y a un enjeu de renouvellement et d'attrait maintenu pendant 4 ans. À cet effet, le jury voudra mieux comprendre les intentions conceptuelles et la mise en œuvre des surfaces de vidéoprojections.

Le jury souligne également que les toiles gigantesques semblent accrochées sur les édifices. L'équipe doit avoir les autorisations des propriétaires des édifices concernés pour proposer un tel concept ou soumettre un système qui pourra s'ancrer sur le domaine public. De plus, la hauteur des toiles sera à préciser et à revoir. La machinerie représentée est beaucoup plus petite que celle qui sera réellement utilisée sur le chantier. La représentation graphique montre de la machinerie dans une excavation, mais il ne faut pas oublier que celle-ci va également rouler et opérer sur du sol remblayé. Le dégagement semble insuffisant.

Les passerelles qui traversent le chantier doivent être rapidement amovibles pour permettre le passage des véhicules d'urgence au besoin. L'entrepreneur organise son chantier pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence. Est-ce que les pavillons marqueurs d'entrée (De Bleury, Union) permettent le passage des véhicules d'urgence, de la circulation ? Dans le cas contraire, les pavillons se déplacent-ils

avec le chantier ? La circulation ne sera pas entravée sur toute la longueur de la phase 1 mais uniquement sur la (les) zone(s) des travaux, et ce, pour permettre les détours. Ainsi, on ne peut imaginer que les pavillons indiqués au plan soient à ces endroits précis pour toute la durée du chantier s'ils ne permettent pas la circulation de véhicules.

Le jury mentionne que le projet est ambitieux et sa faisabilité économique a été soulevée comme une incertitude à cette étape-ci. L'équipe devra démontrer, à la deuxième étape, la faisabilité d'un tel projet, tant au plan constructif que budgétaire. Une rationalisation pourrait s'avérer nécessaire dans le déploiement. À l'étape 2, le jury aimerait aussi mieux comprendre la matérialité des interventions proposées.

Avis sur les différentes configurations de travaux traitées :

- Travaux au centre de la rue pris en compte
- Travaux sous/sur les trottoirs pris en compte
- Travaux dans les intersections à développer
- Travaux ponctuels (type puits d'accès) à développer
- Lacune sur les dispositions prévues lors des travaux du lot 2. À noter que le lot 2 est composé de travaux sur/sous les rues, les trottoirs, mais aussi le réaménagement complet du square Phillips et de la place du Frère André.

Proposition : 992QU - Les places sur le ciel



La proposition a plu au jury pour son impact considérable dans l'espace. Les vues en plongée sur le chantier et l'expérience qui sera vécue par les usagers sont des points forts du concept et permettront de faire vivre la rue Sainte-Catherine autrement. L'intervention présentée est également en surcouche du chantier, ce qui est également appréciable au plan opérationnel.

Le jury souligne toutefois que la proposition devra être bonifiée afin d'enrichir l'expérience au sol.

« Les places sur le ciel » devraient être conçues pour faciliter la déambulation des usagers, dans les airs puis au sol. Leur fonction doit être adaptée en fonction du volume important de personnes qui transitent par la rue Sainte-Catherine. Les interventions s'adressent surtout aux personnes avec une mobilité complète. Les personnes à mobilité réduite ou les familles avec poussette ne pourront pas accéder à une grande partie des installations.

Les membres du jury voudront savoir combien de « places sur le ciel » seront possibles au même moment sur le chantier ? Il faut prévoir plusieurs zones de travaux simultanées et plusieurs entrées de commerces entravées en même temps. De plus, la largeur de la structure sera-t-elle réglable pour s'adapter aux conditions du chantier ?

La proposition actuelle est davantage axée sur le volet événementiel. Ce volet permet certes un renouvellement du contenu mais compte tenu du budget disponible et de la durée de quatre ans des travaux, les interventions doivent plutôt mettre l'emphase sur l'expérience au quotidien des usagers. Le volet événementiel avec tenue de spectacles n'est pas à favoriser sur une base régulière.

Les membres du jury tiennent également à ce que l'équipe présente sa stratégie en termes de signalétique et de communication pour la phase 2. Ce volet important doit être mieux défini et ancré dans la trame narrative du projet, qui doit, elle aussi, être développée et raffinée.

Avis sur les différentes configurations de travaux traitées :

- Travaux au centre de la rue pris en compte
- Travaux sous/sur les trottoirs pris en compte mais à développer
- Travaux dans les intersections à développer
- Travaux ponctuels (type puits d'accès) à développer
- Lacune sur les dispositions prévues lors des travaux du lot 2. À noter que le lot 2 est composé de travaux sur/sous les rues, les trottoirs, mais aussi le réaménagement complet du square Phillips et de la place du Frère André.

ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES FINALISTES

6. BONIFICATION DES ÉQUIPES

En vue de l'étape 2, et conformément aux clauses du Règlement, certaines équipes ont ajouté des collaborateurs. La composition finale des équipes pour l'étape 2 est la suivante :

- 025RU - L. McComber, Encore heureux, Atelier Chinotto et Hub Studio
- 067SL - Intégral Jean Beaudoin en collaboration avec Arup, Humà Design & Architecture et Novalux
- 683HM - Kanva
- 827JF - Groupe A / Annexe U en collaboration avec Générique Design
- 992QU- Workshop Architecture en collaboration avec La Camaraderie, Daily tous les jours, NCK, Infravert et Udo Design

7. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Le jury est complet à l'étape 2. Notons que la composition du jury a été modifiée. Un addenda a été envoyé aux finalistes le 4 juillet 2016. Monsieur Patrick Morand remplace Monsieur Pascal Lefebvre. Madame Émilie F. Grenier agit toujours à titre de présidente du jury.

- Romain Bonifay, ingénieur civil, responsable de l'ingénierie et de la construction du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, Division des Grands projets, Ville de Montréal
- Marie-Chantal Croft, architecte associée, Coarchitecture
- Fannie Duguay-Lefebvre, designer urbain associée, Atelier Civiliti
- Mario Mercier, directeur de création et associé, Compagnie et cie.
- Emilie F. Grenier, designer d'expériences narratives, récipiendaire de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal
- Benoit Lemieux, conseiller senior, Creos
- Patrick Morand, architecte et directeur de création, Patrick Morand architecte
- André Poulin, directeur général, Société de développement commercial, Destination centre-ville
- Claude Sirois, président, Centres commerciaux, Ivanhoé Cambridge

8. CONFORMITÉ DES PRESTATIONS

Suite au dépôt des prestations, l'analyse de la conformité des prestations s'est effectuée le 15 août 2016 en présence des deux conseillères professionnelles du concours et de la responsable de l'aménagement du Projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, Anjali Mishra, urbaniste, Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Division des Grands Projets, Ville de Montréal. Les prestations ont été jugées conformes.

La conformité des documents de présentation visuelle en support à l'audition s'est effectuée les 22 et 23 août. Les documents ont été jugés conformes.

9. AUDITIONS PUBLIQUES ET RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Les auditions publiques ont eu lieu le 24 août, au Gesù, au 1202, rue De Bleury, à Montréal, de 17 h 15 à 21 h 20. Le déroulement des présentations était le suivant :

17 h	Introduction et mots de bienvenue des dignitaires
17 h 10	Présentation du déroulement de l'événement et des règles de conduite
17 h 15	Présentation du premier finaliste : Kanva
18 h 00	Présentation du deuxième finaliste : L. McComber, Encore heureux, Atelier Chinotto et Hub Studio
18 h 40	Pause
19 h 10	Présentation du troisième finaliste : Workshop Architecture en collaboration avec La Camaraderie, Daily tous les jours, NCK, Infravert et Udo Design
19 h 55	Présentation du quatrième finaliste : Groupe A / Annexe U en collaboration avec Générique Design
20 h 40	Présentation du cinquième finaliste : Intégral Jean Beaudoin en collaboration avec Arup, Humà Design & Architecture et Novalux
21 h 20	Remerciements et prochaines étapes

Les auditions des finalistes devant le jury faisaient partie intégrante de leur prestation. Celles-ci ont eu lieu devant public qui ne pouvait toutefois intervenir. Chaque Finaliste disposait d'une période de vingt (20) minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de dix-huit (18) minutes de la part du jury. L'ordre de passage a été tiré au sort et transmis aux finalistes au moins une semaine avant la présentation orale.

Les délibérations des membres du jury en vue de recommander un lauréat à la Ville ont eu lieu le 25 août, de 9 h à 14 h, à la Ville de Montréal, au 303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage.

10. ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Les membres du jury ont reçu, une semaine à l'avance, par courrier et par courriel, les prestations des finalistes afin d'en faire une lecture approfondie avant la tenue des auditions publiques et des délibérations.

Les deux nouveaux membres du jury de la seconde étape ont été rencontrés avant l'audition publique en présence de la présidente du jury afin de les informer de l'évolution des concepts entre la première et la deuxième étape et des motivations et réserves exprimées par le jury à l'égard de chacune des propositions. Le jury a également eu une rencontre de préparation avant le début des présentations.

Le lendemain des auditions publiques, le jury s'est réuni à huit clos. Il a d'abord évalué la qualification de l'équipe pour réaliser le mandat et les autres critères d'évaluation par la suite (article 6.2.6 du Règlement). Ces évaluations sont présentées aux sections 11 et 12 du présent rapport.

11. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS - VOLET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

La qualification de l'équipe pour réaliser le mandat a été évaluée en appliquant les pondérations suivantes, conformément au Règlement du concours.

- Expérience et expertise des designers ou de la firme de design 30 %
- Expérience et expertise du coordonnateur 15%
- Pertinence des projets antérieurs soumis 30%
- Organisation et structure de l'équipe 25 %

De façon générale, l'expérience et l'expertise des designers ont été jugées comme étant satisfaisantes et très satisfaisantes par le jury pour l'ensemble des équipes.

Quant à l'expertise du coordonnateur, celle-ci n'était pas toujours bien démontrée dans le dossier de présentation de l'équipe et les pointages ont été attribués en conséquence.

En ce qui concerne la pertinence des projets antérieurs soumis, le jury a attribué des pointages supérieurs aux équipes dont les projets ou un des projets répondaient le mieux à plusieurs des sous-critères suivants : pertinence des projets réalisés sur le domaine public en lien avec les défis du concours, envergure des projets conçus et réalisés, complexité en termes de gestion d'équipe multidisciplinaire, quelques projets de nature éphémère et évolutive, projets avec suivi de chantier et lien avec des entrepreneurs.

L'organisation et la structure de l'équipe ont pour leur part été évaluées à l'aide de l'organigramme soumis et du texte présenté dans le dossier de présentation de l'équipe.

Critères	Finalistes				
	025RU L.McComber, Encore heureux et équipe	067SL Intégral Jean Beaudoin et équipe	683HM Kanva	827JF Groupe A / Annexe U et équipe	992QU Workshop Architecture et équipe
Expérience et expertise des designers ou de la firme de design 30 %	23/30	25/30	25/30	25/30	25/30
Expérience et expertise du coordonnateur 15%	9/15	9/15	11/15	14/15	12/15
Pertinence des projets antérieurs soumis 30%	20/30	25/30	25/30	25/30	25/30
Organisation et structure de l'équipe 25 %	18/25	18/25	22/25	22/25	20/25
Pointage	70/100	77/100	83/100	86/100	82/100

12. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS - VOLET QUALITATIF

Les arguments qui ont présidés à la décision du jury sont résumés dans les pages qui suivent. La prestation lauréate est d'abord présentée, suivie des autres prestations, dans l'ordre de leur numéro d'identification.

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux de l'étape 1, auxquels s'ajoutent la faisabilité et la qualification de l'équipe pour réaliser le mandat (voir section 11 du présent document pour ce critère) :

Enjeux expérientiels et perceptuels : la pertinence et l'originalité de l'expérience proposée; la capacité d'évolution du projet dans le temps et à travers les saisons; la mise en place d'aménagements qui favorisent l'attractivité et l'intérêt du site pendant toute la durée des travaux; la convivialité des lieux; l'ordre et la lisibilité de l'espace public; la création d'une intervention forte et emblématique; le potentiel d'appropriation par les usagers et les riverains.

Enjeux esthétiques : le juste rapport d'échelle avec les lieux; l'intégration de l'intervention et la mise en valeur des lieux en lien avec le milieu bâti existant; la résonance avec l'identité de la rue Sainte-Catherine; les qualités visuelles de l'intervention en toute saison, autant de jour que de nuit.

Enjeux de signalétique, communication et diffusion : la capacité de l'intervention à faciliter le déplacement et l'orientation des usagers; la création d'un système de communication innovant et efficace avec les riverains et les visiteurs; le volet informatif du chantier et du futur projet d'aménagement.

Enjeux fonctionnels et opérationnels : la polyvalence et la flexibilité de l'intervention en regard du phasage des travaux et des activités de chantier qui peuvent changer à tout moment; la non-entrave de l'intervention pour l'ensemble des travaux; la capacité de l'intervention à résoudre les principaux irritants du chantier; la conformité aux règles de sécurité des espaces publics; la faisabilité technique et technologique de l'intervention; les faibles exigences d'entretien.

Enjeux environnementaux et écologiques : la sensibilité quant à la cohabitation des différents usagers ainsi que la prise en compte des riverains du secteur; la réduction de l'empreinte écologique liée à la fabrication, au montage, à la période de mise en œuvre et à la fin de vie de l'intervention.

Faisabilité : faisabilité technique et technologique du projet en tenant compte des exigences de l'innovation et des incertitudes; usage de matériaux, de main-d'œuvre et de technologies accessibles et disponibles; respect du cadre budgétaire global; réalisme de la prestation en tenant compte de l'échéancier et des travaux d'aménagement et d'infrastructures de la Ville.

Prestation : 683HM - Imago
Équipe : Kanva - LAURÉAT



Ce qui a beaucoup plu au jury dans la prestation présentée est le grand geste, emblématique, à l'échelle de la rue Sainte-Catherine et de son importance. L'intervention est attractive, inédite, audacieuse. L'appel est fort. Les gens vont certainement se déplacer pour voir les installations. La structure est enveloppante, permettant aux usagers de vivre une déambulation surprenante et une expérience riche. En ce sens, la prestation est sans contredit celle qui répond le mieux aux enjeux expérientiels, perceptuels et esthétiques du projet.

Au plan de la signalétique et de la communication, l'intervention répond à plusieurs besoins et présente également beaucoup de potentiel, notamment par ses multiples surfaces d'affichages et son branding multiplateforme.

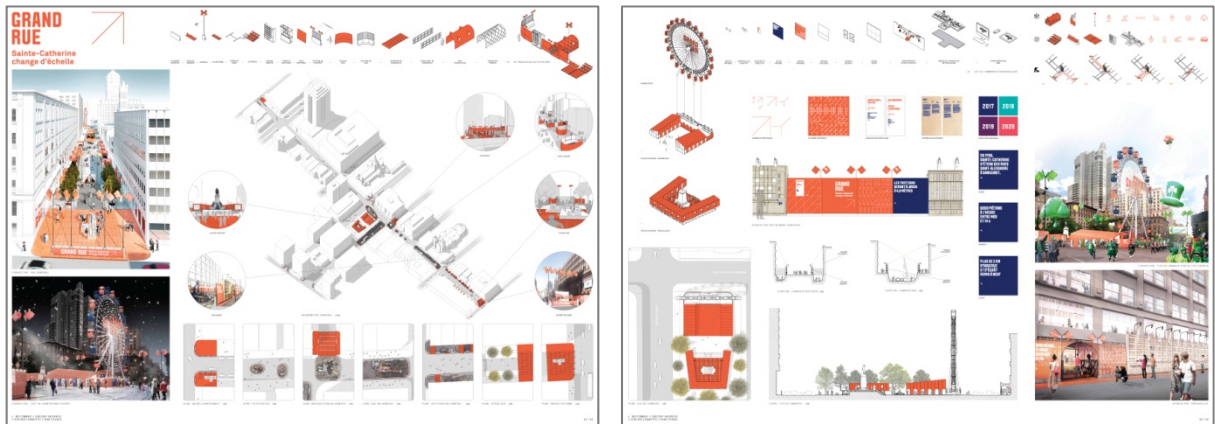
En ce qui a trait aux enjeux fonctionnels et techniques du projet, la proposition de l'étape 1 présentait plusieurs lacunes. Celles-ci ont néanmoins été corrigées en partie par l'utilisation de mobilier de chantier usuel et réglementaire, utilisé de façon complémentaire. La modularité et la flexibilité de l'intervention ont aussi été traitées dans la phase 2. Les structures gonflables offrent différentes configurations aussi bien pour les interventions longitudinales que ponctuelles. Elles contribuent également à réduire le bruit et la poussière, un irritant majeur sur les chantiers sur rue commerciale.

Les membres du jury soulignent également que l'équipe fut une des seules à prendre en compte les enjeux environnementaux et écologiques, de manière réaliste et novatrice, et ce tant dans leur approche matérielle que narrative.

Au plan de la faisabilité, l'équipe a su démontrer par la présentation de comparables réalisés, qu'une telle installation peut être durable et adaptée à la rigueur de notre climat. Les interventions sont toutefois novatrices et du développement et des étapes de validation restent à effectuer en vue d'en arriver aux solutions finales. Les défis sont présents mais la modularité de la structure laisse place à l'optimisation et à l'adaptation du concept, au besoin et selon les commentaires des experts en chantier. Les attributs fonctionnels et le caractère hautement emblématique pour la rue Sainte-Catherine en valent l'effort de développement, soulignent les membres du jury, qui mentionnent par ailleurs que l'équipe possède l'expertise et l'expérience requises pour mener ce projet à terme.

Prestation : O25RU - Grand rue

Équipe : L. McComber, Encore heureux, Atelier Chinotto et Hub Studio



Plusieurs idées intéressantes ont été apportées dans la prestation de cette deuxième étape, notamment la cité de chantier où cohabitent travailleurs et usagers, la grande roue qui offre un point de vue d'ensemble sur le chantier, et la maquette du chantier qui permet aux usagers de mieux comprendre les travaux et d'anticiper leur déplacement.

L'identité graphique de la prestation est aussi l'une des mieux contrôlée de l'ensemble des prestations. La signalétique est sobre, efficace et chic comme la rue Sainte-Catherine. Les affiches qui présentent l'histoire de l'artère, les travaux en cours et l'aménagement de la future rue contribuent également à enrichir l'expérience narrative.

Au plan fonctionnel et opérationnel, les installations sont modulaires, facilement déplaçables et tiennent compte de la réalité du chantier. Ces dernières, étant composées de mobilier de chantier usuel, facilitent également la gestion au quotidien par les entrepreneurs.

À la première étape, le critère d'évaluation portant sur les enjeux expérientiels et perceptuels avait été jugé le plus faible dans la proposition. La prestation a apporté des pistes de bonification à ce chapitre mais cela demeure insuffisant pour créer un concept attractif dont l'intérêt sera maintenu sur quatre ans, mentionne le jury. La grande roue perdra sans doute de son attrait pendant toute cette durée et plusieurs éléments sont retirés l'hiver. Comme pour d'autres prestations, les interventions se caractérisent par plusieurs gestes de moindre envergure qui ne sont pas à l'échelle de la grande artère commerciale qu'est Sainte-Catherine.

Prestation : 067SL - Le ruban rouge sur Sainte-Catherine

Équipe : Intégral Jean Beaudoin en collaboration avec Arup, Humà Design & Architecture et Novalux



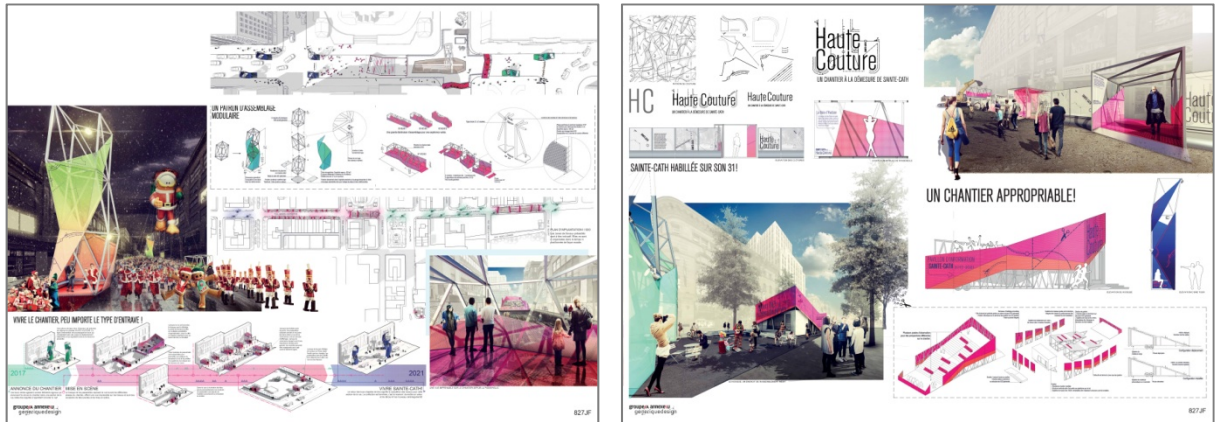
Ce qui avait particulièrement plu au jury dans la proposition présentée à l'étape 1 était le geste fort, emblématique, à l'échelle de la rue Sainte-Catherine. La prestation de la phase 2 s'est rationalisée selon les commentaires du jury tout en conservant l'identité forte du concept. L'équipe a également fait une analyse détaillée des types d'utilisateurs, ce qui se traduit par des expériences assez variées pour ces derniers. C'est une grande force de la prestation, soulignent les membres du jury.

Au plan de la signalétique et de la communication, le concept a également bien évolué entre la première et la deuxième phase. La signature graphique est plus sobre, efficace, adaptable sur plusieurs plateformes et laisse entrevoir des possibilités d'appropriation pour les commerçants.

En ce qui a trait aux enjeux fonctionnels et opérationnels, la prestation ne rencontre toutefois pas les objectifs du projet. Les lourdes et massives structures ne présentent pas la modularité et la flexibilité nécessaires dans le cadre d'un chantier en évolution. Les installations contribuent d'ailleurs peu à atténuer les impacts négatifs du chantier et elles ne sont pas conçues en tenant compte du contexte contraignant et changeant associé à une artère en travaux. Il s'agit en fait davantage d'une proposition de plusieurs places publiques éphémères disposées autour du chantier. Ce projet aurait pu tout aussi bien voir le jour dans un autre contexte et ne répond pas aux attentes formulées dans le programme du concours.

Prestation : 827JF - Haute Couture

Équipe : Groupe A / Annexe U en collaboration avec Générique Design



Ce concept met en scène le chantier, et il le très fait bien. L'esthétique des installations et le langage formel sont également une des forces de la prestation. Les interventions se présentent sur plusieurs niveaux, ce qui donnera une perspective intéressante et différents points de vue sur le chantier pour les usagers.

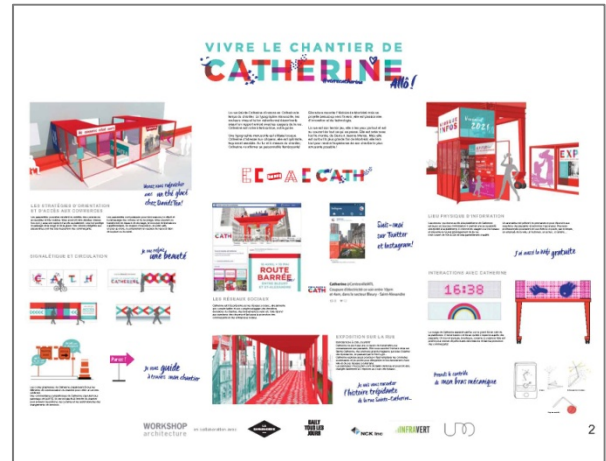
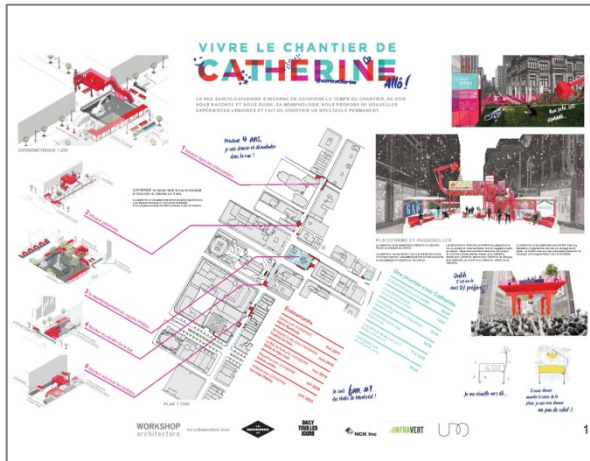
Au plan des enjeux fonctionnels et opérationnels, la prestation est très bien aboutie. L'équipe maîtrise les contraintes associées au chantier et l'intelligence de conception des structures modulaires en témoigne. L'équipe est de plus très expérimentée et possède l'expertise requise pour réaliser ce projet.

Les enjeux de signalétique, de communication et de diffusion ont toutefois été peu abordés dans la prestation alors que c'est un aspect important pour la réussite du projet et l'adhésion des usagers. Le propos narratif et le contenu sont une lacune du concept présenté.

La prestation répond aux enjeux du programme mais elle ne livre toutefois pas la démesure et l'effervescence dont parle l'équipe. L'expérience des usagers est également peu variée. Elle se situe davantage dans la contemplation et traite peu de la déambulation. La proposition avait plu au jury en phase 1 pour son impact considérable dans l'espace, en adéquation avec l'échelle de la rue Sainte-Catherine. Le projet s'est toutefois dilué depuis, perdant ainsi quelque peu l'enchantement qu'il avait suscité à la première étape.

Prestation : 992QU - Vivre le chantier de Catherine

Équipe : Workshop Architecture en collaboration avec La Camaraderie, Daily tous les jours, NCK, Infravert et Udo Design



Cette prestation a beaucoup évolué entre les deux étapes du concours et elle s'est enrichie considérablement au plan expérientiel notamment. Les vues en plongée sur le chantier et l'expérience qui sera vécue par les usagers sont des points forts du concept et permettront de faire vivre la rue Sainte-Catherine autrement, notamment par cette troisième dimension de la hauteur. Le côté ludique des interventions a également plu au jury, de même que l'aspect narratif.

En ce qui concerne les enjeux de signalétique, de communication et de diffusion, le jury souligne la pertinence des vitrines ou boutiques éphémères en termes de visibilité et d'attrait pour les commerces. En contrepartie, ces vitrines, combinées aux passerelles, complexifient considérablement les opérations des entrepreneurs dû aux déplacements fréquents des passerelles.

Au plan fonctionnel et opérationnel, les installations utilisent des matériaux et des équipements de chantier, ce qui représente un avantage en termes d'utilisation, de manipulation et de robustesse. Les interventions sont toutefois davantage insérées de façon ponctuelle, et prennent peu en compte les réalités du chantier afin d'en amoindrir les impacts. Le jury perçoit mal l'intégration entre les installations et le chantier. D'ailleurs, les planches montrent très peu le contexte varié des travaux.

Ces interventions ponctuelles ne sont pas à l'échelle de la rue Sainte-Catherine et incitent peu les usagers à traverser le chantier, soulignent les membres du jury. Les idées foisonnent mais on ne sent pas de propos conceptuel global et unifié derrière cette prestation.

13. RECOMMANDATIONS DU JURY

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande à la Ville de Montréal de confier un mandat à la firme **Kanva** pour finaliser la conception, faire les plans et devis et assurer un suivi auprès d'un fournisseur qui fabriquera, déploiera et entretiendra les éléments du concept.

Le jury recommande également la création d'un panel de design et d'experts qui pourra accompagner la Ville et le lauréat aux étapes clés de la conception, du développement et du prototypage.

Ce panel sera particulièrement responsable de :

- s'assurer de la continuité du développement dans le respect des attributs du concept et selon les commentaires du jury;
- s'assurer de la cohérence du volet identitaire et communicationnel en lien avec les commentaires du jury;
- veiller à ce que le développement du concept prenne en compte les enjeux de chantier et de production au fil des ans.

14. COMMENTAIRES DU JURY SPÉCIFIQUES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION LAURÉATE

Les commentaires suivants sont formulés par le jury en vue de la finalisation de la conception par l'équipe lauréate Kanva.

- Faire rapidement des validations avec le Service de sécurité incendie de Montréal.
- Tester rapidement en prototypage une partie de l'installation (structure gonflable) sur un autre chantier d'infrastructures souterraines (ou en faire une simulation) afin de procéder aux ajustements requis avant la production de plans et devis finaux.
- S'assurer, lors de la déambulation, que les usagers perçoivent l'activité commerciale. Le projet doit être en ce sens plus poreux et transparent pour la visibilité des commerces.
- Revoir le kiosque d'information et les modules, qui sont des objets anecdotiques par rapport au geste principal. Une réflexion devrait être entamée par l'équipe afin de procurer un caractère plus emblématique à ces interventions.
- Faire en sorte que le branding du projet soit associé plus spécifiquement à la rue Sainte-Catherine en travaux et non à l'intervention en design elle-même.
- Questionner la pertinence des produits dérivés associés au branding.
- Ne pas consacrer une grande partie du budget à l'application mobile. Le concept peut vivre très bien sans ce volet numérique, qui apparaît coûteux à réaliser et dont les sommes consacrées semblent insuffisantes au budget.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

CI-APRÈS APPELÉE LA « **VILLE** »

ET : **KANVA ARCHITECTURE INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 4060 boulevard Saint-Laurent, bureau 103, Montréal, Québec, H2W 1Y9, agissant et représentée par Rami Bebawi, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N^o d'inscription T.P.S. : 145189353 RT 0001
N^o d'inscription T.V.Q. : 1204841574 TQ 0001

CI-APRÈS APPELÉE LE « **DESIGNER** »

ET : **BLACKWELL BOWICK PARTNERSHIP LIMITED**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au Suite 405 – 19 Duncan Street, Toronto, Ontario, M5H 3H1, agissant et représentée par Anthony Spick, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

CI-APRÈS APPELÉE L' « **INGÉNIEUR** »

LE DESIGNER ET L'INGÉNIEUR SONT CI-APRÈS APPELÉS COLLECTIVEMENT LE « **CONTRACTANT** »

ATTENDU QUE la *Ville* de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Concours** » : concours de design pluridisciplinaire pour l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier du projet de la rue Sainte-Catherine ouest, phase 1;
- 1.2 « **Directeur** » : le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ou son représentant dûment autorisé;
- 1.3 « **Coordonnateur** » : le Designer qui assume dans le cadre de la présente convention la coordination et la conciliation de tous les livrables pour l'ensemble des disciplines impliquées dans la réalisation du Projet, sous réserve des droits et obligations réservés exclusivement à l'Ingénieur en vertu de la loi. Le Coordonnateur sera répondeur de la Ville pour l'ensemble des professionnels impliqués à la réalisation du Projet;
- 1.4 « **Projet** » : concept de design visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 1;
- 1.5 « **Annexe 1** » : le Règlement de Concours et ses annexes en date du 17 mars 2016;
- 1.6 « **Annexe 2** » : le programme de Concours et ses annexes en date du 17 mars 2016;
- 1.7 « **Annexe 3** » : la Proposition du Contractant déposée le 5 mai 2016 en conformité avec le Règlement du Concours;
- 1.8 « **Annexe 4** » : la Prestation du Concurrent déposée le 15 août 2016 en conformité avec le Règlement du Concours;
- 1.9 « **Annexe 5** » : les rapports du Jury portant sur la Proposition et sur la Prestation du Contractant;
- 1.10 « **Annexe 6** » : Guide d'évaluation des fournisseurs pour le domaine d'affaires des services professionnels.

ARTICLE 2 **OBJET**

- 2.1 La Ville retient les services du Contractant qui s'engage à réaliser le *Projet* conformément aux termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2, 3, 4 et 5.
- 2.2 Le Designer s'engage en outre à agir comme Coordonnateur. Cependant, cette responsabilité de coordination ne doit pas être considérée comme conférant au Coordonnateur un pouvoir d'intervention dans le champ exclusif de compétence de l'Ingénieur.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de la présente convention et des Annexes 2, 3, 4 et 5 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 2, 3, 4 et 5 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.3 Le texte de l'Annexe 2 prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 3, 4 et 5 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.4 Le texte de l'Annexe 5 prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 3 et 4 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.5 Le texte de l'Annexe 4 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties, suivant la date la plus tardive de signature ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin, sous réserve de l'article 16, lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville, notamment en matière de confidentialité.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Coordonnateur la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Coordonnateur s'engage à :

- 6.1 assurer la coordination de tous les professionnels ou spécialistes dont les services sont requis pour compléter le Projet. De plus, il doit concilier et coordonner tous les documents de toutes les disciplines et les faire parvenir au Directeur dans les délais prescrits;

- 6.2 préparer le compte rendu de chacune des réunions concernant les travaux visés à l'article 2 (« Objet ») et les transmettre au Directeur selon les modalités indiquées par ce dernier.

Le Contractant s'engage à :

- 6.3 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1, 2, 3, 4 et 5;
- 6.4 collaborer entièrement avec la Ville et le Directeur, de même qu'avec les personnes, sociétés ou corporations désignées par ceux-ci;
- 6.5 s'assurer de l'exactitude des plans, croquis ou autres documents qui lui sont remis par la Ville et signaler sans délai au Directeur toute erreur ou inexactitude qu'ils pourraient contenir;
- 6.6 ne pas modifier les originaux des plans, croquis ou autres documents qui lui sont remis par la Ville ou ses représentants, sans l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.7 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 6.8 ne pas céder ni transporter les droits et pouvoirs qui lui sont confiés par la présente convention, sans le consentement écrit de la Ville;
- 6.9 tenir confidentiels les données et renseignements fournis par la Ville, ses employés ou ses mandataires et ceux qui leur seraient révélés à l'occasion de l'exécution de leurs services, s'abstenir de les utiliser à d'autres fins, à moins d'avoir obtenu, au préalable l'autorisation écrite du Directeur;
- 6.10 n'avoir en aucun temps d'intérêt pécuniaire direct ou indirect dans des biens ou services qui pourraient être utilisés dans la réalisation du Projet ou l'exécution des travaux visés par la présente convention; la possession de moins de un pour cent (1 %) des actions d'une compagnie dont les valeurs sont inscrites à la bourse n'étant toutefois pas considérée comme intérêt pécuniaire;
- 6.11 fournir, à ses frais, sur support informatique (disques compacts ou clé USB) les plans, le cahier des charges et les rapports préparés dans le cadre de l'exécution de la présente convention ;
- 6.12 fournir à la Ville, sur demande expresse, une copie des calculs, notes, croquis et esquisses ayant servi à la réalisation du Projet;
- 6.13 suivre les normes que la Ville exige pour la présentation des dessins, des plans et tout autre document nécessaire;
- 6.14 conserver pendant cinq (5) ans après la date de réception définitive des travaux ou jusqu'à jugement ou règlement final s'il y a réclamation ou litige, copie des calculs, notes, croquis et autres documents qui ont servi à établir les quantités et les paiements aux entrepreneurs ou les modifications à apporter aux plans et devis;

- 6.15 voir à ce que tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux soient respectés ainsi que les droits des tiers, notamment des propriétaires riverains, le Contractant étant responsable des frais encourus par la *Ville* qui résulteraient de l'inobservance de ces lois et règlements et du non-respect des droits des tiers;
- 6.16 planifier la réalisation du Projet de façon à créer le minimum d'impact sur la circulation des véhicules et le déplacement des piétons lors des travaux;
- 6.17 commencer les travaux seulement après en avoir reçu l'ordre écrit du Directeur;
- 6.18 tenir compte de toutes les instructions ou recommandations du Directeur sur la façon de préparer et d'exécuter le travail confié;
- 6.19 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.20 recueillir auprès des entreprises d'utilités publiques tous les renseignements concernant l'état et la position de leurs installations et structures, tant en plan qu'en élévation;
- 6.21 dans le cas où la Ville l'a spécifiquement chargé d'obtenir des documents ou de procéder à un relevé nécessaire à l'exécution des présentes, assumer tous les coûts supplémentaires encourus pour la réalisation du Projet découlant de l'inexactitude de ces documents ou relevés;
- 6.22 collaborer à la préparation et à l'administration de la preuve de la Ville en cas de litige opposant celle-ci à un tiers en raison des travaux visés par la présente convention, et ce, sans frais supplémentaires;
- 6.23 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.24 soumettre à la Ville, pour approbation, toute demande de substitution ou de changement de rôle d'un membre de l'équipe du Contractant. Le curriculum vitae de la personne proposée devra être transmis avec la demande d'approbation;
- 6.25 n'entreprendre aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale mentionnée à l'article 8.1, sans avoir obtenu au préalable, l'autorisation de la Ville;
- 6.26 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui auront été livrés.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;

- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation et à l'application de la convention et des Annexes 1, 2, 3, 4 et 5;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge insatisfaisants ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1, 2, 3, 4 et 5;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier;
- 7.5 exiger du Contractant qu'il reprenne, en tout ou en partie, à ses frais, les plans et le cahier des charges lorsque, à la suite de l'ouverture des soumissions, la plus basse soumission conforme excède le coût estimé des travaux tel que prévu lors du dépôt des plans et devis finaux.

ARTICLE 8
HONORAIRES

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à verser un montant maximal de six cent quatre-vingt-quinze mille dollars (695 000,00 \$) couvrant tous les services rendus aux termes de la présente convention, notamment tous les honoraires ainsi que toutes les dépenses et taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les contingences et les services supplémentaires, s'il y a lieu.

Les honoraires professionnels maximums pour la réalisation du Projet sont de six cent quatre-vingt-quinze mille dollars (695 000,00 \$), taxes incluses, et sont répartis comme suit :

Description	Montant taxes incluses
Finalisation de la conception et des plans et devis	357 000,00 \$
Suivi de fabrication et d'implantation pour 4 ans	238 000,00 \$
TOTAL	595 000,00 \$
Services supplémentaires au besoin	100 000,00 \$
MAXIMUM TOTAL	695 000,00 \$

- 8.2 Cette somme est payable sur présentation de factures, au prorata du pourcentage d'avancement des travaux.
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Aucuns honoraires ne seront versés au Contractant pour les services qu'ils pourraient avoir à assumer résultant d'une erreur ou d'une omission d'un des membres de l'équipe du Contractant mandatée au Projet, du personnel ou d'un tiers dont il retient les services.

ARTICLE 9 **SERVICES DE BASE**

9.1 Les services de base visés comprendront notamment :

Étape 1: Finalisation de la conception

- Réaliser les recherches supplémentaires au besoin;
- Proposer un plan de travail de la conception du Projet;
- Mettre à jour l'échéancier de conception;
- Développer le design définitif en tenant compte des commentaires des différents intervenants;
- Identifier les messages principaux et les grands objectifs du concept;
- Identifier les contenus ou les objets phares du Projet;
- Développer le design de l'environnement du Projet;
- Orienter le mandat de façon à ce que sa réalisation se fasse à l'intérieur du budget disponible;
- Consulter et s'adjoindre si requis les intervenants techniques pertinents afin d'assurer la Faisabilité de la réalisation du concept à déployer;
- Informer le Directeur des risques potentiels et tenter d'en réduire l'occurrence;
- Faire l'évaluation auprès du comité d'accompagnement de certains éléments;
- Rédiger les comptes rendus des réunions tenues (remis dans un délai maximum de cinq jours ouvrables suivant la réunion).

Étape 2: Plans et devis

- Mettre à jour le plan de travail de la conception du Projet;
- Mettre à jour l'échéancier de conception;
- Procéder à la rédaction des textes finaux;
- Produire des plans et devis finaux, des fichiers d'impressions, des fichiers vidéo ou sonores, des spécifications techniques en vue de la fabrication, de l'installation et de la maintenance (instructions à l'entrepreneur ou au producteur selon la configuration du chantier) de tous les éléments d'aménagement et des éléments graphiques du concept;
- Soumettre une évaluation détaillée des coûts de l'intervention;
- Produire des instructions (devis technique) qui seront incluses dans les documents d'appel d'offres de l'entrepreneur en construction (ou du producteur) qui sera responsable de l'implantation et de la gestion quotidienne de l'intervention sur le site;
- Ajuster les plans et devis en fonction des commentaires de l'entrepreneur (ou du producteur), le cas échéant;
- Informer le Directeur des risques potentiels et tenter d'en réduire l'occurrence;
- Rédiger les comptes rendus des réunions tenues (remis dans un délai maximum de cinq jours ouvrables suivant la réunion).

Étape 3: Suivi de fabrication et implantation

- Mettre à jour le budget et l'échéancier;
- Procéder au rodage du Projet réalisé en invitant les groupes-tests issus des clientèles qui posent des défis;
- Proposer et soumettre la documentation nécessaire concernant les ajustements qui découlent des groupes-tests et qui sont jugés souhaitables par la Ville;
- Fournir le manuel définitif pour l'entretien et l'opération;
- Monter le cahier de Projet comportant toutes les garanties, les programmes d'entretien et de maintenance;
- Accompagner et former l'entrepreneur (ou le producteur) pour assurer le fonctionnement du Projet;
- Soutenir l'entrepreneur en cas de demande de précisions pour la phase de fabrication des éléments de l'intervention;
- Assurer le suivi de l'implantation de l'intervention sur le terrain en début de chantier, lors d'imprévus, lors de changement de phase, lors de moments spécifiques liés à l'évolution du concept, lors de la fin du chantier. L'entrepreneur ou le producteur est responsable de produire, d'installer, de déplacer et d'entretenir le concept d'aménagement de chantier sur une base quotidienne. Le Contractant doit supporter l'entrepreneur dans les moments clés du chantier, et ce, pour une durée de quatre (4) ans;
- Rédiger les comptes rendus des réunions tenues (remis dans un délai maximum de cinq jours ouvrables suivant la réunion).

ARTICLE 10 **SERVICES SUPPLÉMENTAIRES**

- 10.1 Si la Ville requiert du Contractant des services supplémentaires, le Directeur fixe une somme forfaitaire à être payée par la Ville pour l'exécution de ces services, en tenant compte, entre autres, des taux horaires mentionnés à l'Annexe 4 et du temps qu'elle estime raisonnablement requis à cette fin.
- 10.2 La somme ainsi fixée inclut les dépenses du Contractant et les taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ).
- 10.3 Le Contractant ne doit entreprendre l'exécution d'aucun service supplémentaire sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Directeur.
- 10.4 La Ville ne versera au Contractant aucune somme excédant la somme forfaitaire préalablement déterminée par le Directeur pour l'exécution d'un service supplémentaire.
- 10.5 Le montant total d'honoraires payables pour l'ensemble des services supplémentaires requis dans le cadre de la présente convention, le cas échéant, ne peut en aucun cas excéder la somme maximale de cent mille dollars (100 000,00 \$), incluant TPS et TVQ. Cette somme est incluse dans le montant total d'honoraires prévu à l'article 8.1 de la présente convention.

ARTICLE 11
MODALITÉS DE PAIEMENT

- 11.1 Le Contractant est payé dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur de sa facture et la Ville n'est tenue de payer aucun intérêt pour retard.
- 11.2 Pour des raisons administratives et de coordination de l'ensemble du Projet dont les responsabilités relèvent du Coordonnateur, les factures sont acquittées par la Ville au moyen d'un chèque fait à l'ordre du Coordonnateur. Le chèque remis au Coordonnateur constitue le paiement de la Ville au Contractant et libère entièrement la Ville de ses obligations à l'égard du Contractant. Le Contractant renonce par les présentes à tout recours contre la Ville en raison de cette méthode autorisée de paiement.
- 11.3 Le Contractant doit soumettre ses factures conformément au calendrier de paiement qui sera établi avec le Directeur suivant la signature de la présente convention par l'ensemble des parties. Le calendrier de paiement sera organisé selon le plan de travail par livrables prévu à l'article 9 de la présente convention.
- 11.3.1 85% du montant affecté à un livrable est facturable au moment de la remise du livrable par le Contractant.
- 11.3.2 15% du montant affecté à un livrable est facturable au moment de l'acceptation du livrable par le Directeur.
- 11.4 Les factures doivent préciser le taux et le montant des taxes applicables sur les biens et les services (TPS et TVQ) ainsi que les numéros d'inscription du Contractant attribués par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.
- 11.5 Toute facture présentée par le Coordonnateur doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives afférentes et comporter toutes les informations relatives à la TPS et à la TVQ, à défaut de quoi, elle sera retournée au Coordonnateur pour correction.

ARTICLE 12
ABANDON OU SUSPENSION DES TRAVAUX

- 12.1 Si les travaux visés par la présente convention sont abandonnés ou suspendus en tout ou en partie par la Ville, le Contractant sera payé pour les services effectivement rendus en date de cet abandon ou de cette suspension, selon les termes et conditions de la présente convention.
- 12.2 Si l'abandon ou la suspension des travaux ne vise qu'un seul des signataires, les prescriptions du présent article ne concernent que ce dernier et n'impliquent en rien l'autre signataire.
- 12.3 Tous les documents, plans et études alors réalisés devront être remis au Directeur sans délai.
- 12.4 Le Designer et l'Ingénieur doit cesser immédiatement l'exécution de la convention, en attendant la décision de la Ville, lorsque le Directeur avise le Coordonnateur de son intention de recommander l'abandon ou la suspension des travaux.

- 12.5 L'abandon ou la suspension des travaux ne donne droit ni au Designer, ni à l'Ingénieur, à aucune compensation ou indemnité pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de tel abandon ou de telle suspension.
- 12.6 Lorsque la Ville demande au Coordonnateur de reprendre ses services après une suspension, le Designer et l'Ingénieur doit le faire dans un délai raisonnable n'excédant pas dix (10) jours.

ARTICLE 13 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité pouvant être imputée à la Ville en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant, ne peut en aucun cas excéder la somme maximale prévue à l'article 8 (« Honoraires »).

ARTICLE 14 **ASSURANCES**

- 14.1 Le Contractant doit démontrer qu'il est assuré en matière de responsabilité civile générale ou de responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, par des polices d'assurance.

Les polices d'assurance doivent comporter une protection d'au moins :

- 14.1.1 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par événement dans le cas de la responsabilité civile générale; ou
- 14.1.2 deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation, dans le cas de la responsabilité professionnelle.

À la signature de la convention, le Designer et l'Ingénieur doit remettre au Directeur une attestation de ces polices d'assurance ou, à la demande du Directeur, une copie certifiée de celles-ci. Par la suite, le Designer et l'Ingénieur devra soumettre annuellement au Directeur une preuve de renouvellement de ces polices d'assurance sous forme de certificat de renouvellement. À défaut par le Designer et l'Ingénieur de renouveler ces polices, la Ville pourra le faire à ses frais.

- 14.2 Les polices d'assurance doivent être maintenues en vigueur aux frais du Designer et de l'Ingénieur à compter de la signature de la présente convention jusqu'à l'écoulement d'une période de douze (12) mois après la date de fin des travaux pour l'assurance responsabilité civile et jusqu'à l'écoulement de sa responsabilité aux termes du Code civil du Québec pour l'assurance responsabilité professionnelle.
- 14.3 Chaque police d'assurance doit comporter un avenant stipulant qu'elle ne pourra être modifiée ou annulée sans un préavis d'au moins trente (30) jours à la Ville.

- 14.4 La Ville doit être désignée comme coassurée du Designer et de l'Ingénieur sur les polices des responsabilités civiles générales qui ne doivent compter aucune franchise applicable à la Ville.

ARTICLE 15 **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Conformément au Règlement de Concours (Annexe 1) et en contrepartie des honoraires prévus à l'article 8 de la présente convention, le Contractant :

- 15.1 cède à la Ville tous ses droits de propriété intellectuelle se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci;
- 15.2 garantit à la Ville qu'il détient tous les droits lui permettant de céder tous les droits de propriété intellectuelle et de renoncer à l'exercice de ses droits moraux et à cet égard, il prend fait et cause pour la Ville dans toute poursuite, réclamation ou demande découlant de cette cession des droits et la tient indemne de toute condamnation ou de jugement prononcé à son encontre en capital, intérêts et frais.
- 15.3 s'engage à obtenir de tous ses sous-traitants les droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et autres documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention.

Par ailleurs, la Ville :

- 15.4 concède gratuitement au Contractant une licence libre de redevances et non exclusive pour une durée illimitée l'autorisant à reproduire sa prestation, en totalité ou en partie, sur quelque support que ce soit à des fins promotionnelles seulement.

ARTICLE 16 **RÉSILIATION**

- 16.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 16.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 16.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 17 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- 17.1 **VÉRIFICATION**

Le Directeur peut vérifier les pièces, relevés et registres relatifs aux montants qui lui sont facturés et en prendre copie. Cette vérification doit être effectuée à un moment convenant aux deux parties, durant les heures d'affaires aux bureaux du Contractant et ce dernier doit prendre toute mesure nécessaire pour faciliter cette vérification.

17.2 **ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

17.3 **AYANTS DROIT ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

La présente convention lie les ayants droit et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

17.4 **MODIFICATION**

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

17.5 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

17.6 **LOIS APPLICABLES**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

17.7 **LIEN D'EMPLOI**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

17.8 **ABSENCE DE RENONCIATION**

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

17.9 **AVIS**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Pour le Contractant

Tout avis doit être adressé au Coordonateur, à l'attention du Rami Bebawi, à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention. Pour le cas où le Coordonateur

changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, les avis au Contractant seront envoyés au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Pour la Ville

Tout avis doit être adressé à l'attention de madame Christiane Rail, au 801, rue Brennan, 10^e étage, Montréal (Québec), H3C 0G4.

17.10 ÉVALUATION DU CONTRACTANT

Le gouvernement du Québec adoptait en décembre 2012 le projet de loi no 8 intitulé Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, par lequel il a notamment modifié l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet aux municipalités de refuser, à certaines conditions, toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant. Cette disposition est entrée en vigueur par décret gouvernemental le 26 juin 2013.

Conséquemment, un suivi rigoureux et documenté sera effectué pendant la durée de la présente convention. Par la suite, à la fin de la convention, le rendement du Contractant sera évalué sur un ensemble de critères prédéfinis regroupés par thèmes. La grille de thèmes, incluant la pondération et les critères sous-tendus des thèmes, est fournie à l'Annexe 6 de la présente convention.

Si le rendement du Contractant s'avère non satisfaisant, un rapport de cette évaluation lui sera transmis au plus tard soixante (60) jours après la fin de la convention. Suite à la réception du rapport, le Contractant disposera d'une période de trente (30) jours pour faire parvenir ses commentaires à la personne désignée responsable de l'évaluation. Suite à la réception de ces commentaires, et si la personne désignée en maintient les conclusions, elle pourra faire entériner l'évaluation de rendement insatisfaisant par le comité exécutif de la Ville dans un délai de soixante (60) jours.

Dossier # : 1166086001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction ,
Division des grands projets 2

Objet :

Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1166086001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Danièle HANDFIELD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-7232

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-31

Paul KANAAN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2857

Division : Direction conseil et soutien
financier - Point de service Développement



(2)

Dossier # : 1167353001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois(nord et sud)et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 \$, taxes incluses (contrat de 588 797,32 \$ + contingences de 29 439,87 \$) - Appel d'offres public 211613 (3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 618 237,19 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie reliés à l'élaboration des plans et devis et la surveillance environnementale requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et la place des Quatre-Bassins du projet Les Bassins du Nouveau Havre, conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise la dépense;

D'accorder à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 797,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 211613.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 15% par l'agglomération et à 85% par la ville centre.

De demander au comité exécutif d'autoriser une dépense de 618 237,19 \$, taxes incluses, à cette fin et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-09 15:16

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016

Résolution: CA16 22 0336

Octroyer un contrat à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie, pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance requise pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 \$, taxes incluses (contrat de 588 797,32 \$ + contingences de 29 439,87 \$). Appel d'offres public numéro 211613 (3 soumissionnaires) (dossier 1167353001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 618 237,19 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie reliés à l'élaboration des plans et devis et la surveillance environnementale requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à- Bois (nord et sud) et la place des Quatre-Bassins du projet Les Bassins du Nouveau Havre, conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise la dépense;

D'accorder à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 797,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 211613;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 15% par l'agglomération et à 85% par la ville centre;

De demander au comité exécutif d'autoriser une dépense de 618 237,19 \$, taxes incluses, à cette fin et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1167353001

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Pascale SYNNOTT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 septembre 2016



Dossier # : 1167353001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc, pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 \$, taxes incluses (contrat de 588 797,32 \$ + contingences de 29 439,87 \$). Appel d'offres public numéro 211613 (3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 618 237,19 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie reliés à l'élaboration des plans et devis et la surveillance environnementale requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et la place des Quatre-Bassins du projet Les Bassins du Nouveau Havre, conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise la dépense;

D'accorder à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 797,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 211613.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 15% par l'agglomération et à 85% par la ville centre.

De demander au comité exécutif d'autoriser une dépense de 618 237,19 \$, taxes incluses, à cette fin et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signataire :

Aurèle BLANCHETTE

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167353001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc, pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 \$, taxes incluses (contrat de 588 797,32 \$ + contingences de 29 439,87 \$). Appel d'offres public numéro 211613 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc du Bassin-à-Bois (parties nord et sud) et la place des Quatre-Bassins se situent en bordure nord du canal de Lachine, à l'intérieur du périmètre compris entre les rues Richmond, Ottawa et du Séminaire. Ces lieux publics constituent une partie des espaces verts prévus dans le projet de développement immobilier d'envergure « Les Bassins du Nouveau Havre », initié par la Société Immobilière du Canada (SIC). L'actuel mandat s'inscrit dans la continuité des travaux d'infrastructures et d'aménagements ayant eu lieu sur le domaine public dans le secteur depuis 2012, incluant:

- l'aménagement de la rue Basin et allées piétonnes (SIC-2013 - 2016);
- l'aménagement du bassin de biorétention (SIC-2013);
- le déplacement d'un aqueduc 600 mm (Ville - 2015-2016);
- l'aménagement du parc 3 nord (parc du Bassin-à-Gravier) (Ville- 2015-2016).

L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public selon les règles en vigueur. L'appel d'offres a été publié le 19 mai 2016 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 juin 2016. La durée de validité des offres est de 180 jours. Trois (3) offres de services ont été déposées et évaluées selon les critères d'évaluation de la grille d'évaluation préapprouvée et selon la pondération indiquée aux documents d'appel d'offres. Deux firmes

sur trois se sont qualifiées. Le comité de sélection, composé de trois membres, s'est tenu le jeudi 23 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0674 - 24 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre » » (dossier 1094175003)

CM09 0702 - 24 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec (dossier 1083468009).

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Adoption d'une entente sur les travaux municipaux avec la Société immobilière du Canada pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (dossier 1104175002).

CA13 22 0217- 4 juin 2013- Octroi d'un contrat à « Atelier Urban Soland », au montant de 264 321,78 \$, pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux, requis pour l'aménagement du parc 3 nord dans le projet « Les bassins du Nouveau Havre (dossier 1130725001) » .

CA15 22 0147 - 27 avril 2015 - Octroi d'un contrat à « Groupe Dubé entrepreneur général inc. » au montant de 2 877 881,74\$ pour la réalisation de l'aménagement du parc 3 nord sur le site des Bassins du Nouveau Havre (dossier 1150331002)

CE-CG15 0468 - 20 août 2015- Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 \$ (contrat: 1 374 380,39 \$ + incidences: 177 000,00 \$), taxes incluses (dossier 1154822045).

DESCRIPTION

L'actuel mandat consiste à fournir des services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie (civile et électrique) et en arpentage pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (parties nord et sud) et de la place publique. Le travail comprend l'élaboration des plans et devis et la surveillance pour les travaux d'aménagements, qui sont scindés en trois volets :

- **volet 1** | les travaux d'aménagement de la partie sud du parc du Bassin-à-Bois, prévus au printemps 2017 ;
- **volet 2** | les travaux d'aménagement de la partie nord du parc du Bassin-à-Bois, prévus au printemps 2018 ;
- **volet 3** | les travaux d'aménagement de la place publique, prévus en 2018-2019, suite à la construction du bâtiment, rue Ottawa, donnant sur la place.

JUSTIFICATION

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (TTI)	Contingences (TTI)	Total
Les services intégrés Lemay et ass. Inc.	78 %	2,07	588 797,32 \$	29 439, 87 \$	618 237,19 \$
Atelier civiliti inc.	81,83 %	2,04	614 805,81 \$	30 740,29 \$	645 546,11 \$
Dernière estimation réalisée			605 288,18 \$	30 264,41 \$	635 552,59 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					- 17 315, 40 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	- 3 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>	27 308,92 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	4,5 %

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de services de la firme Les services intégrés Lemay et associés inc. Cette équipe a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

L'estimation pour les honoraires professionnels était de 526 452, 00 \$ avant contingences et taxes. Cette estimation correspond à 13,5 % de la valeur estimée des travaux et a été effectuée à partir du barème des honoraires de l'AAPQ, en considérant la valeur du projet et son degré de complexité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des honoraires prévus au contrat représente une somme de 618 237,19 \$, taxes incluses, comprenant un budget pour des contingences de 29 439,87 \$, taxes incluses.

Le coût total maximal de ce contrat de 618 237,19 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 564 532,96 \$ (net des ristournes), correspondant à l'investissement. Un montant de 477 827,79 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative #15-097 « Travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet les Bassins du Nouveau-Havre » et un montant 86 705,17 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération #RCG 15-090 «Travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet les Bassins du Nouveau-Havre».

Cette dépense sera assumée à 85% par la ville centre et 15% par l'agglomération.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce mandat proviendront des budgets prévus au programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de la Direction de l'habitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet « Les Bassins du Nouveau Havre » vise à avoir une accréditation LEED-ND Or. En ce qui a trait à l'aménagement des parcs, des engagements en regard au développement durable ont été formulés tels que :

- une gestion écologique des eaux;
- l'infiltration des pluies de 0 à 2 ans lorsque possible;
- les eaux de pluie de récurrence de 2 à 25 ans seront acheminées vers le canal de Lachine;
- lors de l'aménagement des parcs, des mesures seront mises en place afin d'assurer une gestion des sédiments;
- l'irrigation des plantes prévue dans les parcs sera minimisée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le parc du Bassin-à-Bois et la place publique s'inscrivent dans la continuité des aménagements prévus dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » et leur construction est étroitement liée aux allées piétonnes qui les borderont. Un retard dans l'octroi de contrat pour l'élaboration du parc et de la place aura des répercussions sur les autres aménagements prévus pour le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2016: (approx. 20 % du coût des honoraires)
Plans d'aménagement détaillés pour les 3 volets
Plans et devis volet 1 (début)

Année 2017 : (approx. 35 % du coût des honoraires)
Plans et devis volet 1 (suite)
Documents d'appel d'offres pour réalisation / volet 1
Surveillance des travaux / volet 1
Plans et devis volet 2 (début)

Année 2018: (approx. 28 % du coût des honoraires)
Plans et devis volet 2 (suite)
Documents d'appel d'offres pour réalisation / volet 2
Surveillance des travaux / volet 2
Plans et devis volet 2 (début)

Année 2019: (approx. 17 % du coût des honoraires)
Plans et devis volet 3 (suite)
Documents d'appel d'offres pour réalisation / volet 3
Surveillance des travaux / volet 3

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La politique de gestion contractuelle, adoptée en juillet 2013, a été incluse aux documents d'appel d'offres. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François CADOTTE, Service de la mise en valeur du territoire
Fatima LYAKHLOUFI, Le Sud-Ouest

Lecture :

Fatima LYAKHLOUFI, 8 août 2016
François CADOTTE, 27 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique BARIL
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-5948
Télécop. : 514 872-6661

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CARON
Chef de division

Tél : 514 872-6931
Télécop. : 514 872-6661

Le : 2016-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien LÉVESQUE
Directeur

Tél : 514 872-3673
Approuvé le : 2016-08-11

Dossier # : 1167353001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc, pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 \$, taxes incluses (contrat de 588 797,32 \$ + contingences de 29 439,87 \$). Appel d'offres public numéro 211613 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1167353001 - 53 Bassin-à-Bois Lemay et associés inc.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Preposé au budget

Tél : (514) 872-4254

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-04

Josée BÉLANGER
Conseiller en gestion des ressources financières - Chef d'équipe
Tél : 514 872-0226

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1164435011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47 ^e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc -Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire. N/Réf. : 31H12-005-2661-01

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47^e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc -Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 3 794 1755 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-20 17:02

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164435011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc -Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire. N/Réf. : 31H12-005-2661-01

CONTENU

CONTEXTE

Une étude sur le bassin de drainage Curotte-Papineau (Villeray - St-Michel - Parc-Extension) a été réalisée par la firme BPR en 2008. Parmi les recommandations du consultant pour améliorer la capacité hydraulique du secteur, la construction d'un bassin de rétention en bordure du boulevard Pie-IX, à l'intersection de la 47^e Rue (point bas), était préconisée. Le bassin Curotte-Papineau n'a pas la capacité hydraulique nécessaire pour véhiculer le ruissellement provoqué par une pluie de récurrence décennale. Cette insuffisance hydraulique entraîne un débordement sur la chaussée, au point bas, du boulevard Pie-IX à la 47^e Rue.

La Ville désire acquérir le terrain situé à l'ouest du boulevard Pie-IX, au coin de la 47^e Rue, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), tel qu'illustré par un liséré au plan de localisation en pièce jointe. Ce terrain est requis pour la construction d'un nouveau bassin de rétention des eaux de pluie.

En 2010, en attente de la construction de la future cour de services de l'arrondissement et par manque d'espace vacant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension (VSMPE), la cour de services nécessaire aux activités de la Division des parcs de l'arrondissement a été installée temporairement sur le terrain adjacent de l'Immeuble, soit le lot 2 213 578 du cadastre du Québec. En 2014, ce lot a été identifié pour recevoir le Centre de services animaliers municipal (CSAM). Le projet du CSAM étant tributaire de la relocalisation de la Division des parcs, l'acquisition rapide de l'Immeuble convoité permettrait de déplacer (temporairement) la Division des parcs sur ce lot, et ce, jusqu'à son déménagement permanent dans la future cour de services VSMPE.

Antérieurement, la Ville de Montréal avait une entente de location avec le propriétaire de

l'Immeuble qui permettait d'accéder à la cour de services de VSMPE. Or, cette location n'a pas pu être renouvelée puisqu'il n'y a pas eu d'entente sur le loyer entre les parties. Temporairement, les employés de la VSMPE peuvent circuler sur un terrain adjacent longeant l'ancienne carrière St-Michel. Toutefois, dès l'arrivée de la neige, cet accès ne pourra plus être utilisé par ceux-ci. Afin de permettre aux opérations de la cour de services de se poursuivre, il est urgent d'acquérir l'Immeuble pour maintenir son accessibilité.

Considérant que cet Immeuble est requis pour la construction d'un bassin de rétention et qu'il servira, temporairement, au besoin de relocalisation de la Division des parcs de l'arrondissement VSMPE, le présent dossier décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen et de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le terrain, identifié pour la construction du bassin de rétention, est situé dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, est désigné par le numéro de lot 2 213 508 du cadastre du Québec et a une superficie de 9 973,1 m². Ce terrain est la propriété de la compagnie Cacciatore & Fils inc. et est présentement considéré comme un terrain vacant, pouvant être utilisé à des fins de stationnement pour les véhicules lourds et sur lequel on retrouve des panneaux publicitaires situés en frontage sur le boulevard Pie-IX. La réalisation du plan d'expropriation se fera sous peu. Lorsque ce plan sera finalisé, une copie sera transmise au Service des affaires juridiques de la Ville afin qu'il puisse entamer les procédures pour signifier l'avis d'expropriation au propriétaire.

L'adoption du Décret d'expropriation par la Ville permettra d'entreprendre les procédures d'expropriation, si requises.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande l'acquisition de l'Immeuble pour les motifs suivants :

- Ce terrain est requis pour la construction d'un bassin de rétention des eaux afin de soulager le réseau hydraulique de la Ville.
- Ce terrain permettra de relocaliser, temporairement, la Division des parcs de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, prérequis incontournable pour le début des travaux de construction du CSAM.
- Ce terrain permettra également de maintenir l'accessibilité au lot 2 213 578 du cadastre du Québec, permettant ainsi de maintenir les opérations de la cour de services.
- La Ville n'est pas en mesure de s'entendre de gré à gré avec le propriétaire.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition du terrain de gré à gré ou par expropriation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Division de l'évaluation du SGPI, le coût potentiel d'acquisition par voie d'expropriation est estimé à 3 300 000 \$, plus les taxes applicables. Ce coût potentiel

d'acquisition inclut les frais d'achat, les dommages potentiels, les honoraires d'experts et autres, mais exclut les montants associés à toute restauration des sols. Ce coût d'acquisition n'équivaut pas à la valeur marchande de l'Immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire. Un montant maximal de 3 794 175 \$ taxes incluses sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-021 « Acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain ».

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération et 70 % devrait être décaissée en 2016 et 30 % en 2017.

Les crédits requis pour l'acquisition de ce terrain de gré à gré ou par le Décret d'expropriation seront imputés de la façon mentionnée à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction du bassin de rétention permettra de favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville ne pourra pas construire de bassin de rétention, ce qui entraînera des débordements de plus en plus fréquents sur le boulevard Pie-IX. De plus, les travaux du CSAM ne pourront pas débuter sans la relocalisation temporaire de la cour de services de la Division des parcs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du présent dossier : septembre 2016

Prise de possession du terrain visée : dès que possible.

Aménagement du bassin de rétention : dès que possible.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André LEMIEUX, Service de l'eau
Brigitte BEAUDREAULT, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Sylvain DANSEREAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Brigitte BEAUDREAULT, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-0070
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

Le : 2016-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Tél : 514-872-0153
Approuvé le : 2016-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-09-20

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéros de GDD/DD et mandat : 1164435011 / Mandat 15-0489-T

Description de la transaction :

- Type de transaction : Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen.
- Localisation : Situé dans le prolongement ouest de la 47^e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX.
- Lot : 2 213 508 du cadastre du Québec
- Superficie totale : 9 973,1 m² (10 735 pi²)
- Zonage : C.6(1)B, C.7B, C.4C et I.2C
- Particularités : Acquisition nécessaire pour la construction d'un nouveau bassin de rétention et permettre d'accéder au terrain de la cour de services.

Vendeur : Cacciatore & Fils inc.

Acquéreur : Ville de Montréal

Coût potentiel d'expropriation : 3 300 000 \$, plus les taxes applicables

- En date du : 6 août 2016

Valeur au rôle foncier 2014 :
Terrain : 1 075 100 \$
Bâtiment : 27 000 \$
Total : 1 102 700 \$ (110,57 \$/m²)

Valeur aux livres : Ne s'applique pas

Raison du décret d'expropriation : L'adoption du Décret d'expropriation par la Ville permettra d'entreprendre les procédures d'expropriation pour répondre à des besoins de la Ville. L'aménagement d'un nouveau bassin de rétention dans ce secteur permettra de soulager le réseau hydraulique de la Ville, contribuant ainsi à éviter les débordements sur la rue Pie-IX de plus en plus fréquent.

Préparé par :

Dany Laroche

Denis Sauvé

Francine Fortin

Marie-Claude Lavoie

Téléphone : 2-0070

Téléphone : 2-2125

Téléphone : 2-0153

Téléphone : 2-1049

INITIALES

**DATE
(JJ-MM-AA)**



plan localisation

Dossier # : 1164435011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire. N/Réf. : 31H12-005-2661-01

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La fin pour laquelle l'expropriation est demandée est conforme à la Loi.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cassandra LOUIS
Avocate

Tél : 514-872-2675

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

Annie GERBEAU
Avocate et Chef de division, Droit fiscal,
évaluation et transaction financière

Tél : 514-872-3093

Division :

Dossier # : 1164435011

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section transactions immobilières

Objet :

De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé dans le prolongement ouest de la 47e Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, constitué du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de construction d'un bassin de rétention des eaux et d'utilisation d'une cour de services temporaire. N/Réf. : 31H12-005-2661-01

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1164435011 - information comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

Françoise TURGEON
Conseillère analyse - controle de gestion
Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



(2)

Dossier # : 1166751001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non-récurrente maximale de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour les années 2016 et 2017 afin d'assurer la promotion de l'image de marque de PME MTL et d'en accroître la notoriété dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'accorder une contribution financière non-récurrente maximale de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin d'assurer la promotion de l'image de marque et accroître la notoriété du réseau PME MTL en 2016 et 2017, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-06 08:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166751001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non-récurrente maximale de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour les années 2016 et 2017 afin d'assurer la promotion de l'image de marque de PME MTL et d'en accroître la notoriété dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué les six organismes PME MTL qui assurent le développement économique local sur le territoire montréalais. Ceux-ci offrent un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et aux entrepreneurs établis sur le territoire.

PME MTL est maintenant l'outil privilégié de la Ville de Montréal en matière de développement économique local. Nouvelle entité dans un environnement déjà occupé par de nombreux acteurs, il importe de faire connaître et positionner la marque PME MTL auprès des entrepreneurs (les clients) et des autres instances (les partenaires). Afin de renforcer son rôle et d'accroître sa notoriété, il est proposé d'octroyer une contribution à PME MTL Grand Sud-Ouest, un organisme à but non lucratif, afin qu'il réalise une série d'activités de promotion et de communication en 2016 et 2017 qui seront déployées pour tous les organismes PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0264 – 22 avril 2016 – Approuver l'inscription du projet de développement et de consolidation du réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement 2016-2017 du projet.

CG16 0347 – 20 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation

du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CE15 2201 - 2 décembre 2015 - Accorder une contribution financière maximale de 48 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'année 2016 pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE14 0799 (21 mai 2014) : Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec/Approuver les règles des contributions financières pour le volet « soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 (22 juin 2011) : Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Le Projet soutenu par la contribution vise à faire la promotion de l'entrepreneuriat et le développement et la promotion de l'image de marque et la notoriété des organismes PME MTL, le nouveau modèle de développement économique local mis en place par la Ville de Montréal.

En acceptant cette contribution, PME MTL Grand Sud-Ouest prendra en charge la rédaction stratégique de contenus pour assurer une image et une identité forte de PME MTL. À cet effet, il :

- assumera toutes les activités susceptibles d'accroître la notoriété de la marque PME MTL et d'en assurer la promotion;
- coordonnera la conception et la mise à jour d'outils de communication, en plus de gérer et animer les médias sociaux de PME MTL.

La contribution financière reçue de la Ville devra être utilisée aux seules fins :

- de rémunération de la personne mandatée pour coordonner les activités de promotion de PME MTL;
- de développement, réalisation et mise à jour d'outils de communication en lien avec le Projet;
- de financement d'autres services professionnels en lien avec le Projet.

JUSTIFICATION

La contribution permettra :

- d'assurer la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de contenu favorisant la notoriété et la reconnaissance de PME MTL;
- de promouvoir les activités de PME MTL;
- de renforcer les liens entre PME MTL et ses partenaires.

PME MTL Grand Sud-Ouest a déjà démontré son expertise en matière de communication et de promotion en assurant notamment l'organisation et la promotion du volet régional de la 18^e édition du Défi OSEntreprendre pour le compte des six organismes PME MTL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 98 000 \$ sont prévus à la programmation des activités de PME MTL dans l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Assurer la promotion de l'entrepreneuriat montréalais
- Accroître la notoriété de la marque PME MTL

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités liées à la contribution se dérouleront entre le 1er octobre 2016 et le 31 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Tél : 514 872-4137

Télécop. : 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR

Alain HOUDE
Directeur

Tél :

Télécop. :

Le : 2016-09-01

514 872-1908

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél :

Approuvé le :

514 872-0068

2016-09-01

Dossier # : 1166751001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière non-récurrente maximale de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour les années 2016 et 2017 afin d'assurer la promotion de l'image de marque de PME MTL et d'en accroître la notoriété dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1166751001 - PME MTL Grand Sud-Ouest.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Préposé au budget

Tél : 514 872-3752

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-02

François BERGERON
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières - C/E

Tél : 514 872-0226

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier

CONVENTION

Contribution à un organisme pour un programme d'activités

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **PME MTL GRAND SUD-OUEST**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 3617, rue Wellington, Verdun (Québec) H4G 1T9, agissant et représentée par Marie-Claude Dauray, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le, dont un extrait est annexé aux présentes pour en attester;

N° d'inscription TPS : S/O
N° d'inscription TVQ : S/O
N° d'inscription d'organisme de charité : S/O

Ci-après appelée l' « **ORGANISME** »

ATTENDU QUE les fonds nécessaires au support financier octroyé à l'Organisme en vertu de la présente convention proviennent du Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (le « ministre des Affaires municipales ») le 4 juillet 2012 (le « Protocole »);

ATTENDU QUE le Protocole établit les modalités de l'octroi par le ministre des Affaires municipales à la Ville d'une aide financière en vue de lui permettre de réaliser, selon son choix, des projets qui s'inscrivent dans les cinq (5) axes identifiés dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* et qui respectent les objectifs de développement de la Ville, tels que précisés dans ses politiques, stratégies et plans;

ATTENDU QUE le Décret 378-2014, pris par le gouvernement du Québec le 24 avril 2014, confère au ministre responsable de la Région de Montréal (le « Ministre ») la responsabilité de l'application de la section IV.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, ainsi que celle des effectifs et des crédits afférents à ces fonctions;

ATTENDU QUE le Protocole entend maximiser les retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales des projets soutenus ainsi que susciter notamment des investissements privés;

ATTENDU QUE le Projet qu'entend réaliser l'Organisme s'inscrit dans un de ces cinq (5) axes du Protocole;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir l'Organisme dans la mise en œuvre de son Projet;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme peut recevoir des contributions de différents ministères autres que la subvention provenant du Ministre;

ATTENDU QUE l'Organisme peut représenter et faire la promotion du réseau PME MTL dans les communications liées au Projet;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 1.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Description du Projet »;
- 1.2 « **Annexe 2** » : liste des dépenses non admissibles dans le cadre du Projet;
- 1.3 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Communications »;
- 1.4 « **Directeur** » : le Directeur du Service du développement économique;
- 1.5 « **Projet** » : le Projet décrit à l'Annexe 1.

Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui de l'Annexe 1.

ARTICLE 2 **OBJET**

La présente convention établit les modalités et conditions du versement de la contribution financière de la Ville à l'Organisme.

ARTICLE 3 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

- 3.1 Sous réserve des dispositions de l'article 12 des présentes en considération du respect par l'Organisme de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention et conditionnellement à la disponibilité des crédits en provenance du Ministre, couvrant toute la durée de l'entente, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale quatre-vingt-dix-huit milles dollars (98 000 \$), incluant, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).
- 3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme comme suit :
- Pour l'année 2016 :
- 3.2.1 une somme de soixante-trois mille dollars (63 000 \$) dans les trente (30) jours suivants la signature de la présente convention;
- 3.3 Pour l'année 2017 :
- 3.3.1 une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) le 31 mars 2017;
- 3.3.2 le solde de dix mille dollars (10 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur du bilan final de la réalisation du projet.
- 3.4 La Ville peut suspendre tout versement si l'Organisme est en défaut d'exécuter en tout ou en partie ses obligations.
- 3.5 La Ville se réserve le droit de diminuer sa contribution financière si le coût du Projet est inférieur à celui présenté pour l'obtention de cette contribution.
- 3.6 L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.
- 3.7 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer sa contribution financière si l'Organisme doit des sommes à la Ville.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

- 4.1 utiliser la contribution financière de la Ville aux seules fins de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1, étant entendu que les sommes versées ne peuvent être employées pour défrayer les coûts indiqués à l'Annexe 2;

- 4.2 transmettre au Directeur, pour approbation, une description détaillée des activités du Projet 15 jours suivant la signature de la convention par les parties;
- 4.3 transmettre au Directeur pour approbation, et ce, dans les plus brefs délais, toute modification au Projet, à sa programmation, à ses échéanciers ou à tout autre élément qui contribue à le définir, pouvant intervenir après la signature de cette convention ou l'approbation par le Directeur prévue à l'article 4.2;
- 4.4 réaliser le Projet selon le calendrier convenu;
- 4.5 transmettre au Directeur,
 - au plus tard le 1^{er} mars 2017, un bilan faisant état de l'utilisation de la somme versée en 2016;
 - au plus tard le 1^{er} mars 2018, un bilan faisant état de l'utilisation de la somme versée en 2017;

les bilans faisant état de l'utilisation des sommes versées doivent comprendre notamment les indicateurs suivants :

- Progression des abonnements aux médias sociaux du réseau PME MTL
- Progression des abonnements à l'infolettre du réseau PME MTL
- Nombre de visites sur le site Internet pmemtl.com
- Nombre de portraits d'entrepreneurs diffusés

- 4.6 transmettre au Directeur, au plus tard les 1^{er} mars 2016 et 2017, un bilan de la visibilité accordée au Projet conformément aux dispositions prévues à l'article 2.6 de l'Annexe 3;
- 4.7 transmettre au Directeur, au plus tard le 31 janvier 2017, les prévisions budgétaires du projet pour l'année suivante lorsque le Projet se réalise sur plus d'une année; ces prévisions doivent faire état de toutes les subventions obtenues;
- 4.8 informer le Directeur, dans les plus brefs délais, en cours d'année, de toute nouvelle subvention reçue d'un ministère ou d'une agence du gouvernement du Québec dans le cadre de la réalisation de la présente convention et l'aviser de toute nouvelle demande de subvention faite par l'Organisme dans le cours de celle-ci;
- 4.9 obtenir, le cas échéant, tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur;
- 4.10 assumer tous les coûts de réalisation du Projet et le financement de tout dépassement des coûts requis pour la réalisation de celui-ci, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 3.1;
- 4.11 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des

travaux réalisés et rendre accessibles au Directeur et au Ministre, durant les heures normales de bureau, après un avis écrit de vingt-quatre (24) heures, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces travaux. L'Organisme collabore avec le Directeur et le Ministre et leur laisse prendre, gratuitement, des photocopies des documents que ceux-ci demandent. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à ces travaux devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins trois (3) ans après la date de la fin du Projet;

- 4.12 transmettre au Directeur, pour chaque année de la présente convention, des états financiers accompagnés d'un rapport de mission d'examen, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier, comportant le nom de ses partenaires et de toutes les contributions financières confirmées ou reçues, incluant une ventilation par ministère pour les contributions publiques, et une ventilation détaillée des dépenses identifiant notamment les dépenses non admissibles indiquées à l'annexe 2; si les revenus et dépenses du Projet ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers, transmettre, au lieu des états financiers, un état des revenus et dépenses accompagné d'un rapport de mission d'examen du Projet avec les ventilations énoncées dans le présent article;
- 4.13 prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites intentées contre elle résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et à l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.14 constituer, à la demande du Directeur, un comité de suivi du Projet, composé d'au moins un représentant de l'Organisme et du Directeur, qui peuvent s'adjoindre, au besoin, d'autres collaborateurs;
- 4.15 convoquer, dans l'éventualité de la constitution d'un comité de suivi, le Comité au moins deux fois par année et obtenir de celui-ci son avis et ses recommandations sur les propositions de l'Organisme relatives à l'élaboration de chacun des éléments et des étapes majeures de réalisation du programme;
- 4.16 transmettre au Directeur les procès-verbaux des réunions du Comité de suivi dans le mois suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute information que ce dernier peut requérir quant au contenu des rapports qui doivent lui être remis par l'Organisme;
- 4.17 transmettre au Directeur tout document ou rapport requis en vertu de la présente convention sous forme électronique et sous forme papier;
- 4.18 transmettre sans délai au Directeur, lorsqu'il en fait la demande par écrit, toute information en lien avec la présente convention;
- 4.19 conserver son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée de la convention;
- 4.20 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent

mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5 **COMMUNICATION**

- 5.1 L'Organisme doit faire état de la participation financière de la Ville et de celle du Ministre, conformément aux dispositions concernant la visibilité contenues dans l'Annexe 3, dans toute publicité, affichage ou document d'information relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le Ministre par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Directeur et par le Ministre avant diffusion.
- 5.2 L'Organisme doit associer la Ville, le Ministre et le Secrétariat à la Région de Montréal (le « Secrétariat ») aux différents événements de reconnaissance soulignant l'excellence du Projet.

ARTICLE 6 **DÉFAUT**

- 6.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :
- 6.1.1 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis du Directeur l'enjoignant de remédier à son défaut;
 - 6.1.2 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 6.1.3 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 6.1.4 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif;
 - 6.1.5 s'il a fait une fausse déclaration ou commis une fraude en regard de la présente convention.
- 6.2 Dans les cas mentionnés à l'article 6.1.1, la Ville peut, à son entière discrétion, résilier la convention sur simple avis écrit. Toute contribution financière non versée cesse alors d'être due à l'Organisme et celui-ci doit rembourser à la Ville, au choix de celle-ci, tout ou partie de la contribution financière qui lui a été

versée dans les cinq (5) jours suivant une demande à cet effet.

- 6.3 Dans les cas mentionnés aux articles 6.1.2, 6.1.3, 6.1.4 et 6.1.5, la convention est résiliée de plein droit dès la survenance de tel événement ou la connaissance de celui-ci et l'article 6.2 s'applique en faisant les adaptations nécessaires.
- 6.4 La Ville peut suspendre tout versement de l'aide en cas de défaut de l'Organisme. Ce dernier renonce de plus à tout recours à l'encontre de la Ville du fait de la résiliation de la convention, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 7 **DÉCLARATION ET GARANTIES**

- 7.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir et l'autorité de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de la présente convention.
- 7.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier cette convention sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 8 **DURÉE**

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2017.

ARTICLE 9 **DÉONTOLOGIE**

- 9.1 L'Organisme doit, dans la réalisation du Projet, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 9.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$), par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 10.2 L'Organisme doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 10.1 et remettre, chaque année, au Directeur, le certificat de renouvellement de la police et de son avenant, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

11.1 Élection de domicile

Les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la présente convention. Cependant, une partie pourra aviser l'autre d'une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal à laquelle tout avis subséquent devra lui être envoyé.

11.2 Avis

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :

Ville de Montréal
Service du développement
économique
À l'attention de M. Serge Guérin,
directeur

303, rue Notre-Dame Est,
6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

POUR L'ORGANISME :

PME MTL Grand Sud-Ouest
À l'attention de Mme Marie-Claude
Dauray, directrice générale

3617, rue Wellington
Verdun (Québec)
H4G 1T9

11.3 Cession

L'Organisme ne peut céder ou autrement transporter les droits et obligations lui résultant de la présente convention sans l'accord préalable écrit de la Ville.

11.4 Absence de mandat

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.6 Lois applicables

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute action s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Exemple ayant valeur originale

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a la valeur d'un original.

ARTICLE 12 **RÉSILIATION**

12.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.

12.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon
Greffier

Le^e jour de 20

PME MTL GRAND SUD-OUEST

Par : _____
Marie-Claude Dauray
Directrice générale

Cette convention a été approuvée par lede la Ville de Montréal, le
.....^e jour du mois de 2016 (Résolution).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet vise à faire la promotion de l'entrepreneuriat ainsi qu'à développer et promouvoir l'image de marque et la notoriété du réseau PME MTL, le nouveau modèle de développement économique local mis en place par la Ville de Montréal.

Objectifs

- Assurer la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de contenu favorisant la notoriété et la reconnaissance du réseau PME MTL
- Promouvoir les activités du réseau PME MTL
- Renforcer les liens et contribuer au développement des partenariats

Activités

- Prendre en charge la rédaction stratégique de contenus pour assurer une image et une identité forte
- Coordonner la conception et la mise à jour d'outils de communication
- Gérer et animer les médias sociaux du réseau PME MTL
- Prendre en charge toutes activités susceptibles d'accroître la notoriété de la marque PME MTL et d'assurer la promotion du réseau PME MTL

Utilisation de la contribution financière

- Utiliser la contribution financière reçue de la Ville aux seules fins suivantes :
 - Rémunération de la personne mandatée pour coordonner les activités de promotion du réseau PME MTL
 - Développement, réalisation et mise à jour d'outils de communication en lien avec le Projet
 - Autres services professionnels en lien avec le Projet.

ANNEXE 2

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Les coûts engagés après le 31 décembre 2017;
- les coûts de réparation ou de maintenance généraux ou périodiques;
- les coûts des travaux réalisés avant la signature de la présente convention;
- les achats d'immeubles, de terrains et de servitudes;
- les frais juridiques;
- les frais de financement temporaire.

ANNEXE 3

COMMUNICATIONS

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME PME MTL GRAND SUD-OUEST

A - VILLE DE MONTRÉAL

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de la présente Annexe.
- 1.2. Soumettre au directeur pour approbation le partage de la visibilité entre tous les partenaires du projet.
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu à la présente annexe.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal.
 - Faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au projet ou à l'activité.
 - Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
 - Apposer le logo de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse.
Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'organisme doit mentionner le partenariat de la Ville de Montréal. Le libellé sera le suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
 - Soumettre pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville de Montréal, dix jours ouvrables avant leur diffusion.
- 2.2. Relations publiques et médias
 - Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal (incluant les bloggeurs et/ou les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville de Montréal à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville de Montréal, des opérations de communication, du scénario, des allocutions, du contenu des communiqués et des avis médias concernant le projet ou l'activité.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures Ville – ministère et des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme (format papier). La publicité sera fournie par la Ville de Montréal.

2.5. Événements publics

- Inviter la Ville de Montréal à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet.
- Aviser le cabinet du maire et du comité exécutif par écrit trois semaines avant l'événement.
- Transmettre au plus tôt le scénario de déroulement de l'événement et les dates de tombée pour la citation du maire.
- Coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet du maire ou des élus.
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.
- Offrir d'inclure un message officiel de la mairie ou des élus dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise au moins trois semaines avant la date limite de livraison du matériel.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre à la Ville de Montréal un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.
- Une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques.
- Une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

Si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal vous pouvez rejoindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca du Service des communications de la Ville de Montréal.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. L'adresse courriel pour rejoindre le cabinet est la suivante : cabinet.du.maire@ville.montreal.qc.ca. Il est important de préciser que le projet est subventionné par le biais de l'entente du 175 M\$ lorsque vous communiquez avec le cabinet.

<p>B. VISIBILITÉ -MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ET SECRÉTARIAT</p>

L'Organisme doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au gouvernement du Québec et à cet égard, il doit :

- Faire en sorte que la présence du MINISTRE, notamment son nom et son image institutionnelle, soit reconnue, affichée et associée à son statut de partenaire financier dans l'ensemble des outils de communication produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente.
- Offrir au MINISTRE ou à un de ses représentants de participer à toute annonce ou toute cérémonie officielle concernant les projets liés au présent protocole d'entente.

- Aviser le MINISTRE, par écrit, au moins trois semaines avant la date d'une telle cérémonie pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises.
- Apposer la signature du gouvernement du Québec dans l'ensemble des outils de communication imprimés ou de format électronique produits dans le cadre des projets liés au présent protocole d'entente, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, les sites internet, les communiqués de presse, les infolettres.
- Apposer la signature du gouvernement du Québec sur les outils de communication qui seront diffusés hors Québec.
- Mentionner verbalement la participation financière du Secrétariat lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Mentionner le partenariat du Secrétariat dans les communiqués de presse;
- Offrir au Secrétariat d'insérer un communiqué dans les pochettes remises lors des événements de presse et lors du bilan.
- Offrir au Secrétariat ou au gouvernement du Québec un espace publicitaire dans le programme officiel de l'événement, si de tels espaces sont offerts gratuitement aux partenaires publics.
- Offrir d'insérer un message du MINISTRE dans le programme officiel ou, selon le cas, un message gouvernemental conjoint avec les signatures des ministres concernés.
- Offrir au Secrétariat des invitations pour assister aux activités officielles liées au projet, telles que les conférences de presse, lancements, etc.
- Offrir au Secrétariat d'installer un panneau ou une bannière gouvernementale à l'occasion des conférences de presse ainsi que dans les principaux lieux où se déroulera l'événement, si le contexte s'y prête.
- Positionner la signature du gouvernement du Québec dans le respect des normes d'utilisation de la signature gouvernementale disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.metropole.gouv.qc.ca/visibilite>.
- Aviser le Secrétariat, en s'adressant à la direction des communications (communication.srm@mce.gouv.qc.ca), dès que possible ou au moins 15 jours ouvrables à l'avance, de la tenue des activités publiques relatives au projet et des dates de tombées des documents à fournir: message, communiqué ou autre.
- Faire approuver les éléments de visibilité où apparaissent la signature ou la dénomination du MINISTRE, du Secrétariat ou du gouvernement du Québec par la Direction des communications du Secrétariat avant leur diffusion auprès du public, et ce, dans un délai minimum de 5 jours ouvrables avant leur impression.
- Ne pas utiliser le nom ou la signature du MINISTRE, du Secrétariat ou du gouvernement du Québec sans avoir préalablement obtenu le consentement de la Direction des communications du Secrétariat.

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec la Direction des communications au Secrétariat à l'adresse suivante : communication.srm@mce.gouv.qc.ca



Dossier # : 1163447002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme J. René Lafond inc. d'une période de quatre (4) ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés d'une puissance minimale de 47 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière — Appel d'offres no 16-15257 (1 soumissionnaire conforme). (Montant estimé de 2 507 866.89 \$ taxes incluses).

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre d'une période de quatre (4), pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés de 47 hp à voie étroite et à poste de conduite arrière;
2. d'accorder à J. René Lafond inc., seul soumissionnaire, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15257 et au tableau des prix reçus ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 16:24

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163447002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme J. René Lafond inc. d'une période de quatre (4) ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés d'une puissance minimale de 47 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière — Appel d'offres no 16-15257 (1 soumissionnaire conforme). (Montant estimé de 2 507 866.89 \$ taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public qui s'inscrit dans l'alignement de la Ville de Montréal et sa nouvelle politique du déneigement adopté en septembre 2015. De ce fait, les unités d'affaires doivent s'équiper d'appareils permettant d'améliorer leurs opérations de déneigement.

Par le passé, les arrondissements s'approvisionnaient de façon ponctuelle ou en utilisant les ententes -cadre produits par le Service de l'approvisionnement. Toutefois, les appareils achetés étaient plus gros et plus puissants que ce que nous désirons acquérir avec ce dossier décisionnel.

Il a été décidé de faire une entente-cadre pour l'acquisition d'appareils de déneigement plus petits afin de faciliter le travail d'entretien des trottoirs en période hivernale. En étant plus petits, les appareils sont plus maniables et risquent moins d'endommager le mobilier urbain. Pour comprendre la stratégie de sollicitation du marché, il faut prendre en considération qu'il existe quatre (4) catégories d'appareils de trottoirs comparables au niveau de la grosseur et du prix et qui sont utilisées à la Ville dont voici les descriptions.

- Tracteur compact articulé à voie étroite d'une puissance minimale de 47 HP et à poste de conduite arrière (Wacker Neuson WL-32, Gehl AL540);
- Tracteur compact articulé à voie étroite d'une puissance minimale de 90 HP et à poste de conduite arrière (VTC TU-900 ou TN-900, Panthère);
- Tracteur compact articulé à voie étroite d'une puissance minimale de 90 HP et à poste de conduite avant (Maclean MV4, Trackless MT6, Holder C-992, Caméléon);
- Chenillette (Prinoth, Caméléon).

La stratégie a été de solliciter le marché par catégorie parce que les coûts des appareils sont compétitifs. Le présent appel d'offres visait à combler les besoins pour la première catégorie, soit celle des tracteurs compacts articulés à voie étroite et à poste de conduite

arrière avec une motorisation de 47 HP.

Deux modèles d'appareils de 47 HP et plus à conduite arrière ont été indiqués comme modèle de référence soit le Wacker Neuson WL-32 et le Gehl AL540. Toute marque et modèle répondant aux spécifications pouvaient soumissionner comme équivalent. Cette catégorie d'appareils est moins dispendieuse que ceux avec des motorisations de 90 HP. Sans être en mesure de remplacer tous les appareils de 90 HP et plus, ces tracteurs vont faire partie d'une gestion équilibrée des appareils assignés au déblaiement des trottoirs. Ces tracteurs compacts sont également plus polyvalents que les chenillettes (Caméléon, Prinoth), car ils pourront être utilisés pour le nettoyage printanier des trottoirs, lorsqu'équipés d'une remorque-citerne et d'une rampe frontale de lavage. D'ailleurs, la Ville possède actuellement 17 tracteurs compacts Wacker Neuson WL-30/32 qu'elle a acquis de façon ponctuelle et qui ont permis de confirmer le besoin.

Les besoins qualitatifs et prévisionnels correspondent aux attentes exprimées par les représentants des arrondissements à la Table de consultation/comité des experts en matériel roulant et suite à l'analyse de la flotte de véhicules à la Ville par le Service du matériel roulant et des ateliers.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) comme prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « Le Devoir ». Le délai de réception des soumissions a été de 20 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions, soit du 20 avril 2016 au 9 mai 2016.

La période de validité des soumissions reçues est de cent cinquante (150) jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. La date limite de validité est donc le 6 octobre 2016, elle pourra être respectée puisque l'entente-cadre devrait être transmise à l'adjudicataire en août à la suite de la présentation et à l'approbation du dossier décisionnel par le Conseil d'agglomération.

Durant la période de sollicitation, aucun addenda n'a été produit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre visant à combler les besoins des différents arrondissements et des services centraux pour la fourniture sur demande de tracteurs compacts articulés de 47 HP minimum, à voie étroite et à poste de conduite arrière pour une période de quatre (4) ans à partir de la date de son entrée en vigueur. Ces appareils serviront aux déneigements et aux nettoyages saisonniers des trottoirs des arrondissements.

Les quantités exprimées au bordereau ont été fournies à titre indicatif seulement, elles ont été utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion de l'entente contractuelle. Les acquisitions pourront être des tracteurs en inventaire chez le concessionnaire ou à être fabriqués par le manufacturier. Ils pourront être commandés avec d'autres équipements comme un épandeur à abrasifs remorqué, un équipement pour laver les trottoirs au printemps ou autre, etc.

La détermination du prix soumis pour chaque tracteur s'effectue en fonction du prix de détail suggéré par le manufacturier au concessionnaire pour un tracteur répondant au devis proposé, le pourcentage de rabais fixe du manufacturier, les options du concessionnaire et les frais ajoutés pour des accessoires additionnels installés chez le concessionnaire, le transport, la préparation, ainsi que les taxes.

Tous les prix soumis seront fermes jusqu'au 31 octobre 2016. Afin de contrôler les coûts d'acquisition, la Ville autorisera un ajustement de prix à la hausse ou à la baisse tous les six mois (1er novembre et 1er mai), en fonction de la liste de prix officielle du manufacturier Wacker Neuson et selon la variation de l'indice des prix à la consommation entre deux périodes (accessoires locaux). La raison de ces ajustements aux six (6) mois est due au fait que le manufacturier publie une nouvelle liste de prix deux (2) fois par an (printemps et automne) et que pour faciliter la gestion et le contrôle des coûts (demandes d'octroi, période des commandes, réception pour la période de déneigement).

JUSTIFICATION

Analyse administrative des soumissions **Appel d'offres public no 16-15257**

Titre : ACQUISITION SUR DEMANDE DE TRACTEURS COMPACTS ARTICULÉS 47 HP À VOIE ÉTROITE ET À POSTE DE CONDUITE ARRIÈRE – ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT 4 ANS

Date de lancement : 20 avril 2016

Date d'ouverture : 9 mai 2016

Preneurs du cahier des charges (5) :

Équipements Twin inc.;
J. René Lafond inc.;
Les Équipements Colpron inc.;
Multi Pression L.C. inc.;
Vacuum Trucks of Canada.

Soumissionnaire (1) :

J. René Lafond inc.

Raisons du non-dépôt de soumissions :

Quatre des cinq preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : un des manufacturiers a cessé la production pour un an pour faire place à un nouveau modèle, un autre ne pouvait rencontrer les spécifications et les autres firmes sont spécialisées dans les composantes exigées au devis technique.

Il faut noter que d'autres marques d'appareils comme Benco ou Panthère auraient pu soumissionner dans ce dossier, car nous demandions des appareils avec une puissance minimale de 47 HP. Toutefois, ces produits ne sont pas compétitifs monétairement et c'est pour cette raison que les firmes n'ont pas soumissionné.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public pour lequel il y a eu un (1) seul soumissionnaire. Conformément aux dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, la Ville s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les obligations.

Soumission conforme	Total taxes incluses	Total négocié taxes incluses
J. René Lafond inc.	2 565 124,44 \$	2 507 866,89 \$

Dernière estimation réalisée à l'interne (\$)	2 359 287,00 \$	2 359 287,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire — estimation)	205 837,44 \$	148 579,89 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire — estimation)/estimation x 100	8,7 %	6,3 %

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Les politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement « Confidentialité des estimations des contrats ».

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors de la vérification administrative de la soumission reçue, nous constatons que la proposition de la firme J.-René Lafond inc. ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), mais celle-ci n'était toutefois pas requise dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 10 mai 2016.

La proposition qui a franchi avec succès la conformité administrative a été transmise pour valider sa conformité technique en fonction du devis et des critères de spécifications techniques. La conformité technique a été effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers. Celui-ci a trouvé des non conformités dans l'offre du soumissionnaire mais après discussion pour éclaircir certains points d'incompréhension, ceux-ci ont été jugés mineurs.

La soumission de la firme J. René Lafond inc. est conforme aux devis et aux conditions du cahier des charges.

Conformité technique : Voir pièces jointes

Tableau des prix reçus : Voir pièces jointes

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce qu'il s'agit d'un contrat total de biens d'une valeur de plus de 2 M\$ et qu'une seule soumission conforme a été reçue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut estimé de ce contrat est de 2 507 866,89 \$.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront utiliser cette entente-cadre, cette dernière pourrait donc engager des dépenses d'agglomération.

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les normes d'émission ont conduit les fabricants à développer des technologies pour réduire les émissions tout en améliorant l'économie de carburant. Dans l'élaboration de moteurs conformes aux normes des émissions polluantes des véhicules routiers, on peut noter une série d'améliorations qui aident l'environnement sans pour autant sacrifier la puissance et l'économie de carburant. Cela signifie que le modèle de tracteur choisi par cet appel d'offres permettra de limiter l'empreinte de carbone et du coup, améliorera la performance environnementale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-conclusion de cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant des appels d'offres répétitifs en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume. De plus, cela pourrait retarder l'acquisition des équipements de déneigements pouvant affecter l'efficacité, la fluidité et la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements sur les trottoirs cet hiver.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'acquisition convenues. Cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans le rapport des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.
Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain SAVARD, Service du matériel roulant et des ateliers
Serge BRANCONNIER, Service du matériel roulant et des ateliers
Normand CHRÉTIEN, Service de l'approvisionnement
Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Serge BRANCONNIER, 12 juillet 2016
Alain SAVARD, 12 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II

Tél : 514 872-1057
Télécop. : 514 872-8140

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Tél : 514-872-5241
Télécop. : 514 872-8140

Le : 2016-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise CHARTRAND
Chef de division

Tél : 514-872-1082
Approuvé le : 2016-07-29

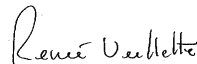
TITRE: Acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés 47 hp à voie étroite et à poste de conduite arrière – Entente d'approvisionnement 4 ans	Ouverture des soumissions			No soumission 16-15257
	jour	mois	année	
	9	5	2016	

		J. RENÉ LAFOND INC. # 17840				
		Avant négociation		Après négociation (1)		
Article	Qtée	Prix unitaire	Motant total	Prix unitaire	Motant total	
1	Acquisition de tracteur compact de 47 hp à voie étroite et à poste de conduite arrière, selon les caractéristiques décrites au devis no 41415C111.	24	69 435,00 \$	1 666 440,00 \$	68 460,00 \$	1 643 040,00 \$
1,1	Fourniture d'un jeu de quatre (4) pneus d'hiver monté sur jantes, tel que décrit à l'article 3.6 du devis.	24	4 100,00 \$	98 400,00 \$	3 000,00 \$	72 000,00 \$
1,2	Droit environnemental sur les pneus neufs (tracteur et pneus hiver).	96	3,00 \$	288,00 \$	3,00 \$	288,00 \$
2	Fourniture d'un chasse-neige frontal d'une largeur de 60 pouces avec châssis pousoir, tel que décrit à l'article 8 (sauf 8.2.1) du devis.	14	5 439,00 \$	76 146,00 \$	5 439,00 \$	76 146,00 \$
2,1	Fourniture d'un chasse-neige frontal d'une largeur de 60 pouces réduit à 56 pouces avec châssis pousoir, tel que décrit à l'article 8.2.1 du devis.	8	5 992,00 \$	47 936,00 \$	5 992,00 \$	47 936,00 \$
3	Fourniture d'un chasse-neige frontal d'une largeur de 60 pouces réduit à 56 pouces avec châssis attache rapide, tel que décrit à l'article 9 du devis.	2	6 579,00 \$	13 158,00 \$	6 579,00 \$	13 158,00 \$
4	Fourniture et installation d'un épandeur d'abrasifs monté en arrière du tracteur tel que décrit à l'article 10 du devis.	12	5 900,00 \$	70 800,00 \$	5 900,00 \$	70 800,00 \$
5	Fourniture d'un épandeur d'abrasifs remorqué, tel que décrit à l'article 11 du devis.	6	14 535,00 \$	87 210,00 \$	14 535,00 \$	87 210,00 \$
6	Fourniture d'une citerne à eau remorquée, tel que décrit à l'article 12 du devis.	8	13 695,00 \$	109 560,00 \$	13 695,00 \$	109 560,00 \$
7	Fourniture d'un système de rampe frontale de rinçage à trottoir, tel que décrit à l'article 13 du devis.	8	3 965,00 \$	31 720,00 \$	3 965,00 \$	31 720,00 \$
8	Fourniture d'un chargeur muni d'un godet à usage général, tel que décrit à l'article 14 du devis.	2	4 185,00 \$	8 370,00 \$	4 185,00 \$	8 370,00 \$
9	Fourniture d'un jeu de quatre (4) pneus d'été monté sur jantes en version chargeur, tel que décrit à l'article 15 du devis.	2	2 480,00 \$	4 960,00 \$	2 480,00 \$	4 960,00 \$
9,1	Droit environnemental sur les pneus neufs.	8	3,00 \$	24,00 \$	3,00 \$	24,00 \$
10	Fourniture d'un jeu de quatre (4) pneus d'été monté sur jantes pour voie étroite, tel que décrit à l'article 16 du devis.	8	1 990,00 \$	15 920,00 \$	1 990,00 \$	15 920,00 \$
10,1	Droit environnemental sur les pneus neufs.	32	3,00 \$	96,00 \$	3,00 \$	96,00 \$
		TOTAL AVANT TAXES :		2 231 028,00 \$		2 181 228,00 \$
		T.P.S. 5 % :		111 551,40 \$		109 061,40 \$
		T.V.Q. 9,975 % :		222 545,04 \$		217 577,49 \$
		MONTANT TOTAL :		2 565 124,44 \$		2 507 866,89 \$

CONDITION DE PAIEMENT :	Net 30 jours
DÉLAI DE LIVRAISON :	30 à 60 jours
SIGNATURE :	Oui
GARANTIE DE SOUMISSION :	Oui
ACHAT DU CAHIER DES CHARGES VIA SEAO	Oui
VÉRIFICATIONS - REQ-RENA-AMF-LNPC	Oui

Erreur de multiplication

Plus bas soumissionnaire conforme administrativement

Vérifié par Renée Veillette RV/cd	Jour 10	Mois 5	Année 2016	
--------------------------------------	------------	-----------	---------------	---

(1) Prix négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15257 Appel d'offres

Numéro de référence : 972931

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés 47 hp à voie étroite et à poste de conduite arrière - Entente d'approvisionnement 4 ans



<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 http://www.equipementstwin.ca NEQ : 1170813936	Monsieur Louis Beaulieu Téléphone : 514 353-1190 Télécopieur : 514 353-1119	Commande : (1114275) 2016-04-27 7 h 31 Transmission : 2016-04-27 7 h 37	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
J.-René Lafond inc. 3203, Chemin Charles-Leonard Mirabel, QC, J7N 2Y7 http://www.jrenelafond.com NEQ : 1142574475	Monsieur Francis Lessard Téléphone : 450 258-2448 Télécopieur :	Commande : (1110805) 2016-04-21 8 h 15 Transmission : 2016-04-21 8 h 15	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Équipements Colpron Inc . 5, chemin Beauce Sainte-Martine, QC, J0S 1V0 NEQ : 1160364270	Monsieur Jean Babin Téléphone : 450 427-2339 Télécopieur : 450 427-3487	Commande : (1111302) 2016-04-21 12 h 33 Transmission : 2016-04-21 12 h 33	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MULTI PRESSION L.C. INC.	Monsieur	Commande	Mode privilégié

1551, rue De Coulomb, local 110 Boucherville, QC, J4B 8J7 http://www.multipressionlc.com NEQ : 1147228085	Pierre Lalonde Téléphone : 450 641-6633 Télécopieur : 450 641-2633	: (1111212) 2016-04-21 11 h 24 Transmission : 2016-04-21 16 h 31	(devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Vavuum Trucks of Canada 11700 Boul Saint Jean Baptiste Montréal, QC, H1C 2J3 NEQ :	Monsieur Richard Allen Téléphone : 888 816-8862 Télécopieur :	Commande : (1113948) 2016-04-26 13 h 48 Transmission : 2016-04-26 13 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1163447002

Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif

Objet : Conclure une entente-cadre avec la firme J. René Lafond inc. d'une période de quatre (4) ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés d'une puissance minimale de 47 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière — Appel d'offres no 16-15257 (1 soumissionnaire conforme). (Montant estimé de 2 507 866.89 \$ taxes incluses).

Numéro du mandat
SMCE163447002

Date du mandat
2016-09-07

Objet du mandat

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Type de mandat

Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

VU la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

VU que le contrat de service professionnel est d'une valeur de plus de 2 M\$ et qu'une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1163447002 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2016-09-07

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances

Dossier # :1163447002

Dossier # : 1163447002

Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif

Objet : Conclure une entente-cadre avec la firme J. René Lafond inc. d'une période de quatre (4) ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés d'une puissance minimale de 47 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière — Appel d'offres no 16-15257 (1 soumissionnaire conforme). (Montant estimé de 2 507 866.89 \$ taxes incluses).



Rapport- mandat SMCE163447002 - J. René Lafond inc..pdf

Dossier # :1163447002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 29 septembre 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE163447002**

Conclure une entente-cadre avec la firme J. René Lafond inc. d'une période de quatre (4) ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés d'une puissance minimale de 47 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière — Appel d'offres no 16-15257 (1 soumissionnaire conforme). (Montant estimé de 2 507 866.89 \$ taxes incluses).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE163447002

Conclure une entente-cadre avec la firme J. René Lafond inc. d'une période de quatre (4) ans, pour l'acquisition sur demande de tracteurs compacts articulés d'une puissance minimale de 47 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière — Appel d'offres no 16-15257 (1 soumissionnaire conforme). (Montant estimé de 2 507 866.89 \$ taxes incluses).

À sa séance du 7 septembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 14 septembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement et du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Face à la présence d'un seul soumissionnaire conforme, les membres ont demandé si d'autres entreprises auraient pu être en mesure de déposer une soumission. Les explications données par le Service ont été jugées rassurantes.

De même, des membres de la Commission ont demandé pourquoi il était spécifié dans les documents d'appel d'offres que la Ville demandait un tracteur avec poste de conduite à l'arrière. Le Service a expliqué que le poste de conduite arrière était la meilleure option pour répondre aux besoins de la Ville

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement et du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE163447002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1163334015

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme EBC inc. pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 m3 dans l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 23 951 419,52 \$ taxes incluses - appel d'offres 5005-EC-143-02-06C - 13 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 23 951 419,52 \$, taxes incluses, pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 m3 dans l'arrondissement Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06C;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-12 17:26

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334015

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme EBC inc. pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 m3 dans l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 23 951 419,52 \$ taxes incluses - appel d'offres 5005-EC-143-02-06C - 13 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En 2001, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a mis en place le « Programme de suivi des débordements ». Ce programme définit, limite et encadre la quantité d'eaux usées qui peut être déversée dans le milieu naturel sans traitement. Ces paramètres sont établis en considérant le cours d'eau récepteur. Un non-respect de ces exigences peut entraîner des pénalités.

Le collecteur Saint-Pierre dessert l'un des plus importants bassins de drainage de l'île de Montréal (superficie de 5440 ha.) dont les arrondissements du Sud-Ouest, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle et de Verdun (partiel) ainsi que les villes reconstituées de Hampstead, Montréal-Ouest, Westmount et Côte-Saint-Luc. La population desservie par ce collecteur est estimée à 285 000 personnes.

Dans la situation actuelle, la Ville enregistre en moyenne 15 débordements d'eaux usées par année au canal de Lachine via le trop-plein Rockfield lors d'importants épisodes de pluie. Avec la modernisation de la structure de régulation Rockfield effectuée au cours de la dernière année, le nombre de débordements passera à 5 ou 6 par année suite à son intégration au système CIDI (contrôle intégré des intercepteurs). Cette fréquence passerait à 8 épisodes par année au stade ultime de développement du territoire si le bassin de rétention Rockfield n'était pas construit.

Le projet de construction du bassin de rétention Rockfield est divisé en quatre phases :

Phase I Réhabilitation des sols sur le lot 1 706 039 (site du futur bassin);

Phase II Mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement de Lachine;

Phase III Construction d'un bassin de rétention d'environ 45 000 m³ et infrastructures souterraines connexes;

Phase IV Construction du bâtiment du poste de pompage d'une capacité de 1200 m³/heure, fourniture et installation des systèmes électromécaniques (pompes, vannes, instrumentation, contrôle et électricité) et construction des structures de dérivation et de raccordement.

Les phases I et II ont été réalisées en 2014 et 2015. Le présent projet vise uniquement la phase III, soit la construction du bassin de rétention Rockfield dans l'arrondissement de Lachine.

Le site choisi est situé face au 40, boulevard Saint-Joseph, au sud de ce dernier, dans l'arrondissement de Lachine (lot 1 706 039). Le site est bordé par plusieurs bâtiments à usage commercial ou industriel et a été utilisé comme lieu d'élimination de neige dans le passé par l'arrondissement de Lachine. Le site a fait l'objet d'une réhabilitation environnementale en 2014 afin d'éliminer les sols dépassant la valeur C des critères génériques de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDELCC. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec a produit un avis de décontamination du site le 12 juin 2015 à cet effet.

Un appel d'offres public avec système de pointage a été lancé le 12 novembre 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 mars 2016. La validité des soumissions est de 180 jours. Six addenda ont été émis:

Addenda no 1 - 24 novembre 2015 : ajout de dates de visite, ajout de l'annexe A, questions/réponses;

Addenda no 2 - 15 décembre 2015 : modifications au devis, aux plans et au bordereau, questions/réponses;

Addenda no 3 - 14 janvier 2016 : report de date d'ouverture;

Addenda no 4 - 2 février 2016 : modifications au bordereau et au devis, questions/réponses;

Addenda no 5 - 12 février 2016 : report de date d'ouverture;

Addenda no 6 - 1er mars 2016 : questions/réponses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0341 – 28 mai 2015 – Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 1 448 169,05 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06B (7 soumissions) 1153334006;

CG13 0317 – 29 août 2013 – Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour les travaux de réhabilitation environnementale d'un terrain situé sur le boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Lachine, pour une somme maximale de 762 542,41 \$, taxes incluses – Dépense totale de 877 517,41 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06A (10 soumissions) 1133334016.

DESCRIPTION

Les travaux de construction du bassin de rétention comprennent sans s’y limiter :

- l’excavation, la manutention et le transport d’environ 28 600 tonnes métriques de sols contaminés dans un site autorisé;
- l’excavation, la manutention et le transport d’environ 15 180 tonnes métriques de sols contaminés B-C dans un site autorisé;
- l’excavation, la manutention et le transport d’environ 4 380 tonnes métriques de matières résiduelles dangereuses dans un site autorisé;
- l’excavation, la manutention et le transport d’environ 1 070 tonnes métriques de matières résiduelles de béton bitumineux dans un site autorisé;
- l’excavation d’environ 45 000 m³ de roc incluant le chargement et le transport hors site;
- la conception et la mise en place d’un système de soutènement;
- la construction (coffrage, ferrailage et bétonnage) d’un bassin de rétention d’une capacité d’environ 45 000 mètres cubes de 80 m x 60 m et 10 m de profondeur comprenant 9 cuves et 9 caniveaux;
pour assurer le nettoyage;
- la construction, intégrée au bassin de rétention, d’une structure d’accès (coffrage, ferrailage et bétonnage) d’environ 8 m x 6,5 m x 6 m de profondeur;
- la construction des assises et fondations intégrées au bassin de rétention du futur poste de pompage (coffrage, ferrailage et bétonnage) d’environ 21 m x 12 m et atteignant par endroit une profondeur de 16,7 m;
- la construction, à proximité du bassin de rétention (coffrage, ferrailage et bétonnage), d’une structure de déversement de 7 m de largeur par 15 m de longueur et 12,5 m de profondeur;
- la construction d’environ 12 m de conduite de 2100 mm de diamètre entre la structure de déversement et le bassin de rétention;
- la construction de 72 mètres linéaires de massifs électriques;
- le remblayage de toutes les structures et la remise en état du site.

JUSTIFICATION

Suite à la mise en activité du bassin de rétention Rockfield, les débordements seront réduits à un épisode une fois toutes les cinq années. Cette diminution des débordements réduira les effets négatifs des polluants sur la santé humaine et l’environnement. De plus, l’offre récréotouristique du canal de Lachine sera bonifiée. Ce projet s’inscrit dans le plan d’action déposé en mai 2009 par la Direction de l’épuration des eaux usées pour répondre aux demandes du MDDELCC relativement à l’entente sur le cheminement des demandes d’autorisation pour les réseaux d’égout en application de l’article 32 de la Loi sur la qualité de l’environnement et le protocole d’entente conclu avec les divers paliers gouvernementaux.

L’objectif secondaire lié à la construction du bassin est la rétention fréquente d’épisodes de pluie de faible récurrence afin de diminuer les débits qui transitent via le collecteur Saint-Pierre Bas-Niveau et par conséquent, les débordements au fleuve Saint-Laurent via la structure de régulation Saint-Pierre en aval.

Quarante-neuf entreprises se sont procuré les documents d’appel d’offres et treize ont déposé une soumission. Un avis de désistement a été reçu dans le cadre de ce projet. Quelques entreprises sont des sous-traitants.

Tableau d'analyse des soumissions			

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)	Pointage final
1. EBC inc.	19 955 835.93 \$	1 995 583.59 \$	21 951 419.52 \$	90.33
2. Pomerleau inc.	23 807 857.47 \$	2 380 785.75 \$	26 188 643.22 \$	84.03
3. Groupe TNT inc.	25 245 711.97 \$	2 524 571.20 \$	27 770 283.17 \$	81.95
4. Groupe Magil-Alta 16-03 S.E.N.C.	24 236 936.95 \$	2 423 693.69 \$	26 660 630.64 \$	81.60
5. Excavation Loiselle inc.	27 707 028.45 \$	2 770 702.85 \$	30 477 731.30 \$	79.48
6. Le Groupe Vespo	22 537 271.54 \$	2 253 727.15 \$	24 790 998.69 \$	78.25
7. Cegerco inc.	26 464 843.88 \$	2 646 484.39 \$	29 111 328.27 \$	77.33
8. Coffrage Alliance Ltée	26 946 430.33 \$	2 694 643.03 \$	29 641 073.36 \$	74.12
9. Construction Demathieu et Bard inc.	31 880 256.50 \$	3 188 025.65 \$	35 068 282.15 \$	73.87
10. Roxboro Excavation inc.	27 033 057.73 \$	2 703 305.77 \$	29 736 363.50 \$	71.53
11. CRT Construction inc.	30 997 260.00 \$	3 099 726.00 \$	34 096 986.00 \$	71.42
12. Construction Bau-Val inc.	23 886 651.94 \$	2 388 665.19 \$	26 275 317.13 \$	70.25
13. Hamel Construction inc.	24 698 929.50 \$	2 469 892.95 \$	27 168 822.45 \$	69.95
Estimation interne des professionnels	39 077 701.54 \$	3 907 770.15 \$	42 985 471.69 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			28 379 836.88 \$	
Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage			29.28%	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne (\$)			(21 034 052.17 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)			-48.93%	

L'écart entre le soumissionnaire conforme ayant obtenu la plus haute note finale et l'estimation réalisée est favorable de 48,93 %. Afin de donner un portrait plus complet de la situation, l'écart de l'estimation par rapport à la moyenne des soumissions reçues est de 34 % et de 18,4 % par rapport au plus haut soumissionnaire. Les montants soumissionnés varient de 21 951 419,52 \$ à 35 068 282,15 \$ et peuvent s'expliquer par des enjeux stratégiques, la période de l'année, le carnet de commandes, les risques associés au projet et les profits potentiels de chaque soumissionnaire.

L'estimation interne a été faite à partir de coûts de matériaux, machinerie, main-d'œuvre, taux de réalisation, etc. Cette estimation représente la fourchette de coûts la plus élevée pour ce projet puisqu'elle n'intègre pas les escomptes potentiels que certains entrepreneurs peuvent obtenir et les actifs que les entrepreneurs peuvent posséder pour réaliser les travaux à moindre coût.

Les explications suivantes expliquent en partie l'écart de 16,5 M\$ avant taxes et

contingences :

- Travaux d'excavation et de remblayage

La réutilisation des matériaux d'excavation (écart estimé de -2,9 M\$/ -8,6 %).

- Travaux de construction du bassin

Crédits consentis aux entrepreneurs par les fournisseurs et fabricants, taux de machinerie réels inférieurs à ceux indiqués dans le cahier des « Taux de location de la machinerie lourde » des publications du Québec utilisé pour la préparation de l'estimation et réutilisation de certains matériaux comme les coffrages et pièces de soutènement (écart estimé de -4,9 M\$/ -14,6 %).

- Niveau administratif

Un meilleur taux de productivité qu'anticipé ainsi qu'une marge de profit inférieure à celle utilisée dans les calculs (écart estimé de - 2,9 M\$/ -8,6 %).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu la plus haute note finale, soit EBC inc., pour la somme de sa soumission, soit 21 951 419,52 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites : EBC inc., 1095, rue du Valet, L'Ancienne-Lorette (Québec) – no de licence 2971-7428-73. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec ayant une date d'échéance le 30 septembre 2016.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. EBC inc. détient une telle attestation et une demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/ sous-contracter avec un organisme public a été acheminée à l'AMF dans les délais prescrits.

L'entreprise EBC inc. a fourni un cautionnement de soumission valide jusqu'au 15 octobre 2016.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le montant du contrat est de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 m³ dans l'arrondissement de Lachine sont de 23 951 419,52 \$ taxes incluses, incluant 2 000 000 \$ pour les frais incidents, ou 21 870 838,50 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 14 580 559 \$ au programme Chantiers Canada – Volet Grands Projets. La portion non subventionnée de 7 290 279,50 \$ sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources en réduisant les débordements au fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de construction du bassin Rockfield assureront un meilleur contrôle des eaux se déversant dans le collecteur Saint-Pierre et permettront de réduire le nombre de déversements d'eaux usées vers le canal de Lachine.

Si ce contrat n'est pas octroyé :

- les débordements continueront à avoir lieu de façon régulière;
- ceci compromettra l'utilisation d'un droit de passage sur un terrain fédéral de la conduite de débordement vers le canal de Lachine;
- l'entente conclue avec les différents gouvernements quant aux exigences de rejets ne sera pas respectée;
- ceci limitera dans le futur l'obtention de certificats d'autorisation pour la construction de conduites d'aqueduc et d'égouts pour les projets de développement.

C

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été préparé en accord avec le Service des communications.

Un plan de communication sera également produit en collaboration avec l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : octobre 2016

Fin des travaux : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Dans le cadre de ce projet, la formation de consortiums n'était pas interdite. Toutefois, en

vertu de l'article 7.2 de la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal, cet élément aurait dû être approuvé par les instances avant le lancement de l'appel d'offres. De l'avis du Service des affaires juridiques, le processus d'octroi de contrat peut se poursuivre.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin SAVARD, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop. : 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-21

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Tél : 514 280-3706
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2016-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-08-12

1.3 TEXTE DE L'ARTICLE 573.1.0.1 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

Afin d'informer le soumissionnaire, le texte de l'article de la Loi des cités et villes portant sur le système de pondération est reproduit ci-après :

« 573.1.0.1. Sous réserve de l'article 573.1.0.1.1, le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les modalités de livraison, sur les services d'entretien, sur l'expérience et la capacité financière requises de l'assureur, du fournisseur ou de l'entrepreneur ou sur tout autre critère directement relié au marché. »

1.3.1 Soumissions

Lorsque le conseil choisit d'utiliser un tel système, la demande de soumissions ou un document auquel elle renvoie doit mentionner toutes les exigences et tous les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères.

1.3.2 Contrat

Dans un tel cas, le conseil ne peut accorder le contrat à un soumissionnaire autre que celui qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé.

1.3.3 Meilleur pointage

Pour l'application du paragraphe 8 de l'article 573 de la Loi des cités et villes, la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé est assimilée à la soumission la plus basse.

1.4 CALENDRIER DES TRAVAUX ET DÉLAI DE LIVRAISON

La Ville de Montréal souligne que le délai de livraison est l'essence de ce contrat.

Les soumissionnaires sont donc invités à établir avec sérieux et réalisme leur programme détaillé des travaux tels que définis à l'article 2.12 «Programme des travaux» du Cahier des clauses administratives spéciales. Le délai maximal de livraison du bassin de rétention, du poste de pompage, des bâtiments et travaux connexes est fixé à **740 jours de calendrier** suivant l'ordre de débiter les travaux.

1.5 PROCESSUS DE SOUMISSION

La mise en place du processus de soumissions vise donc à évaluer l'expertise et la compétence des soumissionnaires tout en maximisant l'atteinte des objectifs visés.

En conséquence, le soumissionnaire doit déposer une soumission répondant en tous points aux objectifs de la Ville, qui respecte les exigences contenues dans les plans, les devis et qui tient compte des restrictions identifiées aux documents de cet appel d'offres.

Il revient au soumissionnaire de fournir toutes informations et éléments nécessaires à l'évaluation de ladite soumission. La description suivante et l'article 6 ci-après, guident le soumissionnaire dans la préparation de sa soumission. Chaque soumissionnaire est tenu de démontrer qu'il détient :

- l'expertise et de la compétence dans la conception et la mise en place de divers systèmes de soutènement dans des sols à des profondeurs considérables et en présence de la nappe phréatique ;
- l'expertise et de la compétence dans le contrôle des eaux souterraines et la connaissance du comportement des sols à des profondeurs et conditions de terrain comparables à ceux du contrat ;
- la capacité à établir des méthodes de travail afin d'élaborer des plans d'excavation efficaces, bien définis et réalisables en fonction des problématiques de terrain et des structures à mettre en place ;
- l'expertise et de la compétence à construire des structures en béton de dimensions comparables à celles du présent contrat ;
- une approche de construction et de coordination des différentes activités bonifiant les objectifs visés ; les ressources humaines compétentes, suffisantes et disponibles à la réalisation du projet ; les ressources matérielles appropriées, suffisantes et disponibles à la bonne réalisation du projet.

Pour ce faire, le soumissionnaire est tenu de répondre à chacun des éléments prévus à l'article 6 «Schéma de la proposition et critères d'évaluation », de ce document et de remettre tous les prix ainsi que le prix total de la proposition au bordereau des prix prévu à cet effet.

1.6 SCHÉMA DE LA PROPOSITION ET DESCRIPTION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le soumissionnaire doit respecter le schéma suivant dans l'élaboration de sa proposition. Ainsi, l'ordre de présentation de sa proposition doit respecter la même séquence que les critères d'évaluation présentés dans le tableau ci-dessous. Le soumissionnaire doit porter une attention particulière aux critères d'évaluation et il est de sa responsabilité d'y répondre clairement et complètement, de façon à en permettre l'évaluation. Le tableau qui suit résume les critères d'évaluation et leur pondération.

<i>Grille d'évaluation</i>		
Numéro	Éléments d'évaluation	Pointage
6.1	Contenu et qualité des documents techniques	25
6.2	Expérience et compétence de la firme à l'égard de ce projet	10
6.3	Capacité de réalisation du projet	15
6.4	Durée et calendrier des travaux	10
6.5	Coût des travaux	40
Total:		100

Les critères d'évaluation sont appliqués à chacune des soumissions présentées par chacun des soumissionnaires. Les soumissionnaires sont tenus de répondre à chacun des éléments demandés au présent cahier des clauses administratives particulières ainsi qu'à tous les autres cahiers ou autres composantes des documents de l'appel d'offres.

Chaque critère et leur description sont expliqués ou identifiés ci-après :

Le format 8 ½ " x 11" doit être respecté pour tous les documents demandés, à l'exception du calendrier des travaux et des plans et croquis pour lesquels le format A2 est requis.

1.6.1 CONTENU ET QUALITÉ DES DOCUMENTS TECHNIQUES

Pointage maximum pour l'article 6.1 : 25

Nombre de pages maximum : 50

Le soumissionnaire doit fournir tous les documents techniques demandés à l'article 2.7.1 « Documents techniques à remettre lors du dépôt de la soumission » du Cahier des clauses administratives spéciales de ce contrat.

Sont évalués :

- La compréhension des problématiques et des particularités du projet par le contenu, entre autres, des documents présentés sur :
- le contrôle des eaux souterraines, de l'infiltration et du ruissellement à l'intérieur des excavations durant toute la durée des travaux ;
- le soutènement des différentes excavations profondes, dont celui prévu pour la construction du bassin de rétention (incluant la partie souterraine du poste de pompage) et la structure de chute ;
- la ou les méthodes de travail retenue(s) pour l'excavation des sols et le dynamitage du roc nécessaires à la construction du bassin de rétention, du poste de pompage et la structure de déversement ;
- la méthode de remblayage et de remise en état des lieux ;
- le site de disposition des sols (le soumissionnaire doit joindre l'attestation de conformité du site retenu). Si le site proposé est non conforme, la Ville se réserve le droit de disqualifier le soumissionnaire ;
- L'accès au fond de l'excavation ;
- La méthode de mise en place du béton, les séquences de coulées et l'étanchéité des différents éléments des structures ;
- La méthode ou les méthodes de travail retenue(s) pour assurer la protection des bâtiments avoisinants ;
- Le retrait ou l'enlèvement partiel du système de soutènement des terres ;
- Le respect des informations techniques demandées ;
- La véracité des données et résultats ;
- La précision des informations ;
- La facilité de lecture et la clarté des informations.

Note : Un pointage inférieur à 21 à l'article 6.1 entraîne automatiquement le rejet de la proposition du soumissionnaire et sa disqualification.

1.6.2 EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCE DE L'ENTREPRISE À L'ÉGARD DE CE PROJET

Pointage maximum pour l'article 6.2 : 10

Nombre de pages maximum : 10

Sont évalués :

- L'expérience et la compétence de l'Entrepreneur général et des sous-traitants spécialisés ;
- Le respect des informations demandées ;
- La précision des informations transmises ;
- La facilité de lecture et la clarté des documents remis ;
- Le système assurance qualité ;
- La capacité d'innovation et de résolution de problèmes complexes.

Informations à présenter par le **soumissionnaire** :

- Présentation et description de l'entreprise : année de fondation, localisation du siège social, description du ou des secteurs d'activités principales, nombre d'employés permanents, etc. ;
- Identification et description de trois (3) contrats qui ont été concluants et similaires à ceux du présent contrat et qui démontrent une solide expérience acquise dans des travaux d'excavation (à des profondeurs et conditions de terrain similaires à ceux du contrat), de soutènement, de construction d'ouvrages en béton armé coulé en place ;
- Indiquer pour ces projets l'année de construction, la durée des travaux prévus vs la durée de construction, le lieu du projet, la description des conditions de sols, les structures à construire, le montant total de projet, le nom du client et du concepteur, les types d'étalement utilisés, les profondeurs d'excavation, etc.

Informations à présenter par l'Entrepreneur spécialisé ou le sous-traitant en **soutènement** :

- Présentation de la firme spécialisée dans la conception et dans la mise en place de système d'étalements utilisés pour soutenir les sols des tranchées, en vue de la construction du bassin de rétention et de la partie souterraine du poste de pompage. Indiquer le nom, l'année de fondation de l'entreprise, la localisation du siège social ;
- Identification et la description des ouvrages similaires ou comparables en complexité au présent contrat, conçus et mis en place au cours des cinq (5) dernières années ;
- Identification, s'il y a lieu, des sous-traitants de l'Entrepreneur spécialisé en soutènement et une description de leur contribution au projet ainsi qu'une description de leur expérience ;
- S'il y a lieu, le nom de la firme spécialisée et de l'ingénieur-concepteur en post-tension accompagné d'une liste et d'une brève description des projets pour lesquels cette firme et l'ingénieur ont réalisé la conception de tirants, d'étais ou d'ancrages au roc pour des travaux similaires à ceux du présent contrat. Ceci en y incluant les dates d'exécution ainsi que les noms et les coordonnées des clients.

Informations à présenter par l'Entrepreneur spécialisé ou le sous-traitant en **coffrage et en étaielement** :

- Présentation et description de la firme spécialisée dans la conception et dans la mise en place des coffrages et des étais qui sont utilisés pour la construction du bassin de rétention et le poste de pompage. Indiquer l'année de fondation, la localisation du siège social, le nombre d'employés permanents, etc. ;
- Identification et description des contrats concluants comparables en complexité au présent appel d'offres et démontrant une solide expérience acquise dans la construction d'ouvrages en béton armé et coulé en place.

Informations à présenter par l'Entrepreneur spécialisé ou le sous-traitant pour les travaux de **dynamitage** :

- Présentation et description de la firme spécialisée dans les travaux de dynamitage. La firme doit notamment démontrer sa capacité à œuvrer en toute sécurité dans l'environnement urbain. Indiquer l'année de fondation, la localisation du siège social, l'identification et la description des contrats effectués au cours des cinq (5) dernières années, comparables en complexité au présent contrat.

1.6.3 CAPACITÉ DE RÉALISATION DU PROJET

Pointage maximum pour l'article 6.3 : 15

Nombre de pages maximum : 5

Sont évalués :

- La capacité à absorber un contrat de cette envergure, compte tenu de la charge de travail actuelle ;
- Niveau d'expérience des principaux employés et professionnels qui seront affectés à ce projet.

Documents et informations à présenter :

- Contrats en cours et prévus pour les vingt-quatre prochains mois (donner une brève description de chacun des contrats, le lieu des travaux, la durée prévue, le montant total des contrats, etc.) ;
- Nom, disponibilité, formation et description de l'expérience du chargé de projet, des ingénieurs spécialisés et concepteurs, des techniciens, du surintendant et des contremaîtres qui seront affectés à ce contrat (une liste ou encore une énumération de projets ne constitue pas une preuve valable). Le soumissionnaire doit présenter un curriculum vitae complet pour chacune des personnes qui seront affectées au projet. Indiquer quelles sont les valeurs ajoutées pour la Ville, associées à la présence de ces personnes dans le projet, etc. ;
- Description et disponibilité des principaux équipements pour les travaux d'excavation, de mise en place et du retrait du système de soutènement pour les deux prochaines années ;
- Lettre d'entente démontrant que l'Entrepreneur général a pris engagement avec les sous-traitants spécialisés identifiés ci-dessus, pour effectuer les travaux de soutènement, de coffrage et d'étaielement du bassin de rétention et du poste de pompage.

Note : Dans le cas d'une décision menant l'Entrepreneur à employer des sous-traitants spécialisés autres que ceux identifiés dans la soumission une fois le contrat octroyé, la Ville se réserve le droit de résilier le présent contrat avec l'Entrepreneur général.

1.6.4 DURÉE ET CALENDRIER DES TRAVAUX

L'Entrepreneur doit fournir un calendrier détaillé des travaux tels que décrits à l'article 2.12 «Programme des travaux» du Cahier des clauses administratives spéciales.

Pointage maximum pour l'article 6.4 : 10

Nombre de pages maximum : 10

Sont évalués :

- Le respect du délai de **sept cent quarante (740) jours de calendrier** accordé pour réaliser les travaux ;
- Le niveau de détail des activités du calendrier ;
- La séquence et durée des activités ;
- Le réalisme de l'échéancier ;
- Le respect des prescriptions techniques.

Note : Un pointage de zéro (0) est attribué à tout soumissionnaire dont la soumission n'inclue pas un programme des travaux conforme aux exigences de l'article 2.12.1 du Cahier des clauses administratives spéciales, lors du dépôt de celle-ci. Un pointage de zéro (0) pour l'article 6.4 entraîne automatiquement le rejet de la proposition du soumissionnaire et sa disqualification.

1.6.5 PRIX DES TRAVAUX

Pointage maximum pour l'article 6.5 : 40

Nombre de pages maximum : Compléter le bordereau de soumission

Sont évalués :

- Le prix total soumis au bordereau, comprenant tous les coûts des matériaux, des travaux et des services nécessaires à la construction d'un bassin de rétention étanche des eaux d'égout, d'un poste de pompage et de tous les travaux connexes, tels que décrits aux plans et devis du contrat incluant les contingences et les taxes.

Sous réserve de l'article 9.0, le soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission conforme se voit attribuer la note maximale de 40.

Pour les autres soumissions, le nombre de points attribués au coût des travaux est calculé de la façon suivante :

Prix le plus bas de toutes les soumissions conformes x 40 points

Prix de la soumission conforme

1.7 PROCESSUS D'ÉVALUATION

Chaque soumission est évaluée afin de vérifier si elle satisfait aux exigences administratives et techniques minimales décrites dans les documents de l'appel d'offres. Une soumission qui ne satisfait pas à une ou plusieurs conditions minimales n'est pas retenue pour considération ultérieure.

La Ville forme un comité d'évaluation d'au moins trois (3) membres qui procèdent à l'évaluation des soumissions selon la grille des critères d'évaluation et leur pondération présentée à l'article précédent.

Seules les soumissions conformes sont étudiées par ce comité d'évaluation.

Une note est attribuée à chaque élément de la soumission pour un critère donné. Le total des notes constitue le pointage de chaque soumission.

Sous réserve de ce qui est prévu au présent appel d'offres, la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé fait l'objet de la recommandation d'octroi aux instances municipales.

La Ville évalue chaque soumission à partir des seuls renseignements qu'elle contient. S'il s'avérait nécessaire d'obtenir des précisions sur l'un ou l'autre des renseignements fournis dans la soumission, ces précisions deviendraient partie intégrante de la soumission. De plus, à la discrétion du comité d'évaluation et après une première analyse des soumissions, une entrevue avec chacun des soumissionnaires conformes peut être exigée afin de compléter l'évaluation des soumissions. Chaque soumissionnaire doit se tenir disponible pour qu'une telle entrevue puisse avoir lieu. Ces précisions n'ont toutefois pas pour objet de bonifier la soumission, mais bien d'en assurer une bonne compréhension. Elles n'améliorent ni l'aspect quantitatif ou qualitatif de la soumission et ne modifient en rien les prix de la formule de soumission, laquelle prévaut en tout temps.

L'évaluation que fait la Ville des renseignements contenus dans les soumissions est finale et sans appel.

Les membres du comité d'évaluation évaluent individuellement chacune des soumissions selon les critères prévus ci-dessus et rendent compte, en comité, du résultat de leur analyse. Après discussion entre eux, les membres du comité d'évaluation procèdent par consensus de manière à attribuer une seule note par critère.

Les membres du comité d'évaluation agissent de façon objective et impartiale. Ils doivent dénoncer tout conflit d'intérêts et, dans l'affirmative, refuser la charge qui leur a été confiée. Ils doivent de plus assurer la confidentialité de leurs délibérations.

De façon à informer le marché, à encadrer le processus d'évaluation et à soutenir le travail des membres du comité d'évaluation, l'attribution des notes par critère se fait selon le barème présenté à la page suivante.

AVENANT NO : 1

Devant être attaché et faire partie du cautionnement no : **MS8021019-04** émis en faveur de **VILLE DE MONTRÉAL** en tant que **BÉNÉFICIAIRE**, pour **EBC INC.** en tant qu'**ENTREPRENEUR**, par **LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD**, à titre de **CAUTION**.

IL EST PAR LA PRÉSENTE ENTENDU ET CONVENU QUE DANS LE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION NO. MS8021019-04 ET DANS LA LETTRE D'ENGAGEMENT PORTANT LE MÊME NUMÉRO, LA DURÉE DE VALIDITÉ EST PROLONGÉE JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2016.


Les autres termes et conditions demeurent cependant inchangés.


Signé et scellé à Québec, ce 14 juillet 2016

EBC INC.

Entrepreneur

LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD


Andréa Michaud, Témoin


Nathalie Simard, Mandataire

B90F

Le 14 janvier 2016

EBC INC.
1095, RUE VALETS
L'ANCIENNE-LORETTE QC G2E 4M7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000012
N° de demande : 1530886914
N° de confirmation de paiement : 000181173088

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à :

EBC INC.
1095, RUE VALET
QUEBEC (QUEBEC) G2E 3M3

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1140169609

Elle atteste que l'entreprise désignée ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
 - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à l'entreprise désignée.

Numéro de l'attestation : 711180-MBHF-0299239

Date et heure de délivrance de l'attestation : 6 juin 2016 à 14 h 20 min 20 s

Date de fin de la période de validité de l'attestation : 30 septembre 2016

Vous pouvez vérifier l'authenticité de cette attestation sur le site Internet de Revenu Québec, à l'adresse www.revenuquebec.ca.

Assurez-vous que l'attestation a été délivrée dans le délai prévu par la législation en vigueur.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 5005-EC-143-02-06C

Numéro de référence : 934221

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 mètres cubes dans l'arrondissement Lachine

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> ACQ Métropolitaine 7900 avenue Jean-Desprez Montréal, QC, H1K0H4 http://www.acq.org/region-metropolitaine.html NEQ :	<u>Madame Sophie Quenneville</u> Téléphone : 514 355-3245 Télécopieur :	Commande : (1039816) 2015-11-24 12 h Transmission : 2015-11-24 12 h	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 26 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 12 h 08 - Courriel 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 07 - Courriel 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 10 - Courriel 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 15 - Courriel 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 25 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Ali Construction inc. 760 Boul. Des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 NEQ : 1145884509	<u>Monsieur Jean-Francois Beaulieu</u> Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	Commande : (1047392) 2015-12-17 8 h 56 Transmission : 2015-12-17 10 h 24	2521977 - Addenda no 1 2015-12-17 8 h 56 - Téléchargement 2522012 - Addenda no 1 2015-12-17 8 h 56 - Téléchargement 2522013 - Addenda no 1 2015-12-17 8 h 56 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-17 8 h 56 - Téléchargement 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 25 - Messagerie 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 47 - Messagerie 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 37 - Messagerie 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 09 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	<u>Madame Sara Tremblay</u> Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1038621) 2015-11-20 11 h 21 Transmission : 2015-11-20 13 h 35	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 14 h 31 - Télécopie 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 58 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 15 h 33 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 36 - Télécopie

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 17 h 12 -
Télécopie

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 34 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 11 h 16 -
Télécopie

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 15 h 03 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 56 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 35 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 54 -
Télécopie

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 44 -
Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)



Alta Construction (2011) Ltée
1655 rue de Beauharnois ouest
Montréal, QC, H4N1J6
<http://www.altaconstruction.ca> NEQ :
1163332498

Madame Isabelle
Cardin
Téléphone : 514 748-
8881
Télécopieur : 514 748-
5240

Commande : (1036745)
2015-11-16 16 h 32
Transmission :
2015-11-16 17 h 39

2521977 - Addenda no 1
2015-11-24 13 h 26 -
Courriel

2522012 - Addenda no 1
2015-11-24 14 h 47 -
Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 15 h 18 -
Messagerie

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 29 -
Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 37 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 19 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 41 -
Courriel

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 42 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 26 -
 Messagerie

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 02 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 09 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Armatures Bois-Francis Inc (ABF)
 249 boul de la Bonaventure
 Victoriaville, QC, G6T 1V5
<http://www.abf-inc.com> NEQ : 1143798842

Madame Geneviève
Beaudoin
 Téléphone : 819 758-
 7501
 Télécopieur : 819 758-
 7629

Commande : (1035949)
 2015-11-13 10 h 43
Transmission :
 2015-11-13 10 h 43

2521977 - Addenda no 1
 2015-11-24 13 h 26 -
 Courriel

2522012 - Addenda no 1
 2015-11-24 17 h 39 -
 Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-11-25 12 h 08 -
 Courriel

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 29 -
 Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 37 -
 Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 07 -
 Courriel

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 10 -
 Courriel

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 15 -
 Courriel

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 31 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 10 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Blasteck International Inc.. 16 rue Greenlay Nord Windsor, QC, J1S 2K2 NEQ : 2625062109	<u>Monsieur René</u> <u>Laffamme</u> Téléphone : 819 845- 2007 Télécopieur : 819 845- 2725	Commande : (1036077) 2015-11-13 13 h 39 Transmission : 2015-11-13 15 h 55	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 14 h 32 - Télécopie 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 33 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 15 h 26 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 31 - Télécopie 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 39 - Télécopie 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 30 - Messagerie 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 45 - Télécopie 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 54 - Messagerie 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 47 - Messagerie 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 28 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 24 - Télécopie 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 11 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Catalogna et Frères Ltée 2330 rue Norman, Lachine Montréal, QC, H8S 1B1 NEQ : 1144049070	<u>Monsieur Luc</u> <u>Catalogna</u> Téléphone : 514 484- 1101 Télécopieur : 514 637- 7088	Commande : (1037578) 2015-11-18 11 h 46 Transmission : 2015-11-18 13 h 34	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 14 h 31 - Télécopie 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 32 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 15 h 25 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 35 - Télécopie

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 56 -
Télécopie

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 29 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 11 h 23 -
Télécopie

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 51 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 43 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 28 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 26 -
Télécopie

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 14 -
Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Cegerco Inc.
1180 rue Bersimis
Chicoutimi, QC, G7H 5C2
NEQ : 1144600781

Madame Marcelle
Bolduc
Téléphone : 418 543-
6159
Télécopieur : 418 543-
0706

Commande : (1036102)
2015-11-13 14 h 12
Transmission :
2015-11-13 14 h 12

2521977 - Addenda no 1
2015-11-24 13 h 26 -
Courriel

2522012 - Addenda no 1
2015-11-24 15 h 10 -
Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 12 h 08 -
Courriel

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 29 -
Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 37 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 07 -
Courriel

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 41 -
Courriel

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 10 -
Courriel

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 14 -
 Courriel

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 05 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 09 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique



Charex
 14940 rue Louis M Taillon
 Mirabel, QC, J7N 2K4
 NEQ : 1167167742

Monsieur Stéphan
Charette
 Téléphone : 450 475-
 1135
 Télécopieur : 450 475-
 1137

Commande : (1036346)
 2015-11-16 9 h 16
Transmission :
 2015-11-16 9 h 16

2521977 - Addenda no 1
 2015-11-24 13 h 26 -
 Courriel

2522012 - Addenda no 1
 2015-11-24 15 h 07 -
 Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-11-25 12 h 08 -
 Courriel

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 29 -
 Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 37 -
 Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 07 -
 Courriel

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 10 -
 Courriel

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 14 -
 Courriel

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 03 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 09 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Coffrage Alliance Ltée, Entrepreneur Général 2000 rue De Lierre Laval, QC, H7G 4Y4 http://www.coffrage-alliance.ca NEQ : 1161836276	<u>Monsieur Louis-Cyrille Lalande</u> Téléphone : 514 326- 5200 Télécopieur : 450 668- 5989	Commande : (1035677) 2015-11-12 15 h 15 Transmission : 2015-11-12 15 h 43 2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 14 h 52 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 15 h 20 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 19 - Messagerie 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 42 - Messagerie 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 26 - Messagerie 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 02 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Congeres Inc. 1541 Jean-Lachaine Sainte-Catherine, QC, J5C 1C2 http://congeres.com NEQ : 1145621349	<u>Monsieur Pascal Patrice</u> Téléphone : 450 638- 2677 Télécopieur : 450 638- 1750	Commande : (1037808) 2015-11-18 16 h 51 Transmission : 2015-11-18 18 h 04 2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 14 h 30 - Télécopie 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 16 h 50 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 15 h 23 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 30 - Télécopie

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 38 -
Télécopie

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 25 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 45 -
Télécopie

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 46 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 36 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 08 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 23 -
Télécopie

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 10 -
Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Construction Bau-Val Inc.
87 Emilien Marcoux, Suite#101
Blainville, QC, J7C 0B4
<http://www.bauval.com> NEQ : 1143718063

Madame France
Laverdure
Téléphone : 514 636-
4400
Télécopieur : 514 636-
9937

Commande : (1035979)
2015-11-13 11 h 11
Transmission :
2015-11-13 14 h 04

2521977 - Addenda no 1
2015-11-24 13 h 26 -
Courriel

2522012 - Addenda no 1
2015-11-24 17 h 36 -
Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 15 h 26 -
Messagerie

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 29 -
Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 37 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 30 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 41 -
Courriel

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 55 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 48 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 29 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 22 -
Courriel

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 09 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc. 170 boul Roland-Godard Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7 NEQ : 1147057740	<u>Monsieur Nicolas Lauzier</u> Téléphone : 450 569- 8043 Télécopieur : 450 431- 4235	Commande : (1035807) 2015-11-13 8 h 27 Transmission : 2015-11-13 8 h 27	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel
				2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 41 - Messagerie
				2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 12 h 08 - Courriel
				2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel
				2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel
				2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 07 - Courriel
				2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel
				2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 10 - Courriel
				2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 15 - Courriel
				2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 32 - Messagerie
				2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel
				2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 10 - Courriel
				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc. 170 boul Roland-Godard Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7 NEQ : 1147057740	<u>Monsieur Nicolas Lauzier</u> Téléphone : 450 569- 8043 Télécopieur : 450 431- 4235	Commande : (1036009) 2015-11-13 11 h 55 Transmission : 2015-11-13 11 h 55 Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/>	Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.grouperideric.ca NEQ : 1169078178	<u>Monsieur Daniel Cormier</u> Téléphone : 514 260- 2942 Télécopieur :	Commande : (1035888) 2015-11-13 9 h 40 Transmission : 2015-11-13 9 h 52 2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 14 h 43 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 15 h 16 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 18 - Messagerie 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 40 - Messagerie 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 24 - Messagerie 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 59 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Construction Genephi Inc 15 rue du Comte Saint-Sauveur, QC, J0R 1R4 NEQ : 1161248274	<u>Monsieur Daniel Lefebvre</u> Téléphone : 450 227- 4343 Télécopieur : 450 227- 4303	Commande : (1037810) 2015-11-18 16 h 54 Transmission : 2015-11-18 16 h 54 2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 15 h 02 - Télécopie 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 16 h 38 - Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-11-25 15 h 22 -
 Messagerie

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 32 -
 Télécopie

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 39 -
 Télécopie

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 23 -
 Messagerie

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 11 h 20 -
 Télécopie

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 45 -
 Messagerie

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 36 -
 Messagerie

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 08 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 26 -
 Télécopie

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 14 -
 Télécopie

Mode privilégié (devis) :
 Télécopieur
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Construction Interlag Inc.
 8165 rue du Creusot
 Montréal, QC, H1P 2A3
 NEQ : 1142124859

Madame Francine
Luquette
 Téléphone : 514 323-
 6710
 Télécopieur : 514 323-
 3882

Commande : (1036615)
 2015-11-16 14 h 12
Transmission :
 2015-11-16 14 h 17

2521977 - Addenda no 1
 2015-11-24 13 h 26 -
 Courriel

2522012 - Addenda no 1
 2015-11-24 17 h 43 -
 Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-11-25 12 h 08 -
 Courriel

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 29 -
 Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 38 -
 Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 07 -
 Courriel

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 41 -
Courriel

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 10 -
Courriel

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 15 -
Courriel

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 33 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 22 -
Courriel

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 10 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Construction Raynald Tisseur
1660, route 117
Val-David, QC, J0T 2N0
<http://construction-tisseur.com/> NEQ :
1149222300

Monsieur Gabriel
Bélanger
Téléphone : 819 322-
1523
Télécopieur :

Commande : (1036282)
2015-11-16 8 h 05
Transmission :
2015-11-16 8 h 05

2521977 - Addenda no 1
2015-11-24 13 h 26 -
Courriel

2522012 - Addenda no 1
2015-11-24 17 h 46 -
Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 12 h 08 -
Courriel

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 29 -
Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 38 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 07 -
Courriel

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 41 -
Courriel

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 10 -
Courriel

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 15 -
Courriel

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 33 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 22 -
Courriel

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 10 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> CRT Construction inc. 870 rue Archimede Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.crtconstruction.ca NEQ : 1143655034	<u>Monsieur Jean-Francois Turgeon</u> Téléphone : 418 833-8073 Télécopieur : 418 833-9629	Commande : (1040541) 2015-11-25 17 h 09 Transmission : 2015-11-25 17 h 09	2521977 - Addenda no 1 2015-11-25 17 h 09 - Téléchargement 2522012 - Addenda no 1 2015-11-25 17 h 09 - Téléchargement 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 17 h 09 - Téléchargement 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 30 - Télécopie 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 17 h 12 - Télécopie 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 32 - Messagerie 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 11 h 19 - Télécopie 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 59 - Messagerie 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 50 - Messagerie 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 31 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 53 - Télécopie 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 44 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6 http://www.duroking.com NEQ : 1165343220	<u>Monsieur Mathieu Kingsbury</u> Téléphone : 450 436-3474 Télécopieur : 450 436-2273	Commande : (1035726) 2015-11-12 16 h 50 Transmission : 2015-11-12 16 h 56	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 48 - Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 15 h 32 -
Messagerie

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 29 -
Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 38 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 33 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 41 -
Courriel

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 15 h 01 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 52 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 34 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 22 -
Courriel

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 10 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)



EBC Inc
750-740, Notre-Dame ouest
Montréal, QC, H3C 3X6
<http://www.ebcinc.qc.ca> NEQ : 1140169609

Monsieur Jean-Serge
D'Aoust
Téléphone : 514 844-
0660
Télécopieur : 514 844-
9249

Commande : (1046313)
2015-12-14 14 h 31
Transmission :
2015-12-14 14 h 31

2521977 - Addenda no 1
2015-12-14 14 h 31 -
Téléchargement

2522012 - Addenda no 1
2015-12-14 14 h 31 -
Téléchargement

2522013 - Addenda no 1
2015-12-14 14 h 31 -
Téléchargement

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 29 -
Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 37 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 21 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 44 -
 Messagerie

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 34 -
 Messagerie

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 05 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 09 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

EBC Inc.
 3900 rue Isabelle
 Brossard, QC, J4Y 2R3
 NEQ : 1140169609

Monsieur Mathieu
Chamberland
 Téléphone : 450 444-
 9333
 Télécopieur : 450 444-
 9330

Commande : (1035885)
 2015-11-13 9 h 38
Transmission :
 2015-11-13 9 h 38

2521977 - Addenda no 1
 2015-11-24 13 h 26 -
 Courriel

2522012 - Addenda no 1
 2015-11-24 14 h 52 -
 Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-11-25 12 h 08 -
 Courriel

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 29 -
 Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 37 -
 Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 07 -
 Courriel

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 10 -
 Courriel

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 14 -
 Courriel

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 03 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 09 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> ETPO Canada 1151 marie vara Carignan, QC, j3l 3p9 NEQ : 5149286527	<u>Monsieur yves lortie</u> Téléphone : 450 447- 6527 Télécopieur :	Commande : (1040728) 2015-11-26 10 h 14 Transmission : 2015-11-26 10 h 50	2521977 - Addenda no 1 2015-11-26 10 h 14 - Téléchargement 2522012 - Addenda no 1 2015-11-26 10 h 14 - Téléchargement 2522013 - Addenda no 1 2015-11-26 10 h 14 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 07 - Courriel 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 10 - Courriel 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 14 - Courriel 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Eurovia Québec Grands Projets Inc. 1550 rue Ampère, bureau 305 Boucherville, QC, J4B7L4 NEQ : 1169491801	<u>Monsieur Benoit</u> <u>Perron-Ruel</u> Téléphone : 450 641- 8000 Télécopieur : 450 641- 0826	Commande : (1039899) 2015-11-24 14 h 15 Transmission : 2015-11-24 14 h 15	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 14 h 15 - Téléchargement 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 21 - Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 12 h 08 -
Courriel

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 29 -
Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 37 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 07 -
Courriel

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 41 -
Courriel

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 10 -
Courriel

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 14 -
Courriel

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 24 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 22 -
Courriel

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 09 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Excavasphalte (6422845 canada inc)
217, chemin St-Joseph
Val-des-Monts, QC, J8n7J1
<http://www.excavasphalte.ca> NEQ :
1163262232

Madame Christiane
Lebeau
Téléphone : 819 230-
3417
Télécopieur : 819 671-
5564

Commande : (1049196)
2016-01-04 9 h 06
Transmission :
2016-01-04 9 h 08

2521977 - Addenda no 1
2016-01-04 9 h 06 -
Téléchargement

2522012 - Addenda no 1
2016-01-04 9 h 06 -
Téléchargement

2522013 - Addenda no 1
2016-01-04 9 h 06 -
Messagerie

2529315 - Addenda no 2
2016-01-04 9 h 06 -
Téléchargement

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 37 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 27 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 48 -
 Messagerie

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 38 -
 Messagerie

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 25 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 09 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Excavation JNA inc
 863 boulevard L'Ange Gardien Nord
 L'Assomption, QC, J5W1P3
 NEQ : 1142512962

Monsieur Jean Larivière
 Téléphone : 514 835-
 7213
 Télécopieur :

Commande : (1043269)
 2015-12-03 12 h 01
Transmission :
 2015-12-03 12 h 59

2521977 - Addenda no 1
 2015-12-03 12 h 01 -
 Téléchargement

2522012 - Addenda no 1
 2015-12-03 12 h 01 -
 Téléchargement

2522013 - Addenda no 1
 2015-12-03 12 h 01 -
 Messagerie

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 29 -
 Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 37 -
 Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 31 -
 Messagerie

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 58 -
 Messagerie

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 49 -
 Messagerie

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 29 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

			2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Excavation Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	<u>Monsieur Michel Laberge</u> Téléphone : 450 373- 4274 Télécopieur : 450 373- 5631	Commande : (1036031) 2015-11-13 12 h 34 Transmission : 2015-11-13 12 h 34 2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 16 h 34 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 12 h 08 - Courriel 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 07 - Courriel 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 10 - Courriel 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 14 - Courriel 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 07 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Groupe TNT Inc. 20845 Chemin de la Côte Nord, bureau 200 Boisbriand, QC, J7e4H5 http://www.groupepnt.com NEQ : 1160480704	<u>Monsieur Alain Robert</u> Téléphone : 450 431- 7887 Télécopieur : 450 420- 0414	Commande : (1036203) 2015-11-13 16 h 22 Transmission : 2015-11-13 16 h 51 2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 15 h 15 - Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 15 h 21 -
Messagerie

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 29 -
Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 37 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 23 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 41 -
Courriel

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 45 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 35 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 06 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 22 -
Courriel

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 09 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

G-Tek (3427951 Canada inc.)
180 boul Bellerose O
Laval, QC, H7L 6A2
<http://www.gtek.ca> NEQ : 1147472659

Monsieur Stephane
Fortin
Téléphone : 450 628-
4835
Télécopieur : 450 963-
4835

Commande : (1058526)
2016-01-25 8 h 46
Transmission :
2016-01-25 8 h 46

2521977 - Addenda no 1
2016-01-25 8 h 46 -
Téléchargement

2522012 - Addenda no 1
2016-01-25 8 h 46 -
Téléchargement

2522013 - Addenda no 1
2016-01-25 8 h 46 -
Téléchargement

2529315 - Addenda no 2
2016-01-25 8 h 46 -
Téléchargement

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-25 8 h 46 -
Téléchargement

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-25 8 h 46 -
Téléchargement

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 10 -
 Courriel

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 14 -
 Courriel

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 23 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 09 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Hamel Construction inc 2106 Route Principale Saint-Édouard-de-Lotbinière, QC, G0S 1Y0 http://www.hamelconstruction.com NEQ : 1147881040	<u>Monsieur Guy Hamel</u> Téléphone : 418 796- 2074 Télécopieur : 418 796- 3066	Commande : (1040328) 2015-11-25 11 h 38 Transmission : 2015-11-25 15 h 13	2521977 - Addenda no 1 2015-11-25 11 h 38 - Téléchargement
				2522012 - Addenda no 1 2015-11-25 11 h 38 - Téléchargement
				2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 12 h 08 - Courriel
				2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel
				2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel
				2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 07 - Courriel
				2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel
				2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 10 - Courriel
				2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 15 - Courriel
				2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h - Messagerie
				2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 10 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Hanson 699 Blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1142136077	<u>Madame Carole Haley</u> Téléphone : 450 623- 2200 Télécopieur : 450 623- 3308	Commande : (1045870) 2015-12-11 15 h 43 Transmission : 2015-12-11 17 h 26	2521977 - Addenda no 1 2015-12-11 15 h 43 - Messagerie 2522012 - Addenda no 1 2015-12-11 15 h 43 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-12-11 15 h 43 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 28 - Messagerie 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 50 - Messagerie 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 40 - Messagerie 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 04 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> L.A. Hébert Ltée 9700 Place Jade Brossard, QC, J4Y 3C1 NEQ : 1143421148	<u>Madame Louise Brisson</u> Téléphone : 450 444- 4847 Télécopieur : 450 444- 3578	Commande : (1035867) 2015-11-13 9 h 13 Transmission : 2015-11-13 9 h 13	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 15 h 03 - Télécopie 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 37 - Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 15 h 30 -
Messagerie

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 36 -
Télécopie

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 58 -
Télécopie

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 30 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 11 h 46 -
Télécopie

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 56 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 48 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 07 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 26 -
Télécopie

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 14 -
Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Le Groupe Vespo
17, boul. Saint-Joseph
Lachine
Montréal, QC, H8S 2K9
NEQ : 1146922820

Monsieur Matthew Ruta **Commande : (1036986)**
Téléphone : 514 933-
5057 **Transmission :**
Télécopieur : 2015-11-17 10 h 55

2521977 - Addenda no 1
2015-11-24 13 h 26 -
Courriel

2522012 - Addenda no 1
2015-11-24 14 h 47 -
Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 12 h 08 -
Courriel

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 29 -
Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 37 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 07 -
Courriel

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 41 -
Courriel

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 10 -
Courriel

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 14 -
Courriel

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 02 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 22 -
Courriel

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 09 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amieris, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9 NEQ : 1145922051	<u>Monsieur Richard Morin</u> Téléphone : 514 327- 5454 Télécopieur : 514 327- 4198	Commande : (1037598) 2015-11-18 12 h 01 Transmission : 2015-11-18 13 h 10	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 15 h 09 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 15 h 21 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 20 - Messagerie 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 44 - Messagerie 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 32 - Messagerie 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 04 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel
--------------------------	---	---	--	---

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 09 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1 NEQ : 1142284380	<u>Madame Guylaine Despins</u> Téléphone : 450 773- 5515 Télécopieur : 888 729- 2760	Commande : (1035781) 2015-11-13 7 h 47 Transmission : 2015-11-13 7 h 50	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 14 h 45 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 15 h 17 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 18 - Messagerie 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 41 - Messagerie 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 25 - Messagerie 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 01 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	<u>Monsieur Sylvain Phaneuf</u> Téléphone : 450 446- 9933 Télécopieur : 450 446- 1933	Commande : (1035799) 2015-11-13 8 h 19 Transmission : 2015-11-13 8 h 24	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 53 - Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-11-25 12 h 08 -
 Courriel

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 29 -
 Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 37 -
 Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 07 -
 Courriel

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 10 -
 Courriel

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 14 -
 Courriel

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 07 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 09 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique



Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.
 124 rue Huot
 Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8
 NEQ : 1142215210

Monsieur David
Hodgson
 Téléphone : 514 425-
 2600
 Télécopieur : 514 425-
 4784

Commande : (1036648)
 2015-11-16 14 h 42
Transmission :
 2015-11-16 14 h 42

2521977 - Addenda no 1
 2015-11-24 15 h 02 -
 Télécopie

2522012 - Addenda no 1
 2015-11-24 17 h 27 -
 Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-11-25 15 h 25 -
 Messagerie

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 30 -
 Télécopie

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 51 -
 Télécopie

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 28 -
 Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 11 h 21 -
Télécopie

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 49 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 39 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 26 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 26 -
Télécopie

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 14 -
Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Les Excavations Payette ltée
7900, rue Bombardier
Montréal, QC, H1J1A4
NEQ : 1166482993

Monsieur Michel Viger
Téléphone : 514 322-
4800
Télécopieur : 514 322-
1770

Commande : (1036035)
2015-11-13 12 h 47
Transmission :
2015-11-13 12 h 47

2521977 - Addenda no 1
2015-11-24 14 h 32 -
Télécopie

2522012 - Addenda no 1
2015-11-24 14 h 42 -
Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 15 h 13 -
Messagerie

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 31 -
Télécopie

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 38 -
Télécopie

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 16 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 56 -
Télécopie

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 40 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 24 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 59 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 25 -
Télécopie

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 14 -
 Télécopie
 Mode privilégié (devis) :
 Télécopieur
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com NEQ : 1142398818	<u>Madame Viviana Mejia</u> Téléphone : 514 631- 4570 Télécopieur : 514 631- 6002	Commande : (1036362) 2015-11-16 9 h 28 Transmission : 2015-11-16 10 h 09	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 14 h 31 - Télécopie 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 14 h 42 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 15 h 12 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 30 - Télécopie 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 38 - Télécopie 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 33 - Messagerie 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Télécopie 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 15 h 03 - Messagerie 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 53 - Messagerie 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 35 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 23 - Télécopie 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 10 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Nahtac Construction Inc. 42, rue des Menuisiers Sainte-Anne-des-Plaines, QC, J0N 1H0 NEQ : 1161499679	<u>Monsieur Lester La</u> <u>Have</u> Téléphone : 450 838- 9041 Télécopieur : 450 838- 9042	Commande : (1036564) 2015-11-16 13 h 23 Transmission : 2015-11-16 13 h 23	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 50 - Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-11-25 12 h 08 -
 Courriel

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 29 -
 Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 38 -
 Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 07 -
 Courriel

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 10 -
 Courriel

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 15 -
 Courriel

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 34 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 10 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

P.N.G. Projets d'aménagements Inc
 200 rue Cormier
 Sorel-Tracy, QC, J3R 1V2
 NEQ : 1144475226

Monsieur Nicolas
Guertin
 Téléphone : 450 742-
 7888
 Télécopieur : 450 742-
 7889

Commande : (1047452)
 2015-12-17 9 h 53
Transmission :
 2015-12-17 12 h 57

2521977 - Addenda no 1
 2015-12-17 9 h 53 -
 Messagerie

2522012 - Addenda no 1
 2015-12-17 9 h 53 -
 Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-12-17 9 h 53 -
 Messagerie

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-17 9 h 53 -
 Messagerie

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 38 -
 Télécopie

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 29 -
 Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 45 -
Télécopie

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 51 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 42 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 27 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 23 -
Télécopie

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 11 -
Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Pavage Chenail
104, St-Rémi, C.P. 3220
Saint-Rémi, QC, J0L2L0
NEQ : 1142533042

Monsieur Pierre-Yvon
Legault
Téléphone : 450 454-
0000
Télécopieur : 450 454-
5219

Commande : (1036560)
2015-11-16 13 h 20
Transmission :
2015-11-16 13 h 31

2521977 - Addenda no 1
2015-11-24 14 h 33 -
Télécopie

2522012 - Addenda no 1
2015-11-24 17 h 24 -
Messagerie

2522013 - Addenda no 1
2015-11-25 15 h 24 -
Messagerie

2529315 - Addenda no 2
2015-12-15 11 h 32 -
Télécopie

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 38 -
Télécopie

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 27 -
Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 45 -
Télécopie

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 49 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 39 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 25 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 23 -
Télécopie

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 10 -
 Télécopie
 Mode privilégié (devis) :
 Télécopieur
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Pomerleau Inc... 500, rue St-Jacques, 11e étage Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	<u>Monsieur Francis Beaujault</u> Téléphone : 514 789- 2728 Télécopieur : 514 789- 2288	Commande : (1035922) 2015-11-13 10 h 11 Transmission : 2015-11-13 10 h 11	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 34 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 12 h 08 - Courriel 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 07 - Courriel 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 10 - Courriel 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 15 - Courriel 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 28 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Pomerleau Inc... 500, rue St-Jacques, 11e étage Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	<u>Madame Nancy Lazure</u> Téléphone : 514 789- 2728 Télécopieur : 514 789- 2288	Commande : (1039275) 2015-11-23 13 h 23 Transmission : 2015-11-23 13 h 23	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 31 - Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-11-25 12 h 08 -
 Courriel

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 29 -
 Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 37 -
 Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 07 -
 Courriel

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 10 -
 Courriel

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 15 -
 Courriel

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 27 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 09 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Quadrax et associés E.G.
 1875 rue gutenber
 Laval, QC, H7S 1A1
<http://www.quadrax.com> NEQ :
 1165339939

Monsieur Marc-André
Parent
 Téléphone : 450 681-
 7000
 Télécopieur : 450 681-
 7003

Commande : (1047269)
 2015-12-16 15 h 41
Transmission :
 2015-12-16 15 h 59

2521977 - Addenda no 1
 2015-12-16 15 h 41 -
 Messagerie

2522012 - Addenda no 1
 2015-12-16 15 h 41 -
 Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-12-16 15 h 41 -
 Téléchargement

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-16 15 h 41 -
 Messagerie

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 59 -
 Télécopie

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 32 -
 Messagerie

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 20 -
Télécopie

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 15 h 01 -
Messagerie

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 51 -
Messagerie

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 32 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 14 h 36 -
Télécopie

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 15 -
Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	<u>Monsieur Guy Cormier</u> Téléphone : 514 329- 4545 Télécopieur : 514 329- 4818	Commande : (1046161) 2015-12-14 11 h 16 Transmission : 2015-12-14 11 h 35	2521977 - Addenda no 1 2015-12-14 11 h 16 - Messagerie 2522012 - Addenda no 1 2015-12-14 11 h 16 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-12-14 11 h 16 - Messagerie 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 30 - Télécopie 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 38 - Télécopie 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 20 - Messagerie 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 45 - Télécopie 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 43 - Messagerie 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 27 - Messagerie 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 03 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 23 - Télécopie
--	---	--	---

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 10 -
 Télécopie
 Mode privilégié (devis) :
 Télécopieur
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	<u>Monsieur Yvon Théoret</u> Téléphone : 514 631- 1888 Télécopieur : 514 631- 1055	Commande : (1035875) 2015-11-13 9 h 22 Transmission : 2015-11-13 9 h 22	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 22 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 12 h 08 - Courriel 2529315 - Addenda no 2 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 07 - Courriel 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 10 - Courriel 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 14 - Courriel 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 24 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud) 7 rang St-Régis Sud Saint-Isidore (Montérégie), QC, J0L2A0 NEQ : 1145755295	<u>Madame Laetitia</u> <u>Carnevale</u> Téléphone : 450 638- 0172 Télécopieur : 450 638- 2909	Commande : (1035967) 2015-11-13 10 h 59 Transmission : 2015-11-13 14 h 03	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 17 h 49 - Messagerie

2522013 - Addenda no 1
 2015-11-25 15 h 32 -
 Messagerie

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-15 11 h 29 -
 Courriel

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 38 -
 Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 33 -
 Messagerie

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 15 h 02 -
 Messagerie

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 52 -
 Messagerie

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 34 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 10 -
 Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Société générale de construction BPF inc. 2075 Industriel Chambly, QC, J3L 4C5 NEQ : 1164726003	<u>Monsieur Éric Beaumier</u> Téléphone : 450 435- 8383 Télécopieur : 450 437- 3232	Commande : (1050108) 2016-01-05 16 h 03 Transmission : 2016-01-05 16 h 06	2521977 - Addenda no 1 2016-01-05 16 h 03 - Téléchargement
				2522012 - Addenda no 1 2016-01-05 16 h 03 - Téléchargement
				2522013 - Addenda no 1 2016-01-05 16 h 03 - Autocueillette
				2529315 - Addenda no 2 2016-01-05 16 h 03 - Téléchargement
				2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 42 - Télécopie
				2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 26 - Messagerie

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 11 h 07 -
 Télécopie

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 47 -
 Messagerie

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 37 -
 Messagerie

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 24 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 26 -
 Télécopie

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 14 -
 Télécopie

Mode privilégié (devis) :
 Télécopieur
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Télécon Inc
 13500 Boul Métropolitain Est
 Montréal, QC, H1A 3W1
 NEQ : 1167837492

Madame Isabelle
Bissonnette
 Téléphone : 514 644-
 2333
 Télécopieur : 514 644-
 9236

Commande : (1047679)
 2015-12-17 15 h 11
Transmission :
 2015-12-17 15 h 11

2521977 - Addenda no 1
 2015-12-17 15 h 11 -
 Téléchargement

2522012 - Addenda no 1
 2015-12-17 15 h 11 -
 Téléchargement

2522013 - Addenda no 1
 2015-12-17 15 h 11 -
 Téléchargement

2529315 - Addenda no 2
 2015-12-17 15 h 11 -
 Téléchargement

2535735 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 16 h 37 -
 Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-01-14 20 h 31 -
 Messagerie

2543488 - Addenda no 4
 2016-02-02 10 h 41 -
 Courriel

2543490 - Addenda no 4
 2016-02-02 14 h 57 -
 Messagerie

2543493 - Addenda no 4
 2016-02-03 9 h 49 -
 Messagerie

2543509 - Addenda no 4
 2016-02-03 10 h 29 -
 Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
 Report de date
 2016-02-12 11 h 22 -
 Courriel

2557438 - Addenda no 6
 2016-03-01 10 h 10 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Unigertec Inc. 415 rue Adanac Québec, QC, G1C 6B9 NEQ : 1166651753	<u>Madame Soumission</u> <u>Unigertec</u> Téléphone : 418 664- 1177 Télécopieur : 418 664- 1688	Commande : (1035855) 2015-11-13 9 h 04 Transmission : 2015-11-13 9 h 04	2521977 - Addenda no 1 2015-11-24 13 h 26 - Courriel 2522012 - Addenda no 1 2015-11-24 18 h 01 - Messagerie 2522013 - Addenda no 1 2015-11-25 12 h 08 - Courriel 2529315 - Addenda no 2 - 2015-12-15 11 h 29 - Courriel 2535735 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 16 h 37 - Courriel 2535738 - Addenda no 3 - Report de date 2016-01-14 20 h 07 - Courriel 2543488 - Addenda no 4 2016-02-02 10 h 41 - Courriel 2543490 - Addenda no 4 2016-02-02 14 h 10 - Courriel 2543493 - Addenda no 4 2016-02-03 9 h 14 - Courriel 2543509 - Addenda no 4 2016-02-03 10 h 09 - Messagerie 2549106 - Addenda no 5 - Report de date 2016-02-12 11 h 22 - Courriel 2557438 - Addenda no 6 2016-03-01 10 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Veolia Water Technologies Canada Inc. 4105 rue Sartelon St-Laurent Montréal, QC, H4S 2B3 NEQ : 1143713056	<u>Monsieur Denis Girard</u> <u>et Ghislaine Campeau</u> Téléphone : 514 334- 7230 Télécopieur : 514 334- 2574	Commande : (1053302) 2016-01-13 12 h 02 Transmission : 2016-01-13 12 h 02	2521977 - Addenda no 1 2016-01-13 12 h 02 - Téléchargement 2522012 - Addenda no 1 2016-01-13 12 h 02 - Téléchargement

2522013 - Addenda no 1
2016-01-13 12 h 02 -
Téléchargement

2529315 - Addenda no 2
2016-01-13 12 h 02 -
Téléchargement

2535735 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 16 h 37 -
Courriel

2535738 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-01-14 20 h 07 -
Courriel

2543488 - Addenda no 4
2016-02-02 10 h 41 -
Courriel

2543490 - Addenda no 4
2016-02-02 14 h 10 -
Courriel

2543493 - Addenda no 4
2016-02-03 9 h 15 -
Courriel

2543509 - Addenda no 4
2016-02-03 10 h 01 -
Messagerie

2549106 - Addenda no 5 -
Report de date
2016-02-12 11 h 22 -
Courriel

2557438 - Addenda no 6
2016-03-01 10 h 10 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1163334015

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet :

Accorder un contrat à la firme EBC inc. pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 m3 dans l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 23 951 419,52 \$ taxes incluses - appel d'offres 5005-EC-143-02-06C - 13 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1163334015InfoCompt DEEU 117385.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514-280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-22

Sylvie L GOUPIL
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : (514) 872-1025

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1163334015

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à la firme EBC inc. pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 m3 dans l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 23 951 419,52 \$ taxes incluses - appel d'offres 5005-EC-143-02-06C - 13 soumissionnaires.

Numéro du mandat
SMCE163334015

Date du mandat
2016-09-07

Objet du mandat

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Type de mandat

Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

VU la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

VU que le contrat est de plus de 10 M\$;

VU que le contrat d'exécution de travaux est de plus de 2 M\$ et qu'il présente un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1163334015 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2016-09-07

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances

Dossier # :1163334015

Dossier # : 1163334015

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à la firme EBC inc. pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 m3 dans l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 23 951 419,52 \$ taxes incluses - appel d'offres 5005-EC-143-02-06C - 13 soumissionnaires.



Rapport- mandat SMCE166334015 - EBC inc..pdf

Dossier # :1163334015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achats-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 29 septembre 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE163334015**

Accorder un contrat à la firme EBC inc. pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 m³ dans l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 23 951 419,52 \$ taxes incluses - appel d'offres 5005-EC-143-02-06C - 13 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE163334015

Accorder un contrat à la firme EBC inc. pour la construction du bassin de rétention Rockfield d'une capacité de 45 000 m³ dans l'arrondissement de Lachine pour une somme maximale de 21 951 419,52 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 23 951 419,52 \$ taxes incluses - appel d'offres 5005-EC-143-02-06C - 13 soumissionnaires.

À sa séance du 7 septembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 14 septembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service des affaires juridiques ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont posé plusieurs questions sur l'écart très important entre le prix soumis par l'adjudicataire et l'estimation. Le Service a expliqué que l'estimation de contrôle avait été réalisée en tenant compte du calcul des coûts de tous les matériaux, sans présumer des rabais possibles que pourraient obtenir les entrepreneurs. Cette explication a été jugée satisfaisante par la majorité des membres. Ces derniers ont cependant souligné qu'il aurait été intéressant de retrouver au sommaire décisionnel un tableau détaillant l'estimation et les prix soumis pour les divers articles du contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service des affaires juridiques pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE163334015 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1163334021

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7309-AE - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Allia Infrastructures Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 546 696, 38 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 7309-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-30 07:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334021

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Allia Infrastructures ltée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7309-AE - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Différents rejets contribuent à altérer la qualité de l'eau du fleuve. Une des principales causes de la contamination microbiologique des eaux du fleuve demeure les rejets de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), correspondant à 75 % du volume d'eaux usées domestiques de la grande région de Montréal et à près de 50 % des eaux usées domestiques du Québec.

Bien qu'un système de désinfection des eaux usées au chlore ait été installé à la Station lors de sa construction au début des années 1980, celui-ci n'a toutefois jamais été mis en opération à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Les préoccupations du MDDEP s'appuyaient principalement sur les impacts appréhendés découlant de la formation des sous-produits organochlorés dont certains sont potentiellement cancérigènes. Mais, faute de procédés de désinfection alternatifs valables à l'époque pour une station d'épuration physico-chimique de grande taille comme celle de la Ville de Montréal, aucun système de désinfection de remplacement n'a pu être mis en place.

En 1997, un comité tripartite constitué d'experts du MDDEP, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de l'ex-Communauté urbaine de Montréal fut créé afin de statuer sur la nécessité d'une désinfection. Ce comité estimait que la désinfection des eaux usées traitées par la Ville de Montréal était une nécessité et qu'elle devrait être mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après des milliers d'analyses et d'observations effectuées lors des essais pilotes de 2005 et 2007, le comité tripartite est arrivé à la conclusion que l'ozonation était la meilleure technologie pour désinfecter les eaux usées acheminées à la Station. Le comité tripartite a alors recommandé à la Ville de Montréal de retenir un tel projet basé notamment sur un débit de conception de 40 m³/s et une dose de mise en contact de conception de 16,5 milligrammes d'ozone par litre (mg-O₃/L) d'eau à désinfecter.

Les conclusions et recommandations du comité tripartite ont été présentées à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures en mars et avril 2008. Ces recommandations comprenaient la réalisation de diverses études technico-économiques. Les recommandations ont été entérinées le 23 avril 2008 par la Commission et la réponse du CE au rapport de la Commission portant sur la désinfection a été déposée à la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2008 qui en a pris acte.

La seconde recommandation du rapport demandait à la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) d'élaborer un plan d'action visant à doter la Station de la meilleure unité d'ozonation en matière de fiabilité, de longévité, de simplicité d'entretien, de remisage et d'adaptation à ses infrastructures.

Ce plan d'action prévoyait cinq étapes principales :

1. la qualification des fournisseurs;
2. l'acquisition du système d'ozonation complet;
3. l'ingénierie préliminaire;
4. l'ingénierie détaillée;
5. la réalisation des ouvrages.

L'historique du projet de désinfection est présenté au tableau ci-dessous :

		Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées				
	Qualification des fournisseurs de systèmes d'ozonation (Phase 1)	N.A.	Juin 2010	Août 2011
	Analyse de la capacité financière	22 785 \$	Avril 2011	Mai 2011
	Actualisation de l'estimation des coûts	24 950 \$	Oct. 2011	Déc. 2011
	Études comparatives IGBT vs Thyristors	24 634 \$	Sept. 2012	Mars 2013
	Étude des courants d'induction	23 664 \$	Mars 2013	Sept. 2013
	Revue technique des DAO pour la fourniture de l'unité d'ozonation	21 533 \$	Avr. 2013	Juin 2013
	Évaluation des limites d'émission harmonique	23 172 \$	Mai 2013	Août 2013
	Soutien à la réalisation d'études technico-économiques et des travaux d'ingénierie relatif à l'appel d'offres pour la fourniture de l'unité d'ozonation	2 622 298 \$	Févr. 2012	Oct. 2015
	Approbation du protocole d'aide financière entre la Ville et le MAMOT pour la réalisation de travaux pour la production d'oxygène		Mars 2015	Juin 2015
	Adoption d'un projet d'emprunt pour la réalisation d'un poste de transformation électrique 315/25 kV		Mars 2015	Déc. 2018
	Approbation d'un protocole d'entente avec Hydro-Québec pour réaliser une étude d'avant-projet pour l'alimentation électrique 315 kV		Mars 2015	Déc. 2018
Étapes en cours de réalisation				
	Expertise technique	447 681 \$	Oct. 2010	Déc. 2018
	Contrat pour services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture	12 025 783 \$	Jan. 2015	Déc. 2018
	Contrat de fourniture de l'unité d'ozonation (Phase 2)	98 950 000 \$	Mars 2015	Déc. 2018
	Appel d'offres pour la conception et construction d'un poste électrique 315/25 kV		Juin 2016	Sept. 2016
Étapes faisant l'objet du présent dossier				
	Préparation des sites	4 546 696 \$	Oct 2015	Mars 2018
Étapes à venir				
	Appel d'offres pour la construction de l'unité d'ozonation		Déc. 2016	Mars 2017
	Appel d'offres de biens et services pour la fourniture de l'unité de production d'oxygène		Janvier 2017	Juin 2017
	Approbation d'une entente de contribution avec Hydro-Québec pour la réalisation d'une ligne d'alimentation 315 kV		Janvier 2017	Janvier 2017

Conséquemment et conformément au plan d'action, un appel d'offres public a été publié le 22 juin 2016 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir pour commencer la réalisation des ouvrages dans le cadre du projet de désinfection. L'ouverture des soumissions s'est

effectuée le 17 août 2016. La période de validité des soumissions est de 180 jours. Le montant des contingences prévues est de 10 %. Sept (7) addenda ont été émis. Le 1er addenda (4 juillet 2016) concernait le report (1er) de date de l'ouverture des soumissions et ajoutait des dates de visite. Le 2e addenda (6 juillet 2016) rendait disponible un plan topographique en format natif. Le 3e addenda (19 juillet 2016) concernait le report (2e) de date de l'ouverture des soumissions et apportait des précisions techniques au devis. Le 4e addenda (28 juillet 2016) apportait des précisions techniques au devis. Le 5e addenda (3 août 2016) apportait des précisions aux clauses administratives. Le 6^e addenda (12 août 2016) apportait des précisions techniques au devis. Le 7e addenda apportait des précisions aux clauses administratives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0163 – 26 mars 2015 : Octroyer un contrat à la firme Degrémont ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 98 950 000 \$ (1153334001).

CG14 0470 – 30 octobre 2014 : Octroyer un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783 \$ (1143334014).

CE13 0932 – 19 juin 2013 : Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 2.1 : Infrastructures du programme d'eau potable ou d'eaux usées du programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réalisation de travaux pour la production d'oxygène requis au projet de désinfection des eaux usées (FCCQ 807050) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1133334010).

CE13 0927- 19 juin 2013: Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères d'évaluation (1133334009).

CE13 0926 - 19 juin 2013: Autoriser le lancement de la phase 2 de l'appel d'offres auprès des fournisseurs qualifiés pour l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1133334007).

CG12 0015 – 26 janvier 2012 : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Dessau pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix de 2 741 520 \$ (1113334057).

CE11 1468 – 21 septembre 2011 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères de sélection (1113334007).

CE11 1092 - 3 août 2011 : Informer le CE du résultat des délibérations du comité de sélection visant à qualifier des fournisseurs suite à l'appel d'offres public de qualification des fournisseurs de système d'ozonation et confirmer la poursuite du processus d'acquisition d'un système d'ozonation pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1113334024);

CG10 0362 - 28 octobre 2010 : Octroyer un contrat de services professionnels à M. Pierre-André Liechti de la firme Ozone Knowhow pour une expertise technique en ozonation - Dépense totale de 468 431,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11277 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin (1103334054);

CE10 0946 - 16 juin 2010 : Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la qualification des fournisseurs de systèmes d'ozonation pour la Station Jean-R.-Marcotte no 10-11257 (1093334018);

CE10 0945 - 16 juin 2010 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour services professionnels d'expertise technique en ozonation relatifs au projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1103334025).

CG10 0192 - 20 mai 2010 : Approbation et signature du protocole d'entente de financement entre le MAMROT et la Ville de Montréal pour le projet de désinfection (1103334014);

CG09 0355 - 24 septembre 2009 : Autorisation d'un règlement d'emprunt de 200 M\$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal (1083474001).

CG08 0507 - 28 octobre 2008 : Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures portant sur la désinfection des eaux usées à la Station d'épuration de Montréal (1082714016).

CE08 1779 - 1^{er} octobre 2008 : Il est résolu de déposer, à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures portant sur la désinfection des eaux usées à la Station d'épuration de Montréal (1082714016).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder un contrat à Allia Infrastructures ltée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) en vue de la construction des bâtiments d'ozonation et du poste électrique 315/25 kV du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. La préparation de sites comprend, entre autres :

- Préparation des zones de stationnement, d'entreposage et de roulottes de chantier ;
- Construction de la route temporaire (750 mètres) pour accéder aux zones de chantier ;
- Fourniture et installation de 3 guérites d'accès et de 6 barrières ;
- Fourniture du matériel et installation des raccordements d'aqueduc et d'égout pour les installations sanitaires ;
- Fourniture et installation des réservoirs sanitaires de récupération des eaux usées ;
- Fourniture du matériel et installation des raccordements électriques pour les zones de travail des différents secteurs et pour les roulottes ;
- Fourniture et installation du matériel d'éclairage pour la route d'accès ;
- Excavation d'environ 100 000 mètres cubes (couvert végétal, remblai granulaire et argile) pour les fondations des bâtiments d'ozonation ;
- Fourniture et mise en place du remblai granulaire (45 000 mètres cubes) dans le fond des zones d'excavation ;
- Transport de l'argile excavée au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Station ;

- Fourniture et installation d'une clôture permanente, similaire à celle déjà installée à la Station, le long du canal des émissaires ;

Des dépenses contingentes de 10 % du coût de base des travaux, soit 359 500,00 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la réalisation du projet de désinfection, il est requis de procéder à des travaux majeurs d'excavation en préparation pour les travaux de construction des bâtiments d'ozonation et du poste électrique 315/25 kV à la Station.

Dix-huit (18) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et huit (8) ont présenté une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Allia Infrastructures Ltée	4 133 351,25 \$	413 335,13 \$	4 546 686,38 \$
2. 9052-1170 Québec Inc. (Le groupe Vespo)	4 209 130,23 \$	420 913,02 \$	4 630 043,25 \$
3. Les Excavations Payette Ltée.	4 540 909,09 \$	454 090,91 \$	4 995 000,00 \$
4. Deric Construction Inc.	4 819 866,98 \$	481 986,70 \$	5 301 853,67 \$
5. Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc	4 992 556,46 \$	499 255,64 \$	5 491 812,10 \$
6. Charex inc.	5 527 653,08 \$	552 765,31 \$	6 080 418,38 \$
7. Roxboro Excavation inc.	5 626 876,50 \$	562 687,65 \$	6 189 564,15 \$
8. Les Entreprises Michaudville inc.	5 858 181,84 \$	585 818,18 \$	6 444 000,02 \$
Estimation externe	7 742 452,84 \$	774 245,28 \$	8 516 698,13 \$
Coût moyen des soumissions reçues			5 459 922,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			20,09%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 897 313,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			41,73%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(3 970 011,75 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-46,61%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			83 356,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1,83%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation externe est favorable de 46,61 %.

Les écarts principaux entre la soumission d'Allia Infrastructures Ltée et l'estimation de la firme SNC-Lavalin se situent au niveau des articles du bordereau relatifs à la préparation

des zones de stationnements et d'entrepôts (- 75,5 %) et l'excavation et le remblayage pour les bâtiments d'ozonation (- 32,1 %) et représentent un montant de 2 742 869 \$ avant taxes.

L'estimation externe comprenait une estimation détaillée des quantités et des coûts des matériaux à fournir ainsi que des heures requises de main d'œuvre et d'équipement pour la mise en place. Des taux d'équipement équivalents aux taux de location en vigueur ont été utilisés pour l'estimation des coûts d'équipement. L'estimation ne comprenait aucun escompte applicable aux entrepreneurs sur le prix des matériaux. Certains facteurs de risque tels les variations du prix du carburant et les pertes de matériaux granulaires ont été tenues en compte. La méthode d'estimation utilisée par SNC-Lavalin est une méthode détaillée et classique d'estimation, mais qui donne parfois des résultats conservateurs selon les conditions du marché. Considérant l'envergure des travaux et la période de l'année, il faut conclure que le marché pour ce genre de travaux est présentement très compétitif, surtout en saison automnale pour cette catégorie d'entrepreneurs. Il est de notre opinion que les travaux pourront se réaliser au montant soumissionné.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce qu'il s'agit d'un contrat total de biens d'une valeur de plus de 2 M\$ et présente un écart de plus de 20 % entre l'estimé externe.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Allia Infrastructures ltée, pour la somme de sa soumission, soit 4 546 686,38 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Allia Infrastructures ltée. 2000, rue de Lierre, Laval (Québec) H7G 4Y4 - numéro de licence 5638-2215-01. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 1^{er} juin 2016 avec sa soumission.

Ce contrat ne nécessitait pas que l'adjudicataire soit détenteur d'une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois conformément au Décret 796-2014 du 24 octobre 2014, Allia Infrastructures ltée détient une attestation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées sont de 4 546 696,38 \$ taxes incluses, incluant 413 335,13 \$ pour les contingences, ou 4 151 739,82 \$ net de ristourne de taxes. Cette dépense est admissible à la subvention Chantiers Canada - Volet Grands Projets estimé à 3 528 971,09 \$. La portion non subventionnée de 622 758,73 \$ sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra d'éliminer grandement les quantités de bactéries, virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver l'octroi du contrat de préparation des sites pourrait engendrer des retards significatifs dans la mise en œuvre du projet de désinfection de l'effluent. Un tel retard pourrait compromettre l'objectif d'obtenir le meilleur système d'ozonation aux meilleurs coûts possible et, vraisemblablement, pourrait mettre en péril le versement d'une partie ou de la totalité de la subvention accordée.

Il est utile de rappeler que, dans l'intervalle, la Ville continue de rejeter dans le fleuve différents contaminants qui altèrent la qualité de l'eau du fleuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: Septembre 2016;
- Travaux de préparation du site :
 - o Phase 1 – Ozonation : octobre à décembre 2016;
 - o Phase 2 – Poste électrique 315/25 kV : mars à mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ÉTHIER
Chef de projet - Désinfection

Tél : 514 280-4366

Télécop. : 514 280-4387

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-29

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Tél : 514 280-3706

Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Tél : 514 280-3706

Approuvé le : 2016-08-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2016-08-29

Dossier # : 1163334021

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Allia Infrastructures Itée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7309-AE - 8 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1163334021InfoCompt_DEEU.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU-
Environnement
Tél : 514 872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-29

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514-280-6614

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 7309-AE

Numéro de référence : 992038

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Préparation de sites pour le projet de désinfection

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> 175784 Canada Inc. 585, rue Sagard Saint-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 6C1 NEQ : 1168332451	<u>Monsieur Jean- Philippe Brissette</u> Téléphone : 450 461- 3310 Télécopieur : 450 461-0877	Commande : (1145034) 2016-06-23 8 h 54 Transmission : 2016-06-23 9 h 04	2620997 - Addenda no 1 2016-07-04 11 h 06 - Courriel 2622041 - Addenda no 2 2016-07-06 18 h 08 - Messagerie 2622049 - Addenda no 2 2016-07-06 10 h 12 - Courriel 2628319 - Addenda no 3 - Report de date 2016-07-19 13 h 18 - Courriel 2628321 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 19 - Courriel 2628322 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 52 - Courriel 2628336 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 20 - Messagerie 2628339 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 28 - Messagerie 2631576 - Addenda no 4 2016-07-28 8 h 42 - Télécopie 2631578 - Addenda no 4 2016-07-28 11 h 31 - Messagerie 2633050 - Addenda no 5 2016-08-03 8 h 02 - Courriel 2636761 - Addenda no 6 2016-08-12 14 h 47 - Messagerie 2636792 - Addenda no 6 2016-08-12 11 h 35 - Courriel 2637519 - Addenda no 7 2016-08-15 15 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4	<u>Madame Ana Fernandes</u> Téléphone : 450 373-	Commande : (1150738) 2016-07-07 10 h 16	2620997 - Addenda no 1 2016-07-07 10 h 16 - Téléchargement

<http://www.aliexcavation.com> NEQ :
1143616580

2010
Télécopieur : 450
373-0114

Transmission :
2016-07-07 10 h 47

2622041 - Addenda no 2
2016-07-07 10 h 16 -
Messagerie
2622049 - Addenda no 2
2016-07-07 10 h 16 -
Téléchargement
2628319 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-07-19 13 h 18 - Courriel
2628321 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 19 - Courriel
2628322 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 52 - Courriel
2628336 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 20 -
Messagerie
2628339 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 27 -
Messagerie
2631576 - Addenda no 4
2016-07-28 8 h 39 - Télécopie
2631578 - Addenda no 4
2016-07-28 11 h 32 -
Messagerie
2633050 - Addenda no 5
2016-08-03 8 h 02 - Courriel
2636761 - Addenda no 6
2016-08-12 14 h 48 -
Messagerie
2636792 - Addenda no 6
2016-08-12 11 h 35 - Courriel
2637519 - Addenda no 7
2016-08-15 15 h 32 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Allia Infrastructures
2000, rue de Lierre
Laval, QC, H7G 4Y4
NEQ : 1169875342

Monsieur Louis-Cyrille
Lafande
Téléphone : 514 326-
5200
Télécopieur : 450
668-5989

Commande : (1144767)
2016-06-22 15 h 23
Transmission :
2016-06-22 16 h 23

2620997 - Addenda no 1
2016-07-04 11 h 06 - Courriel
2622041 - Addenda no 2
2016-07-06 18 h 04 -
Messagerie
2622049 - Addenda no 2
2016-07-06 10 h 12 - Courriel
2628319 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-07-19 13 h 18 - Courriel
2628321 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 19 - Courriel
2628322 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 52 - Courriel
2628336 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 15 -
Messagerie
2628339 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 31 -
Messagerie

2631576 - Addenda no 4
 2016-07-28 8 h 39 - Télécopie
 2631578 - Addenda no 4
 2016-07-28 11 h 29 -
 Messagerie
 2633050 - Addenda no 5
 2016-08-03 8 h 02 - Courriel
 2636761 - Addenda no 6
 2016-08-12 14 h 45 -
 Messagerie
 2636792 - Addenda no 6
 2016-08-12 11 h 35 - Courriel
 2637519 - Addenda no 7
 2016-08-15 15 h 32 - Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Charex
 14940 rue Louis M Taillon
 Mirabel, QC, J7N 2K4
 NEQ : 1167167742

Monsieur Stéphan
Charette
 Téléphone : 450 475-
 1135
 Télécopieur : 450
 475-1137

Commande : (1145857)
 2016-06-27 10 h 18
Transmission :
 2016-06-27 10 h 18.

2620997 - Addenda no 1
 2016-07-04 11 h 06 - Courriel
 2622041 - Addenda no 2
 2016-07-06 13 h 46 - Courriel
 2622049 - Addenda no 2
 2016-07-06 10 h 12 - Courriel
 2628319 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-07-19 13 h 18 - Courriel
 2628321 - Addenda no 3
 2016-07-19 13 h 19 - Courriel
 2628322 - Addenda no 3
 2016-07-19 13 h 52 - Courriel
 2628336 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 14 -
 Messagerie
 2628339 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 31 -
 Messagerie
 2631576 - Addenda no 4
 2016-07-28 8 h 38 - Télécopie
 2631578 - Addenda no 4
 2016-07-28 11 h 29 -
 Messagerie
 2633050 - Addenda no 5
 2016-08-03 8 h 02 - Courriel
 2636761 - Addenda no 6
 2016-08-12 14 h 45 -
 Messagerie
 2636792 - Addenda no 6
 2016-08-12 11 h 35 - Courriel
 2637519 - Addenda no 7
 2016-08-15 15 h 32 - Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Construction Deric Inc
 975, Boulevard Champlain

Monsieur Daniel
Cormier

Commande : (1145324)
 2016-06-23 13 h 09

2620997 - Addenda no 1
 2016-07-04 11 h 06 - Courriel

Québec, QC, G1K 4J9
<http://www.grouperedric.ca> NEQ :
 1169078178

Téléphone : 514 260-
 2942
 Télécopieur :

Transmission :
 2016-06-23 16 h 22

2622041 - Addenda no 2
 2016-07-06 18 h 11 -
 Messagerie
 2622049 - Addenda no 2
 2016-07-06 10 h 12 - Courriel
 2628319 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-07-19 13 h 18 - Courriel
 2628321 - Addenda no 3
 2016-07-19 13 h 19 - Courriel
 2628322 - Addenda no 3
 2016-07-19 13 h 52 - Courriel
 2628336 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 24 -
 Messagerie
 2628339 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 22 -
 Messagerie
 2631576 - Addenda no 4
 2016-07-28 8 h 44 -
 Messagerie
 2631578 - Addenda no 4
 2016-07-28 11 h 35 -
 Messagerie
 2633050 - Addenda no 5
 2016-08-03 8 h 02 - Courriel
 2636761 - Addenda no 6
 2016-08-12 14 h 51 -
 Messagerie
 2636792 - Addenda no 6
 2016-08-12 11 h 35 - Courriel
 2637519 - Addenda no 7
 2016-08-15 15 h 32 - Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Construction G-nesis Inc.
 4915, Louis-B.-Mayer
 Laval, QC, H7P 0E5
 NEQ : 1167215343

Monsieur Stéphane
Chaumont
 Téléphone : 514 370-
 8303
 Télécopieur : 450
 681-7070

Commande : (1145437)
 2016-06-23 14 h 42
Transmission :
 2016-06-23 14 h 42

2620997 - Addenda no 1
 2016-07-04 11 h 06 - Courriel
 2622041 - Addenda no 2
 2016-07-06 13 h 46 - Courriel
 2622049 - Addenda no 2
 2016-07-06 10 h 12 - Courriel
 2628319 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-07-19 13 h 18 - Courriel
 2628321 - Addenda no 3
 2016-07-19 13 h 19 - Courriel
 2628322 - Addenda no 3
 2016-07-19 13 h 52 - Courriel
 2628336 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 24 -
 Messagerie
 2628339 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 21 -
 Messagerie
 2631576 - Addenda no 4
 2016-07-28 9 h 13 - Télécopie

2631578 - Addenda no 4
 2016-07-28 11 h 36 -
 Messagerie

2633050 - Addenda no 5
 2016-08-03 8 h 02 - Courriel

2636761 - Addenda no 6
 2016-08-12 14 h 51 -
 Messagerie

2636792 - Addenda no 6
 2016-08-12 11 h 35 - Courriel

2637519 - Addenda no 7
 2016-08-15 15 h 32 - Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> DURÖKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6 http://www.duroking.com NEQ : 1165343220	<u>Monsieur Mathieu Kingsbury</u> Téléphone : 450 436- 3474 Télécopieur : 450 436-2273	Commande : (1147788) 2016-06-30 9 h 07 Transmission : 2016-06-30 9 h 49	2620997 - Addenda no 1 2016-07-04 11 h 06 - Courriel 2622041 - Addenda no 2 2016-07-06 18 h 07 - Messagerie 2622049 - Addenda no 2 2016-07-06 10 h 12 - Courriel 2628319 - Addenda no 3 - Report de date 2016-07-19 13 h 18 - Courriel 2628321 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 19 - Courriel 2628322 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 52 - Courriel 2628336 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 19 - Messagerie 2628339 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 29 - Messagerie 2631576 - Addenda no 4 2016-07-28 8 h 39 - Télécopie 2631578 - Addenda no 4 2016-07-28 11 h 31 - Messagerie 2633050 - Addenda no 5 2016-08-03 8 h 02 - Courriel 2636761 - Addenda no 6 2016-08-12 14 h 47 - Messagerie 2636792 - Addenda no 6 2016-08-12 11 h 35 - Courriel 2637519 - Addenda no 7 2016-08-15 15 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Englobe 1080, Beaver Hall, bureau 200 Montréal, QC, H2Z 1S8	<u>Madame Isabelle Langlois</u> Téléphone : 514 281-	Commande : (1145785) 2016-06-27 9 h 30	2620997 - Addenda no 1 2016-07-04 11 h 06 - Courriel

<http://www.englobecorp.com> NEQ :
1167280206

5173
Télécopieur : 450
668-5532

Transmission :
2016-06-27 9 h 30

2622041 - Addenda no 2
2016-07-06 13 h 46 - Courriel
2622049 - Addenda no 2
2016-07-06 10 h 12 - Courriel
2628319 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-07-19 13 h 18 - Courriel
2628321 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 19 - Courriel
2628322 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 52 - Courriel
2628336 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 23 -
Messagerie
2628339 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 24 -
Messagerie
2631576 - Addenda no 4
2016-07-28 8 h 42 - Télécopie
2631578 - Addenda no 4
2016-07-28 11 h 34 -
Messagerie
2633050 - Addenda no 5
2016-08-03 8 h 02 - Courriel
2636761 - Addenda no 6
2016-08-12 14 h 50 -
Messagerie
2636792 - Addenda no 6
2016-08-12 11 h 35 - Courriel
2637519 - Addenda no 7
2016-08-15 15 h 32 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Environnement Routier NRJ Inc.
23 av Milton
Lachine
Montréal, QC, H8R 1K6
<http://www.nrj.ca> NEQ : 1142611939

Madame Louise
Genest
Téléphone : 514 481-
0451
Télécopieur : 514
481-2899

Commande : (1145701)
2016-06-27 8 h 31
Transmission :
2016-06-27 8 h 31

2620997 - Addenda no 1
2016-07-04 11 h 06 - Courriel
2622041 - Addenda no 2
2016-07-06 13 h 46 - Courriel
2622049 - Addenda no 2
2016-07-06 10 h 12 - Courriel
2628319 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-07-19 13 h 18 - Courriel
2628321 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 19 - Courriel
2628322 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 52 - Courriel
2628336 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 16 -
Messagerie
2628339 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 30 -
Messagerie
2631576 - Addenda no 4
2016-07-28 8 h 38 - Télécopie

2631578 - Addenda no 4
2016-07-28 11 h 30 -
Messagerie

2633050 - Addenda no 5
2016-08-03 8 h 02 - Courriel

2636761 - Addenda no 6
2016-08-12 14 h 46 -
Messagerie

2636792 - Addenda no 6
2016-08-12 11 h 35 - Courriel

2637519 - Addenda no 7
2016-08-15 15 h 32 - Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> G-Tek (3427951 Canada inc.) 180 boul Bellerose O Laval, QC, H7L 6A2 http://www.gtek.ca NEQ : 1147472659	<u>Monsieur Stephane Fortin</u> Téléphone : 450 628-4835 Télécopieur : 450 963-4835	Commande : (1148567) 2016-07-04 9 h 10 Transmission : 2016-07-04 9 h 10	2620997 - Addenda no 1 2016-07-04 11 h 06 - Courriel 2622041 - Addenda no 2 2016-07-06 13 h 46 - Courriel 2622049 - Addenda no 2 2016-07-06 10 h 12 - Courriel 2628319 - Addenda no 3 - Report de date 2016-07-19 13 h 18 - Courriel 2628321 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 19 - Courriel 2628322 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 52 - Courriel 2628336 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 16 - Messagerie 2628339 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 30 - Messagerie 2631576 - Addenda no 4 2016-07-28 8 h 38 - Télécopie 2631578 - Addenda no 4 2016-07-28 11 h 30 - Messagerie 2633050 - Addenda no 5 2016-08-03 8 h 02 - Courriel 2636761 - Addenda no 6 2016-08-12 14 h 46 - Messagerie 2636792 - Addenda no 6 2016-08-12 11 h 35 - Courriel 2637519 - Addenda no 7 2016-08-15 15 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Le Groupe Vespo 17, boul. Saint-Joseph Lachine	<u>Monsieur Matthew Ruta</u> Téléphone : 514 933-	Commande : (1156853) 2016-07-20 16 h 55 Transmission : 2016-07-20 16 h 55	2620997 - Addenda no 1 2016-07-20 16 h 55 - Téléchargement

Montréal, QC, H8S 2K9
NEQ : 1146928206

5057
Télécopieur :

2622041 - Addenda no 2
2016-07-20 16 h 55 -
Téléchargement
2622049 - Addenda no 2
2016-07-20 16 h 55 -
Téléchargement
2628319 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-07-20 16 h 55 -
Téléchargement
2628321 - Addenda no 3
2016-07-20 16 h 55 -
Téléchargement
2628322 - Addenda no 3
2016-07-20 16 h 55 -
Téléchargement
2628336 - Addenda no 3
2016-07-20 16 h 55 -
Téléchargement
2628339 - Addenda no 3
2016-07-20 16 h 55 -
Téléchargement
2631576 - Addenda no 4
2016-07-28 8 h 43 -
Messagerie
2631578 - Addenda no 4
2016-07-28 11 h 29 -
Messagerie
2633050 - Addenda no 5
2016-08-03 8 h 02 - Courriel
2636761 - Addenda no 6
2016-08-12 14 h 45 -
Messagerie
2636792 - Addenda no 6
2016-08-12 11 h 35 - Courriel
2637519 - Addenda no 7
2016-08-15 15 h 32 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

L'écuyer & Fils Ltée /
17 Du Moulin
Saint-Rémi, QC, J0L 2L0
NEQ : 1145052065

Monsieur David Guay **Commande : (1146713)**
Téléphone : 450 454-
3928 2016-06-28 14 h 02
Transmission :
Télécopieur : 450 2016-06-28 14 h 02
454-7254

2620997 - Addenda no 1
2016-07-04 11 h 06 - Courriel
2622041 - Addenda no 2
2016-07-06 13 h 46 - Courriel
2622049 - Addenda no 2
2016-07-06 10 h 12 - Courriel
2628319 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-07-19 13 h 17 - Courriel
2628321 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 19 - Courriel
2628322 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 52 - Courriel
2628336 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 14 -
Messagerie

2628339 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 32 -
 Messagerie

2631576 - Addenda no 4
 2016-07-28 8 h 38 - Télécopie

2631578 - Addenda no 4
 2016-07-28 11 h 28 -
 Messagerie

2633050 - Addenda no 5
 2016-08-03 8 h 02 - Courriel

2636761 - Addenda no 6
 2016-08-12 14 h 44 -
 Messagerie

2636792 - Addenda no 6
 2016-08-12 11 h 35 - Courriel

2637519 - Addenda no 7
 2016-08-15 15 h 32 - Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Les Constructions et Pavage Jeskar
 Inc.
 5181 Amiens, suite 202
 Montréal, QC, H1G 6N9
 NEQ : 1145922051

Monsieur Richard
 Morin
 Téléphone : 514 327-
 5454
 Télécopieur : 514
 327-4198

Commande : (1145431)
 2016-06-23 14 h 37
Transmission :
 2016-06-23 17 h 17

2620997 - Addenda no 1
 2016-07-04 11 h 06 - Courriel

2622041 - Addenda no 2
 2016-07-06 18 h 11 -
 Messagerie

2622049 - Addenda no 2
 2016-07-06 10 h 12 - Courriel

2628319 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-07-19 13 h 18 - Courriel

2628321 - Addenda no 3
 2016-07-19 13 h 19 - Courriel

2628322 - Addenda no 3
 2016-07-19 13 h 52 - Courriel

2628336 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 22 -
 Messagerie

2628339 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 25 -
 Messagerie

2631576 - Addenda no 4
 2016-07-28 9 h 12 - Télécopie

2631578 - Addenda no 4
 2016-07-28 11 h 34 -
 Messagerie

2633050 - Addenda no 5
 2016-08-03 8 h 02 - Courriel

2636761 - Addenda no 6
 2016-08-12 14 h 49 -
 Messagerie

2636792 - Addenda no 6
 2016-08-12 11 h 35 - Courriel

2637519 - Addenda no 7
 2016-08-15 15 h 32 - Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	<u>Monsieur Sylvain</u> <u>Phaneuf</u> Téléphone : 450 446- 9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1149121) 2016-07-04 15 h 33 Transmission : 2016-07-04 15 h 33	2620997 - Addenda no 1 2016-07-04 15 h 33 - Téléchargement 2622041 - Addenda no 2 2016-07-06 13 h 46 - Courriel 2622049 - Addenda no 2 2016-07-06 10 h 12 - Courriel 2628319 - Addenda no 3 - Report de date 2016-07-19 13 h 18 - Courriel 2628321 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 19 - Courriel 2628322 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 52 - Courriel 2628336 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 23 - Messagerie 2628339 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 23 - Messagerie 2631576 - Addenda no 4 2016-07-28 8 h 42 - Télécopie 2631578 - Addenda no 4 2016-07-28 11 h 35 - Messagerie 2633050 - Addenda no 5 2016-08-03 8 h 02 - Courriel 2636761 - Addenda no 6 2016-08-12 14 h 50 - Messagerie 2636792 - Addenda no 6 2016-08-12 11 h 35 - Courriel 2637519 - Addenda no 7 2016-08-15 15 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	--	---

<input type="checkbox"/> Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	<u>Monsieur Sylvain</u> <u>Phaneuf</u> Téléphone : 450 446- 9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1149506) 2016-07-05 10 h 43 Transmission : 2016-07-05 15 h 38	2620997 - Addenda no 1 2016-07-05 10 h 43 - Aucun 2622041 - Addenda no 2 2016-07-06 18 h 09 - Messagerie 2622049 - Addenda no 2 2016-07-06 10 h 12 - Courriel 2628319 - Addenda no 3 - Report de date 2016-07-19 13 h 18 - Courriel 2628321 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 19 - Courriel 2628322 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 52 - Courriel 2628336 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 21 - Messagerie
--	--	--	--

2628339 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 26 -
 Messagerie

2631576 - Addenda no 4
 2016-07-28 9 h 12 - Télécopie

2631578 - Addenda no 4
 2016-07-28 11 h 33 -
 Messagerie

2633050 - Addenda no 5
 2016-08-03 8 h 02 - Courriel

2636761 - Addenda no 6
 2016-08-12 14 h 49 -
 Messagerie

2636792 - Addenda no 6
 2016-08-12 11 h 35 - Courriel

2637519 - Addenda no 7
 2016-08-15 15 h 32 - Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Les Excavations Payette Itée
 7900, rue Bombardier
 Montréal, QC, H1J1A4
 NEQ : 1166482993

Monsieur Michel Viger **Commande : (1150086)**
 Téléphone : 514 322-
 4800
 Télécopieur : 514
 322-1770

2016-07-06 10 h 10
Transmission :
 2016-07-06 10 h 10

2620997 - Addenda no 1
 2016-07-06 10 h 10 -
 Téléchargement

2622041 - Addenda no 2
 2016-07-06 18 h 05 -
 Messagerie

2622049 - Addenda no 2
 2016-07-06 10 h 13 -
 Télécopie

2628319 - Addenda no 3 -
 Report de date
 2016-07-19 13 h 18 -
 Télécopie

2628321 - Addenda no 3
 2016-07-19 13 h 20 -
 Télécopie

2628322 - Addenda no 3
 2016-07-19 13 h 53 -
 Télécopie

2628336 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 17 -
 Messagerie

2628339 - Addenda no 3
 2016-07-19 16 h 29 -
 Messagerie

2631576 - Addenda no 4
 2016-07-28 8 h 42 - Télécopie

2631578 - Addenda no 4
 2016-07-28 11 h 30 -
 Messagerie

2633050 - Addenda no 5
 2016-08-03 8 h 02 - Télécopie

2636761 - Addenda no 6
 2016-08-12 14 h 47 -
 Messagerie

			2636792 - Addenda no 6 2016-08-12 11 h 36 - Télécopie
			2637519 - Addenda no 7 2016-08-15 15 h 33 - Télécopie
			Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Pomerleau Inc... 500, rue St-Jacques, 11e étage Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	<u>Madame Nancy</u> <u>Lazure</u> Téléphone : 514 789- 2728 Télécopieur : 514 789-2288	Commande : (1145413) 2016-06-23 14 h 26 Transmission : 2016-06-23 14 h 26 2620997 - Addenda no 1 2016-07-04 11 h 06 - Courriel 2622041 - Addenda no 2 2016-07-06 13 h 46 - Courriel 2622049 - Addenda no 2 2016-07-06 10 h 12 - Courriel 2628319 - Addenda no 3 - Report de date 2016-07-19 13 h 18 - Courriel 2628321 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 19 - Courriel 2628322 - Addenda no 3 2016-07-19 13 h 52 - Courriel 2628336 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 20 - Messagerie 2628339 - Addenda no 3 2016-07-19 16 h 27 - Messagerie 2631576 - Addenda no 4 2016-07-28 9 h 12 - Télécopie 2631578 - Addenda no 4 2016-07-28 11 h 32 - Messagerie 2633050 - Addenda no 5 2016-08-03 8 h 02 - Courriel 2636761 - Addenda no 6 2016-08-12 14 h 48 - Messagerie 2636792 - Addenda no 6 2016-08-12 11 h 35 - Courriel 2637519 - Addenda no 7 2016-08-15 15 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	<u>Monsieur Guy</u> <u>Cormier</u> Téléphone : 514 329- 4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1148163) 2016-06-30 14 h 54 Transmission : 2016-06-30 22 h 10 2620997 - Addenda no 1 2016-07-04 11 h 07 - Télécopie 2622041 - Addenda no 2 2016-07-06 18 h 10 - Messagerie 2622049 - Addenda no 2 2016-07-06 10 h 13 - Télécopie

2628319 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-07-19 13 h 18 -
Télécopie

2628321 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 51 -
Télécopie

2628322 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 53 -
Télécopie

2628336 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 21 -
Messagerie

2628339 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 26 -
Messagerie

2631576 - Addenda no 4
2016-07-28 9 h 13 - Télécopie

2631578 - Addenda no 4
2016-07-28 11 h 33 -
Messagerie

2633050 - Addenda no 5
2016-08-03 8 h 02 - Télécopie

2636761 - Addenda no 6
2016-08-12 14 h 49 -
Messagerie

2636792 - Addenda no 6
2016-08-12 11 h 36 -
Télécopie

2637519 - Addenda no 7
2016-08-15 15 h 33 -
Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)



Roxboro Excavation INC..
1620 Croissant Newman
Dorval, QC, H9P 2R8
NEQ : 1142760280

Monsieur Yvon
Théoret
Téléphone : 514 631-
1888
Télécopieur : 514
631-1055

Commande : (1145921)
2016-06-27 11 h 07
Transmission :
2016-06-27 11 h 07

2620997 - Addenda no 1
2016-07-04 11 h 06 - Courriel

2622041 - Addenda no 2
2016-07-06 13 h 46 - Courriel

2622049 - Addenda no 2
2016-07-06 10 h 12 - Courriel

2628319 - Addenda no 3 -
Report de date
2016-07-19 13 h 18 - Courriel

2628321 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 19 - Courriel

2628322 - Addenda no 3
2016-07-19 13 h 52 - Courriel

2628336 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 23 -
Messagerie

2628339 - Addenda no 3
2016-07-19 16 h 23 -
Messagerie

2631576 - Addenda no 4
2016-07-28 8 h 39 - Télécopie

2631578 - Addenda no 4
2016-07-28 11 h 35 -
Messagerie

2633050 - Addenda no 5
2016-08-03 8 h 02 - Courriel

2636761 - Addenda no 6
2016-08-12 14 h 50 -
Messagerie

2636792 - Addenda no 6
2016-08-12 11 h 35 - Courriel

2637519 - Addenda no 7
2016-08-15 15 h 32 - Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1163334021

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Allia Infrastructures Itée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7309-AE - 8 soumissionnaires.

Numéro du mandat
SMCE163334021

Date du mandat
2016-09-07

Objet du mandat

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Type de mandat

Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

VU la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

VU que le contrat de construction est d'une valeur de plus de 2 M\$ et qu'il présente un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation externe effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1163334021 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2016-09-07

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances

Dossier # :1163334021

Dossier # : 1163334021

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Allia Infrastructures Itée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7309-AE - 8 soumissionnaires.



Rapport- mandat SMCE166334021- Allia Infrastructures..pdf

Dossier # :1163334021

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achats-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 29 septembre 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE163334021**

**Accorder un contrat à Allia Infrastructures Itée pour la
préparation de sites (ozonation et poste électrique)
dans le cadre du projet de désinfection à la Station
d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour
une somme maximale de 4 546 696,38 \$, taxes
incluses - Appel d'offres public 7309-AE -
8 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE163334021

Accorder un contrat à Allia Infrastructures ltée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7309-AE - 8 soumissionnaires.

À sa séance du 7 septembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 14 septembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont posé plusieurs questions sur l'écart très important entre le prix soumis par l'adjudicataire et l'estimation. Le Service a expliqué que l'estimation de contrôle avait été réalisée en tenant compte du calcul des coûts de tous les matériaux, sans présumer des rabais possibles que pourraient obtenir les entrepreneurs. Cette explication a été jugée satisfaisante par la majorité des membres. Ces derniers ont cependant souligné qu'il aurait été intéressant de retrouver au sommaire décisionnel un tableau détaillant l'estimation et les prix soumis pour les divers articles du contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE163334021 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1164069005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du locateur 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1er juin 2017, des espaces situés au 1er, 2e, 3e, 4e et 6e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pi ² , à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La dépense totale pour ce projet est de 38 838 895,14 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 an, à compter du 1^{er} juin 2017, des espaces situés au 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages, de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pi², à des fins bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'ajuster la base budgétaire du Service des finances à la hauteur de 32 264 008,83 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2017 à 2026 conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

3- d'autoriser la dépense de 549 304,44 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 630 René-Lévesque West Property Co.;

4- d'autoriser la dépense de 2 956 294,69 \$, taxes incluses, en incidence;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 1 794 866,75 \$ taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-07-08 14:04

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164069005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du locateur 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1er juin 2017, des espaces situés au 1er, 2e, 3e, 4e et 6e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pi ² , à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La dépense totale pour ce projet est de 38 838 895,14 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la stratégie immobilière visant à effectuer les travaux requis de conservation et de préservation des aspects patrimoniaux des édifices de la Cité administrative pour les années 2016 à 2020, d'importants travaux de mises aux normes et de restauration sont requis, notamment dans l'hôtel de ville. Cet édifice, inauguré en 1926, présente des signes avancés de détérioration majeure. Dans ce contexte, il est recommandé, dans un objectif de préservation et de maintien d'actif, de le rénover. Il a été décidé de relocaliser les occupants de l'hôtel de ville durant les travaux dans le bâtiment voisin, soit l'Édifice Lucien-Saulnier qui répond aux besoins pour accueillir temporairement les fonctions et services de l'hôtel de ville. Pour ce faire, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande de relocaliser les employés du Service des finances (le « SDF ») qui occupe actuellement l'édifice Lucien-Saulnier.

En avril dernier, dans le but de loger les employés du SDF, le SGPI a invité des propriétaires immobiliers à soumettre une déclaration d'intérêt pour des espaces locatifs d'une superficie d'environ 95 000 pi² à l'intérieur du périmètre délimité par la rue Sherbrooke, la rue Saint-Hubert, le Fleuve et la rue Peel. Cette démarche a permis au SGPI de recueillir 4 sites potentiels.

Le 6 juin dernier, outre un des sites potentiels qui n'avait pas la totalité de l'espace requis, le SGPI a reçu trois offres financières et considère que la meilleure offre pour la Ville est celle proposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 630, boulevard René-Lévesque Ouest.

Conséquemment, le présent sommaire a pour but de faire approuver auprès des autorités compétentes de la Ville de Montréal un projet de bail entre la Ville de Montréal et 630 René-

Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2017, pour des locaux d'une superficie totale de 94 795 pi².

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0756 - 15 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co. pour un terme de 9 ans, à compter du 1^{er} juin 2017, des espaces situés au 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages, de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le projet de bail prévoit une option de résiliation avant terme en faveur du locataire à la fin de la 6e année (31 mai 2023), exerçable sur préavis de douze mois, moyennant une pénalité de 5,6 M\$ plus les taxes applicables à remettre au locateur. Cette pénalité représente une compensation pour la portion des travaux d'aménagement non amortis payés par le locateur à laquelle s'ajoute 9 mois de loyer brut.

De plus, le locateur a remis à la Ville une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle de 1 M\$ qui sera maintenue en vigueur pour son plein montant jusqu'à la date de fin des travaux d'aménagement des lieux loués. En cas de défaut du locateur de livrer l'ensemble des lieux loués stipulés dans le bail, la Ville pourra résilier le bail et encaisser la lettre de garantie bancaire en sa possession, en tout ou en partie, après avoir signifié au locateur un préavis de 5 jours précisant la nature du défaut reproché.

Comme la valeur de ce contrat dépasse la somme de 10 000 000 \$, ce dossier devra être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats le 10 août prochain pour son approbation.

JUSTIFICATION

Cette location est la première étape requise pour réaliser la stratégie de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Le marché immobilier actuel procure à la Ville l'opportunité de loger des fonctionnaires à moindre coût. En effet, le loyer marchand, incluant tous les frais d'exploitation, pour ce type d'immeuble dans le secteur oscille entre 38,00 \$/pi² et 43,00 \$/pi² alors que la Ville a l'opportunité de payer un loyer entre 32,66 \$/pi² et 38,16 \$/pi², incluant plusieurs incitatifs, pour toute la durée du terme.

Le tableau suivant représente les scénarios étudiés pour une durée de 9 ans. Afin d'assurer la confidentialité des offres de location, le SGPI a intentionnellement nommé les propriétés analysées : Immeubles A, B et C.

	Valeur actuelle du loyer (cette valeur inclut tous les incitatifs)	Valeur actuelle des travaux d'aménagement	Valeur actuelle totale
--	---	--	-------------------------------

630, boulevard René-Lévesque Ouest (immeuble retenu)	17 738 284 \$	4 507 169 \$	22 245 453 \$
Immeuble "A"	19 269 450 \$	3 648 738 \$	22 918 188 \$
Immeuble "B"	28 367 036 \$	5 188 730 \$	33 555 766 \$

Concernant l'immeuble « C », à la suite de l'élaboration des plans de blocage, la superficie disponible dans l'immeuble ne permettait pas d'accueillir le Service des finances, alors aucune offre n'a été soumise.

Considérant que la valeur actuelle pour l'immeuble situé au 630, boulevard René-Lévesque Ouest est la plus économique, il est recommandé par le SGPI de louer cet espace.

Le propriétaire du site retenu offre les incitatifs suivants :

- 6 mois de loyer de base gratuit pour la première année;
- il construit, à ses frais, les aménagements locatifs initiaux selon les besoins de la Ville;
- il accorde un rabais de 50 % sur le loyer des espaces de stationnement (10 espaces réservés et 10 espaces non-réservés) pour la durée du bail;
- il construit, à ses frais, une salle à vélos avec douches exclusive au 2^e sous-sol de l'immeuble;
- il accorde une allocation monétaire de 30 \$/pi² lors de la première option de renouvellement afin de rafraîchir les locaux de la Ville;
- il accorde l'accès gratuit à son centre de conférence pour 112 heures par mois (192 jours de 7 heures / année);
- il construit, à ses frais, de nouvelles salles de toilettes sur chacun des étages.

Avant la fin des travaux à l'hôtel de ville prévue en 2020, le SGPI établira une stratégie immobilière pour l'immeuble Lucien-Saulnier et présentera les différents scénarios à l'administration.

De plus, le locateur confirme que l'accessibilité universelle se fait par la rue Union et que tous les étages seront desservis par une toilette pour handicapé.

Le périmètre de recherche a été déterminé de façon à conserver l'ensemble des employés de la Ville dans le centre des affaires et à proximité de l'hôtel de ville. La Ville loue plusieurs espaces dans le centre des affaires tels que, le 700 de la Gauchetière O, le 740 Notre-Dame Ouest, 801 Brenan. Cette location viendra renforcer le pôle administratif et permettra de créer une synergie opérationnelle pour l'ensemble des services de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSE LOCATION

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour la location d'une période de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2017 jusqu'au 31 mai 2026.

	du 1er juin 2017 au 31 mai 2026
Superficie (pi ²)	94 795,00
Loyer de base	12 678 831,25 \$
Frais d'exploitation	9 171 416,25 \$
Taxes foncières	8 523 018,45 \$
Stationnement	358 020,00 \$
Total avant taxes	30 731 285,95 \$

TPS (5%)	1 536 564,30 \$
TVQ (9,975%)	3 065 445,76 \$
Total incluant taxes	35 333 296,01 \$
Ristourne de TPS	(1 536 564,30) \$
Ristourne de TVQ	(1 532 722,88) \$
Coût total net	32 264 008,83 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux unitaire annuel moyen incluant les frais d'exploitation pour les 9 premières années de cette location est de 36,02 \$/pi².

Dans le but de protéger les investissements de la Ville, le SGPI a négocié deux options de renouvellement de bail pour 2 termes additionnels et consécutifs de 9 ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer de base qui sera alors :

- Pour le terme de la première option, du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2029 inclusivement, le loyer de base annuel sera de 18,00 \$/pi². Du 1^{er} juin 2029 au 31 mai 2032 inclusivement, le loyer de base annuel sera de 19,00 \$/pi² et finalement du 1^{er} juin 2032 au 31 mai 2035 inclusivement, le loyer de base annuel sera de 20,00 \$/pi², le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de la Ville au moment de ce renouvellement.

- Pour le terme de la deuxième option, le loyer sera à négocier selon le taux du marché.

La dépense totale de loyer pour le terme de 9 ans représente un montant de 32 264 008,83 \$, net des ristournes de taxes, et sera financée par le budget de fonctionnement du SDF.

Ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des années 2017 à 2026 (6 mois en 2026). Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SDF à la hauteur de 32 264 008,83 \$, net des ristournes de taxes, est requis pour les exercices de 2017 à 2026.

BUDGET D'ENTRETIEN ET D'ÉNERGIE

Actuellement le Service des finances, des ressources humaines, de la Technologie de l'information et le Bureau du vérificateur occupent l'édifice Lucien Saulnier et son annexe et leur budget pour l'entretien, le transport vertical et la sécurité totalise 449 052 \$ et pour l'énergie, 227 200 \$ pour un total de 676 252 \$ par année (basé sur le budget 2016). Ces services seront relocalisés durant la réfection de l'édifice Lucien Saulnier et de son annexe.

Basé sur les informations de 2016, l'ajustement budgétaire en 2017 vers le SGPI en provenance de ces services serait estimé à 338 126 \$ (6 mois).

Pour les années 2018 et suivantes, l'ajustement serait estimé à 676 252 \$. Les montants à transférer seront ajustés avec la facturation immobilière et les budgets des années concernées.

DÉPENSES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	Assumé à 100 % par le propriétaire *

Contingences (10 % de 4 777 599 \$)	477 759,90 \$
Incidences	2 571 250 \$
Total avant taxes	3 049 009,90 \$
TPS (5 %)	152 450,50 \$
TVQ (9.975 %)	304 138,74 \$
Total taxes incluses	3 505 599,13 \$
Ristourne de TPS	(152 450,50 \$)
Ristourne de TVQ	(152 069,37 \$)
Coût total net	3 201 079,27 \$

* Les travaux d'aménagement sont estimés par le propriétaire à 4 777 599 \$ avant taxes et sont entièrement assumés par celui-ci.

Le coût des incidences inclut l'achat du mobilier, la télécommunication ainsi que le déménagement.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 3 505 599,13 \$.

Les travaux sont prévus au PTI du SGPI.

Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 1 794 866,75 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le propriétaire s'engage à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la certification LEED design intérieur Argent. De plus, l'immeuble détient la certification BOMA niveau 3.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que les travaux de mise aux normes prévus à l'hôtel de ville ne pourront être réalisés dans les délais. De plus, si le dossier n'est pas présenté au conseil d'agglomération du 29 septembre 2016, l'entente de location est nulle et non avenue et le SGPI devra reprendre le processus afin de trouver un emplacement permettant d'accueillir le SDF. Comme la superficie pour relocaliser le SDF est importante, les sites potentiels analysés ne seront probablement plus disponibles sur le marché après cette date.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CE du 24 août 2016

Approbation du bail : Commission permanente sur l'examen des contrats le 14 septembre 2016

Approbation du bail : CE du 21 septembre 2016

Approbation du bail : CM du 26 septembre 2016

Approbation du bail : CG du 29 septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves COURCHESNE, Service des finances
Ximena - Ext DIAZ, Service de la gestion et de la planification immobilière
Annie LONGPRÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière
Francine LAVERDIÈRE, Service des finances
Raoul CYR, Service des finances
Isabelle HÉBERT, Service des finances
Jacques MARLEAU, Service des finances
Sylvie M MONETTE, Service des finances
Luc GIROUX, Service des technologies de l'information
Pamela - Ext MICHAUD, Service de la gestion et de la planification immobilière
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Mélanie GAGNÉ, Service des communications
Marthe LAWRENCE, Service des communications

Lecture :

Mélanie GAGNÉ, 23 juin 2016
Annie LONGPRÉ, 20 juin 2016
Francine LAVERDIÈRE, 20 juin 2016
Yves COURCHESNE, 17 juin 2016
Jacques MARLEAU, 17 juin 2016
Pierre LÉVESQUE, 17 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-06-15

514 872-8726

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Tél : 514-872-0153

Approuvé le : 2016-06-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2016-06-30

Détail annuel du loyer

	2017 (7 mois)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (5 mois)	Total
Superficie (pi²)	94 795,00										
Loyer de base	114 543,96 \$	1 374 527,50 \$	1 374 527,50 \$	1 429 824,58 \$	1 469 322,50 \$	1 469 322,50 \$	1 552 268,13 \$	1 611 515,00 \$	1 611 515,00 \$	671 464,58 \$	12 678 831,25 \$
Frais d'exploitation	594 443,65 \$	1 019 046,25 \$	1 019 046,25 \$	1 019 046,25 \$	1 019 046,25 \$	1 019 046,25 \$	1 019 046,25 \$	1 019 046,25 \$	1 019 046,25 \$	424 602,60 \$	9 171 416,25 \$
Taxes foncières	552 417,86 \$	947 002,05 \$	947 002,05 \$	947 002,05 \$	947 002,05 \$	947 002,05 \$	947 002,05 \$	947 002,05 \$	947 002,05 \$	394 584,19 \$	8 523 018,45 \$
Stationnement	23 205,00 \$	39 780,00 \$	39 780,00 \$	39 780,00 \$	39 780,00 \$	39 780,00 \$	39 780,00 \$	39 780,00 \$	39 780,00 \$	16 575,00 \$	358 020,00 \$
Total avant taxes	1 284 610,47 \$	3 380 355,80 \$	3 380 355,80 \$	3 435 652,88 \$	3 475 150,80 \$	3 475 150,80 \$	3 558 096,43 \$	3 617 343,30 \$	3 617 343,30 \$	1 507 226,38 \$	30 731 285,95 \$
TPS (5%)	64 230,52 \$	169 017,79 \$	169 017,79 \$	171 782,64 \$	173 757,54 \$	173 757,54 \$	177 904,82 \$	180 867,17 \$	180 867,17 \$	75 361,32 \$	1 536 564,30 \$
TVQ (9,975%)	128 139,89 \$	337 190,49 \$	337 190,49 \$	342 706,38 \$	346 646,29 \$	346 646,29 \$	354 920,12 \$	360 829,99 \$	360 829,99 \$	150 345,83 \$	3 065 445,76 \$
Total incluant taxes	1 476 980,88 \$	3 886 564,08 \$	3 886 564,08 \$	3 950 141,90 \$	3 995 554,63 \$	3 995 554,63 \$	4 090 921,37 \$	4 159 040,46 \$	4 159 040,46 \$	1 732 933,53 \$	35 333 296,01 \$
Ristourne de TPS	(64 230,52) \$	(169 017,79) \$	(169 017,79) \$	(171 782,64) \$	(173 757,54) \$	(173 757,54) \$	(177 904,82) \$	(180 867,17) \$	(180 867,17) \$	(75 361,32) \$	(1 536 564,30) \$
Ristourne de TVQ (50%)	(64 069,95) \$	(168 595,25) \$	(168 595,25) \$	(171 353,19) \$	(173 323,15) \$	(173 323,15) \$	(177 460,06) \$	(180 415,00) \$	(180 415,00) \$	(75 172,92) \$	(1 532 722,88) \$
Coût total net	1 348 680,41 \$	3 548 951,04 \$	3 548 951,04 \$	3 607 006,07 \$	3 648 473,94 \$	3 648 473,94 \$	3 735 556,49 \$	3 797 758,29 \$	3 797 758,29 \$	1 582 399,29 \$	32 264 008,83 \$

**AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT
VILLE DE MONTRÉAL**

Service de la gestion et de la planification immobilière

**INVITATION À SOUMETTRE UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
POUR DES ESPACES LOCATIFS À MONTRÉAL**

**Avis d'appel
d'intérêt**

16-LOC02

Date d'ouverture : 18 avril 2016

Renseignements : Joel Gaudet, Conseiller en immobilier : joelgaudet@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet avis d'appel d'intérêt seront disponibles à compter du 7 avril 2016

La Ville de Montréal invite toutes parties intéressées à soumettre une déclaration d'intérêt, au plus tard le 18 avril 2016, concernant des espaces à louer pour un usage « bureau », d'une superficie locative d'environ de 8 825,8 m² (95 000 pi²), pour une période de 9 ans renouvelable. Ces espaces devront être situés à l'intérieur du périmètre suivant : au nord, la rue Sherbrooke, à l'est la rue St- Hubert, au sud, le fleuve, à l'ouest, la rue Peel. Les locaux devront être aménagés et utilisables le ou avant le 1er juin 2017.

Pour répondre à cet avis d'appel d'intérêts public et pour consulter la version intégrale, veuillez consulter le site www.seao.ca. Le document sera disponible au coût déterminé par le SEAO.

Montréal, 7 avril 2016

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Journaux de publication : Autre La Presse Le Devoir
Le Journal de Montréal The Gazette

Invitation à soumettre une déclaration d'intérêt pour un projet de location

Le Service de la Gestion et de la Planification immobilière (le « SGPI ») de la Ville de Montréal souhaite obtenir des renseignements sur la possibilité de louer des espaces dans **un édifice existant**. Toutes les parties intéressées sont invitées à déclarer leur intérêt en soumettant une offre de location concernant ce projet en respectant les critères suivants :

Section A – Prérequis obligatoires

- Les locaux proposés doivent respecter ou pouvoir respecter les critères obligatoires ci-dessous :
 - Respect de la date limite pour répondre à cette déclaration d'intérêt.
 - Espace total requis: la superficie locative des espaces devra être d'environ de 8 825,8 m² (95 000 pi²).
 - Ces espaces devront être tous dans un seul immeuble, situé sur plusieurs étages à la condition qu'un ascenseur desserve ces étages.
 - Les emplacements devront se retrouver dans le quadrilatère suivant :
 - Au nord : la rue Sherbrooke
 - Au sud : le Fleuve
 - À l'est : la rue St-Hubert
 - À l'ouest : la rue Peel
 - Les lieux loués ne pourront être situés au sous-sol à l'exception des espaces de stationnement.
 - L'immeuble devra être universellement accessible et respecter les normes municipales en la matière.
 - Le promoteur devra s'engager à signer le bail de la Ville de Montréal
 - Le propriétaire doit être en mesure de se conformer aux critères de développement durable suivants :
 - Devra atteindre les critères d'aménagement écologique établis par LEED et viser minimalement la certification LEED Canada CI, de niveau argent.
 - Le propriétaire s'engagera à obtenir la certification BOMA BEST de niveau 3 ou 4 dans un délai de 12 mois suivant

l'entrée en vigueur du bail et devra s'engager à maintenir ladite certification durant toute la durée du bail.

- Le propriétaire s'engage à construire une salle à vélo et des douches exclusives au locataire à l'extérieur des Lieux loués.
- Les réponses à cet avis doivent être reçues au plus tard le **18 avril 2016** avant midi. Toute réponse reçue après cette date ne sera pas considérée.

Section B : Renseignements additionnels du projet

- Un bail d'une durée de 9 ans incluant des options de renouvellement commençant le ou vers le 1^{er} juin 2017.
- Les locaux proposés devront être livrés prêts pour l'occupation à la date d'entrée en vigueur du bail, sous un concept « clé en main » incluant les améliorations locatives.
- Les limites géographiques incluent les emplacements situés d'un côté ou de l'autre des rues spécifiées.
- L'immeuble doit offrir une bonne visibilité au locataire et doit être desservi adéquatement par le transport en commun pendant les heures d'opération du locataire.
- Les immeubles proposés doivent offrir une configuration acceptable au locataire.
- Les documents tels que les baux seront ceux approuvés au préalable par la Ville.

Section C – Réponses

Les parties intéressées doivent soumettre leur réponse par écrit à l'adresse suivante :

Service de la gestion et de la planification immobilière
a/s Joel Gaudet
303 rue Notre-Dame Est
2^e étage
Montréal, Québec
H2Y 3Y8

Par courriel : joelgaudet@ville.montreal.qc.ca

Seul les propriétaires ou les mandataires seront autorisés à soumettre une offre.

Veillez indiquer le numéro de dossier **16-LOC02** sur toutes les correspondances.

Section D – Renseignements supplémentaires

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec monsieur Joel Gaudet, conseiller en immobilier par courriel à joelgaudet@ville.montreal.qc.ca.

La présente demande de renseignements ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de proposition. Cette démarche vise à recueillir des renseignements sur la capacité du marché immobilier de fournir des espaces locatifs de cette envergure à la Ville de Montréal dans un secteur donné.

Une fois reçus, les renseignements des sites potentiels feront l'objet d'une première analyse en fonction des prérequis obligatoires. Une fois cette étape finalisée, le SGPI travaillera en collaboration avec le ou les représentants des sites retenus afin de conclure une entente à long terme.

De plus, le SGPI se réserve le droit de relancer un autre avis d'intérêt ou même d'annuler cet avis d'intérêt à tout moment. La Ville ne sera pas tenue de conclure une entente ou de demander des soumissions pour la location d'espaces et ne s'engage pas à accepter l'une ou l'autres des propositions reçues.

Dossier # : 1164069005

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité

Objet : Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du locateur 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1er juin 2017, des espaces situés au 1er, 2e, 3e, 4e et 6e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La dépense totale pour ce projet est de 38 838 895,14 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1164069005 - information comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteur:
Lan Huong Doan
Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Service des finances - Point de service HDV
514-872-4674

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-27

Michel T TREMBLAY
Conseiller en gestion des ressources
financières - c/e
Tél : 514 872-0470

Division : Service des finances - Point de service HDV

BAIL

ENTRE : **630 RENE-LEVESQUE WEST PROPERTY CO.**, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 900 - 1959 Upper Water Street, Halifax, province de la Nouvelle Écosse, B3J 2X2, agissant et représentés par John Sullivan et / ou Peter Coughlin, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) la résolution numéro CG16_____, adoptée par le conseil agglomération à sa séance du_____ 2016;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

- 1.1 Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.
- 1.2 Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.
- 1.3 Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les

Paraphes	
Locateur	Locataire

pratiques comptables reconnues.

- 1.4 Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.
- 1.5 Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.
- 1.6 Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer l'Immeuble et administrer le Bail qui ne peuvent représenter plus de dix pour cent (10%) des Frais d'exploitation.
- 1.7 Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique, mais excluant la consommation électrique exclusive des Lieux loués, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, l'entretien ménager, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.
- 1.8 Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.5.
- 1.9 Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.
- 1.10 Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.
- 1.11 Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.
- 1.12 Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.
- 1.13 Travaux d'aménagement initiaux** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites au document intitulé « Programme fonctionnel et technique » lequel est joint au Bail comme Annexe A et amendé par l'Annexe G, et réalisés par le Locateur ou le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locateur ou le Locataire pendant la durée du Bail.

ARTICLE 2 LIEUX LOUÉS

- 2.1 Désignation** : Un local situé au 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e du bâtiment sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H3B 1S6 tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe B. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 1 179 387 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 2.2 Superficie locative des Lieux loués :** La Superficie locative des Lieux loués est fixée à quatre-vingt-quatorze sept cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (94 795 pi²).

La Superficie locative des Lieux loués sera mesurée par un Expert selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de début du Bail et liera les parties rétroactivement à compter de la première journée du Bail. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention. Les parties conviennent que nonobstant le mesurage des Lieux loués, la Superficie locative des Lieux loués ne peut excéder celle fixée ci-dessus.

- 2.3 Superficie locative de l'Édifice :** La Superficie locative de l'Édifice est fixée à six cent vingt-deux mille cent soixante-quinze pieds carrés (622 175 pi²).

La superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location, qu'ils soient loués ou non, sera mesurée par un Expert selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de signature du Bail et liera les parties à compter de la première journée du Bail. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.]

- 2.4 Quote-part d'occupation :** La Superficie locative des Lieux loués équivaut à quinze virgule vingt-quatre pour cent (15,24%) de la Superficie locative de l'Édifice.

Cette quote-part sera ajustée à la suite du mesurage effectué conformément aux dispositions des articles 2.2 et 2.3, le cas échéant.

Par ailleurs, si la Superficie locative de l'Édifice est augmentée, le Locateur devra faire mesurer par un Expert, selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, la superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location incluant cette augmentation de superficie, qu'ils soient loués ou non, au plus tard trois (3) mois de la fin des travaux visant toute telle augmentation de la Superficie locative de l'Édifice. Cette modification liera les parties à compter de la date de la fin des travaux et le Locateur devra faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

- 2.5 Stationnement :** Pendant la Durée, le Locateur fournira au Locataire un maximum de dix (10) places de stationnement réservées et dix (10) places de stationnement non-réservées dans l'installation de stationnement souterrain localisé sous l'Édifice à Bureaux au coût de cinquante pour cent (50 %) des coûts de stationnement en vigueur, payable par le Locataire.

À titre d'information uniquement, pour février 2016, le coût d'une place de stationnement non-réservée s'élève à trois cent vingt-deux dollars et cinquante cents (322,50 \$) par mois, incluant les taxes de vente et le coût d'une place de stationnement réservée s'élève à quatre cent trente-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (439,78 \$) par mois, incluant les taxes de vente.

Le Locataire aura le droit durant toute la durée du bail et de ses renouvellements de bénéficier de 18 espaces de stationnement non réservés additionnels selon le taux en vigueur. Le ratio est de 1 espace par 2500 pieds carrés loués pour un total de 38 espaces de stationnement.

ARTICLE 3 **DURÉE**

- 3.1 Durée :** Le Bail est consenti pour un terme de neuf (9) ans, commençant après la période d'emménagement prévue à l'article 5.5, soit le premier (1^{er}) juin deux mille dix-sept (2017) et se terminant le trente et un (31) mai deux mille vingt-six (2026). Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première

Paraphes	
Locateur	Locataire

et la dernière journée du Bail, tel que prévu à l'article 5,5.

- 3.2 Droit de résiliation** : Le Locataire pourra résilier le Bail le 30 juin 2023 (la « Date de Résiliation »), en donnant un avis écrit (l'« Avis de Résiliation ») au Locateur douze (12) mois avant la Date de Résiliation, soit au plus tard le 30 juin 2022.

Dans l'éventualité où le Locataire exercerait son droit de résilier le Bail, il devra payer au Locateur une pénalité, concernant la totalité des Lieux Loués, de cinq millions six cent mille dollars (5 600 000 \$), plus les taxes applicables qu'il devra avoir transmis avec l'Avis de Résiliation au plus tard le 30 juin 2022, sans quoi le droit de résiliation devient nul et non avenue.

Ce droit est personnel au Locataire.

- 3.3 Renouvellement** : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (2) termes additionnels et consécutifs de neuf (9) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer de base qui sera alors :

Pour la première (1^{ère}) option de renouvellement

- a) Pour le terme du 1er juin 2026 au 31 mai 2029, le loyer de base annuel sera de dix-huit dollars le pied carré (18,00\$ / pi²);
- b) Pour le terme du 1er juin 2029 au 31 mai 2032, le loyer de base annuel sera de dix-neuf dollars le pied carré (19,00\$ / pi²);
- c) Pour le terme du 1er juin 2032 au 31 mai 2035, le loyer de base annuel sera de vingt dollars le pied carré (20,00\$ / pi²);

Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour la deuxième (2^{ième}) option de renouvellement

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à l'échéance de première option de renouvellement, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins vingt-quatre (24) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

- 3.4 Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 4
LOYER

4.1 Loyer : Pour la première année du terme, le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de trois million trois cent quarante mille cinq cent soixante-quinze dollars et quatre-vingt-quatre cents (3 340 575,84 \$), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de deux cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-un dollars et trente-deux cents (278 381,32 \$) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1^{er}) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues au Bail et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.4 et à l'article 4.2.

4.2 Loyer unitaire et Taxes foncières : Le loyer se compose des coûts unitaires suivants :

▶ Loyer de base	
du 1 ^{er} juin 2017 au 31 mai 2020	14,50 \$/pi ²
du 1 ^{er} juin 2020 au 31 mai 2023	15,50 \$/pi ²
du 1 ^{er} juin 2023 au 31 mai 2026	17,00 \$/pi ²
▶ Taxes foncières	9,99 \$/pi ²
▶ Loyer électricité exclusive dans les Lieux loués	1,06 \$/pi ²
▶ Frais d'exploitation	9,69 \$/pi ²
Total :	
	35,24 \$/pi ²

Les Taxes foncières seront ajustées annuellement à la date d'anniversaire du Bail selon le coût réel défrayé par le Locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.4. À cette fin, le Locateur devra produire annuellement au Locataire, une copie des comptes de Taxes foncières acquittés; à défaut, le Locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'à production des documents requis.

Si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Locateur dans un délai raisonnable suivant la réception d'une copie des comptes de Taxes foncières acquittés.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire compensera ce surplus versé au Locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

Pour ces ajustements, les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

4.3 Ajustement des Frais d'exploitation : Chaque année, à la date d'anniversaire du Bail, un ajustement automatique des Frais d'exploitation sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation (tous les éléments), publié par Statistique Canada (Montréal), pour le troisième mois précédant la première

Paraphes	
Locateur	Locataire

journee du Bail et le troisieme mois precedant la date d'anniversaire du Bail. Advenant le cas ou l'indice des prix a la consommation est ramene a une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'equivalence etablie par Statistique Canada (Monreal).

Ajustement de l'electricite exclusive dans les Lieux loues : Pour toute la duree du Bail, le Locataire s'engage a verser au Locateur, a titre de loyer additionnel pour la consommation d'electricite dans les Lieux loues, un dollars et six cents le pi² carre (1,06 \$/pi²), excluant les Frais d'administration et gestion mais excluant les Taxes de vente. Ce montant sera ajuste annuellement a la date anniversaire du Bail selon le cout reel defraye par le Locateur. A cette fin, le Locateur devra produire annuellement au Locataire, une copie du compte d'electricite demontrant la consommation du Locataire dans les Lieux loues, a defaut, le Locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'a production des documents requis.

Si le cout reel defraye par le Locateur au cours d'une annee est superieur au montant d'electricite exclusive dans les Lieux loues verse par le Locataire au Locateur, le Locataire, apres avoir effectue les verifications appropriees, remboursera la difference au Locateur dans un delai raisonnable suivant la reception d'une facture a cet effet.

Par contre, si le cout reel defraye par le Locateur au cours d'une annee est inferieur au montant de l'electricite exclusive dans les Lieux loues verse par le Locataire au Locateur, le Locataire compensera ce surplus verse au Locateur a meme ses versements de loyer jusqu'a pleine compensation.

A noter qu'aucun Frais d'administration et de gestion ne sera facture par le Locateur pour l'ajustement de d'electricite exclusive dans les Lieux loues.

4.4 Période de gratuité

Le Locataire ne sera pas tenu de payer le Loyer de base prévu à l'article 4,2 pour les six (6) premier le mois du Bail.

4.5 Allocation pour travaux

Si le Locataire exercer la premiere option de renouvellement, celui-ci beneficiera d'une allocation de trente dollars pied carre (30 \$/pi²) pour les Lieux loues au 1^{er}, 2^e, 3^e 4^e et 6^e etages pour faire effectuer par le Locateur, pour le compte du Locataire, des travaux d'ameliorations locatives aux Lieux loues pendant la duree du Bail, tel que prévu a l'article 6,2. Des frais de supervision, d'administration et de coordination des travaux de dix pour cent (10 %) seront payables au Locateur. Le montant de cette allocation sera reduit automatiquement du montant des factures payables de temps a autre par le Locateur (plus les frais de supervision, d'administration et de coordination susmentionnes) relativement aux travaux d'ameliorations locatives effectues par le Locateur pour le compte du Locataire en vertu des dispositions de l'article 6.2. Tous montants requis pour payer tous tels travaux en sus du montant de l'allocation seront payables par le Locataire. Le Locataire pourra utiliser le montant de cette allocation, a sa discretion, pendant tout le premier (1^{er}) terme de renouvellement. Si, a la fin du premier (1^{er}) terme de renouvellement du Bail, le Locataire n'a pas utilise cette allocation, en tout ou en partie, alors le Locateur devra verser au Locataire, dans les dix (10) jours de la fin du premier (1^{er}) terme de renouvellement du Bail, tout montant qui n'aura pas ete ainsi utilise par le Locataire.

ARTICLE 5 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 Modalités : Le Locateur devra effectuer, a ses frais, selon un projet cle en main et conformement aux normes et standards prevus au Programme fonctionnel et technique, a l'exception des clarifications decrites dans la lettre relative aux criteres de construction (Annexe G), les Travaux d'aménagement requis par le

Paraphes	
Locateur	Locataire

Locataire et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

- 5.1.1.** Les plans préliminaires approuvés par le Locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert. Afin de respecter la date de début du Bail, les plans préliminaires devront être approuvés au plus tard le 26 août 2016.
- 5.1.2.** Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.
- 5.1.3.** Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.
- 5.1.4.** Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.
- 5.1.5.** Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement initiaux.
- 5.1.6.** L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.
- 5.1.7.** Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.
- 5.1.8.** Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement initiaux afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement initiaux.
- 5.1.9.** Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement initiaux afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.
- 5.1.10.** Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.
- 5.2** **Fin des travaux** : Les Travaux d'aménagement initiaux devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le 15 mai 2017.

Paraphes	
Locateur	Locataire

5.3 Acceptation provisoire : Dès que les Travaux d'aménagement initiaux seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.4 Acceptation définitive : Lorsque tous les Travaux d'aménagement initiaux à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.5 Période d'emménagement : Après l'acceptation provisoire, le Locataire bénéficiera d'une période d'emménagement de quinze (15) jours pendant laquelle il ne paiera aucun loyer ni compensation de quelque nature que ce soit.

Le Bail débutera à la fin de la période d'emménagement. À cet effet, le Locateur devra confirmer par écrit au Locataire les dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail si celles-ci ne coïncident pas avec les dates stipulées à l'article 3.1.

5.6 Retard : Si les Travaux d'aménagement initiaux ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes:

a) consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas la date de début du terme du Bail et la date de fin de Bail seront reportées en conséquence; ou

b) terminer lui-même les Travaux d'aménagement initiaux, aux frais du Locateur. Le Locataire devra être remboursé pour les coûts de construction encourus (qui comprennent, entre autres, les coûts de base et les coûts accessoires), plus des frais d'administration et de gestion de cinq pour cent (5%) sur les coûts encourus. Le Locataire sera autorisé à opérer compensation, contre toute somme payable au Locateur en vertu du Bail. Dans le cas échéant, la date de début du terme du Bail et la date de fin de terme du Bail seront reportées en conséquence.

5.6.1 Si les Travaux d'aménagement initiaux ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, et que le retard est causé par une faute et/ou à cause d'un changement du Locataire, le Locateur s'engage à poursuivre les Travaux d'aménagement initiaux et le terme du Bail sera reporté comme suit :

a) si le retard est moins que 59 jours, alors la date du début et la date de fin prévues au Bail seront reportées par le même nombre de jours équivalents au retard;

b) si le retard est supérieur à 60 jours alors le terme du Bail débutera le (1er) août deux mille dix-sept (2017) et se terminera le trente et un (31) juillet deux mille vingt-six (2026).

5.7 Paiement des Travaux d'aménagement initiaux : Le coût des Travaux

Paraphes	
Locateur	Locataire

d'aménagement initiaux, incluant les honoraires professionnels, sera entièrement assumé par le Locateur à l'exception des coûts supplémentaires (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3.

- 5.8 Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

ARTICLE 6

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

- 6.1 Travaux sous la responsabilité du Locataire** : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels à ceux réalisés au début du Bail dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.

Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

- 6.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur** : Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenu par le Locateur.

Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer d'au plus dix pour cent (10%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.

- 6.3 Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront amortis sur la période comprise entre la fin des travaux et la fin du Bail ou payés comptant, au choix du Locataire.

ARTICLE 7

Paraphes	
Locateur	Locataire

OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à :

- 7.1 Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.
- 7.2 Heures normales d'occupation** : fournir à l'occasion dans les Lieux loués, sur demande du Locataire, en dehors des heures normales d'occupation, sans frais additionnels, les mêmes conditions que durant les heures normales d'occupation. Les heures normales d'occupation sont : du lundi au vendredi, entre 8h 00 heures et 19 h 00 heures.
- 7.3 Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables ainsi qu'à celles décrites au Programme fonctionnel et technique, le cas échéant. Il produira à ses frais, sur demande du Locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).
- 7.4 Entretien ménager** : faire l'entretien ménager des Lieux loués et de l'Immeuble tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe C. De plus, le Locateur devra, sur demande, fournir avec diligence un registre des travaux d'entretien, à l'exception des travaux quotidiens.
- 7.5 Entretien intérieur** : maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe D.
- 7.6 Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment :
- a) tondre la pelouse et entretenir les plates-bandes, les trottoirs, les haies, les clôtures, les espaces de stationnement et tous autres éléments paysagers extérieurs, le tout sans faire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ; et
 - b) enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs, les espaces de stationnement et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis.
- 7.7 Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).
- 7.8 Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une température et un taux d'humidité selon les besoins du Locataire, respectant les normes définies dans le Programme fonctionnel et technique.
- 7.9 Air frais** : maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une gestion d'air frais respectant les normes généralement applicables pour les immeubles locatifs de cette catégorie.
- 7.10 Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Locataire.
- 7.11 Éclairage** : remplacer, à ses frais, tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.
- 7.12 Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire. Le Locateur peut offrir 3,5 watts par pied carré en pouvoir direct au Locataire. Les 3,5 watts excluent le chauffage, CVAC, et l'éclairage pour

Paraphes	
Locateur	Locataire

les Lieux Loués.

- 7.13 Assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locataire et un certificat d'assurance devra être fournie au Locataire.
- 7.14 Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.
- 7.15 Développement durable** : respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du Locataire qui est joint au Bail comme Annexe E.
- 7.16 Voies d'accès** : voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé et que l'accès des piétons soit séparé de celui des véhicules motorisés.
- 7.17 Drapeau et signalisation** : installer, à ses frais, l'équipement requis pour la signalisation du Locataire aux endroits qui lui seront désignés par le Locataire. De plus, le Locateur doit installer et fournir, à ses frais, à l'extérieur, aux étages, une signalisation conforme aux normes du Locataire. Le Locataire pourra à sa demande et à ses frais installer une enseigne extérieure à l'angle des rues Robert Bourassa et boul. René-Lévesque Ouest; plus précisément sur la façade de la rue Robert Bourassa situé entre le 1er et le rez-de-chaussée, façade ouest de l'Édifice, le tout devant être déterminé entre les deux parties agissant raisonnablement et sujet à l'approbation des autorités municipales.
- 7.18 Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements. Le Locataire bénéficiera, sans frais de l'installation initiale de son identification sur le répertoire du hall d'entrée de l'Édifice à Bureaux, du hall d'ascenseurs, et à l'entrée des Lieux Loués du Locataire. Tout changement après l'installation initiale sera au frais du Locataire.
- 7.19 Désignation de responsables et remise des clés** : fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire.
- 7.20 Transformations** : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.
- 7.21 Stationnement et remisage** : assurer au Locataire la pleine jouissance des espaces de stationnement et de remisage, le cas échéant.
- 7.22 Travaux de base** : Effectuer, à ses frais, les travaux de base tels que décrits à l'Annexe F.

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.23 Centre de Conférence : Permettre au Locataire d'utiliser les salles de conférence dans le centre de conférence situé dans l'Édifice à Bureaux pendant les heures d'affaires du centre de conférence désigné de temps à autre par le Locateur, qui sont présentement du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, à l'exception des jours fériés, sous réserve de leur disponibilité et après réservation préalable conformément aux procédures usuelles du Locateur de temps à autre. Le Locataire se verra alloué un nombre d'heures chaque mois équivalant à sa quote-part des heures d'affaires du centre de conférence pour chaque salle de conférence disponible au cours de ce mois. Le Locataire peut reporter les heures inutilisées d'un mois à l'autre à l'intérieur de la même année de calendrier. Le Locataire aura le droit d'utiliser le centre de conférence à l'extérieur des heures normales du centre de conférence et en excédant du nombre d'heures qui sont alloués au Locataire, pour un taux établi de temps à autre par le Locateur, lequel est présentement de soixante-quinze dollars (75 \$), plus les taxes de vente. Si le Locataire devait utiliser le centre de conférence à l'extérieur des heures normales du centre de conférence, le Locataire devra également payer au Locateur le coût de toute sécurité additionnelle fournie à cet égard, tel que déterminé par le Locateur.

Allocation du nombre d'heures par mois :

(Quote part X 8,832 hrs/an)/12 mois = 112 heures, soit le total des heures disponibles au Locataire par mois.

7.24 Sous-location et cession : permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

- a) le sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail ;
- b) le sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur ; et
- c) le Locataire et le sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Locataire prévues au Bail.

Par ailleurs, le Locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

ARTICLE 8 **OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

Le Locataire s'engage à :

- 8.1 Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.
- 8.2 Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bureau.
- 8.3 Responsabilité et assurance** : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de

Paraphes	
Locateur	Locataire

quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

- 8.4 Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.
- 8.5 Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.
- 8.6 Visites** : permettre, pendant les six (6) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

ARTICLE 9

DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur et du Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

- 9.1 Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, les règles suivantes s'appliqueront.
- 9.1.1** Les Lieux loués seront réparés par le Locateur au plus tard à l'intérieur d'une période de quinze (15) mois suivant la date de destruction partielle des Lieux loués
- 9.1.2** Le Locateur devra aviser par écrit le Locataire, dans un délai de soixante (60) jours suivant cette destruction partielle, de la durée des travaux de réparation. Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la plus proche de (i) la date de la relocalisation du Locataire tel que prévue à l'article 9.1.3 si des locaux sont disponible dans l'édifice, ci-après; et (ii) la date de l'acceptation provisoire des travaux attestée par un Expert.
- 9.1.3** Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.
- 9.1.4** Le Locateur devra réaliser tous les travaux de réparation des Lieux loués, incluant les améliorations locatives. Les travaux liés à la réparation des améliorations locatives, dont le coût sera assumé par le Locataire, seront réalisés conformément aux dispositions de l'article 6.2, en faisant les

Paraphes	
Locateur	Locataire

adaptations nécessaires.

9.2 Destruction totale : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, alors les règles suivantes s'appliqueront.

9.2.1 Le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués. Dans les soixante (60) jours suivant la destruction totale, le Locateur devra aviser le Locataire par écrit de son intention ou non de procéder aux réparations des Lieux Loués, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute lourde de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de cette destruction totale.

9.2.2 S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de cette destruction totale jusqu'à la plus proche de (i) la date de la relocalisation du Locataire telle que prévue ci-après; et (ii) la date de l'acceptation provisoire des travaux attestée par un Expert.

9.2.3 Le Locateur devra entre-temps, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

9.2.4 Le Locateur devra réaliser tous les travaux de réparation des Lieux loués, incluant les améliorations locatives. Les travaux reliés à la réparation des améliorations locatives, dont le coût sera assumé par le Locataire, seront réalisés conformément aux dispositions de l'article 6.2, en faisant les adaptations nécessaires.

9.3 Résiliation : Nonobstant ce qui précède, si la durée des travaux de réparation de destruction totale excède vingt-quatre mois (24) mois, le Locataire aura alors le droit, dans le cas d'une destruction totale, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10 **DÉFAUT DU LOCATEUR**

10.1 Modalités : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquiesce pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

- 10.2 Recours du Locataire** : Nonobstant ce qui précède, et suivant un avis écrit du Locataire donnant au Locateur un délai de trente (30) jours pour corriger le défaut, advenant que le défaut ne soit pas corrigé dans le délai de 30 jours le Locataire ne sera pas tenu de payer le loyer au prorata de la superficie touchée par le défaut et ce de la date de l'inexécution jusqu'à la remédiation du défaut.

ARTICLE 11 **DÉFAUT DU LOCATAIRE**

- 11.1 Modalités** : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

ARTICLE 12 **AMIANTE**

- 12.1 Déclaration** : Le Locateur déclare qu'il n'y a pas actuellement d'amiante friable dans l'Édifice.

- 12.2 Test d'air** : Le Locateur s'engage, dès la découverte d'amiante friable dans l'Édifice, à en informer le Locataire. Le Locateur devra alors, à ses entiers frais, réaliser un test d'air par année, le tout selon les normes et règlements du milieu de travail (CSST). Le Locateur fournira au Locataire, sans frais, une copie des résultats de ces tests d'air.

- 12.3 Correctifs** : Le Locateur s'engage de plus, si les résultats des tests d'air ne respectent pas les normes prescrites, à apporter les correctifs nécessaires à ses frais et à soumettre son plan d'action au Locataire dans les meilleurs délais.

Paraphes	
Locateur	Locataire

12.4 Défait : Advenant le défaut du Locateur de respecter ses engagements, le Locataire pourra, à son choix, mettre fin au Bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur. De plus, le Locataire pourra réclamer du Locateur tous les coûts inhérents à la relocalisation des occupants.

ARTICLE 13 **DIVERS**

13.1 Rubriques : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 Renonciation : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 Accord complet : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 Force majeure : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

13.5 Lois applicables : Le Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 14 **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

14.1 Remise : Le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locateur.

ARTICLE 15 **ANNEXES**

15.1 Énumération : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- ▶ Annexe A : Programme fonctionnel et technique.
- ▶ Annexe B : Plan des Lieux loués.
- ▶ Annexe C : Devis d'entretien ménager.
- ▶ Annexe D : Devis d'entretien électromécanique.
- ▶ Annexe E : Plan stratégique de développement durable.
- ▶ Annexe F : Détail des travaux de base
- ▶ Annexe G : Lettre relative aux critères de construction

15.2 Interprétation : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Paraphes	
Locateur	Locataire

à l'exception des textes des annexes A et G qui prévaudront.

ARTICLE 16
ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur ou courrier électronique :

► Pour le Locateur :

630 RENÉ-LEVESQUE WEST PROPERTY Co.
1555 rue, Peel, bureau 700
Montréal, Québec, H3A 3L8

► Pour le Locataire :

VILLE DE MONTRÉAL
Direction des stratégies et transactions immobilières
Section Locations
303, rue Notre Dame Est, 2^{ème} étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par télécopieur ou courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 17
COURTIER

17.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera assumée exclusivement par le Locateur, le tout à la complète exonération du Locataire.

ARTICLE 18
GARANTIE

18.1 Le Locateur s'engage à remettre au Locataire dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la signature du Locateur du présent Bail, une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle au montant de un million de dollars (1 000 000,00 \$) émise par une banque à charte canadienne ou par une caisse populaire du Mouvement Desjardins au nom de la «Ville de Montréal» et

Paraphes	
Locateur	Locataire

encaissable sur le territoire de la Ville. Cette lettre de garantie bancaire sera maintenue en vigueur pour son plein montant jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

- 18.2** Pourvu que le Locateur ait reçu (i) la renonciation de TELUS Communication Company de son droit de premier refus sur les Lieux loués le ou avant le 30 juin 2016 et (ii) la résolution du Locataire confirmant l'approbation inconditionnelle du bail, le ou avant le 3 octobre 2016, alors le Locateur s'engage à ne pas louer à quiconque autre que le Locataire l'ensemble des Lieux loués tel que décrits à l'Article 2 du présent Bail.

Sujet à ce qui précède, dans le cas où le Locateur ne respecte pas son obligation de ne pas louer à quiconque autre que le Locataire l'ensemble des Lieux loués, tel que décrits à l'article 2 du présent Bail alors le Locataire pourra, sous réserve de tous ses autres droits et recours, résilier le Bail et encaisser la lettre de garantie bancaire en sa possession, en tout ou en partie, après avoir signifié au Locateur un préavis de cinq (5) jours précisant la nature du défaut reproché, sans que le Locateur ne puisse réclamer quelque dommage au Locataire.

- 18.3** Par ailleurs, si le Locataire n'a pas accepté (de façon provisoire) les Lieux loués le ou avant le 1^{er} juillet 2017 et le Locateur omet de remettre au Locataire, au moins trente (30) jours avant l'expiration de toute lettre de garantie bancaire en vigueur, une nouvelle lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle au même effet et pour le même montant avec une date d'expiration étant le 1^{er} Janvier 2018, le Locataire pourra alors encaisser la lettre de garantie bancaire en sa possession, et ce, sans avis ni mise en demeure, le tout, sous réserve de tous ses autres droits et recours.

- 18.4** Le Locataire devra remettre au Locateur la lettre de garantie bancaire au montant d'un million de dollars (1 000 000,00 \$) qu'il a en sa possession, dans les éventualités suivantes:

- a) dans les cinq (5) jours suivant l'exercice du droit de premier refus de TELUS Communications Company; ou
- b) dans les cinq (5) jours suivant le refus des autorités compétentes du Locataire de donner suite à l'approbation inconditionnelle du présent Bail laquelle approbation ou refus devra être reçu par le Locateur le ou avant le 3 octobre 2016; ou
- c) dans les cinq (5) jours suivant l'acceptation provisoire des Travaux d'aménagement initiaux des Lieux loués.

18.5 Conditions spéciales

- a) La signature du Bail et son acceptation par le Conseil d'agglomération devront être entérinées au plus tard le 29 septembre 2016. Le Locataire devra faire parvenir au Locateur la confirmation de son approbation plus tard, le 3 octobre 2016, à défaut le bail devient nul et non avenu.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2016

LOCATEUR

Paraphes	
Locateur	Locataire

par : Peter Coughlin

Le _____ 2016

LOCATAIRE

par : Yves Saindon

Paraphes	
Locateur	Locataire

Annexe B

Plan des Lieux loués



DATE DE RÉVISION
DESCRIPTION
AUTRE

PROVENCHER ROY
PROFESSEUR EN ARCHITECTURE
ARCHITECTE

PLAN DU MOBILIER
ÉTAGE TYPE A
SECT 02A/07

PROJET	TYPE
EXTÉRIEUR	0
INTÉRIEUR	1
DATE	AM
PROJET N°	160180
PROJET N°	800
PROJET N°	00



ÉTAGE
COORDONNÉE
DATE
A.M.

PROVENCHER ROY
ARCHITECTURE

PLAN DU MOBILIER
ÉTAGE TYPE B
SECT. 01 / 03 / 06

PROJET	ÉTAGE
001 RENE-LEVESQUE D	2
PROJET	A.M.
160180	801
	00



1601R0



1601R0

PROVENCHER ROY
ARCHITECTURE

PLAN DU MOBILIER
ÉTAGE TYPE C
SECT 04

1601R0 R02 00
1601R0 R02 00
1601R0 R02 00
1601R0 R02 00



1/2016



UNIVERSITY BOUL.

RENÉ LEVESQUE BOUL.

DR
DIBO DE
COORDONNEUR
1 2016
1/2016

PROVENCHER... ROY
ARCHITECTURE
1 2016
1/2016

PLAN DU MOBILIER
ÉTAGE TYPE E
SECT 05 / 03

ÉTAGE
05 RENÉ LEVESQUE O.
VM
A.M.
1601R0 R04
00



NO. 2016-03
COORDINATION
NO. 2016-03

PROVENCHER ROY
ARCHITECTURE
1100 RUE
MONTREAL, QUEBEC H3G 2E4
PROVENCHER.ROY ARCHITECTURE

PLAN DU MOBILIER
ÉTAGE TYPE D
SECT 02B / 03

PROJET: 1601R0
DATE: 2016-03-15
ÉTAPE: 5
V.M. A.M.
1601R0 R03 00

Annexe C

Devis d'entretien ménager

TABLE DES MATIÈRES

- 6.1 GÉNÉRALITÉS**
 - 6.1.1 PORTÉE
 - 6.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX
 - 6.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ
 - 6.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS
 - 6.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

- 6.2 EXIGENCES FONCTIONNELLES**
 - 6.2.1 DISPOSITION DES ORDURES
 - 6.2.2 APPAREILS D'ÉCLAIRAGE
 - 6.2.3 LOCAL POUR ENTRETIEN MÉNAGER
 - 6.2.4 ENTRÉES
 - 6.2.5 STATIONNEMENT

- 6.3 TRAVAUX**
 - 6.3.1 DÉTACHAGE QUOTIDIEN
 - 6.3.2 LUMINAIRES
 - 6.3.3 FOURNITURES
 - 6.3.4 PLANCHERS
 - 6.3.5 VITRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DES FENÊTRES
 - 6.3.6 GARNITURES DE FENÊTRES

- 6.4 TÂCHES À ACCOMPLIR**
 - 6.4.1 LISTE
 - 6.4.2 FRÉQUENCE

6.1 GÉNÉRALITÉS

6.1.1 PORTÉE

Le Locateur doit fournir toute la main-d'oeuvre, les matériaux, les échafaudages, les outils et autres accessoires nécessaires pour exécuter tous les travaux décrits au présent chapitre au même niveau de qualité, quelles que soient les fluctuations d'occupation et d'achalandage et la période de l'année. Les matériaux utilisés ne doivent pas détériorer les biens du Locataire, ni être nocifs pour la santé.

6.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX

Les travaux d'entretien ménager doivent être effectués après 23 h 00 ou avant 8 h 00-, tous les jours indiqués au tableau intitulé "LISTE DES TRAVAUX ET FRÉQUENCES". A son départ, le responsable de l'entretien ménager doit vérifier les portes et les fenêtres afin qu'elles soient fermées et verrouillées.

Toutefois, le Locataire pourra en tout temps, par avis écrit au Locateur, changer cet horaire en tout ou en partie. Cet avis devra toutefois parvenir au Locateur sept (7) jours avant son entrée en vigueur.

6.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

Les employés du Locateur ne doivent déplacer aucun papier, document ou objet laissé sur le mobilier. En aucune circonstance, il n'est permis aux employés du Locateur d'ouvrir les tiroirs du mobilier.

Il est strictement interdit de déposer les chaises, paniers à papier, etc., sur le mobilier, à moins d'avoir, au préalable, recouvert les meubles d'une toile protectrice appropriée. En aucun cas, le personnel ne doit se servir du mobilier, comme échafaudage pour exécuter ses travaux.

6.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS

Le Locateur doit fournir sur demande du Locataire les renseignements énumérés ci-dessous au Locataire, pour chaque employé, dès le début d'occupation des lieux par le locataire. Par la suite, il doit faire de même pour toute modification de personnel.

Renseignements requis:

- le nom de l'employé
- sa date de naissance

6.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

Le Locateur doit fournir trente (30) jours après l'occupation des lieux par le Locataire un registre des travaux d'entretien à l'exception des travaux quotidiens.

6.2 EXIGENCES FONCTIONNELLES

6.2.1 DISPOSITION DES ORDURES

Toute ordure doit être transportée quotidiennement en dehors des espaces loués au point central d'entreposage des ordures. Le Locateur doit disposer des ordures en se conformant au service de collecte des ordures et à son calendrier et défrayer le coût de tout service additionnel. De plus, le Locateur devra s'assurer que la collecte des ordures à l'intérieur des lieux loués inclut un processus de recyclage de papier. À cet effet, le Locataire ne doit avoir aucune intervention à effectuer sauf de demander à ses employés de récupérer le papier.

6.2.2 APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

Le Locateur doit remplacer à ses frais les ampoules, les

démarrateurs, les régulateurs et les tubes fluorescents dès qu'ils sont défectueux ou brûlés et nettoyer en même temps les luminaires.

6.2.3 LOCAL POUR ENTRETIEN MÉNAGER

Les locaux mis à la disposition des préposés à l'entretien ménager doivent être propres en tout temps; ils ne doivent pas dégager de mauvaises odeurs et doivent être désinfectés au besoin.

6.2.4 ENTRÉES

Du 15 mai au 1^{er} novembre, les entrées extérieures doivent être balayées et lavées aussi souvent que nécessaire.

De plus, du 1^{er} novembre au 15 mai, les entrées extérieures doivent être déneigées et maintenues libres de toute glace, boue et sable. Le Locateur doit fournir, installer et entretenir des tapis absorbants, avec bordure de caoutchouc, dans les vestibules, les halls d'entrée, etc. Dans des conditions particulières, le Locataire pourra exiger des tapis supplémentaires.

En tout temps, les entrées principales et de service seront maintenues libres de débris tels que papiers, cartons, boîtes vides etc.

6.2.5 STATIONNEMENT

Le stationnement sera nettoyé en tout temps et maintenu libre de glace.

6.3 TRAVAUX

6.3.1 DÉTACHAGE QUOTIDIEN

En plus des activités journalières indiquées dans ce chapitre, le Locateur doit effectuer le détachage quotidien de toute surface qui le nécessite. Tout élément chromé ou en acier inoxydable doit être tenu exempt de taches et d'empreintes digitales.

6.3.2 LUMINAIRES

Au besoin, le Locateur doit nettoyer les diffuseurs intérieurs et extérieurs de toute accumulation d'insectes.

6.3.3 FOURNITURES

Les poubelles et récipients doivent être munis de sacs de plastique.

Ces derniers devront être remplacés une fois par semaine ou plus fréquemment, à la demande du Locataire, lorsqu'il y a des risques de contamination et de dégagement de mauvaises odeurs.

Le Locateur doit, à ses frais, installer et pourvoir en matériel tous les accessoires requis dans les salles de toilette: essuie-mains ou séchoirs, savon liquide ou autres, papier hygiénique, désinfectant, miroir, poubelle sanitaire, gobelets de papier, réceptacle et distributeur de serviettes sanitaires. De plus, le Locateur doit également à ses frais installer et pourvoir en matériel tous les accessoires requis dans les salles de repos spécifiquement les essuie-mains et le savon liquide ou autres.

Pour tout urinoir non pourvu d'une chasse d'eau automatique, un désinfectant solide doit être continuellement maintenu. Le remplacement des sacs de plastique des réceptacles de serviettes sanitaires doit être effectué chaque jour.

6.3.4 PLANCHERS

Pour le décapage des planchers recouverts de linoléum, de carreaux de linoléum ou de vinyle etc., de même que pour le lavage des tapis à la machine, tout le mobilier y compris les écrans

acoustiques, les plantes, etc. à l'exception des classeurs et des armoires, doivent être déplacés et replacés au même endroit par le Locateur sauf si autrement spécifié par le Locataire.

Toutefois, étant donné leur fragilité, les appareils informatiques et les meubles avec annexe ne seront pas déplacés.

Le Locateur doit prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les taches de rouille ou autres sur le plancher. Il sera de plus tenu responsable de tout bris et de toute détérioration causés au mobilier et au revêtement au cours de ces travaux.

6.3.5 VITRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DES FENÊTRES

Le lavage de vitres comprend le lavage des vitres proprement dites, des meneaux, des cadres et des châssis.

Lorsque les fenêtres sont ouvrantes et non scellées, toutes les surfaces de verre et de cadre doivent être lavées. Le démontage et la remise en place des contre-fenêtres, moustiquaires ou autres, requis pour le lavage doit se faire en assurant une coordination du lavage des deux côtés de la surface vitrée (intérieure ou extérieure).

6.3.6 GARNITURES DE FENÊTRES

Dans le cas de garnitures de fenêtres qui appartiennent au Locataire, toute déféctuosité qui nécessite une réparation doit être rapportée par écrit à ce dernier. Si les déféctuosités ne sont pas rapportées avant d'enlever le store ou les tentures, le Locataire considérera qu'ils ont été endommagés durant le nettoyage et le Locateur devra les remettre en bon état à ses propres frais.

Le nettoyage doit être fait selon les recommandations du fabricant. De plus, le Locateur doit faire des essais de nettoyage sur les draperies afin de prévenir toute détérioration, en particulier le rétrécissement, la décoloration et la dégradation du traitement ignifuge des draperies.

Les garnitures doivent être réinstallées à leur place respective.

Au besoin, les ajuster afin d'en assurer le bon fonctionnement.

6.4 TÂCHES À ACCOMPLIR

6.4.1 LISTE

Les tâches à accomplir sont énumérées à la liste des tâches et fréquences ci-jointes.

Les exigences minimales établies dans cette liste ne limitent en rien la responsabilité du Locateur d'effectuer, selon les règles du métier, tous les travaux d'entretien requis pour assurer toute la qualité et la continuité de service exigées au présent chapitre, en tenant compte des fluctuations physiques périodiques et irrégulières.

6.4.2 FRÉQUENCE

Les fréquences énoncées pour chaque tâche sont un strict minimum requis que le Locateur doit ajuster selon les besoins. Quelle que soit l'utilisation, le taux d'occupation, l'achalandage du public, la période de l'année, etc., il doit assurer toute la qualité et la continuité de services exigés au présent chapitre et cela à la satisfaction du Locataire.

LISTE DES TÂCHES ET FRÉQUENCES

ARTICLE	ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
1.	PLANCHERS SANS TAPIS	- vadrouillage humide	J+B
		- lavage et rinçage	J+B
		- cirage	M
		- polissage	M
		- décapage, cirage et polissage	2A

EXIGENCES D'ENTRETIEN MÉNAGER

2.	ESCALIERS - rampes pour handicapés	- vadrouillage - lavage	J S
3.	PLANCHERS AVEC TAPIS - aires de circulation - aspiration au complet - aires de bureaux - aspiration au complet	- nettoyage à la machine	2A J 2S
4.	PLANCHER SURÉLEVÉ DE SALLE D'INFORMATIQUE	- aspiration - nettoyage au linge humide et vadrouille	J B
5.	GRILLE ET BASSIN GRATTE-PIEDS, PERRON, GALERIE, ESCALIERS, ETC.	- nettoyage	S+B

ARTICLE	ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
6.	PLAFOND	- nettoyage ou détachage (si requis)	B
7.	MURS ET CLOISONS - fini tapis - fini plâtre, bois placoplâtre - fini brique	- aspiration - époussetage et lavage - détachage - aspiration	M 1A B M
8.	ÉCRANS ACOUSTIQUES	- détachage - aspiration - époussetage	B 1A M
9.	VITRES - portes et cloisons d'entrée vitrées - portes et cloisons intérieures vitrées - fenêtres: vitres intérieures	- lavage - lavage - lavage (mai et octobre)	S 2S+B 2A

EXIGENCES D'ENTRETIEN MÉNAGER

	vitres extérieures		
	- lavage (mai, oct.)		2A
	- cloisons vitrées de sécurité	- nettoyage	S+B
	- rez-de-chaussée extérieures	- lavage	M
10.	FENÊTRES		
	- appui et rebord	- époussetage	M
		- nettoyage	M
11.	STORES -verticaux	- nettoyage	1A
	-horizontaux	- nettoyage	2A
12.	PORTES et cadre de portes	- nettoyage	M+B

ARTICLE	ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
13.	SALLES		
	- polyvalente, rencontre de groupes et entrevues (multiservice)	- entretien et nettoyage régulier	J
14.	CUISINE - AIRES DE REPOS		
	- planchers	- lavage	J+B
	- murs	- époussetage et détachage	B
		- lavage	J
	- mobilier (comptoir)	- lavage	J
	- céramique	- lavage	S+B
	- papier, serviettes	- approvisionnement	J
	savon	- approvisionnement	J
15.	SALLES DE TOILETTES		
	- planchers	- lavage et balayage	J+B
		- décapage	M
	- murs (céramique)	- lavage	J
	- cloisons (intér.)	- détachage	B
		- lavage complet	S
	- cloisons (extér.)	- lavage	S
	- murs	- lavage	S
	- urinoirs	- lavage et désinfection	J
	- cuvettes et sièges	- lavage et désinfection	J
	- éviers et douches	- lavage et désinfection	J
	- miroirs	- lavage	J
	- réceptacle à savon	- lavage	J

EXIGENCES D'ENTRETIEN MÉNAGER

- sècheurs à mains	- lavage	J
- poubelles + accessoire	- désinfection	J
- sacs de plastique	- remplacement	J
- papier et serviettes	- approvisionnement	J
- savon	- approvisionnement	J
- désinfectant	- approvisionnement	J
16. ASCENSEURS		
- planchers, mains courantes	- nettoyage	J

ARTICLE	ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
---------	---------------------	--------	------------

- intérieur	- nettoyage complet	S
- rainures de portes	- nettoyage où requis	S
- portes et encadrement	- nettoyage complet	J
- plafond	- nettoyage complet	1A
17. ESCALIERS MÉCANIQUES		
- rainures, mains cour.	- nettoyage et aspiration	J
- panneaux métalliques	- nettoyage	S
18. MONTE-CHARGE		
- plancher	- nettoyage	J
- cabine	- nettoyage	M
19. MOBILIER		
- chaises et fauteuils bois, cuirette, plastique, fibre de verre:	- lavage	4A
tissus:	- aspiration,	1A
	- détachage	B
- bureaux, tables, classeurs et étagères	- époussetage	S
	- détachage	B
- bureaux, tables	- lavage	1A
20. FONTAINES À BOIRE		
	- nettoyage	J
	- désinfection	2S
21. Poubelles		
- corbeilles à rebuts	- vider et nettoyer	J

EXIGENCES D'ENTRETIEN MÉNAGER

<ul style="list-style-type: none"> - poubelles à déchets alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - vider et nettoyer - désinfecter 	<ul style="list-style-type: none"> J J
22. TÉLÉPHONES		
<ul style="list-style-type: none"> - appareils de bureau - appareils dans la salle multiservice 	<ul style="list-style-type: none"> - nettoyage - nettoyage en profondeur 	<ul style="list-style-type: none"> M S

ARTICLE	ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
23.	TABLEAUX POUR ECRIRE	- nettoyage	J
		- lavage	J
24.	BABILLARDS D'AFFICHAGE	- époussetage	M
25.	EXTINCTEURS	- époussetage	M
		- lavage	1A
26.	ARMOIRES BOYAUX INCENDIE	- époussetage	1A
		- lavage	1A
27.	PANNEAUX - SIGNALISATION (interne)	- époussetage	2A
	Panneaux- signalisation (externe)	- lavage	2A
28.	RADIATEURS, CALORIFÈRES, CONVECTEURS	- époussetage	S
		- nettoyage	2A
29.	GRILLES, DIFFUSEURS D'AIR	- nettoyage	1A
30.	GARAGE ET ENTREPÔT	- lavage du plancher	B+2A
		- nettoyage des murs	1A
31.	ÉCLAIRAGE INCANDESCENT ET FLUORESCENT (luminaires, diffuseur, réflecteur, lampe)	- nettoyage à l'aide d'une solution anti-statique	A+B
32.	AIRES PAVÉES, COURS INTÉRIEURS, STATIONNEMENT	- nettoyage	B

Récupération des matières recyclables

L'entreprise doit effectuer quotidiennement la collecte du papier et du carton recyclables dans les contenants prévus à cet effet et à chaque poste de travail.

Il faut vérifier les poubelles à double compartiments (ou autre

EXIGENCES D'ENTRETIEN MÉNAGER

type de contenant) de chaque poste de travail et en vider le contenu de papier et de carton au besoin, séparément des autres déchets, dans un contenant spécifique à la récupération (sac de jute, bac roulant, etc.)

La collecte des autres matières recyclables telles les contenants de verre, plastique et métal, cartons de lait et de jus, pellicules de plastique souple doit être effectuée au moins 1 fois par semaine.

Le papier, le carton et les autres matières recyclables doivent être transportés sans délai, selon les instructions du répondant du Programme dans le bâtiment, et ce à l'endroit prévu d'entreposage et suivant l'horaire prédéterminé pour que le récupérateur y ait accès facilement.

LÉGENDE:	J	:	tous les jours
	2J	:	tous les 2 jours
	S	:	toutes les semaines
	2S	:	toutes les 2 semaines
	M	:	tous les mois
	4A	:	4 fois par année (aux 3 mois)
	2A	:	2 fois par année (aux 6 mois)
	1A	:	1 fois par année
	B	:	au besoin (à la demande du locataire)
NOTE: (1)			(article 3.) si compatible avec le revêtement.

Annexe D

Devis d'entretien électromécanique

TABLE DES MATIÈRES

7.1 GÉNÉRALITÉS

7.1.1 PORTÉE

7.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX

7.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

7.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS

7.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

7.2 TRAVAUX

7.2.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL

7.2.2 RELAMPAGE PONCTUEL

7.2.3 CERTIFICATION DES TRAVAUX

7.1 GÉNÉRALITÉS

7.1.1 PORTÉE

Le Locateur doit fournir toute la main-d'oeuvre, les matériaux, les pièces de remplacement, les échafaudages, les outils spécialisés et autres accessoires nécessaires pour exécuter tous les travaux décrits au présent chapitre quelle que soit la période de l'année. Les matériaux ou les méthodes utilisés ne doivent pas détériorer la qualité de vie des usagers des locaux loués ni être nocifs pour la santé.

7.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX

Les travaux d'entretien d'équipement et de protection qui risquent d'affecter significativement la bonne opération des systèmes devront être effectués après les heures normales de travail, sauf en cas d'impondérable majeur. Dans ce cas, le Locateur devra prendre les mesures nécessaires afin de limiter les inconvénients au Locataire. À son départ, le responsable de l'entretien doit s'assurer que tous les systèmes soient opérationnels.

Toutefois, le Locateur pourra, après entente avec le Locataire et confirmé par avis écrit, modifier raisonnablement cet horaire. Cet avis devra toutefois parvenir au Locataire dix (10) jours avant son application.

7.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

Le Locateur et/ou ses représentants doivent assurer la protection des biens du Locataire et de ses occupants.

7.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS

Dès le début de l'occupation des locaux loués par le Locataire et à sa demande, le Locateur doit lui fournir la liste du personnel ou des entrepreneurs qui assureront

**EXIGENCES D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTROMÉCANIQUES ET DE PROTECTION**

l'entretien des équipements électromécaniques. Par la suite, il doit faire de même pour toute modification de cette liste.

Renseignements requis pour les responsables: noms, numéros de téléphone, adresses postales, adresses Internet (si disponible).

7.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

Trente (30) jours après l'occupation des lieux par le Locataire, le Locateur doit lui remettre un registre des travaux d'entretien électromécanique ainsi que la fréquence de ces travaux.

7.2 TRAVAUX

7.2.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL

Le Locateur devra à ses frais assurer l'entretien de tous les équipements électromécaniques du bâtiment. Les travaux devront être exécutés par du personnel qualifié ou par des entrepreneurs externes qualifiés.

7.2.2 RELAMPAGE PONCTUEL

Le Locateur procédera, suite à sa vérification, dans un délai raisonnable au remplacement de fluorescent et transformateur d'allumage (ballast) défectueux.

7.2.3 CERTIFICATION DES TRAVAUX

Un certificat écrit et signé par le Locateur ou par l'entrepreneur externe devra être envoyé par courrier certifié une fois l'an, confirmant que les travaux d'entretien des disciplines ci-dessous mentionnées ont été effectués ainsi que la fréquence de cet

EXIGENCES D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTROMÉCANIQUES ET DE PROTECTION

entretien respectée ;

- transport vertical;
- alarme-intrusion;
- protection-incendie;
- alarme-incendie;
- éclairage d'urgence;
- tous les équipements électriques (entrée principale, distribution, etc.) ;
- tous les équipements mécaniques (ventilation, chauffage, climatisation, plomberie, circuit d'eau chaude et réfrigérée, pompes, filtres, humidificateur, volets, persiennes, et tous les autres équipements nécessitant de l'entretien);
- toute la régulation automatique (micro-climat etc.).

Annexe E

Plan stratégique de développement durable

Directive # 01 Peinture sans composés organiques volatiles

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et vise à promouvoir l'utilisation de produits sains (*ou écologiques*) pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur dans les projets d'entretien/rénovation/agrandissement/construction de bâtiments de la Ville de Montréal.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux projets d'entretien, de réaménagement, de rénovation, d'agrandissement ou de construction des bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

2. DÉFINITIONS

C.O.V. : composés organiques volatiles qui sont considérés comme un danger pour l'environnement car ils contribuent à réduire la qualité de l'air intérieur. Les C.O.V. peuvent s'avérer un irritant avec des effets variables sur la santé d'une personne à l'autre. Les effets comprennent la toux, les maux de tête, les étourdissements ou des malaises plus graves. (sources : Environnement Canada et SCHL)

Peinture sans C.O.V. : peinture ne dégageant pas de composés organiques volatiles.

3. OBJET

Lorsque l'usage permet l'utilisation de peinture à base d'eau, utiliser des peintures sans C.O.V. Les peintures sélectionnées devront avoir obtenu le certificat environnemental « Green seal » émis par le « Master Painters Institute » (MPI).

Lorsque l'usage requiert des peintures à base de solvant chimique, favoriser les produits avec la plus faible teneur de C.O.V. disponible sur le marché et figurant sur la liste des produits approuvés du MPI Green Performance Standard. Pour information consultez le site internet : <http://www.specifygreen.com/APL/ProductIdxByMPInum.asp>

4. RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. Pour tout commentaire relativement à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazélais (acazelais@ville.montreal.qc.ca) qui les acheminera au comité.

5. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types ou par l'approvisionnement de peintures sans C.O.V. pour les projets en régie.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction de immeubles. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

Date d'émission : Juin 2007

Date de révision : Juin 2007

Directive # 04
Utilisation de produits d'entretien sains et produits de papiers

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et vise à promouvoir l'utilisation de produits sains (*ou écologiques*) pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur dans les projets d'entretien/rénovation/agrandissement/construction de bâtiments de la Ville de Montréal.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

2. DÉFINITIONS

(Produits sains ou écologique). Produits identifiés avec le sceaux (Green Seal) ou avec le logo programme choix environnemental du (P.C.E.)

3. OBJET

Obliger les entrepreneurs/locateurs à utiliser les produits écologiques disponibles afin de minimiser l'impact environnemental aussi bien à partir de la production que leur utilisation et finalement leur disposition.

Les entrepreneurs/locateurs doivent fournir la liste des produits avec leur soumission au représentant du directeur.

Les produits d'entretien sains et les produits de papiers homologués possibles sont:

- (Green Seal) veuillez consulter la liste à l'adresse suivante <http://www.greenseal.org/findaproduct/index.cfm>
- (P.C.E.) choix environnemental veuillez consulter l'adresse suivante <http://www.environmentalchoice.com>

Dans le cas des produits non listés, tels que les nettoyeurs à tapis et des décapants à planchers, le soumissionnaire doit favoriser les produits répondant aux normes les plus strictes. De plus l'utilisation de produit sans composé organique volatile (COV) et sans chlore doit être préférée. L'acceptation de produits ne répondant pas à une des normes citées précédemment est à la discrétion du directeur.

Plan stratégique de développement durable
Direction des immeubles

RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. Pour tout commentaire relatif à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazalais qui les acheminera au comité.

4. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types ou par l'approvisionnement de produits sains pour les projets en régie.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction de immeubles. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

Date d'émission : Juin 2007
Date de révision : Juin 2007

Directive # 05
Gestion des déchets de construction

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal. Elle vise à détourner de l'élimination dans un site d'enfouissement les déchets de CRD (déchets issus de la construction, de la rénovation ou de la démolition) dans les projets d'entretien / construction / rénovation / agrandissement / démolition de bâtiments de la Ville de Montréal.

L'importance de cette directive découle du fait que les déchets de CRD représentent environ 30% des matières résiduelles générées au Québec, soit 3,5 millions de tonnes produites chaque année. Or, on estime que 90% de ces résidus de CRD peuvent être mis en valeur et, ainsi, détournés de l'enfouissement (source : Recyc-Québec).

Le recyclage des résidus de CRD permet de réduire l'impact sur l'environnement créé lorsqu'ils sont enfouis (par exemple, contamination de la nappe phréatique par les liquides qui se dégagent de la décomposition du gypse ou du bois, biogaz dégagés dans l'atmosphère par la décomposition du bois)

De plus, dans certains cas, la récupération des matériaux permet de réduire les coûts de démolition, notamment lorsque la quantité de métaux non ferreux à récupérer est importante. Cette affirmation sera d'autant plus vraie que les coûts de disposition des déchets dans les sites d'enfouissement augmenteront bientôt de façon significative en raison de la fermeture du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux projets d'entretien, de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de démolition des bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

3. DÉFINITIONS

Déchets de CRD : déchets de construction, rénovation, démolition. Ce terme désigne toutes les matières résiduelles amenées et produites sur un chantier ainsi que les éléments non-utilisés laissés sur place. Les déchets de CRD incluent également les déchets générés par les travailleurs (canettes, papiers, etc.) et les emballages.

Valorisation des déchets de CRD : la collecte, la transformation, la commercialisation et l'utilisation de matériaux qui ont été détournés ou récupérés du volume des déchets

Plan stratégique de développement durable

Direction des immeubles

solides qui autrement auraient été éliminés dans les sites d'enfouissement. Y est incluse la valorisation énergétique autant que le recyclage et la réutilisation.

Réutilisation : la stratégie de remettre les matériaux ou équipements en utilisation active dans la même capacité ou dans une capacité similaire avec ou sans restauration / réusinage.

Déconstruction sélective : Façon d'effectuer la démolition en tout ou en partie d'un bâtiment en démantelant et en triant les composantes et les matériaux résiduels sur place lors des travaux. Le but est d'améliorer la valeur des matières en augmentant leur possibilité de réemploi et de favoriser les conditions de mise en marché. L'entrepreneur s'occupe alors lui-même de trouver des débouchés pour ces différents matériaux. Il en va de son propre profit. Le processus peut être un peu plus long qu'une démolition conventionnelle mais il est généralement moins dispendieux.

Filière d'élimination : Lieux d'élimination des déchets (récupération, recyclage, enfouissement, etc.).

Séparation à la source : le tri des déchets de CRD directement au chantier en fonction du type de matière (ex. : bois, métal, granulats, etc.) en vue d'une réutilisation immédiate, de leur revente à des récupérateurs / recycleurs pour fin de valorisation.

Métaux non-ferreux : aluminium, cuivre, plomb, zinc. Ces métaux ont une grande valeur de revente. La valeur de revente des métaux non-ferreux diminue beaucoup s'ils sont mélangés dans un même conteneur avec des métaux ferreux. Les métaux ferreux transformés tels que l'acier inoxydable et le laiton ont une valeur moindre sur le marché.

4. OBJET

- **Pour les travaux d'entretien** effectués par le personnel de la Ville, les déchets de CRD doivent être envoyés dans l'un des six (6) écocentres. Les résidus de CRD y sont acceptés gratuitement dans la mesure où ils sont livrés par un véhicule municipal de taille moyenne (les véhicules à benne versante sont refusés). Les catégories de déchets triés récupérés dans les écocentres pour valorisation sont :

Le bois	La terre
Le métal	Les résidus verts
Le roc et le béton	Les matières recyclables (carton, papier, verre, plastique)

Les matériaux ou objets réutilisables tels que lavabos ou autres peuvent également être déposés dans les entrepôts du réemploi des écocentres qui favoriseront par la suite leur réutilisation. Ils peuvent également être envoyés dans un centre de réemploi tels que ceux cités plus loin (Boytech, Habitat pour l'Humanité).

Les déchets dangereux tels que peintures, tubes fluorescents, détecteurs de fumée et batteries ne sont acceptés par les écocentres qu'en petite quantité. Les quantités plus importantes doivent être envoyées chez des récupérateurs spécialisés tels que :

Plan stratégique de développement durable

Direction des immeubles

- AMB inc.
4450, rue Garand, St-Laurent Qc (514) 332-7577
- Consortium Écho-Logique
9705, rue Clément, LaSalle Qc (514) 323-2999
- Recycleur de lampes fluorescentes Contech inc.
725, av. Meloche, Dorval Qc (514) 637-3111

Pour plus d'informations et pour les adresses, consulter le guide de gestion des Écocentres (voir les références Internet).

- **Pour les chantiers de construction neuve et de rénovation**, il faut planifier les travaux et rédiger les documents d'appels d'offres de façon à :
 - Spécifier le maximum de matériaux fabriqués à partir de produits recyclés et le maximum de matériaux / équipements réutilisés tels quels ou restaurés / ré usinés;
 - Penser dès le départ à faciliter la déconstruction sélective à la fin de la vie utile du projet de façon faciliter la récupération des résidus de CRD (par exemple en favorisant des assemblages mécaniques au lieu d'utiliser de la colle, en ne favorisant pas l'utilisation de matériaux composites qui ne peuvent être séparés lors de leur disposition);
 - Récupérer le maximum de déchets de CRD produits par le chantier pour fin de valorisation (au minimum viser un taux de 50%). Dans la plupart des cas, la façon la plus simple est d'exiger que l'entrepreneur retienne les services d'une compagnie spécialisée qui fournit les conteneurs, les récupèrent et, dans leurs ateliers, font le tri des résidus de CRD en vrac. Il faut alors exiger un rapport indiquant quels sont les matériaux qui ont pu être recyclés et dans quelle quantité. Il est cependant profitable que les métaux (notamment les non ferreux) soient triés immédiatement au chantier dans un conteneur distinct car il est très payant de les revendre directement.

Actuellement, les deux principales entreprises à offrir ce genre de service intégré sont :

- Centre de tri Mélimax inc.
210-b, boul. Industriel, Châteauguay Qc (450) 699-6862
- Multi-recyclage S.D. inc.
3630, Montée St-François, Laval Qc (450) 625-9191

Pour les matériaux et équipements en bon état et réutilisables (lavabos, armoires de cuisine, portes, moulures, etc.), le chargé de projet est invité à :

- Trouver une nouvelle utilisation dans le même ou un autre bâtiment;
- À vérifier avec les équipes d'entretien s'ils veulent en garder comme pièces de remplacement;
- À vérifier s'ils peuvent être envoyés dans un centre de réemploi tel que :
 - Éco-Réno
6631, ave. Papineau, Montréal Qc (514) 725-9990
 - Boytech Démolition
5, rue des noyers, Mercier Qc (514) 918-0248
 - Habitat pour l'humanité / ReStore
7177, boul. Newman, LaSalle Qc (514) 907-8991

Plan stratégique de développement durable

Direction des immeubles

- Pour la démolition en tout ou en partie de bâtiments, il faut spécifier la déconstruction sélective et exiger de l'entrepreneur un rapport indiquant quels sont les matériaux qui ont pu être recyclés et dans quelle quantité.

5. RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. À la fin de chaque projet, il faut fournir le bilan par écrit des matériaux recyclés. Pour tout commentaire relativement à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazalais qui les acheminera au comité.

6. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la Direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types, l'ajout d'exigences spécifiques additionnelles dans les documents contractuels d'un projet ou par la planification de travaux d'entretien exécutés en régie ou à contrats.

Pour fins de statistiques, les chargés de projet doivent transmettre le bilan de la récupération des déchets de CRD pour chacun de leurs projets à André Cazalais.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction des immeubles comme requérant. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

7. RÉFÉRENCES INTERNET

SITE D'INFORMATION GÉNÉRALE

Écocentres, guide de gestion :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRONNEMENT_FR/MEDIA/DOCUMENTS/GUIDE%20C9COCENTRES%20VERSUIB%208.PDF

SITES OFFRANT LISTE DE RÉCUPÉRATEURS / RECYCLEURS

Recyc-Québec : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/clent/fr/repertoires/rep-recuperateurs.asp

Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) : www.3rmcdq.qc.ca/membres.html

SITES DE RÉCUPÉRATEURS / RECYCLEURS

Mélimax : www.melimax.com

Multi Recyclage S.D. : www.multirecyclage.com

Éco-réno : www.ecoreno.com

Boytech Démolition : www.boytechdemolition.com

Habitat pour l'Humanité / Re Store : www.habitatmontreal.qc.ca

Date d'émission : Juin 2007

Date de révision : Juin 2007

Annexe F

Détail des travaux de base

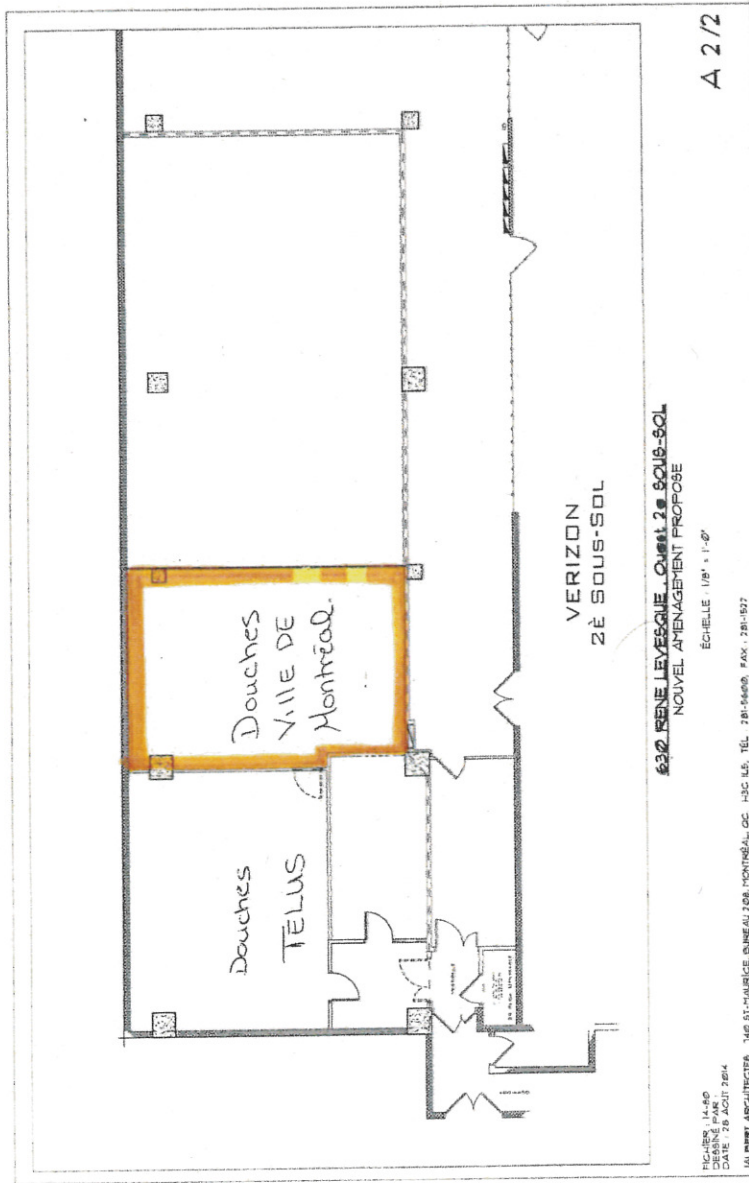
630 René-Lévesque Ouest
Base Building costs estimate for City of Montreal project
Floors 1,2,3,4 and 6

Base building cost estimates		Estimate
ITEM (1)	Base Building	
	Basic architectural demolition :	4,00 \$ /sqft
	Basic electro-mechanical demolition:	5,00 \$ /sqft
	Painting and repairs heating induction plates:	1,08 \$ /sqft
	New ceiling suspension (ceiling tiles not include):	2,43 \$ /sqft
	Distribution sprinklers open concept	1,25 \$ /sqft
	New ceiling tiles (OPTIMA low NRC):	4,91 \$ /sqft
	average cost:	18,67 \$ /sqft
	Total cost to put the 5 floors back to Base building	1 776 500 \$
ITEM (2)	New common areas	
	average cost per floor of 70 000\$	350 000 \$
ITEM (3)	New washroom finishes	
	average cost per floor of 60 000\$ (Floors 2,3,4 and 6)	240 000 \$
ITEM (4)	New showers and lockers <i>with private room for bike</i>	250 000 \$
ITEM (5)	Code conformity	250 000 \$
TOTAL LANDLORD WORKS		2 866 500 \$

Notes:

ANNEXE « D »

PLAN POUR LA LOCALISATION DES DOUCHES ET VESTIAIRES



A 2/2

VERIZON
2è SOUS-SOL

Douches
VILLE DE
Montréal.

Douches
TELUS

632 RENE LEVESQUE, Ouest, 2è SOUS-SOL
NOUVEL AMENAGEMENT PROPOSE

Echelle 1/8" = 1'-0"

JALBERT ARCHITECTES 146 ST-HUBERT BUREAU 208, MONTRÉAL, QC H3C 1L5, TEL. 281-8400, FAX 281-1537

FICHES 14-40
DATE 28 AOÛT 2014

Paraphes	
Locateur	Locataire
<i>[Signature]</i>	

E

Annexe G

Lettre relative aux critères de construction

LETRE RELATIVE AUX CRITÈRES DE CONSTRUCTION

GESTION 630 RENÉ-LÉVESQUE INC.
1555, rue Peel
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3L8

Le 3 juin 2016

Ville de Montréal

remise en main

propre

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division gestion immobilière
Monsieur Joël Gaudet
Conseiller en immobilier
303, rue Notre Dame Est
3^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Budget pour le site des employés de la SDFVM et plans préliminaires des étages 1,2,3,4 et 6^e au 630 René-Lévesque Ouest, Montréal

Monsieur Gaudet,

En réponse à votre demande de proposition de location, nous vous soumettons par la présente notre proposition de location ainsi qu'un budget pour la construction de vos futurs bureaux situés au 630 René-Lévesque Ouest.

Nous et notre équipe d'experts avons révisé avec soin chacune des informations soumises pour l'aménagement de vos besoins en espace. Nous sommes convaincus que notre proposition respecte, et ce, de façon fidèle vos critères d'exigences et l'organisation fonctionnelle de vos locaux. Le 630 René-Lévesque Ouest dispose d'une très grande densité d'aménagement, respecte les principes de développement durable et bénéficie d'une fenestration abondante offrant une luminosité extérieure remarquable. Un lieu unique pour l'aménagement de vos bureaux.

Nous avons préparé à votre intention, un premier jet de plans préliminaires reflétant les demandes de votre programme fonctionnel et technique du chapitre 1 au chapitre 4. Soyez assurés que nous respecterons la norme du code national du bâtiment version 2010 pour l'aménagement de vos aménagements de bureaux. En ce qui a trait aux systèmes CVC, nous nous engageons à exécuter les travaux selon les normes ASHRAE 62.1-2004,55. Nonobstant l'aménagement de vos nouveaux bureaux, Gestion 630 René-Lévesque Inc. confirme être aussi en conformité avec les normes attribuables au bâtiment.

Suite à la lecture du programme fonctionnel et technique et ses annexes, nous aimerions apporter certaines clarifications et/ou précisions qui modifieront quelque peu certains éléments;

1. Prescription techniques et générales, clause 2.1.3, le 630 René-Lévesque Ouest n'est pas exempt d'amiante. Bien qu'un programme élaboré d'enlèvement fût réalisé, il y a encore certains endroits où l'on retrouve des traces d'amiante. Les espaces bureaux ne contiennent pas d'amiante à l'exception des colonnes verticales structurales traversant les étages. Veuillez noter que lesdites colonnes respectent la réglementation en vigueur. L'inspection et la gestion du registre requis par la loi est effectuée par la compagnie Stantec. Une copie du registre de vos étages vous sera remise avant votre emménagement, tel que prévu par la loi. Bien évidemment, le registre sera produit par la compagnie Stantec et fera état de la conformité de vos locaux.
2. Chapitre 2, clause 2.1.1.3, nous ne pouvons pas garantir la certification finale LEED, toutefois, nous confirmons que le propriétaire s'engage à livrer votre projet au 630 René-Lévesque Ouest LEED design intérieur'' et fera avec ses consultants tous les choix nécessaires pour essayer d'obtenir la certification ''LEED design intérieur Argent'' et que vos aménagements seront effectués dans le respect de la norme BOMA niveau 3, puisque l'immeuble détient cette certification.
3. Chapitre 2, clause 2.2.2, nous confirmons que le 630 René-Lévesque Ouest est accessible universellement, mais pas par l'entrée principale. L'accès universel se fait par la rue Union.
4. Chapitre 2, clause 2.3.4.3, nous tenons à préciser que la hauteur libre des plafonds est de 8,5'' à partir du plancher au plafond suspendu.
5. Chapitre 2, clause 2.3.8.1, les toiles à rouleau correspondent aux demandes du Locataire sauf que la sélection de couleur sera celle des standards de l'immeuble (gris pâle).
6. Chapitre 4, clause 2.1.1.11 concernant les espaces douches, vestiaires et vélos ne figurent pas sur les plans préliminaires. Cet espace sera aménagé selon vos critères et il sera localisé au 2^e sous-sol, dans l'espace mentionné à l'annexe F de Bail. Votre espace pour les vestiaires et les douches se trouvera juste à côté de l'espace réservé à Telus Communications et sera conforme à vos demandes.

Conséquemment, Gestion 630 René-Lévesque Inc. s'engage à exécuter le tout selon les termes énoncés. Néanmoins, pour assurer la fluidité et assurer les délais de la livraison, Ville de Montréal devra être en mesure d'accepter les dispositions suivantes;

- Les plans préliminaires pour l'élaboration des plans émis pour soumission devront être finaux au plus tard le 26 août 2016.
- L'approbation des ordres de changements devra être effectuée en 24 heures.
- L'approbation des dessins d'atelier devra être effectuée dans un délai maximal de 48 heures.
- Après l'approbation des plans finaux, aucun changement modifiant le délai de livraison ne pourra être fait sans que la Ville de Montréal est approuvée lesdits changements par écrit.
- Les choix des matériaux et finis, si autres que ceux soumis, devront être choisis afin de respecter les délais de livraison prévus afin de ne pas engendrer de retard.
- Seuls les professionnels architectes et ingénieurs en titre au projet seront tributaires pour l'acceptation provisoire et définitive des locaux.

Un projet de cette envergure peut cumuler beaucoup de retard si les décisions tardent.

Finalement, en ce qui concerne vos exigences en entretien ménager à l'annexe C, vos exigences d'entretien électromécanique à l'annexe D et du plan stratégique de développement durable de l'annexe E, soyez assurés que le Gestion 630 René-Lévesque Inc. s'engage à respecter ceux-ci selon le devis et les annexes soumises.

Dossier # : 1164069005

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité

Objet : Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du locateur 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1er juin 2017, des espaces situés au 1er, 2e, 3e, 4e et 6e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La dépense totale pour ce projet est de 38 838 895,14 \$ taxes incluses.

Numéro du mandat
SMCE164069005

Date du mandat
2016-08-24

Objet du mandat

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Type de mandat

Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

VU la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

VU que la valeur de ce contrat dépasse la somme de 10 M\$ et qu'il s'agit d'une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1164069005 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2016-08-24

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances

Dossier # :1164069005

Dossier # : 1164069005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du locateur 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1er juin 2017, des espaces situés au 1er, 2e, 3e, 4e et 6e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pi ² , à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La dépense totale pour ce projet est de 38 838 895,14 \$ taxes incluses.



Rapport- mandat SMCE164069005 - 630 René-Lévesque.pdf

Dossier # :1164069005

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achats-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 29 septembre 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE164069005**

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1er juin 2017, des espaces situés au 1er, 2e, 3e, 4e et 6e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La dépense totale pour ce projet est de 38 838 895,14 \$ taxes incluses.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE164069005

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1er juin 2017, des espaces situés au 1er, 2e, 3e, 4e et 6e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pi², à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La dépense totale pour ce projet est de 38 838 895,14 \$ taxes incluses.

À sa séance du 24 août 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Le 14 septembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris qu'un contrat de location d'une telle envergure n'était pas monnaie courante à la Ville et ils ont aussi bien compris les circonstances menant au présent contrat.

Ils ont cependant posé de nombreuses questions pour bien comprendre le choix de l'adjudicataire (critères retenus, valeur de l'offre en tenant compte des divers avantages proposés par chaque propriétaire immobilier, etc.).

Ils ont jugé satisfaisantes les explications données sur l'état du marché locatif et sur le caractère atypique de la démarche utilisée pour la location à long terme d'espaces à bureaux par rapport aux processus d'appel d'offres généralement mis en place.

Les membres ont aussi questionné la dimension de confidentialité dans un tel dossier et demandé pourquoi l'identité des propriétaires ayant déposé des offres non retenues n'était pas inscrite au sommaire décisionnel. Le Service a expliqué que cette façon de faire était la norme dans le milieu immobilier.

Enfin, les membres sont d'avis qu'il serait pertinent, à l'avenir, dans les sommaires décisionnels portant sur des baux ou des acquisitions immobilières, de mettre en contexte les dossiers dans le cadre de la stratégie immobilière globale de la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164069005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandations d'amélioration des processus et de l'information menant à la prise de décisions des élus

R-1

La Commission recommande que, dans chaque dossier à caractère immobilier (acquisitions, locations), les contrats soient expliqués et justifiés à la lumière de la stratégie immobilière globale de la Ville.

R-2

La Commission recommande que la stratégie immobilière de la Ville fasse l'objet d'une présentation à l'ensemble des élus des conseils municipal et d'agglomération.



Dossier # : 1161084002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) à l'égard des dates de remise des documents et de la date de fin de la convention

Il est recommandé d'approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) (CG15 0409) à l'égard des dates de remise des documents et de la date de fin de la convention.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-17 15:02

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161084002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) à l'égard des dates de remise des documents et de la date de fin de la convention

CONTENU

CONTEXTE

Les responsables de l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) ont déposé une demande auprès de l'Administration à l'effet de modifier la convention concernant le versement 2.

Le présent sommaire vise à faire entériner un addenda à la convention en ce qui concerne les dates de remise de documents et de fin de la convention car plus de temps est nécessaire à l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) afin de présenter les documents exigés selon le calendrier initial des versements prévu à l'Annexe 4 de la Convention.

La convention initiale entre la Ville et l'Organisation du Sommet Mondial du Design établissant les modalités de versement d'une contribution financière de 500 000 \$ a fait l'objet d'une approbation par le conseil d'agglomération le 18 juin 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0409 - 18 juin 2015 - Accorder un soutien financier d'un maximum de 500 000 \$ à l'Organisation du Sommet mondial du design pour l'organisation du Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE15 0849 - 29 avril 2015 - Mandater le Service du développement économique afin qu'il négocie avec Organisation du Sommet mondial du design une entente de financement pour l'organisation du Sommet mondial du design 2017.

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

L'Annexe 4 de la convention initiale spécifie que le versement 2 est conditionnel au dépôt du montage financier complet. Par la modification proposée, cette exigence serait reportée au versement 3. La date du versement 2 passerait du 1 février 2016 au 1 octobre 2016. La date du versement 3 passerait du 1 août 2016 au 1 décembre 2016.

L'article 8 de la convention initiale spécifie que la date de fin de l'entente est le 30 avril 2018. Étant donné que l'Organisme dispose de quatre-vingt-dix (90) jours pour présenter les états financiers vérifiés de son exercice financier se terminant le 30 juin 2018, la date de fin sera modifiée pour «le 30 septembre 2018».

JUSTIFICATION

Les changements survenus à la suite des élections fédérales de 2015 ont retardé le processus d'étude du dossier de l'OSMD auprès des ministères fédéraux sollicités. Également, le décès du directeur des ventes de l'OSMD, un employé clé, a ralenti le démarchage de commanditaires. L'octroi du versement 2 est essentiel au fonds de roulement de l'Organisation pour la planification et la réalisation du Projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier n'apporte aucun changement aux aspects financiers. Les crédits nécessaires au versement de la contribution financière de 500 000 \$ à l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD), sont prévus au budget de fonctionnement d'agglomération du Service du développement économique selon les informations indiquées à l'intervention du Service des finances (CG15 0409).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications apportées à la convention sont nécessaires pour faciliter la planification et la réalisation du Projet. Un report de la décision visée par les présentes ou un refus d'approuver l'addenda mettraient en péril le montage financier du projet et sa réalisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Henri-Paul NORMANDIN, Direction générale

Lecture :

Henri-Paul NORMANDIN, 6 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît TURGEON
Conseiller en planification

Tél : 514 872-0119

Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél :

Télécop. :

Le : 2016-09-01

514 872-0068

514 872-0049

Dossier # : 1161084002

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction , -

Objet :

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) à l'égard des dates de remise des documents et de la date de fin de la convention

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[document visé- OSMD 16_09_2016.pdf](#)

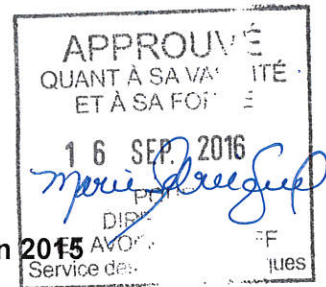
RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline DUHAIME
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-16

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division - droit contractuel
Tél : 514-872-8323
Division : Affaires civiles



ADDENDA N° 1

À la convention approuvée par la résolution CG15 0409 du 18 juin 2015

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD)**, personne morale sans but lucratif constituée sous l'autorité de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (L.C. 2009, ch. 23), dont l'adresse principale est le 403-420, rue McGill, Montréal, Québec, H2Y 2G1, agissant et représentée par M. Jacques Ouimette, co-directeur dûment autorisé tel qu'il le déclare;

No d'inscription TPS : 843173584 RT0001

No d'inscription TVQ : 1222645774 TQ0001

No d'inscription d'organisme de charité : S/O

ci-après appelée l' « **Organisme** »

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de contribution financière qui a fait l'objet d'une approbation par le conseil d'agglomération de la Ville le 18 juin 2015 (résolution CG15 0409) («**Convention initiale** ») ;

ATTENDU QUE la Convention initiale a été conclue entre la Ville et l'Organisation du Sommet mondial du design Montréal 2017;

ATTENDU QUE le nom légal de l'Organisme est « Organisation du Sommet Mondial du Design (OSMD) » d'où le changement de nom de l'Organisme dans la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme a présenté une demande de modification de la Convention initiale à la Ville afin de modifier la liste de certains documents exigés pour les versements 2 et 3 de la contribution financière de la Ville et de modifier la date de leur remise;

ATTENDU QUE pour donner suite à la demande de l'Organisme, il est nécessaire de modifier certains articles de la Convention initiale ;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

**ARTICLE 2
MODIFICATIONS**

2.1 Les articles 3.2 et 3.3 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

« 3.2 La somme prévue au paragraphe 3.1 est versée à l'Organisme comme suit :

Pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 avril 2016:

3.2.1 une somme de cent mille dollars (100 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 1.

3.3 Pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017:

3.3.1 une somme de cent mille dollars (100 000 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 2.

3.3.2 une somme de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur des documents exigés à l'Annexe 4 pour le versement 3. »

2.2 L'article 8 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve de l'article 6 (défaut), lorsque chaque partie a rempli ses obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2018. »

2.3 Les paragraphes « Versement 2 » et « Versement 3 » de l'Annexe 4 de la Convention initiale sont remplacés par les suivants :

« Versement 2	Les documents exigés sont : <ol style="list-style-type: none">1. La mise à jour du bilan des démarches réalisées;2. Les lettres d'engagement de chacun des partenaires impliqués à ce jour;3. Une copie des conventions signées avec les partenaires publics à ce jour;4. Une mise à jour de l'échéancier de travail;5. La description de ce à quoi les fonds du versement 2 seront utilisés;6. Les pièces justificatives relatives aux dépenses faites avec le versement 1 de la contribution financière;7. Les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016.	1 octobre 2016
Versement 3	Les documents exigés sont : <ol style="list-style-type: none">1. Le bilan des démarches réalisées;2. Le montage financier complet;3. Les lettres d'engagement de chacun des partenaires impliqués à ce jour;4. Une copie des conventions signées avec les partenaires publics à ce jour;5. Une mise à jour de l'échéancier de travail;6. Une mise à jour du budget prévisionnel;7. La description de ce à quoi les fonds du versement 3 seront utilisés;8. Les pièces justificatives relatives aux dépenses faites avec le versement 2 de la contribution financière;9. Un bilan de la visibilité accordée au Projet conformément aux dispositions prévues à l'article 2.6 de l'Annexe 3.	1 décembre 2016 »



ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

ARTICLE 4
PRISE D'EFFET

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2016

**ORGANISATION DU SOMMET MONDIAL
DU DESIGN (OSMD)**

Par : _____
Jacques Ouimette, co-directeur

Cet addenda a été approuvé par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour du mois de 2016 (CG16).



Dossier # : 1163113003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil d'arrondissement de Ville-Marie que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports- Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prenne en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal et ce, en date de la signature du présent dossier.

Il est recommandé d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports -Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prenne en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-02 10:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1163113003**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil d'arrondissement de Ville-Marie que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports- Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prene en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal et ce, en date de la signature du présent dossier.

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2013, le Service de la culture remettait certaines responsabilités administratives liées à la coordination du Vieux-Montréal à l'arrondissement de Ville-Marie. Il lui transférait également la responsabilité de l'entretien du Plan lumière jusqu'alors assumée par la Division du patrimoine.

L'arrondissement Ville-Marie, à titre de requérant, a alors pris entente avec la Division sécurité et aménagement du réseau artériel, à titre d'exécutant, afin que cette dernière effectue les tâches reliées à l'entretien du Plan lumière compte tenu de l'expertise de la Division sécurité et aménagement en éclairage et comme gestionnaire du Plan lumière de 1998 à 2005.

Puisque l'arrondissement n'a aucun spécialiste en éclairage architectural, la Division sécurité et aménagement du réseau artériel propose à l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge à titre de requérant et d'exécutant l'ensemble des activités d'entretien annuel du Plan lumière du Vieux-Montréal. Suite à des discussions préalables, l'arrondissement de Ville-Marie est d'accord pour céder cette responsabilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 240408 adoptée le 8 août 2016 - Accepter l'offre du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que le Service des infrastructures, de la voirie, et des transports prene en charge l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal.
 GDD 1166442007

DESCRIPTION

Les orientations du Plan lumière ont été adoptées en mars 1999 par le Comité exécutif de la Ville de Montréal. Sa mise en place s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui avec le

parachèvement récent de la mise en lumière de la rue McGill. À l'été 2016, il est estimé que le Plan lumière est complété à près de 80%. La mise en lumière du Vieux-Montréal comprend celle des places publiques, des bâtiments publics et d'un certain nombre de bâtiments d'intérêts, situé notamment sur les rues Saint-Paul et de la Commune. Alimentés par le réseau électrique public ou privé, les appareils d'éclairage sont en bonne partie installés sur des bâtiments privés ou institutionnels suite à une entente intervenue avec chacun des propriétaires d'immeubles. Pour cette raison, les travaux d'entretien du Plan lumière sont réalisés par une entreprise privée.

L'arrondissement de Ville-Marie a retenu au cours des années 2013-2014-2015 les services d'une entreprise spécialisée et a réalisé ainsi le bilan de l'état des installations qui avaient été laissées sans entretien continu depuis quelques années. Un entretien sommaire a été réalisé en collaboration étroite avec le SIVT grâce à leur expertise interne.

La prise en charge par le SIVT de l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal consistera d'une part, à titre de requérant, à définir la liste des tâches prioritaires et d'autre part, à titre d'exécutant, à rédiger les devis d'appels d'offres pour l'embauche d'un entrepreneur électricien annuellement afin d'effectuer les travaux de remplacement d'équipement défectueux, d'assurer le suivi et la gestion du contrat de l'entrepreneur et d'assurer la coordination entre l'entrepreneur et les propriétaires des bâtiments impliqués.

JUSTIFICATION

La Division sécurité et aménagement du réseau artériel, responsable de l'éclairage urbain au sein de la Direction des transports, regroupe le personnel expert qui depuis l'origine a assumé, en collaboration avec le bureau de promotion du Vieux-Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, le développement du Plan lumière. Elle a également assuré son entretien jusqu'aux changements structurels qui ont accompagné la création de la nouvelle ville de Montréal. Il apparaît donc judicieux et plus efficace que le SIVT assume les responsabilités complètes d'entretien du Plan lumière. L'arrondissement partage ce point de vue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un transfert budgétaire annuel de 35 000 \$ représentant la somme dédiée à l'entretien du Plan lumière inscrite au budget de l'arrondissement de Ville-Marie (306128-06101-54590) sera effectué vers le SIVT par le Service des finances de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important que la Division sécurité et aménagement du réseau artériel - Direction des transports- Service des infrastructures, de la voirie et des transports devienne rapidement l'entité responsable de l'entretien du Plan lumière afin qu'elle puisse intégrer et prioriser les activités d'entretien du Plan lumière dans son calendrier de travail pour que celui-ci soit en état de fonctionnement optimal à l'occasion des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prise en charge par le SIVT : 26 septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Ronald DELCOURT, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LESSARD
Ingénieure

Tél : 514 872-5961
Télécop. : 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-24

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

Tél : 514 872-7486
Télécop. : 514 872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-08-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-09-01



Dossier # : 1165925002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish »

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ relatifs aux services professionnels requis pour la réalisation des études préliminaires, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-06 15:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165925002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish »

CONTENU

CONTEXTE

L'eau potable produite par la Ville de Montréal aux usines Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater est pompée vers les réservoirs situés sur le Mont-Royal. Ces réservoirs fonctionnent comme des châteaux d'eau et redistribuent l'eau vers les usagers. Le réservoir McTavish joue un rôle clé dans le processus d'alimentation et de distribution de l'eau potable. Il achemine l'eau aux réservoirs Vincent-d'Indy et Côte-des-Neiges, ainsi qu'à la zone 1 (centre-ville de Montréal). La station de pompage McTavish a été construite entre 1932 et 1946, la majorité de ses équipements datent de la construction et ont atteint leur fin de vie utile. Il est aujourd'hui requis de mettre cette station de pompage à niveau pour assurer la fiabilité de l'alimentation en eau potable de plus d'un million de citoyens.

Le projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish consiste à remplacer tous les équipements de mécanique de procédé en fin de vie utile liés à la distribution de l'eau, ainsi que les équipements connexes. Il requiert des services d'ingénierie en matière civile, structure, architecture, électrique, mécanique, automatisation et contrôle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser un règlement d'emprunt de 25 000 000 \$ relatif aux services professionnels requis pour la réalisation des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish; relevés complémentaires, ingénierie détaillée, préparation des plans

et devis avec une estimation précise des coûts de construction, surveillance des travaux au bureau et en résidence et la préparation des plans tel que construits. Ce montant comprend également toutes les recherches et les études spécialisées requises pour l'élaboration des plans et devis.

Des plus, des travaux préalables à la mise à niveau seront payés par ce règlement. Il s'agit principalement de modifier les conduites d'entrée et de sortie du réservoir qui permettront de compartimenter la station et ainsi travailler par secteur tout en assurant l'alimentation en eau potable. Le coût des services professionnels ainsi que de ces travaux préalables sont prévus dans ce règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

Un dossier d'approbation de projet a été présenté au Comité corporatif de gestion des projets d'envergures (CCGPE) le 29 avril 2016 et au Comité de coordination des projets d'envergures (CCPE) le 11 mai 2016. Le CCPE a recommandé d'aller de l'avant avec le projet. Les comités ont aussi demandé à la DEP de procéder au dépôt de deux demandes de règlement d'emprunt, une première pour l'acquisition de services professionnels (ingénierie détaillée, plans et devis et surveillance) et des travaux préalables et une seconde demande suivra pour couvrir le coût du projet. Le présent dossier ne couvre que la demande de règlement d'emprunt pour les services professionnels et les travaux préalables.

La Direction de l'eau potable doit réaliser ce projet afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de production de l'eau. La désuétude ainsi que la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "Modernisation du réservoir McTavish" et sera prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal qui sera adopté à l'automne 2016.

L'ensemble de ces travaux concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de

paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subvention, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible d'effectuer les plans et devis requis pour effectuer les travaux nécessaires à la fiabilité des équipements de la station de pompage McTavish.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Van Hao NGUYEN
INGENIEUR

Tél : 514-872-2572
Télécop. : 514-872-2898

Jean-Christophe DAMÉ
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-06

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

Tél : 514 872-4631
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie / en remplacement de Babak Herischi, directeur - DEP

Tél : 514 872-4631
Approuvé le : 2016-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-09-06

Dossier # : 1165925002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Plan d'alimentation et réservoirs
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND-AML - 1165925002-remise à niveau de la station McTavish.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-31

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DÉTAILLÉE, DE PLANS ET DEVIS ET DE SURVEILLANCE ET LES TRAVAUX PRÉALABLES REQUIS POUR LA MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE ET DU RÉSERVOIR MCTAVISH

Vu les articles 19, 25 à 27.1, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5967A.
2. Un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish.
3. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1165925002

XX-XXX/2

Dossier # : 1165925002

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs ,
Section Plan d'alimentation et réservoirs

Objet :

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish »

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1165925002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU-
Environnement
Tél : 514 872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-18

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-6614

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1162839002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte ».

Il est recommandé:
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte », sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-16 12:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162839002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte ».

CONTENU

CONTEXTE

Différents rejets contribuent à altérer la qualité de l'eau du fleuve. Une des principales causes de la contamination microbiologique des eaux du fleuve demeure les rejets de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), correspondant à 75 % du volume d'eaux usées domestiques de la grande région de Montréal et à près de 50 % des eaux usées domestiques du Québec.

Bien qu'un système de désinfection des eaux usées au chlore ait été installé à la Station lors de sa construction au début des années 1980, celui-ci n'a toutefois jamais été mis en opération à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Les préoccupations du MDDEP s'appuyaient principalement sur les impacts appréhendés découlant de la formation des sous-produits organochlorés dont certains sont potentiellement cancérigènes. Mais, faute de procédés de désinfection alternatifs valables à l'époque pour une station d'épuration physico-chimique de grande taille comme celle de la Ville de Montréal, aucun système de désinfection de remplacement n'a pu être mis en place.

En 1997, un comité tripartite constitué d'experts du MDDEP, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de l'ex-Communauté urbaine de Montréal fut créé afin de statuer sur la nécessité d'une désinfection. Ce comité estimait que la désinfection des eaux usées traitées par la Ville de Montréal était une nécessité et qu'elle devrait être mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après des milliers d'analyses et d'observations effectuées lors des essais pilotes de 2005 et 2007, le comité tripartite est arrivé à la conclusion que l'ozonation était la meilleure technologie pour désinfecter les eaux usées acheminées à la Station. Le comité tripartite a alors recommandé à la Ville de Montréal de retenir un tel projet basé notamment sur un débit de conception de 40 m³/s et une dose de mise en contact de conception de 16,5 milligrammes d'ozone par litre (mg-O₃/L) d'eau à désinfecter.

Un premier règlement d'emprunt de 200 000 000 \$ a été adopté le 27 août 2009 par le conseil d'agglomération sur la base de l'estimation d'une évaluation budgétaire comparative des coûts en 2005 du projet de désinfection. L'évaluation budgétaire comparative

permettait d'évaluer et comparer le coût de deux technologies, soit la désinfection par UV et la désinfection par ozonation.

Par la suite, la DEEU a procédé à des études technico-économiques qui ont permis de constater, entre autres, que le bâtiment de pompage d'eau de transport, le bâtiment de refroidissement et le bâtiment de destruction d'ozone n'étaient pas inclus dans l'évaluation budgétaire comparative des coûts en 2005.

L'estimation détaillée des coûts de construction en 2015 durant l'ingénierie préliminaire a démontré que les coûts de construction ont varié de 34 %, soit de 67 000 000 \$.

À l'octroi du contrat de fourniture de l'unité d'ozonation en 2015, le coût de la fourniture des équipements d'ozonation a varié de 25 %, soit de 40 000 000 \$.

Finalement, l'inflation sur la période de réalisation du projet a eu pour effet de faire varier les coûts d'au moins 17 %, soit de 34 000 000 \$.

Le présent sommaire décisionnel vise à compléter le montage financier du projet de désinfection en fonction de l'évolution des coûts du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0717 – 26 novembre 2015 – Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte »;

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adopter le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du conseil d'agglomération - 1153843005;

CG15 0311 – 30 avril 2015 – Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte »;

CG09 0355 - 27 août 2009 - Adopter un projet de règlement d'emprunt de 200 000 000,00 \$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'un second règlement d'emprunt d'une valeur de 130 000 000 \$ afin de compléter le montage financier du projet visant la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour atteindre les objectifs environnementaux de rejet du Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

Ces dépenses seront admissibles au programme de la Taxe sur l'essence-Contribution du Québec (TECQ) jusqu'à concurrence de 87,5 M\$. Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

Ce second règlement d'emprunt est requis pour compléter le montage financier du projet de désinfection en fonction de l'évolution des coûts du projet qui ont été influencés à la hausse depuis l'estimation originale des coûts en 2005 par une hausse des coûts de construction, de fourniture des équipements d'ozonation et par une hausse en général due à l'inflation.

L'estimation courante (2016) des coûts du projet est plus complète et plus précise car celle-ci est basée, entre autres, sur une estimation détaillée (30 % de l'ingénierie – plans et devis déjà réalisés) des coûts de construction des bâtiments d'ozonation, le coût réel de la fourniture des équipements d'ozonation suite à l'octroi du contrat de fourniture et l'indexation des prix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. La subvention TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de désinfection à l'ozone permettra de réduire grandement la quantité de bactéries (99%), de virus (99%) et autres produits émergents (75% à 85%) des eaux usées rejetées au fleuve Saint-Laurent par la Station Jean-R. Marcotte. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour la communauté, les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'Île aux Vaches sera nettement améliorée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin d'implanter le procédé d'ozonation à la Station d'épuration afin de désinfecter l'effluent.
Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-1013
Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-13

Richard ÉTHIER
Chef de projet - Désinfection

Tél : 514 280-4366
Télécop. : 514 280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur du traitement des eaux usees

Tél : 514 280-3706

Approuvé le : 2016-07-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2016-07-19

Dossier # : 1162839002

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction , -

Objet :

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte ».

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1162839002 - Station Jean-R Marcotte désinfection à l'ozone.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-15

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 130 000 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE LA CONCEPTION, L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSINFECTION DE L'EFFLUENT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal ;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2008) 140 G.O.II, 5967A.
2. Un emprunt de 130 000 000 \$ est autorisé pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.
3. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à l'acquisition de l'équipement, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1162839002

Dossier # : 1162839002

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction , -

Objet :

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R-Marcotte ».

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[reglement emprunt gdd1162839002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514-872-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-14

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-6614

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1166692003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

Il est recommandé d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-12 12:07

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166692003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'agglomération de Montréal est appelée à contribuer financièrement au montage financier des projets de logements coopératifs et à but non lucratif. Le *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* a mis en place un programme, adopté en 2002, qui encadre l'octroi de subventions municipales en ce domaine de compétence qui relève du conseil d'agglomération. Lors de son adoption, le descriptif « nouveau programme » a été utilisé afin de démarquer ce règlement du règlement qu'il a remplacé, soit le *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif* (R.R.V.M. c. S-6.1). Le règlement 02-102 prévoit que la subvention de l'agglomération est égale à 15 % du coût des travaux admissibles (article 16). Dans certains cas énumérés à l'article 17 et dans le cas de projets qui adhèrent au programme d'efficacité énergétique Novoclimat, la Direction de l'habitation peut également accorder une subvention additionnelle d'un maximum de 15 % de la contribution totale cumulée de la SHQ et de l'agglomération (articles 17 à 17.3).

Le présent sommaire propose de mettre à jour ce règlement afin de faciliter la mise en œuvre de politiques municipales (telles le Plan d'action montréalais en itinérance, le Plan de fidélisation des familles et le plan Montréal durable) et la réalisation d'objectifs énoncés lors d'exercices de planification urbaine, ainsi que pour harmoniser le règlement avec d'autres programmes (Novoclimat).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0531 – 20 juin 2002 (1020644008). Adoption du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif (nouveau programme) (02-102);
CM02 0587 – 19 août 2002 (1020630004). Approuver le projet de convention entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, visant la désignation d'une municipalité mandataire dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif.

CM04 0125 – 23 février 2004 (1033227002). Adoption de modifications au règlement 02-102 pour permettre la bonification des subventions lors de l'obtention de la certification Novoclimat-logements et pour ajouter des critères d'admissibilité à une subvention additionnelle;

CG16 0437 – 22 juin 2016 (1160696001). Adopter le plan Montréal durable 2016 -2020.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à modifier le règlement 02-102 de manière à :

▪ Encadrer, par souci de clarté et de prévisibilité, l'octroi d'une subvention exceptionnelle par le conseil d'agglomération à des projets qui rencontrent les critères du règlement. Cette subvention sera d'un maximum de 35 % du total (i) de la contribution de la SHQ, (ii) de la contribution de base prévue aux articles 16 et 16.1 et (iii) de la contribution additionnelle prévue aux articles 17, 17.2 et 17.3. Cette subvention exceptionnelle pourra être octroyée à des projets dont la réalisation est importante pour l'atteinte d'objectifs de l'administration municipale, soit :

o des projets visant à loger des clientèles identifiées comme prioritaires, soit les ménages avec enfant(s) et les personnes en situation d'itinérance;

o des projets situés dans des secteurs ayant fait l'objet de programmes particuliers d'urbanisme ou d'autres outils de planification, adoptés par la municipalité, comprenant des cibles particulières en matière de logements coopératifs et à but non lucratif; ou

o des projets situés dans des arrondissements ou des municipalités liées qui comptent 5% ou plus du nombre de ménages de l'agglomération de Montréal qui sont locataires, vivent sous le seuil de faible revenu et consacrent 30 % ou plus de leur revenu pour se loger.

Le comité exécutif pourra, par ordonnance, modifier la liste des cas admissibles à la subvention exceptionnelle, par exemple en ajoutant des critères d'admissibilité ou en modifiant le pourcentage du nombre de ménages indiqué au paragraphe 3°. Toutefois, la modification des clientèles prévues au paragraphe 1° de l'article 17.4 devra se fonder sur des clientèles identifiées comme prioritaires dans des politiques adoptées par le conseil d'une municipalité.

Le comité exécutif pourra également, par ordonnance, modifier le pourcentage de la subvention exceptionnelle.

▪ Abroger la possibilité d'accorder une subvention additionnelle aux projets qui adhèrent au programme d'efficacité énergétique Novoclimat.

▪ Ajouter les mesures de développement durable à la liste des caractéristiques qui permettent à un projet de se qualifier pour la subvention additionnelle d'un maximum de 15% (article 17).

- Permettre des versements partiels des subventions, par anticipation plutôt qu'à la fin des travaux. Ces versements partiels anticipés sont déjà permis en ce qui a trait à la subvention de base. Il s'agit de permettre les versements partiels anticipés pour la subvention additionnelle d'un maximum de 15 % et la nouvelle subvention exceptionnelle d'un maximum de 35 %.

JUSTIFICATION

Malgré la subvention de la SHQ et les subventions actuellement prévues dans le règlement, il est parfois impossible de boucler le montage financier de certains projets de logement social et communautaire. Lorsque ces projets répondent aux critères du règlement et aux objectifs municipaux précisés plus haut, il peut être souhaitable d'accorder une subvention exceptionnelle qui permettra la réalisation du projet. Chaque octroi d'une telle subvention devra être approuvé par le conseil d'agglomération, qui décidera si les objectifs municipaux justifient l'octroi d'une subvention exceptionnelle au projet en question. De plus, avant que ne soit recommandé l'octroi d'une subvention exceptionnelle, des démarches seront faites pour tenter de convaincre la SHQ de renoncer à exiger de ce projet la contribution habituelle au Fonds québécois d'habitation communautaire, prévue dans le cadre du programme AccèsLogis, afin de réduire le plus possible le montant de la subvention exceptionnelle.

Par exemple, l'octroi d'une subvention exceptionnelle pourrait permettre la réalisation d'un projet dans l'arrondissement de Montréal-Nord pour loger des personnes seules et des familles (voir le dossier décisionnel numéro 1163278001).

En ce qui a trait au programme d'efficacité énergétique Novoclimat, le règlement 02-102 a été modifié en 2004 afin de permettre d'accorder une subvention additionnelle aux projets qui respecteraient ce programme (article 17.1). Cette subvention s'ajoutait à la subvention additionnelle de l'article 17, et le total de ces deux subventions ne devait pas excéder 15 % de la contribution totale cumulée de la SHQ et du conseil d'agglomération. Or, le respect du programme Novoclimat est maintenant une exigence du programme AccèsLogis; il y a donc lieu que cet aspect financier soit subventionné au moyen du programme AccèsLogis et non au moyen d'une subvention municipale additionnelle.

Il est préférable d'ajouter les mesures de durabilité environnementale comme cas admissibles à l'article 17, ce qui élargit le type de mesure verte pouvant donner lieu à une subvention additionnelle. Il est donc recommandé de rendre admissibles à la subvention additionnelle de l'article 17 les projets pour lesquels la réglementation exige des mesures de durabilité environnementale excédant les exigences du programme AccèsLogis.

Enfin, il y a lieu de permettre des versements partiels anticipés pour toutes les subventions prévues au règlement et non uniquement pour la subvention de base. Ces versements anticipés permettent aux projets d'économiser des sommes significatives en intérêt sur le prêt intérimaire contracté pour la période du chantier de construction. Les versements anticipés ne peuvent pas excéder 90 % du montant total de chaque subvention, de manière à s'assurer que la subvention n'excède pas le coût réel des travaux. Le 10 % restant est versé à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tout octroi d'une subvention exceptionnelle, d'au maximum 35 % du total de la contribution de la SHQ, de la contribution de base et de la contribution additionnelle, devra être approuvé par le conseil d'agglomération, sur la base d'un sommaire décisionnel qui détaillera la provenance des fonds.

En ce qui a trait aux autres modifications apportées au règlement, elles n'ont pas trait au montant maximal pouvant être versé par subvention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les subventions additionnelles permettront la réalisation de projets de logement coopératifs et à but non lucratif auxquels la réglementation exige des mesures de durabilité environnementale excédant les exigences du programme AccèsLogis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la subvention exceptionnelle, certains projets qui répondent à des objectifs de l'administration municipale manqueront de ressources financières et ne verront pas le jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion lors de la séance du conseil d'agglomération le 29 septembre 2016.
- Adoption lors de la séance du conseil d'agglomération le 27 octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise BÉLAND
Conseiller en développement - Habitation

ENDOSSÉ PAR

Elizabeth BONNER
Chef de division par intérim - Division du
logement social et adaptation de domicile

Le : 2016-08-31

Tél : 514-872-5831
Télécop. : 514-872-3883

Tél : 514 872-0550
Télécop. : 514 872-3883

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2016-09-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2016-09-09

Dossier # : 1166692003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe.

FICHIERS JOINTS



[Règlement modifiant le Règlement 02-102.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-08

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Division du droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG X**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF (NOUVEAU PROGRAMME) (02-102)

Vu les articles 82 et 85 à 87 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du 27 octobre 2016, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non but lucratif (nouveau programme) (02-102) est modifié par la suppression, à la définition de « directeur », des mots « et du patrimoine ».
2. Le premier alinéa de l'article 7 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « la demande est approuvée et le directeur en informe » par les mots « la demande est approuvée par le directeur ou, dans le cas de la subvention additionnelle prévue aux articles 17.4 et 17.5, par le conseil d'agglomération. Le directeur en informe ».
3. L'article 12 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de la subvention établie en vertu de l'article 16 » par les mots « de toute subvention » et des mots « montant total de la subvention » par les mots « montant total de toute subvention ».
4. L'article 17 de ce règlement est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« 11° projets pour lesquels la réglementation exige des mesures de durabilité environnementale excédant les exigences du programme AccèsLogis ou du programme Logement abordable. ».
5. L'article 17.1 de ce règlement est abrogé.
6. L'article 17.2 de ce règlement est modifié par :
 - 1° le remplacement des mots « à l'article 17, 17.1 ou 17.3 » par les mots « aux articles 17 et 17.3 »;
 - 2° la suppression des mots « et de la Ville de Montréal »;

3° l'ajout des mots « et de la subvention prévue aux articles 16 et 16.1. » après les mots « programme Logement abordable ».

7. L'article 17.3 est modifié par le remplacement du numéro « 10° » par le numéro « 11° ».

8. Le règlement est modifié par l'ajout, après l'article 17.3, des articles suivants :

« **17.4.** Lorsqu'une ou plusieurs subventions additionnelles ont été accordées conformément aux articles 17 et 17.3 et que le montant total de ces subventions est insuffisant pour garantir un loyer économique inférieur à 95 % du loyer médian du marché ou pour garantir que le projet ne nécessitera aucune hypothèque, une subvention exceptionnelle peut être accordée par le conseil d'agglomération dans les cas suivants :

1° projets visant à loger des ménages avec enfant et des personnes en situation d'itinérance;

2° projets situés dans des secteurs ayant fait l'objet de programmes particuliers d'urbanisme ou d'autres outils de planification adoptés par le conseil d'une municipalité liée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), qui prévoient des cibles particulières en matière de logements coopératifs et à but non lucratif;

3° projets situés dans des arrondissements de la Ville de Montréal ou dans des municipalités liées qui comptent 5% ou plus du nombre de ménages de l'agglomération de Montréal qui sont locataires, à faible revenu et qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu pour se loger.

17.5. Le montant de la subvention exceptionnelle prévue à l'article 17.4 ne peut excéder 35 % de la contribution totale cumulée de la Société d'habitation du Québec, accordée en vertu du programme AccèsLogis ou du programme Logement abordable, de la contribution prévue aux articles 16 et 16.1 et de la contribution additionnelle prévue aux articles 17 et 17.3. ».

9. L'article 23 de ce règlement est modifié par :

1° l'abrogation du paragraphe 5;

2° l'ajout des paragraphes suivants :

« 6° modifier la liste des cas admissibles à une subvention exceptionnelle prévue à l'article 17.4. Toutefois, la modification des clientèles prévues au paragraphe 1° de cet article doit se fonder sur des clientèles identifiées comme prioritaires dans des politiques adoptées par le conseil d'une municipalité liée;

7° modifier le pourcentage maximal prévu à l'article 17.5. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville est publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1166692003



Dossier # : 1160390007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" pour des dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-27 12:51

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1160390007**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (STI) fait l'acquisition du matériel informatique afin de contrer la désuétude des appareils et logiciels. Toutefois, lors de l'ajout d'employés, de l'identification de nouveaux besoins et lors de projets spécifiques, le STI laisse la responsabilité aux Services de faire les achats requis.
Le sommaire 1160390006 sera présenté simultanément pour les dépenses qui relèvent de la ville centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique pour les besoins supplémentaires du SGPI, besoins qui relèvent de l'agglomération.
L'acquisition du matériel et des logiciels respectera les règles d'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt utilisé actuellement sera fermé par le Service des finances à court terme. Ce nouveau règlement permettra de faire les acquisitions plus rapidement, surtout dans le contexte de la mise en place d'un Bureau de projet. Certains logiciels sont requis afin de mieux suivre la gestion des projets et de développer des indicateurs de performances. La gestion de l'information devient alors essentielle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le travail du Service de la gestion et de la planification immobilière est considéré comme une activité mixte au sens des responsabilités d'agglomération. Par exemple, le SGPI est

responsable des immeubles du SIM, du SPVM, de la Direction de l'eau potable et du Service de l'environnement.

La période de financement ne doit pas dépasser 5 ans.

Le projet est inscrit au PTI 2016-2018

Règlement

Règlement RCGxx-xxx

5001.5016XXX.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 100 000\$

Emprunt

Règlement RCGxx-xxx

5001.5016XXX.803403.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 100 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un nouveau règlement, des délais seront rencontrés pour fournir les équipements et logiciels requis pour l'optimisation des méthodes de travail, dont plus particulièrement la gestion de projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion Août 2016

Adoption du règlement Septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

Tél : 514-872-1103
Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-10

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2016-06-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-06-20

Dossier # : 1160390007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1160390007 - matériel informatique.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LE
FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Vu les articles 19 et 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

- 1.** Un emprunt de 100 000 \$ est autorisé pour le financement de l'acquisition de matériel informatique.
- 2.** Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
- 3.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
- 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
- 5.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1160390007

Dossier # : 1160390007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1160390007 règlement d'emprunt.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Michel T TREMBLAY
Conseiller(ere) en gestion des ressources financières - c/E
Tél : (514) 872-0470
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1166316018

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération".

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de
financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil
d'agglomération", sujet à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-03 09:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316018

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération".

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans des parcs-nature relevant de la compétence d'agglomération. Ce règlement permettra de financer l'ensemble des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 pour le programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs. Ce nouveau règlement d'emprunt prendra le relais des règlements d'emprunt N° RCG 15-026 et RCG 15-076 préparés antérieurement par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et dont les fonds ont pratiquement tous été engagés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0647 - 29 octobre 2015 - Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération" (Règlement d'emprunt N° RCG 15-076).

CM15 1270 - 27 octobre 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal" - (Règlement d'emprunt N° 15-079).

CG15 0199 - 26 mars 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil d'agglomération" - (Règlement d'emprunt N° RCG 15-026).

CM15 0354 - 24 mars 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un

emprunt de 5 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal" - (Règlement d'emprunt N° 15-028).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans des parcs-nature relevant du conseil d'agglomération.

Sans s'y limiter, la liste des projets inclus au sommaire est la suivante :

- Parc-nature du Bois-de-Liesse - Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers;
- Parc-nature du Bois-de-Liesse - Aménagement du sentier des attraits - phase II;
- Parc-nature du Bois-de-Saraguay - Aménagement de sentiers - phase II;
- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Réaménagement du secteur de la plage et du secteur de la ferme;
- Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation - Mise en valeur du site des Moulins;
- Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers;
- Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Aménagement d'une piste cyclable dans l'emprise d'Hydro-Québec;
- Programme de réfection du parc immobilier dans les parcs-nature;
- Divers parcs-nature - Acquisition de mobilier urbain;
- Divers parcs-nature - Réhabilitation de divers sites.

JUSTIFICATION

Les fonds des précédents règlements d'emprunt seront pratiquement tous engagés en cours d'année pour la réalisation des projets inscrits à la première année du PTI 2016-2018. L'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le conseil d'agglomération (CG), du règlement d'emprunt à portée globale, permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement dans les parcs-nature de compétence d'agglomération du Réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents projets visés par le présent règlement d'emprunt sont inscrits à l'année 2017 du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement n'excédera pas 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le financement des travaux d'aménagement ou de réaménagement des parcs-nature relevant du conseil d'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario MASSON
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Mathieu DRAPEAU
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Jean-François Nadon désigne monsieur Mathieu Drapeau – chef de section, gestion des projets, pour le remplacer du 18 au 31 juillet 2016 inclusivement, dans ses fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Tél : 514 872-8689
Télécop. :

Tél : 514 872-1461
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-08-03

Dossier # : 1166316018

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets

Objet :

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération".

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND - 1166316018- Parcs nature.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-01

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 17 000 000 \$ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS-NATURE RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Vu l'article et 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 17 000 000 \$ est autorisé afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1166316018

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,
Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets

Objet :

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération".

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1166316018.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste
Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-01

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1161213004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
Projet :	-
Objet :	Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Il est recommandé :

1. d'approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161213004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
Projet :	-
Objet :	Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente de principe est intervenue le 31 janvier 2016, entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications, visant à faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux (2) espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d’une bibliothèque et d’un médialab et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe, mais également traditionnelles, qui accueillent les citoyens de tous les âges et de tous les parcours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.
CE16 1167 - 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l’Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications (Hélène David) ont convenu que la Ville de Montréal avance à BAnQ la somme de 17 M\$, provenant de l’Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville pour consolider le réseau des bibliothèques de Montréal.
En effet, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a décidé d'investir 17 M\$ dans la restauration et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice en utilisant les soldes de l’Axe 3 de l’Entente.

Des soldes sont disponibles pour qu’une somme de 17 M\$ soit prélevée pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par BAnQ.

JUSTIFICATION

Une demande de règlement d'emprunt spécifique est nécessaire puisque l'édifice de la bibliothèque Saint-Sulpice n'est pas une propriété de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ servira à la restauration, à la transformation et à la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par BAnQ. Cet emprunt de 17M\$ sera remboursé en capital et intérêts par le ministère de la Culture et des Communications. Ainsi, cet emprunt ne sera pas à la charge des contribuables montréalais. Le règlement d'emprunt spécifique est d'une durée maximale de (cinq) 5 ans.

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) investira 17 M\$ dans la restauration et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice en utilisant les soldes de l'Axe 3 de l'Entente.

Les coûts d'entretien et de fonctionnement récurrents feront l'objet, tel qu'évoqués avec le ministère, d'un partage 50% - 50%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt spécifique est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Cette aide financière à BAnQ permettra d'offrir aux Montréalais(e)s des espaces d'innovation et de création ainsi que des espaces destinés aux adolescents (bibliothèque et médialab).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de demande de règlement d'emprunt, aucune opération de communications n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au Conseil d'agglomération : 25 août 2016

1. Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération: 29 septembre 2016
2. Approbation d'un protocole d'entente au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération entre la Ville et BAnQ pour le projet de restauration, de transformation et de mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice : septembre ou octobre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT
4. Mise en vigueur du règlement
5. Versement de la contribution à BAnQ

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-22

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Pour Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture

Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2016-07-27

Dossier # : 1161213004

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction des bibliothèques , -

Objet :

Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1161213004 - contribution BAnQ- biblio St-Sulpice.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-26

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 17 000 000 \$ POUR LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION, DE LA TRANSFORMATION ET DE LA MISE AUX NORMES DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2012-2015

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

- 1.** Un emprunt de 17 000 000 \$ est autorisé pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la Bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.
- 2.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
- 3.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD 1161213004

Dossier # : 1161213004

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction des bibliothèques , -

Objet :

Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1161213004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-27

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1165019001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-09 11:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1165019001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté, le 30 novembre 2010, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1 - « la Loi »). Tel que mentionné dans les notes explicatives, « *cette loi crée une obligation aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale. Elle prévoit également une obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie d es employés municipaux.* »

Conformément à la Loi, le conseil d'agglomération a adopté le règlement intitulé Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) à son assemblée du 20 décembre 2012.

Par ailleurs, le gouvernement a adopté, le 10 juin 2016, le projet de loi 83 - la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17). Cette loi apporte diverses modifications concernant le domaine municipal. Elle modifie, entre autres, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin de prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0495 - 20 décembre 2012 - Adoption - Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

L'article 101 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (« la loi modificatrice ») vise à donner suite à la recommandation no 46 de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction (« la CEIC ») concernant le code d'éthique et de déontologie des élus. Il modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir que ce code doit contenir une disposition obligatoire interdisant aux élus de faire des annonces à propos de projets, de

contrats et de subventions lors d'activités de financement politique. Cette interdiction est effective tant que la décision finale sur la réalisation du projet, la conclusion du contrat et l'octroi de la subvention n'est pas prise par l'autorité compétente.

Par ailleurs, ces modifications législatives prévoient que les élus qui emploient du personnel de cabinet doivent veiller à ce que ces employés respectent cette même interdiction. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, l'élu est imputable aux fins de toute sanction prévue au code.

Un dossier distinct sera soumis au conseil municipal pour la modification requise au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) (dossier 1163430014).

L'article 102 de la loi modificatrice est en lien avec l'amendement précédent, visant à rendre applicable aux employés municipaux la même interdiction que celle prévue pour les élus municipaux.

Bien que la recommandation no 46 de la CEIC vise les élus et leur personnel politique, la modification introduite par l'article 102 à l'égard des employés s'explique par le remplacement, par cette même loi modificatrice, de l'article 284 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) : alors que cette disposition interdisait aux employés municipaux toute activité de nature partisane à l'occasion d'une élection tenue dans la municipalité qui les emploie, la nouvelle disposition permet maintenant à un employé municipal d'exercer une activité de nature partisane « *lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité* » (par exception, les titulaires de certains postes identifiés ne peuvent pas exercer une activité de nature partisane) (article 49 de la loi modificatrice).

Il est prévu que ces interdictions doivent être introduites dans les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016 (article 155).

De plus, en conséquence du remplacement de l'article 284 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalité*, l'Annexe A du Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal doit être modifiée afin de refléter ce remplacement.

JUSTIFICATION

La modification à l'actuel Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) est requise d'ici le 30 septembre 2016 pour se conformer à loi modificatrice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2016

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du conseil du 22 août 2016
Adoption du projet de règlement à l'assemblée du conseil du 26 septembre 2016
Adoption du projet de règlement à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves GRIMARD
c/d enquêtes et analyses

Tél : 514 872-2961
Télécop. : 514 872-9619

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-02

Alain BOND
contrôleur général

Tél : 514 872-1232
Télécop. : 514 872-9619

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain BOND
contrôleur général

Tél : 514 872-1232
Approuvé le : 2016-08-09

Direction générale
Bureau du contrôleur général

Dossier : 1165019001

Objet : Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026)

Tableau des modifications

TEXTE ACTUEL À L'ANNEXE A	TEXTE MODIFIÉ
Chapitre 4, section 1	Chapitre 4, section 1
5° L'employé ne peut se livrer à un travail de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement de la manière prévue à la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> (L.R.Q., chapitre E-2.2	5° <i>L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.</i>
	<i>Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :</i> a) le directeur général et ses adjoints; b) le trésorier et son adjoint; c) le greffier et son adjoint;

	<p>d) <i>le vérificateur général;</i> e) <i>l'inspecteur général.</i></p>
<p>Ne constitue pas un travail de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.</p>	<p>Ne constitue pas <i>une activité</i> de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.</p>
	<p><i>Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre fonctionnaire ou employé de celle-ci, ni au trésorier.</i></p>
	<p>6° <i>L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.</i></p>

15.08.2016

Dossier # : 1165019001

Unité administrative responsable :

Direction générale , Contrôleur général , -

Objet :

Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Avis favorable.

FICHIERS JOINTS



[Règlement modifiant le Code de conduite.final.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate
Tél : 514-872-1319

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-16

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE DE CONDUITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RCG 12-026)**

Vu l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

Vu l'article 284 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 5° de la section I du chapitre 4 de l'annexe A du Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) est modifié par :

1° le remplacement du 1^{er} alinéa par le suivant :

« 5° L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.

Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :

- a) le directeur général et ses adjoints;
- b) le trésorier et son adjoint;
- c) le greffier et son adjoint;
- d) le vérificateur général;
- e) l'inspecteur général. »;

2° le remplacement, au 2^e alinéa, des mots « un travail » par les mots « une activité »;

3° l'ajout, après le 2^e alinéa, de l'alinéa suivant :

« Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint, ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre fonctionnaire ou employé de celle-ci, ni au trésorier.»

2. L'annexe A de ce règlement est modifiée par l'insertion, après le paragraphe 5° de la section 1 du Chapitre 4, du paragraphe suivant :

« 6° L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente. »

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1165019001

**Dossier # : 1162622007**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire portant sur les normes relatives aux interventions à l'intérieur de la plaine inondable;
2. d'approuver le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Verdun aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Verdun devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
3. de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
4. de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
5. de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-14 14:09

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1162622007**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Le 6 septembre 2016, le conseil d'arrondissement de Verdun a adopté la résolution CA16 210264 demandant au conseil d'agglomération de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415). Ces parties de ces trois lots sont situées en plaine inondable selon les cotes de crues du risque d'inondation applicables pour le fleuve Saint-Laurent. Rappelons que ces cotes de crues sont intégrées au Schéma depuis 2009 et au Règlement de zonage de l'arrondissement depuis 2012.

Dans le présent dossier, le lot adjacent situé dans le lit du fleuve (lot 1 260 156), étant le littoral, doit aussi être intégré dans l'énumération des numérations des parties de lots comprises dans la dérogation à la plaine inondable, puisqu'aux fins de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), la plaine inondable inclut également le littoral des lacs et cours d'eau.

Par ailleurs, il est à noter que l'arrondissement s'apprête à transmettre à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un ensemble d'informations concernant le projet pour avis préliminaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 210264 - 6 septembre 2016 - Résolution du conseil d'arrondissement de Verdun demandant au conseil d'agglomération de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun (sommaire décisionnel 1167211002).

DESCRIPTION

Les parties de lots visées par la phase 1 du projet d'aménagement de la Plage de Verdun sont situées en bordure du fleuve Saint-Laurent à partir d'un point se trouvant à l'arrière de l'Auditorium de Verdun situé dans l'axe de la rue de l'Église en continuant vers l'est sur une distance d'environ 300 mètres se rendant jusqu'à l'espace derrière la piscine Therrien. Ces parties de lots du parc Arthur-Therrien se trouvent à l'intérieur d'une aire d'affectation « Grand espace vert ou récréation » au Schéma. La phase 2 du projet (pataugeoire et île) s'étend plus à l'est sur une distance approximative de 200 mètres.

Le projet de règlement modifiant le Schéma, tel que proposé, vise à ajouter une dérogation à la plaine inondable afin de permettre à court terme les travaux d'aménagement de la phase 1 de la Plage de Verdun comprenant, entre autres, le remblaiement de la surface de baignade, l'aménagement d'une digue de protection des courants qui empiète dans la plaine inondable et le littoral, le tout d'une superficie totale d'environ 3 450 mètres carrés, de zones d'intervention en rive et en plaine inondable, l'enlèvement de blocs de béton, et de surfaces asphaltées, vestiges de la période de remblai et de la création par remblai du site de l'ancienne marina et déblai d'un milieu de compensation, incluant des plantations, sur une superficie totale d'environ 3 000 mètres carrés, le tout tel qu'illustré sur le plan intitulé « Plage de Verdun - Plan concept » joint à l'annexe « F » et expliqué dans les notes jointes à l'annexe « G ». Des parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156 du cadastre du Québec sont visées par la dérogation, et ce, telles qu'elles sont illustrées sur la carte jointe à l'annexe « E » du projet de règlement, tel que proposé.

Le projet de règlement modifiant le Schéma fait état d'une superficie totale de 4 800 mètres carrés pour couvrir à terme la totalité des interventions projetées dans le milieu riverain (rive, littoral et plaine inondable), de façon à inclure les travaux de la phase 2 du projet, dont la création d'une pataugeoire et d'une petite île, à réaliser ultérieurement, et ce, dans le but d'éviter une modification additionnelle au Schéma à ce sujet.

JUSTIFICATION

Une plage est considérée comme un aménagement de récréation intensive au sens du Schéma. Selon les prescriptions applicables à l'aire d'affectation « Grand espace vert ou récréation », il s'agit d'une composante autorisée. Le projet d'aménagement de la Plage de Verdun proposé par l'arrondissement de Verdun s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique du Schéma, soit de favoriser un cadre de vie de qualité et mettre en valeur la trame verte et bleue. Une description détaillée du projet de la Plage de Verdun est jointe à l'annexe « G » du projet de règlement.

Considérant l'ensemble des pourparlers que l'arrondissement a eus jusqu'à ce jour avec le MDDELCC, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire est d'avis que cette demande de modification du Schéma respecte les critères énoncés dans le document complémentaire du Schéma pour juger de l'acceptabilité d'une demande de dérogation. Rappelons que ces critères découlent des objectifs de la PPRLPI en lien avec la sécurité publique et la protection de l'environnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet à venir devra faire, avant sa réalisation, l'objet d'un certificat d'autorisation par le MDDELCC qui fera foi de l'application d'exigences en cette matière, comme préconisé par le MDDELCC, le cas échéant, dans ce type de projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre la réalisation des travaux prévus dans le littoral et la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun, notamment l'aménagement d'une digue de protection des courants ainsi que des modifications à la bathymétrie d'une partie de la plage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision vu la nature du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du projet de règlement et du document d'accompagnement aux arrondissements, aux municipalités reconstituées, aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération de Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) : les municipalités reconstituées et les arrondissements pourront donner leur avis sur le projet de règlement dans un délai de 45 jours suivant la transmission des documents afférents.

- Transmission du projet de règlement pour avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) (60 jours maximum) : cette demande est effectuée dans le but de favoriser l'entrée en vigueur rapide du règlement à venir.
- Tenue d'au moins une assemblée publique par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement, et ce, avant l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération lors d'une séance ultérieure.
- Adoption du règlement, avec ou sans changement, par le conseil d'agglomération.
- Transmission du règlement au MAMOT pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi qu'aux arrondissements, aux municipalités reconstituées et aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération.
- Transmission du règlement à la CMM pour examen de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et approbation, le cas échéant.
- Entrée en vigueur du règlement conformément aux dispositions de l'article 53.11.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : 60 jours maximum pour l'émission de l'avis gouvernemental et du certificat de conformité de la CMM.
- Publication d'un avis dans les journaux par le greffier indiquant l'entrée en vigueur du règlement à la date la plus tardive de l'avis et du certificat de conformité susmentionnés.
- Transmission du règlement entré en vigueur aux arrondissements, aux municipalités et aux MRC dont le territoire est contigu à celui du territoire de l'agglomération et à la CMM.
- Adoption par le conseil d'agglomération du document d'accompagnement par renvoi à celui adopté avec le projet de règlement.

Pour que cette dérogation à la plaine inondable puisse devenir effective, elle doit être intégrée dans le règlement de zonage de l'arrondissement. Cette modification au règlement de zonage doit faire l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité pour permettre son entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

Tél : 514 872-7488
Télécop. : 514 872-1598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-13

Monique TESSIER
Chef de division

Tél : 514-872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2016-09-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme
Tél : 514 872-4185
Approuvé le : 2016-09-14

Dossier # : 1162622007

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Objet :	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029) pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



Projet de règlement modifiant le Schéma Plage Verdun.docAnnexeE.pdfAnnexeF.pdf



AnnexeG.pdfDocument d'accompagnement - Septembre 2016.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-14

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Division du droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 14-029-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

ATTENDU que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015 ;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement de Verdun a demandé au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, par la résolution numéro CA16 210264 adoptée le 6 septembre 2016, de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (partie des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415 du cadastre du Québec) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun;

ATTENDU que le lot 1 260 156 est situé dans le lit du fleuve et qu'il doit aussi faire l'objet de la dérogation à la plaine inondable, puisqu'aux fins de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la plaine inondable inclut également le littoral des lacs et des cours d'eau;

ATTENDU que les dispositions de l'article 4.8.2 du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement permettent les travaux dans une plaine inondable qui sont prévus à l'annexe VIII intitulée « Plaines inondables – Travaux autorisés en dérogation aux normes », dont l'aménagement d'un fonds de terre à des fins récréatives, avec des ouvrages nécessitant des travaux de remblai ou de déblai, s'ils font l'objet d'une dérogation conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

ATTENDU qu'une modification au Schéma d'aménagement et de développement est requise afin que ladite dérogation à la plaine inondable puisse par la suite être incluse dans le règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun;

VU les articles 6, 47 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

VU le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À la séance du, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'annexe VIII intitulée « Plaines inondables – Travaux autorisés en dérogation aux normes » du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est modifiée par :

1° l'ajout, après le point 3, de la dérogation suivante :

« 4. Les travaux d'aménagement de la plage de Verdun incluant, entre autres, le remblaiement de la surface de baignade; l'aménagement d'une digue de protection des courants, d'une pataugeoire et d'une île dans le littoral, de zones d'intervention en rive et en plaine inondable, incluant des plantations, le tout sur une superficie totale d'environ 4 800 mètres carrés (phases 1 et 2 du projet); l'enlèvement de blocs de béton, et de surface asphaltées vestiges de la période de remblai et de la création par remblai du site de l'ancienne marina de même que le déblai d'un milieu de compensation, incluant des plantations, d'une superficie totale d'environ 3 000 mètres carrés, le tout tel qu'indiqué sur le plan intitulé « Annexe F – Plage de Verdun – Plan concept » en lien avec la note explicative jointe en annexe G. Des parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156 et 1 260 156 du cadastre du Québec sont visées par la dérogation, et ce, tel qu'ils sont illustrés sur les cartes jointes en annexe E et F. ».

2° l'ajout des annexes suivantes :

- a) Annexe E intitulée « Emplacement des parties des lots visés par la dérogation à la plaine inondable », jointe en annexe 1 au présent règlement;
- b) Annexe F intitulée « Plage de Verdun – Plan concept », jointe en annexe 2 au présent règlement;
- c) Annexe G intitulée « Informations additionnelles », jointe en annexe 3 au présent règlement.

ANNEXE 1

ANNEXE E - EMPLACEMENT DES PARTIES DES LOTS VISÉES PAR LA DÉROGATION À LA PLAINE INONDABLE

ANNEXE 2

ANNEXE F - PLAGE DE VERDUN – PLAN CONCEPT

ANNEXE 3

ANNEXE G - INFORMATIONS ADDITIONNELLES


Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX

GDD : 1162622007

XX-XXX/2



Emplacement des parties des lots visées par la dérogation à la plaine inondable



Émis pour dérogation seulement, ne pas utiliser ces plans pour construction. Ces plans sont à titre indicatif, pour des fins de dérogation seulement.

Fichier: No de

Remarques:



No	Description	Date	Par
Révisions			

B.M.
 Échelle: 1:100 Date: 11/11/17
 Concept: WAA
 Responsable du projet: SONIA THOMPSON, B.A.P.
 Approbation: JEAN CARDIN, ing.

Nom du projet:
PLAGE DE VERDUN
 No de contrat: *****
 Titre du plan:
PLAN CONCEPT

Arrondissement de Verdun
 Direction adjointe des projets d'infrastructure
 et du génie municipal



No du plan: 1117
 No de l'index: 01

**Direction d'arrondissement**

4555, rue de Verdun, bureau 212
 Verdun (Québec) H4G 1M4
 Téléphone: 514 765-7001

Le 12 septembre 2016

Objet : Ajout au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de Verdun (partie des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415, 1 260 156 située sur le territoire de l'arrondissement de Verdun) – Principaux éléments d'analyse pour le MDDELCC statuant sur l'acceptabilité de cette demande d'intégration au Schéma d'aménagement et de développement (RCG 14-029)

Le projet d'aménagement de la plage de Verdun s'inscrit dans la volonté de mettre en valeur et de rendre plus accessibles les berges, d'y pratiquer des activités récréatives et de redonner aux citoyens une opportunité de s'approprier le plan d'eau et ses attraits.

Idéalement située à deux pas du cœur économique de Verdun et à quelques minutes du centre-ville de Montréal, la future plage combinera urbanité et milieu naturel. À quelques minutes du métro et longé par une piste multifonctionnelle, son emplacement jouit d'une très bonne desserte en transport collectif et actif. Elle complète le pôle récréotouristique situé dans le secteur. Les nombreuses installations récréosportives avoisinantes viendront bonifier l'expérience de ses usagers.

Participant au projet d'ensemble regroupant la berge, le fleuve et le parc riverain de Verdun long de 14 km, le projet d'aménagement de la plage met l'accent sur la proximité et l'accès sécuritaire à l'eau, les activités familiales et de détente. Le projet s'intègre dans une vision plus large de l'aménagement du parc et du secteur adjacent.

Le potentiel du site de la plage de Verdun et sa visibilité pour l'arrondissement commandent une attention particulière et une conception originale qui font en sorte de donner à ce lieu une identité propre et singulière qui se démarquera à l'intérieur de l'offre d'accès aux cours d'eau, non seulement de l'arrondissement, mais sur l'ensemble du périmètre de l'île de Montréal.

L'intention de la présente [note] est de démontrer l'acceptabilité du projet d'aménagement de la plage de Verdun à l'adoption d'une dérogation qui permettra sa réalisation dans l'intérêt de la communauté et des milieux urbains et naturels dans lesquels il s'insère.

La proposition d'aménagement présentée a été développée de manière à satisfaire les six (6) critères requis au respect des objectifs de la *Politique en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement*.

Ajout au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de Verdun

- 2 -

1- Localisation

Le site de la future plage éco-urbaine de Verdun est localisé en bordure du fleuve Saint-Laurent dans l'arrondissement de Verdun. Il est situé dans le quartier « Wellington-de-L'Église » et il est délimité par les rues Hickson et Galt ainsi que par le fleuve Saint-Laurent et le boulevard Gaétan-Laberge. Le site fait partie du parc Arthur-Therrien.

Le terrain en question est constitué d'une partie des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415, 1 260 1561 du cadastre du Québec. La superficie approximative du site est de 26 000 m², soit 23 350 m² sur la berge et 2 500 m² dans le littoral (zone de baignade, pataugeoire, île). Les aménagements dans la plaine inondable couvrent une superficie totale de 4 800 m² et une superficie de 3 450 m² (2 300 m² zone de baignade, digue de protection en phase 1 et 1 150 m² zone pataugeoire en phase 2) dans le littoral (ceci comprend le remblayage prévu dans le fleuve).

La plage s'insère dans un parc riverain exceptionnel d'une longueur de plus de 14 km comprenant des pistes cyclables et bordé par des berges publiques. Les citoyens se sont appropriés ce vaste parc ouvert sur le fleuve, ponctué d'installations récréatives, sportives, de détente et d'observation.

Le terrain a déjà été occupé par une ancienne marina, fermée il y a plus de vingt (20) ans. Il est principalement constitué de remblai hétérogène, comprenant du béton, de l'asphalte et d'autres matériaux déposés dans les années '60. Certains de ces matériaux sont visibles en surface et démontrent l'origine anthropique de ce site. Le couvert végétal, composé d'arbres et d'arbustes de première génération, est maintenant en grande partie reconstitué.

Le terrain s'élève à moins de 20 m du niveau moyen des mers. Nous y retrouvons un terrain relativement plat, puis le niveau s'abaisse rapidement le long d'une pente forte pour rejoindre un palier d'environ 20 m qui se prolonge jusqu'au fleuve.

2- Mesures d'immunisation et protection des personnes

Le projet porte une attention particulière à la sécurité des personnes en restaurant la rive qui fut antérieurement déstabilisée par les ouvrages et les activités de l'ancienne marina. Le projet suit le profil de la berge et prévoit le remblayage d'une partie du littoral afin d'améliorer la sécurité des baigneurs. La plaine inondable est préservée. Le projet permet l'accessibilité universelle jusqu'au bord de l'eau et un accès plus sécuritaire vers l'eau.

La bande riveraine dégradée sera restaurée dans une vaste proportion à l'aide de plantes indigènes sur toute la longueur de la zone d'intervention et sur une largeur approximative de 10 m. La rive et la plaine inondable seront occupées principalement par de la végétation de rivage, des galets, du sable, une promenade et une digue dont la fonction est de réduire la vitesse du courant dans la zone de baignade.

Les détails d'implantation et de construction de la digue de protection du courant seront précisés lors de la réalisation des plans et devis. La digue sera majoritairement constituée de remblai rocheux dont la granulométrie reste à établir.

Ajout au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de Verdun

- 3 -

La caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine effectuée en 2015 sur le site a révélé un niveau de contamination des sols qui n'est pas compatible avec l'utilisation projetée du terrain, ce qui oblige des travaux de décontamination et de réhabilitation. Ces travaux seront réalisés en respect des exigences de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* et auront pour but de rendre conformes les sols de manière à permettre les activités projetées en toute sécurité pour les personnes fréquentant le site.

Un programme d'échantillonnage d'eau et de suivi de la qualité de l'eau sera mis en place dès le début de l'exploitation du site à des fins de plage. Les prélèvements effectués par la Ville de Montréal dans le cadre de son programme de suivi du milieu aquatique (RSMA) en 2013 indiquent que le site est propice à la baignade. Cependant, les résultats de la dernière année, affectés par la présence de fortes pluies, ont eu pour conséquence une baisse de la qualité de l'eau. Un programme plus précis d'échantillonnage d'eau et de suivi de la qualité de l'eau est en cours afin de déterminer les facteurs d'influence et d'établir des mécanismes préventifs afin de réagir lors de détérioration de la qualité de l'eau. Un plan de communication sera mis en place pour faire connaître au public de façon quotidienne la qualité de l'eau durant la période de baignade. D'autres mesures de gestion du site seront également planifiées.

En parallèle au projet d'aménagement de la plage de Verdun, la Ville de Montréal prévoit des travaux de rénovation des réseaux d'égouts situés en amont qui vont graduellement conduire à la réduction des débits de surverses en particulier par l'élimination de certains trop-pleins. La Ville doit également réviser la répartition des débits de surverses de l'intercepteur pour tenir compte de la présence de la future plage. Ces travaux pourraient notamment impliquer la non-utilisation de certains points de rejet situés en amont du site, dans certaines conditions.

3- Solutions de rechange

Les ouvrages de remblais prévus dans la proposition d'aménagement consistent au remblaiement de la zone de baignade afin d'obtenir une bathymétrie et une pente adaptée à cet usage. Ces ouvrages empiètent dans la plaine inondable, la rive et le littoral sur une superficie totale de 3 350 m². Toutefois, comme le démontrent les ouvrages proposés, ces empiètements sont partiellement compensés par le retrait de blocs de béton en bordure de la berge et par le déblai d'une partie de la berge totalisant environ 3 000 m² en superficie ainsi que la naturalisation des berges sur une partie du secteur.

L'ensemble du site couvre une superficie approximative de 26 000 m² et la superficie entre la ligne naturelle des hautes eaux et la ligne de récurrence 100 ans est d'environ 6 000 m², soit 23 % de l'espace occupé par la proposition d'aménagement. Dans ces circonstances, les travaux, ouvrages et constructions ne peuvent raisonnablement être localisés en totalité hors de la plaine inondable.

Le site ayant été utilisé dans le passé à des fins d'enfouissement, il est déraisonnable d'envisager le déblaiement comme alternative à la proposition retenue. La présence de matériaux hétéroclites en grandes quantités impose des contraintes financières et techniques trop importantes et cette option a été abandonnée dès l'analyse préliminaire.

Ajout au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de Verdun

- 4 -

4- Régime hydraulique

La vitesse d'écoulement du fleuve Saint-Laurent à cet endroit varie entre 0,10 m/sec et 0,75 m/sec dans la zone visée. La création d'une digue de protection est donc essentielle pour assurer la sécurité des baigneurs. Cette proposition d'aménagement crée une contrainte à l'écoulement des eaux cependant, nous croyons que l'impact sera dans le domaine de l'acceptable en proportion de la largeur importante du Fleuve à cet endroit. Le ralentissement de la vitesse du courant aux abords de la digue pourrait même s'avérer favorable à l'établissement d'intéressants milieux à potentiel faunique.

Le profil de la rive et les aménagements prévus ont pour effet de bénéficier à la diminution des risques d'érosion, du moins, pour une partie de la berge, voire à leur interruption complète.

Le rapport faisant état du régime hydraulique et des forces des glaces auxquelles les ouvrages proposés seront exposés ainsi que les effets de la digue de protection est actuellement en rédaction et les résultats sont attendus prochainement. Les recommandations préliminaires ont cependant déjà été intégrées au projet. Enfin, notons que la digue proposée a été conçue de manière à résister aux efforts dus aux glaces comme l'ont démontré le rapport et les calculs préliminaires. Ceux-ci seront complétés une fois la conception de la structure projetée complétée.

Les installations et les composantes projetées ainsi que leur impact sont compensés par des mesures visant à améliorer le potentiel faunique du secteur.

Les matériaux mis en place sur la plage seront d'une granulométrie adaptée aux conditions du site afin d'éviter leurs pertes par érosion.

5- Impacts environnementaux et fauniques

La zone d'étude terrestre est constituée à 47,4 % de milieux anthropiques, soit des zones gazonnées, une piste cyclable, des sentiers pédestres et une ancienne route. Les autres milieux comprennent le fleuve Saint-Laurent et trois types de groupements végétaux terrestres, peupleraie deltoïde, friche arborescente et friche herbacée dans une moindre proportion. De nombreux arbres morts et à faible valeur ont été recensés. Le caractère perturbé de la berge, l'absence de marais ou de plaine inondable et l'absence de végétation émergente ont été constatés.

Il n'existe aucune occurrence récente d'espèce floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée dans ou à proximité de la zone à l'étude. L'occurrence d'espèces fauniques menacées se limite à la présence de couleuvres brunes dans la zone à l'étude.

La stabilisation du littoral et de la rive par la plantation d'espèces végétales indigènes permettra, non seulement de contrer l'apport de particules dans le cours d'eau, mais apportera à cette partie de la rive tous les autres bienfaits connus d'une bande végétale en rive.

Ajout au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de Verdun

- 5 -

La réhabilitation des sols bénéficiera au milieu aquatique en réduisant les risques de détachement de portion de sols pouvant contaminer le fleuve. Durant les travaux, des mesures d'atténuation sont prévues pour éviter une remise en suspension des sédiments.

Dans le cadre du projet le remplacement des arbres est prévu dans un ratio de deux (2) arbres plantés pour un (1) arbre coupé.

6- Intérêt public

L'entière justification du projet d'aménagement de la plage de Verdun repose sur la volonté d'offrir un accès public aux berges de Verdun et à un parc riverain exceptionnel.

Lors de sondages et de séances de consultation citoyenne réalisés en 2014, une majorité de verdunois se sont prononcés en faveur de l'aménagement de la plage pour mettre en valeur des berges de Verdun.

Le projet de la plage de Verdun fait partie des actions prioritaires identifiées au *Plan de développement stratégique 2015-2025* de l'arrondissement, lequel a été adopté par le conseil d'arrondissement en février 2015. L'appropriation publique des parcs, espaces verts et des berges s'inscrit dans cette vision définie dans le plan.

Le site de la plage de Verdun se situe dans un secteur résidentiel à haute densité, à proximité de l'artère commerciale de la Promenade Wellington. Ce site est desservi par une station de métro, les pistes cyclables de la Route Verte et des sentiers pédestres. La qualité de la desserte en transport actif et collectif caractérise le projet dans une optique de développement durable.

Le projet de la plage de Verdun, grâce à sa situation stratégique s'inscrit en continuité au sein de la Trame Verte et Bleue de la Communauté Métropolitaine de Montréal ainsi qu'avec le Corridor vert.

La vision est de faire de la plage de Verdun une halte, une fenêtre participant au projet d'ensemble regroupant la berge, le fleuve et le parc riverain.

En résumé, la demande de dérogation au schéma d'aménagement formulée en vue de l'aménagement de la plage de Verdun vise à répondre aux cinq (5) critères énoncés pour un tel projet, et ce, en vertu de la *Politique de protection des rives et du littoral*.

Le projet vise à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens grâce aux mesures telles que l'aménagement de la digue et du remblai présentés. L'écoulement des eaux est assuré puisque l'impact de la digue de protection en raison du courant existant et de la largeur du fleuve à cet endroit demeure proportionnellement de faible importance.

Ajout au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal d'une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la plage de Verdun

- 6 -

Le caractère anthropique des lieux actuels, vestiges de l'ancienne marina et du lieu d'enfouissement, est remplacé par divers aménagements naturels et urbains. La naturalisation des berges sur une partie du site, les plantations, l'enlèvement de débris de béton contribueront à améliorer les lieux. Le site ayant été utilisé dans le passé à des fins d'enfouissement et étant constitué de remblai, le déblaiement n'a pas pu être considéré comme alternative à la proposition retenue.

La protection de la qualité de l'eau sera assurée grâce à certains travaux prévus. La protection de la flore et de la faune typique seront assurés grâce aux mesures de mitigation prévues, telles que les périodes de réalisation des travaux, les bénéfices liés aux plantations qui viendront s'ajouter et l'amélioration de l'état de la rive en général. D'autres mesures s'ajouteront suite aux discussions avec les diverses instances.

L'intérêt public pour ce projet demeure l'appropriation des berges du fleuve pour la population et la mise en valeur d'un parc riverain exceptionnel facilement accessible en transport actif et collectif, à quelques minutes du métro et du centre-ville de Montréal.

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN
AUX FINS DE CONFORMITÉ
AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT MODIFIÉ
DE L'AGGLOMATION DE MONTRÉAL**

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)**

Le présent document accompagne le projet de règlement numéro _____ modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), et précise que, dans le seul territoire de l'arrondissement de Verdun, une modification doit être apportée à son règlement de zonage conformément au Schéma modifié afin d'y intégrer la dérogation aux normes relatives aux interventions à l'intérieur des plaines inondables afin de permettre les travaux d'aménagement de la plage de Verdun incluant entre autres le remblaiement de la surface de baignade, l'aménagement d'une digue de protection des courants, d'une pataugeoire et d'une île dans le littoral, de zones d'interventions en rive et en plaine inondable, incluant des plantations et l'enlèvement de blocs de béton, de surface asphaltées vestiges de la période de remblai et de la création par remblai du site de l'ancienne marina et déblai d'un milieu de compensation, incluant des plantations, le tout tel qu'illustré sur le plan intitulé « Plage de Verdun – Plan concept » et ce, sur les parties des lots 3 943 640, 1 619 416, 1 619 415 et 1 260 156 du cadastre du Québec.

Article 51.01

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.